

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2024



INCLUANT LE RAPPORT
FINANCIER ANNUEL



Guerbet | 

SOMMAIRE

1	LE GROUPE GUERBET	3	5	ÉTAT DE DURABILITÉ	135	
	1.1	Modèle – Avancer avec détermination	5	5.1	Informations générales	136
	1.2	Activité – Innover avec passion	27	5.2	Planet (information environnementale)	153
	1.3	Engagement – Progresser avec conviction	39	5.3	People (information sociale)	179
	1.4	Présentation des activités	46	5.4	Information sur la conduite des affaires – ESRS G1	211
	1.5	Activité industrielle et logistique	48	5.5	Taxonomie environnementale	220
	1.6	Innovation, Recherche et Développement	49	5.6	Méthodologies et circonstances particulières	229
	1.7	Organisation du Groupe au 31 décembre 2024	56	5.7	Annexe CSRD	240
				5.8	Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852	252
2	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	59	6	ÉTATS FINANCIERS ET NOTES ANNEXES	257	
	2.1	Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	60	6.1	Comptes consolidés et annexes	258
	2.2	Conseil d'administration	60	6.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	301
	2.3	Direction générale	85	6.3	Comptes individuels et annexes sociales	305
	2.4	Rémunération des mandataires sociaux	87	6.4	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	326
	2.5	Exceptions aux dispositions du Code Afep-Medef	104	6.5	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	330
	2.6	Conventions visées à l'article L. 225-37-4-2° du Code de commerce	104			
	2.7	Délégations en matière d'augmentation de capital	104	7	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	331
	2.8	Dispositions statutaires liées aux Assemblées générales	105	7.1	Personne responsable du Document d'enregistrement universel	332
	2.9	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange visés à l'article L. 225-37-5 du Code de commerce	106	7.2	Attestation du responsable du Document	332
				7.3	Personnes responsables du contrôle des comptes	332
3	CAPITAL ET ACTIONNARIAT	107		7.4	Capital social	333
	3.1	Données boursières	108	7.5	Accessibilité du document au public	333
	3.2	Relations avec la communauté financière	109	7.6	Informations d'ordre général sur la Société	334
	3.3	Dividendes distribués	109	7.7	Statuts (extraits)	335
	3.4	Actionnariat	110	7.8	Tables de concordance	337
	3.5	Programme de rachat d'actions	111			
	3.6	Informations complémentaires concernant le capital	111			
4	RAPPORT DE GESTION	117				
	4.1	Analyse de l'activité et du résultat	118			
	4.2	Événements importants survenus depuis le début de l'exercice 2025	121			
	4.3	Sociétés dans le périmètre de consolidation	121			
	4.4	Résultats des filiales détenues par Guerbet S.A.	121			
	4.5	Dénomination des sociétés contrôlées directement ou indirectement par Guerbet S.A.	121			
	4.6	Opérations sur actions propres de Guerbet S.A.	122			
	4.7	Gestion des risques, du contrôle interne et de l'audit interne	122			
	4.8	Facteurs de risque	126			
	4.9	Autres informations légales	132			



Société Anonyme
à Conseil d'administration
au capital de 12 641 115 €

SIÈGE SOCIAL
15, rue des Vanesses
93 420 Villepinte
308 491 521 – R.C.S. Bobigny

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2024

INCLUANT LE RAPPORT
FINANCIER ANNUEL



Ce Document d'enregistrement universel a été déposé le 3 avril 2025 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

En application de l'article 19 du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, les documents suivants sont inclus par référence dans le présent Document d'enregistrement universel :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes afférent, figurant aux sections 6.1 et 6.2 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 3 avril 2024 sous le numéro D.24-0224 (<https://www.guerbet.com/apneweiv/guerbet-deu-fr-2023-vdef-03-04-2024.pdf>) ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes afférent, figurant aux sections 6.1 et 6.2 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 31 mars 2023 sous le numéro D.23-0203 (https://www.guerbet.com/media/qj4dddx5/guerbet_deu-fr_2022.pdf).

Ce Document d'enregistrement universel incluant le Rapport financier annuel est une reproduction de la version officielle qui a été établie en format ESEF et est disponible sur le site <https://www.guerbet.com/fr-fr>.



Retrouvez-nous sur
www.guerbet.com



1

2

3

4

5

6

7

LE GROUPE GUERBET

1.1	MODÈLE – AVANCER AVEC DÉTERMINATION	5	1.5	ACTIVITÉ INDUSTRIELLE ET LOGISTIQUE	48
	Le message du Président	6	1.5.1	Un réseau intégré d’usines	48
	L’entretien du Directeur général	8	1.5.2	Une plateforme logistique régionalisée	48
	Faits marquants	10	1.5.3	Un développement basé à la fois sur l’investissement et sur l’amélioration continue	49
	Guerbet en bref	12	1.6	INNOVATION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	49
	Stratégie	20	1.6.1	Organisation	49
	Chiffres clés	22	1.6.2	Domaines thérapeutiques	50
	Gouvernance	24	1.6.3	Imagerie Diagnostique	51
1.2	ACTIVITÉ – INNOVER AVEC PASSION	27	1.6.4	Imagerie Interventionnelle	52
	Imagerie Diagnostique	28	1.6.5	Partenariats public-privé	53
	Imagerie Interventionnelle	32	1.6.6	Dépenses de Recherche et Développement	54
	Digital & IA	36	1.6.7	Portefeuille de Recherche et Développement	54
	Save the date	38	1.6.8	Propriété intellectuelle	55
1.3	ENGAGEMENT – PROGRESSER AVEC CONVICTION	39	1.6.9	Protection des données cliniques	55
	Nouveaux enjeux RSE	40	1.7	ORGANISATION DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2024	56
	Axe People	42	1.7.1	Une présence internationale	56
	Axe Planet	44	1.7.2	Propriétés immobilières	58
1.4	PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS	46	1.7.3	Distribution	58
1.4.1	Marchés	46			
1.4.2	Principaux acteurs	47			

LEADER MONDIAL DE L'IMAGERIE MÉDICALE

— Guerbet propose une gamme complète de produits de contrastes, de dispositifs médicaux et de solutions digitales et IA pour l'imagerie diagnostique et interventionnelle.

En cohérence avec sa Raison d'être, le Groupe est depuis près d'un siècle pionnier dans le domaine des produits de contraste. Dans un monde qui change à vitesse accélérée – vieillissement de la population, augmentation des dépenses de santé, croissance des marchés de l'IRM et des Rayons X –, Guerbet entend, par ses solutions, être utile aux prescripteurs, aux radiologues et aux patients pour relever les nouveaux défis de l'imagerie médicale.



▶ **2 905**
collaborateurs

▶ **841,1 M€**
de chiffre d'affaires

▶ Une présence dans
117 PAYS

▶ **8**
sites industriels

▶ **516**
brevets et demandes
de brevets actives

▶ **9%**
du chiffre d'affaires consacré
à la Recherche & Développement

▶ **90/100**
Index d'égalité professionnelle
femmes-hommes

1.1

MODÈLE

AVANCER AVEC DÉTERMINATION

Disposant de fondamentaux et d'un corpus stratégique solide, Guerbet cultive sa dynamique de transformation. Avec deux objectifs forts : poursuivre sa croissance et continuer à tisser des liens durables pour permettre à chacun de vivre mieux.

Une démarche porteuse grâce à laquelle le Groupe a pu relever avec succès en 2024 les défis de l'imagerie médicale au bénéfice de ses parties prenantes.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

AVANCER DANS LE RESPECT DE NOTRE HISTOIRE ET DE NOS VALEURS

Hugues LECAT

Président du Conseil d'administration





L'adaptation, l'agilité et l'esprit de conquête sont plus que jamais au cœur de la vision de Guerbet.



— Avancer sur un marché porteur

HUGUES LECAT Le marché de l'imagerie médicale bénéficie d'une conjoncture favorable et d'une croissance régulière en volume. Cette tendance s'explique par le vieillissement de la population dans les pays développés et par l'essor des examens de radiologie dans les pays émergents. C'est incontestablement pour Guerbet une bonne nouvelle puisque le Groupe connaît, grâce à sa dynamique commerciale et à sa performance industrielle, une croissance supérieure à celle du marché.

— Avancer avec l'appui de nos actionnaires

H.L. Guerbet a la chance de disposer d'une gouvernance stable grâce à la fidélité de son principal actionnaire, la famille Guerbet, dont la présence au capital remonte à l'origine de la Société. Il dispose en outre de la confiance de ses autres actionnaires qui contribuent à sa dynamique de développement. L'entreprise capitalise avec succès sur les vertus de cette gouvernance en conjuguant harmonieusement gisements de croissance rentable et durable, qualité de ses produits et culture d'innovation.

— Avancer en se démarquant

H.L. Déjà en position de leader en imagerie médicale, nous poursuivons notre développement dans les territoires où nous sommes encore peu présents. Nous devons pour cela mettre l'accent sur notre capacité d'innovation qui constitue un facteur clé de succès pour répondre aux attentes des clients et des patients et un levier de différenciation pour préserver davantage l'environnement et décarboner l'activité. Ces deux enjeux sous-tendent la feuille de route stratégique du Groupe et mobilisent l'énergie de toutes nos équipes.

— Avancer pour une transformation réussie

H.L. Avec sa stratégie de long terme à horizon 2033, son portefeuille de produits solide, ses clients fidèles et sa démarche RSE mature, Guerbet est assurément en ordre de marche. Son équipe dirigeante, qui a été remaniée sur les 18 derniers mois, est résolument portée vers l'avant et ses collaborateurs s'engagent chaque jour pour faire de l'entreprise un acteur qui compte toujours davantage et sur lequel les patients et les clients peuvent s'appuyer.

L'adaptation, l'agilité et l'esprit de conquête sont plus que jamais au cœur de la vision de Guerbet.

Fort de ses priorités – innover de manière endogène et dans le cadre de partenariats, améliorer l'efficacité opérationnelle et maîtriser la structure de ses coûts –, le Groupe entend se donner les moyens de son développement. Le Conseil d'administration et l'équipe de direction sont parfaitement alignés sur ces sujets essentiels et totalement tournés vers la réussite de l'entreprise.



1926

→ Date de création des laboratoires
Guerbet



91 %

→ Taux de présence en
Conseil d'administration en 2024

ENTRETIEN DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

GUERBET EST SUR LA BONNE TRAJECTOIRE

David HALE
Directeur Général



— Quel regard portez-vous sur l'année 2024 ?

DAVID HALE 2024 a été une année dense, foisonnante et très dynamique. Guerbet a tout d'abord reçu, fin 2023, de la part des autorités européennes, l'autorisation de mise sur le marché de son nouveau produit de contraste IRM Elucirem™ (gadopiciénol). Cette approbation, intervenue environ un an après celle de la *Food and Drug Administration* (FDA) américaine, nous permet de mettre progressivement notre innovation à la disposition des radiologues de l'Union Européenne. Elucirem™ (gadopiciénol) représente une avancée majeure en imagerie médicale, nécessitant seulement la moitié de la dose de gadolinium par rapport aux produits de contraste existants. Cette innovation représente une progression majeure tant pour les patients que pour la protection de l'environnement.

En matière d'innovations, nous avons également obtenu les certifications européennes nécessaires pour commercialiser deux de nos solutions digitales intégrant des algorithmes d'intelligence artificielle, pour la prostate et le foie.



+37%

→ Hausse du cours de l'action Guerbet sur l'année 2024



Nos marchés sont structurellement en croissance et Guerbet est dans une bonne dynamique pour en bénéficier.



2024 marque la première année complète avec notre Comité exécutif, qui compte quatre nouveaux membres. Ils nous enrichissent par leur diversité et leurs parcours internationaux. Nous disposons désormais d'une équipe complète et soudée, prête à relever tous les défis auxquels nous sommes confrontés.

Nous avons aussi su renouer avec la croissance, avec une performance remarquable de + 9 % et une marge d'EBITDA de 14,2 %. Ces bons résultats témoignent que notre entreprise est sur la bonne trajectoire.

Enfin, je tiens à souligner le démarrage de notre chantier de transformation culturelle, essentiel pour atteindre nos ambitions. Nous avons décliné nos valeurs en principes comportementaux que nous souhaitons renforcer : orientation client, focus, responsabilité, audace et coopération.

— Que disent ces performances sur la trajectoire du Groupe ?

D.H. Nos marchés sont structurellement en croissance et Guerbet est dans une bonne dynamique pour en bénéficier. Le déploiement de notre feuille de route, dont la ligne d'horizon est fixée à 2033, se déroule selon nos plans.

Sur l'imagerie diagnostique, nous continuons de gagner des parts de marché en IRM avec Dotarem® (acide gadotérique) et Elucirem™ (gadopiciénol). La franchise Rayons X demeure un socle important, même si la croissance s'exprime plus en volume qu'en valeur. L'année 2024 nous a permis également de gérer nos aléas industriels et nous sommes maintenant en mesure de pouvoir répondre à cette croissance.

En imagerie interventionnelle, les produits Guerbet constituent la référence pour le traitement du cancer du foie. Nous concentrons nos développements futurs sur l'embolisation vasculaire grâce à notre produit Lipiodol®. La pratique de l'embolisation vasculaire est en pleine expansion et Guerbet répond aux attentes du marché grâce à son expertise et à l'accompagnement dans la formation des praticiens.

— Quelles sont les principales avancées qui retiennent votre attention ?

D.H. L'événement majeur porte sur l'évolution réglementaire qui modifie, depuis le 1^{er} avril 2024 en France, l'un de nos plus gros marchés, la façon d'administrer les produits de contraste, le circuit d'approvisionnement et les modalités de financement des produits de contraste de plus de 50 ml. Cela signifie que nous vendons désormais pour l'essentiel nos produits directement aux radiologues, ce qui nécessite une approche différente de nos flux logistiques et surtout de notre outil industriel qui a dû s'adapter à cette nouvelle donne autorisant la distribution de flacons multidoses.

La deuxième avancée que je retiens concerne notre feuille de route RSE *People & Planet*. Nous avons initié le déploiement de notre plan d'action afin de réduire notre impact sur l'environnement : mise en service d'un parc photovoltaïque à Dublin qui fournit près de 18 % des besoins énergétiques du site et bénéficie aux communautés locales, développement d'un dispositif écoresponsable de récupération des quantités de gadolinium non injectées pour une réutilisation industrielle en partenariat avec l'Université de Bretagne occidentale (UBO), marquant une nouvelle étape vers un réseau d'IRM verte. Nous avons aussi réduit nos émissions carbone de 7 % en 2024, en ligne avec notre trajectoire RSE.

Enfin, nous avons obtenu en 2024 le meilleur score pour la 2^e année consécutive à l'indice vert A++, délivré par la Centrale d'Achats des Hôpitaux Privés et Publics (CAHPP).

Autant d'éléments qui attestent de nos progrès pour atteindre nos objectifs écoresponsables.

— Dans un contexte marqué par l'incertitude croissante, quel cap fixez-vous pour Guerbet en 2025 ?

D.H. En 2025, nous entendons naturellement poursuivre notre développement en Europe avec la première année pleine de commercialisation pour Elucirem™ (gadopiciénol). Nous allons aussi poursuivre notre croissance en Asie-Pacifique. Cette zone va continuer à croître à une vitesse supérieure à celle des Amériques et de l'Europe. Grâce à notre approche directe avec des filiales en Chine, au Japon, en Inde, en Corée du Sud et en Australie, nous sommes bien positionnés pour développer nos parts de marché.

Notre ambition globale consiste à croître plus vite que le marché, à améliorer notre profitabilité, à nous désendetter et à améliorer notre *free cash-flow*.

Le bien-être des patients est au centre de nos actions. Car offrir des diagnostics plus précis et précoces est au cœur de la raison d'être de Guerbet.



FAITS MARQUANTS

LES PRINCIPAUX TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2024

Welcome to
The Home
of Innovations

RENCONTRES

Au cœur des grands événements radiologiques

En 2024, Guerbet a multiplié les rencontres avec la communauté des radiologues pour échanger autour des dernières avancées en imagerie médicale.

L'année a été marquée par des participations à des événements incontournables : le *European congress of radiology* (ECR) à Vienne, le rassemblement des experts en radiologie interventionnelle (CIRSE) à Lisbonne, les Journées francophones de radiologie (JFR) à Paris et la grande réunion de *Radiological Society of North America* (RSNA) à Chicago. Ces rendez-vous ont offert l'opportunité de partager nos innovations, de dialoguer avec les professionnels et de soutenir le développement de pratiques toujours plus performantes.

RÉCOMPENSES

Des innovations primées et une reconnaissance mondiale



Guerbet a reçu deux prix d'innovation lors des Journées francophones de radiologie (JFR 2024). Le premier, dans la catégorie « Coup de Cœur du Jury », pour l'avancée

majeure que représente gadopiciénol (commercialisé sous la marque Elucirem™ (gadopiciénol) par Guerbet) dans le domaine de l'imagerie par résonance magnétique (IRM).

Le second, dans la catégorie « Informatique de santé et IA », pour Liflow®, solution dédiée à l'imagerie oncologique développée par la filiale du Groupe, Intrasure. Une autre récompense, plus atypique, a été attribuée par le *Guinness World Records* au Guerbet Radiology Meet (GRM) 2024, organisé par Guerbet India Pvt Ltd à Mumbai (Inde) le 8 novembre 2024.

Cette manifestation a en effet été considérée comme « la plus grande leçon de radiologie » jamais dispensée sur plusieurs sites.



3 distinctions internationales

→ dont un record mondial en 2024

1 286

→ participants



PARTENARIAT

Une alliance pour innover en radiopharmacie anticancéreuse

Guerbet et Nuclidium ont conclu en mai 2024 un partenariat stratégique dans le but de soutenir le développement de la radiothérapie anticancéreuse, cible spécifiquement les tumeurs grâce à des radio-isotopes de cuivre. L'objectif ? Faire progresser les produits radiopharmaceutiques diagnostiques et thérapeutiques à base de cuivre.



NOMINATIONS

Une nouvelle gouvernance pour accompagner l'avenir

Hugues Lecat a été nommé en mai 2024 Président du Conseil d'administration de Guerbet. Le Comité exécutif a, quant à lui, vu l'arrivée de Christine Allard, SVP Affaires Publiques et Communication, et de Eva Ohlsson, SVP Ressources Humaines et RSE.

ANNIVERSAIRES

Des jalons historiques pour Guerbet et ses sites emblématiques

Deux sites de Guerbet ont, en 2024, franchi un cap important de leur histoire. Dublin (Irlande) a célébré ses 30 ans (juin) tandis que Raleigh (États-Unis) fêtait ses 50 ans (septembre). Ces deux anniversaires ont été l'occasion de mesurer le chemin parcouru et de valoriser l'ancrage territorial de Guerbet.



Une année de célébration

Dans le même temps, le Groupe a pu se féliciter du 30^e anniversaire de l'Autorisation de Mise sur le Marché du produit de contraste Xenetix® (jobitridol).

C'est également le 35^e anniversaire de Dotarem® (acide gadotérique), distribué à plus de 170 millions de doses.



▲ Le site de Dublin (Irlande) a mis en service son premier parc solaire en février.

INAUGURATION

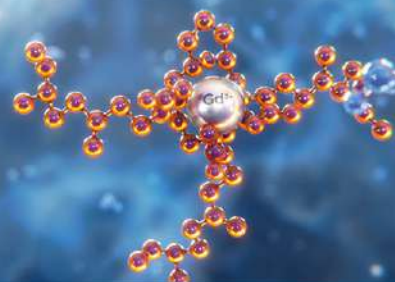
Une avancée solaire pour un avenir durable

Le site de Dublin (Irlande) a mis en service en février son premier parc solaire. Dotée d'une capacité de 2,4 MW, cette ferme photovoltaïque, qui couvrira 18 % des besoins totaux en électricité du site, bénéficiera également aux communautés locales. Cette initiative vise à réduire l'empreinte carbone de Guerbet.



2,4 MW

→ Capacité du parc solaire sur le site de Dublin



CERTIFICATIONS

Innovation et reconnaissance réglementaire en Europe

Après le lancement aux États-Unis en 2023, avril 2024 a marqué un tournant pour Guerbet avec la première injection d'Elucirem™ (gadopiclénol) en Allemagne, suite à son Autorisation de Mise sur le Marché par la Commission européenne en décembre 2023.

Guerbet et Intrasure ont également célébré la certification CE de la plateforme Myrian® 2.12, intégrant le premier algorithme d'intelligence artificielle développé par Guerbet pour l'IRM de la prostate.

En parallèle, la nouvelle plateforme d'Intrasure dédiée à l'imagerie oncologique, Liflow®, a obtenu la certification CE, intégrant également des algorithmes d'intelligence artificielle, notamment DUOnco™ développé par Guerbet.



2 certifications CE

→ obtenues en 2024

GUERBET EN BREF

NOTRE EMPREINTE INTERNATIONALE

- ◆ Siège social
- ◆ Ventes directes
- 🏭 Site de production
- ◆ Ventes indirectes
- 🔬 Innovation, R&D
- 🌐 Distribution



Présent dans
117
PAYS

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR TYPE DE VENTES

16 %
En ventes indirectes



84 %
En ventes directes

▶ **841,1 M€**
→ Chiffre d'affaires 2024

49,6 M€
→ Résultat opérationnel

→ Une présence dans
117 pays

→ Nombre de collaborateurs
2 905

516
→ brevets

9%
→ du chiffre d'affaires consacré
à la R&D



RÉPARTITION DU
CHIFFRE D'AFFAIRES
PAR GAMME



RÉPARTITION DU CHIFFRE
D'AFFAIRES PAR ZONE
GÉOGRAPHIQUE





Des équipes multiculturelles et expertes

Avec des sites de production en Europe, en Amérique du Nord et en Amérique latine, et des équipes présentes dans 80 pays, Guerbet opère dans un environnement international et multiculturel. Ses collaborateurs, parfaitement intégrés dans les pays où le Groupe est présent, bénéficient chaque année d'actions de développement (formations, projets transversaux...) s'inscrivant dans le cadre de parcours de carrière individualisés.

GUERBET EN BREF

CAPITALISER SUR NOS ATOUTS

— Leader de l'imagerie médicale, Guerbet dispose de nombreux atouts pour offrir à son écosystème de parties prenantes des solutions de qualité grâce auxquelles le Groupe, en accord avec sa raison d'être, tisse des liens durables pour permettre de vivre mieux.

80

→ nombre de pays où les équipes de Guerbet sont présentes





L'agilité d'une empreinte internationale

Si Guerbet a historiquement un fort ancrage en France, le Groupe a progressivement élargi son champ d'action à l'international. Il est en effet actif sur les marchés matures et il poursuit, dans le même temps, son développement sur les marchés émergents dont le potentiel de croissance est significatif. C'est pourquoi, ces dernières années, Guerbet a accru sa présence en Asie et réorienté son modèle vers un mode de distribution directe, notamment au Japon, en Inde et en Chine. Cette empreinte internationale répond à un double objectif : entretenir une réelle proximité avec ses clients afin de répondre à leurs attentes et à leurs besoins et permettre aux patients d'accéder aux soins de santé.



Une forte culture de l'innovation

Avec quatre centres dédiés et 9 % du chiffre d'affaires consacré à la Recherche et Développement, le Groupe a fait de l'innovation sa marque de fabrique et l'un des moteurs de son développement. Cette démarche se traduit tout d'abord par le nombre important de brevets – 516 – que le Groupe détient ou dont les demandes sont en cours d'examen, ainsi que les publications scientifiques permettant de partager ses innovations. Elle se concrétise par ailleurs dans la démarche d'innovation continue que Guerbet déploie, notamment à travers des produits tels que Lipiodol® avec l'objectif d'explorer de nouvelles applications, telles que l'embolisation pour l'arthrose qui pourrait s'avérer prometteuse pour les patients. Enfin, cette culture de l'innovation repose sur des partenariats scientifiques nombreux et une collaboration étroite au sein des équipes de Guerbet.



516

→ nombre de brevets détenus par le Groupe

4

→ centres dédiés à la R&D

9%

→ du chiffre d'affaires consacré à la R&D



Une proximité client affirmée

4 La culture client constitue l'une des lignes de force de Guerbet depuis toujours. Proximité relationnelle et géographique, accompagnement personnalisé, proposition de solutions sur mesure, sens du service, présence sur toute la chaîne de valeur, autant d'éléments qui soulignent l'importance du client dans le modèle d'affaires et la culture de Guerbet. L'objectif est double : il s'agit de répondre aux besoins spécifiques de chaque client dans une logique d'écoute et d'attention et, dans le même temps, de nourrir et de renforcer la relation de confiance unissant le Groupe à ses clients. Si cette démarche permet de travailler dans une logique de coopération accrue, elle contribue aussi à asseoir la réputation d'excellence de Guerbet dans le domaine de la radiologie.

Des partenariats stratégiques fructueux

5 Pour mener à bien ses activités, Guerbet travaille avec des acteurs publics et privés du monde entier en vue de développer des produits de contraste, de solutions diagnostiques et d'intelligence artificielle. Certaines de ces collaborations se transforment en partenariats stratégiques. Cela a été le cas en 2023 avec la prise de participation majoritaire de la medtech Intrasense, pionnier des solutions logicielles d'imagerie médicale avancée. Cette collaboration s'est accompagnée d'un accord de licence non exclusif visant à intégrer les algorithmes d'IA développés par Guerbet sur les plateformes d'Intrasense.

De même, en 2024, le Groupe a conclu avec Nuclidium un partenariat destiné à soutenir le développement d'une nouvelle génération de produits radiothéragnostiques ciblés, basée sur des radio-isotopes de cuivre.



Une collaboration scientifique nourrie avec l'écosystème médical

Guerbet entretient d'étroites relations avec la communauté scientifique et médicale, et plus spécialement avec les médecins et les hôpitaux. Cette collaboration revêt deux modalités principales. Elle prend tout d'abord place dans le cadre de développements cliniques destinés à faire émerger de nouvelles indications thérapeutiques ou rythmer les traditionnelles étapes liées au développement des futurs produits de Guerbet. L'autre facette de la collaboration de Guerbet avec le corps médical concerne la conduite d'affaires médicales impliquant différents soutiens financiers. Elle prend deux formes principales : le déploiement d'études sponsorisées par les établissements de santé dont la contrepartie réside dans la publication d'articles scientifiques, ainsi que le développement de programmes d'éducation avec des échanges de professionnels de santé dans le monde entier en partenariat avec les sociétés savantes. Ces subventions éducationnelles proviennent notamment de la SIO américaine (*Society of Interventional Oncology*) qui finance des programmes de recherche en immuno-oncologie, du groupe GEST (*Global Embolization Symposium & Technologies*) qui opère en Europe et aux États-Unis et de la société sud-américaine Sobrice (*Brazilian Society of Interventional Radiology*), ces deux dernières finançant des programmes de recherche sur l'embolisation vasculaire.



Un développement fort sur les marchés émergents

Avec plus de 86 % de son chiffre d'affaires réalisé hors de France, Guerbet est un Groupe à l'empreinte résolument internationale. Son aventure hors des frontières nationales a commencé dans les années 1970, date à laquelle son réseau de distribution a pris progressivement de l'ampleur, et n'a cessé de se renforcer depuis l'entrée de Guerbet sur le second marché de la Bourse de Paris en 1986. Aujourd'hui, l'enjeu est d'être présent dans les zones de fortes implantations client. C'est pourquoi Guerbet a bâti un réseau de centres de distribution localisés au plus près d'eux. Grâce à ce maillage, il peut assurer la livraison de ses produits dans des conditions de délai et de qualité optimales. De puissantes plateformes de distribution régionales situées en Europe, en Asie, en Amérique du Nord et en Amérique du Sud lui permettent d'alimenter cette chaîne logistique avec efficacité. Dans une économie mondialisée, Guerbet choisit de s'implanter sur les marchés émergents, pays dans lesquels le Groupe réalise environ deux tiers de sa croissance. L'objectif ? Offrir un accès aux soins de santé à des patients qui n'en bénéficiaient pas auparavant, mais aussi se donner les moyens de préparer l'avenir.

86 %

→ du chiffre d'affaires de Guerbet est réalisé hors de France



1

2

3

4

5

6

7

UN MODÈLE CRÉATEUR DE VALEUR DURABLE

NOTRE FEUILLE DE ROUTE STRATÉGIQUE

RENFORCER
NOTRE LEADERSHIP
EN IRM

FAVORISER
LE DÉVELOPPEMENT
DE LIPIODOL®

INTENSIFIER
NOTRE EXCELLENCE
OPÉRATIONNELLE

ACCROÎTRE
NOTRE ASSISE
EN ASIE-
PACIFIQUE

EXPLORER DE
NOUVEAUX RELAIS
DE CROISSANCE



NOTRE RAISON D'ÊTRE

Chez Guerbet, nous tissons des liens durables pour permettre de vivre mieux :

- En prenant soin des autres
- En privilégiant le bénéfice patient
- En apportant continuellement des solutions innovantes
- En osant des choix audacieux
- En progressant par le partage des connaissances

C'est notre raison d'être.



NOS RESSOURCES

- 2 905 collaborateurs dans le monde
- 8 sites de production à travers l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Amérique latine
- 4 centres de R&D à travers l'Europe et l'Amérique du Nord
- Une structure financière solide avec **une marge d'EBITDA de 14,2 % en progression**
- Une culture de l'excellence et de l'innovation : **9 % du chiffre d'affaires consacré à la R&D**
- 516 brevets
- Des équipes animées par un profond **sens de l'engagement**

NOS MÉTIERS

- **Imagerie Diagnostique**
Produits de contraste et solutions
- **Imagerie Interventionnelle**
Produits de contraste et solutions
- **Digital & IA**
Solutions digitales & IA

NOTRE VALEUR AJOUTÉE



POUR LES PATIENTS ET LE CORPS MÉDICAL

- Offrir des diagnostics précoces et précis **pour une personnalisation accrue des traitements**
- Capitaliser sur nos 98 ans d'expertise avec **des solutions fiables et innovantes pour la santé des patients**
- Mettre nos innovations les plus récentes à la disposition des patients et **répondre avec nos technologies avancées aux besoins médicaux les plus exigeants**
- Opter pour des procédures les moins invasives possibles afin **de limiter les risques et d'améliorer la sécurité et le confort des patients**
- Mettre l'accent sur la sécurité des personnes et la qualité de nos produits et services en appliquant à nos activités **les normes les plus strictes**
- Former les professionnels de santé pour **une utilisation optimale de nos produits et solutions**
- Commercialiser nos produits **dans plus de 117 pays au plus près des patients**



... ET POUR NOS AUTRES PARTIES PRENANTES

Contribuer à l'épanouissement de nos collaborateurs

- Politique axée sur le développement des compétences, la mobilité interne et le management des talents
- Adoption d'une charte éthique mondiale pour tous les collaborateurs, applicable également aux parties prenantes et aux professionnels de santé
- Mise en place d'un programme de lutte anti-corruption
- Démarche d'achats responsables

Accélérer notre engagement pour l'environnement et la décarbonation

- Engagement à réduire les émissions de carbone et à optimiser les ressources naturelles
- Politique de maîtrise des filières de traitement des effluents et des déchets
- Démarche de promotion de la RSE : *People & Planet* (note A++ à l'indice vert CAHPP)
- Engagement vers la trajectoire « *Well-below 2°C* » à horizon 2032

Optimiser notre impact économique et social local

- Génération de retombées économiques et création d'emplois sur les territoires où nous sommes implantés
- Contribution fiscale et politique d'achats favorisant les circuits courts
- Aide envers les jeunes pour accéder à un emploi durable
- Engagement de nos collaborateurs dans des actions solidaires via notre programme *Guerbet Positive*

Assurer une gouvernance robuste de l'entreprise

- La famille Guerbet détient 54,77 % du capital, tandis que les salariés, ex-salariés et FCP en possèdent 3,40 %.

STRATÉGIE

NOS 5 PRIORITÉS STRATÉGIQUES

— En accord avec sa raison d'être et ses valeurs, Guerbet a structuré sa stratégie autour d'une double exigence de développement et de transformation. Avec une ambition forte : renforcer sa position de leader mondial en imagerie médicale.

01 Renforcer notre leadership en IRM

- Consolidation de nos positions avec Elucirem™ (gadopiciénol) et Dotarem® (acide gadotérique)
- Poursuite de la croissance de nos produits de contraste pour Rayons X et de nos solutions d'injection

02 Favoriser le développement de Lipiodol®

- Utilisation de cette solution au-delà du traitement du carcinome hépatocellulaire
- Exploration de nouvelles applications thérapeutiques

03 Intensifier notre excellence opérationnelle

- Optimisation de nos processus
- Amélioration du taux de livraison à temps et en totalité de plus de 95 % de nos commandes

04 Accroître notre assise en Asie-Pacifique

- Développement de notre empreinte dans nos pays d'ancrage
- Pénétration de nouveaux marchés

05 Explorer de nouveaux relais de croissance

- Extension de nos activités au-delà du diagnostic
- Développement de nos solutions d'IA pour l'oncologie



NOTRE FEUILLE DE ROUTE RSE : PEOPLE & PLANET

— Corré à la raison d'être du Groupe, l'engagement RSE de Guerbet s'articule autour de deux piliers. Une approche qui conjugue volonté de préserver le vivant, recherche de durabilité et esprit pionnier.

▶ PLANET

ou comment optimiser l'empreinte environnementale de nos activités

NOS AXES DE TRAVAIL

- Analyse du cycle de vie : évaluer et réduire les impacts environnementaux de nos produits, anciens comme nouveaux
- Décarbonation : poursuivre une trajectoire « Well below 2°C » validée par le SBTi, l'initiative *Science-Based Targets*
- Préservation des ressources et maîtrise des rejets : mettre en œuvre notre stratégie 3R consistant à réduire, réemployer et recycler
- Partenariats industriels : déployer une politique d'achats responsables collaborative

▶ PEOPLE

ou comment créer les conditions pour générer la coopération

NOS AXES DE TRAVAIL

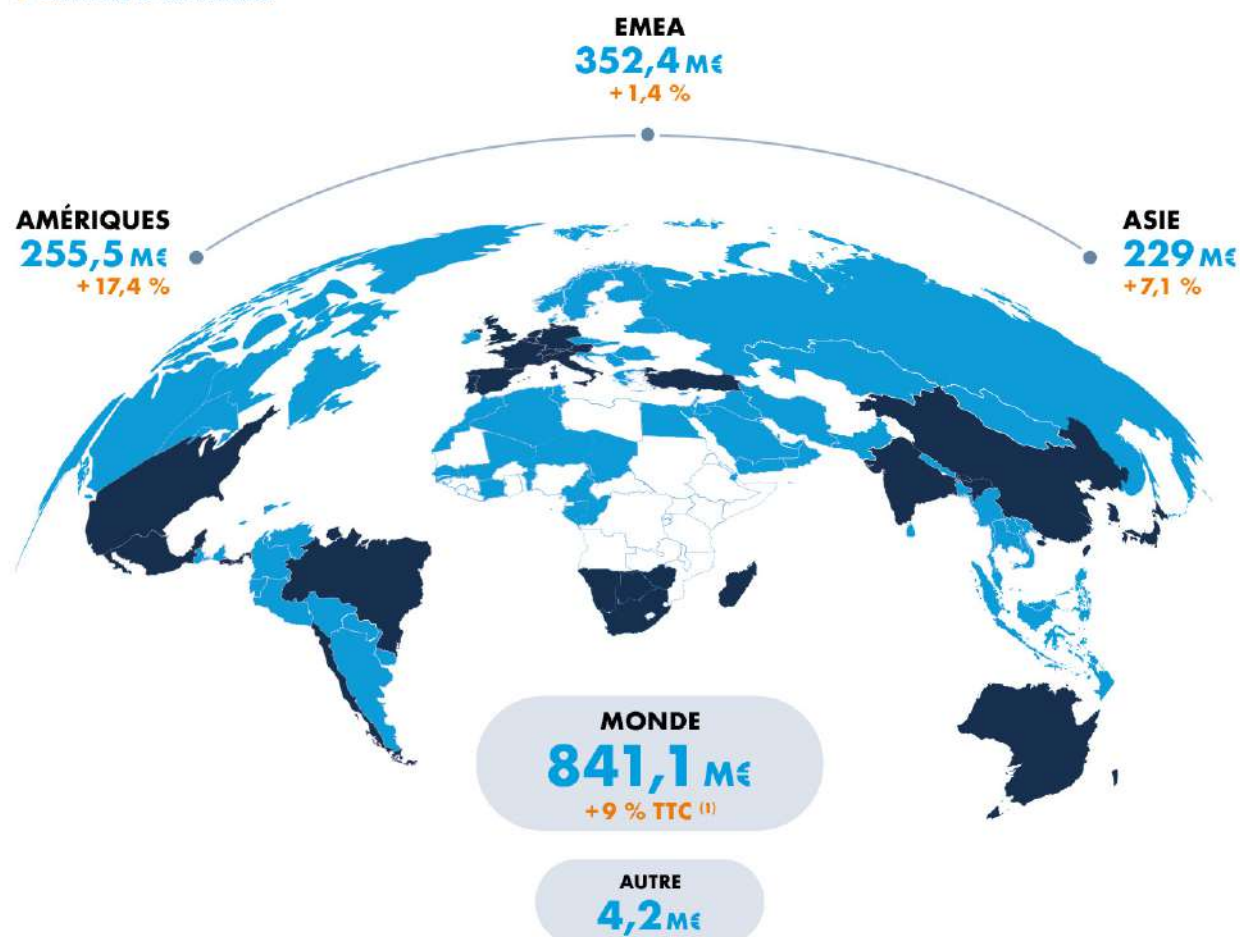
- Qualité : privilégier la sécurité de nos patients grâce à des produits dont le rapport bénéfice/risque est favorable
- Écoute : réalisation d'une enquête annuelle d'engagement « *Guerbet Listens* »
- Prévention : préserver la santé et la sécurité des personnes contribuant à notre activité
- Engagement sociétal : mobiliser nos équipes autour de notre programme de volontariat
- Épanouissement : favoriser le développement de nos collaborateurs
- Inclusion : encourager la diversité et parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes



CHIFFRES CLÉS

NOTRE TRAJECTOIRE DE PERFORMANCE

→ CHIFFRE D'AFFAIRES



→ EBITDA ⁽²⁾

14,2% Taux de marge d'EBITDA

2024 **119,4 M€**

2023 **98,8 M€**

→ RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

2024 **49,6 M€**

2023 **38,7 M€**

⁽¹⁾ TTC = Taux de change constant.

⁽²⁾ EBITDA = Résultat opérationnel + dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions.

→ VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES
 PAR GAMME DE PRODUITS

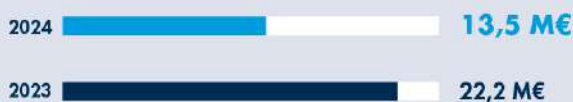


→ CAPITAUX PROPRES



→ RÉSULTAT NET

(en €)



→ INVESTISSEMENTS BRUTS RETRAITÉS
 DES DETTES D'IMMOBILISATIONS



→ VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES
 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



→ ENDETTEMENT FINANCIER NET



→ RÉSULTAT NET PAR ACTION

(en €)



→ ENDETTEMENT FINANCIER NET/EBITDA



GOUVERNANCE

NOTRE COMITÉ EXÉCUTIF



David HALE
Directeur Général

« Avec une croissance importante, des avancées industrielles et commerciales significatives, des innovations qui portent leurs fruits, Guerbet est sur la bonne trajectoire. »



Dan RAFFI
SVP Opérations Commerciales

« Intensifier nos services pour mieux servir nos radiologues et nos partenaires.

Cette stratégie nous permettra de nous améliorer constamment et de proposer des solutions de pointe qui nous permettent de sauver davantage de vies. »

Charlotte BAMIÈRE

SVP Affaires Juridiques et Conformité

« Dans un paysage législatif en évolution, nous devons anticiper les nouvelles réglementations, intégrer des pratiques de conformité robustes et promouvoir une culture d'intégrité. »



Christine ALLARD

SVP Affaires Publiques et Communication

« Faire entendre davantage la voix de Guerbet et mobiliser toutes nos parties prenantes pour le bien commun. »



François NICOLAS

SVP Recherche, Développement, Innovation et IA

« Développer des innovations pour permettre des diagnostics plus précis, plus précoces et plus rapides et bâtir de nouvelles options thérapeutiques pour les patients. »





Philippe BOURRINET

SVP Développement, Affaires Médicales
& Réglementaires

« Accompagner nos équipes et nos clients dans le cadre du lancement d'Elucirem™ (gadopiciénol), des nouvelles indications pour Lipiodol® et renforcer nos collaborations scientifiques avec des radiologues et sociétés savantes. »

Raoul BERNHARDT

SVP Opérations Industrielles,
RSE & HSE, Achats

« À l'heure où l'approvisionnement global est de nouveau aligné sur les standards internationaux, nous avons pu formaliser nos enjeux stratégiques et opérationnels futurs et nous organiser en conséquence. »



Eva OHLSSON

SVP Ressources Humaines et RSE

« Notre défi est double : créer un environnement innovant et inspirant, où chacun puisse s'épanouir. Intégrer la transformation dans notre culture à travers de nouveaux comportements. »



Jérôme ESTAMPES

SVP Administratif
et Financier, Informatique
et SVP Développement
des Affaires et Licences

« Nos priorités ? Maximiser les opportunités de croissance, assurer une gestion financière rigoureuse et explorer de nouveaux partenariats et de nouvelles licences. »

Valérie BRISSART

SVP Imagerie Diagnostique

« Être à la pointe de l'innovation et répondre aux besoins diversifiés de nos clients.

Nous devons renforcer notre position sur le marché avec des stratégies marketing agiles et des partenariats solides. »



GOUVERNANCE

NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

— Le Conseil d'administration détermine les orientations stratégiques du Groupe et veille à leur mise en œuvre. Il s'appuie, pour mener à bien sa mission, sur quatre comités spécialisés : le Comité d'audit, le Comité stratégie et innovation, le Comité des nominations et rémunérations et le Comité éthique, gouvernance et RSE.



Marie de la SIMONE
Administratrice
représentant les salariés



Pascale AUGER
Administratrice



Mark FOUQUET
Administrateur



Carine DAGOMMER
Administratrice



Éric GUERBET
Administrateur



Céline LAMORT
Administratrice



Didier IZABEL
Administrateur
indépendant



Nicolas LOUVET
Administrateur



Claire MASSIOT-JOUAULT
Administratrice



Marc MASSIOT
Administrateur



Jean-Sébastien RAYNAUD
Administrateur
représentant les salariés



Président de Comité



Comité d'audit



Comité des nominations et rémunérations



Comité éthique, gouvernance et RSE



Comité stratégie et innovation



12
→ administrateurs

2
→ administrateurs
représentant les salariés

40%
→ de femmes

57 ans
→ d'âge moyen

8
→ réunions en 2024

4
→ comités du Conseil
d'administration

91%
→ taux de présence
en Conseil d'administration
en 2024



1

2

3

4

5

6

7

ACTIVITÉ

INNOVER AVEC PASSION

Fort de son expertise en **imagerie diagnostique**, en **imagerie interventionnelle** et dans les **solutions digitales d'intelligence artificielle**, Guerbet est un acteur reconnu sur le marché de l'imagerie médicale. Le Groupe a poursuivi en 2024 ses avancées sur ces différents marchés et mis l'accent sur l'innovation qui demeure un levier stratégique pour faire la différence.

Une dynamique ambitieuse avec de belles réalisations au bénéfice des patients et des praticiens.



UN MARCHÉ EN CROISSANCE

— Grâce à l'imagerie diagnostique, les praticiens sont en mesure de diagnostiquer la présence éventuelle de maladies, de suivre leur évolution et de mieux prendre en charge le patient. C'est pourquoi, Guerbet a, tout au long de l'année, agi pour renforcer son leadership en matière d'imagerie diagnostique et entretenir sa dynamique d'innovation.

POINT DE VUE



▲
Valérie Brissart

DIRECTRICE MARKETING -
IMAGERIE DIAGNOSTIQUE

— Quels sont les grands enjeux du marché de l'imagerie diagnostique ?

VALÉRIE BRISSART Dans la mesure où le marché de l'imagerie diagnostique comprend de nombreux produits génériques, notre principal enjeu porte sur l'innovation. Il s'agit en effet d'être capable de se différencier. C'est ce que Guerbet fait précisément avec Elucirem™ (gadopiclénol), qui est le premier agent de contraste non spécifique pour les examens IRM qui ne requiert qu'une demi-dose de gadolinium par rapport aux autres produits de contraste.

L'autre enjeu est d'accompagner le recours de plus en plus fréquent aux technologies d'imagerie – IRM et scanner – qui sont utilisées entre autres dans le cadre de dépistage, par exemple du cancer du sein ou des maladies neurologiques, et dans la détection de maladies cardiovasculaires.

— Comment ce marché se porte-t-il ?

V. B. Le marché mondial, estimé à 6,8 Md€, est porteur avec une croissance d'environ 5 % par an. Cela s'explique d'une part par le vieillissement de la population, d'autre part par l'accroissement du recours aux examens d'imagerie médicale, notamment en oncologie où les patients effectuent tous les 3 à 6 mois des examens afin de suivre l'évolution de leur traitement. Les dynamiques ne sont toutefois pas les mêmes selon les zones géographiques. L'Europe et les États-Unis connaissent une croissance modérée tandis que la région Asie-Pacifique est en très forte croissance, du fait de sa démographie.

— Quelles sont les raisons qui expliquent le succès de Guerbet sur ce marché ?

V. B. La première raison, c'est notre présence historique sur ce marché. En IRM, nous avons depuis plus de 35 ans une présence indiscutable avec Dotarem® (acide gadotérique), notre produit de contraste à base de gadolinium, avec 170 millions de doses injectées aux patients (source interne). De même, dans l'imagerie par Rayons X, nous sommes avec Optiray® (ioversol) et Xenetix® (jobitridol) bien implantés sur le marché. Ce qui compte, c'est le *Real World Evidence* (RWE) qui démontre la validité des produits injectés à un très grand nombre de patients. La deuxième raison, c'est notre capacité à innover et à offrir des solutions stables, sûres et efficaces pour les patients. S'y ajoute, en troisième lieu, notre capacité à répondre à l'évolution des attentes de nos clients qui souhaitent de plus en plus souvent une approche de vente complète, incluant l'IRM, les Rayons X et les solutions d'injection. C'est ce que nous faisons dans le cadre de notre offre UNIK, qui comprend des packages complets adaptés à la typologie et des solutions interconnectées aux besoins de chaque client.

Xenetix® (iobitridol), 30 ans déjà !

C'est précisément le 24 août 1994 que Xenetix® (iobitridol) a reçu son autorisation de mise sur le marché français. Peu après, le 18 octobre 1994, le site de Lanester produisait le tout premier lot d'iobitridol. L'histoire de cette solution injectable, qui sert à renforcer le contraste des images réalisées lors d'examen à vocation diagnostique, était lancée. Sa commercialisation sur le territoire français intervient peu après, le 19 janvier 1995.

Aujourd'hui, Xenetix® (iobitridol) est présent dans 68 pays. Durant ces 30 années, il a évidemment connu des évolutions diverses, telles que des modifications de procédés, des changements dans les tailles de lots, ou encore la construction d'un nouveau bâtiment pour augmenter la production ; en effet, les volumes ont été multipliés par 30.

La campagne de communication « The Beauty of Half the Gadolinium Dose »

Déployée par Guerbet pour promouvoir Elucirem™ (gadopiciénol) a reçu en octobre 2024 le prix « Empreinte de la campagne internationale 2024 », catégorie Argent. Organisé par la délégation Santé de l'AACC, le prix Empreintes de la santé créative récompense la créativité des campagnes et des actions de communication santé de différents annonceurs, à la condition que le concept créatif ait été créé en France.



► Guerbet a reçu le 6 octobre 2024,

lors des Journées francophones de radiologie, le prix Innovation JFR 2024, dans la catégorie Coup de Cœur du Jury, pour gadopiciénol, que le Groupe commercialise sous le nom d'Elucirem™ (gadopiciénol). Cette récompense prestigieuse a été octroyée par la Société française de radiologie et d'imagerie médicale.



170 millions de doses injectées pour Dotarem® (acide gadotérique) en 35 ans

Lancé en 1989, Dotarem® (acide gadotérique) est un produit de contraste à base de gadolinium utilisé lors d'un examen par IRM pour diagnostiquer les pathologies cérébrales et médullaires, les pathologies du rachis ainsi que d'autres pathologies du corps entier qui nécessitent des angiographies. Approuvé dans plus de 70 pays, il constitue aujourd'hui, avec plus de 170 millions de doses injectées, un produit de référence mondial.



► UNE ANNÉE FONDATRICE POUR ELUCIREM™ (GADOPICLÉNOL)

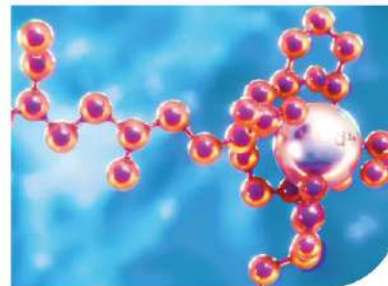
Après les USA, les premières injections en Europe

Pour la première fois au sein de l'Union Européenne, des patients ont reçu en avril 2024 en Allemagne, dans le cadre de leur examen IRM, une injection d'Elucirem™ (gadopiclénol). L'utilisation de ce nouvel agent de contraste macrocyclique à base de gadolinium a été rendue possible suite à la décision de la Commission européenne, intervenue en décembre 2023, d'autoriser sa mise sur le marché, plus d'un an après l'approbation en septembre 2022 de la FDA américaine.

De réels bénéfices

Elucirem™ (gadopiclénol) est un produit de contraste pour l'imagerie par résonance magnétique (IRM) qui ne requiert qu'une demi-dose de gadolinium pour obtenir un examen de qualité. Cette particularité réduit l'exposition des patients à cet élément chimique, en particulier ceux nécessitant de multiples examens et elle a également un impact écologique en limitant la quantité de gadolinium rejetée dans l'environnement.

La performance de l'IRM repose sur un rehaussement du contraste qui contribue à améliorer la détection et la visualisation des pathologies associées à une perturbation de la barrière hémato-encéphalique (BHE) et/ou présentant une vascularisation anormale. Dans le cadre de l'approbation réglementaire d'Elucirem™ en Europe chez l'adulte et l'enfant de plus de 2 ans, les organes concernés sont le cerveau, le rachis et les autres tissus associés du système nerveux central ainsi que le foie, le rein, le pancréas, le sein, le poumon, la prostate et le système musculo-squelettique. Produit en France, Elucirem™ (gadopiclénol) est autorisé pour une commercialisation dans toute l'Union Européenne sous forme de flacons et de seringues préremplies. Il est déjà utilisé en pratique clinique en Allemagne, au Royaume-Uni, en Italie et en France. Si la mise sur le marché de ce produit conforte la position de leader de Guerbet en IRM, elle va aussi permettre à l'imagerie médicale d'ouvrir un nouveau chapitre de son histoire avec, à la clé, une valeur ajoutée pour les patients et pour l'environnement.



50%

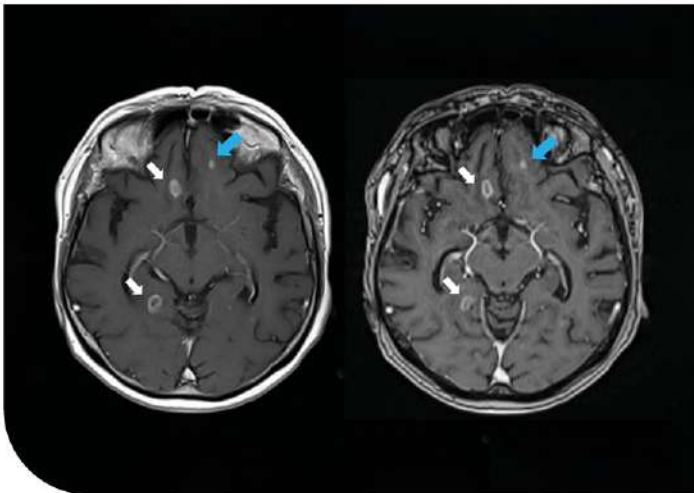
de gadolinium en moins,
efficacité intacte

→ Elucirem™ utilise
une demi-dose de gadolinium
par rapport aux autres
agents de contraste, réduisant
l'exposition des patients et
praticiens tout en maintenant
l'efficacité diagnostique.



Bienvenue à REVEAL TV

Créée à l'initiative de Guerbet, REVEAL TV est une web TV spécialement dédiée à la communauté scientifique. Son objectif ? Permettre aux acteurs de l'imagerie médicale d'échanger sur les expériences et les avancées de ce marché tout en favorisant le partage de bonnes pratiques. Un premier rendez-vous a ainsi été organisé en direct le 18 janvier 2024 avec des experts américains et européens afin d'aborder les dernières innovations en matière d'IRM. Deux sujets majeurs ont été abordés : l'importance de réduire la dose de gadolinium lors de la réalisation d'une IRM avec contraste, et l'analyse des données issues des essais cliniques réalisés avec la nouvelle génération de produit de contraste macrocyclique à base de gadolinium.



Loevner LA, Kolumban B, Hutóczki G, et al. Efficacy and Safety of gadopiciénol for Contrast-Enhanced MRI of the Central Nervous System: The PICTURE Randomized Clinical Trial. *Invest Radiol.* 2023 May 1;58(5):307-313

De premiers retours d'expérience positifs pour Elucirem™ (gadopiciénol)

Après une première année d'utilisation clinique, le profil bénéfice-risque positif du gadopiciénol a été confirmé par une étude scientifique publiée par la revue médicale *Investigative Radiology*. Cela signifie que ce nouvel agent de contraste macrocyclique à haute relaxivité à base de gadolinium, commercialisé par Guerbet sous le nom de marque Elucirem™ (gadopiciénol), présente en conditions réelles, c'est-à-dire lors des examens réalisés sur les patients, une sécurité tout à fait satisfaisante.

Des chiffres particulièrement encourageants

La surveillance post-commercialisation pour gadopiciénol, effectuée aux États-Unis, montre en effet que les 882 550 doses ayant été administrées ne s'accompagnent d'aucun événement indésirable grave. Elle révèle par ailleurs un taux d'événements indésirables non graves très faible avec 1 cas détecté pour 27 580 expositions. Ces chiffres sont en parfaite adéquation avec ceux qui caractérisent les autres agents de contraste à base de gadolinium utilisés dans des circonstances similaires.

Ils confirment plus largement les conclusions qui avaient été mises en évidence lors des études cliniques préalables à l'Autorisation de Mise sur le Marché du gadopiciénol quant au profil positif risque-bénéfice.

REGARD SUR ELUCIREM™ (GADOPICLÉNOL)



Professeur Harriet Thoeny

PROFESSEUR TITULAIRE DE RADIOLOGIE -
UNIVERSITÉ DE FRIBOURG



► « L'European Society of Urogenital Radiology (ESUR) préconise d'administrer aux patients la dose d'agents macrocycliques la plus faible possible pour

obtenir, en termes de contraste, le meilleur résultat. Or, avec le gadopiciénol, nous sommes en mesure d'administrer une demi-dose à nos patients avec le même résultat que l'administration d'une dose complète d'un autre agent macrocyclique conventionnel. C'est un résultat important, pour les patients bien sûr, qui bénéficient d'un suivi régulier, mais aussi pour l'environnement. »



**Le nouvel agent
demi-dose
de Guerbet en
Europe constitue
une réelle
innovation.**





UNE ACTIVITÉ HISTORIQUE PLEINE D'AVENIR

— Fondée sur des procédures mini-invasives guidées par l'image, l'imagerie interventionnelle permet à la fois de diagnostiquer et de traiter des pathologies de nature ostéo-articulaire, vasculaire ou associées à l'oncologie. Autant de sujets sur lesquels Guerbet a poursuivi ses avancées en 2024.

POINT DE VUE



▲
François Convenant

DIRECTEUR DES VENTES MONDE,
IMAGERIE INTERVENTIONNELLE

— Quels sont les grands enjeux du marché de l'imagerie interventionnelle ?

FRANÇOIS CONVENANT

Lipiodol® bénéficie d'une notoriété reconnue en oncologie interventionnelle, dans le cadre de la Chimio-Embolisation Trans-Artérielle conventionnelle (cTACE), pour le traitement du cancer du foie (carcinome hépatocellulaire). Cependant, l'innovation est fortement présente dans le traitement de cette maladie grave, dans laquelle Lipiodol® et la cTACE continuent de jouer un rôle clé, en association avec des traitements d'immunothérapie, afin d'augmenter le temps de survie des patients sans progression de la maladie. C'est un enjeu crucial auquel nous efforçons de contribuer. En outre, le développement de notre activité en radiologie interventionnelle se porte sur une nouvelle utilisation du Lipiodol® dans l'embolisation vasculaire.

— Quelle est la dynamique de développement de ce marché ?

F. C. L'utilisation en embolisation vasculaire est en pleine expansion. Si elle était auparavant principalement axée sur les traitements dédiés aux malformations artérioveineuses et aux hémorragies issues de traumatismes ou traitements oncologiques, elle s'oriente aujourd'hui vers des procédures davantage « planifiées ». Cette voie permet de mieux prendre soin des patients en traitant par embolisation des varicocèles, ou encore des varices pelviennes chez les femmes. De même, le traitement de l'hyperplasie prostatique bénigne est en fort développement, domaine sur lequel Lipiodol® en association avec des colles chirurgicales a un rôle significatif à jouer.

— Comment faire la différence sur ce marché ?

F. C. L'enjeu est double. Il s'agit de rester présents sur le marché de l'oncologie interventionnelle qui constitue notre domaine de compétence principal et de continuer à proposer des solutions nouvelles et efficaces. Il importe aussi de capter les opportunités de croissance de l'embolisation vasculaire comme dans l'ostéo-arthrose, pathologie en fort développement, compte tenu des populations vieillissantes. Notre projet de développement d'un embolique spécifique est une réponse à la prévalence de ces pathologies.

2024 a été pour Guerbet une année de repositionnement et de développement en imagerie interventionnelle, nous affichons une croissance d'environ 8% comparée à 2023, ce qui nous place dans une bonne dynamique sur le marché.

QR **L'utilisation du Lipiodol® en embolisation vasculaire est en pleine expansion.** DD

Des avancées importantes dans la lutte contre le cancer du foie

Pour lutter contre le cancer du foie, de nombreux traitements sont disponibles. Parmi eux, deux occupent une place importante. Le premier, l'un des plus utilisés dans le monde est la chimioembolisation.

Utilisée en radiologie interventionnelle en combinaison avec du Lipiodol®, elle vise à détruire les tumeurs qui se développent dans le foie. Il s'agit d'un traitement de référence dont la valeur médicale et scientifique a été démontrée par plusieurs études. Le deuxième repose sur l'utilisation conjointe de Lipiodol® et d'immunothérapies utilisées pour stimuler les cellules immunitaires impliquées dans la reconnaissance et la destruction des cellules tumorales.

Une nouvelle approche combinée

Depuis peu, une nouvelle approche thérapeutique a vu le jour, fondée sur une combinaison Lipiodol® plus chimioembolisation et molécules d'immunothérapie. D'importants essais cliniques internationaux, mobilisant dans plusieurs centres hospitaliers plusieurs centaines de patients par essai, ont été mis en place afin d'évaluer l'efficacité de cette association.



«

Professeur Maxime Ronot

PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ PARIS-CITÉ
ET CHEF DU SERVICE D'IMAGERIE MÉDICALE
DU CHU BEAUJON (AP-HP) À CLICHY



» « Les essais cliniques en cours sur l'association de la chimioembolisation et de l'immunothérapie constituent assurément une piste intéressante.

Je les considère, sur le plan scientifique, comme particulièrement stimulants. Ils s'inscrivent dans une dynamique positive qui, depuis 20 ans, a vu l'émergence de nouveaux traitements pour le cancer du foie. »



IMAGERIE
DIAGNOSTIQUE

IMAGERIE
INTERVENTIONNELLE

DIGITAL & AI



Former les praticiens aux techniques de l'embolisation vasculaire

L'embolisation vasculaire est une technique qui n'a cessé, depuis 30 ans, de se développer. Destinés à occlure de manière temporaire ou durable un vaisseau, les agents d'embolisation peuvent être multiples, solides ou liquides, chacun ayant des caractéristiques et des modalités d'utilisation différentes. L'une d'elles consiste à utiliser un mélange plus ou moins dilué de Lipiodol® et de colle. La dilution permet de jouer sur le délai de polymérisation de la colle : plus le mélange est fluide et plus la colle met de temps à se solidifier. Ce mélange permet de pratiquer des embolisations à moindre coût, avec une durée d'intervention rapide et un très faible risque de recanalisation du vaisseau. En rendant la colle visible en imagerie, elle offre au praticien une vision et un contrôle en temps réel de ce qu'il fait.

Promouvoir cette nouvelle méthode

Si la technique est bien en place et bénéficie de retours d'expérience positifs, il est important de la promouvoir. L'enjeu est de valoriser ses bénéfices. C'est pour cela que le CHU de Dijon, en partenariat avec GUERBET et GEM, organise depuis une dizaine d'années des ateliers de formation, conjuguant connaissances théoriques et exercices pratiques, afin de former les médecins à cette technique. Ces formations de deux jours contribuent à l'amélioration des pratiques pour une meilleure prise en charge des patients.

Pour Guerbet, ces formations revêtent deux avantages : elles accompagnent les médecins dans leurs courbes d'apprentissage et compréhension de la procédure, et elles contribuent à l'amélioration des pratiques de l'utilisation de Lipiodol® dont le potentiel de développement en lien avec l'embolisation vasculaire est prometteur.

66

Professeur Romaric Loffroy

CHEF DU DÉPARTEMENT DE RADIOLOGIE DIAGNOSTIQUE
ET THÉRAPEUTIQUE AU CHU DE DIJON



► « Dans mon département du CHU de Dijon, nous utilisons depuis longtemps des agents liquides et plus particulièrement des cyanoacrylates, qui sont des colles puissantes et rapides, que nous mélangeons avec du Lipiodol®. Tout l'enjeu reste de former les praticiens à ces nouvelles techniques. C'est pourquoi, 10 à 15 fois par an, nous formons, dans le cadre d'ateliers, des radiologues, issus du monde entier, qui veulent apprendre et maîtriser ces techniques.

Nous leur expliquons les tenants et aboutissants de la démarche, leur montrons comment procéder et les laissons participer au traitement des patients en salle d'intervention pour des indications programmées comme la prostate, la varicocèle ou les varices pelviennes. Les retours d'expérience de ces ateliers sont particulièrement positifs. Ils diffusent des connaissances, permettent de s'exercer et s'inscrivent dans une logique de formation continue. »

Lipiojoint, un essai dédié à l'embolisation des artères des articulations

Développé par Guerbet et l'AP-HP, sur une idée du Professeur Marc Sapoval, chef du service de radiologie interventionnelle Vasculaire et Oncologique à l'Hôpital Européen Georges Pompidou à Paris, le projet Lipiojoint a vocation à proposer une solution thérapeutique aux patients de pathologies ostéoarticulaires, telles que l'arthrose ou les tendinopathies. Actuellement en phase clinique, le traitement consiste à emboliser l'hypervascularisation inflammatoire par voie intra-artérielle grâce à une émulsion à base de Lipiodol®, associé à Optiray® 300 (ioversol).

Ce traitement, réalisé par les radiologues interventionnels, cible l'arthrose du genou et les tendinopathies. En tant que partenaire industriel, Guerbet est appelé à jouer un rôle clé dans ce projet puisqu'il développe les produits, appelés agents d'embolisation, permettant l'émulsion et participe aux différents travaux cliniques préalables à une éventuelle Autorisation de Mise sur le Marché de cette solution.



66

Professeur Marc Sapoval

CHEF DU SERVICE DE RADIOLOGIE INTERVENTIONNELLE VASCULAIRE ET ONCOLOGIQUE À L'HÔPITAL EUROPÉEN GEORGES POMPIDOU À PARIS ET INVESTIGATEUR COORDONNATEUR DU PROJET LIPIOJOINT



► « Initié il y a cinq ans, le projet Lipiojoint consiste, grâce à une intervention mini-invasive réalisée en ambulatoire, à réduire la douleur et améliorer

la fonction du genou chez des patients atteints d'arthrose. L'approche, résolument nouvelle, permettrait d'améliorer la qualité de vie des patients. Il faut attendre l'Autorisation de Mise sur le Marché pour ce traitement qui n'est, pour le moment, disponible que dans un cadre compassionnel. Les premiers essais réalisés sur des patients sont très encourageants.

C'est un projet extrêmement stimulant sur le plan intellectuel qui mobilise de nombreuses ressources et pour lequel nous avons de vrais et beaux espoirs, compte tenu des retours d'expérience positifs engrangés par plusieurs équipes médicales. »

≡

1

2

3

4

5

6

7



UN SECTEUR PROMETTEUR

— Établie autour d'algorithmes entraînés sur de très grandes bases de données, l'intelligence artificielle commence à s'intégrer dans les pratiques des radiologues et des cliniciens. Elle a vocation à les aider dans la détection, le diagnostic et le suivi des cancers et des lésions.

POINT DE VUE



▲
François Nicolas

DIRECTEUR RECHERCHE,
DÉVELOPPEMENT, INNOVATION ET IA

— Pourquoi les solutions digitales d'intelligence artificielle sont-elles prometteuses ?

FRANÇOIS NICOLAS Le domaine de la radiologie est confronté à deux tendances fortes. La première repose sur l'augmentation des volumes d'exams chaque année du fait du vieillissement de la population et de l'essor de maladies chroniques telles que le cancer. La seconde concerne la sophistication régulière des équipements qui permettent la production d'un nombre d'images croissant avec, à la clé, davantage d'informations. Ce double phénomène entraîne pour les radiologues une charge de travail importante avec de plus en plus d'images à examiner et à analyser. D'où la nécessité d'améliorer la productivité.

— Comment ce marché se porte-t-il aujourd'hui et quel peut être son avenir ?

F. N. Les solutions d'intelligence artificielle sont, du fait de leur potentiel technologique, promises à un bel avenir. Elles offrent en effet une efficacité et des gains de productivité significatifs tout en améliorant la qualité de la prestation fournie. De même, elles s'accompagnent sur le plan thérapeutique d'une sécurité supplémentaire puisqu'elles sont capables d'identifier des lésions difficilement détectables par l'œil humain.

— Quelles sont les priorités de Guerbet sur ce marché ?

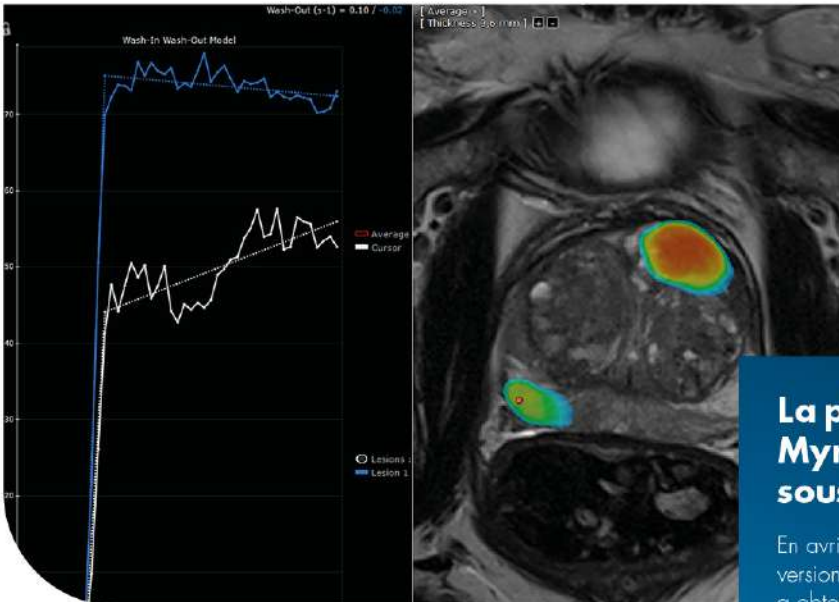
F. N. Nous avons concentré nos efforts sur l'intelligence artificielle appliquée à l'oncologie. Dans le cadre du suivi, les patients passent régulièrement des examens scanner thoraco-abdomino-pelvien TAP grâce auxquels la présence, l'apparition et l'évolution des métastases sont contrôlées. C'est un travail minutieux qui nécessite beaucoup de rigueur et qui prend du temps. L'IA peut grandement automatiser cette tâche. Notre objectif est de développer avec Intrasense une IA multi-organe qui permettra de détecter les lésions dans tous les organes, plutôt qu'organe par organe.

Autre priorité, l'aide au diagnostic du cancer de la prostate pour lequel l'IRM est devenue un outil performant. Elle permet de standardiser la qualité des images et réduit le temps d'interprétation des résultats. D'où la nouvelle version de Myrian® que nous avons mise sur le marché en avril 2024, laquelle comprend une application spécifique pour la prostate avec une option activable d'IA. Enfin, notre dernière priorité porte sur le développement d'un algorithme destiné à détecter de manière précoce le cancer du pancréas qui connaît une forte augmentation dans les pays développés. L'enjeu ? Favoriser une intervention précoce et ainsi sauver des vies.



L'enjeu ? Favoriser une intervention précoce et ainsi sauver des vies.

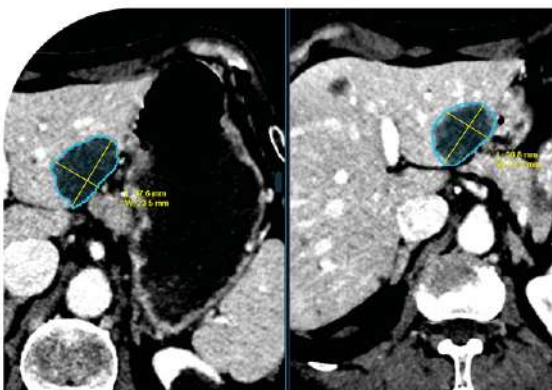




Un financement pour le futur développement de Liflow®

Dans le cadre de l'appel à projets « Innovation en imagerie médicale » de Bpifrance, Liflow®, porté par le consortium réunissant Guerbet, Intrasense, l'institut Gustave Roussy et le CHU d'Angers, a obtenu un financement de 5,9 M€, dont 1,9 M€ pour Guerbet. Ce projet, qui constitue une solution dédiée au suivi oncologique en imagerie et enrichie d'algorithmes d'intelligence artificielle, vise à faciliter et à optimiser le suivi des patients atteints de cancer. Il se distingue par son caractère innovant dans la mesure où il intègre nativement plusieurs algorithmes, ce qui permettra aux radiologues de détecter et de suivre l'évolution des lésions dans les principaux organes du patient : poumon, foie, os, ganglions, péritoine, reins, pancréas.

Cette avancée devrait donc contribuer à transformer la pratique des cliniciens tout en améliorant la prise en charge et le suivi des patients avec, à la clé, une optimisation des traitements. Prévu sur cinq ans, le développement de la plateforme Liflow® constitue une étape importante dans le développement et la structuration d'une filière d'excellence de l'imagerie médicale en France. Liflow® a d'ailleurs remporté le prix Innovation des Journées francophones de radiologie 2024 dans la catégorie « Informatique de santé et IA ».



La plateforme Myrian® certifiée CE sous MDR

En avril 2024, la plateforme Myrian®, version 2.13, conçue par Intrasense, a obtenu sa certification CE sous MDR⁽¹⁾, ce qui ouvre la voie à sa commercialisation en Europe. Disposant d'un large spectre fonctionnel, Myrian® offre aux radiologues une interprétation facilitée des examens d'imagerie médicale. La plateforme se distingue par son excellence technologique, intégrant deux algorithmes d'intelligence artificielle : l'IA prostate développée en collaboration avec Guerbet, et une IA dédiée à la détection des lésions pulmonaires, fruit de partenariats stratégiques et du savoir-faire d'Intrasense.

DUOnco™ Liver, l'IA de pointe dédiée à l'oncologie hépatique

Avec DUOnco™ Liver, sa nouvelle gamme de solutions d'intelligence artificielle, Guerbet dispose désormais d'un algorithme d'intelligence artificielle de très haut niveau spécifiquement conçu pour la détection des lésions focales hépatiques. Cette avancée majeure, développée avec Intrasense, vient d'obtenir la certification CE sous MDR⁽¹⁾. Elle permet de détecter, de segmenter et de mesurer automatiquement les lésions focales du foie, ce qui offre aux cliniciens une précision accrue et un gain de temps significatif, deux éléments essentiels pour une prise en charge optimale des patients atteints de cancer. DUOnco™ Liver a été pour la première fois déployée et utilisée fin 2024 sur de premiers sites. Elle a été intégrée à Liflow® 2.0, solution d'algorithmes d'intelligence artificielle multi-organe.

⁽¹⁾ MDR (Medical Devices Regulation) est le nom du règlement européen qui définit les réglementations et les contraintes que tous les fabricants et distributeurs doivent respecter pour mettre un dispositif médical sur le marché européen.



SAVE THE DATE

NOS GRANDS RENDEZ-VOUS EN 2025

— Focus sur les principaux événements auxquels Guerbet participera tout au long de l'année 2025.

Europe

JOURNÉES FRANCOPHONES DE RADIOLOGIE (JFR)

3-6 OCTOBRE 2025
Paris – France

EUROPEAN CONFERENCE ON EMBOLOTHERAPY (ET)

11-14 JUIN 2025
Porto – Portugal



EUROPEAN CONFERENCE ON INTERVENTIONAL ONCOLOGY (ECIO) 2025

13-16 AVRIL 2025
Rotterdam – Pays-Bas

EUROPEAN CONGRESS OF RADIOLOGY (ECR) 2025

26 FÉVRIER-2 MARS 2025
Vienne – Autriche

CARDIOVASCULAR AND INTERVENTIONAL RADIOLOGICAL SOCIETY OF EUROPE (CIRSE) 2025

14-17 SEPTEMBRE 2025
Barcelone – Espagne

Amériques

RADIOLOGICAL SOCIETY OF NORTH AMERICA (RSNA)

30 NOVEMBRE-
4 DÉCEMBRE 2025
Chicago – États-Unis



JORNADA PAULISTA DE RADIOLOGIA (JPR)

1-4 MAI 2025
Sao Paulo – Brésil

Asie

CHINESE CONGRESS OF RADIOLOGY (CCR)

NOVEMBRE 2025
Shanghai – Chine



KOREAN SOCIETY OF RADIOLOGY (KRC)

15-17 MAI 2025
Séoul – Corée du Sud

JAPANESE RESPIRATORY SOCIETY (JRS) 2024

13-16 AVRIL 2025
Pacifico Yokohama – Japon



1.3

ENGAGEMENT

PROGRESSER AVEC CONVICTION

Guerbet a placé au cœur de son modèle la responsabilité sociale d'entreprise qui guide l'ensemble de ses actions en lien avec sa raison d'être. **Dans le cadre de sa feuille de route structurée autour de deux piliers, People & Planet**, le Groupe a déployé en 2024 différentes initiatives grâce auxquelles il a continué à grandir en termes de performance RSE.

Une exigence forte qui lui permet d'entretenir sa dynamique de durabilité au bénéfice de ses équipes et de la planète.

NOUVEAU ENJEUX RSE

People & Planet

ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS AVEC ENGAGEMENT

— Aujourd'hui, les entreprises font face à de grands enjeux dont l'accélération du changement climatique, et la nécessité de repenser l'engagement des collaborateurs. Deux transitions que Guerbet conjugue à travers sa démarche RSE « People & Planet », conçue comme un levier de performance et un facteur de différenciation.

Agir face à la crise climatique

Intégrant les enjeux climatiques, dans le pilier Planet de sa démarche RSE, Guerbet a décidé d'intégrer les critères environnementaux tout au long du cycle de vie des produits. La Stratégie Climat que le Groupe a définie doit lui permettre de mieux faire face aux enjeux de transformation durable et de performance auxquels il est confronté. Celle-ci s'articule autour de quatre grands axes que sont : l'adaptation au changement climatique, l'atténuation du changement climatique, l'efficacité énergétique et le déploiement d'énergies renouvelables. Des initiatives sont donc menées par le Groupe telles que : le projet de réutilisation des eaux usées sur le site de Lanester (France) qui s'intègre dans le programme 3R *réutilisation, réduction, recyclage* visant à préserver la ressource en eau ; le recours à des technologies moins énergivores avec des chaudières plus performantes par exemple ; le déploiement d'énergie renouvelable sur certains sites, tel que l'installation d'un parc photovoltaïque à Dublin (Irlande) ou encore la définition de la feuille de route packaging en lien avec les engagements sectoriels du Leem.

Renforcer la dynamique d'engagement des collaborateurs pour décarboner

Afin d'atteindre ses objectifs de décarbonation, Guerbet met l'accent sur l'engagement des équipes : sensibilisation aux enjeux climatiques, formation carbone des collaborateurs clés, formation aux achats responsables, mobilisation des équipes Supply Chain pour piloter et

améliorer la performance carbone avec des actions de type : favoriser le transport maritime, électrification de la livraison du dernier kilomètre au Brésil via ses partenaires. Par ailleurs, le Groupe mobilise ses 40 fournisseurs majeurs en évaluant leur démarche RSE et leur trajectoire de décarbonation et en définissant avec eux des plans de progrès.

Préserver l'environnement

L'entreprise s'engage à diminuer son empreinte environnementale sur l'ensemble de son périmètre d'activité, de l'approvisionnement en matières premières, à la production des produits de contraste et dispositifs médicaux et à leur fin de vie.

Le Groupe s'engage à maîtriser ses procédés et ses rejets tout en cherchant à innover pour en réduire l'impact. Cela se traduit par des actions concrètes, comme le recyclage de l'iode sur le site de Lanester, ainsi 30 % de cette matière utilisée par le site est recyclée en interne ; ou encore le recyclage de solvants sur le site de Dublin : 70 % des solvants utilisés par le site sont recyclés en interne.

Guerbet s'attache également à limiter l'impact de l'imagerie médicale sur l'environnement.

C'est tout l'enjeu du projet MeGadoRe, dont Guerbet est partenaire, qui vise à collecter les produits de contraste à base de gadolinium inutilisés dans les établissements de santé afin, à terme, de recycler le gadolinium qu'ils contiennent.



66

Raoul Bernhardt

SVP DES OPÉRATIONS INDUSTRIELLES,
RSE & HSE, ACHATS

► « Début 2024, nous avons lancé une initiative RSE sur la direction des opérations techniques couvrant nos sites industriels, les achats du Groupe et la *supply chain* pour accélérer notre décarbonation, en particulier sur le scope 3 (émissions indirectes, comme celles des déchets, des achats, de la *supply*...) Nous avons renforcé l'intégration de la RSE au cœur de nos activités : comptabilité carbone et eau dans les processus de revue des investissements, RSE intégrée dans les rituels et dans les objectifs de la *supply chain* et en engageant des fournisseurs clés dans notre démarche d'achats responsables. Conscients que nos équipes sont le moteur de notre réussite, nous avons accompagné cette transformation en développant leurs compétences. »

Par ailleurs, Guerbet met en œuvre une stratégie d'écoconception des dispositifs médicaux d'injections qui vise à améliorer la performance environnementale dès la conception et sur l'ensemble de son cycle de vie, en intégrant également le produit de contraste.



Engager et fidéliser les collaborateurs

Capitalisant d'une part sur le sentiment d'appartenance à l'entreprise, d'autre part sur la persistance d'une forte culture familiale, faite de proximité et d'échange, Guerbet met l'accent, dans l'axe People de sa feuille de route RSE, sur deux notions essentielles : le développement des équipes et la qualité de vie au travail.

Favoriser le développement des équipes

Le Groupe a en effet pris le parti de développer de manière continue les compétences de ses collaborateurs, quel que soit leur niveau dans l'entreprise, leur séniorité, leur métier, leur pays... Cette démarche peut prendre la forme de programmes de formation globaux alignés sur les priorités stratégiques de l'entreprise (multi-sites/pays), favorisant une culture commune clé d'une coopération réussie. Elle peut prendre aussi la forme de programmes locaux ou individuels répondant à des besoins plus spécifiques. Le Groupe communique en interne pour se faire connaître dans toutes ses dimensions. Le développement des équipes passe par une politique de mobilité interne et de reconnaissance. Ces déploiements récompensent l'engagement et la performance et ils ont vocation à fidéliser les collaborateurs.

Accroître la qualité de vie au travail

La qualité de vie au travail constitue un autre axe d'actions favorisant l'engagement des équipes. Le Groupe souhaite entretenir un bon équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, offrir à ses collaborateurs un cadre de travail attractif et développer l'écoute et le feedback qui contribuent à la fois au bien-être et à la performance des équipes. Le Groupe promeut en parallèle la diversité, l'équité et l'inclusion, considérant qu'elles constituent une source d'enrichissement, d'innovation et de créativité.

66

Eva Ohlsson

SVP RESSOURCES HUMAINES ET RSE

► « Chez Guerbet, plus de 90 % des salariés bénéficient *a minima* d'une action de développement par an. Nous promovons l'approche 70/20/10 pour un développement holistique et équilibré (70 % sur le terrain via l'action et l'expérience, 20 % via l'interaction avec les autres, 10 % via la formation plus académique). Ces opportunités de développement au sein de son métier ou transverses sont favorisées par les nombreux projets qui accompagnent l'évolution dynamique de l'entreprise. »



AXE PEOPLE

People & Planet

PORTER ATTENTION À CHACUN

— La prévention, l'engagement, le développement des compétences, l'inclusion et la qualité constituent les priorités de Guerbet.



Objectif zéro accident

Parce que la santé et la sécurité des personnes contribuant à l'activité du Groupe constituent une priorité, Guerbet s'est engagé dans une politique de « zéro accident ». Dans cette perspective, différentes mesures ont

été instaurées parmi lesquelles un leadership renforcé des managers. Ces derniers s'impliquent en effet sur ce sujet majeur via des « visites sécurité terrain » grâce auxquelles les rituels mis en place par le Groupe sont contrôlés et développés et le dialogue en matière de santé et de sécurité approfondi. Ils se mobilisent aussi dans le cadre de la journée *People & Planet* qui permet de poursuivre la sensibilisation collective à cette problématique majeure. Ces différentes mesures portent leurs fruits puisque le TRIR Groupe – nombre total d'incidents enregistrés – est passé de 1,4 en 2017 à 0,42 en 2024, tandis que le nombre d'accidents enregistrés est passé, sur la même période, de 38 à 12. Si les progrès sont réels, le combat pour la sécurité n'est pas fini pour autant et est appelé à se poursuivre.

Un programme de volontariat dynamique

Dans le cadre de *Guerbet Positive*, le programme de volontariat du Groupe, chaque collaborateur peut, trois jours par an, se consacrer à des associations caritatives. En 2024, plus de 210 salariés se sont engagés auprès de structures associatives travaillant sur la santé, l'environnement, la diversité, l'inclusion et la solidarité avec les enjeux locaux, en lien avec les causes soutenues par le programme.



Pour chaque collaborateur, une opportunité d'évolution

Guerbet a pris le parti d'investir dans le développement de ses collaborateurs. L'objectif ? Qu'ils puissent acquérir les compétences nécessaires à l'essor et à la transformation du Groupe tout en enrichissant et en dynamisant leur propre trajectoire professionnelle. Dans ce cadre, Guerbet a mis en place plusieurs initiatives. Par exemple, une plateforme d'apprentissage en ligne a été ouverte pour que les collaborateurs puissent accroître leur maîtrise des langues étrangères.

Le Groupe a aussi décidé de soutenir dans plusieurs pays les initiatives personnelles des salariés qui souhaitent investir dans leur propre développement. Il abonde par exemple, financièrement et en jours, le compte personnel de formation (CPF), en vigueur en France, dès lors que le salarié y a recours pour ses propres actions de développement. Les collaborateurs peuvent par ailleurs se former via le « Talent Development center » et développer leurs compétences RSE.

90/100

→ index
d'égalité professionnelle
femmes-hommes



Faire de la diversité, un atout

La diversité représente pour Guerbet à la fois une opportunité et une source de richesse humaine. C'est pourquoi, en lien avec son objectif d'égalité femmes-hommes, le Groupe déploie des plans d'action en matière d'embauche, de rémunération, de formation et de parcours professionnel pour y parvenir. Guerbet S.A. a aujourd'hui un index d'égalité professionnelle hommes/femmes de 92/100. Avec 20 % de femmes qui sont cadres dirigeantes, 33 % de femmes qui sont membres des instances dirigeantes et 40 % de femmes désormais au Comex, les progrès réalisés sont significatifs. La démarche d'inclusion du Groupe vise aussi à accroître le taux d'emploi direct de travailleurs en situation de handicap, qui est actuellement de 5,2 %, à poursuivre la politique d'alternance dynamique qui caractérise le Groupe ou encore à valoriser la diversité culturelle.

7%

→ de stagiaires et d'alternants ont accédé à un premier emploi (Guerbet en France, CDI ou CDD)

70

→ nationalités recensées au sein du Groupe

Agir pour la sécurité des patients

Afin de permettre aux professionnels de santé de réaliser leur mission dans les meilleures conditions, Guerbet a mis en place des plans de continuité des produits d'utilité publique. L'objectif consiste à assurer l'accès des médicaments, et plus particulièrement à ceux qui ont un intérêt thérapeutique majeur pour lesquels aucune rupture ne peut être tolérée. Des indicateurs de mesure ont été définis. Ces données participent à la politique qualité du Groupe, elles contribuent aussi à l'attractivité du Groupe auprès des praticiens et des professionnels de santé.



AXE PLANET

People & Planet

AGIR FACE À L'URGENCE CLIMATIQUE

— Guerbet a mis l'analyse du cycle de vie, la décarbonation, la préservation des ressources, la maîtrise des rejets et les partenariats durables au cœur de ses priorités.



Renforcer les démarches d'écoconception

En lien avec son ambition consistant à diminuer son empreinte environnementale sur l'ensemble de son périmètre d'activité, les équipes R&D dispositifs médicaux basées en France mettent en œuvre une stratégie d'écoconception.

L'objectif ? Généraliser, pour tous les dispositifs médicaux, la démarche d'écoconception qui vise à réduire leurs impacts environnementaux tout au long de leur cycle de vie.

Guerbet dispose d'un conditionnement éco-conçu. Xenetix® (iobitridol), initialement présenté en flacon, bénéficie aussi d'un conditionnement en poche de polypropylène Scanbag® by Xenetix® (iobitridol).

Ce conditionnement moins impactant pour l'environnement, démontré par une analyse du cycle de vie, apporte notamment un progrès dans la gestion des déchets (poids et volume diminués).

252

→ nombre d'heures de formation suivi par l'équipe Achats en matière d'achats responsables

De belles avancées en matière de décarbonation

Dans le cadre de son objectif visant à réduire son empreinte carbone entre 2021 et 2032 de 27,5 % sur les scopes 1 et 2 et de 13,5 % sur le scope 3, Guerbet a poursuivi en 2024 le déploiement d'initiatives telles que l'installation d'une ferme solaire sur son site de Dublin en Irlande. Appelé à couvrir 18 % des besoins totaux en électricité du site, ce parc photovoltaïque permet de réduire de 7 % les émissions carbone des scopes 1 et 2 du site.

Par ailleurs, au Brésil, les partenaires du Groupe utilisent désormais, dans le cadre de la livraison du dernier kilomètre, un camion électrique. Cette démarche est doublement bénéfique puisqu'elle rend la livraison plus écologique sans avoir à faire de compromis sur les performances.

18%

→ Le parc photovoltaïque installé sur le site de Dublin couvre 18 % des besoins totaux en électricité

7%

→ Ce parc photovoltaïque contribue à réduire de 7 % les émissions carbone des scopes 1 et 2 du site





Collecter le gadolinium non utilisé

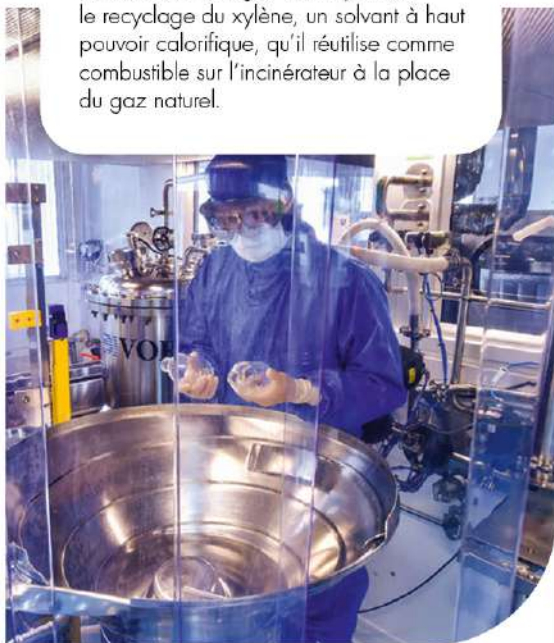
Le projet MeGadoRe (*Medical Gadolinium Recycling*) vise à constituer une filière de recyclage du gadolinium en France. Il mobilise à la fois les laboratoires universitaires, des industriels, dont Guerbet qui en est l'un des mécènes, ainsi que les services de radiologie. L'enjeu ? Collecter le gadolinium non utilisé auprès des établissements de santé et le stocker, puis, dans un second temps, procéder à son recyclage dès lors que les solutions seront pleinement opérationnelles. Ce projet vise à établir progressivement un réseau d'« IRM verte », qui compte déjà 316 centres en France.

Une consommation de ressources optimisée

Avec sa stratégie 3R – réduire, réemployer, recycler – Guerbet entend utiliser de manière durable les ressources. C'est pourquoi, à Lanester (France), le Groupe a initié un nouveau projet de réutilisation des eaux usées en 2024.

Les rejets des tours de refroidissement sont désormais réutilisés dans le process de traitement des effluents du site de production. Ce projet et les actions déjà en place s'inscrivent dans la démarche ambitieuse du Groupe et devraient permettre de réduire la consommation d'eau potable du site de plus de 60 %.

Du côté de l'énergie, le site poursuit le recyclage du xylène, un solvant à haut pouvoir calorifique, qu'il réutilise comme combustible sur l'incinérateur à la place du gaz naturel.



Des achats toujours plus responsables

Parce qu'elle constitue un enjeu majeur, la démarche d'achats responsables de Guerbet s'accompagne d'initiatives fortes pour renforcer les relations du Groupe avec ses fournisseurs. C'est pourquoi, en 2024, 40 fournisseurs clés du Groupe ont été sensibilisés à la feuille de route RSE de Guerbet via la mobilisation de duos alliant à la fois des acheteurs et des responsables métiers, afin d'identifier ou créer en collaboration des feuilles de route de décarbonation. Pour mener au mieux ces sensibilisations et constructions de feuilles de route, l'ensemble de l'équipe Achats a suivi une formation aux achats responsables, et la moitié des acheteurs du Groupe a été formée aux enjeux et à la méthode de l'empreinte carbone.

Cette initiative a été retenue par le Leem (organisation professionnelle des entreprises du médicament) pour illustrer les bonnes pratiques de son rapport d'engagement sociétal Pacte.

50%

→ acheteurs du Groupe formés à l'empreinte carbone

1.4 PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

1.4.1 Marchés

1.4.1.1 Le marché de l'Imagerie Diagnostique

Le marché de l'Imagerie Diagnostique se répartit pour Guerbet entre produits de contraste d'imagerie par Rayons X, IRM et solutions d'injections :

Produits de contraste d'imagerie par Rayons X

Guerbet est le numéro 4 mondial en produits de contraste d'imagerie Rayons X, estimé à une valeur de 3,3 Mds€ en 2024 ⁽¹⁾. Cette estimation de marché repose sur une croissance en volume soutenue par rapport à 2023, associée à une augmentation des prix due à l'inflation du prix de l'iode ⁽¹⁾.

Produits de contraste d'imagerie IRM

Guerbet est le numéro 2 mondial en produits de contraste d'imagerie IRM, estimé à plus de 1,3 Md€ en 2024 ⁽¹⁾. Cette estimation de marché repose sur une croissance en volume soutenue par rapport à 2023 ⁽¹⁾.

Injecteurs et dispositifs médicaux pour injection

Guerbet est le numéro 3 mondial sur le marché des injecteurs et dispositifs médicaux pour injection d'imagerie diagnostique, estimé à une valeur de 1,7 Md€ en 2024 ⁽¹⁾.

Ce marché est soutenu par la croissance du nombre d'exams injectés, et l'augmentation du nombre d'installations d'équipements CT et IRM.

Tendances sur ces marchés

Les facteurs suivants influent sur ces marchés :

- l'accroissement du parc d'équipements scanner CT/IRM ;
- l'augmentation du nombre de procédures, et donc d'exams injectés, aussi grâce à l'amélioration de la productivité des examens ;
- la diffusion des outils d'Intelligence Artificielle en imagerie, apportant une réponse au besoin d'efficacité et ouvrant de nouvelles perspectives médicales (détection précoce, précision du diagnostic...) ;
- le renforcement et l'expansion géographique de l'offre de génériques de produits de contraste.

Globalement, ces marchés sont en croissance par rapport à l'année 2023. Par ailleurs, le marché des services est en pleine expansion du fait du développement des technologies digitales.

1.4.1.2 Le marché de l'Imagerie Interventionnelle

Le marché de l'embolisation transartérielle est évalué à 3,4 Mds€ en 2024, dont 1,5 Md€ pour la partie neurovasculaire et 1,9 Md€ en périphérique (reste du corps incluant l'oncologie interventionnelle et excluant la cardiologie interventionnelle). Aujourd'hui, Guerbet évolue principalement sur la partie périphérique, du fait de l'ancrage fort de Lipiodol® dans le traitement du cancer du foie. Lipiodol® est également utilisé en neurovasculaire, notamment pour l'embolisation à la colle des malformations artérioveineuses et également en interventionnelle périphérique sur des interventions variées.

Le marché de l'embolisation transartérielle en périphérique peut s'appréhender de la façon suivante :

- Oncologie** (principalement dans le traitement du cancer du foie), avec un marché évalué à 900 M€ en 2024. Aujourd'hui, la cTACE représente dans le monde presque trois procédures sur quatre (dominante en Asie), les principales alternatives étant la DEBTACE et la Radioembolisation en croissance en Europe et aux États-Unis. L'évolution des pratiques dans le traitement du cancer du foie et l'arrivée des immunothérapies confirme un regain d'intérêt autour de la cTACE ;
- Embolisation** (hors oncologie), avec un marché évalué à 1 Md€ en 2024. Ce dernier rassemble des procédures telles que le traitement des tumeurs bénignes (fibrome utérin, hyperplasie de la prostate), des hémorragies, des malformations ou anévrysmes vasculaires, grâce à un portefeuille de produits comprenant les **coils**, les **plugs**, les particules et les liquides emboliques. Guerbet est présent aujourd'hui sur ce marché à travers l'utilisation du Lipiodol® dans l'embolisation à la colle, qui peut dépasser en volume, notamment dans certains pays européens, l'utilisation faite en Oncologie.

La croissance attendue de ces marchés dépend des indications et du développement respectif des pratiques au sein des pays. Le marché de l'embolisation transartérielle en périphérique connaît une croissance robuste de 3 % à 9 %, supportée par la mise en évidence des avantages liés aux traitements peu invasifs (efficacité, qualité de vie des patients, coûts). Le développement de nouvelles pratiques comme l'ostéoartrrose, encore au stade des études cliniques, pourrait accélérer le recours à la radiologie interventionnelle dans les années à venir.

⁽¹⁾ Sources : rapports financiers et études de marchés spécifiques.

1.4.2 Principaux acteurs

Le portefeuille de Guerbet est composé de :

- produits de contraste en IRM et Rayons X pour l'Imagerie Diagnostique ;
- Systèmes d'Injection et Services ;
- produits pour l'Imagerie Interventionnelle.

Ses principaux concurrents sont différents selon les activités, Imagerie Diagnostique ou Interventionnelle, certains n'étant pas présents sur ces deux marchés.

Société	Imagerie Diagnostique		Systèmes d'Injection et Services	Imagerie Interventionnelle
	IRM	Rayons X		
Guerbet	✓	✓	✓	✓
Bayer Healthcare	✓	✓	✓	✓
GE Healthcare	✓	✓		✓
Bracco	✓	✓	✓	✓
Nemoto			✓	
Medtron			✓	
Ulrich Medical			✓	
Merit Medical				✓
Sirtex Medical				✓
Terumo				✓
Boston Scientific/BTG				✓
Medtronic				✓
Siemens Healthineers/Varian				✓

À l'échelle mondiale, les principales entreprises qui commercialisent les produits de contraste pour Rayons X et IRM sont Guerbet, Bayer Healthcare, General Electric Healthcare et Bracco, dont voici les principaux produits :

Société	Nationalité	IRM	Rayons X
Guerbet	France	<ul style="list-style-type: none"> • Dotarem® (Magnescope® au Japon) • Elucirem™ 	<ul style="list-style-type: none"> • Optiray®/Optiject® • Xenetix®
Bayer Healthcare	Allemagne	<ul style="list-style-type: none"> • Gadovist® (Gadavist® aux États-Unis) • Primovist® • Générique de Dotarem® 	<ul style="list-style-type: none"> • Ultravist® • Radioselectan®
GE Healthcare	États-Unis	<ul style="list-style-type: none"> • Omniscan™ • Générique de Dotarem® 	<ul style="list-style-type: none"> • Visipaque® • Omnipaque®
Bracco	Italie	<ul style="list-style-type: none"> • Multihance® • Prohance® • Vueway® 	<ul style="list-style-type: none"> • Iomeron® • Iopamiron®

À noter que des génériques de Dotarem® sont commercialisés dans de nombreux pays, y compris aux États-Unis, en Europe, en Corée du Sud, en Chine et en Inde, par entre autres les sociétés GE Healthcare, Sanochemia, Bayer Healthcare et ses filiales, T2Pharma, b.e. imaging, DongKook Pharmaceutical, Jianguo Hengrui Medicine, Fresenius Kabi.

1.5 ACTIVITÉ INDUSTRIELLE ET LOGISTIQUE

Cette activité est sous la responsabilité de la Direction des Opérations Techniques, qui gère l'intégralité de la chaîne d'approvisionnement, depuis les matières premières jusqu'à la livraison au client final, avec pour mission d'en optimiser les délais et les coûts, tout en garantissant la qualité requise d'un bout à l'autre de la chaîne.

Dans toutes ses décisions, Guerbet porte une attention particulière au respect de ses engagements en matière de RSE. Ceux-là sont développés au [chapitre 5](#).

1.5.1 Un réseau intégré d'usines

Guerbet développe, industrialise et produit la plupart de ses produits dans son réseau intégré d'usines spécialisées qui ont pour mission d'adapter les volumes produits à la demande du marché et d'abaisser les prix de revient industriels à travers une politique d'amélioration continue de la performance industrielle et des procédés de synthèse.

La production des principes actifs utilisés comme matières premières dans les produits de contraste se concentre en Europe (France et Irlande) sur les trois sites chimiques spécialisés du Groupe :

- le site de Lanester (France), usine spécialisée dans la production des principes actifs iobitridol (Xenetix®) pour l'activité Rayons X, et gadopiciénol (Elucirem™) pour l'activité IRM ;
- le site de Dublin (Irlande), qui est dédié à la production du principe actif ioversol (Optiray®) pour l'activité Rayons X ;
- le site de Marans (France) fabrique les principes actifs du Dotarem® et du Lipiodol® ainsi que le produit intermédiaire utilisé sur le site de Lanester comme précurseur pour la production du gadopiciénol.

Les activités de formulation, de mise en solution des principes actifs et de remplissage s'effectuent dans les trois usines pharmaceutiques du Groupe réparties sur trois continents :

- l'usine d'Aulnay-sous-Bois (France), site historique de Guerbet pour le remplissage de produits Rayons X (Optiray® et Xenetix®) et IRM (Dotarem®), sert principalement les marchés européens, moyen-orientaux, africains et asiatiques ; ce site produira également l'Elucirem™ en flacons pour le marché européen ;

- l'usine de Raleigh, en Caroline du Nord (États-Unis), est un site de remplissage de produits Rayons X (Optiray® et Conray®) et d'IRM (Dotarem® et Elucirem™). Ces productions sont conditionnées en seringues pour l'ensemble des marchés mondiaux et en flacons pour les marchés d'Amérique du Nord et du Sud ;
- l'usine de Rio de Janeiro (Brésil), dont la spécialisation porte sur le conditionnement en flacons des produits Rayons X (Optiray® et Conray®) et d'IRM (Dotarem®), sert les marchés d'Amérique latine.

Afin d'anticiper l'augmentation de la demande et de préparer le lancement du nouveau produit IRM Elucirem™ dans de nouveaux pays, des investissements complémentaires ont été réalisés en 2024 à Marans, en supplément des investissements réalisés à Lanester, Marans, Aulnay-sous-Bois et Raleigh depuis 2019.

En 2024, la production en routine des lots commerciaux destinés à l'Europe a débuté à Marans, Lanester, Aulnay-sous-Bois et Raleigh.

L'appui de partenaires externes, spécialisés en Europe, mais également en Asie, est requis sur certaines productions ciblées : c'est le cas pour le remplissage de Lipiodol® pour l'ensemble des marchés servis, ainsi que pour un nombre limité de produits Rayons X pour des marchés ponctuels.

La conception et l'assemblage des injecteurs et des dispositifs s'appuient principalement sur le site Guerbet de Cincinnati (États-Unis), ainsi que sur le site Guerbet de Lyon (Medex). La fabrication des consommables associés aux injecteurs est totalement sous-traitée à des partenaires spécialisés.

1.5.2 Une plateforme logistique régionalisée

Guerbet assure la livraison de ses produits dans les meilleures conditions de délai et de qualité sur tous les marchés, grâce à un réseau de centres de distribution placés au plus proche de

ses clients. Cette chaîne logistique est alimentée par des plateformes de distribution régionales situées en Europe, en Asie, en Amérique du Nord et en Amérique du Sud.

1.5.3 Un développement basé à la fois sur l'investissement et sur l'amélioration continue

Guerbet poursuit son programme d'investissements industriels et le développement de son réseau afin de garantir :

- la sécurité et la conformité des opérations par l'harmonisation des systèmes de production et de management de la qualité ;
- le service et la fiabilité des approvisionnements par une augmentation des capacités, une amélioration de la fiabilité des installations et une meilleure planification de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement ;

- la compétitivité de l'outil industriel et, en particulier, sa performance environnementale par la modernisation des usines et l'amélioration des procédés de fabrication.

Ce programme d'investissements a été renforcé par la mise en place d'une démarche globale d'Excellence Opérationnelle visant à déployer sur l'ensemble des sites les meilleures pratiques issues du Groupe ou de *benchmarks* externes, ainsi qu'à renforcer la culture d'amélioration continue du Groupe.

1.6 INNOVATION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

L'ambition de Guerbet est de proposer aux professionnels de la radiologie et aux patients des solutions innovantes, composées de médicaments ou de dispositifs médicaux (y compris des solutions « logicielles ») qui répondent à leurs besoins.

Guerbet axe ses travaux sur les deux segments de l'imagerie médicale que sont l'**Imagerie Diagnostique** et l'**Imagerie Interventionnelle**.

1.6.1 Organisation

La Direction de la Recherche, impliquée dans les activités d'Imagerie Diagnostique et d'Imagerie Interventionnelle, dispose des compétences scientifiques et techniques, organisées en quatre départements, pour assurer l'exploration puis la validation des axes de recherche :

- *Research & Innovation* (R&I) : équipe de recherche et innovation dans le domaine pharmaceutique et dans le domaine des dispositifs médicaux (chimie, physico-chimie, formulation, spectrométrie de masse – bio-analyse, études précliniques exploratoires et réglementaires, partenariats publics et/ou privés) et département Brevets (gestion de portefeuille brevets, dépôt de brevets, études dans le domaine de la propriété industrielle, etc.) ;
- *Development & Engineering* (D&E) : équipe d'ingénierie spécialisée dans le développement de dispositifs médicaux (injecteurs, consommables et digital (logiciels, IT, santé)) ;
- *Augmented Intelligence* (AI) : équipe de recherche et développement de solutions d'Intelligence Augmentée ;

La Direction Développement, Affaires Médicales et Réglementaires est organisée en quatre domaines d'activités principaux :

- Développement clinique : toutes les activités liées à la conduite des études cliniques pour les médicaments et dispositifs médicaux, de la phase I à la phase IV, de la conception du protocole à la rédaction du rapport final d'étude, incluant la valorisation des résultats par des publications scientifiques ;
- Affaires réglementaires : toutes les activités liées à la gestion du portefeuille des enregistrements de tous les produits, médicaments et dispositifs médicaux, tous pays confondus ;
- Pharmacovigilance et matériovigilance : toutes les activités de collecte des effets secondaires et/ou données post-commercialisation et de rédaction de rapports périodiques

de synthèse sur le rapport bénéfice/risque à soumettre aux autorités réglementaires et/ou aux organismes notifiés ;

- Affaires médicales : toutes les activités visant à développer des partenariats scientifiques afin d'optimiser la prise en charge des patients à travers l'organisation de symposiums, de comités experts et d'échanges scientifiques avec les professionnels de santé.

Cette organisation au siège est complétée par des services Assurance Qualité et de Rédaction Médicale/Documentation Scientifique par une régionalisation au niveau Europe, Amérique du Nord, Amérique latine et Asie-Pacifique, permettant des réponses plus rapides et adaptées aux demandes locales des patients, des radiologues ou des autorités.

La découverte d'un nouveau produit, que ce soit en Imagerie Diagnostique ou en Imagerie Interventionnelle, suit une procédure précise :

- identifier et analyser le besoin médical ;
- définir le(s) produit(s) qui répond(ent) au besoin ;
- mettre au point et valider un prototype (formulation et caractérisation) ;
- mettre au point et valider les procédés de fabrication du produit ;
- valider le concept en expérimentation préclinique ;
- valider la solution technique auprès de l'utilisateur final ;
- développer le produit en expérimentation préclinique et clinique selon les textes réglementaires.

Comme pour les médicaments thérapeutiques, le développement clinique de nouveaux produits de contraste est réalisé en plusieurs phases successives sur une durée d'environ 10 à 15 ans :

- phase I, pour étudier, chez les volontaires sains, la tolérance clinique et biologique ainsi que la pharmacocinétique (ou comment le produit est distribué, métabolisé et éliminé dans l'organisme) de doses croissantes du produit et ainsi déterminer sa dose maximale tolérée ;
- phase II, pour étudier, chez les patients, l'efficacité diagnostique de différentes doses du produit, le plus souvent en comparaison à un produit de référence déjà approuvé ou à une technique de référence ;
- phase III, pour confirmer, chez un grand nombre de patients, l'efficacité diagnostique et le profil de tolérance du produit en comparaison à un produit ou à une technique de référence.

Certains dispositifs médicaux peuvent nécessiter également des investigations cliniques pour valider leur développement :

- investigation clinique de faisabilité : les résultats servent à perfectionner les données d'entrée de conception ;

- étude pivot : confirme la sécurité et les performances.

Une autorisation d'investigation clinique est donnée par l'autorité compétente (par exemple l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé – ANSM en France) sur la base des données précliniques et cliniques existantes, puis l'ensemble des résultats des études cliniques est synthétisé dans le rapport d'évaluation clinique incluant les données issues de la littérature.

L'objectif principal des activités de *Life Cycle Management* (LCM) est la gestion du cycle de vie des produits déjà commercialisés. L'obtention de nouvelles indications, le développement de nouvelles formulations ou présentations, l'obtention d'enregistrements dans de nouvelles zones géographiques ainsi que les études cliniques qui ont lieu en phase de commercialisation (phase IV) sont typiquement des activités de LCM.

1.6.2 Domaines thérapeutiques

Les deux activités de la radiologie, à savoir l'Imagerie Diagnostique et l'Imagerie Interventionnelle, sont étudiées dans trois domaines thérapeutiques principaux que sont l'oncologie, la cardiologie et la neurologie.

En oncologie, l'incidence des principaux cancers (poumon, sein, prostate, colorectal, pancréas, foie) est en augmentation constante. À titre d'exemple, près de 34 millions d'examen utilisent des injections de produits de contraste chaque année dans les cinq principaux pays européens. Cette augmentation est liée à l'allongement de la durée de vie, croisé à des facteurs de risque connus (tabac, alimentation, stress, environnement, etc.). Elle génère une hausse du nombre d'examen à des fins de diagnostic de plus en plus précoce, dans le but d'améliorer la prise en charge du patient, ses conditions de vie et le suivi de son traitement. Par exemple, l'évolution de la prise en charge du cancer du sein illustre parfaitement la place prise par les différentes modalités d'imagerie médicale : l'IRM joue un rôle essentiel dans le dépistage et/ou le suivi de la maladie. Sur la base des données européennes, plus de 40 millions de femmes de plus de 50 ans devraient bénéficier d'un dépistage systématique par imagerie. Cette démarche permet un diagnostic plus précoce, ce qui change de façon significative la stratégie thérapeutique et permet une rémission de la maladie sans récurrence. Par ailleurs, en cas de chirurgie, le repérage du ganglion sentinelle permet dans cette même pathologie de limiter le geste chirurgical au strict nécessaire. De même, le Groupe s'est engagé à développer des technologies pour un diagnostic plus précoce de certains cancers dont celui du pancréas pour permettre une prise en charge à un stade encore peu avancé. Ces technologies consistent notamment en l'utilisation d'un algorithme conçu pour analyser un nombre conséquent de données et détecter un cancer qui serait difficilement visible dans le cadre d'un dispositif de détection clinique traditionnel.

Dans certains types de cancers, comme le carcinome hépatocellulaire (CHC), l'Imagerie Interventionnelle rend d'immenses services en permettant, le plus souvent de manière ambulatoire, une visualisation et une localisation précises des lésions hépatiques, et également l'administration de produits anticancéreux au sein même des lésions tumorales par le biais de la procédure de chimio-embolisation transartérielle.

En cardiologie, l'évaluation des maladies cardiovasculaires par imagerie avec injection de produits de contraste est incontournable pour explorer les conséquences de pathologies graves sur des patients symptomatiques et/ou à facteurs de risques associés (obésité, diabète, hypercholestérolémie, stress, hypertension, tabac, etc.).

Plus de 8 millions d'examen sont effectués mondialement par an pour analyser l'état du réseau vasculaire (détection de rétrécissement significatif du vaisseau lié à une plaque d'athérome) et les conséquences sur le débit sanguin pour perfuser de façon suffisante les tissus essentiels comme, par exemple, le cœur (risque d'infarctus du myocarde) ou le cerveau (risque d'accident vasculaire cérébral).

Un diagnostic approprié permet de stratifier les patients selon leur profil de risques, la présence de signes cliniques ou non afin de déterminer la démarche de prise en charge la plus appropriée : surveillance préventive, décision de choix de médicament seul ou associé et stratégie chirurgicale lourde ou interventionnelle. Dans cette spécialité, l'Imagerie Interventionnelle permet par exemple, grâce à l'injection de produit de contraste, de visualiser la zone du vaisseau rétréci sur laquelle il faut intervenir, d'accompagner le geste endovasculaire et de contrôler immédiatement l'efficacité de la dilatation obtenue. Ce type d'intervention thérapeutique, moins invasif pour le patient et moins coûteux pour la collectivité (temps d'hospitalisation, modalités de suivi du patient), a remplacé dans de nombreux cas un geste chirurgical.

En neurologie, c'est par l'imagerie du système nerveux central (SNC) que l'IRM a acquis ses lettres de noblesse en permettant pour la première fois de diagnostiquer des lésions invisibles au scanner par Rayons X. Les injections de produits de contraste en imagerie du SNC permettent l'exploration des maladies tumorales (tumeurs cérébrales primitives ou métastases cérébrales d'un cancer primaire), inflammatoires (telles que la sclérose en plaques), dégénératives (telles que la maladie d'Alzheimer), vasculaires (telles que l'accident vasculaire cérébral) ou infectieuses (telles que l'abcès du cerveau).

La plupart de ces pathologies sont chroniques, les médicaments disponibles visant à stopper leur évolution restent encore insuffisants. Il s'agit d'un enjeu majeur de santé publique en raison du vieillissement de la population, de l'allongement de sa durée de vie et de la prise en charge lourde de ces malades dépendants. Là encore, l'Imagerie Interventionnelle permet de traiter avec succès et de manière non chirurgicale un grand nombre de malformations artério-veineuses cérébrales.

1.6.3 Imagerie Diagnostique

En IRM, en réponse aux demandes des autorités américaines, japonaises et européennes, Guerbet a fourni l'ensemble des données précliniques et cliniques disponibles avec Dotarem® sur la question du possible dépôt cérébral de gadolinium après administrations répétées. Le dépôt a été rapporté avec les chélates de gadolinium linéaires, mais de manière moindre voire absente avec les chélates de gadolinium macrocycliques comme Dotarem® et Elucirem™. À la suite de l'ouverture par l'EMA (Agence européenne des médicaments) d'une procédure de référé (article 31) qui a conduit à une réévaluation du rapport bénéfice/risque de l'ensemble des chélates de gadolinium, la Commission européenne a confirmé en novembre 2017 la décision de l'EMA de suspendre les chélates de gadolinium linéaires non spécifiques, de restreindre MultiHance® et Primovist® à l'imagerie hépatique seulement et de maintenir les chélates de gadolinium macrocycles dans toutes leurs indications. Toujours en novembre 2017, les autorités japonaises ont décidé de maintenir les chélates de gadolinium macrocycles en première intention et de restreindre l'utilisation des linéaires en seconde intention. En décembre 2017, la FDA (*Food and Drug Administration*) a reconnu officiellement que les chélates de gadolinium linéaires induisent plus de dépôt de gadolinium que les macrocycles et a demandé des modifications des mentions légales de l'ensemble des produits.

Guerbet LLC a ainsi reçu, comme les autres laboratoires commercialisant ce type de produits, une demande de la FDA de réaliser des études précliniques et une étude clinique pour le Dotarem® et Elucirem™, tous deux commercialisés aux États-Unis. Ces études portent sur les éventuels effets neurocomportementaux à long terme des chélates de gadolinium et sur les dépôts de gadolinium *in vivo*. Le programme d'études précliniques a été terminé en 2023 pour Dotarem® et a commencé cette même année pour Elucirem™ compte tenu de son approbation récente par la FDA. L'étude clinique est en cours et Elucirem™ y est inclus. Un point d'avancement est fait régulièrement avec la FDA. Certaines études sont faites en consortium avec les autres laboratoires commercialisant des chélates de gadolinium aux États-Unis.

Depuis 2021, des études précliniques exploratoires se poursuivent afin de documenter la rétention long terme du gadolinium dans différents organes après dose unique ou répétée d'Elucirem™ ainsi que la spéciation associée.

Un développement clinique complet a été fait sur Elucirem™, démontrant l'efficacité et la sécurité du produit dans ses indications.

Concernant le gadopiciérol (Elucirem™), molécule à base de chélate de gadolinium destinée à l'IRM :

- aux États-Unis, le dossier a bénéficié d'une revue accélérée, et la FDA a octroyé l'Autorisation de Mise sur le Marché le 21 septembre 2022 ;
- en Europe, la Commission européenne a approuvé Elucirem™ le 11 décembre 2023, suivi immédiatement des approbations en Suisse et au Royaume-Uni, ouvrant la voie à son lancement en Europe en 2024. Ces lancements se poursuivront en 2025 ;
- durant l'année 2024, le dossier de demande d'AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) a été déposé dans de nouveaux pays en Asie-Pacifique, Amérique latine et Afrique/Moyen-Orient et sont en cours de dépôts dans d'autres pays.

Le 14 décembre 2021, Guerbet et Bracco Imaging ont annoncé la signature d'un accord de partenariat sur les activités de R&D sur gadopiciérol. Guerbet et Bracco commercialisent tous deux le gadopiciérol indépendamment, sous deux noms de marque différents. De nouvelles études cliniques sont en cours ou prévues sur gadopiciérol, en collaboration avec Bracco, afin d'obtenir de nouvelles indications, d'autoriser l'utilisation chez des nouvelles populations de patients (exemple : enfant de 0 à 2 ans) ou de réaliser les études post-marketing demandées dans certains pays d'Asie.

Comme prévu dans le Plan d'Investigation Pédiatrique agréé avec les autorités européennes et américaines, une étude clinique chez l'enfant entre 0 et 2 ans a démarré en 2022 et s'est terminée en 2024. Cette étude permettra à terme que le gadopiciérol soit approuvé pour utilisation dans cette population, après approbation des autorités de santé.

En 2024, la commercialisation d'Elucirem™ s'est poursuivie et Guerbet a reçu le prix Innovation JFR 2024 (Journées francophones de radiologie) dans la catégorie Coup de Cœur du Jury pour ce produit qui représente une avancée majeure dans le domaine de l'imagerie par résonance magnétique (IRM).

En effet, ce produit de contraste se distingue par sa haute relaxivité et sa grande stabilité, dont il résulte des images d'une qualité équivalente aux produits de contraste gadolinés macrocycliques actuellement disponibles sur le marché, tout en utilisant la moitié de la dose de gadolinium. En effet, une dose de 0,05 mmol/kg est suffisante, comparée à 0,1 mmol/kg pour les autres produits de contraste gadolinés macrocycliques.

Indiqué dans l'Union Européenne chez les adultes et les enfants de 2 ans et plus, Elucirem™ améliore la détection et la visualisation des pathologies associées à une perturbation de la barrière hémato-encéphalique ⁽¹⁾ (BHE) et/ou présentant une vascularisation anormale dans :

- le cerveau, le rachis et autres tissus associés du système nerveux central (SNC) ;
- le foie, le rein, le pancréas, le sein, le poumon, la prostate et le système musculo-squelettique [FN1].

Par ailleurs, la posologie en gadolinium réduite de moitié optimise l'utilisation des ressources naturelles en diminuant la quantité de cette ressource nécessaire pour la production d'une dose unitaire et réduit la quantité de gadolinium libérée dans l'environnement par le patient.

Cette reconnaissance prestigieuse pour le Groupe l'encourage à poursuivre l'innovation dans le domaine de l'imagerie médicale, au bénéfice des patients et des professionnels de santé.

Concernant les Systèmes d'Injection et Services, les ingénieurs en Innovation, Recherche et Développement concentrent aujourd'hui leurs travaux sur les axes stratégiques suivants :

- la connectivité des injecteurs aux équipements d'imagerie ;
- la sécurisation du geste médical à travers des dispositifs d'injection innovants, qu'ils soient à usage unique ou destinés à sécuriser les pratiques multi-usage.

Le Groupe explore également le développement de nouvelles générations de produits, initiant ainsi des recherches de brevet sur de nouvelles molécules.

1.6.4 Imagerie Interventionnelle

Développement commercial et élargissement des applications du Lipiodol®

Établi depuis 40 ans comme un standard dans le traitement du cancer du foie, Lipiodol® bénéficie aussi d'un ancrage fort dans d'autres domaines – dont l'embolisation vasculaire, la lymphographie et l'hystérosalpingographie (HSG) – qui représentent aujourd'hui une partie significative des volumes de ventes et de la croissance à venir. Le potentiel de développement pour de nouvelles indications innovantes apparaît significatif, en particulier dans le traitement des troubles musculosquelettiques, des maladies veineuses ou encore des troubles post-chirurgie et des cancers. Les efforts de recherche et développement vont ainsi être accélérés afin d'explorer de nouvelles applications pour le Lipiodol®.

Innovations en santé numérique

En radiologie, le Groupe développe ses propres solutions fondées sur l'Intelligence Artificielle, intégrées dans des logiciels innovants. Ces solutions visent notamment à accélérer l'analyse et l'interprétation des images mais également d'en améliorer la qualité grâce au *machine learning*. L'objectif est d'apporter des solutions d'aide au diagnostic et d'aide à la prise de décision médicale.

Ce type d'innovation constitue une promesse d'amélioration de la santé, en permettant non seulement d'augmenter la productivité des radiologues et leurs conditions de travail, mais aussi d'apporter une forte valeur sociétale. En effet, face au vieillissement des populations et à la hausse des maladies chroniques et dans un contexte mondial de pénurie de radiologues, ce type d'innovation espère garantir un suivi des patients dans des conditions optimales.

Par ailleurs, ces solutions devraient permettre de diminuer la variabilité dans l'interprétation des images, et à terme, d'identifier de nouveaux biomarqueurs prédictifs de l'évolution des maladies (cancers et maladies neurodégénératives en particulier) et ainsi de diminuer le nombre de biopsies requises grâce à une caractérisation des lésions par imagerie.

L'intelligence artificielle peut également être mise au service d'une amélioration de la détection de certains cancers. Dans ce cadre, Guerbet a développé avec Intrasure, entreprise spécialisée dans les solutions logicielles d'imagerie médicale, DUOnco™ Liver. Cet algorithme, conçu pour la détection des lésions focales du foie, vise ainsi à rendre les diagnostics plus précis, plus rapides et plus accessibles, améliorant ainsi la prise en charge du patient.

Par ailleurs, l'IA prostate de Guerbet a été intégrée au sein des solutions Intrasure. Cette IA, lorsqu'elle est intégrée au sein d'outils dédiés à la routine clinique, facilite le diagnostic et la prise de décision thérapeutique. En effet, cette solution analyse automatiquement les scanners et alerte les radiologues dès les premiers signes de suspicion de cancer. Cette innovation pourrait ainsi augmenter le nombre de patients éligibles à des traitements curatifs, améliorant ainsi significativement les taux de survie. Pour ce projet, Guerbet a bénéficié d'un soutien financier de la BPI d'un million d'euros dans le cadre du programme France 2030, suite à la participation du Groupe à un appel à projets concernant la stratégie d'accélération dans la santé numérique.

En 2024, Intrasure et Guerbet ont obtenu la certification CE de la plateforme Myrian® 2.12 qui intègre l'IA prostate, permettant sa commercialisation en Europe. Grâce à cette plateforme, les radiologues voient leur interprétation des examens d'imagerie médicale simplifiée, facilitant ainsi le diagnostic de ce cancer très fréquent (1,4 million de nouveaux cas chaque année dans le monde ⁽²⁾).

⁽¹⁾ La barrière hémato-encéphalique a pour principale fonction de protéger le cerveau des substances étrangères/agents pathogènes qui circulent dans le sang.

⁽²⁾ Étude GLOBOCAN 2020.

Cette année également, Guerbet, Intrasense, l'institut Gustave Roussy et le CHU d'Angers ont obtenu un financement de 5,9 millions d'euros de Bpifrance pour Liflow[®], solution innovante dédiée à l'imagerie oncologique intégrant l'IA multi-organes développée par Guerbet. Dans le cadre de l'appel à projets « Innovation en imagerie médicale » de Bpifrance, Liflow[®] a été reconnu pour son caractère innovant dans le numérique en santé. L'une des forces du projet réside en effet dans l'intégration de plusieurs algorithmes d'IA dédiés à plusieurs organes, donnant des indicateurs de suivi oncologique de référence inédits en clinique, tels que le calcul et la mesure automatisée de la charge tumorale. Cet indicateur sera d'une grande aide pour les équipes médicales pour optimiser les traitements.

1.6.5 Partenariats public-privé

Afin de répondre aux objectifs d'Innovation, Recherche et Développement, Guerbet développe une stratégie d'accords de partenariat, de collaboration et d'innovation ouverte. Ce mode de fonctionnement ouvert vers l'extérieur lui permet de bénéficier d'expertises scientifiques mondiales. L'imagerie médicale est un domaine multidisciplinaire où des compétences en chimie, physique, informatique, traitement d'image, électronique, biologie et médecine sont nécessaires.

Plusieurs programmes de recherche en réseau sont menés. Un des plus importants projets, Iseult, financé par Bpifrance (Banque publique d'investissement), s'est terminé en 2020. Les bénéfices attendus de ces nouvelles technologies consistent à améliorer la sensibilité de détection de petites lésions non détectables par les techniques standard au niveau cérébral. C'est dans le cadre de ce programme qu'a pris place le développement du gadopictérol (Elucirem[™]).

Certains partenariats de recherche en réseau comportent des clauses financières de deux types :

- les avances remboursables à terme en cas de succès dans la commercialisation des produits ;
- le versement d'un intéressement en fonction du chiffre d'affaires et/ou des résultats d'exploitation des produits issus de ces projets.

Le soutien de Bpifrance permettra ainsi de mener plusieurs études cliniques visant à démontrer l'impact et la performance des nouvelles technologies sur la pratique quotidienne des cliniciens. L'objectif principal est de fournir aux professionnels de santé des outils permettant une évaluation plus rapide de la réponse (ou de la non-réponse) des patients aux traitements, conduisant à une optimisation thérapeutique et à une amélioration des soins.

La première année du projet sera consacrée au développement de la plateforme Liflow[®] et de l'ensemble de ses fonctionnalités novatrices : automatisation de l'analyse d'exams oncologiques par région anatomique, accès facilité aux résultats des IA multi-organes, calcul automatisé de l'évolution tumorale.

L'investissement dans le fonds FPCI BioMedTech, initié en 2017, se poursuit. Ce fonds est géré par Truffle Capital, spécialiste de l'investissement dans des start-up développant des technologies et produits de rupture dans le secteur des sciences de la vie. Cet investissement s'inscrit dans la stratégie d'innovation du Groupe et illustre aussi sa stratégie de diversification pour aller chercher de la croissance au-delà des produits de contraste, en se connectant à des start-up françaises à fort potentiel de la MedTech ou BioTech, dans le domaine de la médecine interventionnelle.

Enfin, en 2024, Guerbet a noué un partenariat stratégique avec la société Nuclidium, spécialisée en produits radiopharmaceutiques de pointe à base de cuivre. Ce partenariat allie l'expertise de Guerbet en matière de recherche, de production et de commercialisation d'imagerie médicale avec le savoir-faire de Nuclidium en matière de production de radio-isotopes de cuivre et de développement théranostique. Parmi les intérêts de ces produits créés à partir de cuivre : une détection plus précise du niveau d'agressivité d'une tumeur, permettant ainsi de définir le traitement le plus adapté au patient.

1.6.6 Dépenses de Recherche et Développement

Le tableau ci-dessous présente les dépenses engagées par le groupe Guerbet en matière de Recherche et Développement sur les deux derniers exercices.

	2024*	2023*
Dépenses de Recherche et Développement (en K€)	76 180	81 228
Dépenses de Recherche et Développement (en % du chiffre d'affaires)	9,1 %	10,5 %

* Incluant le crédit d'impôt recherche (CIR).

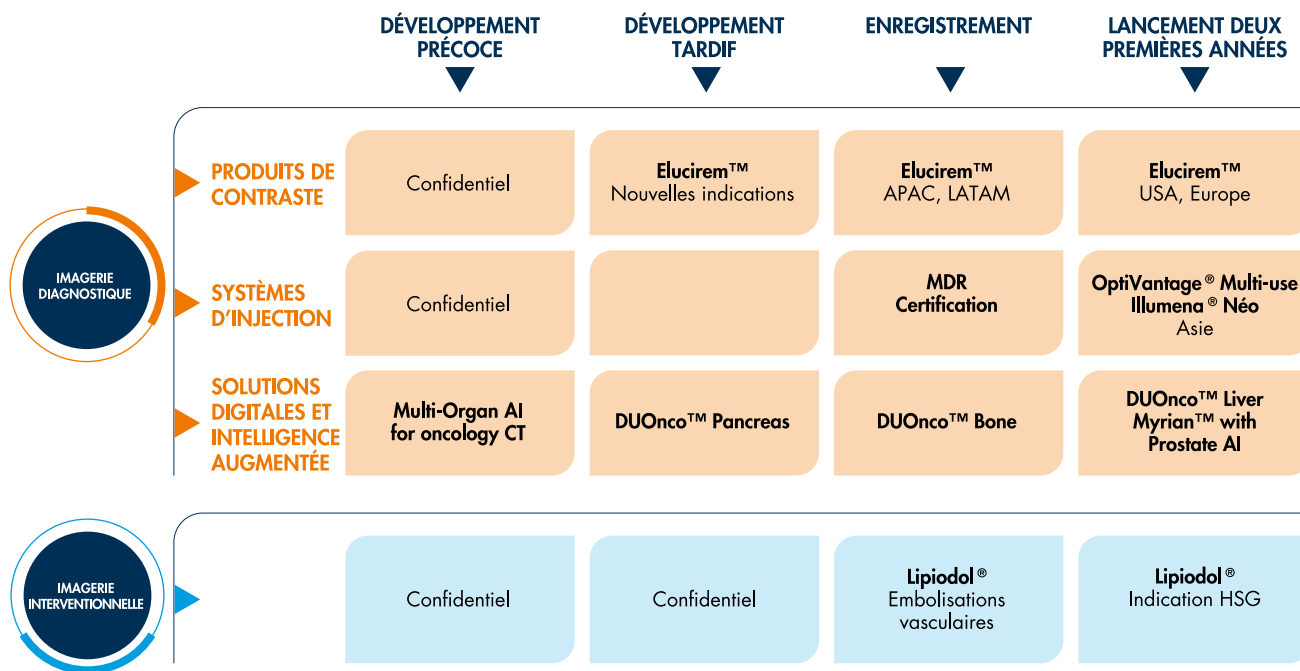
Guerbet renforce ses investissements :

- en Imagerie Diagnostique avec la poursuite du plan de développement du gadopiciénol (Elucirem™) en IRM ;
- en Digital avec le développement de solutions d'imagerie couplées à de l'Intelligence Artificielle.

La volonté de Guerbet de valoriser la technologie d'imagerie digitale et les algorithmes développés depuis plusieurs années se voit renforcée par l'accord de licence qui a été conclu au premier semestre 2023 avec la société Intrasense, suite à

l'entrée du Groupe à son capital annoncée le 11 janvier 2023. Cette association stratégique permet à Guerbet de bénéficier d'un savoir-faire éprouvé d'intégration de l'Intelligence Artificielle dans la routine clinique des praticiens, en imagerie et en oncologie. En 2024, les algorithmes d'IA développés par Guerbet sur la détection de cancers de la prostate ainsi que sur la détection de lésions focales hépatiques ont été intégrés dans les plateformes d'Intrasense et ont obtenu leur marquage CE pour la commercialisation en Europe.

1.6.7 Portefeuille de Recherche et Développement



1.6.8 Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle revêt un caractère essentiel, car, tout en valorisant le travail effectué par des chercheurs, elle vient rétribuer en partie les délais et les coûts liés à l'innovation. Le brevet a une durée de 20 ans à compter du jour du dépôt de la demande. Dans les faits, les durées de développement des produits, en particulier des médicaments, sont telles que la période d'exclusivité se trouve souvent considérablement réduite. L'expiration d'un brevet peut se traduire par l'émergence d'une concurrence très forte liée à l'arrivée de produits génériques.

Dans certains cas et lorsque le brevet concerne le principe actif d'un médicament, il peut être prolongé jusqu'à cinq années supplémentaires grâce à une extension de protection, appelée « *Supplementary Protection Certificate* » en Europe ou « *Patent Term Extension* » aux États-Unis et dans d'autres pays.

Le produit peut bénéficier d'autres brevets en phase de développement et/ou en phase de commercialisation. Guerbet détient un portefeuille de brevets concernant des principes actifs (par exemple, des agents de contraste ou de

radiothérapie), des nouvelles formulations pharmaceutiques, des émulsions, des procédés de formulation et de fabrication, des systèmes d'injection, des dispositifs médicaux (seringues, tubulures, micro-cathéters, etc.) ou des méthodes basées sur de l'Intelligence Augmentée.

Le groupe Guerbet et ses filiales détiennent 516 brevets et demandes de brevet en cours d'examen (principalement aux noms de Guerbet, Liebel-Flarsheim Company LLC, Accurate Medical Therapeutics et Medex), 1 774 marques enregistrées ou en cours d'enregistrement et 22 modèles industriels. Le portefeuille de brevets, marques et modèles industriels contribue à la valorisation du Groupe et consolide sa position sur le marché porteur des produits de contraste combinés aux dispositifs médicaux. En 2024, le groupe Guerbet et ses filiales ont obtenu la délivrance de 25 brevets dans le monde entier. Des brevets ont été notamment délivrés sur le produit Elucirem™ et son principe actif. Cela permet à ce produit de renforcer sa protection jusqu'en 2040.

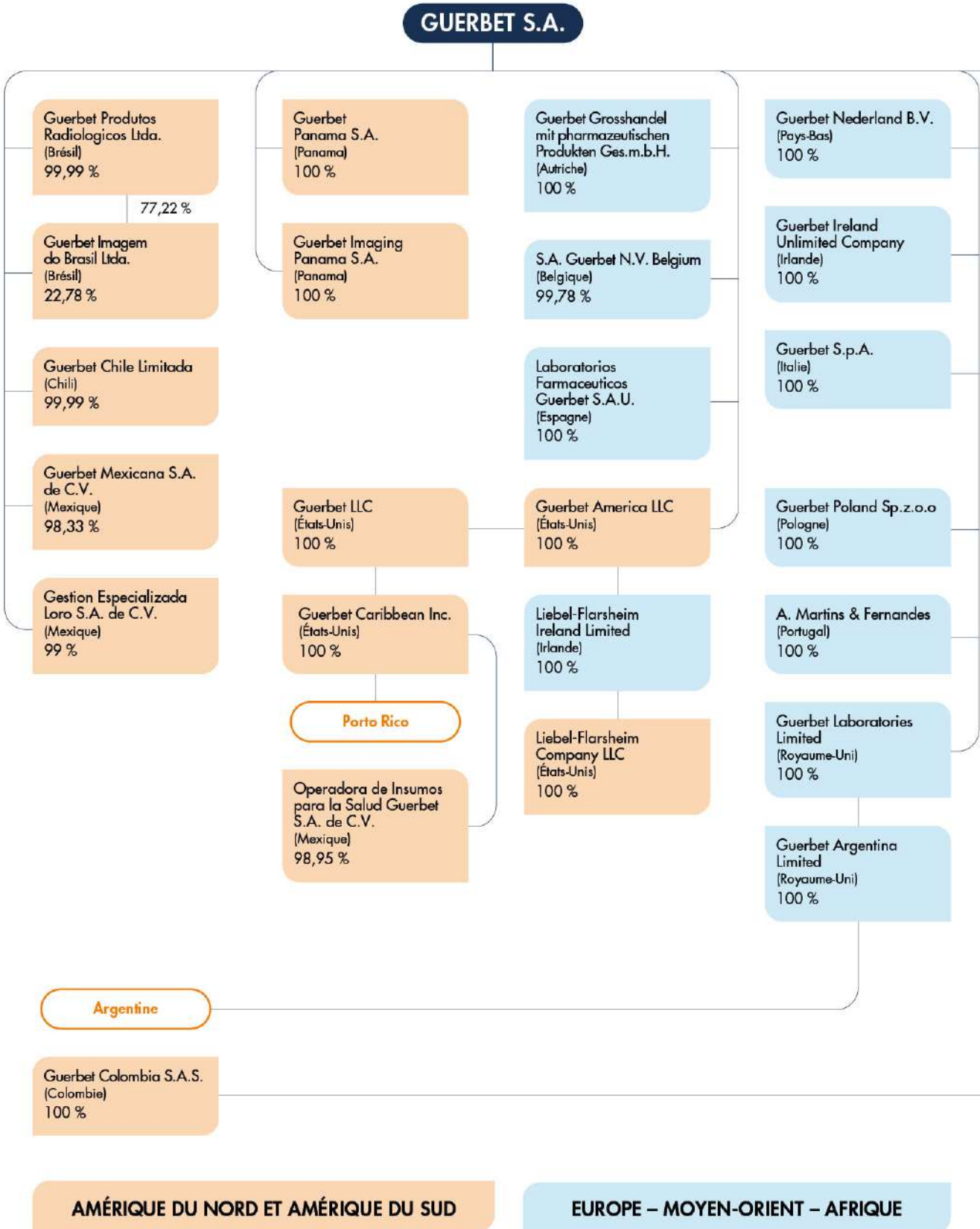
1.6.9 Protection des données cliniques

La protection des données cliniques est complémentaire de la protection par brevet. Il s'agit d'une période d'exclusivité durant laquelle une autorité administrative réglementaire refusera :

- soit la demande d'Autorisation de Mise sur le Marché d'un produit concurrent ;
- soit l'octroi d'une Autorisation de Mise sur le Marché d'un générique reposant sur les données cliniques, objet de cette protection, d'un médicament dit « princeps ».

1.7 ORGANISATION DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2024

1.7.1 Une présence internationale



GUERBET S.A.

Guerbet Czech Republic s.r.o. (République tchèque) 100 %

Guerbet Imaging Switzerland AG (Suisse) 100 %

Guerbet AG (Suisse) 100 %

Guerbet GmbH (Allemagne) 100 %

Tasfiye Halinde Guerbet İlaç Tibbi A.S. (Turquie) 100 %

Guerbet South Africa (Pty) Ltd. (Afrique du Sud) 100 %

Accurate Medical Therapeutics Ltd. (Israël) 100 %

Guerbet France (France) 100 %

Medex (France) 100 %

Simafex (France) 100 %

Intrasense (France) 56,46 %

Abalux (France) 100 %

Abarem (France) 100 %

Guerbet Japan KK (Japon) 100 %

Guerbet Taiwan Co., Ltd. (Taïwan) 100 %

Guerbet Korea Ltd. (Corée du Sud) 100 %

Imaging Solutions Korea Ltd. (Corée du Sud) 100 %

Guerbet Pharmaceutical (Wenzhou) Co., Ltd. (Chine) 100 %

Shanghai

Beijing

Guerbet Asia Pacific Limited (Hong Kong) 100 %

Guerbet Medical Devices Consulting (Shanghai) Co., Ltd. (Chine) 100 %

Guerbet Australia Pty Ltd. (Australie) 100 %

Guerbet India Private Limited (Inde) 99,99 %

EUROPE – MOYEN-ORIENT – AFRIQUE

ASIE-PACIFIQUE

— Filiale



○ Succursale

% de détention

1.7.2 Propriétés immobilières

Pays	Ville	Adresse
Brésil	Rio de Janeiro	Rua André Rocha, 3000, Jacarepaguá, CEP 22710, 568 – Rio de Janeiro
États-Unis	Cincinnati	2111 E Galbraith Road, Cincinnati – Ohio 45237
	Raleigh	8800 Durant Road, Raleigh – North Carolina 27616
France	Aulnay-sous-Bois	16/24, rue Jean-Chaptal et 1, rue Nicéphore-Niépce – 93600 Aulnay-sous-Bois
	Marans	16, rue des Fours-à-Chaux – 17320 Marans
	Lanester	ZI de Kerpont, 705, rue Denis-Papin – 56600 Lanester
	Villepinte	15, rue des Vanesses – 93420 Villepinte
Irlande	Dublin	Damastown Mulhuddart – Dublin 15

1.7.3 Distribution

Guerbet commercialise ses produits dans plus de 115 pays sur les cinq continents, de plusieurs façons :

- en direct par ses filiales et succursales ;
- via des distributeurs ;
- via des licenciés.

Implantations directes

Le Groupe est implanté dans plus de 20 pays en Europe, en Asie, en Océanie, en Amérique du Nord et en Amérique latine.

Accords de distribution

Pour les marchés non couverts par une implantation directe ou un accord de licence, Guerbet a des accords avec des distributeurs. Les principaux couvrent la Scandinavie, l'Europe de l'Est, la Grèce, l'Afrique et le Moyen-Orient, le Canada, certains pays d'Amérique du Sud, d'Asie et d'Océanie. À ces distributeurs s'ajoute un réseau de sociétés dédiées à la réalisation du service après-vente pour les injecteurs.

Typologie des clients

La structure des clients locaux de Guerbet sur chacun des marchés nationaux, hors distributeurs et licenciés, est variable d'un pays à l'autre. Néanmoins, il existe deux points communs pour la majorité des pays :

- une part très significative des ventes est réalisée auprès des hôpitaux, cliniques, centres de radiologie ou centrales d'achats. Ce type de ventes donne lieu dans la très grande majorité des cas à des marchés négociés ou à des appels d'offres ;
- une deuxième grande catégorie de clients est constituée des grossistes répartiteurs, qui eux-mêmes alimentent les pharmacies.

2



GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	60		
2.2	CONSEIL D'ADMINISTRATION	60		
2.2.1	Composition du Conseil d'administration	60		
2.2.2	Fonctionnement et pouvoirs du Conseil d'administration	80		
2.2.3	Organisation des travaux du Conseil d'administration et des Comités	81		
2.2.4	Évaluation du Conseil d'administration et de ses Comités	84		
2.3	DIRECTION GÉNÉRALE	85		
2.3.1	Directeur Général	85		
2.3.2	Directeur Général délégué – Pharmacien Responsable	85		
2.3.3	Le Comité exécutif	86		
2.4	RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	87		
2.4.1	Politique de rémunération des mandataires sociaux	87		
2.4.2	Rémunération du Président du Conseil d'administration, Hugues Lecat	92		
2.4.3	Rémunération du Directeur Général, David Hale	95		
2.4.4	Rémunération du Directeur Général délégué, Philippe Bourrinet	97		
2.4.5	Rémunération des administrateurs	99		
2.4.6	Ratios d'équité	99		
2.4.7	Évolution annuelle des rémunérations et de la performance de l'entreprise	101		
2.4.8	Engagements consentis en faveur des mandataires sociaux à l'occasion de la prise du changement ou de la cessation de fonctions	102		
2.4.9	Plans d'attribution d'options d'achat en faveur des mandataires sociaux	102		
2.5	EXCEPTIONS AUX DISPOSITIONS DU CODE AFEP-MEDEF	104		
2.6	CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-37-4-2° DU CODE DE COMMERCE	104		
2.7	DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL	104		
2.8	DISPOSITIONS STATUTAIRES LIÉES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES	105		
2.9	ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU D'ÉCHANGE VISÉS À L'ARTICLE L. 225-37-5 DU CODE DE COMMERCE	106		

2.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise de la société Guerbet. Ce rapport rend compte notamment de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, de l'organisation de la Direction générale, ainsi que des principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toutes natures accordés aux mandataires sociaux. Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration le 25 mars 2025.

La société Guerbet se réfère aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef. Les cas d'exceptions à

ce référentiel sont mentionnés dans le tableau de synthèse figurant à la fin de ce rapport. Ce Code est consultable sur le site <https://afep.com/wp-content/uploads/2022/12/Code-AFEP-MEDEF-version-de-decembre-2022.pdf>.

Guerbet est une société anonyme avec Conseil d'administration et dissociation des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général. La dissociation des fonctions de Président du CA et de Directeur Général est en place chez Guerbet depuis la transformation de la société en S.A. à Conseil d'administration (elle était auparavant sous la forme de S.A. à Directoire et Conseil de surveillance) par son Conseil du 21 mai 2010.

2.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.2.1 Composition du Conseil d'administration

2.2.1.1 Principes généraux régissant la composition du Conseil d'administration

Le fonctionnement du Conseil d'administration est régi par les statuts de la Société et par la loi. Il dispose également d'un Règlement Intérieur qui précise et complète les modalités de son fonctionnement et de ses Comités. Les statuts et le Règlement Intérieur sont consultables sur le site internet du groupe Guerbet (rubrique Investisseurs – section « Gouvernement d'entreprise »).

Les grands principes relatifs à la composition du Conseil d'administration sont les suivants :

- le Conseil d'administration est composé de : i) trois (3) à dix-huit (18) administrateurs non exécutifs au plus nommés par l'Assemblée générale ordinaire et de ii) un (1) à deux (2) administrateurs représentant les salariés, élu(s) parmi et par le personnel de la Société et celui de ses filiales, directes ou indirectes, dont le siège social est situé sur le territoire français, selon que le Conseil

d'administration est composé de moins de huit (8) ou de plus de huit (8) administrateurs ;

- les administrateurs, personnes physiques ou morales, sont nommés par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration après avis du Comité des nominations et rémunérations pour une durée d'un (1) à six (6) ans ⁽¹⁾. Chaque membre du Conseil d'administration doit être propriétaire d'au moins 200 actions de la Société, à l'exception des administrateurs représentant les salariés (comme prévu à l'article 9.b des statuts). Si, au jour de sa nomination, un membre du Conseil d'administration n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de six (6) mois ;
- le renouvellement, la démission, la cooptation en cas de vacance ainsi que la révocation des membres du Conseil d'administration s'effectuent aux conditions prévues par la loi.

⁽¹⁾ Il est à noter que sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale du 23 mai 2025 une résolution visant à réduire la durée des mandats des administrateurs à quatre ans (durée pouvant par exception être comprise entre un et trois ans afin d'assurer l'échelonnement du mandat des administrateurs).

2.2.1.2 Composition actuelle du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'administration est composé de douze administrateurs, dont deux administrateurs représentant les salariés :

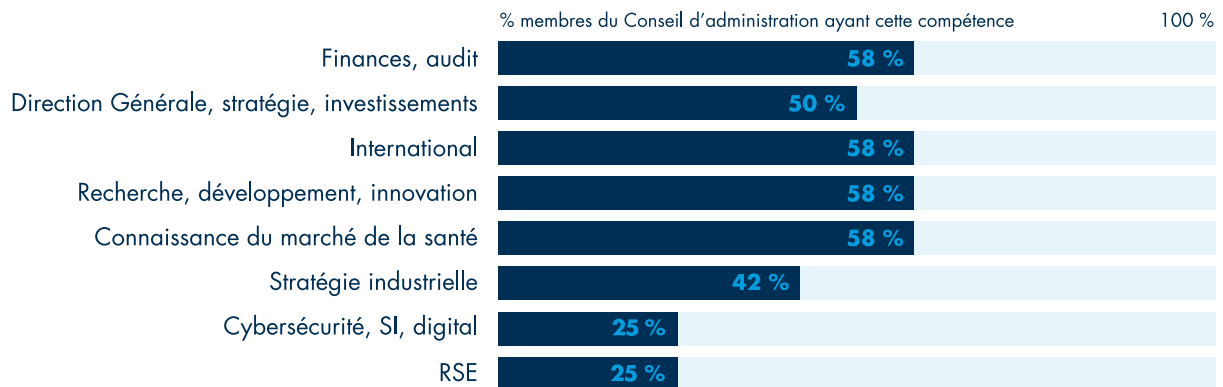
	Fonction	Indépendance	Comité d'audit	Comité des nominations et rémunérations	Comité éthique, gouvernance et RSE	Comité stratégie et innovation	Date de première nomination	Fin de mandat
Hugues Lecat	Président (à compter du 24 mai 2024) Administrateur	Oui		Membre		Membre	24 mai 2024	AG 2030
Pascale Auger	Administratrice	Oui	Membre	Présidente			26 mai 2023	AG 2028
Carine Dagommer	Administratrice	Non	Membre	Membre			20 mai 2022	AG 2028
Marie de la Simone	Administratrice salariée	Non			Membre		22 novembre 2023	22 novembre 2029
Mark Fouquet	Administrateur	Non	Membre			Membre	23 mai 2014	AG 2026
Éric Guerbet	Administrateur	Non		Membre (jusqu'au 24 mai 2024)	Membre	Membre	19 mai 2017	AG 2029
Didier Izabel	Président (du 26 mai 2023 au 24 mai 2024) Administrateur	Oui	Président	Membre (jusqu'au 24 mai 2024)	Membre	Membre (jusqu'au 24 mai 2024)	23 mai 2014	AG 2026
Céline Lamort	Administratrice	Non		Membre	Membre (jusqu'au 24 mai 2024)	Membre	29 mai 2015	AG 2027
Nicolas Louvet	Administrateur	Non			Président		27 mai 2016	AG 2028
Marc Massiot	Administrateur	Non			Membre (jusqu'au 24 mai 2024)	Président	28 mai 2021	AG 2027
Claire Massiot-Jouault	Administratrice	Non				Membre	24 mai 2013	AG 2025
Jean-Sébastien Raynaud	Administrateur salarié	Non		Membre			27 octobre 2020	26 octobre 2026

Par décision du 24 mai 2024, M. Hugues Lecat a été nommé Président du Conseil d'administration en remplacement de M. Didier Izabel, démissionnaire de son mandat de Président du Conseil d'administration mais qui est demeuré administrateur et Président du Comité d'audit.

Le Conseil d'administration comporte, compte tenu de son actionariat de référence, une proportion majoritaire d'administrateurs représentant le Pacte d'actionnaires. De manière générale, le Conseil d'administration et le Comité des nominations et rémunérations s'efforcent dans le choix des administrateurs d'équilibrer la composition des instances et d'avoir une politique de diversité forte. Celle-ci se traduit par les éléments ci-après qui sont suivis chaque année par le Conseil :

- 40 % de femmes au Conseil et un équilibre dans la représentation entre les femmes et les hommes au sein de chaque Comité ;
- 57 ans d'âge moyen, et la répartition des administrateurs est la suivante : les administrateurs de plus de 60 ans (50 %), ceux ayant entre 50 et 59 ans (25 %) et ceux de moins de 50 ans (25 %) ;
- 30 % d'administrateurs indépendants ;
- une diversité des compétences et des expériences professionnelles pour répondre au mieux à ses besoins et mener ses travaux. Des formations spécifiques peuvent également être organisées afin de renforcer les compétences des administrateurs et ainsi les guider dans certaines prises de décisions. À titre d'exemple, une formation à la RSE a été proposée en janvier 2025.

COMPÉTENCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Les administrateurs ont été, conformément aux dispositions légales et statutaires, nommés pour une durée comprise entre un an et six ans. Il est à noter qu'afin de se mettre en conformité avec les dispositions du Code Afep-Medef et la pratique du marché, le Conseil d'administration a décidé de soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale du 23 mai 2025 une résolution visant à réduire la durée des mandats des administrateurs à quatre ans (durée pouvant par exception être comprise entre un et trois ans afin d'assurer l'échelonnement du mandat des administrateurs également recommandé par le Code Afep-Medef).

2.2.1.3 Déclarations des administrateurs

Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique officielle

À la connaissance de Guerbet, et au jour de l'établissement du présent document, aucun des administrateurs n'a fait l'objet à aucun moment d'une condamnation pour fraude ou d'une procédure gouvernementale et n'a été associé à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation.

Conflits d'intérêts

En 2024, aucun conflit d'intérêts potentiel empêchant un administrateur d'exercer sa fonction tout au long de l'année n'a été porté à la connaissance du Conseil d'administration. Les déclarations générales de non-conflit d'intérêts sont faites par écrit et signées par chaque administrateur annuellement, désormais par signature électronique, conformément à la

procédure de gestion des conflits d'intérêts validée par le Conseil d'administration.

Contrats de service

Aucun membre du Conseil d'administration ou de la Direction générale n'est lié par un contrat de service avec Guerbet S.A. ou l'une de ses filiales qui prévoirait l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

Procédure interne des conventions réglementées et des conventions dites « libres »

La procédure a été établie conformément :

- i) à la réglementation applicable aux conventions et engagements libres et réglementés, telle qu'en vigueur suite à la promulgation de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 dite loi PACTE ;
- ii) aux recommandations de l'Autorité des marchés financiers. L'objet de la procédure est de :
 - a. rappeler le cadre réglementaire applicable aux conventions et engagements réglementés et apporter des précisions quant à la méthodologie appliquée en interne pour qualifier les différentes conventions conclues, et
 - b. mettre en place, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-12 du Code de commerce, une procédure permettant d'évaluer régulièrement les conventions dites libres.

La procédure a été approuvée par le Conseil d'administration de Guerbet en date du 25 mars 2025 et est disponible sur le site internet de Guerbet.

2.2.1.4 Les administrateurs indépendants

Le Conseil d'administration examine annuellement et de manière individuelle, après avis du Comité des nominations et rémunérations, la situation de chaque administrateur au regard de l'ensemble des règles d'indépendance du Code Afep-Medef (article 10). Le Code qualifie un administrateur d'indépendant « lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi, par administrateur indépendant, il faut entendre tout mandataire social non exécutif de la Société ou de son Groupe dépourvu de liens d'intérêt particulier (Actionnaire significatif, salarié, autre) avec ceux-ci ». Au regard de ces critères, le Conseil d'administration a estimé lors de sa séance du 19 décembre 2024, et sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations, que trois administrateurs sont éligibles au statut d'administrateur indépendant, à savoir : Hugues Lecat, Pascale Auger et Didier Izabel.

Les critères pris en compte pour évaluer l'indépendance des administrateurs sont les suivants :

- critère 1 : ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :
 - salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société,
 - salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide,
 - salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société-mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société-mère ;
- critère 2 : ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- critère 3 : ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité. L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société ou son Groupe est débattue par le Conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- critère 4 : ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- critère 5 : ne pas avoir été Commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- critère 6 : ne pas être administrateur de la Société depuis plus de 12 ans ;
- critère 7 : des administrateurs représentant des Actionnaires importants de la Société ou de sa société-mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces Actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le Conseil, sur rapport du Comité des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.



1

2

3

4

5

6

7

Administrateurs	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Critère 6	Critère 7
Administrateurs indépendants							
Hugues Lecat	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Pascale Auger	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Didier Izabel	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Administrateurs non indépendants							
Carine Dagommer	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme
Mark Fouquet	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme
Éric Guerbet	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme
Céline Lamort	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme
Nicolas Louvet	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme
Marc Massiot	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme
Claire MassiotJouault	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme
Marie de la Simone (administratrice représentant les salariés)	Non conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Jean-Sébastien Raynaud (administrateur représentant les salariés)	Non conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'administration compte 30 % de membres indépendants (les administrateurs salariés ne sont pas inclus dans ce calcul, conformément au Code Afep-Medef).

2.2.1.5 Évolution intervenue dans la composition du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2024

L'Assemblée générale 2024 a nommé un nouvel administrateur, M. Hugues Lecat, en qualité d'administrateur indépendant ; il a été nommé Président du Conseil d'administration par le Conseil d'administration du 24 mai 2024.

2.2.1.6 Formation et intégration des administrateurs

L'intégration de tout nouvel administrateur s'accompagne d'un parcours d'intégration dédié. Des sessions d'information préalables au premier Conseil ont lieu avec le Président du Conseil d'administration et la Secrétaire du Conseil et des Comités. Ce programme permet au nouvel administrateur de comprendre rapidement le groupe Guerbet et ses enjeux. Il inclut une revue de la stratégie du Groupe, des projets en cours, de l'organisation interne de l'entreprise et les enjeux des principales directions, de l'environnement concurrentiel, des perspectives à moyen et long terme, ainsi que la gouvernance de l'entreprise. Lorsque cela est possible, ce parcours d'intégration s'accompagne de visites sur les sites industriels.

Par ailleurs, tout administrateur peut bénéficier de formation *ad hoc*, sur des thèmes d'intérêt pour l'entreprise ou pour approfondir certaines connaissances.

Le Groupe a organisé une formation RSE d'une journée à destination des membres du Conseil d'administration, dispensée début 2025. L'objectif : faire de la RSE un véritable levier de création de valeur, de croissance et de différenciation stratégique. Cette formation visant à renforcer des compétences clés a été organisée en deux temps :

- un *e-learning*, pour acquérir une solide culture générale autour du développement durable et de la RSE : enjeux RSE, focus climat et biodiversité, impacts et engagement sectoriels, focus CSRD ;
- une session en présentiel, pour évaluer la maturité des organisations, identifier les leviers de création de valeur partagée de l'entreprise et prendre en compte la RSE pour adopter une vision prospective liée à l'évolution des « *business model* ».

2.2.1.7 Mandats arrivant à échéance

Le mandat de Mme Claire Massiot-Jouault arrive à échéance à l'Assemblée générale du 23 mai 2025.

Les mandats des autres administrateurs arriveront à échéance aux Assemblées générales suivantes :

AG 2026	Mark Fouquet
	Didier Izabel
AG 2027	Céline Lamort
	Marc Massiot
AG 2028	Pascale Auger
	Carine Dagommer
	Nicolas Louvet
AG 2029	Éric Guerbet
AG 2030	Hugues Lecat

La date de renouvellement du mandat de M. Jean-Sébastien Raynaud, administrateur représentant les salariés, est le 26 octobre 2026.

La date de renouvellement du mandat de Mme Marie de la Simone, administratrice représentant les salariés, est le 22 novembre 2029.

2.2.1.8 Mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'administration était composé des membres suivants :



Date de naissance :
17 mars 1956

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
24 mai 2024

Date du dernier renouvellement :
Non applicable

Expiration du mandat :
Assemblée générale 2030

Hugues LECAT

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Indépendant

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- CEO du groupe Ethypharm (2010-2019)
- CEO Cooper Consumer Health (2008-2009)
- Head of Base Business Division Sanofi France (2006-2008)
- CEO Sanofi-Aventis OTC (2003-2006)
- Directions Financières et Business Développement au sein d'Aventis et Medtronic (1995-2003)

FORMATION

- MBA INSEAD (1985)
- NEOMA BUSINESS SCHOOL (1979)

MANDATS EN COURS

Au sein de Guerbet

- Administrateur indépendant
- Membre du Comité stratégie et innovation
- Membre du Comité des nominations et rémunérations

Taux de présence 2024

Conseil d'administration : 100 %

Comité stratégie et innovation : 100 %

Comité des nominations et rémunérations : 100 %

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Président du Conseil de surveillance du groupe Ethypharm depuis 2019
- Président du Comité d'audit du groupe Ethypharm

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun

MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Sociétés françaises

- Président du Comité stratégique d'Arkopharma (2020)

Sociétés étrangères

Aucun



Pascale AUGER

ADMINISTRATRICE

Indépendante

Date de naissance :
23 octobre 1962

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
26 mai 2023

Date du dernier renouvellement :
Non applicable

Expiration du mandat :
Assemblée générale 2028

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Directrice Générale Déléguée du groupe Rabot Dutilleul (2019-2020)
- Directrice Générale de la Maison Mauboussin (2017-2018)
- Head of Global Master Data Management au sein de la direction Global Business Services du groupe LafargeHolcim (2016-2017)
- Chief Development Officer auprès de Maurice Ricci, Président Fondateur du groupe AKKA Technologies, groupe de conseil en ingénierie et technologies (2014-2015)
- Chief Development Officer auprès de la direction générale du groupe Bolloré pour le développement des solutions d'avenir dans le domaine des services de la mobilité et du stockage électrique (2013-2014)
- Vice-Présidente de Capgemini Consulting, Pôle Stratégie, Management du changement et de la performance (2003-2011)
- Associée, responsable des activités Finance pour les secteurs Industrie et Distribution de PricewaterhouseCoopers (1993-2002)

FORMATION

- Ingénieure Centrale Lille, Docteur en robotique et organisation industrielle

MANDATS EN COURS

Au sein de Guerbet

- Administratrice indépendante
- Membre du Comité d'audit
- Présidente du Comité des nominations et rémunérations

Taux de présence 2024

Conseil d'administration : 88 %

Comité d'audit : 100 %

Comité des nominations et rémunérations : 100 %

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Présidente du Comité d'audit et administratrice indépendante de SIGNAUX GIROD (depuis 2024)
- Présidente du Conseil d'administration de PRODEVAL (depuis 2021)
- Présidente du Comité d'audit et administratrice indépendante d'EXEL Industries (depuis 2018)
- Présidente de la société Corporate Angel (depuis 2015)

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun

MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Sociétés françaises

- Présidente du Comité nominations, rémunérations et gouvernance, Administratrice indépendante d'ICAPE (2021-2024)
- Membre du Conseil de surveillance du groupe VITAMINE T (2021-2023)

Sociétés étrangères

Aucun



Date de naissance :
10 juillet 1970

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Date de cooptation
au Conseil d'administration :
22 septembre 2021

Première nomination
au Conseil d'administration :
20 mai 2022

Expiration du mandat :
Assemblée générale 2028

Carine DAGOMMER

ADMINISTRATRICE

Non indépendante en raison de son appartenance à la famille Guerbet

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Fonctions de Direction Marketing des laboratoires Biocodex, Uriage, Puressentiel et Nuxe, Paris (depuis 2018)
- Directrice Commerciale et Marketing – Valeur Absolue Parfums, Genève (2014-2015)
- Fonctions de Responsable Marketing International maquillage et fragrance – Elizabeth Arden International, Genève (2001-2011)
- Responsable Zone Export Amérique latine & Caraïbes puis Responsable Grands Comptes France & Belgique – Escada Beauté Group, Paris (1998-2001)
- Responsable Grands Magasins – Parfums Grès, Paris (1996-1998)

FORMATION

- Master 2 (DESS) Commerce International (Université R. Schuman, Strasbourg)
- ESSEC Global BBA

MANDATS EN COURS

Au sein de Guerbet

- Administratrice
- Membre du Comité d'audit
- Membre du Comité des nominations et rémunérations

Taux de présence 2024

Conseil d'administration : 75 %

Comité d'audit : 80 %

Comité des nominations et rémunérations : 100 %

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun

MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Sociétés françaises

Aucun

Sociétés étrangères

Aucun



Marie de la SIMONE

ADMINISTRATRICE REPRÉSENTANT LES SALARIÉS

Non indépendante en raison de son statut de salarié de la société Guerbet

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Directrice Marketing Global – Activité Intelligence Artificielle, Guerbet S.A. (depuis 2021)
- Directrice Marketing France, Microport CRM (2018-2021)
- Responsable Grands Comptes, Siemens Healthineers (2017-2018)
- Business Unit Manager, Division Advance Therapy, Siemens Healthineers (2013-2017)
- Directrice Marketing Global, EOS imaging (2006-2013)
- Responsable Marketing, Praxim Medivision (2001-2006)

FORMATION

- Master Administration des Entreprises (IAE Aix-en-Provence)
- Ingénieur Biomédical UTC (Université de technologie de Compiègne)

MANDATS EN COURS

Au sein de Guerbet

- Administratrice
- Membre du Comité éthique, gouvernance et RSE

Taux de présence 2024

Conseil d'administration : 100 %

Comité éthique, gouvernance et RSE : 100 %

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun

MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Sociétés françaises

Aucun

Sociétés étrangères

Aucun

Date de naissance :
28 septembre 1974

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
22 novembre 2023

Date du dernier renouvellement :
Non applicable

Expiration du mandat :
22 novembre 2029



1

2

3

4

5

6

7



Date de naissance :
6 juillet 1959

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
23 mai 2014

Date du dernier renouvellement :
29 mai 2020

Expiration du mandat :
Assemblée générale 2026

Mark FOUQUET

ADMINISTRATEUR

Non indépendant en raison de son appartenance à la famille Guerbet

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Secrétaire Général, accompagnement et mise en place de partenariats industriels et financiers au sein de MGF Easybike (2011-2016)
- Responsable grands comptes, Paris et Abidjan, ingénierie financière chez Maréchal & Associés Finance (2010-2011)
- Directeur Général et Associé, Conseil en ingénierie financière et en montage d'opérations financières au sein de FG Partner SAS (2007-2010)
- Conseil en ingénierie financière et en montage d'opérations financières au sein de Simpl-Fi (depuis 2003)
- Vendeur actions françaises et européennes auprès d'une clientèle institutionnelle et financement d'introductions boursières chez KBC Securities France (1999-2003)

FORMATION

- European Business School

MANDATS EN COURS

Au sein de Guerbet

- Administrateur
- Membre du Comité d'audit
- Membre du Comité stratégie et innovation (jusqu'au 24 mai 2024)

Taux de présence 2024

Conseil d'administration : 100 %

Comité d'audit : 100 %

Comité stratégie et innovation (jusqu'au 24 mai 2024) : 100 %

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Gérant de la société Simpl-Fi

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun

MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Sociétés françaises

- Lucibel SA (cotée sur Euronext Growth, Paris), fin du mandat le 30 juin 2021

Sociétés étrangères

Aucun



Éric GUERBET

ADMINISTRATEUR

Non indépendant en raison de son appartenance à la famille Guerbet
Secrétaire du Pacte d'actionnaires

Date de naissance :
4 août 1976

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
19 mai 2017

Date du dernier renouvellement :
Assemblée générale 2023

Expiration du mandat :
Assemblée générale 2029

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Responsable de programme « IT Global Regulatory & Transaction Reporting » chez BNP Paribas – Corporate & Institutional Banking – Global Markets, Paris (depuis juin 2021)
- Responsable de programme « IT Global P&L (Profit & Loss) » chez BNP Paribas – Corporate & Institutional Banking – Global Markets, Paris (2016-2021)
- Responsable plateforme « IT Murex BO Settlement/Dérivés de Taux & Crédit » chez BNP Paribas – Corporate & Institutional Banking – Global Markets, Paris (2010-2015)
- Responsable Projet IT chez BNP Paribas, Londres (2003-2009)
- Responsable Projet IT chez BNP Paribas, Singapour (2000-2003)

FORMATION

- Ingénieur Systèmes d'information (école d'ingénieurs ESME)

MANDATS EN COURS

Au sein de Guerbet

- Administrateur
- Membre du Comité stratégie et innovation
- Membre du Comité éthique, gouvernance et RSE
- Membre du Comité des nominations et rémunérations (jusqu'au 24 mai 2024)

Taux de présence 2024

Conseil d'administration : 100 %

Comité stratégie et innovation : 100 %

Comité éthique, gouvernance et RSE : 100 %

Comité des nominations et rémunérations (jusqu'au 24 mai 2024) : 100 %

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Administrateur de la Holding Hakea SAS

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun

MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Sociétés françaises

Aucun

Sociétés étrangères

Aucun



Date de naissance :
6 décembre 1955

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
23 mai 2014

Date du dernier renouvellement :
29 mai 2020

Expiration du mandat :
Assemblée générale 2026

Didier IZABEL

ADMINISTRATEUR

Indépendant

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Senior Partner chez Axyx Finance (depuis 2009)
- Managing Director chez Group Banca Leonardo (2006-2009)
- Associé chez Toulouse & Associés (2003-2006)
- Directeur Fusions-Acquisitions à la Compagnie Financière Edmond de Rothschild (1994-2003)
- Directeur au Département Ingénierie Financière à la Banexi (Groupe BNP) (1989-1994)

Ministère de l'Industrie :

- Direction générale de l'industrie, responsable Industrie pharmaceutique (1985-1989)
- DRIR Paca, responsable Environnement industriel (1982-1985)

FORMATION

- École polytechnique (1976)
- École nationale des mines de Paris (1981)
- Membre du Corps des mines

MANDATS EN COURS

Au sein de Guerbet

- Président du Conseil d'administration (du 26 mai 2023 au 24 mai 2024)
- Président du Comité d'audit
- Membre du Comité éthique, gouvernance et RSE
- Membre du Comité des nominations et rémunérations (jusqu'au 24 mai 2024)
- Membre du Comité stratégie et innovation (jusqu'au 24 mai 2024)

Taux de présence 2024

Conseil d'administration : 100 %

Comité d'audit : 100 %

Comité éthique, gouvernance et RSE : 100 %

Comité des nominations et rémunérations (jusqu'au 24 mai 2024) : 100 %

Comité stratégie et innovation (jusqu'au 24 mai 2024) : 100 %

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Président d'Axyx Finance (depuis mars 2009)

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun

MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Sociétés françaises

Aucun

Sociétés étrangères

Aucun



Céline LAMORT

ADMINISTRATRICE

Non indépendante en raison de son appartenance à la famille Guerbet

Date de naissance :
30 mars 1982

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
29 mai 2015

Date du dernier renouvellement :
28 mai 2021

Expiration du mandat :
Assemblée générale 2027

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Conseil en stratégie industrielle et gestion de projets (depuis 2021)
- Directrice des Opérations chez Cartamundi (2021-2022)
- Responsable de projets stratégiques chez Barry Callebaut (2016-2021)
- Directrice des Opérations et autres responsabilités opérationnelles (Production, Maintenance, Supply Chain, Amélioration continue) chez Royal DSM N.V. (2006-2016)

FORMATION

- IFA/Sciences Po Paris – Certificat Administrateur de Sociétés
- Unitech International Program
- École nationale supérieure de chimie de Paris (ENSCP)

MANDATS EN COURS

Au sein de Guerbet

- Administratrice
- Membre du Comité stratégie et innovation
- Membre du Comité des nominations et rémunérations
- Membre du Comité éthique et gouvernance (jusqu'au 24 mai 2024)

Taux de présence 2024

Conseil d'administration : 100 %

Comité stratégie et innovation : 100 %

Comité des nominations et rémunérations : 100 %

Comité éthique et gouvernance (jusqu'au 24 mai 2024) : 100 %

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Administratrice de la Holding Hakea SAS

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

- Administratrice de C.C.G.M Projects BV
- Administratrice au sein de la société Covalence BV (société belge)

MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Sociétés françaises

Aucun

Sociétés étrangères

Aucun



Date de naissance :
27 juin 1976

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
27 mai 2016

Date du dernier renouvellement :
20 mai 2022

Expiration du mandat :
Assemblée générale 2028

Nicolas LOUVET

ADMINISTRATEUR

Non indépendant en raison de son appartenance à la famille Guerbet

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Directeur commercial & marketing – Systèmes Electronique et Composants – Stellantis/ Iveco/Ferrari – chez Yazaki Corporation (depuis 2024)
- Directeur commercial composants EMEA Stellantis BU chez Yazaki Corporation (2022)
- Directeur amélioration de la valeur Global Stellantis BU chez Yazaki Corporation (2021)
- Responsable plan d'amélioration BU chez Yazaki Europe Limited (2013-2020)
- Responsable grands comptes composants chez Yazaki Europe Limited (2012-2015)
- Directeur Projet Stratégique chez Yazaki Europe Limited (2007-2012)
- Ingénieur R&D puis Chef de Projet chez Valeo Éclairage et Signalisation (2001-2007)

FORMATION

- Ingénieur UTC (Université de technologie de Compiègne)

MANDATS EN COURS

Au sein de Guerbet

- Administrateur
- Président du Comité éthique, gouvernance et RSE

Taux de présence 2024

Conseil d'administration : 100 %

Comité éthique, gouvernance et RSE : 100 %

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Administrateur de la Holding Hakea SAS

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun

MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Sociétés françaises

Aucun

Sociétés étrangères

Aucun



Marc MASSIOT

ADMINISTRATEUR

Non indépendant en raison de son appartenance à la famille Guerbet
Trésorier du Pacte d'actionnaires

Date de naissance :
16 juin 1960

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
28 mai 2021

Date du dernier renouvellement :
Non applicable

Expiration du mandat :
Assemblée générale 2027

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Président HAKEA SAS, holding
- Dirigeant Fondateur Enaxante, Conseil entreprises de la Santé (depuis 2007)
- Dirigeant Espace Santé Saint-Bernard – Kinésithérapie, Ostéopathie, Sport-Santé (depuis 2017)
- Directeur Général, Indiba France, fabricant de dispositifs médicaux (2013-2016)
- Directeur Formation et Évaluation, membre du Comité de Direction, LPG System, fabricant dispositifs médicaux (2000-2007)
- Membre du Conseil supérieur des professions paramédicales (Commission MK) auprès du ministère de la Santé (1996-2000)
- Enseignant, Institut de formation des cadres de santé à la CRF et dans les IFMK Paris et Rouen
- Publications de livres, articles et communications dans les champs de la Santé et des Sciences Humaines

FORMATION

- EM Lyon Business School – LLL : Management & Budget du cycle général (2007)
- Master 2 Recherche en Sciences de l'Éducation, Université de Provence, Aix-Marseille 1 (2006)
- Diplôme de Cadre de Santé (1993), Diplôme d'Ostéopathe (1992), Diplôme d'État de Kinésithérapie (1984)

MANDATS EN COURS

Au sein de Guerbet

- Administrateur
- Président du Comité stratégie et innovation
- Membre du Comité éthique, gouvernance et RSE (jusqu'au 24 mai 2024)

Taux de présence 2024

Conseil d'administration : 100 %

Comité stratégie et innovation : 100 %

Comité éthique, gouvernance et RSE (jusqu'au 24 mai 2024) : 100 %

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Président de la Holding Hakea SAS
- Gérant de la Société Enaxante SARL

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun

MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Sociétés françaises

Aucun

Sociétés étrangères

Aucun



Date de naissance :
27 août 1961

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
24 mai 2013

Date du dernier renouvellement :
24 mai 2019

Expiration du mandat :
Assemblée générale 2025

Claire MASSIOT-JOUAULT

ADMINISTRATRICE

Non indépendante en raison de son appartenance à la famille Guerbet

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Directrice Excellence Opérationnelle et Lean, Sanofi R&D (2016-2020)
- Directrice Qualité Clinique et Médicale, Sanofi R&D (2010-2015)
- Assurance qualité/bonnes pratiques cliniques et pharmacovigilance, Sanofi R&D (1992-2010)
- Recherche en biotechnologie, Advanced Magnetics, Cambridge, États-Unis (1990-1991)
- Recherche clinique, Laboratoires Glaxo (1989-1990)
- Interne en Pharmacie, Assistance publique des hôpitaux de Paris (1985-1989)

FORMATION

- Diplôme d'études spécialisées de pharmacie hospitalière – Paris V
- Maîtrise de sciences biologiques et médicales – Paris VI
- Diplôme d'État de Docteur en pharmacie – Université René-Descartes – Paris V

MANDATS EN COURS

Au sein de Guerbet

- Administratrice
- Membre du Comité stratégie et innovation

Taux de présence 2024

Conseil d'administration : 100 %

Comité stratégie et innovation : 100 %

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun

MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Sociétés françaises

- Gérant de la Société civile RFDC (2022)

Sociétés étrangères

Aucun



Date de naissance :
2 juillet 1971

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
27 octobre 2020

Date du dernier renouvellement :
Non applicable

Expiration du mandat :
26 octobre 2026

Jean-Sébastien RAYNAUD

ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES SALARIÉS

Non indépendant en raison de son statut de salarié de la société Guerbet

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Responsable global des Affaires Médicales en imagerie médicale et responsable des affaires médicales EMEA Guerbet Groupe depuis 2021 et APAC (depuis septembre 2023)
- Responsable des affaires médicales France, Guerbet France (2019-2020)
- Conseiller Scientifique à l'international et responsable du réseau KOL international, Guerbet S.A. (2012-2019)
- Spécialiste IRM à la Direction Recherche et Innovation, Guerbet S.A. (2002-2012)
- Ingénieur Ponts et Chaussées LCPC sur analyse des matériaux par IRM, Paris (2000)

FORMATION

- Doctorat en Physique en Imagerie Médicale à l'Institut de Myologie, Pitié-Salpêtrière, Paris

MANDATS EN COURS

Au sein de Guerbet

- Administrateur représentant les salariés
- Membre du Comité des nominations et rémunérations

Taux de présence 2024

Conseil d'administration : 100 %

Comité des nominations et rémunérations : 100 %

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun

MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Sociétés françaises

Aucun

Sociétés étrangères

Aucun



1

2

3

4

5

6

7

2.2.1.9 Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux exécutifs : Directeur Général et Directeur Général délégué



Date de naissance :
2 juillet 1968

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Nommé Directeur Général
de Guerbet :
1^{er} janvier 2020

David HALE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Directeur des Opérations Commerciales, Guerbet (2018-2019)
- Président de GE Healthcare Digital Imaging et Care Area Solutions (2015-2018)
- Fonctions de direction en Europe, pour la zone EMEA, les États-Unis et le Canada chez GE Healthcare (2003-2015)
- Pilotage d'initiatives commerciales et de services à travers les entreprises européennes au sein du Corporate Initiatives Group de GE (2000-2003)
- Gestion de projets chez Boston Consulting Group en Allemagne (1998-2000)
- Gestion de produits et services chez Milliken Textiles, Eastman Kodak et Ascom (Suisse) (1990-1997)

FORMATION

- MBA – Institute of Management Development (IMD), en Suisse
- Diplôme en génie industriel et des systèmes – Georgia Institute of Technology (États-Unis)

MANDATS EN COURS

Au sein de Guerbet

- Directeur Général (depuis le 1^{er} janvier 2020)

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

- Administrateur indépendant d'AMBU (société danoise, spécialisé dans les dispositifs médicaux en endoscopie et anesthésie – nomination le 4 décembre 2024)

MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Sociétés françaises

- Administrateur indépendant d'Orpéa (fin le 22 décembre 2023)

Sociétés étrangères

Aucun

Le Directeur Général n'est pas membre du Conseil d'administration.



Date de naissance :
29 octobre 1968

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Nommé Directeur Général
délégué et Pharmacien
Responsable :
24 mars 2021

Philippe BOURRINET

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Pharmacien Responsable
Directeur Développement, Affaires Médicales et Réglementaires

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

Guerbet :

- Directeur Développement, Affaires Médicales et Réglementaires (depuis janvier 2020)
- Pharmacien Responsable – Directeur Général délégué (depuis mars 2021)
- Responsable Affaires Réglementaires Groupe (2006 à 2019)
- Responsable Développement Préclinique (1998-2019)
- Chef de projet Développement (1997-2005)

UPSA :

- Responsable Pharmacocinétique, puis Screening Biologique (1994-1997)
- Directeur d'études en Pharmacocinétique (1993-1994)

Autre :

- Président d'honneur de la Société Française de Toxicologie
- Membre Correspondant de l'Académie Nationale de Pharmacie (France)

FORMATION

- Doctorat en Pharmacie – Université Paris V (1992)
- DSP Biodynamique et biopharmacie – Université Paris V (1993)
- DESS Pharmaceutique et Métabolisme des médicaments – Université Paris XI (1993)

MANDATS EN COURS

Au sein de Guerbet

- Directeur Général délégué
- Pharmacien Responsable

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun

MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Sociétés françaises

Aucun

Sociétés étrangères

Aucun

2.2.2 Fonctionnement et pouvoirs du Conseil d'administration

Conformément à l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux, environnementaux, culturels et sportifs de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

L'ordre du jour des réunions du Conseil est élaboré par la Secrétaire du Conseil après échange avec le Président, en tenant compte des ordres du jour des réunions des Comités spécialisés et des propositions des administrateurs.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à cette fin.

Le Conseil d'administration donne les autorisations prévues par la loi (notamment celles prévues aux termes des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce).

Le Conseil d'administration peut décider de la création en son sein de Comités, dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité, sans que lesdites attributions puissent avoir pour objet de déléguer à un Comité les pouvoirs qui sont attribués au Conseil d'administration lui-même par la loi ou les statuts, ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.



Pascale AUGER
Administratrice
indépendante
P



Carine DAGOMMER
Administratrice



Marie de la SIMONE
Administratrice
représentant les salariés



Mark FOUQUET
Administrateur



Éric GUERBET
Administrateur



Didier IZABEL
Administrateur
indépendant
P



Céline LAMORT
Administratrice



Nicolas LOUVET
Administrateur
P



Marc MASSIOT
Administrateur
P



Claire MASSIOT-JOUAULT
Administratrice



Jean-Sébastien RAYNAUD
Administrateur
représentant les salariés

Président de Comité



Comité d'audit



Comité des nominations
et rémunérations



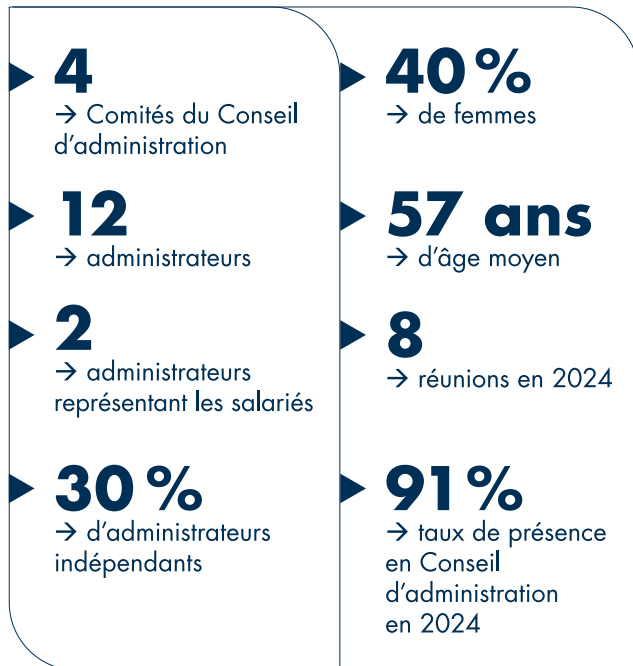
Comité éthique,
gouvernance et RSE



Comité stratégie
et innovation



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN CHIFFRES



Au cours de l'année 2024, le Conseil d'administration s'est réuni huit fois avec un taux de présence moyen de 91 %.

Ont participé aux réunions du Conseil d'administration :

- les administrateurs ;
- la Secrétaire du Conseil ;
- un représentant du Comité social et économique central avec voix consultative, sauf pour les Conseils d'administration organisés sans l'exécutif ;
- fréquemment le Directeur Général et les membres du Comité exécutif ;
- occasionnellement les Commissaires aux comptes, des dirigeants fonctionnels et des collaborateurs de la Société.

Depuis le début de l'année 2025, le Conseil d'administration s'est réuni trois fois et a notamment procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice 2024. En 2024, une réunion s'est tenue sans la présence du Directeur Général.

2.2.3 Organisation des travaux du Conseil d'administration et des Comités

Le Conseil d'administration a tenu huit réunions en 2024 et a travaillé sur :

- les sujets financiers (examen et arrêté des comptes annuels et semestriels et des communiqués de presse associés, approbation des documents de gestion prévisionnelle, budget) ;
- les sujets stratégiques (en ce compris l'approbation du Plan Moyen Terme du Groupe – 2025-2029), les opérations de croissance externes et les opérations de désinvestissement ;
- le suivi des principaux enjeux du Groupe et de ses principaux indicateurs de performance (à savoir notamment la mise en place du nouveau circuit de distribution des produits de contraste en France, le lancement d'Elucirem™ dans les différents territoires, la croissance du Groupe dans la zone Asie-Pacifique et l'évolution des ventes de Lipiodol®) ;
- le suivi des risques de la Société, en ce compris les sujets liés à la cybersécurité et aux systèmes d'information de la Société ;
- les sujets liés aux rémunérations et aux nominations des mandataires sociaux (exécutifs et non exécutifs) ;
- la mise en œuvre de la directive européenne sur le reporting en matière de durabilité (Corporate Sustainability Reporting Directive – CSRD), comprenant notamment la proposition de nomination des Commissaires à la durabilité et la validation des principales étapes de la mise en œuvre du reporting CSRD (dont la validation de l'analyse de double matérialité) ;
- les sujets liés à la responsabilité sociétale et environnementale de l'entreprise (en prenant en compte le contexte particulier

de la mise en application de la CSRD, y compris la Stratégie Climat du Groupe). L'organisation de la gouvernance relative aux sujets RSE est présentée dans l'État de durabilité, à la section 5.1.2.1 Rôle des organes de gouvernance ;

- les sujets relatifs à la gouvernance, intégrant l'approbation de modifications du Règlement Intérieur et la revue de l'évaluation annuelle des travaux du Conseil et de ses Comités qui a donné lieu à des adaptations du fonctionnement du Conseil et des Comités (notamment mise en place d'un Conseil tous les mois, revue de la composition et de la fréquence des Comités dans un souci d'efficacité, revue des ordres du jour du Conseil et des Comités, travail sur la composition du Conseil et la durée des mandats).

Le Conseil d'administration s'appuie sur les travaux de ses quatre Comités : le Comité d'audit, le Comité stratégie et innovation, le Comité des nominations et rémunérations et le Comité éthique, gouvernance et RSE.

Les Comités sont des instances d'étude et de réflexion pour préparer les débats du Conseil d'administration. Ils émettent des avis et des recommandations, mais ne sont pas des organes de décision. Ils rendent compte de leurs travaux à chaque réunion du Conseil d'administration. Les administrateurs disposent d'une plateforme digitale, leur permettant de consulter de manière sécurisée les documents nécessaires à l'exercice de leur mission, pour le Conseil d'administration et ses Comités.

COMPOSITION DES COMITÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

COMITÉ D'AUDIT

Didier IZABEL* (Président)
 Pascale AUGER*
 Carine DAGOMMER
 Mark FOUQUET

COMITÉ STRATÉGIE ET INNOVATION

Marc MASSIOT (Président)
 Éric GUERBET
 Hugues LECAT*
 Céline LAMORT
 Claire MASSIOT-JOUAULT

COMITÉ DES NOMINATIONS ET RÉMUNÉRATIONS

Pascale AUGER* (Présidente)
 Carine DAGOMMER
 Céline LAMORT
 Hugues LECAT*
 Jean-Sébastien RAYNAUD

COMITÉ ÉTHIQUE, GOUVERNANCE ET RSE

Nicolas LOUVET (Président)
 Éric GUERBET
 Didier IZABEL*
 Marie de la SIMONE

* Administrateur indépendant.

2.2.3.1 Comité d'audit

Le Comité s'est réuni cinq fois en 2024. Il est présidé par Didier Izabel, administrateur indépendant, et est composé depuis le 24 mai 2024 de quatre membres. Le Règlement Intérieur du Conseil fixe à la moitié le nombre minimum d'administrateurs indépendants au sein du Comité et prévoit que le Président du Comité d'audit soit un administrateur indépendant. Il est signalé que la recommandation du Code Afep-Medef prévoit au minimum deux tiers d'administrateurs indépendants au sein de ce Comité. Cette règle de composition du Comité n'a pas été retenue compte tenu de la proportion importante de membres représentant le Pacte d'actionnaires au sein du Conseil. Avec les deux administrateurs indépendants en son sein, le Comité d'audit est composé à 50 % d'indépendants.

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, le Comité d'audit assure, sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'administration de la Société, le suivi des questions relatives (i) à l'élaboration et à l'examen des comptes sociaux et, le cas échéant, consolidés ; (ii) à l'indépendance et à l'objectivité des Commissaires aux comptes ; (iii) à l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques. Il adresse au Conseil d'administration une recommandation sur les Commissaires aux comptes dont la désignation et le renouvellement vont être proposés à l'Assemblée générale. Ce Comité entend le Directeur Général, le Directeur Administratif et Financier et les Commissaires aux comptes. Il a également régulièrement entendu le Directeur du Contrôle Interne, les responsables de l'audit interne et du contrôle interne ainsi que le responsable des risques.

En application de l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 transposant la directive européenne sur le *reporting* en matière de durabilité (*Corporate Sustainability Reporting Directive* – CSRD), la mission de revue du processus d'élaboration et de certification de l'information en matière de durabilité a été confiée au Comité d'audit. Le Règlement Intérieur a été modifié par le Conseil d'administration du 19 décembre 2024 afin de prendre en compte ces évolutions. Pour ces missions, le Comité d'audit organise ses travaux en lien avec le Comité éthique, gouvernance, et RSE.

En 2024, le Comité a notamment consacré ses réunions :

- à l'examen des comptes de la Société ;
- aux sujets d'audit interne (bilan de l'audit interne de l'année précédente, suivi des recommandations d'audit et restitution des rapports d'audit interne) ;
- au développement et à l'amélioration du contrôle interne ;
- à l'analyse et à la maîtrise des risques du Groupe ;
- aux contrôles et rapports des Commissaires aux comptes ainsi qu'à l'examen de l'indépendance de ces derniers ;
- à la recommandation concernant la nomination des Commissaires à la durabilité et au suivi de la mise en place du *reporting* CSRD (en lien avec le Comité éthique, gouvernance et RSE).

Le taux de participation au Comité d'audit en 2024 était de 89 %.

2.2.3.2 Comité stratégie et innovation

Ce Comité s'est réuni cinq fois en 2024. Il a été présidé par Marc Massiot, administrateur non indépendant appartenant à la famille Guerbet. Il est composé de cinq membres depuis le 24 mai 2024.

Le Comité stratégie et innovation a pour mission de préparer les travaux du Conseil d'administration sur les sujets d'intérêts stratégiques majeurs, notamment l'examen des orientations stratégiques à moyen terme, les évolutions de l'environnement concurrentiel, le budget annuel, la stratégie industrielle, les axes et projets d'Innovation, Recherche et Développement, les opérations d'investissement, de désinvestissement, de coopération et de croissance externe, les stratégies financières boursières et le respect des grands équilibres financiers. Les ordres du jour ont porté notamment sur :

- le plan moyen terme 2025-2029 ;
- les projets de *business development* ;
- la revue du *pipeline* de R&D du Groupe ;
- la stratégie industrielle du Groupe ;
- la stratégie des différents segments produits du Groupe ;
- la stratégie en Intelligence Augmentée ;
- les échanges sur des sujets d'innovation.

Le taux de participation au Comité stratégie et innovation en 2024 était de 96 %.

2.2.3.3 Comité des nominations et rémunérations

Le Comité s'est réuni quatre fois en 2024. Il a été présidé par Thibault Viort jusqu'au 24 mai 2024, administrateur indépendant. Il est présidé depuis le 24 mai 2024 par Pascale Auger, administratrice indépendante. Il est composé depuis cette date de cinq membres.

La proportion actuelle des administrateurs indépendants est de 50 % ⁽¹⁾. La recommandation du Code Afep-Medef prévoyant une majorité d'administrateurs indépendants au sein de ce Comité est donc respectée. Il est à noter également qu'un administrateur représentant les salariés est membre de ce Comité, comme recommandé par le Code Afep-Medef.

Le Comité des nominations et rémunérations a pour mission de formuler des recommandations ou propositions au Conseil d'administration en matière :

- de nomination et renouvellement d'administrateurs, de nomination, révocation et rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués ;
- de politique de rémunération pratiquée au sein du Groupe et de politique de rémunération à long terme ;
- de politique de rémunération des mandataires sociaux ;
- de succession du Directeur Général, des cadres supérieurs et des personnes occupant des fonctions clés au sein du Groupe.

Le Comité a tout particulièrement :

- revu la politique de rémunérations du Directeur Général (partie fixe, variable et long terme) afin de s'assurer de son adéquation avec les pratiques du marché ;
- en lien avec le Comité éthique, gouvernance et RSE, procédé aux recommandations en vue de la nomination d'un nouvel administrateur indépendant à l'Assemblée générale 2024 et la mise en place d'un processus de

nomination de nouveaux administrateurs en vue du renouvellement prévu lors de l'Assemblée générale 2025 ;

- proposé un plan d'attribution gratuite d'actions de performance ;
- revu le plan de succession du Directeur Général et des membres du Comité exécutif ;
- débattu de la qualification d'administrateur indépendant, au regard des critères du Code Afep-Medef.

Le taux de participation au Comité des nominations et rémunérations en 2024 était de 100 %.

2.2.3.4 Comité éthique, gouvernance et RSE

Le Comité s'est réuni quatre fois en 2024. Il est présidé par Nicolas Louvet, administrateur non indépendant, et est depuis le 24 mai 2024 composé de quatre membres.

Ce Comité prépare les travaux du Conseil d'administration en matière d'éthique, de gouvernance et de RSE au sein du Groupe. À ce titre, le Comité traite et suit toute question concernant :

- la mise en cohérence des valeurs, actions et projets de la Société avec les normes sociales, juridiques et réglementaires ;
- l'intégrité du management ;
- la définition et le respect des règles de bonne gouvernance ;
- la prévention de la corruption et de la fraude et le respect de la charte éthique ;
- les statuts de la Société et le Règlement Intérieur du Conseil d'administration ;
- la stratégie RSE et la mise en œuvre des actions RSE.

De manière générale, ce Comité veille aussi au bon fonctionnement du Conseil et des Comités du Conseil.

Les ordres du jour ont porté sur :

- les avancées de la feuille de route RSE du Groupe (*People & Planet*) ;
- le suivi de la mise en place de la réglementation CSRD au sein du Groupe ;
- les enjeux et les plans de sobriété énergétique ;
- le bilan de la Ligne d'alerte Groupe ;
- la composition des Comités du Conseil d'administration, en ce compris une revue des compétences présentes au sein du Conseil ;
- un projet de modification du Règlement Intérieur ;
- le projet de modification des Statuts (réduction de la durée des mandats) ;
- le suivi du plan d'action mis en place à la suite de l'évaluation du Conseil d'administration et des Comités réalisée en 2023.

Le taux de participation au Comité éthique, gouvernance et RSE en 2024 était de 100 %.

⁽¹⁾ Conformément aux recommandations du Code Afep-Medef, les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul du pourcentage des administrateurs indépendants au sein du Comité des nominations et rémunérations.

2.2.4 Évaluation du Conseil d'administration et de ses Comités

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil et du Code Afep-Medef, le Conseil d'administration procède annuellement à son auto-évaluation, et tous les trois ans à son évaluation par un prestataire externe. Cet exercice a pour objet d'évaluer la capacité du Conseil d'administration à répondre aux attentes des Actionnaires qui lui ont donné mandat d'administrer la Société en passant en revue sa composition, son organisation et son fonctionnement, et en procédant de même pour les quatre Comités qu'il a institués.

Après avoir procédé en 2023 à une évaluation formalisée par un prestataire externe, le Conseil d'administration a procédé cette année à une auto-évaluation de son fonctionnement et de ses travaux. Elle a été réalisée au moyen d'un questionnaire écrit, à remplir en ligne, transmis en fin d'année aux membres du Conseil d'administration par la Secrétaire Générale du Conseil. Ce questionnaire détaillé, avec des questions ouvertes et fermées, permet à chacun d'explicitier ses réponses et d'ajouter des commentaires. Il aborde les sujets du fonctionnement du Conseil d'administration, de ses travaux, de la formation et de la responsabilité des administrateurs. L'auto-évaluation inclut un retour sur l'année écoulée et le traitement des objectifs fixés en début d'année. Enfin, il anticipe l'année à venir, avec des questions sur les objectifs pour le Conseil et les thèmes à approfondir.

La restitution de cette évaluation a eu lieu lors du Conseil d'administration du 31 janvier 2025.

Il ressort une appréciation satisfaisante du fonctionnement du Conseil et des pratiques de gouvernance. Les points forts relevés portent notamment sur les modifications apportées à la gouvernance (la fréquence mensuelle des Conseils d'administration permettant un meilleur suivi de l'activité du Groupe notamment à travers le renforcement du suivi des indicateurs clés du Groupe, un renforcement de la collégialité des débats et des décisions et une montée en puissance récente de la valeur ajoutée du Conseil auprès du management), la montée en puissance des travaux des Comités (favorisée par une composition plus restreinte des Comités permettant un meilleur focus), la forte implication du Président du Conseil et des Président(e)s de Comité et la reconnaissance de la contribution du secrétariat du Conseil.

En 2025, les administrateurs souhaitent continuer à renforcer le focus de leurs travaux sur les sujets primordiaux et stratégiques pour le Groupe et améliorer le processus de suivi des décisions du Conseil d'administration.

Lors du questionnaire d'auto-évaluation interne, les administrateurs ont également fait part de thèmes à aborder et à traiter :

- la stratégie de développement du Groupe et d'amélioration de la profitabilité de ses différents segments d'activité ;
- la stratégie industrielle ;
- le renforcement des compétences du Conseil d'administration dans le domaine de la RSE et le déploiement de la Stratégie Climat adoptée en 2022 ;
- le suivi des risques majeurs ;
- les enjeux sur le fonctionnement du Conseil d'administration, notamment avec la nomination et le renouvellement de mandats d'administrateurs courant 2025.

Évaluation des Comités

Pour la cinquième année, chaque Comité du Conseil a procédé à son auto-évaluation, au moyen de questionnaires spécifiques envoyés aux membres de chaque Comité. De manière générale, l'assiduité des administrateurs aux réunions de Comité est très élevée (de 96 % à 100 % en 2024). Chaque membre de Comité a été particulièrement actif et efficace, apportant sa contribution selon ses compétences. L'auto-évaluation de chaque Comité indique un taux de satisfaction élevé quant à la pertinence de leur composition, tant en termes de nombre de membres que de compétences et de répartition des rôles. Le rôle notamment du Comité stratégie et innovation s'est particulièrement renforcé, tant en termes de nombre de membres que de sujets stratégiques abordés. Les administrateurs ont ensuite fait part des thèmes prioritaires à approfondir par chaque Comité.

2.3 DIRECTION GÉNÉRALE

2.3.1 Directeur Général

La fonction de Directeur Général, dissociée de celle de Président du Conseil d'administration, a été exercée tout au long de l'exercice 2024 par David Hale, nommé le 1^{er} janvier 2020.

Le Directeur Général de la société Guerbet est, conformément aux dispositions du Code de commerce et des statuts de la Société, nommé par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des nominations et rémunérations. Son mandat peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'administration.

En application de l'article L. 225-56 du Code de commerce, le Directeur Général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Les dispositions relatives à la rémunération du Directeur Général détaillant les règles et principes de détermination de sa rémunération, ainsi que la rémunération versée et attribuée au cours de l'exercice 2024, sont précisées dans la [section 2.4](#) du présent rapport.

2.3.2 Directeur Général délégué – Pharmacien Responsable

Le Conseil d'administration peut nommer, sur proposition du Directeur Général, un Directeur Général délégué afin d'assister le Directeur Général dans l'exécution de son mandat. En application des articles L. 5124-2 et R. 5124-34 du Code de la santé publique, la Société dispose d'un Pharmacien Responsable ayant un mandat de Directeur Général délégué. Il dispose à l'égard des tiers, dans le cadre de ses attributions, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Conformément aux dispositions de la loi de simplification, de clarification et d'actualisation du droit des sociétés du 19 juillet 2019 venant modifier notamment l'article L. 225-53 du Code de commerce, l'article 14 des statuts de la Société a été modifié afin de préciser qu'en cas de nomination d'un Directeur Général délégué le Conseil d'administration déterminera un processus de sélection qui garantit jusqu'à son terme la présence d'au moins une personne de chaque sexe parmi les candidats.

Son mandat peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'administration.

Philippe Bourrinet a été nommé Directeur Général délégué – Pharmacien Responsable par le Conseil d'administration le 24 mars 2021.

Le Directeur Général délégué perçoit une indemnité pour l'exercice de son mandat de Pharmacien Responsable. Philippe Bourrinet est titulaire d'un contrat de travail pour lequel il est rémunéré en qualité de Directeur Développement, Affaires Médicales et Réglementaires.

Les dispositions relatives à la rémunération du Directeur Général délégué détaillant les règles et principes de détermination de sa rémunération, ainsi que la rémunération versée et attribuée au cours de l'exercice 2024, sont précisées dans la [section 2.4](#) du présent rapport.

2.3.3 Le Comité exécutif

Le Comité exécutif de Guerbet est présidé par le Directeur Général et rassemble les Directeurs des principales fonctions opérationnelles et financières de Guerbet. Le Comité exécutif se réunit une fois par mois.

Cette instance accompagne le Directeur Général dans la mise en œuvre de la stratégie définie par le Conseil d'administration et assure le pilotage opérationnel des décisions. Ses principales missions sont de :

- déterminer les axes budgétaires du Groupe en fonction des axes stratégiques à moyen terme déterminés avec le Conseil d'administration ;
- proposer au Conseil d'administration des objectifs qualitatifs et quantitatifs annuels ;

- piloter la performance opérationnelle et assurer son suivi ;
- émettre des avis sur les orientations de la Société et décider des réallocations de ressources en cas de besoin ;
- assurer le pilotage des risques critiques.

S'agissant des missions du Comité exécutif sur les sujets relatifs à la RSE, celles-ci sont présentées dans l'État de durabilité (section 5.1.2 Gouvernance RSE).

Au 31 décembre 2024, la composition du Comité exécutif est la suivante :



Parité au sein du Comité exécutif

Guerbet s'engage à la mise en œuvre d'une politique de parité au sein de son Comité exécutif, et plus largement au sein de sa population de cadres supérieurs. Le Comité exécutif est actuellement composé de 40 % de femmes et de 60 % d'hommes.

2.4 RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

2.4.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux

Les développements qui suivent constituent la politique de rémunération des mandataires sociaux établie en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce. Cette politique décrit toutes les composantes de la rémunération fixe, variable et le cas échéant exceptionnelle des mandataires sociaux de Guerbet, en ce inclus son Président du Conseil d'administration, son Directeur Général, son Directeur Général délégué et ses administrateurs, et explique le processus de décision suivi pour sa détermination, sa révision et sa mise en œuvre.

Il est précisé que le versement et l'attribution en année N des éléments de rémunération variables composant la rémunération au titre de l'exercice N-1, qui sont exposés ci-après, sont conditionnés à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire en année N des éléments de rémunération du mandataire social concerné dans les conditions prévues à l'article L. 225-100 du Code de commerce.

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux est fixée par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations, et fait l'objet d'une revue annuelle. Le Comité des nominations et rémunérations de Guerbet ne comporte aucun dirigeant mandataire social et est composé en majorité d'administrateurs indépendants et présidé par l'un d'eux, conformément aux recommandations de l'article 18.1 du Code Afep-Medef relatif à la composition de ce Comité. Un administrateur représentant les salariés est membre de ce Comité, conformément aux recommandations du Code Afep-Medef.

Ce Comité peut faire appel à des conseillers externes spécialisés en matière de rémunération des dirigeants.

Le Conseil d'administration veille à ce que la politique de rémunération soit adaptée à la stratégie et au contexte dans lequel évolue la Société et ait pour objectif de promouvoir sa performance et sa compétitivité sur le court, moyen et long terme. Elle repose sur les principes suivants :

- une conformité avec les recommandations du Code Afep-Medef ;
- une cohérence avec les politiques de rémunération du marché, afin de rester compétitif. Des *benchmarks* sont ainsi réalisés périodiquement afin de mesurer les niveaux et les structures de rémunération par rapport à des panels d'entreprises comparables du secteur de la santé ;
- respecter le principe d'équilibre entre les différents éléments de rémunération (fixe annuel, variable annuel, variable pluriannuel) et au regard des rémunérations en vigueur dans la Société ;

- un souci d'attractivité et de rétention, afin d'attirer, motiver et retenir les talents, tout en prenant en compte les exigences des parties prenantes, dont les Actionnaires, en matière de responsabilité sociale et environnementale, de transparence et de performance ;
- un alignement des conditions de performance sur les intérêts et objectifs de la Société, en matière de croissance durable et rentable, à court, moyen et long terme ;
- une transparence et une lisibilité de la politique de rémunération.

Le Comité des nominations et rémunérations veille à la bonne application de ces principes dans le cadre de ses recommandations au Conseil d'administration, tant pour l'élaboration de la politique de rémunération que dans sa mise en œuvre et dans l'établissement des montants ou des valorisations des rémunérations ou avantages.

La politique de rémunération des mandataires sociaux, et notamment leur rémunération variable, s'inscrit dans la stratégie à court, moyen et long terme de l'entreprise. Les objectifs du Directeur Général résultent des plans stratégiques à moyen et long terme de l'entreprise. Les critères de la rémunération variable annuelle sont la déclinaison à court terme (un an) des objectifs du plan stratégique à moyen et long terme. Le Président du Conseil ne reçoit pas de rémunération variable. Le Directeur Général délégué peut avoir une rémunération variable, au titre de son contrat de travail, et non de son mandat social. Les critères de performance pour la détermination de la rémunération variable pluriannuelle sont déclinés des plans stratégiques à moyen et long terme.

Les critères d'attribution de la rémunération sont déterminés afin d'être cohérents avec l'intérêt social du groupe Guerbet et de contribuer à garantir sa pérennité. La rémunération des mandataires sociaux est aussi fonction de la responsabilité assumée, des résultats obtenus et du travail effectué. Elle dépend, notamment pour le Directeur Général et le Directeur Général délégué, de la nature des missions qui leur sont confiées ou de situations exceptionnelles.

Par ailleurs, dans un souci de compétitivité, il est fait application du principe de comparabilité, de sorte que les rémunérations attribuées puissent être appréciées selon le marché de référence de la santé. Un *benchmark* a été réalisé en 2022 pour la Présidence du Conseil d'administration et en 2024 pour le Directeur Général. L'évolution des rémunérations des mandataires sociaux est décidée en cohérence avec la politique sociale et la politique de rémunération s'appliquant à l'ensemble des collaborateurs, y compris les autres cadres dirigeants et salariés de l'entreprise.

2.4.1.1 Politique de rémunération du Président du Conseil d'administration

Structure de la rémunération

Le Président du Conseil d'administration perçoit une rémunération totale composée :

- d'une rémunération fixe au titre de son mandat de Président ;
- d'une rémunération de son activité en tant qu'administrateur ;
- de régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé ;
- d'un régime de retraite supplémentaire.

En cohérence avec son rôle non exécutif, et en ligne avec les pratiques de marché en France, le Président du Conseil d'administration ne dispose d'aucune rémunération variable, en numéraire ou en titres, ni annuelle à court terme ni pluriannuelle liée à la performance de la Société ou du Groupe, et ne bénéficie d'aucun dispositif d'intéressement à long terme.

Conformément aux recommandations du Code Afep-Medef, la rémunération fixe du Président du Conseil d'administration mandataire social est revue périodiquement. Elle peut être amenée à évoluer en fonction de l'évolution du périmètre de l'entreprise et de l'évolution des rémunérations du marché, pour qu'elle reste compétitive.

Rémunération annuelle fixe

La rémunération annuelle fixe du Président du Conseil d'administration, appréciée au regard d'études de marché, rétribue les responsabilités attachées à ce type de mandat social.

Ainsi, elle est déterminée sur la base des éléments suivants :

- les responsabilités et missions attachées à ce mandat social, lesquelles sont prévues par la loi ainsi que par le Règlement Intérieur du Conseil d'administration et visant notamment à assurer la bonne gouvernance et le bon fonctionnement des organes sociaux de la Société (Conseil d'administration et ses Comités, Assemblée générale des actionnaires) ;
- les compétences, expériences, expertises et parcours du titulaire de cette fonction ;
- des *benchmarks* marché portant sur la rémunération de Président non exécutif dans des sociétés comparables du marché de la santé en France.

Une révision peut intervenir au cours d'un mandat et avant son renouvellement en cas d'évolution significative du périmètre de l'entreprise et de responsabilité de cette fonction ou de l'écart par rapport au marché de référence. Dans ces situations particulières, l'ajustement de la rémunération fixe ainsi que ses motifs sont rendus publics.

Pour l'exercice 2024, la rémunération fixe annuelle du Président du Conseil d'administration a été augmentée à 130 000 €.

Rémunération annuelle fixe pour 2025

Sur proposition du Comité des nominations et rémunérations et après délibération du Conseil d'administration du 25 mars 2025, il est proposé, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024, qui se tiendra le 23 mai 2025, de maintenir la rémunération fixe annuelle du Président du Conseil d'administration pour l'exercice 2025 à 130 000 €.

Rémunération de son activité en tant qu'administrateur

En tant qu'administrateur, le Président du Conseil d'administration perçoit une rémunération au titre de son activité. Les détails de cette rémunération (part fixe et part variable) sont décrits à la [section 2.4.2](#) ci-après.

Avantages en nature

Régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé

Depuis 2015, le Président du Conseil d'administration bénéficie, aux conditions applicables à l'ensemble des salariés des entités françaises du Groupe, des régimes suivants :

- un régime de prévoyance « incapacité, invalidité, décès » ;
- une assurance complémentaire frais de santé.

Régime de retraite supplémentaire

Conformément à la décision du Conseil d'administration du 27 mars 2018, le Président du Conseil d'administration bénéficie du régime de retraite supplémentaire par capitalisation (« Article 83 ») de Guerbet S.A. à compter de l'année 2018 aux mêmes conditions que celui des cadres de Guerbet.

Autres éléments de rémunération

Le Président du Conseil d'administration ne dispose pas d'un véhicule de fonction.

Il ne perçoit pas d'indemnité de départ en cas de cessation de son mandat social.

2.4.1.2 Politique de rémunération du Directeur Général (mandataire social exécutif)

Structure de la rémunération

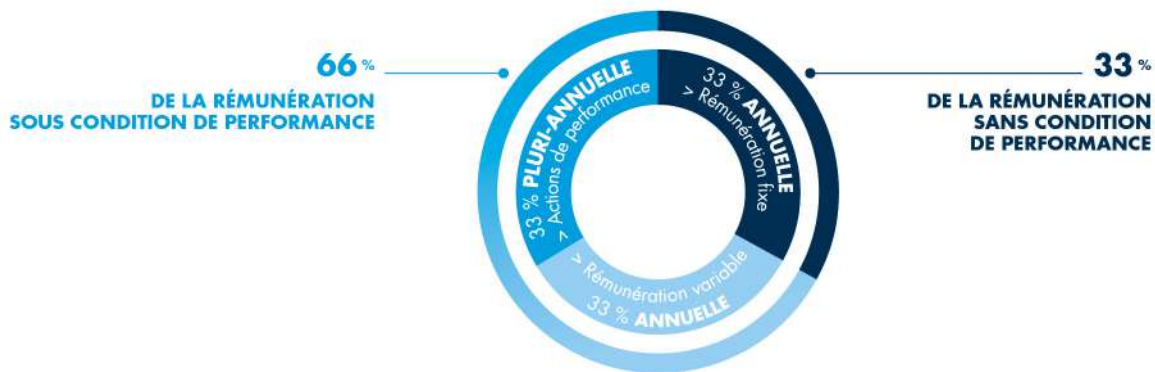
La politique de rémunération du Directeur Général vise un équilibre entre la performance à long terme et à court terme afin de promouvoir le développement de l'entreprise pour toutes ses parties prenantes.

Ainsi, dans un souci de préservation des intérêts de celles-ci, la Société s'attache à maintenir une cohérence entre la

rémunération globale du Directeur Général et l'évolution de la performance de la Société.

La structure de la rémunération du Directeur Général se décompose comme suit :

- 1/3 rémunération annuelle fixe, sans condition de performance ;
- 1/3 rémunération annuelle variable, sous conditions de performance ;
- 1/3 rémunération variable pluriannuelle, sous conditions de performance.



Rémunération annuelle fixe

La rémunération annuelle fixe du Directeur Général rétribue les responsabilités attachées à son mandat social.

Ainsi, elle est déterminée en prenant notamment en compte les éléments suivants :

- niveau et complexité des missions et responsabilités attachées à cette fonction ;
- compétences, expériences, expertises et parcours du titulaire de la fonction ;
- analyses et études de marché portant sur la rémunération de dirigeants internationaux dans des sociétés comparables de l'industrie de la santé ayant leur siège social en France, afin d'assurer des niveaux de rémunération attractifs et compétitifs.

Pour l'exercice 2024, la rémunération fixe annuelle du Directeur Général a été maintenue à 469 500 €.

Rémunération annuelle fixe pour 2025

Sur proposition du Comité des nominations et rémunérations et après délibération du Conseil d'administration du 25 mars 2025, il est proposé de maintenir la rémunération fixe annuelle du Directeur Général pour l'exercice 2025 à 469 500 €, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024, qui se tiendra le 23 mai 2025.

Rémunération annuelle variable

Détermination

L'objectif de la rémunération variable annuelle est d'inciter le Directeur Général à atteindre les objectifs annuels de performance fixés par le Conseil d'administration en ligne avec la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise. Cette rémunération variable est égale, si les objectifs sont atteints à la cible, à 100 % de la rémunération annuelle fixe. Elle peut atteindre, en cas de sur-performance par rapport aux objectifs fixés, un maximum de 150 % de la rémunération annuelle fixe.

Sa détermination repose sur des objectifs quantitatifs, financiers et extra-financiers, en lien avec l'avancée des projets clés pour le développement du Groupe, ainsi que sur des critères qualitatifs liés aux enjeux du Groupe.

S'agissant des objectifs quantitatifs, les conditions de performance sont détaillées de la manière suivante :

- la performance de l'entreprise (ventes, EBITDA, *cash-flow* libre) et l'avancée des projets clés et stratégiques de Guerbet ;
- la responsabilité sociétale de l'entreprise, avec comme objectifs l'atteinte d'un Index Sécurité (incluant la réduction du nombre d'accidents enregistré au niveau du Groupe) ;
- la réduction des consommations relatives d'énergie et d'eau ;
- les objectifs de performance économique reposant sur des indicateurs financiers sont fixés de manière précise sur la base du budget préalablement approuvé par le Conseil d'administration et sont soumis aux seuils de performance mentionnés ci-dessus.

La rémunération annuelle variable est calculée et fixée par le Conseil d'administration à l'issue de la clôture de l'exercice au titre duquel elle s'applique. Sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations, le Conseil d'administration détermine les différents objectifs, détermine leur pondération et les niveaux de performance attendus. Il fixe ainsi :

- le seuil en deçà duquel aucune rémunération variable n'est versée ;
- le niveau cible de rémunération variable due lorsque chaque objectif est atteint ; et
- les critères d'évaluation des performances quantitatives et qualitatives.

Ainsi :

- 0 % de la prime est versée en deçà d'un seuil minimum de réalisation des objectifs fixés ;
- 100 % de la prime est versée lorsque les objectifs sont atteints ;
- 150 % de la prime peut être versée en cas de dépassement de ces objectifs.

Condition de versement

Conformément à la loi, le versement de la rémunération est conditionné à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire.

Nomination ou fin de mandat

Dans l'hypothèse d'une nomination ou du départ du Directeur Général en cours d'année, ces mêmes principes s'appliqueraient au *pro rata temporis* pour la période d'exercice des fonctions.

Objectifs 2025

La rémunération variable 2025 du Directeur Général reposera sur des objectifs quantitatifs, financiers, extra-financiers en lien avec l'avancée des projets clés pour le développement du Groupe, ainsi que sur des critères qualitatifs liés aux enjeux du Groupe. Concernant les objectifs quantitatifs, les conditions de performance sont détaillées de la manière suivante :

1. performance de l'entreprise (ventes, EBITDA, *cash-flow* libre) ;
2. avancée des projets clés et stratégiques de l'entreprise ;
3. responsabilité sociétale de l'entreprise, avec comme objectifs l'atteinte d'un Index Sécurité (incluant la réduction du nombre d'accidents enregistré au niveau du Groupe), la réduction des consommations relatives d'énergie et d'eau.

Rémunération variable pluriannuelle

Objectif

Depuis 2016, le Conseil d'administration de Guerbet a introduit dans la politique de rémunération du Groupe le recours à l'attribution d'actions de performance. Le Conseil d'administration considère que ce mécanisme, qui bénéficie également à d'autres fonctions clés de l'entreprise, est particulièrement adapté au Directeur Général, compte tenu du niveau attendu de sa contribution directe à la performance à moyen et long terme de l'entreprise, en ligne avec les objectifs communiqués au marché. Cette rémunération permet de renforcer la motivation et la fidélisation du dirigeant mandataire social tout en facilitant l'alignement de ses intérêts avec ceux des Actionnaires ainsi qu'avec l'intérêt social de l'entreprise.

Dispositif et conditions

Le dispositif de la rémunération pluriannuelle chez Guerbet repose à ce jour sur l'attribution d'actions de performance.

Le Conseil d'administration fixe, sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations, les conditions de performance attachées à la rémunération en actions de performance pour tous les bénéficiaires de Guerbet et de ses filiales implantées dans le monde. La non-atteinte des conditions de performance sur la période d'évaluation engendre la perte de tout ou partie de l'attribution initiale.

Les attributions sont également assujetties à une condition de présence dans le Groupe à la fin de la période d'acquisition et s'accompagnent d'une obligation minimum de conservation pour le Directeur Général, jusqu'à la fin de son mandat (cf. ci-après). Le Conseil d'administration valide, sur proposition du Comité des nominations et rémunérations, l'atteinte des critères définis à l'issue de la période d'attribution.

Obligations de conservation

En application des dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, et comme déterminé par le Conseil d'administration, le Directeur Général doit conserver au nominatif, pendant toute la durée de son mandat social, 20 % des actions ainsi attribuées.

En cas de départ à la retraite à partir de l'âge légal avant la fin de la période d'acquisition des actions de performance, le Directeur Général continue de bénéficier des actions de performance initialement attribuées, mais reste soumis aux autres conditions du plan, y compris aux conditions de performance. Dans le cas d'un départ du Groupe pour un motif autre que le départ à la retraite, le Directeur Général perd le bénéfice de son attribution d'actions de performance.

Rémunération liée à la prise de mandat

Une indemnité de prise de fonctions peut éventuellement être accordée à un nouveau Directeur Général venant d'une société extérieure au Groupe. Elle est destinée à compenser la perte des avantages dont bénéficiait le dirigeant. Cette indemnité ainsi que son versement sont rendus publics dans le rapport annuel de la Société.

Cette indemnité peut revêtir plusieurs formes. Celle-ci peut notamment être attribuée sous forme d'actions, dont 20 % définitivement acquises doivent être conservées au nominatif jusqu'à cessation de ses fonctions.

Rémunération exceptionnelle

Une rémunération exceptionnelle peut être attribuée en fonction de circonstances exceptionnelles.

Avantages en nature

Régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé

Le Directeur Général bénéficie, aux conditions applicables à l'ensemble des salariés des entités françaises du Groupe, des régimes suivants :

- un régime de prévoyance « incapacité, invalidité, décès » ;
- une assurance complémentaire frais de santé.

Engagement de retraite

Le Directeur Général bénéficie d'un dispositif de retraite proposé dans le cadre de l'« Article 83 ». Il s'agit d'un contrat d'assurance Groupe à adhésion obligatoire pour la catégorie des cadres, régi par le Code des assurances et notamment ses articles L. 141-1 et suivants. Ce contrat est un contrat d'épargne retraite au sens de l'article 107 de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010. Les cotisations ont pour assiette la rémunération annuelle brute des assurés pour la période d'assurance considérée et plafonnée à la tranche C de la Sécurité sociale. Le taux de cotisation est exclusivement patronal. Les cotisations patronales de 4,5 % sont mensuelles. Il n'existe pas de charges fiscales rattachées aux contrats.

Couverture assurance chômage

Guerbet a contracté auprès de l'Association pour la Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'Entreprise (GSC) une assurance chômage privée permettant de faire bénéficier le Directeur Général d'indemnités en cas de perte de son activité professionnelle.

Voiture de fonction

Le Directeur Général bénéficie d'un véhicule de fonction.

Assistance juridique et fiscale

Le cas échéant, le Directeur Général peut bénéficier d'une assistance pour l'établissement de ses déclarations fiscales personnelles auprès des administrations françaises et étrangères (par exemple, américaines).

Rémunération de l'activité d'administrateur

Lorsque le Directeur Général est administrateur, il bénéficie d'une rémunération liée à son activité d'administrateur, pour sa participation aux réunions du Conseil d'administration.

Actuellement, le Directeur Général n'est pas administrateur et ne perçoit donc aucune rémunération à ce titre.

Rémunération à l'issue du mandat

Le Directeur Général ne bénéficie d'aucun engagement de la Société portant sur une indemnité ou un avantage dû en raison de la cessation ou du changement de son mandat.

2.4.1.3 Politique de rémunération du Directeur Général délégué (Pharmacien Responsable du Groupe)

Rémunération annuelle fixe du Directeur Général délégué, Pharmacien Responsable

Le Directeur Général délégué perçoit au titre de sa responsabilité de Pharmacien Responsable pour le groupe Guerbet une rémunération liée à son mandat de « Pharmacien Responsable ». Le Comité des nominations et rémunérations propose au Conseil d'administration le montant de la prime Pharmacien Responsable du Directeur Général délégué, qui est ensuite soumise à l'Assemblée générale.

Le Directeur Général délégué peut également être un salarié de l'entreprise avec un contrat de travail pour le poste qu'il occupe. Il perçoit alors à ce titre une rémunération annuelle fixe et une rémunération annuelle variable, selon les conditions en vigueur pour les collaborateurs du Groupe.

Rémunération au titre de 2025

Sur proposition du Comité des nominations et rémunérations et après délibération du Conseil d'administration du 25 mars 2025, la rémunération fixe annuelle du Directeur Général délégué – Pharmacien Responsable pour l'exercice 2025 est fixée à 11 500 €, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024, qui se tiendra le 23 mai 2025.

Rémunération variable pluriannuelle

Le Directeur Général délégué ne bénéficie pas de rémunération variable pluriannuelle.

Rémunération de l'activité d'administrateur

Lorsque le Directeur Général délégué est administrateur, il bénéficie d'une rémunération liée à son activité d'administrateur, pour sa participation aux réunions du Conseil d'administration.

Actuellement, le Directeur Général délégué n'est pas administrateur et ne perçoit donc aucune rémunération à ce titre.

Rémunération à l'issue du mandat

Le Directeur Général délégué ne bénéficie d'aucun engagement de la Société portant sur une indemnité ou un avantage dû en raison de la cessation ou du changement de leur mandat.

Rémunération exceptionnelle

Une rémunération exceptionnelle peut être attribuée en fonction de circonstances exceptionnelles.

Autres éléments de rémunération

Le Directeur Général délégué ne perçoit, au titre de son mandat, aucune autre forme de rémunération.

2.4.2 Rémunération du Président du Conseil d'administration, Hugues Lecat

2.4.2.1 Tableau de synthèse de la rémunération du Président du Conseil d'administration, Hugues Lecat

(en €)	2024	2023
Rémunération attribuée au titre de l'exercice (incluant les charges sociales et avantages en nature)	83 925	—
Rémunération de l'activité d'administrateur ^(a)	30 334	—
TOTAL RÉMUNÉRATION	114 259 ^(b)	—

(a) La rémunération des administrateurs étant considérée comme du revenu de capital mobilier, elle n'est pas soumise à charges sociales.

(b) Montant proposé au vote de l'Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2025.

2.4.2.2 Tableau détaillé de la rémunération du Président du Conseil d'administration, Hugues Lecat

(en €)	Montants dus au titre de l'exercice		Montants versés au cours de l'exercice	
	2024	2023	2024	2023
Rémunération fixe en tant que Président du Conseil d'administration (incluant les charges sociales)	78 629	—	78 629	—
Rémunération liée à l'activité d'administrateur ^(a)	30 334	—	—	—
Avantages en nature ^(b)	5 296	—	5 296	—
TOTAL RÉMUNÉRATION	114 259 ^(c)	—	83 925	—

(a) La rémunération des administrateurs étant considérée comme du revenu de capital mobilier, elle n'est pas soumise à charges sociales.

(b) Le Président du Conseil d'administration dispose d'une couverture santé et d'un contrat de prévoyance. Le montant des cotisations prises en charge par Guerbet en 2024 s'élève à 1 758 €. Il dispose également du dispositif de retraite par capitalisation, dit « Article 83 ». Le montant des cotisations au titre de 2024 s'élève à 3 538 €.

(c) Montant proposé au vote de l'Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2025.

2.4.2.3 Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2024 (vote ex post à l'Assemblée générale du 23 mai 2025)

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé ou valorisation comptable	Commentaires
Rémunération fixe 2024	78 629 €	78 629 €	<p>Section <u>2.4.1.1 Politique de rémunération du Président du Conseil d'administration.</u></p> <p>Le montant a été déterminé en fonction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des responsabilités et missions attachées à ce mandat social, lesquelles sont prévues par la loi ainsi que par le Règlement Intérieur du Conseil d'administration et visant notamment à assurer la bonne gouvernance et le bon fonctionnement des organes sociaux de la Société (Conseil d'administration et ses Comités, Assemblée générale des actionnaires) ; • des compétences, expériences, expertises et parcours du titulaire de cette fonction ; • des benchmarks marché portant sur la rémunération de Président non exécutif dans des sociétés comparables du marché de la santé en France. Le dernier benchmark a été effectué en 2022.
Rémunération à raison du mandat d'administrateur		30 334 €	<p>Section <u>2.4.5 Rémunération des administrateurs.</u></p> <p>La rémunération des administrateurs est constituée d'une part fixe et d'une part variable. Cette dernière est prépondérante dans la rémunération des administrateurs.</p>
Avantages de toute nature – Prévoyance et mutuelle	1 758 €	1 758 €	<p>Section <u>2.4.1.1 Politique de rémunération du Président du Conseil d'administration.</u></p> <p>Cotisations payées par Guerbet au titre de la mutuelle et de la prévoyance. Le Président dispose d'une couverture santé et d'un contrat de prévoyance souscrits par Guerbet aux mêmes conditions que celles des salariés de Guerbet. Le montant des cotisations prises en charge par Guerbet s'élève à 1 758 € en 2024, dont 874 € au titre de la prévoyance et 884 € au titre de la mutuelle.</p>
Avantages de toute nature – Retraite supplémentaire	3 538 €	3 538 €	<p>Section <u>2.4.1.1 Politique de rémunération du Président du Conseil d'administration.</u></p> <p>Hugues Lecat bénéficie du dispositif de retraite par capitalisation, dit « Article 83 », contrat d'assurance de Groupe à adhésion obligatoire pour la catégorie des cadres. Le montant des cotisations au titre de 2024 s'élève à 3 538 €.</p>

2.4.2.4 Tableau récapitulatif des avantages du Président du Conseil d'administration

TABLEAU 11 SELON LES RECOMMANDATIONS DU CODE AFEP-MEDEF ET SELON LA POSITION-RECOMMANDATION AMF N° 2009-16

Président du Conseil d'administration	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Hugues Lecat		x	x			x		x
Début de mandat : 24 mai 2024								
Date d'expiration : à l'issue de l'Assemblée générale 2030 statuant sur les comptes 2029								

2.4.2.5 Tableau récapitulatif des avantages du Président du Conseil d'administration sortant, Didier Izabel

Le mandat de Didier Izabel s'est terminé le 24 mai 2024 à l'issue de l'Assemblée générale du 24 mai 2024. Il a toutefois perçu sa rémunération au titre de son mandat du 1^{er} janvier 2024 au 24 mai 2024.

(en €)	2024	2023
Rémunération attribuée au titre de l'exercice (incluant les charges sociales et avantages en nature)	54 831	70 077
Rémunération de l'activité d'administrateur ^(a)	41 467	39 600
TOTAL RÉMUNÉRATION	96 298 ^(b)	109 677

(a) La rémunération des administrateurs étant considérée comme du revenu de capital mobilier, elle n'est pas soumise à charges sociales.

(b) Montant proposé au vote de l'Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2025.

Président du Conseil d'administration	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Didier Izabel		x	x			x		x
Début de mandat : 26 mai 2023								
Date d'expiration : 24 mai 2024								

2.4.3 Rémunération du Directeur Général, David Hale

2.4.3.1 Tableau de synthèse de la rémunération du Directeur Général, David Hale

(en €)	2024	2023
Rémunérations dues au titre de l'exercice (incluant les charges sociales)	841 952 ^(a)	998 042
Rémunération pluriannuelle due :	—	—
• Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	451 546 ^(b)	483 735
• Valorisation des actions de performance attribuées antérieurement	916 235	944 740
• Valorisation des actions de performance distribuées au cours de l'exercice	336 072	—
TOTAL	2 545 805	2 426 517

(a) Incluant la rémunération annuelle variable qui sera soumise au vote de l'Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2025.

(b) Valorisation effectuée selon le cours de Bourse en veille des dates d'attribution (35,20 €).

2.4.3.2 Tableau détaillé de la rémunération du Directeur Général, David Hale

(en €)	Montants dus au titre de l'exercice		Montants versés au cours de l'exercice	
	2024	2023	2024	2023
Rémunération fixe (incluant les charges sociales)	469 500	469 500	469 500	469 500
Rémunération variable (incluant les charges sociales)	310 848 ^(a)	469 500	469 500	290 394
Rémunération exceptionnelle (incluant les charges sociales)	—	—	—	—
Avantages en nature ^(b)	61 604	59 042	61 604	59 042
TOTAL RÉMUNÉRATION	841 952	998 042	1 000 604	818 936

(a) Montant brut soumis au vote de l'Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2025.

(b) Le montant des avantages en nature dont a bénéficié David Hale en 2024 s'est élevé à 61 604 €. Il s'agit :

- du même système d'assurances complémentaires maladie et décès que les collaborateurs du Groupe en France : 1 939 € ;
- du même régime de prévoyance et de frais de soins de santé que les collaborateurs du Groupe en France : 4 985 € ;
- de l'assurance chômage GSC : 32 610 € ;
- d'une voiture de fonction : 5 378 € ;
- du dispositif de retraite par capitalisation dit « Article 83 » : 16 692 €.

2.4.3.3 Actions de performance attribuées durant l'exercice 2024 au Directeur Général

Directeur Général	Date du plan (Conseil d'administration)	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions (en €) ^(a)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Condition de performance
David Hale	21 juin 2024	12 828	451 546 €	1 ^{er} juillet 2024	1 ^{er} juillet 2027	100 %

(a) Valorisation unitaire à 35,20 € correspondant au cours d'ouverture à la date d'attribution pour 12 828 actions.

Les conditions de performance de cette attribution sont les suivantes :

- l'acquisition de 30 % des actions de performance est conditionnée à l'évolution du TSR relatif Guerbet par rapport au TSR de l'indice de référence CAC Mid & Small's relatif ;
- l'acquisition de 40 % des actions de performance est conditionnée à l'évolution de l'EBITDA et du ratio de l'EBITDA ;
- l'acquisition de 30 % des actions de performance est conditionnée à l'atteinte de critères RSE (empreinte carbone).

2.4.3.4 Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2024 (vote ex post à l'Assemblée générale du 23 mai 2025)

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé ou valorisation comptable	Commentaires
Rémunération fixe	469 500 €	469 500 €	<p>Section <u>2.4.1.2 Politique de rémunération du Directeur Général (mandataire social exécutif)</u>.</p> <p>Sa rémunération fixe est déterminée en prenant notamment en compte les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • niveau et complexité des missions et responsabilités attachées à cette fonction ; • compétences, expériences, expertises et parcours du titulaire de la fonction ; • analyses et études de marché portant sur la rémunération de dirigeants internationaux dans des sociétés comparables de l'industrie de la santé en France, afin d'assurer des niveaux de rémunérations attractifs et compétitifs.
Rémunération variable annuelle	469 500 €	310 848 €	<p>Section <u>2.4.1.2 Politique de rémunération du Directeur Général (mandataire social exécutif)</u>.</p> <p>Sa rémunération variable au titre de 2024 reposait sur des critères quantitatifs (marge brute, EBITDA, <i>cash-flow</i> libre, plusieurs critères de RSE) et des critères qualitatifs (avancée des projets liés à l'intégration des acquisitions, avancée des projets de <i>business development</i> et <i>licensing</i>). Ces critères étaient alignés sur les objectifs de la Société.</p> <p>Pour des raisons de confidentialité, le niveau de réalisation requis pour les critères quantitatifs ainsi que le détail des critères qualitatifs, bien que préétablis de manière précise, ne peuvent être rendus publics.</p>
Rémunération variable pluriannuelle	336 072 €	451 546 €	<p>Section <u>2.4.1.2 Politique de rémunération du Directeur Général (mandataire social exécutif)</u>.</p> <p>Attribution d'actions de performance 2024.</p> <p>12 828 actions ont été attribuées au Directeur Général au cours de l'exercice 2024.</p>
Avantages de toute nature	61 604 €	61 604 €	<p>Section <u>2.4.1.2 Politique de rémunération du Directeur Général (mandataire social exécutif)</u>.</p> <p>Le montant des avantages en nature dont a bénéficié David Hale en 2024 s'est élevé à 61 604 €. Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du même système d'assurances complémentaires maladie et décès que les collaborateurs du Groupe en France : 1 939 € ; • du même régime de prévoyance et de frais de soins de santé que les collaborateurs du Groupe en France : 4 985 € ; • de l'assurance chômage GSC : 32 610 € ; • d'une voiture de fonction : 5 378, € ; • d'une retraite supplémentaire. <p>David Hale a bénéficié du dispositif de retraite par capitalisation dit « Article 83 », contrat d'assurance de Groupe à adhésion obligatoire pour la catégorie des cadres.</p> <p>Les cotisations ont pour assiette la rémunération annuelle brute des assurés pour la période d'assurance considérée et plafonnée à la tranche C de la Sécurité sociale. Le taux de cotisation mensuel est exclusivement patronal et est égal à 4,5 % de la rémunération mensuelle. Il n'existe pas de charges fiscales rattachées aux contrats. Le montant total des cotisations au titre de 2024 s'élève à 16 692 €.</p>

2.4.3.5 Tableau récapitulatif des avantages du Directeur Général

TABLEAU 11 SELON LES RECOMMANDATIONS DU CODE AFEP-MEDEF ET SELON LA POSITION-RECOMMANDATION AMF N° 2009-16

Directeur Général	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
David Hale		x	x				x	
Début de mandat : 1 ^{er} janvier 2020								

2.4.4 Rémunération du Directeur Général délégué, Philippe Bourrinet

Philippe Bourrinet est Directeur Général délégué depuis le 24 mars 2021.

Les informations relatives à la rémunération de Philippe Bourrinet décrites dans cette section 2.4.4 détaillent les éléments perçus au titre de son mandat social, décrits dans la section 2.4.1.3 Politique de rémunération du Directeur Général délégué (Pharmacien Responsable du Groupe).

Il est précisé qu'il bénéficie de rémunérations (fixe annuelle, variable annuelle) liées à sa fonction de Directeur Développement, Affaires Médicales et Réglementaires pour le groupe Guerbet, qu'il perçoit au titre de salarié. Celles-ci étant perçues au titre de son contrat de travail, et non pour son mandat social, elles ne sont pas détaillées dans les tableaux ci-après.

2.4.4.1 Tableau de synthèse de la rémunération de Philippe Bourrinet, Directeur Général délégué

(en €)	2024	2023
Rémunération au titre de son mandat social (incluant les charges sociales)	11 500	11 500
Valorisation des actions de performance distribuée au cours de l'exercice	—	—
TOTAL	11 500	11 500

2.4.4.2 Tableau détaillé de la rémunération de Philippe Bourrinet, Directeur Général délégué

(en €)	Montants dus au titre de l'exercice		Montants versés au cours de l'exercice	
	2024	2023	2024	2023
Rémunération au titre de son mandat social (incluant les charges sociales)	11 500 ^(a)	11 500	11 500	11 500
TOTAL RÉMUNÉRATION	11 500	11 500	11 500	11 500

(a) Prime théorique annuelle du mandat.

2.4.4.3 Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2024 (vote ex post à l'Assemblée générale du 23 mai 2025)

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé ou valorisation comptable	Commentaires
Rémunération au titre de son mandat de Directeur Général délégué (Pharmacien Responsable)	11 500 €	11 500 €	Section 2.4.1.3 Politique de rémunération du Directeur Général délégué (Pharmacien Responsable du Groupe). Le Directeur Général délégué perçoit au titre de sa responsabilité de Pharmacien Responsable pour le groupe Guerbet une prime « Pharmacien Responsable ». Sur proposition du Conseil des nominations et rémunérations, la prime Pharmacien Responsable du Directeur Général délégué a été fixée à 11 500 € brut pour 2024. Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et rémunérations, soumettra à l'Assemblée générale de maintenir cette prime à 11 500 € pour 2025.

2.4.4.4 Tableau récapitulatif des avantages du Directeur Général délégué

TABLEAU 11 SELON LES RECOMMANDATIONS DU CODE AFEP-MEDEF ET SELON LA POSITION-RECOMMANDATION AMF N° 2009-16

Directeur Général délégué	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de mandat		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Philippe Bourrinet	x		x				x	
Début de mandat : 24 mars 2021								

2.4.5 Rémunération des administrateurs

La politique de rémunération vise à rétribuer l'engagement des administrateurs à la gouvernance de l'entreprise. Elle intègre une part fixe, identique pour tous les administrateurs, et une part variable suivant des critères d'assiduité.

Comme pour les mandataires sociaux, l'évolution des rémunérations des administrateurs est décidée en cohérence avec la politique sociale et de rémunération s'appliquant à l'ensemble des collaborateurs.

Au titre de l'exercice 2024, il sera proposé aux Actionnaires, lors de l'Assemblée générale prévue le 23 mai 2025, d'attribuer aux administrateurs une rémunération d'un montant

global maximum de 340 000 €, composée d'une part fixe et d'une part variable prépondérante calculée en fonction des participations de chacun d'entre eux aux Comités dont ils sont membres.

Le Président du Conseil d'administration et les Présidents de chacun des Comités reçoivent une part fixe plus importante justifiée par la charge de travail et la responsabilité supplémentaire que cette fonction implique.

Marie de la Simone et Jean-Sébastien Raynaud, administrateurs représentant les salariés, ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat.

MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION LIÉE À L'ACTIVITÉ D'ADMINISTRATEUR À DISTRIBUER AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

Nom des administrateurs	Part fixe annuelle	Part variable	Total net
H. LECAT (Président du Conseil à compter du 24 mai 2024)	12 134 €	18 200 €	30 334 €
P. AUGER	11 367 €	21 500 €	32 867 €
C. DAGOMMER	9 967 €	17 000 €	26 967 €
M. DE LA SIMONE	—	—	—
M. FOUQUET	8 567 €	19 900 €	28 467 €
E. GUERBET	9 967 €	20 800 €	30 767 €
D. IZABEL (Président du Conseil jusqu'au 24 mai 2024)	11 367 €	30 100 €	41 467 €
C. LAMORT	9 967 €	20 800 €	30 767 €
N. LOUVET	9 967 €	19 600 €	29 567 €
M. MASSIOT	9 967 €	24 400 €	34 367 €
C. MASSIOT-JOUAULT	8 567 €	16 300 €	24 867 €
J.-S. RAYNAUD	—	—	—
T. VIORT (fin de son mandat le 24 mai 2024)	1 100 €	14 400 €	15 500 €
TOTAL	102 937 €	223 000 €	325 937 €

2.4.6 Ratios d'équité

2.4.6.1 Données retenues

Les données retenues dans la détermination des ratios calculés sur la moyenne et la médiane des salaires comprennent les éléments suivants : salaire (y compris majoration travail continu et prime d'ancienneté) + prime objectif versée (exercice N-1) + avantages en nature + rémunération de l'activité d'administrateur + actions de performance pour les mandataires et salariés. Tous

les éléments sont comptabilisés en brut. Pour les salariés entrés dans l'année et les salariés à temps partiel, les montants bruts ont été ramenés à 100 %.

Population : salariés en contrat à durée indéterminée de la société Guerbet S.A., à l'exclusion des salariés dont le salaire brut à 100 % est inférieur à 18 000 € (par exemple, longue maladie, suspension d'activité).

2.4.6.2 Ratio calculé sur la moyenne des salaires

Année	2024	2023	2022	2021	2020
Directeur Général (David Hale)	15,47	13,03	18,35	15,85	8,68
Directeur Général (Yves L'Épine)					5,17
Président du Conseil d'administration (Hugues Lecat) ^(a)	1,30				
Président du Conseil d'administration (Didier Izabel) ^(b)	1,46	1,80			
Présidente du Conseil d'administration (Marie-Claire Janailhac-Fritsch) ^(b)		1,40	2,69	2,81	2,77
Directeur Général délégué (depuis 2021)	0,18	0,18	0,19	0,17	
Directeur Général délégué (2016-2021) ^(c)				0,04	0,61

(a) Hugues Lecat a été nommé Président du Conseil d'administration le 24 mai 2024, remplaçant Didier Izabel.

(b) Didier Izabel a été nommé Président du Conseil d'administration le 26 mai 2023, remplaçant Marie-Claire Janailhac-Fritsch.

(c) Pour le Directeur Général délégué, sont incluses sa rémunération au titre de son mandat social de 11 500 € ainsi que sa rémunération pluriannuelle variable.

Directeur Général : En 2024, l'évolution du ratio de M. David Hale (15,47 contre 13,03 en 2023) s'explique par le versement de la rémunération variable annuelle 2024 plus importante comparée à celle de 2023. Ce versement est aligné avec les objectifs de la Société et validé par l'Assemblée générale des actionnaires 2024.

Président du Conseil d'administration sortant (D. Izabel) : Le ratio 2024 (1,46 contre 1,80 en 2023) est à relativiser du fait de la fin du mandat de M. Didier Izabel le 24 mai 2024.

Directeur Général délégué : L'évolution du ratio du Directeur Général délégué est stable (0,18 en 2023).

Président du Conseil d'administration (H. Lecat) : Le ratio 2024 (1,30 en 2024) s'explique par la prise de mandat débuté le 24 mai 2024.

2.4.6.3 Ratio calculé sur la médiane des salaires

Année	2024	2023	2022	2021	2020
Directeur Général (David Hale)	18,98	15,84	22,09	18,93	10,60
Directeur Général (Yves L'Épine)					6,31
Président du Conseil d'administration (Hugues Lecat)	1,59				
Président du Conseil d'administration (Didier Izabel)	1,79	2,19			
Présidente du Conseil d'administration (Marie-Claire Janailhac-Fritsch)		1,70	3,24	3,36	3,38
Directeur Général délégué (depuis 2021)	0,22	0,22	0,23	0,21	
Directeur Général délégué (2016-2021) ^(a)				0,05	0,75

(a) Pour le Directeur Général délégué, est incluse uniquement sa rémunération au titre de son mandat social de 11 500 €.

Directeur Général : En 2024, l'évolution du ratio de M. David Hale (18,98 en 2024 contre 15,84 en 2023) s'explique par le versement de la rémunération variable annuelle 2024 plus importante que celle de 2023.

Président du Conseil d'administration sortant (D. Izabel) : Le ratio 2024 (1,79 contre 2,19 en 2023) s'explique par la durée du mandat qui a pris fin le 24 mai 2024.

Président du Conseil d'administration (H. Lecat) : Le ratio de l'actuel Président du Conseil d'administration est au prorata de sa prise de mandat en cours d'année 2024 (le 24 mai 2024).

Directeur Général délégué : Le ratio 2024 (0,22) de M. Philippe Bourrinet est stable par rapport aux années précédentes.

2.4.7 Évolution annuelle des rémunérations et de la performance de l'entreprise

	Taux d'évolution				
	2024	2023	2022	2021	2020
David Hale	22,2 %	-26,4 %	19,3 %	NS*	NS*
Yves L'Épine			— %	— %	NS*
Hugues Lecat ^(a)	NS*				
Didier Izabel (Président du CA) ^{(b)(c)}	-16,6 %	NS*	— %	— %	— %
Marie-Claire Janailhac-Fritsch ^(d)	— %	-46,0 %	-1,5 %	-1,3 %	7,6 %
Philippe Bourrinet ^(e)	— %	— %	12,5 %	NS*	— %
Pierre André (mandat échu) ^(f)			— %	NS*	NS*
Marion Barbier (fin de mandat en 2021)			— %	-4,2 %	20,0 %
Mark Fouquet	-3,4 %	-3,4 %	11,5 %	4,0 %	15,4 %
Éric Guerbet	-8,0 %	-7,4 %	28,6 %	5,0 %	6,7 %
Didier Izabel (administrateur) ^(c)		NS	— %	— %	15,2 %
Céline Lamort	-11,5 %	4,0 %	31,6 %	26,7 %	-21,7 %
Nicolas Louvet	-18,5 %	8,0 %	8,7 %	— %	15,0 %
Claire MassiotJouvault	-26,1 %	-14,8 %	3,8 %	— %	15,6 %
Thibault Viort	12,1 %	-5,7 %	16,7 %	3,4 %	36,5 %
Carine Dagommer	23,5 %	155,0 %	NS*		
Marc Massiot	21,1 %	39,0 %	NS*		
Pascale Auger	NS*				
Guerbet S.A. – Moyenne ^(g)	2,4 %	3,6 %	3,0 %	-2,8 %	3,4 %
Guerbet S.A. – Médiane ^(g)	2,0 %	2,6 %	2,2 %	-0,7 %	3,7 %
EBITDA	17,3 %	-4,3 %	-1,9 %	4,3 %	-9,7 %
Chiffre d'affaires	6,6 %	4,1 %	2,9 %	2,8 %	-12,8 %
Résultat opérationnel	22,0 %	147,0 %	-146,9 %	-7,6 %	-20,1 %
RÉSULTAT NET	-64,6 %	285,5 %	-226,0 %	84,2 %	-52,5 %

Commentaires :

Les administrateurs représentant les salariés ne bénéficiant pas de rémunération au titre de leur mandat ne sont pas inclus dans ce tableau.

Montants versés : brut annuel (comprenant rémunération fixe + variable + rémunération des administrateurs + avantages en nature + rémunération exceptionnelle + primes diverses + HS, etc.).

(a) Nommé Président du Conseil d'administration : 24 mai 2024.

(b) Date de fin de mandat : 24 mai 2024.

(c) Nommé Président du Conseil d'administration : 26 mai 2023.

(d) Date de fin de mandat : 26 mai 2023.

(e) Nommé Directeur Général délégué le 24 mars 2021. Est incluse sa rémunération au titre de son mandat social de 11 500 €.

(f) Date de fin de mandat : 24 mars 2021.

(g) Population sélectionnée : CDI de la société Guerbet S.A. inscrits aux effectifs le 31 décembre de chaque année. Exclusion : salariés expatriés, salariés dont le salaire brut annuel est inférieur à 18 K€ (longue maladie, suspension d'activité).

* NS : Non significatif.

Directeur Général : La rémunération de M. David Hale a augmenté de 22,2 %. En 2024, le versement de la rémunération variable annuelle plus élevée par rapport à celle de 2023 explique cette évolution. La rémunération fixe de M. David Hale est restée identique.

Président du Conseil d'administration (H. Lecat) : L'évolution de la rémunération de M. Hugues Lecat n'est pas significative du fait de sa prise de fonctions en 2024.

Président du Conseil d'administration sortant (D. Izabel) : La rémunération de M. Didier Izabel a baissé de 16,6 % entre

2023 et 2024, du fait de la fin de son mandat de Président du Conseil d'administration en mai 2024.

Directeur Général délégué : En 2023, la rémunération de M. Philippe Bourrinet en tant que Directeur Général délégué est identique à celle de 2022.

Entre 2023 et 2024, la tendance à la hausse de la médiane et de la moyenne des salaires des employés de Guerbet S.A. provient de l'évolution de la structure des rémunérations du fait de l'arrivée de nouveaux collaborateurs, augmentation de salaires et bonus 2024.

2.4.8 Engagements consentis en faveur des mandataires sociaux à l'occasion de la prise du changement ou de la cessation de fonctions

Non applicable.

2.4.9 Plans d'attribution d'options d'achat en faveur des mandataires sociaux

2.4.9.1 Options d'achat consenties en 2024

Néant.

2.4.9.2 Options levées en 2024

Néant.

2.4.9.3 Options non levées au 31 décembre 2024

Néant.

2.4.9.4 Attribution et distribution d'actions de performance aux dirigeants mandataires sociaux

Détails sur les actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux

	Plan 2021	Plan 2022	Plan 2023	Plan 2024
Date d'Assemblée générale	29 mai 2020	20 mai 2022	20 mai 2023	26 mai 2024
Date du Conseil d'administration	24 mars 2021	21 septembre 2022	9 mai 2023	21 juin 2024
Date d'attribution des actions	1 ^{er} mai 2021	22 septembre 2022	1 ^{er} juillet 2023	1 ^{er} juillet 2024
Date de distribution	1 ^{er} mai 2024	22 septembre 2025	1 ^{er} juillet 2026	1 ^{er} juillet 2027

EXERCICE 2021

Nombre total d'actions de performance distribuées aux dirigeants mandataires sociaux dans chacun des plans :

• David Hale	15 200
• Date d'attribution des actions	1 ^{er} mai 2021

EXERCICE 2022

Nombre total d'actions de performance distribuées aux dirigeants mandataires sociaux dans chacun des plans :

• David Hale	25 000
• Date d'attribution des actions	21 septembre 2022

EXERCICE 2023

Nombre total d'actions de performance distribuées aux dirigeants mandataires sociaux dans chacun des plans :

• David Hale	28 455
• Date d'attribution des actions	1 ^{er} juillet 2023

EXERCICE 2024

Nombre total d'actions de performance distribuées aux dirigeants mandataires sociaux dans chacun des plans :

• David Hale	12 828
• Date d'attribution des actions	1 ^{er} juillet 2024

2.5 EXCEPTIONS AUX DISPOSITIONS DU CODE AFEP-MEDEF

En application de l'article L. 225-37-4-8° du Code de commerce, le tableau figurant ci-après précise les dispositions du Code Afep-Medef qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

Thème	Code Afep-Medef	Situation Guerbet/Commentaires
Durée du mandat des administrateurs	Limitation de la durée statutaire des mandats des administrateurs à quatre ans Article 13 du Code Afep-Medef	Les membres du Conseil d'administration ont été, conformément aux dispositions légales et statutaires, nommés pour une durée de six ans (sauf exception liée à l'échelonnement de la durée des mandats conformément à l'article 9 des Statuts de la Société). Il est signalé que la recommandation du Code Afep-Medef prévoyant une durée de mandat d'administrateur de quatre ans n'a pas été retenue. Il est à noter qu'afin de se mettre en conformité avec les dispositions du Code Afep-Medef et à la pratique du marché, le Conseil d'administration a décidé de soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale du 23 mai 2025 une résolution visant à réduire la durée des mandats des administrateurs à quatre ans (durée pouvant par exception être comprise entre un et trois ans afin d'assurer l'échelonnement du mandat des administrateurs également recommandé par le Code Afep-Medef).
Part des administrateurs indépendants parmi les membres du Conseil d'administration	Administrateurs indépendants Article 9.3 du Code Afep-Medef	Le Conseil d'administration de Guerbet comporte actuellement 30 % de membres indépendants, alors que le Code recommande 33 %. Les équilibres au sein du Conseil d'administration tiennent compte du poids de l'Actionnaire majoritaire. La présence de deux administrateurs salariés contribue à la diversification de ses membres et au renforcement de ses compétences.
Composition du Comité d'audit	Deux tiers de membres indépendants Article 15 du Code Afep-Medef	Il est signalé que le Règlement Intérieur du Conseil d'administration, fixant à la moitié le nombre minimum de membres indépendants au sein du Comité d'audit, fait exception à la recommandation du Code Afep-Medef prévoyant au moins les deux tiers d'administrateurs indépendants. Cette règle de composition du Comité a été retenue compte tenu de la proportion majoritaire de membres représentant le Pacte d'actionnaires au sein du Conseil. Cependant, le taux d'indépendants au sein du Comité d'audit est de 50 %.

2.6 CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-37-4-2° DU CODE DE COMMERCE

Néant.

2.7 DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2024, figure à la [section 3.6.11](#).

2.8 DISPOSITIONS STATUTAIRES LIÉES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Il n'existe aucune disposition statutaire particulière en rapport avec la participation des Actionnaires aux Assemblées générales. Les Assemblées générales sont convoquées, tenues et les résolutions adoptées selon les conditions fixées par la loi. Toutefois, un droit de vote double est attribué aux actions inscrites au nominatif depuis deux ans au moins.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, est seule compétente pour décider de la modification des statuts.

Voici les articles des statuts de la Société relatifs aux Assemblées générales :

Article 19 – Convocations – Réunions – Accès aux Assemblées générales

Les Assemblées d'Actionnaires sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Tout Actionnaire, sur justification de cette qualité, a le droit, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, d'assister aux Assemblées et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, ou de prendre part aux votes par correspondance, dans les conditions légales et réglementaires.

Ce droit est toutefois subordonné, soit à l'inscription de l'Actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit visés à l'article L. 228-1 du Code de commerce en compte nominatif, soit au dépôt, aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, d'un

certificat d'inscription en compte d'un intermédiaire financier habilité, constatant l'indisponibilité des actions au porteur, trois (3) jours ouvrés au moins avant la date de réunion de l'Assemblée.

Il est précisé que tout Actionnaire peut également, si le Conseil d'administration le permet au moment de la convocation d'une Assemblée générale, participer à cette Assemblée par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission sous les réserves et dans les conditions fixées par la législation ou la réglementation en vigueur. Cet Actionnaire est alors réputé présent à cette Assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

Article 20 – Droit de vote

Sauf cas de privation du droit de vote prévu par la loi, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même Actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un Actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées extraordinaires, à l'exception des actions faisant l'objet d'un engagement collectif de conservation souscrit pour l'application de l'article 787-B du Code général des impôts et d'une donation avec réserve d'usufruit. Dans ce cas, le droit de vote de l'usufruitier est limité aux décisions concernant l'affectation des bénéfices.

Article 21 – Compétence – Quorum – Majorité des Assemblées générales

La compétence des Assemblées ordinaires et extraordinaires est celle prévue par la loi.

L'Assemblée générale ordinaire ne délibère valablement que si les Actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote ; sur seconde convocation, aucun quorum n'est requis.

L'Assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les Actionnaires présents, représentés ou ayant voté par

correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote.

L'Assemblée générale ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les Actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

L'Assemblée générale extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les Actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

2.9 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU D'ÉCHANGE VISÉS À L'ARTICLE L. 225-37-5 DU CODE DE COMMERCE

Les renseignements susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange doivent être inclus dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise conformément à l'article L. 225-37-5 du Code de commerce. Le tableau ci-dessous indique pour chaque type d'information la section à laquelle le lecteur doit se reporter.

Type d'information	Section du Document d'enregistrement universel
1° La structure du capital de la Société.	Capital et actionariat – 3.4
2° Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11. Il n'existe pas de telles restrictions statutaires figurant dans les statuts de Guerbet. Les dispositions statutaires liées aux Assemblées générales figurent dans le présent document. Un Pacte d'actionnaires est en vigueur.	Gouvernement d'entreprise – 2.8 et Capital et actionariat – 3.6.1
3° Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12.	Capital et actionariat – 3.6.4
4° La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci. Il n'existe pas de tel titre composant le capital de Guerbet.	N/A
5° Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.	Capital et actionariat – 3.6.3
6° Les accords entre Actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.	Capital et actionariat – 3.6.1
7° Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société.	Gouvernement d'entreprise – 2.2
8° Les pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions.	Capital et actionariat – 3.6.10
9° Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts. Les contrats de financement du Groupe contiennent des clauses de changement de contrôle.	N/A
10° Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange. Il n'existe pas de tel accord.	N/A



1

2

3

4

5

6

7

CAPITAL ET ACTIONNARIAT

3.1	DONNÉES BOURSIÈRES	108		
3.2	RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ FINANCIÈRE	109		
3.3	DIVIDENDES DISTRIBUÉS	109		
3.4	ACTIONNARIAT	110		
3.4.1	Répartition du capital	110		
3.4.2	Évolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années	110		
3.5	PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS	111		
3.6	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LE CAPITAL	111		
3.6.1	Pacte d' actionnaires	111		
3.6.2	Engagements de conservation de titres – pactes Dutreil	111		
3.6.3	Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d' actionariat du personnel, lorsque les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	112		
3.6.4	Franchissements de seuil	112		
3.6.5	Opérations réalisées par les dirigeants et assimilés	112		
3.6.6	Opérations réalisées par les salariés non mandataires sociaux	112		
3.6.7	Plans d' actions de performance	112		
3.6.8	Plans d' options de souscription d' actions pour l' exercice 2024	114		
3.6.9	Limitation du risque de contrôle abusif de l' Actionnaire majoritaire	114		
3.6.10	Pouvoirs du Conseil d' administration en matière d' émission et de rachat d' actions	114		
3.6.11	Récapitulatif des délégations accordées ayant un impact potentiel sur le capital	115		
3.6.12	Dispositions statutaires liées aux actions	116		

3.1 DONNÉES BOURSIÈRES

Le titre Guerbet est coté sur Euronext Paris – compartiment B sous le code ISIN FR0000032526.

Sur la base du cours de clôture de 26,80 € à la date du 31 décembre 2024, la capitalisation boursière de la société Guerbet est de 339 M€.

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION SUR L'ANNÉE 2024 ^(a)



(a) Sur la base des cours de clôture journaliers.

Données sur le cours de l'action et transactions mensuelles pour l'année 2024	Plus haut cours (en €)	Plus bas cours (en €)	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en M€)
Janvier	23,2	17,0	467 388	9,05
Février	31,1	22,1	618 688	16,80
Mars	35,6	28,9	496 588	16,05
Avril	38,8	31,8	416 679	14,43
Mai	38,5	35,8	222 177	8,31
Juin	39,2	33,0	222 348	8,04
Juillet	40,3	34,7	172 367	6,46
Août	35,9	32,4	162 882	5,56
Septembre	38,9	32,8	173 257	6,20
Octobre	39,4	30,1	344 695	12,07
Novembre	32,3	25,8	438 580	12,40
Décembre	27,2	24,3	194 195	4,94

3.2 RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ FINANCIÈRE

La Direction financière assure l'interface entre le Groupe et la communauté financière, composée des Actionnaires individuels, des investisseurs institutionnels, des holdings ainsi que des analystes financiers. À tous ces acteurs du marché, elle entend fournir, en temps réel, une information claire, rigoureuse et transparente, visant à les tenir informés de la stratégie du Groupe, de ses produits, de son activité, de ses résultats financiers, de ses objectifs financiers à moyen terme et des moyens pour les atteindre.

Guerbet met à disposition de la communauté financière et de ses Actionnaires, sur son site internet www.guerbet.com, une rubrique spécifique « Investisseurs ». On y trouve l'information concernant la Société, en particulier :

- le Document d'enregistrement universel incluant le rapport financier annuel ;
- l'ensemble des publications, des présentations financières et des communiqués de presse (section « Présentations, rapports et information réglementée ») ;
- l'information relative à l'Assemblée générale (section « Assemblée générale »).

Calendrier financier 2025

Événement	Date
Publication du chiffre d'affaires annuel 2024	6 février 2025
Publication des comptes consolidés de l'exercice 2024	26 mars 2025
Publication du chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2025	24 avril 2025
Assemblée générale des actionnaires relative à l'exercice 2024	23 mai 2025
Publication du chiffre d'affaires du 2 ^e trimestre 2025	24 juillet 2025
Publication des comptes consolidés semestriels au 30 juin 2025	24 septembre 2025
Publication du chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2025	23 octobre 2025

Toutes les publications seront diffusées après la clôture d'Euronext Paris.

Concernant l'information financière et les relations investisseurs, le contact du groupe Guerbet est :

Jérôme Estampes – Directeur Administratif et Financier

Téléphone : +33 (0) 1 45 91 50 69

E-mail : jerome.estampes@guerbet.com

3.3 DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Historique du dividende sur trois ans

Exercice (en €)	Montant distribué	Dividende brut par action ^(a)
2021	10 744 948	0,85
2022	6 320 558	0,50
2023	6 320 558	0,50

(a) Avant prélèvements fiscaux et sociaux.

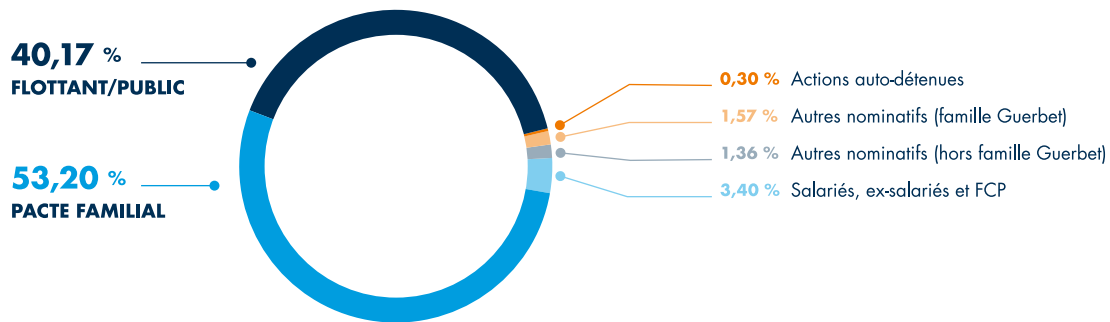
3.4 ACTIONNARIAT

3.4.1 Répartition du capital

Au 31 décembre 2024, le capital social s'élève à 12 641 115 € divisé en 12 641 115 actions de 1 € chacune, entièrement libérées.

Parmi ces 12 641 115 actions, aucune n'est nantie.

Au 31 décembre 2024, le capital est réparti de la façon suivante :



3.4.2 Évolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années

La répartition du capital présentée ci-dessous correspond aux actions et droits de vote en Assemblée générale ordinaire.

Dans le cadre d'une Assemblée générale extraordinaire, la répartition du capital diffère peu et s'explique par des démembrements liés à des donations au sein de la famille Guerbet dont l'usufruitier et le nu-proprétaire n'appartiennent pas à la même catégorie d'Actionnaires.

Nombre d'actions	31 décembre 2024			31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ^(a)	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ^(a)	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ^(a)
Pacte familial Guerbet	6 725 523	53,20	67,71	6 731 769	53,25	64,80	6 732 124	53,26	63,44
Autres nominatifs – famille Guerbet	198 139	1,57	2,00	201 884	1,60	2,23	217 684	1,72	2,42
Salariés, ex-salariés et FCP	429 922	3,40	4,23	462 429	3,66	4,69	459 683	3,64	4,48
Autres nominatifs – hors famille Guerbet	172 420	1,36	1,70	185 939	1,47	2,00	191 047	1,51	2,08
Auto-détention	37 615 ^(b)	0,30	–	63 222 ^(b)	0,50	–	21 143 ^(b)	0,17	–
Flottant	5 077 496	40,17	24,36	4 995 872	39,52	26,28	5 019 434	39,71	27,61
TOTAL	12 641 115	100	100	12 641 115	100	100	12 641 115	100	100

^(a) La répartition des droits de vote est présentée en termes de droits de vote effectifs. Le nombre de droits de vote théoriques est respectivement de 19 810 649 au 31 décembre 2024, 18 188 997 au 31 décembre 2023 et 18 203 814 au 31 décembre 2022, en considérant que les actions auto-détenues donneraient chacune droit à l'obtention d'un droit de vote.

^(b) Comprend les actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité mis en place le 9 mars 2022.

3.5 PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

En vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des actions et d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché, Guerbet a donné mandat à Exane BNP Paribas pour intervenir, pour le compte du Groupe, sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

La mise en œuvre de ce contrat est intervenue le 9 mars 2022. Le contrat pourra être résilié à tout moment par Guerbet, sans

préavis. Il est renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de 12 mois.

Au 1^{er} avril 2022, au début des interventions, les moyens affectés par Guerbet à la mise en œuvre du contrat de liquidité sont de 600 000 € en numéraire.

Opérations réalisées au cours de l'exercice 2024 dans le cadre du contrat de liquidité

Au titre du contrat de liquidité confié par Guerbet à BNP Paribas, en date de dénouement du 31 décembre 2024, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 10 352 titres Guerbet ;
- 354 547 €.

Au cours de l'année 2024, il a été négocié un total de :

- à l'achat, 237 290 titres, pour un montant de 7 641 163 € (3 125 transactions) ;
- à la vente, 240 908 titres, pour un montant de 7 724 067 € (3 129 transactions).

3.6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LE CAPITAL

3.6.1 Pacte d'actionnaires

Un pacte regroupant principalement des Actionnaires familiaux a été signé le 16 novembre 2002. Ce pacte a été publié par le Conseil du marché financier (CMF) le 13 décembre 2002 sous le numéro 202C1653. Il a été actualisé en septembre 2013, notamment pour prendre en compte la forme actuelle de gouvernance de la société Guerbet (société anonyme à Conseil d'administration). La version actualisée du pacte a été dûment transmise à l'AMF. Il a notamment pour objet « d'animer le groupe d'Actionnaires d'origine principalement familiale, d'organiser les mouvements des actions de la société

Guerbet que chacun des membres possède ou possédera et d'assurer la cohésion et la représentativité du groupe qu'ils constituent dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur », mais aussi « d'associer les membres du pacte au projet de développement de l'entreprise, de coordonner les cessions de titres, de participer activement à la sélection éventuelle de nouveaux partenaires de la société Guerbet, de suggérer la désignation de nouveaux membres du Conseil d'administration de la société Guerbet ».

3.6.2 Engagements de conservation de titres – pactes Dutreil

Les engagements collectifs de conservation de titres entrant dans le cadre de l'article 787-B du Code général des impôts ⁽¹⁾ sont les suivants ⁽²⁾ :

Date enregistrement	Type ECCT	Durée
30 décembre 2015	Succession	Engagement dénoncé avec prise d'effet au 21 août 2022
21 juin 2022	Donation	Engagement collectif de 2 ans puis 4 ans d'engagement individuel
21 juin 2022	Succession	2 ans, puis tacite renouvellement pour une durée indéterminée

⁽¹⁾ L'article 787-B du CGI dispose que « les actions d'une société ayant une activité industrielle sont exonérées de droits de mutation à titre gratuit à concurrence de 75 % lorsqu'elles font l'objet d'un engagement collectif de conservation ».

⁽²⁾ Les engagements de conservation des titres portent sur un minimum de 20 % du pourcentage du capital visé par le pacte à sa date de signature et sur un minimum de 20 % du pourcentage de droits de vote visé à sa date de signature.

3.6.3 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, lorsque les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant.

3.6.4 Franchissements de seuil

À la connaissance de la Société, deux Actionnaires parmi ceux inscrits au nominatif dépassent les seuils fixés par la loi en ce qui concerne le nombre d'actions et/ou de droits de vote détenus.

Actionnaire	Assemblée générale ordinaire		Assemblée générale extraordinaire	
	Actions	Droits de vote	Actions	Droits de vote
Hakea ^(a)	14,63 %	18,61 %	14,63 %	18,61 %
SC Guerbet Fron ^(a)	6,47 %	8,05 %	6,47 %	8,05 %

(a) Holdings membres du Pacte d'actionnaires familial.

3.6.5 Opérations réalisées par les dirigeants et assimilés

Néant.

3.6.6 Opérations réalisées par les salariés non mandataires sociaux

3.6.6.1 Options d'achat consenties aux salariés non mandataires sociaux en 2024

Néant.

3.6.6.2 Options levées par les salariés non mandataires sociaux en 2024

Néant.

3.6.6.3 Options non levées par les salariés non mandataires sociaux au 31 décembre 2024

Il ne reste aucune option de souscription d'actions à lever à la fin de l'exercice 2024.

3.6.7 Plans d'actions de performance

Plusieurs plans d'actions de performance ont été mis en place. Le détail des plans d'actions de performance encore en vigueur est présenté ci-après ainsi que dans les annexes aux comptes consolidés et sociaux (voir [États financiers et notes annexes](#)).

Au premier semestre 2024, un nouveau plan d'attribution d'actions, dit « Plan 7 », portant sur 85 000 actions, a été mis en place.

1. **Plan 5 (2022)** : le Conseil d'administration a, en date du 21 septembre 2022, arrêté un plan d'attribution d'actions de performance destiné à certains des salariés et dirigeants de la Société et de ses filiales françaises et étrangères.

Plan 5 (2022) – Décision du Conseil d'administration du 21 septembre 2022 (en vigueur)

Synthèse du plan 5 (2022)

Date de l'Assemblée générale extraordinaire :	20 mai 2022
Date du Conseil d'administration :	21 septembre 2022
Période d'acquisition/Conditions d'acquisition :	Période d'attribution de trois ans à compter du 22 septembre 2022. L'acquisition définitive des actions attribuées est subordonnée à une condition de présence à l'issue de la période d'attribution, et à l'atteinte de critères de performance collective. Les actions acquises seront disponibles sans période de conservation. Toutefois, le Directeur Général devra conserver 20 % des actions acquises au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.
Date d'attribution des actions :	22 septembre 2022
Actions initialement attribuées :	90 005 actions
• dont attribuées aux 10 premiers attributaires :	55 105 actions
Cours d'attribution de l'action :	17,92 € ^(a)

Exercice 2024

Nombre d'actions en cours d'attribution au 31 décembre 2024 :	82 821 actions
Valorisation au 31 décembre 2024 des actions en cours d'attribution :	1 220 K€ ^(b)

(a) Cours d'ouverture à la date d'attribution.

(b) Valorisation faite selon la juste valeur unitaire IFRS 2 au 31 décembre 2024 (16,88 € action non condition marché/10,45 € action condition marché).

2. **Plan 6 (2023)** : le Conseil d'administration a, en date du 9 mai 2023, arrêté un plan d'attribution d'actions de performance destiné à certains des salariés et dirigeants de la Société et de ses filiales françaises et étrangères.

Plan 6 (2023) – Décision du Conseil d'administration du 9 mai 2023 (en vigueur)

Synthèse du plan 6 (2023)

Date de l'Assemblée générale extraordinaire :	26 mai 2023
Date du Conseil d'administration :	9 mai 2023
Période d'acquisition/Conditions d'acquisition :	Période d'attribution de trois ans à compter du 1 ^{er} juillet 2023. L'acquisition définitive des actions attribuées est subordonnée à une condition de présence à l'issue de la période d'attribution, et à l'atteinte de critères de performance collective. Les actions acquises seront disponibles sans période de conservation. Toutefois, le Directeur Général devra conserver 20 % des actions acquises au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.
Date d'attribution des actions :	1 ^{er} juillet 2023
Actions initialement attribuées :	110 599 actions
• dont attribuées aux 10 premiers attributaires :	62 283 actions
Cours d'attribution de l'action :	17,00 € ^(a)

Exercice 2024

Nombre d'actions en cours d'attribution au 31 décembre 2024 :	65 597 actions
Valorisation au 31 décembre 2024 des actions en cours d'attribution :	796 K€ ^(b)

(a) Cours d'ouverture à la date d'attribution.

(b) Valorisation faite selon la juste valeur unitaire IFRS 2 au 31 décembre 2024 (15,87 € action non condition marché/9,16 € action condition marché).

3. **Plan 7 (2024)** : le Conseil d'administration a, en date du 24 mai 2024, arrêté un plan d'attribution d'actions de performance destiné à certains des salariés et dirigeants de la Société et de ses filiales françaises et étrangères.

Plan 7 (2024) – Décision du Conseil d'administration du 24 mai 2024 (en vigueur)

Synthèse du plan 7 (2024)

Date de l'Assemblée générale extraordinaire :	24 mai 2024
Date du Conseil d'administration :	24 mai 2024
Période d'acquisition/Conditions d'acquisition :	Période d'attribution de trois ans à compter du 1 ^{er} juillet 2024. L'acquisition définitive des actions attribuées est subordonnée à une condition de présence à l'issue de la période d'attribution, et à l'atteinte de critères de performance collective. Les actions acquises seront disponibles sans période de conservation. Toutefois, le Directeur Général devra conserver 20 % des actions acquises au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.
Date d'attribution des actions :	1 ^{er} juillet 2024
Actions initialement attribuées :	76 867 actions
• dont attribuées aux 10 premiers attributaires :	33 228 actions
Cours d'attribution de l'action :	35,20 € ^(a)
Exercice 2024	
Nombre d'actions en cours d'attribution au 31 décembre 2024 :	61 494 actions
Valorisation au 31 décembre 2024 des actions en cours d'attribution :	1 430 K€ ^(b)

(a) Cours d'ouverture à la date d'attribution.

(b) Valorisation faite selon la juste valeur unitaire IFRS 2 au 31 décembre 2024 (32,66 € action non condition marché/17,10 € action condition marché).

3.6.8 Plans d'options de souscription d'actions pour l'exercice 2024

Voir note 22 Plan d'attribution d'actions gratuites des comptes individuels et annexes sociales (section 6.3.2).

3.6.9 Limitation du risque de contrôle abusif de l'Actionnaire majoritaire

Par la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, et l'occupation de ces deux fonctions par des membres indépendants de la famille

Guerbet, la Société a pris des mesures afin de limiter le risque de contrôle abusif de l'Actionnaire majoritaire.

3.6.10 Pouvoirs du Conseil d'administration en matière d'émission et de rachat d'actions

L'Assemblée générale du 24 mai 2024 a renouvelé l'autorisation du Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à mettre en place un programme de rachat d'actions dans la limite de (i) 10 % du nombre total des actions composant le capital social ou (ii) 5 % du nombre total des actions composant le capital social s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise en paiement ou en échange dans le cadre d'une

opération de fusion, de scission ou d'apport, étant précisé que les acquisitions réalisées par la Société ne pourraient en aucun cas amener la Société à détenir à quelque moment que ce soit plus de 10 % des actions composant son capital social.

Le Comité exécutif a décidé d'utiliser cette délégation dans le cadre d'un contrat de liquidité.

3.6.11 Récapitulatif des délégations accordées ayant un impact potentiel sur le capital

Objet de la délégation	Montant nominal maximal	Durée de l'autorisation	Échéance
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou toute autre somme dont la capitalisation serait admise	2 515 000 €	26 mois	24 juillet 2026
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de créance donnant accès à des actions nouvelles	S'agissant des augmentations de capital : 6 295 000 € ^(a) S'agissant des émissions de titres de créance : 200 000 000 € ^(b)	26 mois	24 juillet 2026
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de créance donnant accès à des actions nouvelles, avec délai de priorité obligatoire, dans le cadre d'offres au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	S'agissant des augmentations de capital : 1 255 000 € ^{(a)(c)} S'agissant des émissions de titres de créance : 200 000 000 € ^(b)	26 mois	24 juillet 2026
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de créance donnant accès à des actions nouvelles, avec délai de priorité facultatif, dans le cadre d'offres au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	S'agissant des augmentations de capital : 1 255 000 € ^{(a)(c)} S'agissant des émissions de titres de créance : 200 000 000 € ^(b)	26 mois	24 juillet 2026
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de créance donnant accès à des actions nouvelles, par offres au public visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	S'agissant des augmentations de capital : 1 255 000 € ^{(a)(c)} S'agissant des émissions de titres de créance : 200 000 000 € ^(b)	26 mois	24 juillet 2026
Autorisation au Conseil d'administration en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offres au public, y compris d'offres au public visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, afin de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée générale, dans la limite de 10 % du capital par an	S'agissant des augmentations de capital : 1 255 000 € ^{(a)(c)} S'agissant des émissions de titres de créance : 200 000 000 € ^(b)	26 mois	24 juillet 2026
Autorisation au Conseil d'administration en vue d'augmenter le montant des émissions avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription	Limite prévue par la réglementation applicable (à ce jour, 15 % de l'émission initiale) ^(a)	26 mois	24 juillet 2026
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10 % du capital social	S'agissant des augmentations de capital : 1 255 000 € ^(a) S'agissant des émissions de titres de créance : 200 000 000 € ^(b)	26 mois	24 juillet 2026
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	250 000 € ^(a)	26 mois	24 juillet 2026
Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de performance, en faveur de certains salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés lui étant liées	2 % du capital social	24 mois	24 mai 2026

(a) Délégation soumise au plafond global pour les augmentations de capital de 6 295 000 € (soit environ 49,9 % du capital).

(b) Délégation soumise au plafond global pour les émissions de titres de créance de 200 000 000 €.

(c) Un sous-plafond fixé à 1 255 000 € (soit environ 9,9 % du capital) s'applique à ces délégations.

Aucune des autorisations conférées n'a été utilisée au cours de l'exercice 2024.

3.6.12 Dispositions statutaires liées aux actions

3.6.12.1 Titres au porteur identifiables (article 8)

La Société est en droit de demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, dans les conditions et selon les modalités légales, l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées d'Actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

3.6.12.2 Déclaration de franchissement de seuil

Les statuts de la Société ne prévoient pas d'obligation supplémentaire d'information portant sur la détention de fractions du capital ou des droits de vote inférieurs à celle du vingtième mentionné à l'article L. 233-7 alinéa 1 du Code de commerce.

3.6.12.3 Actions nécessaires pour modifier les droits des Actionnaires

Il n'existe pas de disposition plus stricte que celles prévues par la loi.

4



RAPPORT DE GESTION

4.1	ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DU RÉSULTAT	118	4.7	GESTION DES RISQUES, DU CONTRÔLE INTERNE ET DE L'AUDIT INTERNE	122
4.1.1	Présentation du chiffre d'affaires publié	118	4.7.1	Gestion des risques et assurances	122
4.1.2	Analyse du chiffre d'affaires	118	4.7.2	Contrôle interne	124
4.1.3	Résultats	119	4.7.3	Audit interne	125
4.1.4	Analyse des résultats	119	4.8	FACTEURS DE RISQUE	126
4.1.5	Situation financière	120	4.8.1	Risques stratégiques	127
4.1.6	Analyse de la situation financière	120	4.8.2	Risques opérationnels	129
4.1.7	Perspectives d'avenir	120	4.9	AUTRES INFORMATIONS LÉGALES	132
4.2	ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE 2025	121	4.9.1	Résultats des cinq derniers exercices de la société Guerbet S.A.	132
4.3	SOCIÉTÉS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	121	4.9.2	Information relative à la décomposition par échéance des soldes fournisseurs et clients de la société Guerbet S.A.	132
4.4	RÉSULTATS DES FILIALES DÉTENUES PAR GUERBET S.A.	121	4.9.3	Information relative aux prises d'intérêt et de contrôle (article L. 233-6 du Code de commerce)	134
4.5	DÉNOMINATION DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR GUERBET S.A.	121	4.9.4	Information relative aux conventions réglementées (article L. 225-38 du Code de commerce)	134
4.6	OPÉRATIONS SUR ACTIONS PROPRES DE GUERBET S.A.	122	4.9.5	Autres informations du rapport de gestion présentées dans d'autres sections du Document d'enregistrement universel	134

4.1 ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DU RÉSULTAT

4.1.1 Présentation du chiffre d'affaires publié

Normes IFRS (en K€)	2024	2023
Chiffre d'affaires	841 093	785 690
Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique		
EMEA	42,1 %	44,6 %
Amériques	30,5 %	27,9 %
Asie	27,4 %	27,5 %
Ventilation du chiffre d'affaires par gamme de produits		
Rayons X	56,9 %	55,4 %
IRM	31,2 %	32,7 %
TOTAL IMAGERIE DIAGNOSTIQUE	88,1 %	88,1 %
IMAGERIE INTERVENTIONNELLE	11,9 %	11,9 %

4.1.2 Analyse du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires annuel atteint 841,1 millions d'euros (M€), en hausse de 7,1 % par rapport à 2023. Hors effet devises (-12,3 M€), lié principalement au réal brésilien et au yen japonais, les ventes du Groupe à taux de change constant (TCC) ⁽¹⁾, ressortent en hausse de 8,6 %. À TCC et périmètre comparable ⁽²⁾, la croissance de Guerbet atteint 9 % en 2024, une performance en accélération par rapport à 2023 (+5,9 %).

Sur la zone **EMEA**, le chiffre d'affaires a progressé de 1,1 % à TCC et périmètre comparable. Hors France, où l'activité a reculé (-11,8 %) suite à la réforme du circuit d'approvisionnement en produits de contraste, la croissance en EMEA ressort à 8,8 %.

Sur la zone **Amériques**, les ventes à TCC et périmètre comparable ont augmenté de 20,5 %, reflétant une performance exceptionnelle au premier semestre (+29,1 % à TCC) liée au rattrapage des ventes perdues en Rayon X en 2023, et une dynamique demeurée soutenue au second semestre (+13,3 %), portée notamment par l'Amérique latine ;

En **Asie**, la croissance à TCC et périmètre comparable s'est établie à 10,1 %, marquant un nouvel exercice dynamique malgré le repli de l'activité en Corée du Sud, touchée par une importante grève des médecins.

Par activité, le chiffre d'affaires en **Imagerie Diagnostique** s'est affiché en hausse de 9 % à TCC et périmètre comparable, résultant :

- en **Rayons X** (+12,6 %), de volumes et de prix très biens orientés, tant sur Xenetix[®] qu'Optiray[®] ;
- au sein du pôle **IRM** (+3 %), d'une dynamique de la franchise Dotarem[®]/Elucirem[™] freinée par la situation en France : la croissance annuelle ressort à 9,4 % hors impact de la France.

Ayant franchi le cap inédit des 100 M€ sur l'exercice 2024, les ventes en **Imagerie Interventionnelle** ont progressé de 8,8 % à TCC et périmètre comparable, toujours portées par la solide performance de Lipiodol[®], en particulier dans l'embolisation vasculaire.

⁽¹⁾ À taux de change constant (TCC) : l'impact des taux de change a été éliminé en recalculant les ventes de la période sur la base des taux de change utilisés pour l'exercice précédent.

⁽²⁾ Hors prise en compte des activités urologie et Accurate, cédées respectivement en juillet 2024 et janvier 2025.

4.1.3 Résultats

Normes IFRS (en K€)	2024		2023	
		En % du CA		En % du CA
+ Chiffre d'affaires	841 093	100	785 690	100
+ Redevance	3 699	0,4	6 908	0,9
+ Autres produits de l'activité	7 677	0,9	3 615	0,5
- Achats consommés et variation de stocks	(189 263)	(22,5)	(179 704)	(22,9)
- Charges externes	(255 029)	(30,3)	(233 806)	(29,8)
- Charges de personnel	(273 980)	(32,6)	(263 625)	(33,6)
+/- Autres produits et charges d'exploitation	1 623	0,2	(4 858)	(0,6)
- Impôts et taxes	(16 400)	(1,9)	(15 441)	(2,0)
EBITDA ^(a)	119 419	14,2	98 779	12,6
- Amortissements, dépréciations et provisions	(69 849)	(8,3)	(60 108)	(7,7)
Résultat opérationnel	49 570	5,9	38 671	4,9
- Frais financiers nets	(22 290)	(2,7)	(8 591)	(1,1)
+/- Résultat de change et autres produits/charges financières	(7 933)	(0,9)	728	0,1
+/- Charge d'impôt	(5 881)	(0,7)	(8 637)	(1,1)
RÉSULTAT NET	13 467	1,6	22 171	2,8

(a) EBITDA = Résultat opérationnel + dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions.

4.1.4 Analyse des résultats

En 2024, le Groupe a dégagé un taux de marge d'EBITDA représentant 14,2 % du chiffre d'affaires. Retraité des coûts exceptionnels liés à l'optimisation du schéma opérationnel et à l'évolution du modèle de ventes, le taux de marge ressort à 14,9 %, parfaitement en ligne avec l'objectif initialement fixé (supérieur à 14,4 %), contre 13,1 % un an plus tôt. Cette amélioration de 1,8 point provient du maintien d'une bonne discipline financière, de l'évolution positive des prix de vente, ainsi que de l'amélioration du mix produits, qui a été notamment favorisée par les effets de la réforme en France (basculement progressif vers un conditionnement en flacons multi-usages).

Le résultat opérationnel de Guerbet s'établit à 49,6 M€ en 2024, en progression de 28,2 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat net est ressorti à 13,5 M€, contre 22,2 M€ en 2023. Conformément aux attentes du Groupe, il intègre une forte augmentation des charges d'intérêt liée à la hausse des taux ; les frais financiers s'établissent à 22,3 M€ sur l'exercice, contre 8,6 M€ en 2023. Par ailleurs, Guerbet a comptabilisé une perte de change de 5,7 M€ en 2024.

4.1.5 Situation financière

Normes IFRS (en K€)	2024	2023
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement et impôt	86 315	79 527
Variation du besoin en fonds de roulement, dont :	(12 252)	(64 452)
• variation des stocks	(6 568)	(36 274)
• variation des comptes clients	(27 348)	(28 970)
• variation des comptes fournisseurs	1 885	(10 342)
• variation des autres actifs et passifs	19 779	11 133
Investissements bruts retraités des dettes d'immobilisations	(58 240)	(62 346)
Dividendes versés	(6 305)	(6 310)
Autres ^(a)	(84 047)	(11 826)
Cash-flow libre ^(b)	(9 122)	(65 407)
ENDETTEMENT FINANCIER NET ^(c)	344 888	335 766

(a) Comprenant principalement l'impôt, l'incidence de variation de cours des devises, les cessions d'immobilisations, les augmentations de capital détaillés dans le tableau des flux de trésorerie consolidé.

(b) Le cash-flow libre correspond à la différence entre l'excédent de trésorerie d'exploitation et les dépenses d'investissement. Il explique l'augmentation ou la diminution de l'endettement net.

(c) L'endettement financier net est obtenu par la somme des dettes financières courantes et non courantes diminuée de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

4.1.6 Analyse de la situation financière

Au bilan, les capitaux propres se sont renforcés, atteignant 394 M€ au 31 décembre 2024, contre 378 M€ un an plus tôt. La dette nette s'établit à 345 M€, faisant ressortir un levier financier (dette nette/EBITDA) de 2,9. Ce ratio est en amélioration significative par rapport à son niveau de 2023 de 3,4.

Le cash-flow libre ressort légèrement négatif à hauteur de -9,1 M€, en raison principalement des retards de paiements subis en France, liés au nouveau circuit de distribution (poids

accru du secteur public). Le cash-flow libre sur 2024 s'affiche toutefois en amélioration très significative par rapport à son niveau de 2023 (-65,4 M€).

Afin de soutenir le développement à long terme du groupe Guerbet, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 23 mai 2025 de ne pas procéder à la distribution de dividendes aux actionnaires au titre de l'exercice 2024.

4.1.7 Perspectives d'avenir

2025 : renforcement des trois piliers stratégiques

Guerbet entend poursuivre en 2025 le déploiement d'une stratégie commerciale ambitieuse adossée à un portefeuille de produits de contraste sans équivalent. Les priorités définies pour chacun des trois piliers stratégiques sur l'exercice en cours sont les suivantes :

- en **Imagerie Diagnostique**, (1) renforcer la profitabilité du pôle Rayons X en actionnant plusieurs leviers (promotion du multi-usage, automatisation des process industriels) ; (2) poursuivre les gains de parts de marché en IRM grâce au duo unique Dotarem®/Elucirem™, ce dernier étant amené à bénéficier en 2025 de son expansion aux États-Unis, d'une première année pleine en Allemagne, au Royaume-Uni et en France, ainsi que de son lancement en Suisse le 1^{er} mars dernier ;
- en **Imagerie Interventionnelle**, poursuivre l'essor de Lipiodol® en accélérant son expansion en embolisation vasculaire, tout en intensifiant le focus R&D sur de nouvelles applications dont Lipiojoint, récemment désigné « Breakthrough Device » par la Food and Drug Administration (FDA) pour le traitement de l'arthrose du genou ;

- en **Intelligence Artificielle**, développer les ventes des solutions Guerbet, après l'obtention fin 2024 et début 2025 des certifications (marquage CE) pour la nouvelle version de l'algorithme dédié au cancer de la prostate, pour DUOnco™ liver (lésions hépatiques) et DUOnco™ bone (lésions osseuses), tandis que la solution pancréas vient de se voir accorder le statut de « Breakthrough Device » par la FDA pour la détection précoce des lésions pancréatiques.

Après un exercice 2024 marqué par une croissance soutenue de son activité et une solide amélioration de sa rentabilité, Guerbet continuera de bénéficier en 2025 d'une demande structurellement en croissance en produits de contraste. La trajectoire du Groupe devrait ainsi rester positive malgré la situation en France où la réforme de l'approvisionnement et du système de remboursement continuera de générer des perturbations, avant une stabilisation complète attendue en 2026. Le Groupe anticipe que cette réforme aura *in fine* des effets durables et contrastés sur sa filiale en France, avec un impact défavorable sur le chiffre d'affaires mais positif sur le mix produit et le taux de marge.

Au niveau de sa rentabilité opérationnelle, le Groupe attend une nouvelle progression en 2025 alimentée par la maîtrise des coûts et l'évolution de son mix produits, tandis que les hausses tarifaires devraient ralentir (fin de la répercussion des prix de l'iode). Enfin, Guerbet prévoit un niveau d'investissements stable ainsi qu'une nouvelle amélioration de son BFR, favorisant la génération de cash.

Dans ce contexte, le Groupe anticipe pour 2025 une croissance de son chiffre d'affaires entre 3 et 5 % à TCC et périmètre comparable. Cette prévision intègre une accélération

au second semestre de l'exercice après un premier trimestre en baisse d'environ 10 % et un premier semestre attendu au mieux stable, en lien avec un premier semestre 2024 exceptionnellement élevé et un effet France encore significatif. Sur l'ensemble de l'exercice, le taux de marge d'EBITDA retraité est anticipé supérieur à 15 %. Enfin, le *cash-flow* libre est attendu positif en 2025.

La présentation détaillée des résultats annuels 2024 est disponible sur la rubrique Investisseurs du site de la Société : <https://www.guerbet.com/fr/investisseurs/>.

4.2 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE 2025

Le 14 janvier 2025, Guerbet a annoncé la cession des actifs d'Accurate Medical Therapeutics Ltd., développeur, fabricant et distributeur des microcathéters SeQure® et DraKon™, à Argon Medical, l'un des principaux fournisseurs de solutions de dispositifs médicaux pour les procédures de radiologie interventionnelle, de chirurgie vasculaire, de cardiologie interventionnelle et d'oncologie.

La vente s'aligne sur l'orientation stratégique de Guerbet en tant que leader mondial de l'imagerie médicale, et sur son projet d'investir dans la valorisation de ses principaux actifs.

Les conditions financières de la transaction n'ont pas été divulguées.

4.3 SOCIÉTÉS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés du périmètre de consolidation sont listées dans la note 30 des annexes aux comptes consolidés de la section 6.1.

4.4 RÉSULTATS DES FILIALES DÉTENUES PAR GUERBET S.A.

Les résultats des filiales sous contrôle de Guerbet S.A. sont présentés dans la note 29 des annexes sociales de Guerbet S.A. de la section 6.3.

4.5 DÉNOMINATION DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR GUERBET S.A.

La dénomination des sociétés contrôlées directement ou indirectement par Guerbet S.A. au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce et la part du capital de la Société que celles-ci détiennent (actions d'autocontrôle) sont listées dans la note 29 des annexes sociales de Guerbet S.A. de la section 6.3.

4.6 OPÉRATIONS SUR ACTIONS PROPRES DE GUERBET S.A.

Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice :

- Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice dans le cadre du contrat de liquidité confié par Guerbet à BNP Paribas : 10 352 (voir section [3.5 Programme de rachat d'actions](#)).
- Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice : néant.

Nombre d'actions inscrites au nom de Guerbet S.A. à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat, ainsi que leur valeur nominale :

- Nombre d'actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice : 37 615 (voir section [3.4 Actionariat](#)).

- Valeur évaluée au cours d'achat : 707 K€.
- Valeur nominale : 1 €.
- Fraction du capital qu'elles représentent : 0,3 % (voir section [3.4 Actionariat](#)).

Autorisation de rachat d'actions et les conditions dans lesquelles les actions ont été rachetées et utilisées au cours du dernier exercice clos :

- Voir section [3.5 Programme de rachat d'actions](#).

4.7 GESTION DES RISQUES, DU CONTRÔLE INTERNE ET DE L'AUDIT INTERNE

4.7.1 Gestion des risques et assurances

Dans un environnement en évolution permanente, la gestion des risques est un atout essentiel pour assurer la pérennité des activités du Groupe. Suivant la définition de l'AMF, le risque représente la possibilité de survenance d'un événement qui entraîne des conséquences pouvant affecter les personnes, les actifs, les objectifs, l'environnement ou la réputation d'une société.

La gestion des risques opérée par Guerbet vise à identifier, évaluer et atténuer ces risques afin de garantir un niveau de maîtrise conforme au regard de ses objectifs, de ses clients, de ses implantations et des besoins du Groupe.

Chez Guerbet, nous intégrons une vision risque à tous les niveaux organisationnels au travers d'un axe de transformation culturelle pour faciliter la prise de risque éclairée au sein de l'organisation.

Politique de gestion des risques

Le dispositif de gestion globale des risques de Guerbet permet un traitement du risque en trois étapes :

1. Identification :
L'identification relève de la responsabilité de chacun/chacune et s'inscrit dans une démarche continue permettant de centraliser les risques majeurs via la fonction Risques et assurances ;
2. Analyse des risques :
Le processus d'évaluation des risques est formalisé annuellement par le *Risk Manager* Groupe au travers d'un

processus d'interviews et d'encadrement des actions. L'objectif est d'apprécier un risque au regard de ses impacts et de sa probabilité de réalisation ;

3. Traitement du risque :

Les risques ainsi identifiés et analysés sont ensuite pilotés via des plans d'action répondant à des stratégies telles que l'évitement, la réduction, le transfert (via le marché des assurances par exemple) ou l'acceptation. L'intégralité de ces risques est sous la responsabilité du Comité exécutif.

Organisation du dispositif de gestion des risques

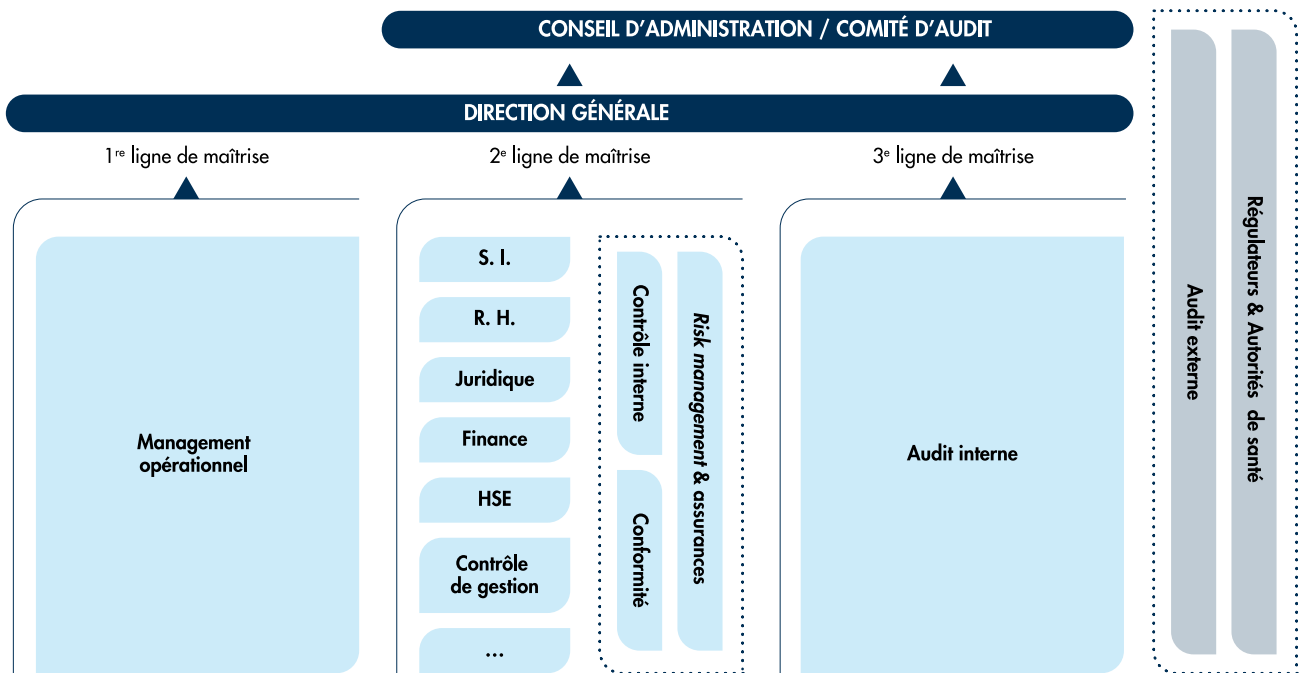
Guerbet a réorganisé son modèle en matière de gestion des risques afin de l'adapter aux évolutions internes et à l'environnement externe.

La fonction Risques et assurances, dorénavant rattachée à la Direction générale, vient compléter les fonctions audit interne, contrôle interne, anti-corruption et évaluation des tiers dans l'appui aux supports et opérationnels.

Organisé selon le modèle des trois lignes de maîtrise, le dispositif de gestion des risques répond dès à présent aux différents organes de gouvernance ainsi qu'au Comité d'audit.

Les rôles et responsabilités sont clairement établis et clarifiés sur les trois lignes de maîtrise afin de permettre une diffusion étendue de la culture de gestion des risques au sein de Guerbet.

FONCTIONS PARTICIPANT AU DISPOSITIF DE MAÎTRISE GLOBALE DES RISQUES



1^{re} ligne de maîtrise

Cette première ligne est constituée par les différentes Directions supports (Ressources Humaines, Achats, Finance, Juridique, Compliance, Qualité, etc.) qui ont la responsabilité de piloter et d'accompagner le management opérationnel dans ses contrôles courants des activités (détection, sécurisation, formation).

2^e ligne de maîtrise

Cette ligne regroupe tous les services qui supervisent les risques et viennent en soutien auprès de la première ligne de maîtrise, directement impliquée dans les opérations quotidiennes et la gestion des risques. On retrouve notamment des services responsables de domaine d'expertise et des fonctions dédiées à l'animation du dispositif de gestion des risques (*risk management & assurances*, contrôle interne, conformité...).

3^e ligne de maîtrise

La troisième ligne de maîtrise est portée par l'audit interne. L'audit interne est une fonction indépendante qui reporte à la Direction générale et au Comité d'audit. Elle agit dans le cadre d'un plan d'audit établi annuellement et validé par ce même Comité.

Gestion des risques au niveau des filiales

La maîtrise des risques décentralisés repose sur les *General Manager* des filiales et des correspondants locaux. Cette stratégie, au plus proche des risques liés aux activités et réalités locales, permet une meilleure détection des risques et une proposition de plan d'action pour les maîtriser.

Programme d'assurances

Guerbet a une politique d'assurance globale visant à protéger les personnes et leur patrimoine dans le cadre de ses activités. Elle est associée à l'identification des risques existants et émergents via le *Risk Manager* en collaboration avec les différentes Directions qui composent Guerbet.

La politique assurantielle de Guerbet implique un suivi des mesures de prévention des risques opéré par les Directions supports et le management opérationnel.

Programmes internationaux

Afin de couvrir les principaux risques identifiés, Guerbet a mis en place un programme d'assurance Groupe mondial permettant de couvrir de manière homogène ses activités. Des programmes tels que « Dommages aux biens et perte d'exploitation », « Transport de marchandises », « Responsabilité civile », « Responsabilité des mandataires sociaux » sont placés via des courtiers en assurances. Ces programmes sont déployés depuis la France et placés auprès d'assureurs internationaux de renom, permettant ainsi de garantir un niveau de couverture homogène.

Le Groupe souscrit également des assurances dans le respect des réglementations locales, telles que :

- les assurances automobile ;
- les assurances en responsabilité civile liées aux essais cliniques ;
- les assurances de construction (Tous risques chantier, Dommages ouvrages...).

Informations relatives aux programmes d'assurances majeurs

Les informations relatives aux programmes d'assurances de Guerbet sont données à titre indicatif de sorte à présenter le périmètre de couverture venant protéger notre Groupe en 2024. Le programme Groupe s'adapte aux évolutions de Guerbet et de son environnement en tenant compte des mutations du marché des assurances et de la réassurance.

Le montage de ces programmes, les limites, garanties et exclusions sont conformes aux pratiques du marché et aux besoins de Guerbet.

Responsabilité civile & environnement

Les assurances de responsabilité civile & environnement de Guerbet visent à protéger le Groupe contre les conséquences pécuniaires résultant de dommages corporels ou matériels qui seraient causés par son activité ou ses produits à un tiers.

Domage aux biens et pertes d'exploitation

Cette assurance a pour objet de protéger les actifs du Groupe pour des risques tels que l'incendie, les événements naturels et les pertes d'exploitation associées.

Ce programme se compose de limites, de franchises et d'exclusions conformes aux pratiques opérées par le marché des assurances à la date de parution de ce document.

Transport de marchandises

Cette assurance couvre les biens propriétés de Guerbet contre divers risques pouvant subvenir lors de leur acheminement (routier, maritime ou aérien) par des transporteurs professionnels, en tout point du globe.

4.7.2 Contrôle interne

Définition

Le Contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, le Comité exécutif et les dirigeants du Groupe ainsi que tous les employés, en vue de garantir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs liés à :

- l'efficacité et l'efficience des processus internes ;
- la fiabilité de l'information financière ;
- la conformité aux lois et réglementations applicables ;
- la sauvegarde des actifs et la prévention des fraudes.

Le Contrôle interne contribue à la gestion des risques, mais ne peut garantir que tous les risques soient totalement éliminés ou maîtrisés.

Objectifs

La fonction Contrôle interne a pour objectifs :

- de structurer, construire et maintenir le dispositif de maîtrise des risques du Groupe, conformément à la charte de Contrôle interne validée par le Directeur Général et le Comité d'audit, et inspirée du référentiel COSO ;
- d'analyser les principaux processus avec les responsables concernés pour élaborer les référentiels de Contrôle interne ;
- d'accompagner les responsables dans la rédaction des politiques et procédures du Groupe ;
- de maintenir une base documentaire accessible à tous les employés, contenant les principales politiques, procédures et référentiels de Contrôle interne ;
- de gérer le dispositif de délégations de signature du Groupe ;
- d'animer un réseau de référents pour promouvoir le Contrôle interne et déployer les référentiels au sein des principales entités du Groupe, en s'assurant de l'existence et de l'efficacité des contrôles ;
- de réaliser des campagnes d'auto-évaluation.

Organisation

La fonction Contrôle interne est rattachée à la Direction Audit, Risque, Contrôle Interne et Éthique, qui rapporte au Directeur Général.

Elle s'appuie sur un réseau de référents à différents niveaux :

- les responsables de fonctions/d'entités/de sites au sein du Groupe, qui sont responsables de la mise en œuvre du Contrôle interne sur leur périmètre de responsabilités ;
- les Contrôleurs financiers, référents Contrôle interne, qui coordonnent la mise en œuvre du Contrôle interne sur leur périmètre de responsabilités, puis en rapportent l'avancement auprès du Contrôle interne Groupe.

Travaux

En 2024, les équipes ont réalisé des campagnes d'auto-évaluation de l'application des contrôles. Les cycles évalués ont porté sur la gestion des bases de données fournisseurs.

Les travaux de coordination se sont poursuivis avec les fonctions suivantes :

- la fonction Risques et assurances afin de s'assurer de la cohérence des dispositifs de Contrôle interne en lien avec la cartographie des risques majeurs du Groupe ;
- la fonction RH afin de présenter aux nouveaux arrivants l'organisation de la fonction, ainsi que l'accès aux informations et documents essentiels (charte éthique, politiques et procédures du Groupe, référentiels de Contrôle interne, etc.).

Par ailleurs, la fonction Contrôle interne s'attache à poursuivre les chantiers au sein du Groupe, notamment via les travaux suivants :

- la mise à jour régulière des politiques et procédures clés du Groupe avec les Directions concernées ;
- la réalisation de contrôles de second niveau sur les processus Achat et Vente notamment ;
- la création et le maintien de rapports d'analyses de données au service de nos approches de contrôle interne ;
- la coordination de la revue annuelle des accès dans des systèmes d'information critiques ;
- la sensibilisation régulière des collaborateurs du Groupe en matière de séparation des tâches et des risques associés ;
- le support opérationnel au déploiement de notre ERP dans la zone Amériques.

Un bilan 2023 ainsi que des perspectives 2024 du Contrôle interne ont été présentés en Comité d'audit au cours du premier trimestre 2024.

4.7.3 Audit interne

Au sein du Groupe, l'Audit interne fournit une évaluation indépendante et objective de l'efficacité des dispositifs de contrôle en place par rapport aux principaux risques identifiés au sein de l'entreprise.

Sa gouvernance est définie dans une charte d'Audit interne validée par le Directeur Général et le Comité d'audit. Cette charte précise les missions, les périmètres d'intervention, les responsabilités de l'Audit interne ainsi que les méthodologies utilisées dans la conduite de ses missions.

Le périmètre d'intervention de l'Audit interne couvre toutes les opérations, fonctions et entités légales du Groupe. L'Audit interne est rattaché à la Direction Audit, Risque, Contrôle Interne et Éthique, qui rapporte directement au Directeur Général et communique régulièrement avec le Comité d'audit. Ce schéma organisationnel garantit la nécessaire indépendance de l'Audit interne au sein de l'organisation, tout en favorisant la coordination avec les départements Contrôle interne et *Risk Management*, qui concourent à la maîtrise des risques sur le périmètre du Groupe. L'équipe d'Audit interne s'est renforcée et est maintenant composée d'un responsable audit interne et de deux auditeurs internes seniors, tous directement rattachés au Directeur Audit, Risque, Contrôle Interne et Éthique.

L'Audit interne contribue, au travers de ses missions et recommandations, à l'amélioration de la performance globale de l'organisation, en évaluant de manière régulière et méthodique les processus de maîtrise des risques et de gouvernance.

Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Les états financiers consolidés de Guerbet sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS). La préparation des comptes est placée sous la responsabilité de la Direction administrative et financière.

Selon un calendrier et des instructions de consolidation transmis aux entités par la Direction administrative et financière, les entités établissent un *reporting* mensuel consolidé à partir d'un logiciel unique.

Lors de chaque clôture, les équipes comptables opèrent une révision des comptes, et les Contrôleurs financiers analysent et expliquent les évolutions du réalisé, d'une période sur l'autre et les écarts vis-à-vis du budget.

Lors des clôtures trimestrielles, le Comité d'audit procède à l'examen des comptes.

Ce dispositif est complété par les interventions et travaux de certification des Commissaires aux comptes pour les comptes individuels annuels et consolidés semestriels et annuels.

Le plan d'Audit interne est présenté chaque année au Comité d'audit, qui l'examine, l'amende au besoin et émet un avis positif avant son déploiement. Ce plan annuel se base sur les risques identifiés au niveau du Groupe ainsi que sur divers éléments recueillis lors d'entretiens avec des membres du Comité exécutif ou des experts métiers du Groupe. Le Comité d'audit a émis un avis favorable sur la proposition de plan d'Audit interne pour l'année 2025 lors de sa réunion du 15 novembre 2024.

Des rapports d'audit détaillant les recommandations spécifiques à chaque mission sont rédigés et diffusés aux personnes concernées, ainsi qu'aux membres du Comité exécutif responsables des activités auditées. Une restitution orale est réalisée lors des réunions du Comité d'audit et les rapports sont mis à disposition de ses membres. Le Comité d'audit suit l'avancée de la mise en œuvre des plans d'action relatifs aux audits effectués.

En 2024, le Directeur Audit, Risque, Contrôle Interne et Éthique et le Responsable Audit interne sont intervenus lors de cinq Comités d'audit, et ont notamment présenté :

- le bilan d'activités de l'Audit interne pour l'année 2023 et les perspectives pour l'année 2024 ;
- la synthèse des constats relevés lors des audits internes réalisés. En 2024, ces constats ont porté sur des audits réalisés en 2023 et 2024 de sites industriels, entités commerciales et processus transverses ;
- des suivis réguliers de l'avancement des plans d'action suite aux audits réalisés ;
- la proposition de plan d'Audit interne pour 2025 ;
- l'évolution de l'organisation de l'audit interne.

4.8 FACTEURS DE RISQUE

Le *Risk Management* a procédé avec l'appui des Directions opérationnelles et supports Groupe à la constitution d'un référentiel des risques puis à l'évaluation des 20 risques susceptibles d'affecter la performance du Groupe.

Chaque risque a été :

- décrit en spécifiant un scénario redouté ;
- évalué selon des critères de notation préalablement validés par la Direction et constitués de :
 - l'échelle des conséquences via un prisme de huit impacts,
 - l'échelle de fréquence,
 - la capacité de détection, prévention et protection afin de venir réduire impact ou fréquence du risque ;
- construit en identifiant les plans d'action existants ou à mettre en place.

Les risques auxquels l'entreprise est exposée font l'objet d'une identification, d'une évaluation et d'une hiérarchisation effectuées au travers d'un système d'information en gestion des risques.

Le *Risk Manager* effectue annuellement une revue des risques auprès des « sponsors » de risques afin d'assurer un suivi des plans d'action et mettre à jour ces derniers.

La cartographie qui rassemble les risques majeurs du Groupe est ainsi établie et actualisée annuellement. Cette matrice est présentée en Comité exécutif Groupe et en Comité d'audit.

À date de parution du présent Document d'enregistrement universel, il ressort huit risques pouvant affecter l'activité, les résultats ou la réputation du Groupe.

Ces huit risques sont classés selon deux thèmes :

- stratégiques ;
- opérationnels.

Dans le cadre du présent document, ces risques sont présentés sans hiérarchie tenant compte de la cotation en risque net (risque brut diminué de l'efficacité des plans de maîtrise).

Il est précisé qu'au-delà des huit risques énumérés ci-après, Guerbet peut être exposé à d'autres risques non spécifiques, ou dont il n'a pas connaissance, ou dont les conséquences potentielles pourraient être sous-estimées, ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date de parution de ce Document d'enregistrement universel, comme susceptible d'avoir un impact défavorable significatif sur Guerbet, ses activités, sa situation financière, sa réputation ou ses stratégies.

Le tableau ci-dessous présente les huit principaux risques majeurs identifiés pour l'exercice 2024, en tenant compte des mesures de maîtrise mises en place par le Groupe :

Catégorie	Libellé du risque	Évolution versus 2023	Criticité	Niveau de contrôle	Page
Risques stratégiques	Risques liés aux conséquences de l'inflation	↘	●●●	●●●	127
	Risques liés aux conséquences du réchauffement climatique	≈	●●●●	●●	127
	Risques liés aux systèmes d'information et à la cybersécurité	↘	●●●●	●●	128
	Risque de marché	Nouveau	●●●●	●●●	128
Risques opérationnels	Risques liés aux achats et à la sous-traitance	↘	●●●	●●	129
	Risques liés à l'environnement et à la sécurité	≈	●●●●	●●	130
	Risques liés à la qualité et à la sécurité des produits	↘	●●●	●●	131
	Risques liés aux conséquences des tensions géopolitiques au Moyen-Orient, en Ukraine et à Taïwan	≈	●●●	●●	131

4.8.1 Risques stratégiques



Risques liés aux conséquences de l'inflation

Description des risques

Après la réouverture de l'économie post-pandémie, la principale cause de l'inflation est la hausse des prix de l'énergie.

Le conflit russo-ukrainien est venu accentuer ces phénomènes en 2022 provoquant une augmentation des prix industriels d'environ 40 % dans la zone euro.

En 2023, ce phénomène n'a que peu évolué affectant principalement Guerbet sur les coûts d'approvisionnement et de matières premières, sur les produits chimiques de commodité et l'iode.

Actions de maîtrise

En 2024, l'impact de ce phénomène a fortement diminué grâce notamment à un retour de production mondial favorisant le *sourcing*.

L'environnement économique mondial en 2024 a connu un ralentissement qui pourrait se prolonger en 2025, selon les projections du FMI, en raison de facteurs comme la situation en Ukraine, la crise énergétique et les hausses généralisées des taux directeurs.

La maîtrise des coûts est également assurée par les actions menées auprès de nos fournisseurs, notamment les revues de contrats, les négociations en continu avec nos fournisseurs stratégiques et le maintien de nos liens forts, tissés de longue date.



Risques liés aux conséquences du réchauffement climatique

Description des risques

Le changement climatique induit des enjeux physiques et de transition tels que :

- des risques physiques pour nos sites industriels et principaux fournisseurs de notre chaîne d'approvisionnement liés aux phénomènes climatiques forts et chroniques (température, sécheresse, précipitation, catastrophes naturelles, etc.) et aux impacts financiers de ces risques ;
- des risques de transition liés à la raréfaction des ressources, au renforcement des exigences de marché et des réglementations, aux enjeux de réputation liés aux attentes des parties prenantes internes et externes et aux impacts financiers de ces risques.

Guerbet a renforcé l'évaluation des risques climatiques dans le cadre de la préparation de sa « Stratégie Climat » sur les risques physiques et de transition. Les risques physiques ont été analysés pour l'ensemble de nos sites industriels et pour les fournisseurs clés de Guerbet et jugés les plus à risque. Cette évaluation a été réalisée via un outil d'analyse pour mesurer l'exposition au risque climatique des actifs, évaluer la vulnérabilité des activités ainsi que pour définir la stratégie d'atténuation du risque.

Cette analyse a été affinée en intégrant une estimation financière des principaux risques et opportunités.

Actions de maîtrise

La synthèse des risques et opportunités pouvant avoir un impact significatif pour le Groupe est présentée à la section [5.2.3.3 Identification des risques physiques et de transition](#).

Il ressort de cette synthèse les principaux risques et opportunités qui peuvent avoir un impact sur les activités, la chaîne d'approvisionnement, les coûts et la compétitivité. C'est pourquoi Guerbet met en œuvre des plans d'action tels que des actions de réduction des consommations d'énergie et d'optimisation des procédés et de maîtrise des rejets.

Guerbet a également officialisé son ambition en matière de décarbonation. Cf. section [5.2.3 Climat – ESRS E1](#).

Une feuille de route décarbonation incluant des projets industriels est incluse dans les plans moyen terme à cinq ans de Guerbet. Cela inclut des OPEX et des CAPEX dédiés.

Les risques physiques sont traités dans le cadre des procédures d'urgence sur les sites pouvant être assujettis à des risques d'ouragan.

De même, les sites industriels qui seront confrontés à des risques de températures extrêmes intègrent dans leurs analyses de vulnérabilité des équipements plus résistants.

Les sites industriels adaptent leurs délais d'approvisionnement et leur stock pour pallier une éventuelle rupture d'un site de production ou chez un fournisseur.

À noter que toutes ces actions sont intégrées dans le programme de continuité d'activité du Groupe et des sites industriels.



Risques liés aux systèmes d'information et à la cybersécurité

Description des risques

Le Groupe est exposé au risque de défaillance de ses systèmes d'information, dans le cas d'un dysfonctionnement, d'une malveillance ou d'une cyberattaque. La concrétisation de ce risque peut entraîner la perte ou la corruption de données sensibles, comme des informations relatives aux produits, aux clients ou aux données financières. Un tel risque peut également se traduire par une indisponibilité partielle ou totale de certains systèmes, désorganisant les processus concernés.

Depuis 2020, Guerbet a observé une augmentation des cyberattaques spécialement par des tentatives de *phishing* dans un contexte global d'intensification des attaques provoquée par la crise pandémique et la généralisation du travail à domicile.

Actions de maîtrise

Afin de se prémunir contre ce risque, le Groupe a mis en place un ensemble de mesures permettant d'assurer la protection des données sensibles, comprenant notamment la sécurisation des serveurs sur site ou externalisé, la rationalisation et la centralisation des systèmes d'information, des plans de continuité d'exploitation testés régulièrement et des audits de vulnérabilité.

Le Conseil d'administration revoit plusieurs fois par an l'analyse du risque de cybersécurité.

Depuis 2022, la Direction des systèmes d'information a multiplié les actions de formation et d'information sur les risques de cyberattaque (*phishing*), des e-mails tests sont très régulièrement envoyés à tous les collaborateurs afin de vérifier leur capacité à détecter des e-mails de *phishing*.

Les logiciels de protection et de surveillance du trafic réseau sont très régulièrement mis à jour.

La structure de la protection de l'*active directory* a été renforcée. Enfin, l'identification multifactorielle a été étendue à tous les utilisateurs.



Risques de marché

Description des risques

Guerbet est exposé à un risque sur le marché chinois au travers d'une politique d'État d'achats centralisés.

La VBP (*Volume-Based Procurement*) est une politique d'achat en gros volumes mise en place dès 2018 par le gouvernement chinois pour diminuer les coûts des médicaments et des dispositifs médicaux. Elle permet au gouvernement chinois de négocier directement avec les fabricants, obtenant ainsi des tarifs réduits grâce à des commandes de grande envergure pour les centres hospitaliers publics.

L'activation de ce processus d'achat étatique est rendue possible depuis octobre 2024 sur un produit de la gamme Guerbet.

Ce type de pratique peut, à l'extrême, engendrer une intensification de la concurrence, une vulnérabilité aux changements de politique gouvernementale ou aux fluctuations de la demande publique ainsi qu'une érosion des marges.

Ce risque peut cependant représenter une opportunité pour Guerbet de sécuriser et d'étendre son positionnement local sur les deux années suivant l'obtention de l'appel d'offres.

Actions de maîtrise

Afin de se prémunir contre ce risque, le Groupe a mis en place, préalablement, un ensemble de réflexions et de mesures permettant de conforter son positionnement et d'être en pleine capacité de fournir le marché chinois assujéti à la VBP à hauteur des capacités demandées.

4.8.2 Risques opérationnels



Risques liés aux achats et à la sous-traitance

Description des risques	Actions de maîtrise
<p>Les risques se matérialisent par des scénarios de défaillance de prestataire clé pouvant entraîner la rupture d’approvisionnement d’une matière première, d’articles de conditionnement stratégiques ou encore de matériels destinés à la fabrication d’équipements médicaux.</p> <p>Ces risques pourraient également se matérialiser par la discontinuité d’une prestation de services engendrant un impact sur la production ou la vente des produits Guerbet.</p> <p>Depuis 2020, l’économie mondiale est fortement perturbée (pandémie, perturbations des transports, indisponibilités de certaines matières premières). La guerre en Ukraine a renforcé ces perturbations déjà existantes. Malgré ce contexte, nos fournisseurs, prestataires de services et sous-traitants ont su maintenir leur activité afin d’assurer la continuité des activités de Guerbet.</p>	<p>La Direction des Achats, en collaboration étroite avec les fonctions supports et opérationnelles, effectue une évaluation de la performance de nos fournisseurs et de nos sous-traitants plusieurs fois par an au travers de la méthode « Pestel ». Cette méthode, multicritère, permet d’évaluer la performance en termes de fiabilité, respect des délais, qualité, HSE et coûts.</p> <p>Un plan d’action est associé intégrant une gestion des priorités, prenant en compte la disponibilité des ressources techniques. Ce plan est revu trimestriellement avec les sites concernés et la Direction industrielle. Une revue supplémentaire est effectuée avec les services supports (Achats, Qualité, HSE et la Direction industrielle).</p> <p>En complément, Guerbet a consolidé son processus de sélection de prestataires tenant compte des valeurs de notre Groupe retransmises au travers du « code de conduite fournisseurs ». Ce code annexé aux contrats formalise les attentes auxquelles les fournisseurs et leurs sous-traitants doivent se conformer en matière, notamment, d’environnement. Ce point est traité dans la section <u>5.3.3.2 Achats responsables et engagements en matière de droits humains</u> dans l’État de durabilité.</p> <p>Les prestataires stratégiques sont également intégrés dans un plan d’audit établi et réalisé annuellement pour sécuriser nos achats et flux physiques.</p> <p>Les négociations sont effectuées pour obtenir des accords de fournitures moyen et long terme.</p> <p>Un plan visant à qualifier une seconde source pour les matières premières stratégiques est mis en œuvre en fonction des ressources techniques disponibles.</p> <p>Guerbet forme ses collaborateurs à la gestion et la maîtrise des sous-traitants. L’approche d’analyse de risques a été complétée par la revue des données financières de nos fournisseurs clés.</p> <p>Guerbet a mené des analyses de tendance « Marché », permettant d’affiner son positionnement stratégique.</p> <p>Guerbet a revu les délais de commandes pour les matières premières en tension tout en révisant la stratégie de stocks afin d’anticiper tout retard.</p> <p>Enfin, le fret aérien est la variable d’ajustement permettant, le cas échéant, de livrer ses clients dans les délais escomptés.</p>



1

2

3

4

5

6

7



Risques liés à l'environnement et à la sécurité

Description des risques

L'activité de production des produits de contraste engendre différents risques liés à la sécurité et à l'environnement. Ces risques – principalement l'incendie, l'exposition aux produits chimiques et la pollution environnementale – sont liés aux dangers inhérents à l'utilisation de certaines matières premières, solvants et réactifs. Mais également à la mise en œuvre de procédés industriels pour les transformer en principes actifs ainsi qu'au traitement des déchets issus des productions.

L'activité de production de Guerbet se répartit sur huit sites industriels. Les trois sites de production de principes actifs (Lanester, Marans et Dublin) sont classés Seveso et sont donc soumis à la directive Seveso de l'Union Européenne. Les risques d'exploitation peuvent, s'ils se réalisent, causer des dommages aux personnes et aux biens, polluer l'environnement, entraîner la fermeture des installations et dans certains cas la condamnation du Groupe à des sanctions civiles et/ou pénales et au paiement de dommages-intérêts.

Les sites de production sont régulièrement inspectés par les autorités pour les aspects santé au travail, sécurité et environnement.

Actions de maîtrise

Les sites industriels déploient les procédures vitales en matière de sécurité (permis de travail, consignation, permis feu, espaces confinés, etc.) permettant de renforcer la prévention des accidents. Nos sites de production sont à ce titre régulièrement inspectés par les autorités, ce qui participe à développer notre excellence en matière de santé au travail, sécurité et environnement.

Pour maîtriser ces risques, le Groupe déploie une politique et développe un système de management Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE). Guerbet a défini des objectifs HSE sur l'ensemble du Groupe et plus particulièrement au niveau des sites industriels. Le Groupe donne la priorité absolue à la sécurité de ses employés. À cet effet, d'importants moyens humains et matériels sont mobilisés. Sur chaque établissement, le Directeur de site, garant de la mise en œuvre de la politique HSE, nomme un responsable dédié. Les autorités administratives définissent avec les sites les objectifs à atteindre en termes de performance environnementale (seuils de rejets, encadrement des activités). Le Groupe met en place les mesures qui permettent de s'y conformer.

Les analyses de risques HSE – incluant les analyses de risques liés aux procédés sur les sites de production des principes actifs – et les audits permettent de définir les moyens nécessaires pour améliorer de façon continue la maîtrise de la sécurité des opérations.

Les objectifs HSE, le résultat des analyses des risques et des audits sont documentés dans des plans d'action suivis régulièrement. Le Groupe et les sites organisent des programmes de formation HSE déployés pour l'ensemble du personnel.

Le Groupe a également développé un système de *reporting* de tous les événements HSE intégrant une recherche systématique des causes racines incluant l'analyse du facteur humain.

Afin de renforcer notre système de management HSE, Guerbet a digitalisé les principaux processus de son référentiel :

- le *reporting* des accidents et des incidents ;
- les analyses de risques ;
- les réunions de sensibilisation HSE ;
- les visites de sécurité terrain ;
- les remontées de situations dangereuses et d'idées d'améliorations ;
- le suivi des actions préventives et correctives.

La digitalisation s'est poursuivie en 2024 et permet de renforcer notre système de management avec plus de souplesse, de réactivité et un meilleur suivi.

Les sites chimiques ont poursuivi et accéléré les analyses de risques procédés basées sur la méthode HAZOP (*Hazard Operation*) afin de renforcer leur fiabilité.

En 2024, les journées dédiées aux sujets HSE ont permis de réaliser des sensibilisations sécurité et environnement pour les collaborateurs (gestes sûrs, sécurité incendie, prévention, climat, etc.). Ces journées sont d'importants moments d'échanges collectifs venant renforcer la culture sécurité.



Risques liés à la qualité et à la sécurité des produits

Description des risques	Actions de maîtrise
<p>La satisfaction de nos clients et la santé des patients sont deux objectifs essentiels du Groupe. Les risques portant sur la qualité et la sécurité des produits ont pour conséquence potentielle la mise en cause de la responsabilité de l'entreprise pour les dommages causés par ses produits (médicaments ou dispositifs médicaux) et les effets qui en découleraient d'un point de vue financier (perte de chiffre d'affaires), juridique (recours de patients ou <i>class action</i>, notamment) ou de notoriété (perte d'image auprès des clients).</p> <p>Afin de se prémunir contre ces risques, le Groupe contrôle, examine et évalue de façon continue l'ensemble de la chaîne de fabrication et de distribution. Il dispose d'un système de pharmacovigilance et de matériovigilance lui permettant de veiller, suivre et déclarer aux autorités de santé les effets indésirables survenus à l'occasion de l'utilisation de ses produits afin d'apprécier leur rapport efficacité/sécurité. Le Groupe développe et met à disposition de ses clients des produits et des dispositifs médicaux qui ont prouvé leur efficacité et leur sécurité d'emploi. Ceux-ci sont garantis par des tests conformes aux législations et bonnes pratiques en vigueur.</p>	<p>Guerbet diffuse auprès de ses clients une information fiable, équilibrée et objective sur les produits et s'assure que les questions et réclamations sont prises en charge dans les meilleurs délais par le service centralisé de gestion des réclamations clients. Le service Réclamation est en lien étroit avec les départements pharmacovigilance et matériovigilance. Par ailleurs, les sites de production et de distribution de Guerbet sont régulièrement audités par le Groupe ou par les organismes notifiés et inspectés par les autorités de santé.</p> <p>Le groupe Guerbet a mis en place une politique de gestion des risques qui s'appuie sur des référentiels internationaux reconnus, tels que l'ICH Q9, permettant d'identifier et de catégoriser les risques afin de mettre en place des plans de réduction des risques. Cette approche a été déclinée dans nos systèmes de management de la qualité, comme demandé par les bonnes pratiques en vigueur, et ce, afin de garantir la qualité, l'efficacité et la sécurité de nos produits ainsi que la performance de nos services et dispositifs médicaux.</p>



Risques liés aux conséquences des tensions géopolitiques au Moyen-Orient, en Ukraine et à Taïwan

Description des risques	Actions de maîtrise
<p>Guerbet, du fait de son positionnement international, se confronte à plusieurs facteurs géopolitiques et économiques pouvant à l'extrême générer de l'instabilité sur le marché des produits de contraste et dispositifs médicaux associés.</p>	<p>Afin de naviguer dans cet environnement complexe et incertain, Guerbet a adopté des stratégies proactives en matière de <i>sourcing</i> et de <i>supply chain</i>.</p> <p>Les stratégies mises en place par Guerbet permettent de pallier l'augmentation des coûts de production en raison de la hausse des prix des matières premières et de l'énergie mais également des perturbations des chaînes d'approvisionnement.</p> <p>De même, Guerbet surveille l'évolution géopolitique mondiale et adapte ses stratégies industrielles et commerciales en tenant compte des tensions telles que le conflit israélo-palestinien, ou les tensions entre la Chine et Taïwan qui peuvent compliquer l'accès aux marchés asiatiques et nécessiter une réorganisation des chaînes d'approvisionnement. Enfin, les politiques commerciales protectionnistes actuelles ou à venir sont étudiées et intégrées à la vision industrielle et commerciale de Guerbet pour maîtriser les coûts d'importation et consolider la Conformité pour répondre à un environnement réglementaire instable.</p>

4.9 AUTRES INFORMATIONS LÉGALES

4.9.1 Résultats des cinq derniers exercices de la société Guerbet S.A.

(en €)	2024	2023	2022	2021	2020
Capital en fin d'exercice					
Capital social	12 641 115	12 641 115	12 641 115	12 641 115	12 602 674
Nombre des actions ordinaires existantes	12 641 115	12 641 115	12 641 115	12 641 115	12 602 674
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	—	—	—	—	—
Nombre maximal d'actions futures à créer					
• Par conversion d'obligations	—	—	—	—	—
• Par exercice de droits de souscription	—	—	—	—	62 870
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes avec services et produits divers	541 061 080	534 288 345	482 114 693	468 989 125	406 835 598
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	51 246 360	66 517 604	69 244 672	39 790 993	29 018 235
Impôt sur les bénéfices	(2 898 449)	4 098 617	2 687 458	(7 291 843)	(9 628 972)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	780 618	710 181	527 161	484 823	651 990
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	27 915 965	18 585 937	(77 407 478)	19 497 207	(12 699 402)
Résultat distribué	— ^(a)	6 320 558	6 320 558	10 744 948	8 821 872
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	4,22	4,88	5,22	3,69	3,01
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,21	1,54	(6,12)	1,54	(1,01)
Résultat net dilué	1,75	1,37	(3,25)	2,58	1,40
Dividende brut attribué à chaque action	— ^(a)	0,50	0,50	0,85	0,70
Personnel					
Nombre de salariés au 31 décembre	1 046	1 038	1 074	1 060	1 030
Montant des salaires	69 700 924	70 440 021	64 215 637	66 555 651	66 280 282
Montant des charges sociales	34 834 991	37 506 756	32 393 613	31 181 601	32 246 353

(a) Ce montant sera soumis à l'approbation des Actionnaires lors de l'Assemblée générale du 23 mai 2025 statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

4.9.2 Information relative à la décomposition par échéance des soldes fournisseurs et clients de la société Guerbet S.A.

4.9.2.1 Décomposition par échéance des soldes fournisseurs

La loi de modernisation de l'économie a instauré à compter du 1^{er} janvier 2009 un plafond des délais de règlement à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture (ou 45 jours fin de mois).

Au 31 décembre 2024, les dettes fournisseurs au bilan des comptes sociaux de Guerbet S.A. se décomposent comme suit :

(en K€)	Échues depuis plus de 120 jours	Échues entre 61 et 120 jours	Échues entre 0 et 60 jours	Non échues	Total
Fournisseurs Biens et Services France	—	—	4 707	8 877	13 584
Fournisseurs Biens et Services hors France	—	470	6 864	3 643	10 977
Fournisseurs de Biens et Services	—	470	11 571	12 520	24 561
Fournisseurs Immobilisations France	297	38	588	1 778	2 701
Fournisseurs Immobilisations hors France	—	4	61	834	899
Versements restant à effectuer sur titres de participation	72	—	—	—	72
Fournisseurs Immobilisations	369	42	649	2 612	3 672
TOTAL	369	512	12 220	15 132	28 233

Le montant des factures non parvenues comptabilisées dans les comptes de Guerbet S.A. au 31 décembre 2024 s'établit à 51 542 K€.

Au 31 décembre 2023, les dettes fournisseurs au bilan des comptes sociaux de Guerbet S.A. se décomposaient comme suit :

(en K€)	Échues depuis plus de 120 jours	Échues entre 61 et 120 jours	Échues entre 0 et 60 jours	Non échues	Total
Fournisseurs Biens et Services France	—	—	1 930	7 684	9 614
Fournisseurs Biens et Services hors France	2 530	1 252	10 884	4 924	19 589
Fournisseurs de Biens et Services	2 530	1 252	12 814	12 608	29 203
Fournisseurs Immobilisations France	165	96	373	2 197	2 831
Fournisseurs Immobilisations hors France	244	—	614	334	1 192
Versements restant à effectuer sur titres de participation	72	—	—	—	72
Fournisseurs Immobilisations	481	96	987	2 531	4 095
TOTAL	3 011	1 348	13 801	15 139	33 298

Le montant des factures non parvenues comptabilisées dans les comptes de Guerbet S.A. au 31 décembre 2023 était de 55 915 K€.

4.9.2.2 Décomposition par échéance des soldes clients

Au 31 décembre 2024, les créances clients hors Groupe au bilan des comptes sociaux de Guerbet S.A. se décomposent comme suit :

CRÉANCES CLIENTS HORS GROUPE

	Article D. 441-I-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Total (1 jour et plus)
	0 jour (comptes 411)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et au-delà	
Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	444	72	7	2	14	96
Montant total TTC des factures concernées (en K€)	22 800	2 870	167	2	69	3 100
Factures relatives à des créances litigieuses ou des clients douteux						
Nombre de factures exclues						2
Montant total HT des factures exclues (en K€)						1
Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – art. L. 441-14 ou art. L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Les délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement sont en très grande majorité les délais contractuels.					

Le montant des factures à établir comptabilisées dans les comptes de Guerbet S.A. au 31 décembre 2024 s'élève à 1 291 K€.

4.9.3 Information relative aux prises d'intérêt et de contrôle (article L. 233-6 du Code de commerce)

Néant.

4.9.4 Information relative aux conventions réglementées (article L. 225-38 du Code de commerce)

4.9.4.1 Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Néant.

4.9.4.2 Conventions conclues antérieurement mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice écoulé

Néant.

4.9.5 Autres informations du rapport de gestion présentées dans d'autres sections du Document d'enregistrement universel

En dehors des informations déjà présentées dans le chapitre actuel, le groupe Guerbet fournit d'autres renseignements devant être inclus dans le rapport de gestion, conformément au Code de commerce. Le tableau ci-dessous indique pour chaque type d'information la section vers laquelle le lecteur doit se reporter.

Type d'information	Section concernée du Document d'enregistrement universel
Activité en matière de recherche et de développement	Le groupe Guerbet – p. 49 à 55
Attribution d'actions de performance et de stock-options effectuée au profit des mandataires sociaux	Gouvernement d'entreprise – p. 102 à 103
Attribution d'actions de performance et attributions de stock-options	Capital et actionariat – p. 112 à 114
Prises de participation de l'exercice	Le groupe Guerbet – p. 56 à 57
Rémunération des mandataires sociaux : <ul style="list-style-type: none"> • informations relatives aux rémunérations • informations relatives aux engagements de retraite 	Gouvernement d'entreprise – p. 87 à 103
Détenteurs du capital et des droits de vote	Capital et actionariat – p. 110
Participation des salariés au capital	Capital et actionariat – p. 110
Montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents	Capital et actionariat – p. 109
Montant des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts	États financiers et notes annexes aux comptes sociaux – p. 319
Informations d'ordre social, environnemental et sociétal	État de durabilité – p. 135 à 256



ÉTAT DE DURABILITÉ

5.1	INFORMATIONS GÉNÉRALES	136	5.4	INFORMATION SUR LA CONDUITE DES AFFAIRES – ESRS G1	211
5.1.1	Modèle d'affaires, chaîne de valeur et stratégie RSE	136	5.4.1	Culture d'entreprise	211
5.1.2	Gouvernance RSE	139	5.4.2	Éthique des affaires	212
5.1.3	Charte éthique et ODD : socles de la stratégie RSE	142	5.5	TAXONOMIE ENVIRONNEMENTALE	220
5.1.4	Parties prenantes	144	5.5.1	Contexte de la taxonomie européenne	220
5.1.5	Vigilance raisonnable	147	5.5.2	Stratégie RSE de Guerbet et taxonomie	221
5.1.6	Impacts, risques et opportunités	148	5.5.3	Activités éligibles	221
5.1.7	Base générale d'établissement des états de durabilité – BP-1	150	5.5.4	Indicateurs financiers éligibles	223
5.2	PLANET (INFORMATION ENVIRONNEMENTALE)	153	5.5.5	Indicateurs financiers alignés	225
5.2.1	Cinq axes d'engagements pour préserver l'environnement	153	5.5.6	Conclusion et perspectives	228
5.2.2	Politique HSE	154	5.6	MÉTHODOLOGIES ET CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES	229
5.2.3	Climat – ESRS E1	155	5.6.1	Périmètres et exclusions	229
5.2.4	Maîtrise des rejets – ESRS E2	167	5.6.2	Systèmes et processus de collecte des données	229
5.2.5	Préservation des ressources en eau – ESRS E3	170	5.6.3	Sollicitation de tiers externes	229
5.2.6	Biodiversité et écosystèmes – ESRS E4	172	5.6.4	Autres circonstances particulières	230
5.2.7	Favoriser l'économie circulaire – ESRS E5	173	5.6.5	Changements survenus depuis l'exercice précédent	230
5.2.8	Enjeux environnementaux de la chaîne de valeur amont	176	5.6.6	Liste des points de données dans les normes transverses et thématiques dérivées d'autres textes législatifs de l'UE (ESRS 2 IRO-2, appendice B)	230
5.3	PEOPLE (INFORMATION SOCIALE)	179	5.7	ANNEXE CSRD	240
5.3.1	Cinq axes d'engagements pour préserver les collaborateurs	180	5.7.1	Définitions spécifiques	240
5.3.2	Collaborateurs de Guerbet – ESRS S1	180	5.7.2	Tableaux taxonomie environnementale	246
5.3.3	Travailleurs de la chaîne de valeur – ESRS S2	198	5.8	RAPPORT DE CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ET DE CONTRÔLE DES EXIGENCES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852	252
5.3.4	Communautés locales – ESRS S3	200			
5.3.5	Engagement et responsabilité dans le domaine de la santé – ESRS S4	202			

5.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

5.1.1	MODÈLE D'AFFAIRES, CHAÎNE DE VALEUR ET STRATÉGIE RSE	136	5.1.5	VIGILANCE RAISONNABLE	147
5.1.2	GOVERNANCE RSE	139	5.1.6	IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS	148
5.1.2.1	Rôle des organes de gouvernance	139	5.1.6.1	Méthodologie de l'analyse de double matérialité	149
5.1.2.2	Informations transmises aux organes de gouvernance RSE	141	5.1.6.2	Lien avec la stratégie et le modèle d'affaires	149
5.1.2.3	Critères RSE dans la rémunération variable	141	5.1.6.3	Intégration dans le processus global de gestion des risques	150
5.1.3	CHARTRE ÉTHIQUE ET ODD : SOCLES DE LA STRATÉGIE RSE	142	5.1.6.4	IRO-2 – Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par les déclarations relatives à la durabilité de l'entreprise	150
5.1.4	PARTIES PRENANTES	144	5.1.7	BASE GÉNÉRALE D'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS DE DURABILITÉ – BP-1	150

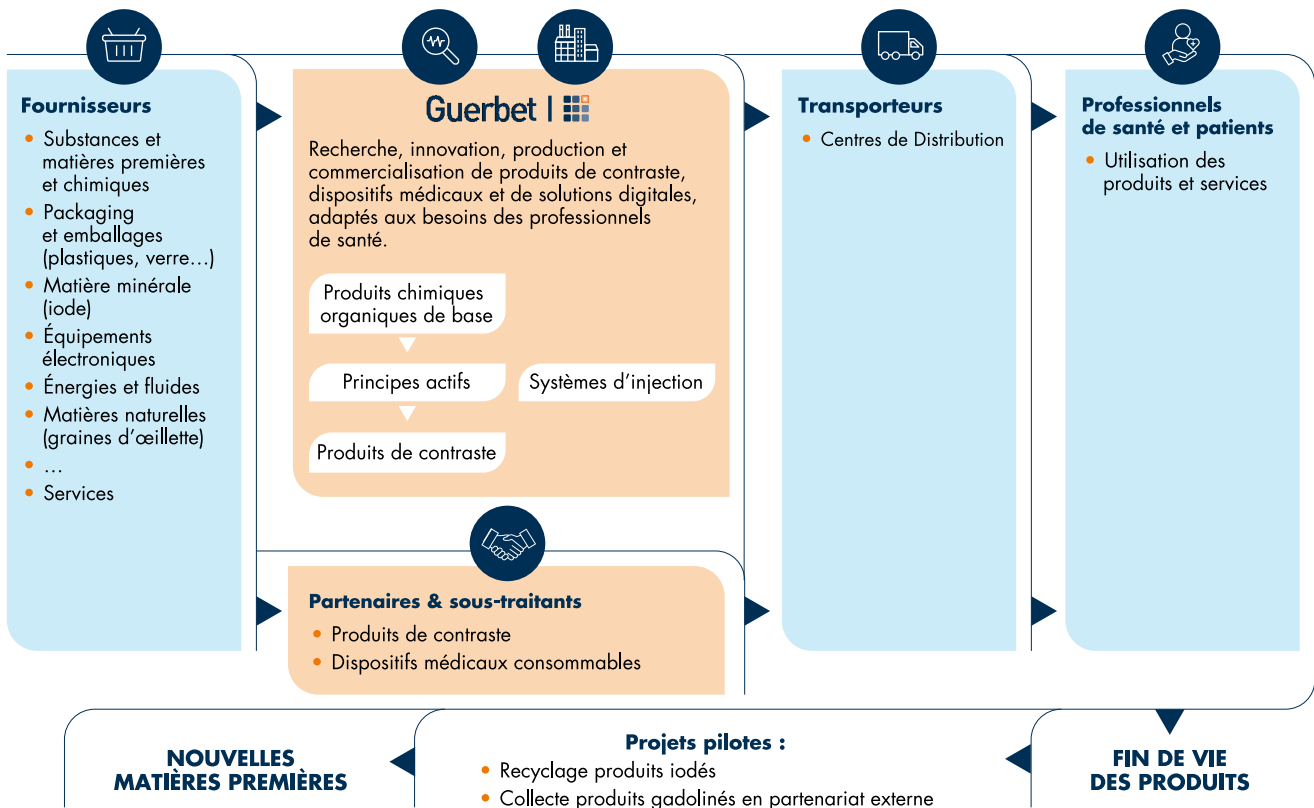
5.1.1 Modèle d'affaires, chaîne de valeur et stratégie RSE

Modèle d'affaires et chaîne de valeur

Notre modèle d'affaires est présenté au chapitre 1 Le groupe Guerbet.

Le Groupe a également formalisé sa chaîne de valeur, présentée ci-dessous.

CHAÎNE DE VALEUR



Les produits et innovations de Guerbet témoignent de son engagement à intégrer les enjeux environnementaux et sociaux dans son modèle d'affaires (voir section [Modèle d'affaires](#) du chapitre 1) et sa stratégie. C'est le cas notamment d'Elucirem™. Ce produit représente une avancée majeure dans le domaine de l'imagerie par résonance magnétique (IRM). Il favorise l'obtention d'images d'une qualité équivalente aux produits de contraste gadolinés macrocycliques actuellement disponibles sur le marché, tout en diminuant par dose unitaire la dose de gadolinium injectée au patient. De plus, il réduit la quantité de gadolinium nécessaire pour la production et libérée dans l'environnement par le patient.

Les travaux d'analyse de double matérialité intégrant les intérêts des parties prenantes ont été présentés au Conseil d'administration. En complément des échanges réalisés par les équipes de Guerbet avec les professionnels de santé, les membres du Conseil d'administration sont aussi amenés à discuter avec eux sur des sujets d'innovation.

Un engagement RSE aligné avec notre Raison d'être

Notre engagement RSE actif et volontaire est un héritage de l'esprit pionnier de la famille Guerbet. Il est aligné avec notre Raison d'être « Tisser des liens durables pour permettre de vivre mieux », notre mission et nos valeurs. En lien avec notre [modèle d'affaires](#), nous faisons de notre engagement RSE un véritable levier de performance et un facteur de différenciation. Cet

engagement RSE décrit pourquoi nous agissons comme nous le faisons d'une manière singulière :

- sur le pilier social (*People*), en créant toutes les conditions pour générer de la coopération pour préserver les êtres humains ;
- sur le pilier environnemental (*Planet*), en intégrant les critères environnementaux tout au long du cycle de vie, pour préserver notre planète.



Cet engagement est construit autour des attentes de nos parties prenantes et des risques et opportunités identifiés pour Guerbet.

En lien avec les attentes des parties prenantes, ses produits et services, Guerbet a défini des axes stratégiques (voir section [Stratégie](#) du chapitre 1) et des objectifs RSE. Les priorités stratégiques sont étroitement liés à des enjeux de durabilité appelés ESRS ⁽¹⁾. Les principaux indicateurs, résultats, objectifs de durabilité et axes stratégiques associés sont synthétisés ci-dessous.

Stratégie RSE

Enjeux	Indicateurs	Résultats 2024	Priorités stratégiques et ambitions RSE	Horizon
PLANET ESRS E1-E5				
Guerbet met en œuvre des solutions pour protéger l'environnement en contrôlant ses installations industrielles et en prenant des mesures pour réduire ses impacts environnementaux tout au long de sa chaîne de valeur, depuis l'approvisionnement en matières premières jusqu'à la fin de vie des produits, dès la phase de conception.				
Climat – ESRS E1	<ul style="list-style-type: none"> • Part d'électricité décarbonée • Scopes 1 et 2 énergie (industriel) : émission carbone versus N-1 • Scopes 1, 2 et 3 : intensité carbone ^(a) 	<ul style="list-style-type: none"> • 78 % • ↘ 5 % • ↘ 6 % 	Objectif « Well-below 2°C » ^(b) <ul style="list-style-type: none"> • Scope 1&2 ↘ 27,5 % • Scope 3 ↘ 13,5 % validé scientifiquement par le SBTi ^(c)	2021-2032
Préserver les ressources en eau – ESRS E3	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation d'eau relative ^(d) • Consommation d'eau en absolu ^(e) 	<ul style="list-style-type: none"> • ↘ 16 % • ↘ 7 % 	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif ↘ 8,7 % consommation d'eau relative 	2023-2028
Maîtriser les rejets – ESRS E2	<ul style="list-style-type: none"> • Rejets par rapport aux seuils réglementaires définis localement 	<ul style="list-style-type: none"> • Conforme 	Excellence opérationnelle et investissements afin de garantir notre performance environnementale	2033
Préserver la biodiversité – ESRS E4	<ul style="list-style-type: none"> • Impact des sites industriels sur les espèces menacées 	<ul style="list-style-type: none"> • Impact très faible à moyen 		
Favoriser l'économie circulaire – ESRS E5	<ul style="list-style-type: none"> • Ratio de déchets valorisés • Ratio d'iode recyclé en interne à Lanester • Ratio de solvants recyclés en interne à Dublin 	<ul style="list-style-type: none"> • 58 % • 46 % • 80 % 		

⁽¹⁾ ESRS (European Sustainability Reporting Standards) : ensemble de normes et d'indicateurs définis dans le cadre de la CSRD.

Enjeux	Indicateurs	Résultats 2024	Priorités stratégiques et ambitions RSE	Horizon
PEOPLE : NOS COLLABORATEURS – ESRS S1				
Le Groupe considère que ses collaborateurs sont le moteur de sa réussite. Leur bien-être et leur sécurité sont un gage de performance pérenne. Dans ce cadre respectueux de l'individu, Guerbet s'appuie sur une culture santé et sécurité forte, promeut la diversité, ne tolère aucune discrimination ou harcèlement envers autrui, et fonde son développement durable sur l'écoute et le dialogue social.				
Engagement	<ul style="list-style-type: none"> Part des salariés ayant participé à l'évaluation de performance Ratio de participation à l'enquête d'engagement 	<ul style="list-style-type: none"> 98 % 79 % 	<ul style="list-style-type: none"> Objectif 90 % 	2024
Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> Taux de gravité moyenne 2 ans (TG) TRIR ^(f) 	<ul style="list-style-type: none"> TG : 0,083 TRIR : 0,41 	<ul style="list-style-type: none"> Objectif TG : 0,065 	2023-2028
Développement des compétences	<ul style="list-style-type: none"> Ratio de salariés ayant bénéficié d'au moins une action de développement 	<ul style="list-style-type: none"> 93 % 	<ul style="list-style-type: none"> Objectif 80 % 	2024
Diversité et inclusion	Part de femmes : <ul style="list-style-type: none"> % au global % encadrement supérieur % au Comité exécutif 	<ul style="list-style-type: none"> 42 % 31 % 40 % 	<ul style="list-style-type: none"> Viser une représentation équilibrée des femmes à tous les niveaux Déploiement d'une politique D&I en 2025 	2030
PEOPLE : ENGAGEMENT ET RESPONSABILITÉ DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ – ESRS S4				
La mission de Guerbet est de proposer aux professionnels de santé des produits de contraste, des dispositifs médicaux et des solutions innovantes, indispensables à l'imagerie diagnostique et interventionnelle, pour améliorer le pronostic et la qualité de vie des patients.				
Il est essentiel pour les équipes de Guerbet de répondre aux attentes des patients et des professionnels de santé en garantissant la disponibilité de produits et services sûrs, efficaces et de très grande qualité, mais également en diffusant une information utile, fiable et étayée.				
Innovation et contribution à la santé	<ul style="list-style-type: none"> Part du chiffre d'affaires consacré à la R&D 	<ul style="list-style-type: none"> 9 % 	Trois priorités stratégiques pour répondre aux besoins médicaux des patients et professionnels de santé : <ul style="list-style-type: none"> leadership en IRM ; développement du Lipiodol® ; nouveaux relais de croissance. 	2033
Qualité et sécurité des produits	<ul style="list-style-type: none"> Bon du premier coup ^(e) 	<ul style="list-style-type: none"> ↘ 7,6 % 	<ul style="list-style-type: none"> Objectif ↘ 7,8 % Excellence opérationnelle afin de garantir la qualité de nos produits et services	2024
Accès aux produits	<ul style="list-style-type: none"> Produits accessibles Évolution du chiffre d'affaires en Asie OTIF ^(g) (produits livrés à temps et en totalité) 	<ul style="list-style-type: none"> 117 pays +7,1 % OTIF confidentiel 	Deux priorités stratégiques pour renforcer l'accès aux produits pour les patients et professionnels de santé : <ul style="list-style-type: none"> excellence opérationnelle afin de garantir le service et la fiabilité d'approvisionnement ; assise en Asie-Pacifique pour offrir un accès aux soins de santé à des patients qui n'en bénéficiaient pas auparavant. 	2033

(a) Intensité carbone : émissions carbone ramenées au chiffre d'affaires.

(b) « Well-below 2°C », c'est-à-dire bien en dessous de 2 °C par rapport aux températures préindustrielles, conformément aux recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

(c) L'initiative Science-Based Targets (SBTi) encourage une action climatique ambitieuse dans le secteur privé en permettant aux entreprises de fixer des objectifs de réduction des émissions fondés sur la science. <https://sciencebasedtargets.org/>. Il s'agit d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui fournissent aux organisations une trajectoire alignée sur la science du climat ; définir une SBT fait partie intégrante d'une stratégie climatique crédible.

(d) Consommation d'eau relative : ramenée à la production versus année N-1.

(e) Par rapport à l'année N-1.

(f) TRIR : Total Recordable Incident Rate, soit le nombre d'accidents déclarés rapporté au nombre de collaborateurs.

(g) OTIF : On Time In Full, produits livrés à temps et en totalité.

Les autres composantes du modèle d'affaires listées dans la CSRD sont présentées dans différentes sections synthétisées ci-dessous.

Autres composantes du modèle d'affaires	Sections
Principaux marchés	Notre empreinte internationale/1.4.1 Marchés
Nombre de salariés par zone géographique	5.3.2 Collaborateurs de Guerbet – ESRS S1
Chiffre d'affaires	Chiffres clés financiers
Évaluation des produits, services, marchés et clients	5.1.6.1 Méthodologie de l'analyse de double matérialité
Dialogue avec les parties prenantes	5.1.4 Parties prenantes

5.1.2 Gouvernance RSE

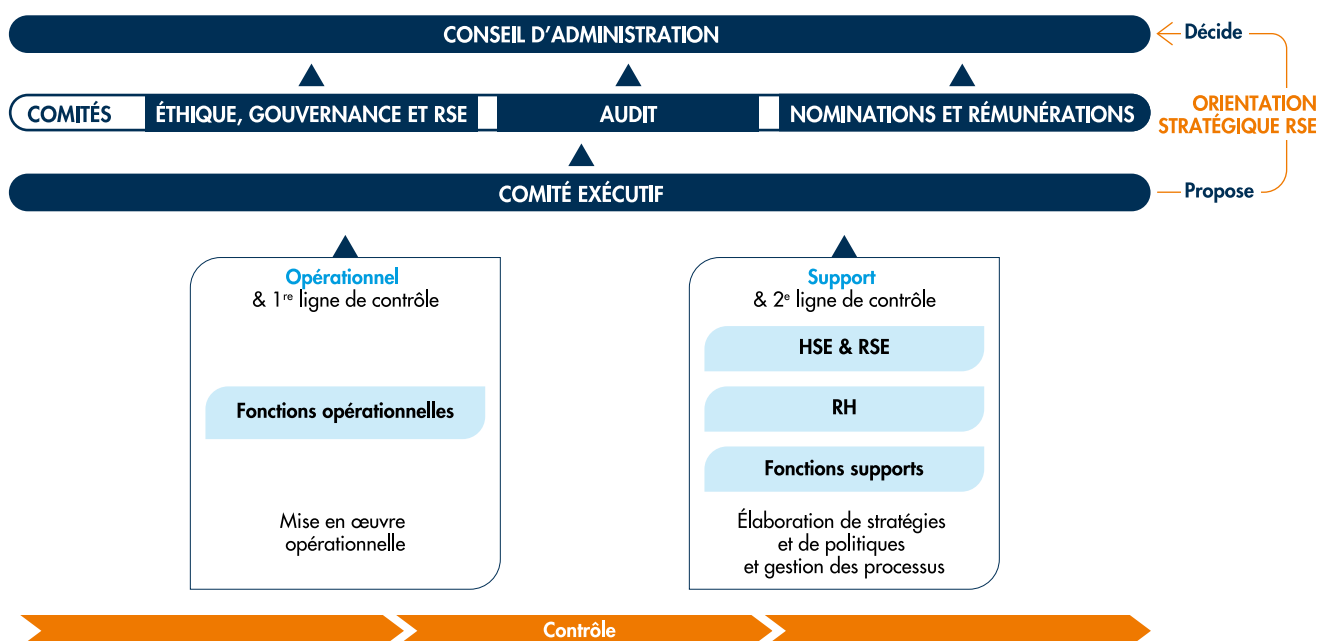
5.1.2.1 Rôle des organes de gouvernance

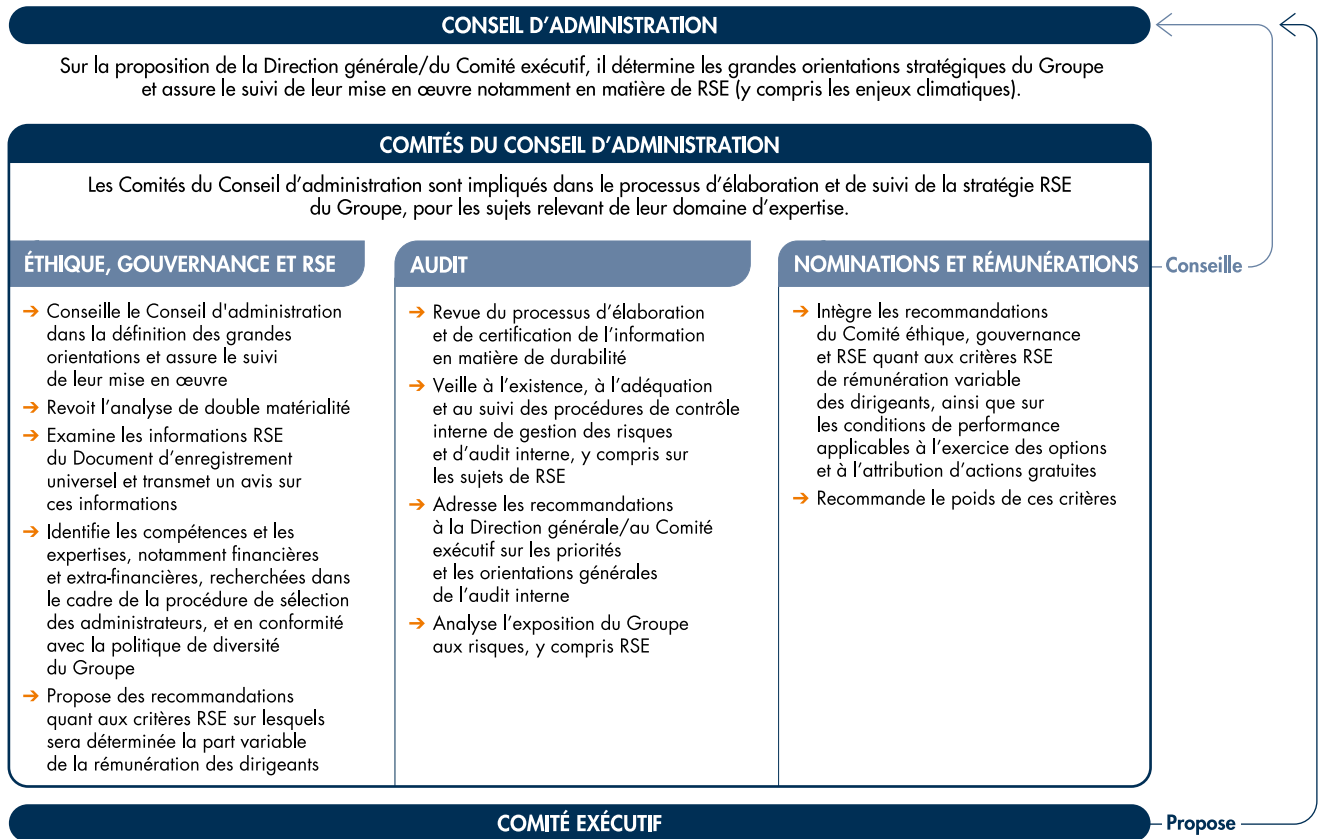
En matière de gouvernance, la directive CSRD vise les organes administratifs, de gestion et de surveillance. Pour Guerbet, il s'agit du Conseil d'administration et de ses Comités spécialisés.

La composition, les rôles et responsabilités des organes de gouvernance de Guerbet sont décrits dans le chapitre [2. Gouvernement d'entreprise](#). Le Conseil d'administration et le Comité exécutif sont composés de 40 % de femmes.

La présente section détaille la gouvernance avec un focus RSE.

GOVERNANCE RSE





Compétences RSE des organes de gouvernance

Les compétences du Conseil d'administration sont détaillées dans la section [2.2.1 Composition du Conseil d'administration](#), plus particulièrement aux paragraphes [2.2.1.6 Formation et intégration des administrateurs](#) et [2.2.1.8 Mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration](#).

En complément, le Comité exécutif et le Conseil d'administration ont bénéficié d'une sensibilisation à la CSRD ainsi qu'à la méthode de cotation des impacts, risques et opportunités.

Organisation RSE des fonctions supports et opérationnelles

Les objectifs définis par Guerbet en lien avec ces impacts, risques et opportunités font l'objet de revues par le Comité exécutif et le Conseil d'administration.

Au sein de Guerbet, la Directrice HSE & RSE est rattachée hiérarchiquement au Directeur des Opérations Techniques et fonctionnellement à la Directrice des Ressources Humaines, tous les deux membres du Comité exécutif.

La Directrice HSE & RSE est responsable de l'élaboration de la stratégie RSE, en coordination avec les directions clés, notamment RH. L'équipe HSE & RSE coordonne l'exécution de la feuille de route avec les contributeurs clés sur l'ensemble du Groupe. L'ensemble des Directeurs est responsable de la mise en œuvre de l'engagement *People & Planet* pour leur périmètre. Ils s'appuient notamment sur les responsables RH, HSE et Qualité.

En 2025, Guerbet prévoit d'étendre son réseau d'ambassadeurs RSE dans chaque métier clé.

5.1.2.2 Informations transmises aux organes de gouvernance RSE

Des informations RSE sont régulièrement revues par les organes de gouvernance via des interventions de l'équipe HSE & RSE et du Directeur des Opérations Techniques ou de contributeurs clés telles que :

- l'avancement des projets HSE & RSE lors des réunions trimestrielles du Comité éthique, gouvernance et RSE. À titre d'exemple, une présentation spécifique sur les objectifs ; et
- la trajectoire de décarbonation en lien avec le plan de production et le plan d'investissement établis sur cinq ans et l'avancement du plan d'action en 2024.

De plus, dans le cadre de la CSRD, les travaux d'analyse de double matérialité ont fait l'objet de plusieurs étapes de présentation et de validation. Le Comité exécutif, le Comité éthique, gouvernance et RSE et le Conseil d'administration ont validé les enjeux matériels de Guerbet définis selon les résultats de la cotation (voir section [5.1.6.1 Méthodologie de l'analyse de double matérialité](#)). La mise à jour de l'évaluation des impacts, risques et opportunités (IRO) sera effectuée chaque année, ou en cas d'événement significatif, et fera l'objet d'une revue annuelle par les organes de gouvernance.

Pour cette première année d'exercice de double matérialité, les impacts, risques et opportunités les plus matériels ont été présentés pour une dizaine d'enjeux majeurs : atténuation climatique, adaptation climatique, consommation d'énergie, consommation d'eau, pollution de l'eau et rejets de substances actives pharmaceutiques, gestion des déchets, santé sécurité, qualité, innovation et contribution à la santé, accès aux produits, et achats responsables.

Le Comité exécutif et le Conseil d'administration ont intégré plusieurs dispositifs financiers et stratégiques en lien avec les IRO tels que la comptabilité carbone et eau dans les processus d'investissements et de revues budgétaires.

5.1.2.3 Critères RSE dans la rémunération variable

Les engagements RSE de Guerbet sont intégrés à la performance de l'entreprise, via les politiques de reconnaissance et de rémunération. Ainsi, la rémunération variable du Directeur Général dépend de l'atteinte de plusieurs objectifs RSE, détaillés dans la section [2.4.3 Rémunération du Directeur Général, David Hale](#).

Le Comité éthique, gouvernance et RSE et le Comité des nominations et rémunérations sont impliqués dans le choix des critères RSE intégrés à la rémunération variable du Directeur Général et du Comité exécutif et rentrant dans le cadre de l'attribution d'actions gratuites. Ces objectifs font l'objet d'un suivi mensuel par le Comité exécutif.

Par ailleurs, les collaborateurs sont également associés à l'atteinte des objectifs RSE de Guerbet au moyen de plusieurs dispositifs :

- plans d'attribution d'actions sur des objectifs carbone, destinés à certains salariés et dirigeants de Guerbet et de ses filiales françaises et internationales ;
- bonus collectif sur des objectifs carbone, eau, sécurité, rentrant dans le calcul du bonus individuel pour les cadres du Groupe ;
- objectif RSE dans les bonus individuels de contributeurs clés ;
- accord d'intéressement sur des objectifs sécurité, pour les collaborateurs en France ;
- système d'awards qui intègre les principes comportementaux, en lien avec les ambitions stratégiques de Guerbet (cf. [5.4.1 Culture d'entreprise](#)).



1

2

3

4

5

6

7

5.1.3 **Charte éthique et ODD : socles de la stratégie RSE**

La charte éthique de Guerbet

La charte éthique est construite autour de cinq piliers, dont les thématiques sont couvertes dans le présent État de durabilité ou dans le Document d'enregistrement universel de Guerbet. Cette charte constitue une politique socle qui répond à plusieurs impacts, risques et opportunités matériels définis par le Groupe.

Piliers de la charte éthique	Thématiques couvertes	Correspondance dans l'État de durabilité et Document d'enregistrement universel
1. Respecter nos collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Santé et sécurité des personnes • Diversité et lutte contre la discrimination • Lutte contre le harcèlement • Dialogue social 	<ul style="list-style-type: none"> • 5.3.2.4 Santé et sécurité • 5.3.2.8 Diversité et inclusion • 5.3.2.5 Qualité de vie au travail et conditions de travail • 5.3.2.1 Gestion des impacts et processus de dialogue
2. Respecter les patients et les acteurs de la santé	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité et sécurité des produits • Informations sur les produits • Interactions avec les professionnels de santé • Interactions avec les associations de patients 	<ul style="list-style-type: none"> • 5.3.5.3 Qualité et sécurité des produits pour les patients et professionnels de santé • 5.3.5.1 Gestion des impacts et processus de dialogue
3. Agir avec intégrité dans la conduite des affaires	<ul style="list-style-type: none"> • Droit du commerce et de la concurrence loyale • Lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts • Achats responsables • Représentation d'intérêts 	<ul style="list-style-type: none"> • 5.4.2.3 Respect du droit de la concurrence • 5.4.2.2 Prévention de la corruption et des conflits d'intérêts • 5.4.2.1 Gestion des relations avec les fournisseurs • 5.4.2.5 Représentation d'intérêts
4. Respecter l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> • Protection des actifs du Groupe • Communication externe • Protection des données à caractère personnel 	<ul style="list-style-type: none"> • 4.8 Facteurs de risque et risques présentés dans l'état de durabilité • 5.1.4 Parties prenantes • 5.4.2.4 Protection des données personnelles
5. Préserver l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise et réduction des impacts sur l'environnement • Lutte contre le réchauffement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> • 5.2 Planet (information environnementale) • 5.2.3 Climat – ESRS E1

Les membres du Comité exécutif sont responsables de la diffusion et de l'application de la charte éthique au sein du Groupe. Elle est relayée par d'autres ressources internes (managers, référents ou experts, etc.) pour apporter des réponses aux interrogations sur son contenu ou sur son application.

Cette charte recouvre l'ensemble des thèmes qui constituent le socle de la réputation de l'entreprise. Elle guide l'action, inspire les choix et fait vivre les principes éthiques du Groupe dans le quotidien professionnel de chaque salarié.

Le Directeur Audit, Risque, Contrôle Interne et Éthique a coordonné en 2024 la mise à jour de la charte avec les membres du Comité exécutif et les Directeurs concernés. Le Directeur Général, le Président du Conseil d'administration et du Comité éthique, gouvernance et RSE ont été informés de cette mise à jour.

Cette charte s'adresse à tous les collaborateurs de Guerbet, toutes les fonctions et toutes les activités, partout dans le monde. Elle s'adresse également aux effectifs temporaires et à l'ensemble des partenaires extérieurs.

La charte actualisée sera diffusée en 2025 via un plan de communication interne et un module de formation en ligne, disponible en dix langues, destiné à tous les collaborateurs.

Toutefois, cette charte ne peut répondre ni traiter dans le détail toutes les situations de manière exhaustive. C'est pourquoi des politiques et procédures, des formations ou d'autres ressources internes la relaient (managers, référents ou experts, etc.).

La charte éthique s'inscrit dans les cadres réglementaires applicables à Guerbet.

Intégrer les ODD à la stratégie RSE

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) définissent les priorités et aspirations mondiales en matière de développement durable d'ici à 2030. Guerbet soutient ces ODD et y contribue à travers son engagement *People & Planet*. Ainsi, Guerbet a identifié que ses activités, ses axes stratégiques et ses objectifs RSE contribuent à 15 objectifs sur les 17 ODD, synthétisés ci-contre.

ODD

Contributions de Guerbet aux ODD à travers sa mission, ses axes stratégiques et ses initiatives RSE

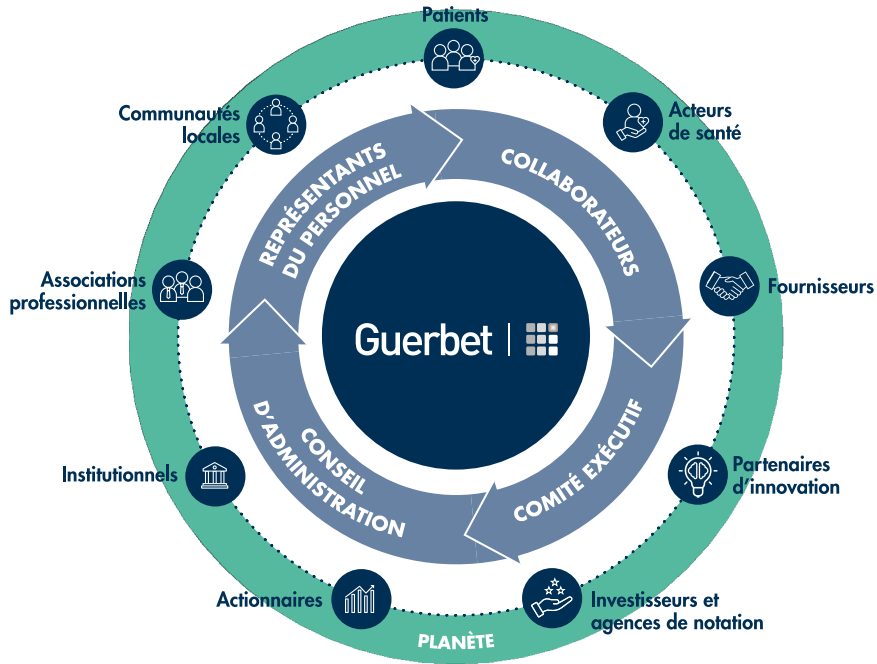
	<ul style="list-style-type: none"> Guerbet privilegie l'emploi pérenne pour ses collaborateurs. Guerbet offre à ses collaborateurs une rémunération attractive et liée à leur contribution au succès de l'entreprise. Dans le cadre du programme de volontariat <i>Guerbet Positive</i>, les salariés contribuent à la solidarité et à la lutte contre la pauvreté par des actions de terrain.
	<ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre du programme de volontariat <i>Guerbet Positive</i>, les salariés peuvent contribuer par des initiatives telles que des collectes alimentaires.
	<ul style="list-style-type: none"> La mission de Guerbet est de proposer aux professionnels de santé des produits de contraste, des dispositifs médicaux et des solutions innovantes, indispensables à l'imagerie diagnostique et interventionnelle, pour améliorer le pronostic et la qualité de vie des patients. Nos cinq axes stratégiques pour répondre aux besoins médicaux : <ul style="list-style-type: none"> leadership en IRM : diagnostics précoces et précis pour une personnalisation accrue des traitements ; développement du Lipiodol® : procédures les moins invasives possibles et nouvelles applications thérapeutiques ; assise en Asie-Pacifique : vise à offrir un accès aux soins de santé à des patients qui n'en bénéficiaient pas auparavant ; nouveaux relais de croissance : extension de nos activités au-delà du diagnostic, développement de solution d'IA pour l'oncologie ; excellence opérationnelle : service et fiabilité d'approvisionnement pour garantir l'accessibilité des produit. Il est essentiel pour les équipes de Guerbet de répondre aux attentes des patients et des professionnels de santé en garantissant la disponibilité de produits et services sûrs, efficaces et de très grande qualité. Le Groupe considère que les femmes et les hommes qui travaillent au sein de l'entreprise sont le moteur de sa réussite. Leur bien-être et leur sécurité sont un gage de performance pérenne. Guerbet s'appuie sur une culture santé et sécurité forte, promeut la diversité, ne tolère aucune discrimination ou harcèlement envers autrui, et fonde son développement durable sur l'écoute et le dialogue social.
	<ul style="list-style-type: none"> Guerbet contribue à la formation des jeunes en accueillant des stagiaires, en développant les contrats en alternance et en leur permettant dès que possible d'accéder à un premier emploi en contrat temporaire ou permanent. Le Groupe organise des visites de sites industriels pour des étudiants et des interventions lors de forums école.
	<ul style="list-style-type: none"> Guerbet est convaincu que la diversité de ses équipes constitue une richesse et représente une opportunité pour développer la performance durable, l'innovation et la créativité du Groupe. Guerbet favorise l'inclusion, applique une tolérance zéro en matière de lutte contre la discrimination, sous toutes ses formes, et intègre ces thèmes dans ses formations managériales. Guerbet vise une représentation équilibrée des femmes à tous les niveaux.
   	<ul style="list-style-type: none"> Le Groupe vise l'excellence opérationnelle et investit afin de garantir sa performance environnementale. L'entreprise s'engage à diminuer son empreinte environnementale sur l'ensemble de son périmètre d'activités, de l'approvisionnement en matières premières, à la production des produits de contraste et dispositifs médicaux jusqu'à la livraison de ses clients. Le Groupe s'engage à maîtriser ses procédés et ses rejets tout en cherchant à innover pour en réduire l'impact. Toutes ces initiatives sont menées dans le strict respect des réglementations et normes en vigueur, partout où opère Guerbet. Le Groupe prend en compte les enjeux liés au changement climatique et s'engage sur une trajectoire WB2°C à horizon 2032 et sur une réduction de sa consommation d'eau relative de 8,7 % à horizon 2028. Guerbet cherche à préserver les ressources naturelles telles que l'eau ou les matières premières et à limiter l'impact de ses activités jusqu'à la fin de vie de ses produits.
	<ul style="list-style-type: none"> Le Groupe exerce une activité à forte valeur ajoutée. Guerbet s'engage à respecter les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail. Guerbet intègre les droits humains dans ses politiques internes telles que sa charte éthique, sa plateforme de signalement sécurisée et son code de conduite fournisseurs et demande à ses fournisseurs d'agir de même auprès de leurs propres partenaires économiques.
	<ul style="list-style-type: none"> Le Groupe vise l'excellence opérationnelle et poursuit son programme d'investissements industriels et le développement de son réseau afin de garantir la sécurité et la conformité des opérations, la qualité de ses produits et services pour les patients et professionnels de santé, le service et la fiabilité d'approvisionnement et la performance environnementale.
	<ul style="list-style-type: none"> Guerbet favorise la diversité, sans distinction de sexe, d'âge, de situation de famille, d'orientation sexuelle, de handicap, d'origine nationale ou ethnique, de convictions religieuses ou politiques, lors des recrutements et des évolutions de carrière. Guerbet favorise la diversité et donne la possibilité à ses salariés d'y contribuer via le programme de volontariat Guerbet Positive.
	<ul style="list-style-type: none"> Guerbet se veut un partenaire de confiance pour l'ensemble de ses parties prenantes. Le Groupe conduit ses affaires avec éthique et intégrité, deux principes essentiels pour établir et pérenniser ce crédit. C'est pourquoi Guerbet n'admet aucune pratique qui pourrait jeter la suspicion sur l'honnêteté de ses collaborateurs ou de ses activités, comme des agissements déloyaux en matière de commerce, des faits de corruption, des conflits d'intérêts, des achats non responsables ou une représentation d'intérêts irrespectueuse des règles en vigueur.
	<ul style="list-style-type: none"> Au travers de son programme de volontariat <i>Guerbet Positive</i>, le Groupe permet aux salariés de s'engager concrètement pour les associations et des causes en lien avec les valeurs de l'entreprise.

5.1.4 **Parties prenantes**





Un dialogue ouvert et transparent avec les parties prenantes est essentiel à la durabilité de Guerbet. Il permet de comprendre leurs attentes, de communiquer sur nos initiatives et nos enjeux et de progresser ensemble grâce au partage de connaissances.

Ce dialogue favorise la performance durable en permettant d'identifier de nouvelles opportunités, d'accélérer l'innovation et la transformation de Guerbet, de renforcer notre attractivité, notre image et notre résilience.

NOS PARTIES PRENANTES



INTÉRÊTS ET POINTS DE VUE

Organisme	Contexte	2022	2023	2024	Commentaires 2024
	EthiFinance : agence de notation extra-financière des entreprises cotées sur les marchés européens.	68/100	Niveau Or 74/100	↗ Niveau Or 77/100	Les notes 2022 et 2023 ont été mises à jour pour tenir compte de l'évolution du référentiel EthiFinance en 2024.
	CDP distingue les entreprises mondiales les plus actives en matière de climat et de préservation de l'eau.	Climat B	= Climat B Water B	= Climat B Water B	
	EcoVadis évalue la performance RSE des entreprises.			Nouveauté : Niveau Committed	Pour sa première participation, Guerbet a obtenu le badge « Committed Entreprise engagée ». Un résultat encourageant que le Groupe souhaite améliorer.
	CAHPP ^(a) évalue la performance RSE des entreprises.	A+ 79/100	↗ A++ 90/100 & 85/100	↗ A++ Médicament : 90/100 DM : 88/100	CAHPP soutient 3 300 établissements de soins de santé en matière d'achats responsables avec l'Indice vert.
	HELPEVIA : groupement d'achats qui évalue la performance RSE des entreprises dans le cadre des appels d'offres.	A 16/20	A ↗ 18/20	A = 18/20	Sur un classement allant de A à E. Pas de nouveau questionnaire en 2024.

(a) Centrale d'achats des hôpitaux privés et publics.

Contrôles externes

L'engagement *People & Planet* de Guerbet s'inspire de normes, initiatives et principes internationaux :

Science-Based Targets (SBTi)	ISO 14001
L'initiative <i>Science-Based Targets</i> (SBTi) encourage une action climatique ambitieuse dans le secteur privé en permettant aux entreprises de fixer des objectifs de réduction des émissions fondés sur la science et alignés sur l'Accord de Paris.	ISO 14001 est une norme internationalement reconnue qui établit les exigences relatives à un système de management environnemental. Elle aide les organismes à améliorer leur performance environnementale.
Guerbet s'engage sur une trajectoire « <i>Wellbelow 2°C</i> » <i>a minima</i> , validée par le SBTi en 2023.	Les sites industriels de Guerbet ont des systèmes de management HSE, s'inspirant des principes de la norme ISO 14001.
Le Groupe a ainsi rejoint la liste des <i>Companies Taking Action</i> , c'est-à-dire des entreprises actrices dans la lutte contre le réchauffement climatique.	Le site de production de principes actifs de Dublin est certifié ISO 14001. Il s'agit du plus gros contributeur en matière de consommation d'énergie et d'eau.

Modalités de dialogue avec les parties prenantes

L'engagement *People & Planet* de Guerbet est communiqué régulièrement en interne.

En externe, nos engagements RSE sont communiqués régulièrement via différents supports, à destination de toutes les

parties prenantes du Groupe : Document d'enregistrement universel, site internet, communiqué de presse et communication sur les réseaux sociaux.

Le Groupe tient également compte des attentes de ses parties prenantes notamment via les questionnaires RSE, rapport sectoriel et *benchmark*.

Les modalités de dialogue avec les parties prenantes sont détaillées dans le tableau ci-après.

Parties prenantes	Modalités de dialogue
Collaborateurs	Le Groupe a toujours favorisé le dialogue avec ses collaborateurs qui sont le moteur de sa réussite : <ul style="list-style-type: none"> • interaction entre les managers et les collaborateurs, revue de performance et de développement ; • dialogue intersecteurs, ou via les communautés ou référents internes ; • programmes d'intégration pour les nouveaux collaborateurs ; • visioconférence trimestrielle pour l'ensemble des salariés ; • enquête d'engagement interne en ligne Guerbet Listens ; • réseau social d'entreprise Guerbet Inside.
Représentants du personnel	Le Groupe favorise le dialogue avec les instances représentatives du personnel qu'il considère comme de véritables partenaires. Le dialogue entre les partenaires sociaux et la Direction est organisé sur plusieurs niveaux.
Acteurs de santé et patients	Guerbet gère ses interactions avec les acteurs de santé en respectant scrupuleusement les réglementations locales. Le Groupe interagit avec les associations de patients et les patients de façon respectueuse et transparente via : <ul style="list-style-type: none"> • la participation à des congrès, organisation de symposiums, de comités d'experts et d'échanges à caractère scientifique et éducationnel avec les professionnels de santé ; • le partenariat avec des associations de patients ; • la réalisation d'enquêtes ; • les réponses aux questions et aux plaintes éventuelles afin d'améliorer nos produits et services ; • les réponses aux questionnaires.
Conseil d'administration	Un dialogue régulier entre la Direction générale et le Conseil d'administration est essentiel pour assurer la performance à long terme de l'entreprise. Ce dialogue repose sur : <ul style="list-style-type: none"> • la participation de la Direction aux réunions avec le Conseil d'administration et ses Comités ; • le Pacte d'actionnaires liant les membres de la famille Guerbet ; • la participation de la Secrétaire du Conseil d'administration, rôle clé pour faciliter la communication entre les administrateurs et la Direction de Guerbet ; • la participation de deux salariés administrateurs et d'un représentant du CSE.
Actionnaires	Le Conseil d'administration rend compte de sa gestion aux Actionnaires lors des Assemblées générales, où les comptes annuels sont approuvés et les grandes orientations stratégiques sont discutées. Cet échange actionnarial se fait également à travers une lettre envoyée aux Actionnaires présentant la performance en lien avec les décisions stratégiques.
Institutionnels	Guerbet participe à un dialogue constructif avec les pouvoirs publics et leurs représentants, dans un esprit de responsabilité et de transparence. Ce dialogue est réalisé notamment à travers sa Direction Affaires Publiques et Communication. Le dialogue avec les autorités de santé est essentiel pour garantir la qualité, la sécurité et l'efficacité des médicaments sur le marché, tout en soutenant l'innovation et en assurant un accès aux traitements pour les patients.
Investisseurs et agences de notation	Le Groupe met en œuvre un dialogue régulier avec les investisseurs : communication financière intégrant la RSE, participation à des forums, réponses aux questionnaires de notation extra-financière. Ce dialogue a lieu tout en veillant à respecter la réglementation qui lui incombe en tant que société cotée en Bourse et notamment à ne pas utiliser ou divulguer d'informations privilégiées.
Associations professionnelles	Adhésion à des pôles, associations et syndicats professionnels, partage de bonnes pratiques et participation à des comités et groupes de travail : Leem, France Chimie, G5 Santé, MedTech In France, French Healthcare.
Communautés locales	Le Groupe développe localement des relations et initiatives pour favoriser le développement économique des territoires où il est implanté.
Partenaires : fournisseurs, transporteurs et sous-traitants	Le Groupe veille à ce que des discussions régulières et transparentes se tiennent avec ses sous-traitants et ses fournisseurs. Il s'appuie sur différents processus : code de conduite dans les contrats, processus de sélection, évaluation et revue de performance, audit fournisseur, dialogue et partage de bonnes pratiques ou encore participation à des salons professionnels.
Partenaires d'innovation publics et/ou privés	Afin de répondre aux objectifs d'Innovation, Recherche et Développement, Guerbet développe une stratégie d'accords de partenariat, de collaboration et d'innovation ouverte : programmes de recherche en réseau, recherche et évaluation de start-up, partenariats stratégiques spécifiques.

5.1.5 **Vigilance raisonnable**

Guerbet a mis en place des processus de vigilance raisonnable pour identifier, évaluer, prévenir, atténuer et remédier aux impacts négatifs liés à ses activités. Ces processus permettent une gestion proactive des risques et des opportunités en matière d'environnement, de questions sociales et de gouvernance.

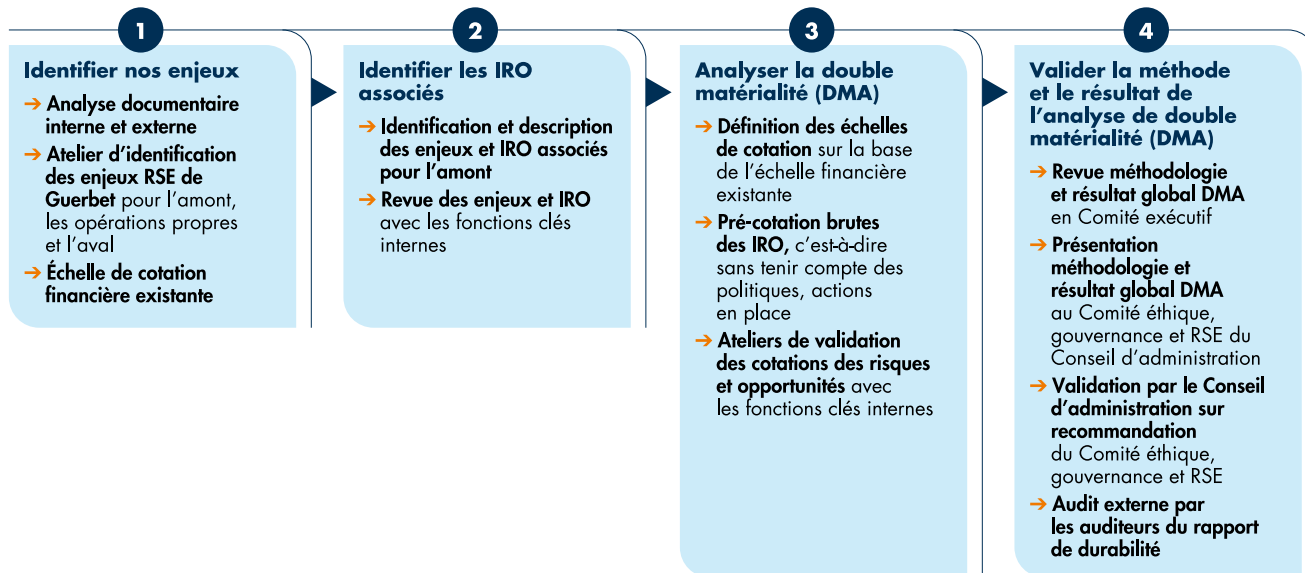
Le tableau ci-après liste les sections du rapport en lien avec les éléments clés de la vigilance raisonnable.

Éléments de la vigilance raisonnable	Sections du rapport associées
a. Intégrer la vigilance raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle d'affaires	<ul style="list-style-type: none"> • 5.1.2 Gouvernance RSE • 5.1.3 Charte éthique et ODD : socles de la stratégie RSE
b. Collaborer avec les parties prenantes concernées à toutes les étapes de la vigilance raisonnable	<ul style="list-style-type: none"> • 5.1.2 Gouvernance RSE • 5.1.3 Charte éthique et ODD : socles de la stratégie RSE • 5.1.4 Parties prenantes • Politiques, processus de dialogue et canaux d'écoute présentés dans les ESRS thématiques.
c. Identifier et évaluer les impacts négatifs	<ul style="list-style-type: none"> • 5.1.6 Impacts, risques et opportunités
d. Mettre en œuvre des actions pour remédier aux impacts négatifs	<p>Actions présentées dans les paragraphes « Gestion des incidences négatives et canaux d'écoute » des sections suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5.3.2 Collaborateurs de Guerbet – ESRS S1 • 5.3.3 Travailleurs de la chaîne de valeur – ESRS S2 • 5.3.4 Communautés locales – ESRS S3 • 5.3.5 Engagement et responsabilité dans le domaine de la santé – ESRS S4 • 5.4.2.2.5 Dispositif de signalement et protection des lanceurs d'alerte
e. Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	<p>Paragraphes « Indicateurs et objectifs » présentés dans les sections suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5.2 Planet (information environnementale) <ul style="list-style-type: none"> • 5.2.3 Climat – ESRS E1 • 5.2.4 Maîtrise des rejets – ESRS E2 • 5.2.5 Préservation des ressources en eau – ESRS E3 • 5.2.6 Biodiversité et écosystèmes – ESRS E4 • 5.2.7 Favoriser l'économie circulaire – ESRS E5 • 5.3 People (information sociale) <ul style="list-style-type: none"> • 5.3.2 Collaborateurs de Guerbet – ESRS S1 • 5.3.3 Travailleurs de la chaîne de valeur – ESRS S2 • 5.3.4 Communautés locales – ESRS S3 • 5.3.5 Engagement et responsabilité dans le domaine de la santé – ESRS S4 • 5.4 Information sur la conduite des affaires – ESRS G1

5.1.6 Impacts, risques et opportunités

5.1.6.1 Méthodologie de l'analyse de double matérialité

La méthode d'analyse de double matérialité du Groupe est synthétisée ci-dessous :



Guerbet dispose d'une procédure décrivant la méthodologie d'analyse de double matérialité.

Chaque étape a été menée par l'équipe HSE et RSE, accompagnée par un cabinet externe et avec la contribution de fonctions clés internes.

Cette analyse a été conduite en tenant compte des attentes des parties prenantes du Groupe, grâce à la connaissance des fonctions clés et la réalisation d'une revue documentaire (rapport sectoriel, questionnaires de notation extra-financière des investisseurs, des professionnels de santé et organisations de santé...). Guerbet a pris en compte les horizons temporels tels que définis dans la CSRD, à savoir :

- court terme : 1-3 ans ;
- moyen terme : 3-5 ans ;
- long terme : 5 ans et plus.

L'équipe HSE et RSE a la responsabilité de mettre à jour l'analyse de double matérialité avec les contributeurs clés, annuellement ou en cas de modifications substantielles.

L'analyse est revue de manière macro par le Comité exécutif et le Conseil d'administration. De plus, l'organisme tiers indépendant revoit les différentes étapes de réalisation de l'analyse.

Processus d'identification

Le Groupe a d'abord défini l'univers de ses enjeux RSE à partir des 37 enjeux définis dans les normes de la CSRD.

Tous les enjeux spécifiques à Guerbet, non couverts par les normes, ont été identifiés en s'appuyant sur les connaissances internes ainsi que sur des standards de référence (principes directeurs des Nations Unies, de l'OCDE, conventions fondamentales de l'OIT, rapports sectoriels...). Plusieurs enjeux tels que la qualité, la conformité des produits, la sécurité des patients et des praticiens ou encore les essais cliniques ont ainsi été ajoutés.

Les impacts, risques et opportunités (IRO) associés ont été déterminés selon les activités du Groupe et en prenant en compte les parties prenantes de l'entreprise. Une grille a servi à cadrer les grandes catégories d'IRO à analyser. Cette grille a été déclinée pour l'amont, les opérations propres et l'aval de la chaîne de valeur.

Processus d'évaluation

Il s'agit d'une cotation brute des IRO, à savoir sans tenir compte des moyens de maîtrise en place (politiques, actions, objectifs et indicateurs), conformément aux attendus de la CSRD.

La méthodologie de matérialité d'impact a été définie par l'équipe HSE & RSE, sur proposition du cabinet externe :

- caractérisation de l'impact : sur les parties prenantes, y compris la planète, négatif ou positif, avéré ou potentiel ;
- probabilité : rythme d'apparition de l'impact ;
- gravité de l'impact évaluée selon trois axes : étendue, caractère irrémédiable, ampleur.

La matérialité d'impact pour les parties prenantes a été précotée par le cabinet externe, sur la base d'une revue documentaire (données externes ENCORE ⁽¹⁾ et SHDB ⁽²⁾, études internes à disposition dont l'analyse des risques climatiques) et de l'expertise du cabinet. Les sources documentaires ont été privilégiées.

La méthodologie de matérialité financière est celle définie par le *Risk Manager* de Guerbet pour coter les risques :

- probabilité d'apparition du risque ou de l'opportunité ;
- gravité : évaluée selon l'un des cas suivants :
 - niveau de risque financier,
 - importance du risque HSE,
 - portée du risque réputationnel,
 - envergure du risque réglementaire,
 - ampleur du risque organisationnel.

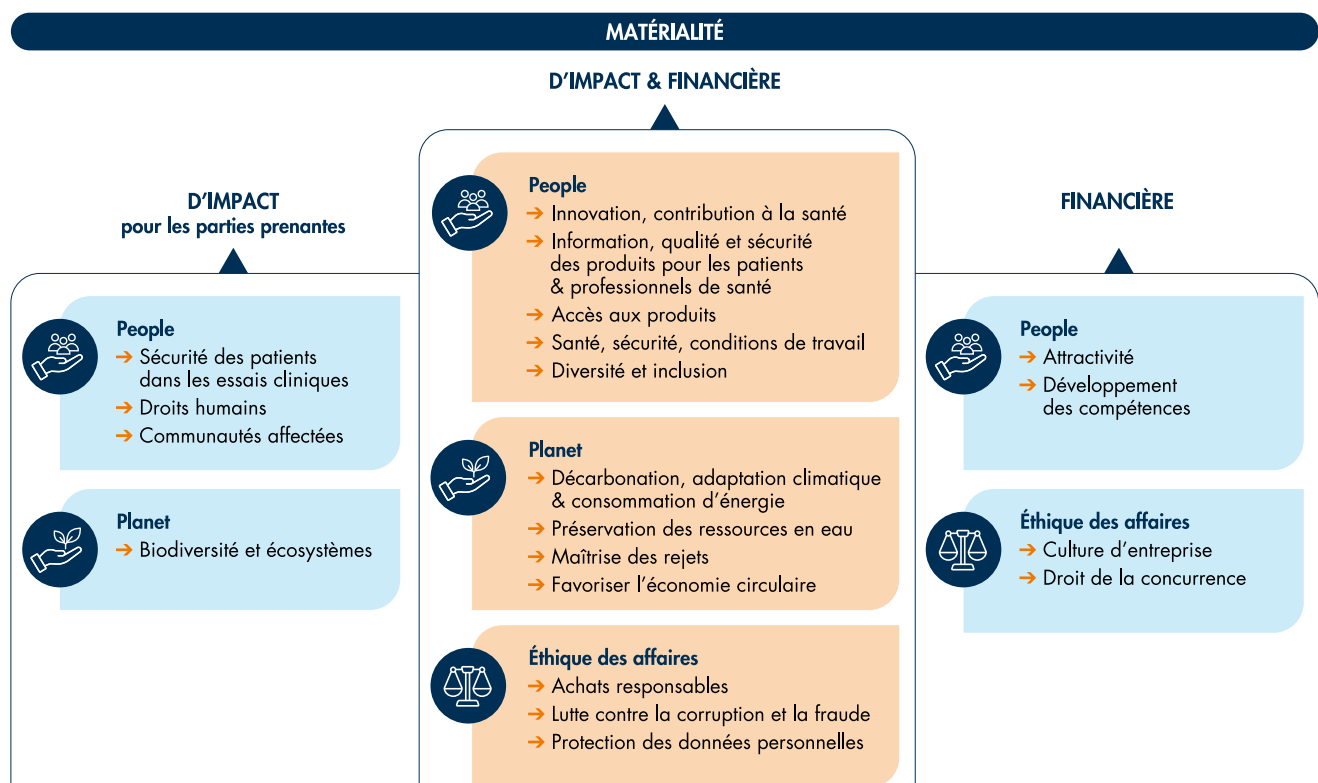
La matérialité financière des risques et des opportunités a été déterminée lors d'ateliers de cotation menés avec l'équipe HSE & RSE et les contributeurs métiers, sur la base d'une précotation réalisée par le cabinet externe.

Une revue de cohérence globale a ensuite été réalisée par l'équipe HSE & RSE.

Résultat de l'analyse de double matérialité

La synthèse de l'analyse de double matérialité est présentée ci-dessous, par enjeu.

Ces IRO sont présentés en introduction des politiques et des enjeux thématiques dans l'État de durabilité pour faciliter la lecture et favoriser le rapprochement avec les moyens de maîtrise en place (politiques, actions, objectifs et indicateurs).



5.1.6.2 Lien avec la stratégie et le modèle d'affaires

L'analyse de double matérialité permet d'identifier les priorités en matière de durabilité, en lien avec les impacts, risques et opportunités bruts identifiés.

Cette analyse permet de définir la feuille de route, les objectifs et actions pour renforcer la résilience financière de Guerbet et réduire les impacts environnementaux et sociaux pour les parties prenantes. Elle permet également d'identifier les

politiques et initiatives déjà en place qui contribuent à la durabilité du Groupe.

Le modèle d'affaires (voir section *Modèle d'affaires* du chapitre 1) de Guerbet est orienté vers une performance plus durable et responsable. Il présente sa valeur ajoutée environnementale, sociale et sociétale pour ses parties prenantes.

Les effets financiers actuels et attendus des impacts, risques et opportunités ne sont pas publiés cette année. Les politiques et actions présentées dans ce chapitre attestent de la stratégie et de la résilience du modèle économique du Groupe en lien avec les IRO matériels.

⁽¹⁾ ENCORE : Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure, guide pratique pour les institutions financières – Initiative des Nations Unies pour l'environnement et la finance <https://www.unepfi.org/publications/exploring-natural-capital-opportunities-risks-and-exposure-a-practical-guide-for-financial-institutions/>.
⁽²⁾ SHDB : Social Hotspots Data Base, fournit des solutions d'amélioration continue aux entreprises qui visent à avoir une chaîne d'approvisionnement socialement responsable, en leur donnant les outils pour évaluer les risques et les opportunités spécifiques au secteur. <http://www.socialhotspot.org/>.

5.1.6.3 Intégration dans le processus global de gestion des risques

Les principaux risques RSE sont intégrés depuis plusieurs années dans le processus global de gestion des risques du Groupe. Guerbet prévoit de renforcer l'intégration de l'analyse des IRO dans ce processus.

Les résultats de l'analyse des IRO ont fait l'objet de plusieurs étapes de présentation et de validation au Comité exécutif, au Comité éthique, gouvernance et RSE et au Conseil d'administration.

Le résultat de cette analyse, en lien avec les actions de maîtrise déjà en place, permet au Groupe de renforcer ses feuilles de route RSE de manière continue.

Les équipes du siège, notamment RH, HSE et RSE et autres fonctions supports clés, ont la responsabilité de consolider les données RSE sur la base des systèmes d'information du Groupe ou via des fichiers internes de consolidation.

Les indicateurs sont consolidés sous la responsabilité des interlocuteurs clés. Ces contributeurs réalisent une première revue de cohérence des données.

Des revues de cohérence sont réalisées par les équipes du siège (cf. infographie 5.1.2.1 Rôle des organes de gouvernance). Ces contrôles incluent, par exemple, des rebouclages, la comparaison avec les données des exercices précédents et l'analyse des écarts significatifs.

Les équipes concernées sont sollicitées pour apporter leur éclairage sur les éventuels écarts et apporter des corrections le cas échéant. Guerbet travaillera à renforcer les processus de contrôle interne et d'évaluation des risques en matière de durabilité.

5.1.6.4 IRO-2 – Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par les déclarations relatives à la durabilité de l'entreprise

Publications visées par IRO-2, voir 5.6.6 Liste des points de données dans les normes transverses et thématiques dérivées d'autres textes législatifs de l'UE (ESRS 2 IRO-2, appendice B).

5.1.7 Base générale d'établissement des états de durabilité – BP-1

Le premier État de durabilité de Guerbet témoigne de l'engagement du Groupe à aller au-delà des simples exigences réglementaires en matière de transparence. Il met en lumière les politiques, actions, objectifs et résultats qui traduisent une prise en compte proactive des impacts, risques et opportunités liés à la RSE, ainsi que des attentes de ses parties prenantes. Ce chapitre fait partie intégrante du Document d'enregistrement universel de Guerbet, conformément aux exigences réglementaires de la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (ou Directive 2022/2464 CSRD).

Les informations de durabilité présentées dans le présent chapitre couvrent le même périmètre que celui des états financiers de Guerbet, présentés dans le chapitre 6 États financiers et notes annexes.

Les indicateurs présentés dans l'État de durabilité ne font pas l'objet d'une validation par un organe externe (en dehors des vérifications dans le cadre des audits de l'État de durabilité).

Le présent rapport précise lorsque les informations requises par la directive ne sont pas disponibles.

La liste des exigences de l'État de durabilité qui ont fait l'objet de renvoi est présentée dans le tableau suivant :

Exigence de publication faisant l'objet de renvoi	Section correspondante dans le DEU
Modèle d'affaires et chaîne de valeur (SBM-1)	Notre modèle d'affaires
Informations relatives à la gouvernance (GOV-1 et GOV-2)	2 Gouvernement d'entreprise
Enjeu d'innovation et contribution à la santé (ESRS S4)	1.6 Innovation, Recherche et Développement
Publication des informations relatives à des circonstances particulières et méthodologies de calcul des indicateurs (BP-2)	5.6 Méthodologies et circonstances particulières
Définitions, méthodologie et périmètre des indicateurs	5.7 Annexe CSRD

Normes et cadres méthodologiques appliqués

D'autres cadres ont été pris en compte pour l'établissement de l'État de durabilité, tels que le *GHG protocol* ⁽¹⁾. Aucun indicateur au-delà de ceux demandés dans le cadre de la CSRD et matériels pour le Groupe n'a été publié.

Prise en compte de la chaîne de valeur et sources d'incertitudes

Les attentes des parties prenantes ont été prises en compte en considérant la connaissance des contributeurs internes, grâce au dialogue régulier avec les parties prenantes décrit précédemment.

Concernant les opérations propres, les parties prenantes prises en compte sont les collaborateurs, notamment dans la section [5.3.2 Collaborateurs de Guerbet – ESRS S1](#).

Sur l'amont, les parties prenantes prises en compte sont notamment les fournisseurs, les transporteurs et les sous-traitants, et les partenaires d'innovation (sections [5.3.3 Travailleurs de la chaîne de valeur – ESRS S2](#), [5.2.8 Enjeux environnementaux de la chaîne de valeur amont](#) et [5.4.2.1 Gestion des relations avec les fournisseurs](#)).

Sur l'aval, les parties prenantes prises en compte sont notamment les acteurs de santé et les patients (section [5.3.5 Engagement et responsabilité dans le domaine de la santé – ESRS S4](#)).

Certaines données ont été fournies par des tiers, tels que des fournisseurs déchets. Ces données ne présentent pas de problématique d'incertitude. Elle font l'objet de revues de cohérence d'une année sur l'autre et ont fait l'objet de contrôle et de vérification lors des audits.

Certaines hypothèses sont prises pour calculer les indicateurs. En cas de changement d'hypothèses, Guerbet recalculerait l'année de référence selon la même méthodologie.

Les méthodologies de calcul sont présentées dans la section [5.7.1 Définitions spécifiques](#).

Cadre d'application de la première année

L'État de durabilité présenté a été établi dans un contexte de première année d'application des dispositions CSRD.

Le Groupe s'est attaché à appliquer les exigences normatives fixées par les ESRS, telles qu'applicables à la date d'établissement de l'État de durabilité, sur la base des informations disponibles dans les délais d'établissement du rapport.

Ce premier État de durabilité est caractérisé par des spécificités contextuelles liées à la première année d'application des exigences CSRD :

- l'absence de pratiques établies notamment pour approfondir l'analyse des impacts, risques et opportunités sur la chaîne de valeur ou encore la définition des seuils de matérialité, cf. [5.1.1 Modèle d'affaires, chaîne de valeur et stratégie RSE \(SBM-3\)](#) et [5.1.6 Impacts, risques et opportunités \(IRO-1\)](#) ;
- le recours à des limitations de périmètre opérées au cas par cas sur certaines données telles que précisées en regard des valeurs communiquées dans les sections thématiques de l'État de durabilité et à des estimations (cf. [5.6.4 Autres circonstances particulières](#)) ;
- des incertitudes qui subsistent sur l'applicabilité de certains points de données et leur pertinence pour rendre compte de la maîtrise des IRO par le Groupe ;
- certaines informations requises par les normes ESRS non disponibles à la clôture au 31 décembre 2024 en raison de contraintes de délais nécessaires au *reporting* de ces nouvelles informations synthétisées ci-après.

Dans ce contexte, le Groupe pourra être amené à revoir certaines pratiques de *reporting* et de communication au cours des exercices à venir, basé sur les pratiques et recommandations de place ainsi qu'une meilleure connaissance de ces nouvelles dispositions réglementaires et normatives.

⁽¹⁾ Le *GHG protocol* (*Greenhouse Gas protocol*) est un ensemble de normes mondialement reconnues pour mesurer et rapporter les émissions de gaz à effet de serre (GES) de manière cohérente et transparente.

Le Groupe s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue dans cet exercice de *reporting* et de communication.

Normes	DR	Thématique	Commentaire	Plan d'action	Horizon temps pour la mise en place du plan d'action
Toutes	0	Ressources allouées aux plans d'action (CAPEX/OPEX)	La donnée n'est pas encore disponible en raison de la complexité que représente sa consolidation.	Un travail de consolidation sera mené.	Un à trois ans
E2	E2-5	Données relatives aux substances préoccupantes et très préoccupantes	Le Groupe s'efforce d'éviter, de substituer, de réduire l'utilisation de ces substances par des alternatives moins dangereuses. La donnée n'est pas encore consolidée.	Un travail de consolidation sera mené.	Un à trois ans
E2	E2-5	Données relatives aux microplastiques	Cette quantification nécessite un travail d'analyse approfondi en cours.	Le travail de cartographie se poursuivra en 2025.	Un à trois ans
E4	E4-5	Identification des sites pouvant se trouver à proximité des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	L'étude cartographique n'a pas encore pu être menée.	Une cartographie sera réalisée.	Un à trois ans
E5	E5-5	Part de contenu recyclable dans les produits et leurs emballages	Cette quantification nécessite un travail d'analyse approfondi en cours.	Le travail de cartographie se poursuivra en 2025.	Un à trois ans
S1	S1-13	Indicateurs relatifs au nombre d'heures de formation et au pourcentage de salariés formés	L'indisponibilité de la donnée est justifiée par la migration de logiciel courant 2024.	La donnée sera disponible pour 2025.	2025
S1	S1-13	Part des salariés ayant participé à des évaluations de performances	La consolidation est faite sur un périmètre restreint (salariés en contrats permanents uniquement et arrivés avant le 15 septembre). L'orientation a été prise pour consolider un indicateur reflétant au mieux la réalité.	—	—
S1	S1-16	Indicateurs relatifs à l'écart de rémunération et au ratio de rémunération	Les données sont consolidées sans inclure les actions détenues. Elles sont consolidées pour le Directeur Général et non pour les autres salariés. Leur prise en compte aurait conduit à une comparaison inappropriée.	La préparation de ces données pour les salariés sera effectuée au cours de l'année 2025.	2025
S1	S1-10	Indicateurs relatifs aux salaires décents	Pour cette première année de <i>reporting</i> au format CSRD, les définitions en matière de salaire décent ayant tardé à être établies, le Groupe ne publie pas les indicateurs associés. Les salaires sont revus régulièrement sur la base de <i>benchmarks</i> spécialisés afin de s'assurer de la cohérence de ses pratiques.	Guerbet souhaite approfondir dans un délai d'un à trois ans.	Un à trois ans
G1	G1-6	Pourcentage de paiements effectués dans les délais standards	La donnée n'est pas encore consolidée.	Un travail de consolidation sera mené.	2025

5.2 PLANET (INFORMATION ENVIRONNEMENTALE)

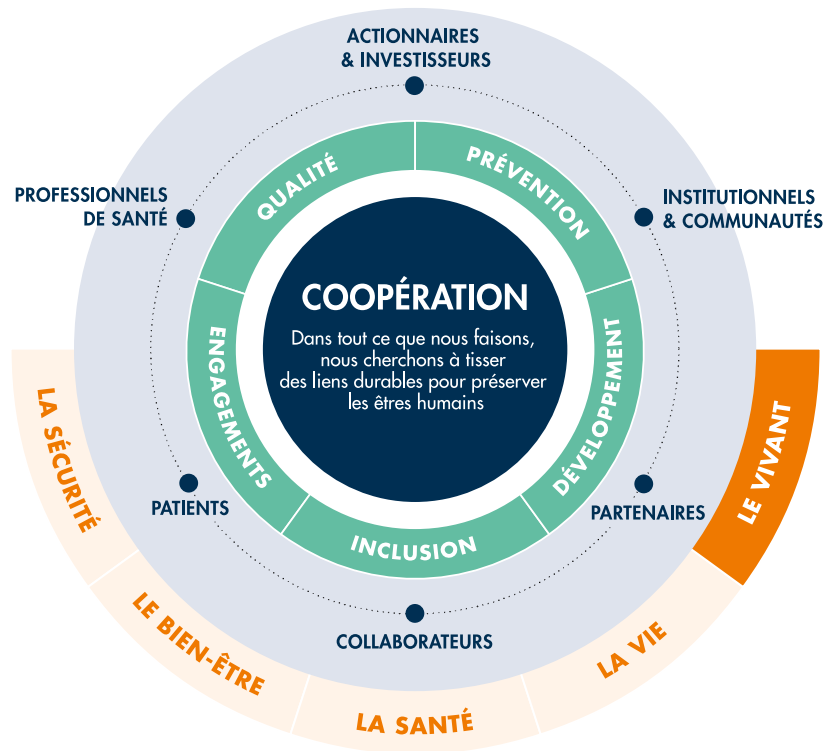
5.2.1	CINQ AXES D'ENGAGEMENTS POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT	153	5.2.6	BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES – ESRs E4	172
5.2.2	POLITIQUE HSE	154	5.2.6.1	Plan de transition	172
5.2.3	CLIMAT – ESRs E1	155	5.2.6.2	Politique	172
5.2.3.1	Gouvernance	155	5.2.6.3	Actions	172
5.2.3.2	Stratégie de transition	155	5.2.6.4	Indicateurs et objectifs	173
5.2.3.3	Identification des risques physiques et de transition	156	5.2.7	FAVORISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE – ESRs E5	173
5.2.3.4	Politique	158	5.2.7.1	Politique	174
5.2.3.5	Actions	159	5.2.7.2	Actions, indicateurs et objectifs	174
5.2.3.6	Indicateurs et objectifs	162	5.2.8	ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DE LA CHAÎNE DE VALEUR AMONT	176
5.2.4	MAÎTRISE DES REJETS – ESRs E2	167	5.2.8.1	Politique	177
5.2.4.1	Politique	167	5.2.8.2	Actions	177
5.2.4.2	Actions	167	5.2.8.3	Indicateurs et objectifs	178
5.2.4.3	Indicateurs et objectifs	169			
5.2.5	PRÉSERVATION DES RESSOURCES EN EAU – ESRs E3	170			
5.2.5.1	Politique	170			
5.2.5.2	Actions	170			
5.2.5.3	Indicateurs et objectifs	171			

5.2.1 Cinq axes d'engagements pour préserver l'environnement

Conscient des enjeux écologiques, Guerbet veille à poursuivre son développement de façon durable. Le Groupe s'engage ainsi à diminuer son empreinte environnementale sur l'ensemble de son périmètre d'activités, de l'approvisionnement en matières premières à la production des produits de contraste et dispositifs médicaux, jusqu'à la livraison aux clients et l'utilisation et la fin de vie des produits.

Guerbet cherche constamment à tisser des liens durables pour préserver les personnes et la planète, en intégrant des critères environnementaux sur l'ensemble du périmètre d'activités, autour de cinq axes visant à protéger le vivant (voir [5.2.6 Biodiversité et écosystèmes – ESRs E4](#)) :

- décarbonation (voir [5.2.3 Climat – ESRs E1](#)) ;
- maîtrise des rejets (voir [5.2.4 Maîtrise des rejets – ESRs E2](#)) ;
- préservation des ressources (voir [5.2.5 Préservation des ressources en eau – ESRs E3](#)) ;
- analyse du cycle de vie (voir [5.2.7 Favoriser l'économie circulaire – ESRs E5](#)) ;
- partenariat durable (voir [5.2.8 Enjeux environnementaux de la chaîne de valeur amont](#)).



Les indicateurs quantitatifs environnementaux décrits dans cette section prennent en compte les données des sites industriels, à l'exclusion du site de Guerbet Lyon et des sites administratifs et commerciaux dont l'impact est non significatif. Néanmoins, le bilan carbone du Groupe tient compte de l'ensemble des activités de Guerbet et de ses partenaires.

5.2.2 Politique HSE

Le Groupe a développé une politique Hygiène, Sécurité, Environnement (HSE), qui traduit l'engagement de Guerbet en vue de protéger l'environnement, la santé et la sécurité de ses collaborateurs et plus largement de ses parties prenantes. Cette politique s'applique à l'ensemble du Groupe et s'articule autour des six engagements suivants :

1. fournir les moyens suffisants et appropriés pour améliorer constamment la sécurité et réduire les impacts environnementaux pour l'ensemble des activités de Guerbet ;
2. promouvoir et renforcer la culture sécurité dans tous les secteurs, par des formations adaptées, un engagement déterminé de l'encadrement et un management visuel approprié ;
3. reconnaître les bonnes pratiques et les bons comportements et partager les expériences au sein du Groupe, favoriser les *benchmarks* externes pertinents ;
4. respecter la réglementation applicable partout où Guerbet exerce ses activités, répondre aux attentes des parties prenantes (salariés, représentants du personnel, autorités, clients, fournisseurs et investisseurs) ;
5. maintenir une vigilance renforcée sur les risques majeurs et déployer des politiques de prévention des accidents majeurs, particulièrement sur les sites de production et de distribution ;
6. prendre en compte les aspects HSE dès le démarrage de tout projet de développement, de conception de nouveau produit ou d'amélioration de procédé.

Le Directeur Général de Guerbet est responsable de la mise en œuvre de cette politique. La Directrice des Ressources Humaines et le Directeur des Opérations Techniques, membres du Comité exécutif, sont également en charge de son déploiement.

Les sites industriels ont des systèmes de management HSE, qui s'inspirent des principes de la norme ISO 14001. Le site de production de principes actifs de Dublin, principal contributeur en matière de consommation d'énergie et d'eau, est certifié ISO 14001.

Le Groupe effectue des revues trimestrielles pour suivre la performance, l'avancement des actions, etc., notamment en matière de santé, sécurité, qualité et environnement.

De plus, des rituels quotidiens sont organisés au niveau des comités de direction des sites industriels, permettant de remonter les sujets HSE, favorisant ainsi une réactivité accrue et un engagement collectif.

La politique HSE de Guerbet est disponible sur le système documentaire interne et sur le site internet du Groupe.

Elle fera l'objet d'une mise à jour en 2025.

5.2.3 Climat – ESRS E1

5.2.3.1 Gouvernance

La gouvernance relative aux enjeux RSE de Guerbet est présentée dans la section 5.1.2 Gouvernance RSE. Les résultats et l'avancement des actions de décarbonation de Guerbet sont présentés auprès du Comité exécutif et du Conseil d'administration via son Comité éthique, gouvernance et RSE.

S'agissant de la prise en compte d'objectifs climat dans la rémunération des organes de gouvernance, celle-ci est décrite dans les sections 5.1.2.3 Critères RSE dans la rémunération variable et 2.4.1.2 Politique de rémunération du Directeur Général (mandataire social exécutif).

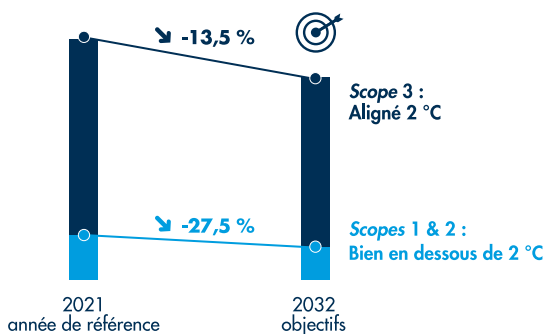
Par ailleurs, le Groupe renforce progressivement la gouvernance climatique à chaque niveau de l'entreprise, dans les mécanismes de décision internes (budgets, plan à moyen terme...).

5.2.3.2 Stratégie de transition

Conscient des enjeux climatiques et de sa responsabilité en tant qu'acteur industriel de la santé, Guerbet a décidé de s'engager *a minima* sur une trajectoire « Well-below 2°C » en absolu à horizon 2032, à partir de l'année de référence 2021.

Ainsi, le Groupe fait partie des *Companies Taking Action*, c'est-à-dire les entreprises actrices dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Cet engagement, validé par le Comité exécutif et le Conseil d'administration puis par le SBTi⁽¹⁾ en 2023, se décline de la manière suivante :



Guerbet ne dispose pas d'un plan de transition tel que défini par la réglementation CSRD actuelle, mais a développé une stratégie de transition. Le Groupe prévoit de formaliser un plan de transition d'ici un à trois ans.

L'alignement sur cette trajectoire signifie que la stratégie de transition de Guerbet vise à limiter le réchauffement bien en dessous de 2 °C par rapport aux températures préindustrielles, conformément aux recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Cet objectif « Well-below 2°C » en absolu est réaliste dans un contexte de croissance ambitieuse de l'activité. Certaines émissions resteront inévitables dans les années à venir, compte tenu des perspectives de croissance de Guerbet. Cela rend difficile l'alignement avec une trajectoire alignée avec l'objectif de limitation à 1,5 °C, malgré l'engagement du Groupe en faveur de la décarbonation. Le Groupe poursuit ses efforts de manière constante afin de minimiser l'impact de ses activités et d'améliorer son efficacité carbone.

L'objectif « Well-below 2°C » est aligné avec les engagements de nombreux pays dans le cadre de l'Accord de Paris. Par ailleurs, cet objectif est une étape structurante pour accélérer notre démarche de décarbonation avant d'aller vers des objectifs plus ambitieux à long terme. Il permet de mettre en place des stratégies et des technologies qui pourront être renforcées avec le temps.

Ces objectifs tiennent compte :

- de la stratégie de croissance du Groupe ;
- des axes de travail identifiés en interne (présentés à la section 5.2.3.5 Actions) ;
- des évolutions d'innovation et de technologie ;
- de facteurs exogènes de décarbonation sur l'électricité ;
- du recours aux énergies renouvelables (en privilégiant le déploiement sur nos sites plutôt que l'achat de certificat) ;
- des engagements des fournisseurs et entreprises de transport.

L'objectif STBi porte sur 100 % des émissions des scopes 1 et 2. Il couvre 85 % pour le scope 3, sur les catégories d'émission suivantes :

- biens et services achetés ;
- activités liées aux combustibles et à l'énergie ;
- transport et distribution en amont ;
- déchets générés dans le cadre de l'exploitation ;
- acheminement en aval.

De plus, le Groupe renforce les critères environnementaux dans ses investissements dont ceux relatifs au climat : ainsi, en cas de projet d'investissement industriel significatif, le Groupe demande de fournir des données sur l'impact environnemental, telles que les émissions de CO₂ associées. Les investissements et financements visant à soutenir la mise en œuvre du plan de transition sont présentés dans la section 5.2.3.5 Actions.

La trajectoire carbone de Guerbet est actualisée et présentée annuellement au Directeur Général, au Directeur des Opérations Techniques et au Comité éthique, gouvernance et RSE du Conseil d'administration.

⁽¹⁾ L'initiative Science-Based Targets (SBTi) encourage une action climatique ambitieuse dans le secteur privé en permettant aux entreprises de fixer des objectifs de réduction des émissions fondés sur la science. <https://sciencebasedtargets.org/>. Il s'agit d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui fournissent aux organisations une trajectoire alignée sur la science du climat ; définir une SBT fait partie intégrante d'une stratégie climatique crédible.

5.2.3.3 Identification des risques physiques et de transition

En complément du travail réalisé par Guerbet sur l'identification des impacts, risques et opportunités matériels, le Groupe a réalisé en 2022 une étude sur ses principaux risques physiques et de transition. Guerbet s'est appuyé sur des scénarios de réchauffement bas (+1,5 °C) et haut (+4 °C) à horizon 2030 et 2040-2050, reposant sur les rapports du GIEC. Les horizons temporels pris en compte permettent un alignement pertinent avec les différentes planifications stratégiques du Groupe. Plusieurs risques ont été identifiés :

- risques de transition liés :
 - à la raréfaction des ressources,
 - au renforcement des exigences de marché et des réglementations,
 - aux enjeux de réputation,
 - aux attentes des parties prenantes internes et externes,
 - aux conséquences financières de ces risques ;
- risques physiques pour les sites industriels de Guerbet et ses fournisseurs clés, liés aux phénomènes climatiques aigus et chroniques analysés :

Aléas liés à la température	Aléas liés au vent	Aléas liés à l'eau	Aléas liés aux masses solides
✓ Modification des températures (air, eau douce, eau de mer)	✓ Modification des régimes des vents	✓ Modification des régimes et types de précipitations (pluie, grêle, neige/glace)	× Érosion du littoral
✓ Stress thermique		✓ Variabilité hydrologique ou des précipitations	× Dégradation des sols
✓ Variabilité des températures		× Acidification des océans	× Érosion des sols
× Dégel du pergélisol		× Intrusion saline	× Solifluxion
		✓ Élévation du niveau de la mer	
		✓ Stress hydrique	

- aléas aigus.

Aléas liés à la température	Aléas liés au vent	Aléas liés à l'eau	Aléas liés aux masses solides
✓ Vague de chaleur	✓ Cyclones, ouragans, typhons	✓ Sécheresse	× Avalanche
✓ Vague de froid/gel	× Tempêtes (y compris tempêtes de neige, de poussière et de sable)	✓ Fortes précipitations (pluie, grêle, neige/glace)	× Glissement de terrain
✓ Feu de forêt	× Tornado	✓ Inondation (côtières, fluviales, pluviales, par remontée d'eaux souterraines)	× Affaissement
		× Débordement de lacs glaciaires	

✓ aléas analysés.

× aléas non analysés, car moins pertinents par rapport aux activités de Guerbet et à la localisation de ses sites.

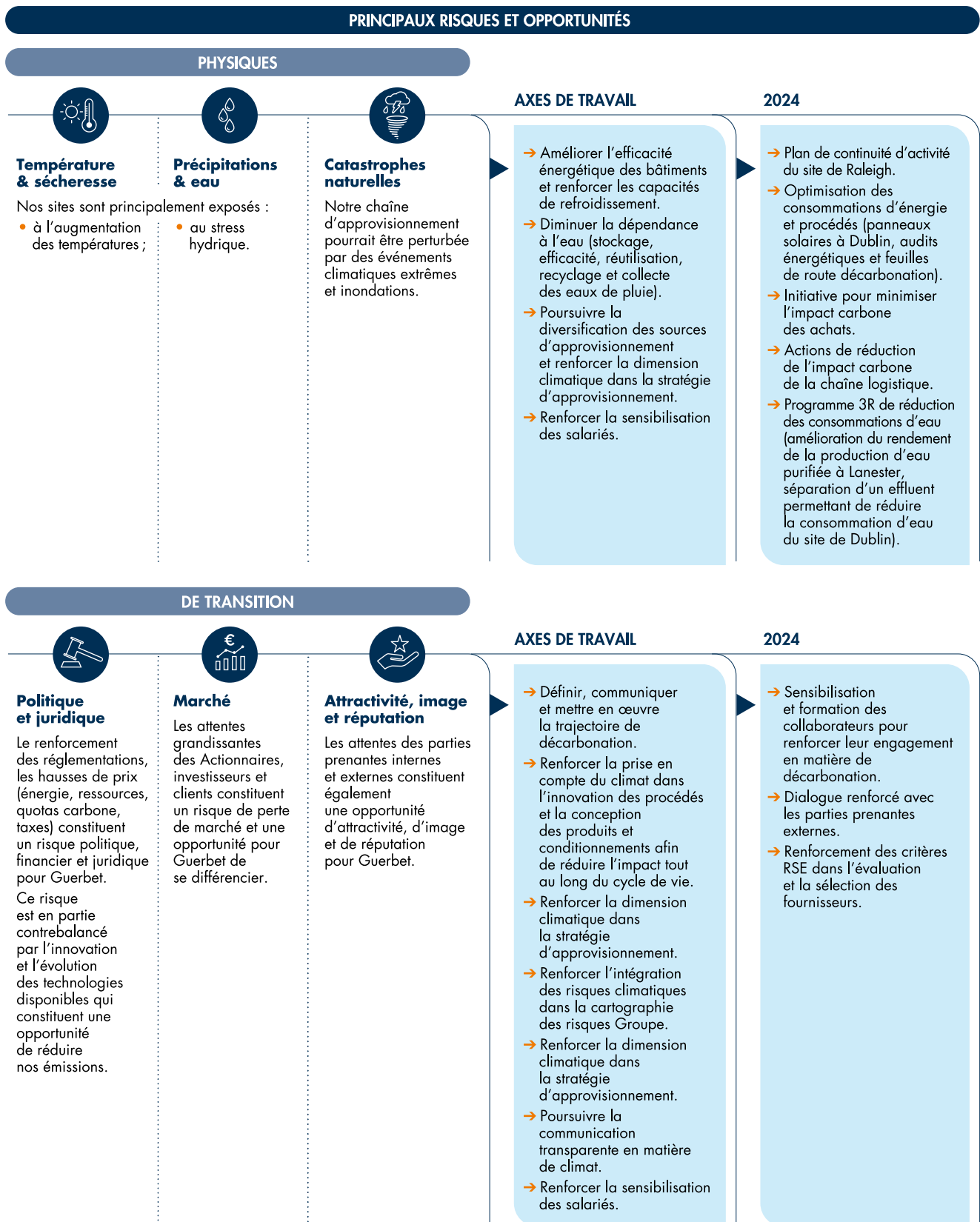
Guerbet a réalisé une première estimation des conséquences financières de ces risques en utilisant des données d'entrées telles que la valeur de ses sites industriels et d'une journée de production. Les plans financiers n'ont pas été inclus dans ces estimations.

Cette analyse, complétée par une cotation financière, a permis d'identifier les principaux risques et opportunités présentés sur le graphique ci-après. Ces risques peuvent avoir un impact sur les activités, la chaîne d'approvisionnement, les coûts et la compétitivité. L'exercice a été conduit sur les risques bruts, sans tenir compte des mesures d'adaptation existantes. Les sites les plus exposés ont été identifiés en fonction de l'impact financier estimé pour les aléas concernés.

Pour atténuer les conséquences du changement climatique sur ses activités, Guerbet met en œuvre des plans d'action tels que des programmes de réduction des consommations d'énergie, d'optimisation des procédés, de maîtrise des rejets (voir [5.2.5.2 Actions](#)).

En cas d'aléa, Guerbet dispose également de plans de continuité d'activité, intégrant des procédures d'urgence en lien notamment avec les risques physiques (exemple : incendie, inaccessibilité au site ou rupture d'énergie liée à des intempéries, inondations). Ces plans de continuité d'activité tiennent compte des risques identifiés à court terme.

Le schéma ci-après présente la synthèse des risques et opportunités pouvant avoir un impact significatif pour le Groupe, ainsi que les axes de travail associés et les avancements pour l'année 2024 :



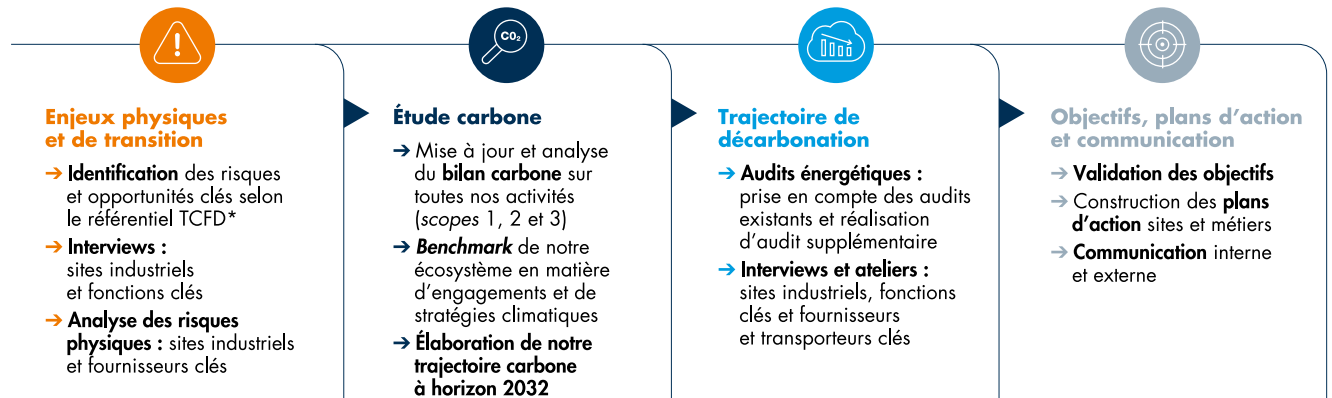
Les sites les plus exposés au risque de stress hydrique sont les sites de Dublin, Lanester et Rio.

Ces études ont alimenté l'analyse des IRO climatiques matériels ⁽¹⁾ pour les opérations propres et l'aval de l'activité du Groupe, synthétisés ci-dessous.

IRO matériels	Description de l'IRO	Périmètre	Horizon temporel
Impact négatif	Consommation d'énergie et émissions carbone participant à l'accroissement du phénomène de changement climatique et à la raréfaction des ressources fossiles.	Opérations propres	Court terme
	Dégradation des conditions de travail en cas de mauvaise adaptation au changement climatique.	Opérations propres & Aval	Moyen terme
Risque	Pertes de marchés ou d'investissements en cas d'actions de décarbonation insuffisantes par rapport aux attentes des parties prenantes.	Opérations propres	Long terme
	Réduction des marges du fait de l'augmentation des coûts des matières premières et de l'énergie.		Court terme
	Événements climatiques extrêmes pouvant causer des dégâts matériels, interrompre l'activité ou engendrer des accidents graves.		

5.2.3.4 Politique

Pour définir sa Stratégie Climat, le Groupe a suivi les étapes suivantes :



* TCFD : La Task Force on Climate-related Financial Disclosures est un groupe de travail international créé en 2015 par le Conseil de Stabilité financière, afin d'élaborer un cadre pour la divulgation par les entreprises d'informations concernant les risques financiers liés au changement climatique des activités économiques financières. L'analyse selon le référentiel TCFD n'a pas d'incidence pour le reporting selon les ESRS.

Le changement climatique représente un enjeu majeur pour le Groupe, car il impacte directement et indirectement son activité. Dans ce contexte, l'évaluation de la double matérialité a permis d'identifier les IRO spécifiques, sur la base des études réalisées et de l'évolution des attentes des parties prenantes (voir ci-après). Pour faire face aux enjeux de transformation durable, de performance et pour répondre aux IRO du Groupe, Guerbet a défini une Stratégie Climat, intégrant l'amont, l'aval et ses opérations propres. Celle-ci couvre notamment :

- l'adaptation au changement climatique, avec notamment des systèmes de refroidissement de l'eau durant les vagues de chaleur ;
- l'atténuation du changement climatique, avec l'élaboration d'une trajectoire carbone ;

- l'efficacité énergétique, avec le déploiement de technologies moins énergivores ;
- le déploiement d'énergies renouvelables, avec l'installation de panneaux solaires ;
- les réductions en partenariat avec les fournisseurs et transporteurs.

L'objectif de ces axes est de préserver la continuité de l'activité de Guerbet et de faire évoluer l'entreprise dans un contexte changeant.

Pour garantir la pertinence, la mise en œuvre et l'efficacité de ces axes stratégiques et des actions qui en découlent, un processus de surveillance est mis en place. Les enjeux climatiques de Guerbet et l'avancement du Groupe sur ses objectifs font l'objet de présentations auprès d'une partie du Comité exécutif et auprès du Conseil d'administration.

⁽¹⁾ Les impacts s'appliquent aux parties prenantes, tandis que les risques et opportunités concernent Guerbet. Les évaluations des impacts, risques et opportunités sont brutes, c'est-à-dire qu'elles ne tiennent pas compte des moyens de maîtrise existants (politiques, actions, objectifs et indicateurs).

Guerbet ne dispose pas d'une politique climat dédiée. Cependant, le Groupe a défini une stratégie de transition, et la décarbonation est l'un des axes de son engagement *People & Planet*. Par ailleurs, le Groupe prévoit de renforcer l'axe climat dans sa politique HSE lors de son actualisation en 2025.

Dans le cadre de sa stratégie de transition, le Groupe a défini des objectifs climatiques à horizon 2032 (voir [5.2.3.6 Indicateurs et objectifs](#)).

Le Directeur Général de Guerbet est responsable du déploiement de cette Stratégie Climat, ainsi que le Directeur des Opérations Techniques.

Une sensibilisation des collaborateurs est déployée autour de la Stratégie Climat (voir le paragraphe [Sensibiliser et engager les collaborateurs aux objectifs de décarbonation](#)).

Par ailleurs, dans un souci de transparence et en réponse aux attentes de ses parties prenantes, Guerbet a publié pour la cinquième année consécutive des informations et des données concernant sa Stratégie Climat, en répondant au questionnaire climat du CDP. Cette organisation internationale à but non lucratif, anciennement appelée *Carbon Disclosure Project*, distingue les entreprises mondiales les plus actives dans la lutte contre le changement climatique.

Le CDP détient la base de données mondiale la plus importante sur la performance environnementale des villes et des entreprises. Elle encourage les investisseurs, les entreprises et les villes à prendre des mesures afin de construire une économie plus durable, par la mesure et la compréhension de leur impact sur l'environnement. Elle fournit aux investisseurs une vision des données environnementales cruciales pour mesurer la durabilité des investissements en leur permettant une analyse des risques et opportunités et des stratégies en matière d'environnement des entreprises.

En 2024, Guerbet a obtenu la note B pour les informations et les données de 2023, sur une échelle de notation allant de A à D. La réponse à ce type de questionnaire, en plus de contribuer à renforcer sa réputation, la confiance des Actionnaires et d'attirer de nouveaux investisseurs, est source d'amélioration continue. En outre, elle permet une anticipation des évolutions réglementaires, une meilleure connaissance des risques et opportunités, une meilleure résilience à long terme, ainsi qu'un moyen de se comparer.

5.2.3.5 Actions

En lien avec son bilan carbone et ses objectifs de décarbonation, Guerbet déploie les actions détaillées ci-après.

Minimiser l'impact carbone des consommations d'énergie et procédés

Afin de réduire l'impact carbone lié aux consommations d'énergie et aux procédés industriels, Guerbet a déjà actionné plusieurs leviers :

- mise en place d'un suivi mensuel des émissions carbone liées à l'énergie des sites industriels depuis plusieurs années ;

- en 2024, intégration d'une comptabilité carbone dans les processus de revue des investissements significatifs et budgétaires pour l'année 2025 et à horizon cinq ans ;
- déploiement de programmes de maîtrise des émissions carbone depuis plusieurs années ;
- amélioration depuis plusieurs années de la performance énergétique des nouveaux équipements et plus largement dans le cadre des projets menés ;
- en 2024, renforcement de la RSE dans les rituels notamment via les revues trimestrielles de performance, réalisées avec les comités de direction des sites industriels et la Direction des Opérations Techniques ;
- en 2024, organisation d'ateliers de travail animés sur tous les sites industriels autour d'une étude sectorielle du syndicat des entreprises pharmaceutiques françaises « Agir pour se décarboner » ⁽¹⁾ pour renforcer les feuilles de route de décarbonation de chaque site.

Sur les principaux sites industriels du Groupe, différentes actions ont également été conduites en 2024 selon les spécificités locales :

- les sites de Lanester, Aulnay et Raleigh ont effectué un audit énergétique pour identifier davantage de pistes de décarbonation ;
- à Lanester :
 - un projet d'envergure contribuant à la réduction de l'empreinte carbone et à l'économie circulaire sur le site a été lancé et subventionné à hauteur de 40 % par les agences de l'État,
 - la chaudière mise en fonctionnement en 2023 a permis cette année de réduire la consommation de gaz par unité produite,
 - poursuite du recyclage d'un solvant à haut pouvoir calorifique en remplacement du gaz sur l'incinérateur pour réduire la consommation de gaz,
 - une étude de faisabilité pour la valorisation de chaleur fatale est en cours ;
- à Dublin :
 - un atelier d'une journée avec des collaborateurs a été mené pour renforcer la feuille de route décarbonation à horizon 2032,
 - la ferme solaire a été mise en service sur site, et produit de l'électricité décarbonée et auto-consommée depuis février 2024. Cette installation couvre 18 % des besoins d'électricité du site ;
- à Aulnay-sous-Bois :
 - le système de production d'eau pour injection a été rationalisé et optimisé pour réduire le besoin de vapeur et donc de gaz,
 - les matelas d'isolation thermique ont été renouvelés,
 - le site a poursuivi son passage en LED pour l'éclairage et a rationalisé son fonctionnement.

Des actions sont également menées au siège et par les filiales commerciales, comme par exemple l'installation de luminaires basse consommation.

⁽¹⁾ <https://www.opti-energie-leem.org/>.

Minimiser l'impact carbone des matières, des biens et des services achetés

Les achats de matières premières, biens et services représentent plus de 50 % des émissions carbone du Groupe.

Pour atteindre ses objectifs de décarbonation, Guerbet a donc renforcé en 2024 ses critères climat dans le choix de ses partenaires et a poursuivi les démarches d'engagement avec les fournisseurs ayant la plus forte empreinte carbone.

Le Groupe a lancé une démarche d'engagement avec 40 fournisseurs clés, représentant plus de 50 % des émissions liées à l'achat de matières premières et d'emballages. Cette initiative vise à échanger, évaluer, puis définir et mettre en œuvre des plans de progrès avec ces partenaires stratégiques. Pour chaque site, les cinq fournisseurs les plus contributeurs en matière de carbone ont ainsi été sélectionnés par Guerbet. Cette initiative fournisseur mise en œuvre par des binômes métier et achats est présentée de manière plus détaillée dans la section [5.2.8 Enjeux environnementaux de la chaîne de valeur amont](#). En 2025, Guerbet souhaite également se doter d'un outil d'évaluation de ses fournisseurs pour aller plus loin dans le déploiement d'actions concrètes.

Pour soutenir cette démarche, Guerbet a également :

- renforcé les critères RSE dans les processus et outils d'achats ;
- créé une boîte à outils destinée aux acheteurs, incluant le code de conduite fournisseurs intégré dans les nouveaux contrats ;
- formé ses collaborateurs grâce à des webinaires, à une formation « achats responsables » pour l'ensemble des acheteurs et à une sensibilisation à l'empreinte carbone pour la moitié d'entre eux ;
- lancé un plan d'action carbone spécifique avec deux partenaires majeurs en Asie, en les accompagnant dans la réalisation de leur premier bilan carbone.

Le Groupe souhaite par ailleurs optimiser le cycle de vie des matières qu'il utilise, en renforçant le recyclage interne des matières premières et des solvants (voir section [5.2.7 Favoriser l'économie circulaire – ESRS E5](#)). De plus, pour tout nouveau produit ou développement, Guerbet souhaite renforcer les démarches d'éco-conception et d'économie circulaire, en partenariat avec ses partenaires et clients.

Minimiser l'impact carbone de la chaîne logistique

Le transport représente 11 % des émissions de GES du Groupe.

L'acheminement des produits des usines vers les clients de Guerbet représente le principal impact. Par conséquent, Guerbet a entamé un travail d'optimisation de sa chaîne logistique. Celui-ci consiste notamment à :

- fiabiliser les prévisions de vente grâce à une meilleure connaissance des marchés locaux et à l'investissement dans des outils de prévisions statistiques ;
- rendre la production plus flexible, par l'acquisition de nouveaux outils industriels permettant des cycles plus courts ;
- développer des partenariats solides avec les principaux transporteurs, en s'engageant dans des démarches conjointes ;
- intégrer la performance environnementale de manière accrue dans les processus de sélection et dans les *reportings* afin de répondre aux enjeux de durabilité.

En lien avec ces actions clés, Guerbet s'est fixé des objectifs pour l'année 2024 et à horizon cinq ans :

- améliorer l'indicateur sur les produits disponibles livrés à temps ;
- réduire la part de transports aériens des produits finis, au profit du transport maritime ;
- mettre en place des nouvelles solutions de transport type camion électrique et/ou utilisation des biocarburants pour le transport routier mais aussi aérien.

En 2024, un travail collaboratif entre les équipes Supply, le contrôle de gestion et l'équipe HSE & RSE a été initié pour réduire l'empreinte carbone du *scope 3* avec les initiatives suivantes :

- développement d'un suivi mensuel des émissions de CO₂ liées au transport, intégré dans l'évaluation mensuelle des performances ;
- intégration de critères environnementaux dans les processus de sélection des transporteurs ;
- définition d'une trajectoire carbone pour réduire de plus de 30 % les émissions d'ici à 2029 sur la chaîne logistique des produits finis, représentant 6 % de l'empreinte carbone totale du Groupe ;
- développement d'une nouvelle procédure pour le transport aérien incluant la prise en compte du CO₂ ;
- une formation dispensée aux équipes réapprovisionnements et aux filiales commerciales sur l'impact des modes de transport maritime et aérien.

Enfin, Guerbet poursuit le déploiement des actions engagées :

- optimisation des implantations et du fonctionnement des centres de distribution, contribuant à la fiabilisation des ventes et à la diminution de l'impact carbone ;
- amélioration du taux de service des sites par rapport aux prévisions de ventes et de stocks ;
- effort de rationalisation du nombre de références produits et de présentations ;
- recours à une nouvelle voie de transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie.

Intégrer la composante climatique dès la R&I et le développement

Guerbet a l'ambition de systématiser les analyses du cycle de vie (ACV) des nouvelles références et réaliser des ACV sur les références les plus clés pour le Groupe afin de mieux piloter et réduire l'empreinte carbone des produits. Des ACV sont réalisées depuis plusieurs années. Guerbet poursuit cette initiative et des ACV sont prévues en 2025.

En 2024, Guerbet a mené plusieurs projets :

- poursuite de l'initiative portée par les équipes R&D pour renforcer la stratégie d'éco-conception sur le développement de nos dispositifs médicaux (détaillée dans la section [5.2.7 Favoriser l'économie circulaire – ESRS E5](#)) ;
- conception d'un modèle de calcul de l'impact CO₂ engendré par la mise en œuvre d'un procédé chimique, et ce, dès sa conception au laboratoire. Ce modèle permettra d'objectiver et de comparer les procédés chimiques pour identifier et réduire les principaux impacts.

Sensibiliser et engager les collaborateurs aux objectifs de décarbonation

Guerbet souhaite embarquer l'ensemble des collaborateurs dans sa Stratégie Climat et propose à ce titre plusieurs dispositifs de sensibilisation et d'engagement.

Ainsi, lors des journées *People & Planet* organisées au siège et sur plusieurs de nos sites industriels, des ateliers de sensibilisation aux enjeux climatiques ont été menés.

Un atelier *People & Planet* a été organisé dans le cadre du *Global Leadership Meeting*, une journée réunissant une centaine de collaborateurs des comités de direction, des sites industriels et des fonctions supports Groupe.

Plusieurs communications sont partagées sur l'intranet du Groupe et de nombreux relais de communication visent à engager les collaborateurs en leur expliquant comment ils peuvent contribuer à leur échelle. Des exemples sont notamment cités dans la charte éthique (voir [section 5.1.3](#)).

De plus, le Groupe a mis en place des mécanismes de reconnaissance financière corrélés à l'atteinte des objectifs de décarbonation du Groupe. Ceux-ci consistent à intégrer à la rémunération variable des collaborateurs des objectifs collectifs ainsi que des objectifs individuels. À titre d'exemple, le Directeur Général et le Directeur des Opérations Techniques, tous deux membres du Comité exécutif, ainsi que le Directeur des Achats, disposent d'objectifs individuels associés à leur performance sur les enjeux climatiques du Groupe. Guerbet a également intégré des critères carbone dans son plan d'attribution d'actions gratuites (voir [section 5.1.2.3 Critères RSE dans la rémunération variable](#)).

Outre la rémunération, Guerbet veille également à développer auprès des équipes les compétences clés nécessaires à la transition du Groupe. Ainsi, plus de 30 collaborateurs des fonctions techniques, HSE, achats, *supply chain*, développement et contrôle de gestion ont bénéficié d'une formation à l'empreinte carbone. Les acheteurs du Groupe ont également suivi une formation aux achats responsables.

Enfin, en matière de marque employeur, Guerbet met en avant l'engagement climatique du Groupe pour les postes clés, et une attention particulière est accordée à la sensibilisation des talents dans le cadre du programme de développement des collaborateurs, le *Guerbet Development Center* (cf. [section 5.3.2.6 Développement des compétences](#)), via des ateliers *People & Planet*.

Développer la communication et les partenariats avec les parties prenantes externes

Guerbet a à cœur de décarboner ses activités propres mais également de contribuer à la durabilité de son secteur. C'est la raison pour laquelle le Groupe développe depuis 2023 des partenariats avec les professionnels de santé en France pour développer une approche d'économie circulaire (détaillée dans la section [5.2.7 Favoriser l'économie circulaire – ESRS E5](#)).

En outre, pour associer les professionnels de santé à la décarbonation du secteur, Guerbet a organisé en 2024 un symposium intitulé « Guerbet : ancré en France et engagé pour un avenir plus durable » à l'occasion des JFR (Journées francophones de radiologie). Ce symposium, animé par le Directeur des sites industriels, le Directeur des Achats et un ingénieur environnement du Groupe, avait notamment pour ambition d'impulser un changement de la filière sur les enjeux climatiques.

Pour aller plus loin, début 2024, la Direction des Opérations Techniques a lancé l'initiative « Décarbonation par des achats responsables », renforçant son engagement dans le programme *People & Planet*. Cette initiative vise à définir une feuille de route détaillée pour atteindre les objectifs de décarbonation du Groupe, y compris sur le *scope 3*, en identifiant les principaux postes d'émissions. Elle s'accompagne également d'un volet de sensibilisation, incluant la communication et la formation des collaborateurs. Dans le cadre du rapport d'engagement Pactes – le plan sociétal des entreprises du médicament –, le Leem (Les entreprises du médicament) a choisi de mettre en lumière cette initiative de Guerbet comme illustration exemplaire des engagements environnementaux du secteur.

Enfin, depuis plusieurs années, Guerbet communique régulièrement sur ses actions et résultats aux investisseurs, via ses communications financières ou en participant à des forums sur l'investissement responsable. Le rapprochement du financier et de l'extra-financier participe à renforcer la réputation, la confiance des Actionnaires et à attirer de nouveaux investisseurs, nécessaires à la décarbonation du Groupe. Par ailleurs, Guerbet a introduit des indicateurs RSE (dont la décarbonation) dans certains de ses financements.

Optimiser les déplacements des collaborateurs du Groupe

Plusieurs dispositifs ont été déployés pour réduire les émissions liées aux déplacements des collaborateurs. Ainsi, la politique voyage du Groupe intègre des mesures visant à réduire l'impact carbone des déplacements liés aux activités professionnelles. Elle encourage l'utilisation des transports en commun, notamment ferroviaires, ou la visioconférence.

S'agissant des déplacements en voiture, le recours aux véhicules électriques et hybrides est encouragé par la politique concernant les véhicules de fonction, tout particulièrement en France compte tenu du mix énergétique favorable :

- tous les véhicules de fonction commandés pour les collaborateurs rattachés au siège émettent moins de 60 grammes de CO₂ par kilomètre ;
- fin 2024, en France, 32 % des véhicules de fonction sont hybrides ou électriques (contre 19 % en 2021) et le CO₂ moyen émis est de 106 grammes par kilomètre ;

- par ailleurs, le Groupe n'intègre pas de nouveaux véhicules diesel à sa flotte depuis plusieurs années.

Le Groupe dispose également de bornes de recharge sur plusieurs sites en France depuis plusieurs années.

Enfin, pour réduire et optimiser l'impact des déplacements domicile-travail, plusieurs solutions sont proposées aux collaborateurs en France depuis plusieurs années : promotion des mobilités douces et du co-voiturage, accord télétravail, ou services d'autopartage sur les sites en région parisienne.

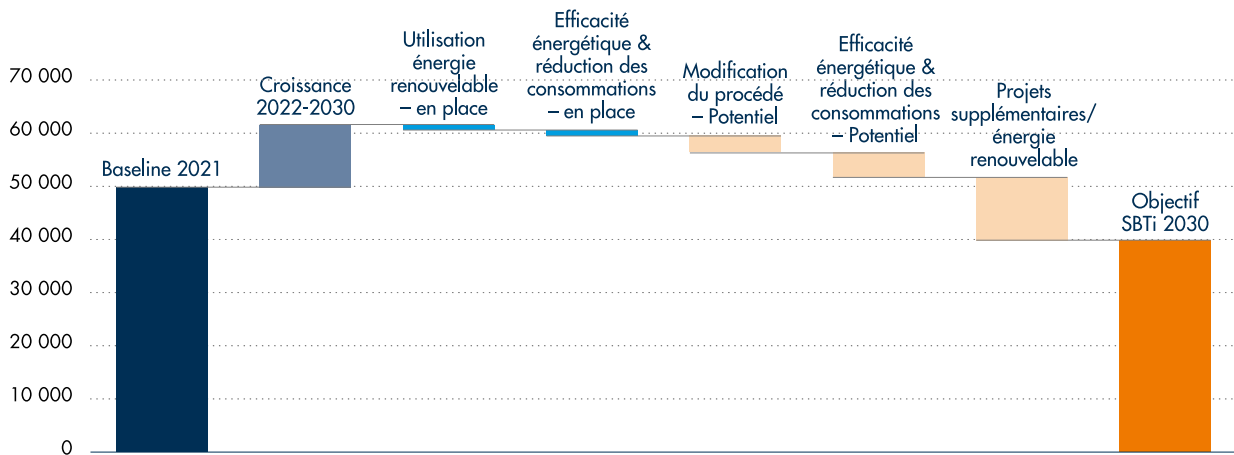
Ressources allouées aux plans d'action

S'agissant des ressources allouées à la gestion des impacts et des risques matériels, Guerbet ne publiera pas ce type d'information pour cette première publication de son État de durabilité. En revanche, dans le cas d'investissements d'envergure, le Groupe compte sur l'obtention de subventions, sans lesquelles il ne pourrait mener certains projets de décarbonation.

5.2.3.6 Indicateurs et objectifs

Guerbet s'est fixé un objectif réaliste « Well-below 2°C » dans un contexte de croissance ambitieux de son activité. Cet objectif est construit en s'appuyant sur des preuves scientifiques et a été validé par un organisme externe, le SBTi.

OBJECTIFS CLIMATIQUES : PRÉSENTATION EN CASCADE SUR LES SCOPES 1 & 2 (teqCO₂)



Les objectifs climatiques de Guerbet ont été définis en 2022 avec un horizon temporel à 2032. Pour répondre à la réglementation, la stratégie de transition est présentée à horizon 2030 sur la base du plan moyen terme. Cette stratégie de transition est actualisée chaque année pour refléter l'évolution stratégique. Les dépenses d'investissements prévues à horizon cinq ans pour les réductions potentielles indiquées s'élèvent à 22,5 M€. Ces dépenses sont estimées et font partie de la stratégie de transition de Guerbet. Elles seront actualisées chaque année pour refléter l'évolution stratégique. Le Groupe a choisi 2021 comme année de référence pour sa trajectoire climat. Le Groupe souhaitait choisir une année de référence représentative de ses activités et récente. Par ailleurs, il s'agit d'une année à partir de laquelle Guerbet estime sa maturité

climat pertinente pour un suivi de sa trajectoire. Pour définir les objectifs, le Groupe a pris en compte les attentes de clients recueillies via les questionnaires RSE.

Guerbet a également identifié des potentiels de réduction sur les leviers associés au scope 3. À date, ces potentiels de réduction ont été estimés sur la chaîne logistique, la quantification des potentiels de réduction des autres actions étant plus complexes à réaliser. Les travaux se poursuivent afin de présenter une trajectoire de réduction pour le scope 3.

Les émissions verrouillées liées à la consommation des actifs n'ont pas été dissociées de l'ensemble des émissions du Groupe.

Objectif SBTi

	Référence 2021	2023	2024	Objectif 2024	Objectif cible	% d'atteinte de l'objectif	Année cible	Commentaire
Émissions absolues de GES scopes 1 & 2 (teqCO ₂)	49 781	52 760	51 384	N/A	36 091	-12 %	2032	Objectif sur 100 % des scopes 1 & 2
Émissions absolues de GES scope 3 (teqCO ₂)	190 570	192 436	197 734	N/A	168 873	-28 %	2032	Objectif sur 85 % du scope 3

En 2024, les émissions sur les scopes 1&2 sont en diminution de 3 % par rapport à 2023. Cette amélioration résulte de la mise en œuvre d'actions sur nos sites industriels, notamment la mise en service d'une ferme solaire photovoltaïque sur notre site de Dublin.

Les émissions du scope 3 sont en augmentation de 2,8 % par rapport à 2023. Les actions menées n'ont pas totalement contrebalancé l'augmentation de la production. Les émissions de la catégorie Transport et Distribution sont en diminution

grâce aux actions détaillées dans le paragraphe Minimiser l'impact carbone de la chaîne logistique. Cette réduction est contrebalancée par l'augmentation des émissions liées au traitement des déchets en externe (voir 5.2.7 Favoriser l'économie circulaire – ESRS E5) et aux achats.

Par ailleurs, Guerbet a introduit des critères ESG (Environnemental, Social et Gouvernance) dans certains de ses financements. Ces objectifs sont présentés ci-dessous :

Objectif ESG

	Référence 2021	2023	2024	Objectif 2024	Objectif cible	Année cible
Émissions absolues de GES scopes 1 et 2 énergie sites industriels à facteur d'émission constant (% versus 2021)	0,0 %	-4,4 %	-6,1 %	-5,8 %	-9,0 %	2028

Consommation d'énergie

La réduction des consommations relatives d'énergie sur nos sites industriels est un critère entrant dans le calcul de la rémunération variable du Directeur Général et des collaborateurs ayant une part variable, au travers de nos objectifs sur les scopes 1 et 2 liés à l'énergie sur les sites industriels.

En 2024, la consommation d'énergie de nos sites industriels est de 186 975 MWh, en augmentation de 2 % en absolu par rapport à 2023. Les actions menées sur les sites n'ont pas totalement contrebalancé l'augmentation de la production.

Les sites industriels déploient des programmes de maîtrise des consommations d'énergie pour limiter l'impact environnemental et optimiser les coûts de production. Les sites veillent à améliorer la performance énergétique des nouveaux équipements et intègrent ce critère dans les projets.

Les actions d'efficacité énergétique mises en œuvre sont détaillées dans le paragraphe Minimiser l'impact carbone des consommations d'énergie et procédés.

Guerbet n'exploite plus de chaudière fonctionnant au fuel, ce qui a un impact positif sur les émissions de GES et permet d'obtenir la répartition suivante sur le poste énergie :

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE GES PAR TYPE D'ÉNERGIE SUR LES SITES INDUSTRIELS



CONSUMMATION D'ÉNERGIE ET MIX ÉNERGÉTIQUE DES SITES INDUSTRIELS DE GUERBET

	2023	2024
1) Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon (MWh)	—	—
2) Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers (MWh)	—	—
3) Consommation de combustible provenant du gaz naturel (MWh)	126 255	131 453
4) Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles (MWh)	—	—
5) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles ^(a) (MWh)	16 959	12 497
6) Consommation totale d'énergie fossile ^(b) (MWh)	143 214	143 950
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie	78 %	76 %
7) Consommation provenant de sources nucléaires (MWh)	22 313	22 461
Part de la consommation de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie	12 %	12 %
8) Consommation de combustible provenant de sources renouvelables ^(c) (MWh)	—	—
9) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (MWh)	18 636	20 565
10) Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (MWh)	—	1 389
11) Consommation totale d'énergie renouvelable ^(d) (MWh)	18 635	21 953
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie	10 %	12 %
Part des sources décarbonées ^(e) dans la consommation totale d'énergie	22 %	24 %
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'électricité	32 %	39 %
Part des sources décarbonées ^(e) dans la consommation totale d'électricité	71 %	78 %
• Consommation totale d'énergie ^(f) (MWh)	184 162	188 364

(a) Constitué d'électricité d'origine fossile uniquement, issue des réseaux électriques nationaux.

(b) Consommation totale d'énergie fossile (b) : somme des lignes 1 à 5.

(c) Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse comprenant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.

(d) Consommation totale d'énergie renouvelable : somme des lignes 8 à 10.

(e) Sources décarbonées : sources renouvelables et sources nucléaires.

(f) Consommation totale d'énergie : somme des lignes 6, 7 et 11.

ÉLECTRICITÉ PAR SOURCE POUR LES SITES INDUSTRIELS



En 2024, 78 % de la consommation d'électricité des sites industriels de Guerbet est décarbonée (+7 points versus 2023), permettant de réduire la part d'énergie fossile. Ce progrès est le résultat de la mise en service d'une ferme solaire sur notre site de Dublin et des actions de réduction réalisées sur les sites.

PRODUCTION D'ÉNERGIE DES SITES INDUSTRIELS

Toute énergie (électricité, vapeur, autres fluides chauffants) produite sur nos sites industriels est autoconsommée.

	2023	2024
Total de l'électricité renouvelable produite et autoconsommée sur site (MWh)	—	1 389
Total de la vapeur produite et autoconsommée sur site (MWh)	113 630	118 308
Total des autres fluides chauffants (hors vapeur) produits sur site (MWh)	12 626	13 145

INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE PAR CHIFFRE D'AFFAIRES NET

	2023	2024	% 2024/2023
Intensité énergétique par rapport au chiffre d'affaires net ^(a) (MWh/M€)	234	222	-5 %

(a) Chiffre d'affaires net publié dans la section 4.1, analyse du chiffre d'affaires dans la note 4 aux états financiers consolidés.

ÉMISSIONS TOTALES DE GES EN INTENSITÉ

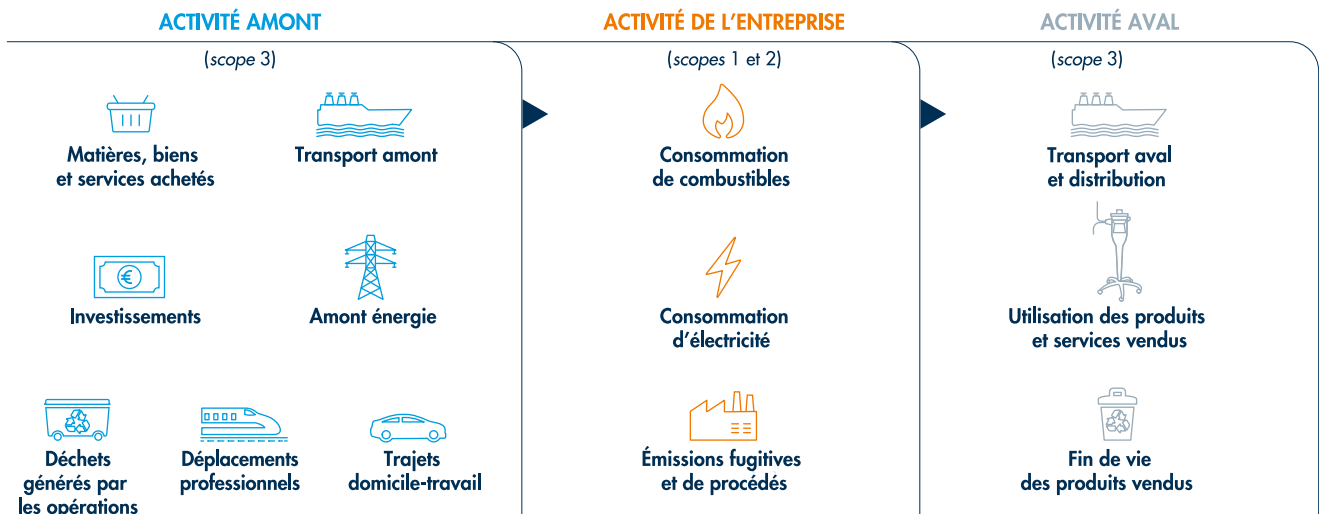
En 2024, les émissions de GES représentent en intensité : 247 tonnes équivalent CO₂/M€ de CA.

Intensité des GES par chiffre d'affaires net	2023	2024	% 2024/2023
Émissions totales de GES fondées sur la localisation par chiffre d'affaires net ^(a) (1eqCO ₂ /M€)	259	247	-4 %
Émissions totales de GES fondées sur le marché par chiffre d'affaires net ^(a) (1eqCO ₂ /M€)	263	250	-5 %

(a) Chiffre d'affaires net publié dans la section 4.1, analyse du chiffre d'affaires dans la note 4 aux états financiers consolidés.

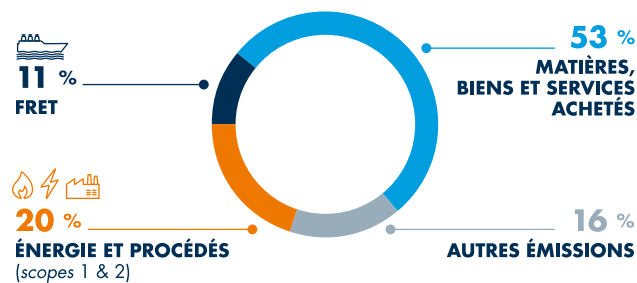
L'intensité en énergie et en GES (ramenée au chiffre d'affaires) est en diminution de 5 % entre 2023 et 2024. Cette performance en intensité est liée aux initiatives de réduction des consommations d'énergie dans un contexte d'augmentation de la production et du chiffre d'affaires du Groupe.

PÉRIMÈTRE DU BILAN CARBONE DE GUERBET



L'énergie et les procédés (scopes 1 & 2), les achats et le transport représentent plus de 80 % des émissions de GES du Groupe.

RÉPARTITION DES POSTES GES



En 2024, Guerbet a réalisé une consultation pour choisir un nouvel outil de comptabilité carbone, y compris sur le scope 3, en vue d'un déploiement en 2025.

L'ensemble des sites industriels ont des objectifs de décarbonation.

ÉMISSION TOTALES DE GES DU GROUPE (E1-6)

	Données rétrospectives			
	Référence 2021	2023	2024	% N/N-1
ÉMISSIONS DE GES DU SCOPE 1				
Émissions brutes de GES du <i>scope 1</i> (teqCO ₂)	37 539	38 705	39 081	1 %
Pourcentage d'émissions de GES du <i>scope 1</i> résultant des systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés (%)	24 %	20 %	20 %	0,1 %
ÉMISSIONS DE GES DU SCOPE 2				
Émissions brutes de GES du <i>scope 2</i> fondées sur la localisation (teqCO ₂)	11 073	10 755	10 403	-3,3 %
Émissions brutes de GES du <i>scope 2</i> fondées sur le marché (teqCO ₂)	12 241	13 961	12 303	-11,9 %
ÉMISSIONS SIGNIFICATIVES DE GES DU SCOPE 3				
Émissions totales brutes indirectes de GES (<i>scope 3</i>) (teqCO ₂)	190 570	192 436	197 734	2,8 %
1. Biens et services achetés	122 713	120 033	131 102	9,2 %
2. Biens d'investissement	12 590	10 096	8 650	-14,3 %
3. Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les <i>scopes 1 et 2</i>)	5 143	5 212	5 248	0,7 %
4. Transport et distribution en amont	27 384	32 518	27 128	-16,6 %
5. Déchets produits lors de l'exploitation	5 412	4 661	5 580	19,7 %
6. Voyages d'affaires	2 296	3 853	4 810	24,8 %
7. Déplacements domicile-travail des salariés	2 440	2 555	2 596	1,6 %
8. Actifs loués en amont	—	—	—	— %
9. Acheminement en aval	68	68	3	-95,4 %
10. Transformation des produits vendus	—	—	—	— %
11. Utilisation des produits vendus	5 449	6 070	4 920	-18,9 %
12. Traitement en fin de vie des produits vendus	7 075	7 371	7 698	4,4 %
13. Actifs loués en aval	—	—	—	— %
14. Franchises	—	—	—	— %
15. Investissements	—	—	—	— %
ÉMISSIONS TOTALES DE GES				
Émissions totales de GES fondées sur la localisation (teqCO ₂)	239 182	241 896	247 217	2,2 %
Émissions totales de GES fondées sur le marché (teqCO ₂)	240 350	245 102	249 118	1,6 %

Projets d'absorption et d'atténuation des GES

Le Groupe n'a pas mis en œuvre de projets visant à l'absorption ou au stockage des gaz à effet de serre. Par ailleurs, Guerbet n'a pas recours à l'achat de crédits carbone.

Tarification interne du carbone

Le Groupe n'utilise aucun mécanisme de prix du carbone mais envisage d'en déployer dans les prochaines années.

5.2.4 Maîtrise des rejets – ESRS E2

Conscient des enjeux écologiques, Guerbet poursuit son développement de façon durable. Le Groupe s'engage à maîtriser ses procédés et ses rejets tout en cherchant à innover pour en réduire l'impact.

En matière de rejets, les IRO matériels ⁽¹⁾ pour les opérations propres et l'aval des activités du Groupe sont synthétisés ci-dessous.

IRO matériels	Description de l'IRO	Périmètre	Horizon temporel
Impact positif	Contribution à la diminution des rejets des établissements de santé.	Aval	Court terme
Impact négatif	Pollution des sols, de l'eau, de l'air, y compris pouvant affecter la biodiversité et la santé humaine en cas de manque de moyens de maîtrise.	Opérations propres Aval	Court terme
Risque	Détérioration de l'image de Guerbet en cas de rejets non maîtrisés.	Opérations propres	Court terme
Risque	Diminution de l'attractivité de Guerbet liée au non-alignement du chiffre d'affaires éligible à la taxonomie verte sur l'objectif de prévention de la pollution.	Opérations propres	Moyen terme
Risque	Augmentation des coûts en cas de durcissement des réglementations relatives à la pollution de l'eau, de l'air, des sols.	Opérations propres Aval	Court terme

Les IRO matériels liés à la maîtrise des rejets ont été identifiés en s'appuyant sur le modèle d'affaires de Guerbet. La base de données ENCORE a été utilisée pour évaluer les impacts des rejets sur les écosystèmes. Le Groupe n'a pas mené de consultations spécifiques auprès des communautés affectées lors de son analyse de double matérialité. Il existe toutefois un dialogue avec les sites industriels via les commissions de suivi des sites ou les échanges avec les autorités locales représentant les intérêts des communautés locales (voir section [5.3.4 Communautés locales – ESRS S3](#)).

86 % du chiffre d'affaires du Groupe est éligible à l'objectif « Prévention et contrôle de la pollution », les perspectives en matière d'alignement sont présentées dans la section dédiée [5.5 Taxonomie environnementale](#) au paragraphe [5.5.6 Conclusion et perspectives](#).

5.2.4.1 Politique

Les impacts, risques et opportunités relatifs à la maîtrise des rejets sont couverts par plusieurs engagements et politiques :

- la charte éthique (voir [section 5.1.3](#)) ;
- les cinq axes du pilier *Planet* de Guerbet, dont le pilier maîtrise des rejets ;
- la politique HSE Groupe disponible dans le système de gestion documentaire et affichée sur les sites industriels et au siège.

Guerbet a identifié que ses sites de production de principes actifs pharmaceutiques présentent les risques bruts les plus matériels en raison de la nature inhérente de leurs activités. Le Groupe étant soumis à des réglementations strictes sur ses sites, il ne dispose pas d'une politique spécifique en matière de rejets. Toutefois, ces sites de productions d'API (ingrédients pharmaceutiques actifs) disposent de politiques HSE qui couvrent notamment :

- la prévention et la maîtrise des risques industriels ;
- la maîtrise des impacts environnementaux au quotidien et en cas d'accident ;
- la culture sécurité.

Ces sites sont basés en France (Lanester et Marans) et en Irlande (Dublin). Ils sont donc soumis à des réglementations strictes et exigeantes telles que la réglementation Seveso. Ils sont également soumis à des réglementations locales de protection de l'environnement, telles que la mise en œuvre d'un système de gestion de la sécurité proportionné aux risques d'accidents ou l'actualisation régulière d'études de danger. Les sites veillent quotidiennement à maîtriser les risques de pollution de leurs opérations et impacts associés, d'éviter les incidents et de contrôler les impacts potentiels sur les communautés locales.

L'ensemble des engagements et des politiques relatifs à la maîtrise des rejets est déployé sur les sites industriels du Groupe sous la responsabilité des Directeurs de site.

5.2.4.2 Actions

Les trois sites de production de principes actifs sont soumis à des prescriptions particulières par le biais d'arrêtés préfectoraux qui définissent les dispositions techniques et opérationnelles qui doivent être respectées.

Ces arrêtés prévoient aussi un plan d'intervention à déployer en cas de sinistre.

Les sites font également l'objet d'inspections et de contrôles internes et externes à des fréquences et selon des paramètres prédéfinis, afin de veiller au bon respect des conditions de sécurité industrielle.

⁽¹⁾ Les impacts s'appliquent aux parties prenantes, tandis que les risques et opportunités concernent Guerbet. Les évaluations des impacts, risques et opportunités sont brutes, c'est-à-dire qu'elles ne tiennent pas compte des moyens de maîtrise existants (politiques, actions, objectifs et indicateurs).

Dans ce cadre, Guerbet réalise et révisé régulièrement des études de danger (tous les cinq ans pour les sites Seveso seuil haut). Ces dernières se traduisent par la mise en place et le suivi d'actions de maîtrise des risques, notamment en ce qui concerne la gestion et la réduction des rejets.

Guerbet se tient régulièrement informé de l'évolution des réglementations afin d'adapter en continu ses pratiques et prévoit des investissements réguliers sur ses sites.

S'agissant des ressources allouées à la gestion des impacts et des risques matériels, Guerbet ne publiera pas ce type d'information pour cette première année de *reporting* de durabilité au format CSRD.

Aucun incident majeur nécessitant des dépenses opérationnelles n'est survenu en 2024.

Éviter et réduire les rejets dans l'eau, l'air et les sols

Les seuils de rejets définis par les réglementations sont appliqués par les sites de fabrication de principes actifs (notamment la Directive sur les émissions industrielles IED et la Directive cadre sur l'eau DCE). Ces réglementations donnent lieu à de nombreuses mesures sur des paramètres couvrant les émissions atmosphériques, les rejets liquides et le suivi de la qualité des eaux souterraines.

L'ensemble des résultats est utilisé pour le pilotage opérationnel des installations, avec des seuils d'alerte qui permettent de détecter et corriger d'éventuelles fluctuations. La communication des résultats de ces suivis est effectuée auprès des autorités locales, au travers de rapports périodiques et d'études spécifiques (plan de gestion des solvants, bilan environnemental annuel, déclaration annuelle des émissions polluantes et des déchets, etc.).

Les trois sites mettent en place des actions pour optimiser leurs procédés, réduire leurs impacts et assurer la gestion de leurs rejets :

- à Dublin, le programme de suivi et d'optimisation de la station d'épuration mis en œuvre depuis plusieurs années se poursuit :
 - suivi de la performance sur des étapes clés du traitement afin de repérer en amont et prévenir tout dysfonctionnement,
 - isolement d'un effluent du reste des flux afin de stabiliser le fonctionnement de la station de traitement et d'améliorer son efficacité ;
- à Lanester :
 - pour le traitement interne des effluents, le site privilégie le traitement biologique pour les effluents biodégradables et l'incinération pour les résidus liquides dangereux et non biodégradables. Dans ce cadre, le prétraitement d'une partie des effluents aqueux par nanofiltration permet de réduire la quantité d'effluents incinérés, de diminuer la quantité de gaz sur l'incinérateur et d'augmenter le recyclage d'eau par la réutilisation des effluents après traitement biologique,
 - lorsque cela est techniquement faisable, le site procède à la séparation des déchets de solvants pour les récupérer. Les solvants sont triés, incinérés et la majorité des eaux

mères contenant des solvants est traitée pour récupérer l'iode dans une installation dédiée. Cette installation qui a nécessité un investissement de plus de 2,5 M€ permet d'effectuer un recyclage interne de cette ressource,

- pour éviter l'émanation des composés organiques volatils (COV) dans l'air, le site est équipé d'un système de collecte assurant le captage des COV via un laveur de gaz raccordé à l'incinérateur,
- en 2024, le site a substitué les fluides frigorigènes fluorés les plus polluants sur ses nouvelles tours aéroréfrigérantes par des fluides moins impactants pour l'environnement ;
- à Marans :
 - les actions se poursuivent pour optimiser le fonctionnement de la filière de traitement des effluents via la station d'épuration du site et une installation de traitement chimique associée pour réduire la demande chimique en oxygène,
 - le site applique la séparation des déchets : par exemple, le site récupère une partie des solvants qui après traitement sont valorisés en externe.

Les sites réalisent également des mesures de la qualité des eaux souterraines permettant de suivre indirectement la pollution des sols.

Par ailleurs, entre 2025 et 2026, des programmes de détection et de réparation des émissions fugitives et/ou fuites vont être déployés, afin de s'assurer qu'aucune émission fugitive de COV ne dépasse les seuils.

Enfin, sur l'aval de ses activités, Guerbet soutient la Chaire MeGadoRe (*Medical Gadolinium Recycling*) pour collecter les fractions de produits de contraste non utilisés dans les établissements de santé. D'autre part, un projet pilote est en cours avec des hôpitaux et cliniques pour récupérer les produits iodés non injectés et les recycler (voir la section [5.2.7.2.3 Améliorer la fin de vie des produits](#)).

Restaurer les écosystèmes

À date, Guerbet ne dispose pas de plan de restauration des écosystèmes.

Éviter et réduire les substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes

Les substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes (SVHC) sont des composés chimiques identifiés pour leurs effets potentiellement graves sur la santé humaine et l'environnement. Ces substances sont régulées par le règlement REACH ⁽¹⁾ de l'Union Européenne. La réglementation RoHS ⁽²⁾ complète la réglementation REACH et vise à limiter l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.

Le règlement européen REACH est entré en vigueur le 1^{er} juin 2007. L'objectif de ce règlement est de protéger la santé humaine et l'environnement par l'amélioration de l'identification des substances chimiques et la connaissance intrinsèque de leur dangerosité. Guerbet a organisé son activité pour se conformer à la réglementation et assurer sa mise en œuvre.

⁽¹⁾ REACH : Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals.

⁽²⁾ RoHS : Restriction of Hazardous Substances.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est susceptible d'avoir recours à certaines substances figurant sur la liste des substances (extrêmement) préoccupantes pour la recherche, le développement ou la production. Guerbet se conforme aux réglementations en vigueur concernant ces substances et notamment au règlement REACH de l'UE. Le Groupe s'efforce d'éviter, de substituer, de réduire l'utilisation de ces substances par des alternatives moins dangereuses. L'équipe HSE du Groupe est en charge de coordonner REACH avec les interlocuteurs internes et externes et de veiller à enregistrer tout produit concerné.

Le Groupe est conscient des enjeux liés aux substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes. Guerbet met en place et prévoit plusieurs mesures clés. À titre d'exemple, sur le site de Marans, un groupe de travail a été créé pour étudier les alternatives aux produits dangereux utilisés afin de réduire leur utilisation et de favoriser leur recyclage.

Concernant les dispositifs médicaux consommables, la majorité est exempte de phtalates. Il existe encore quelques références en contenant, comme les microcathéters, mais d'ici deux ans tous les produits en seront exempts.

Les pièces électroniques des systèmes d'injections sont conformes aux directives RoHS, qui visent à réduire l'exposition aux substances dangereuses dans les produits.

Le Groupe ne publiera pas cette année les quantités concernant ces substances, ces données n'étant pas encore consolidées au niveau Groupe. Un travail de cartographie sera conduit à horizon un à trois ans et s'accompagnera d'une réflexion sur les objectifs associés.

Progresser sur l'enjeu des microplastiques

Conscient des enjeux liés aux microplastiques, tout particulièrement pour l'aval de ses activités, Guerbet a établi une feuille de route 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) en matière de packaging, inspirée du plan d'engagement sectoriel du Leem. Cette réflexion se poursuivra en 2025.

Pour Guerbet, les principales sources potentielles de microplastiques sont :

- pour l'amont et les opérations propres : les emballages de matières premières et principes actifs ;
- pour l'aval : les packagings de ses produits (seringues pré-remplies, poches, étiquettes, films...) et les dispositifs médicaux consommables.

Le Groupe ne publiera pas cette année les quantités de microplastiques utilisés ou générés. En 2024, le Groupe a mené un travail de cartographie de ses packagings qui se poursuit en 2025. La finalité est d'alimenter la feuille de route Réduire, Réutiliser, Recycler (3R). Ce travail permettra d'envisager la fixation d'objectifs de réductions en matière de microplastiques à horizon un à trois ans.

5.2.4.3 Indicateurs et objectifs

Les sites de production d'API (*Active Pharmaceutical Ingredients*) du Groupe déclarent annuellement les rejets dans l'eau, l'air et le sol. Les principaux rejets sont suivis et mesurés par le Groupe conformément aux exigences réglementaires locales.

Le Groupe ne dispose pas encore d'objectif en matière de maîtrise des rejets et prévoit d'en établir à court terme. Le Groupe se conforme aux seuils définis en concertation avec les autorités environnementales.

Le Groupe consolide les rejets suivants sur les sites API :

Rejets dans l'eau

	2023	2024
Rejets de COT (DCO/3) de nos sites de production d'API (en tonnes)	49	63

La demande chimique en oxygène (DCO) et le carbone organique total (COT) sont des paramètres clés de suivi de la qualité des effluents. Ils mesurent la quantité totale de matières organiques, biodégradables ou non.

L'augmentation entre 2023 et 2024 est liée à un changement de traitement d'effluent sur le site de Dublin. Un effluent auparavant traité sur site est désormais traité en externe, afin d'optimiser le fonctionnement de sa station d'épuration.

Les rejets sont inférieurs aux seuils définis par les réglementations applicables localement.

À ce jour, Guerbet n'a pas d'objectif d'amélioration de la qualité de l'eau. Le Groupe prévoit de définir un objectif en matière de maîtrise des rejets à court terme.

Rejets dans l'air

	2023	2024
Rejets de NOx et NO ₂ de nos sites de production industriels d'API (en tonnes)	24	30

Les oxydes d'azote (NOx) constituent un indicateur clé de suivi de la qualité des rejets dans l'air. Il représente la somme des quantités de monoxyde d'azote (NO) et de dioxyde d'azote (NO₂). Les NOx sont des polluants produits notamment lors des processus de combustion.

Les rejets des sites de production industriels d'API sont très inférieurs aux seuils définis par les réglementations applicables localement.

Pollution des sols

Guerbet ne suit pas d'indicateur de pollution des sols car cela n'est pas matériel pour ses sites. En effet, les sites n'exercent pas d'activité d'épandage ou d'injection de déchets dans le sol. Cela est également cohérent avec la réglementation locale et avec les licences d'exploitation des sites, qui n'exigent pas de *reporting* sur la pollution des sols. Seul le site de Marans est soumis à un suivi de la qualité des eaux souterraines, aucun dépassement de seuil n'est à noter.

De plus, aucun incident de déversement menant à des rejets ou des pollutions dans le sol n'a eu lieu en 2024.

5.2.5 Préservation des ressources en eau – ESRS E3

Le Groupe vise une utilisation optimale des ressources naturelles qui passe notamment par des actions de réduction des consommations d'eau. L'eau est en effet une ressource clé pour la planète et le Groupe, et sa préservation est d'autant plus essentielle du fait du changement climatique.

En matière de préservation des ressources en eau, les IRO matériels ⁽¹⁾ pour les opérations propres et l'aval des activités du Groupe sont synthétisés ci-dessous.

IRO matériels	Description de l'IRO	Périmètre	Horizon temporel
Impact négatif	Consommation d'eau participant à l'accroissement du stress hydrique et à la raréfaction de la ressource en eau.	Opérations propres	Court terme
Risque	Ralentissement voire arrêt de la production lié à des restrictions des consommations d'eau ou risque réputationnel en cas d'approvisionnement en eau au détriment des communautés locales.	Opérations propres	Court terme

Les IRO matériels liés à l'eau ont été identifiés sur la base du modèle d'affaires de Guerbet qui nécessite l'utilisation d'eau pour la production de ses produits. La base de données ENCORE a été utilisée pour l'évaluation des impacts sur les écosystèmes. Le Groupe n'a pas mené de consultations spécifiques auprès des communautés affectées lors de son analyse de double matérialité.

5.2.5.1 Politique

La charte éthique (voir [section 5.1.3](#)) et sa politique HSE (voir [section 5.2.2](#)) traduisent l'engagement du Groupe à minimiser l'impact environnemental de ses activités.

Cette politique qui s'applique aux opérations propres du Groupe est déployée sur les sites industriels du Groupe sous la responsabilité des Directeurs de site. Elle intègre les enjeux d'optimisation des consommations d'eau notamment ceux exposés au risque de stress hydrique (Lanester, Dublin et Rio de Janeiro). S'agissant de la maîtrise des rejets dans les eaux, les actions menées par les sites sont à retrouver dans la [section 5.2.4 Maîtrise des rejets – ESRS E2](#).

5.2.5.2 Actions

Les sites industriels mettent en œuvre des programmes de maîtrise des consommations d'eau qui suivent trois principes : Réduire, Réutiliser et Recycler. Chacun des sites, notamment ceux exposés au risque de stress hydrique, déploie ainsi des démarches adaptées à ses spécificités :

- sur le site de Lanester :
 - depuis 2023, un groupe de travail est constitué pour définir et mettre en œuvre la feuille de route de réduction des consommations. Plusieurs études sont lancées pour optimiser la production d'eau purifiée, récupérer et recycler de l'eau en interne. Des actions sur la production d'eau purifiée ont été menées en 2024,

- l'initiative visant à recycler en interne l'eau utilisée pour certains processus industriels en eau de refroidissement de l'incinérateur s'est poursuivie. Cette initiative a été récompensée par l'obtention du trophée de l'eau Loire-Bretagne en 2021,
- enfin, le site est membre du groupe de travail piloté par la chambre de commerce et d'industrie du Morbihan qui consiste notamment en la réalisation de diagnostics, la valorisation des bonnes pratiques, l'organisation d'ateliers thématiques, la cartographie des potentiels de réutilisation des eaux usées ;
- à Dublin : optimisation des cycles de rinçage et séparation d'un effluent pour réduire la consommation d'eau ;
- en 2025, le site de Rio de Janeiro prévoit d'améliorer le comptage de l'eau et de renforcer la sensibilisation des collaborateurs.

Outre les sites exposés au risque de stress hydrique, des actions de préservation de la ressource sont menées sur les autres sites :

- à Aulnay-sous-Bois : en 2024, le système de production d'eau pour injection a été optimisé pour augmenter son rendement ;
- à Raleigh, une cartographie a été réalisée en 2024, la feuille de route associée est en cours d'implémentation ;
- à Marans, un projet Réduire, Réutiliser et Recycler a été mené en 2024 et se poursuit en 2025.


S'agissant des ressources allouées à la gestion des impacts et des risques matériels, Guerbet ne publiera pas ce type d'information pour cette première année de *reporting* de durabilité au format CSRD.

Enfin, pour mieux comprendre son impact sur la ressource et dans une démarche d'amélioration continue, Guerbet répond au questionnaire CDP Water. Le Groupe a obtenu la note B.

⁽¹⁾ Les impacts s'appliquent aux parties prenantes, tandis que les risques et opportunités concernent Guerbet. Les évaluations des impacts, risques et opportunités sont brutes, c'est-à-dire qu'elles ne tiennent pas compte des moyens de maîtrise existants (politiques, actions, objectifs et indicateurs).

5.2.5.3 Indicateurs et objectifs

Indicateurs

	2023 (année de référence)	2024	Objectif
Réduction de la consommation d'eau relative ^(a)	N/A	-16 %	Objectif dans certains de nos financements : <ul style="list-style-type: none"> • Année 2024 : -1,1 % • Année 2028 : -8,7 % 
Consommation d'eau totale (m ³)	1 025 779	956 145	
<ul style="list-style-type: none"> • dont consommation d'eau totale (m³) dans les zones exposées à des risques hydriques (élevé) 	563 415	525 930	
Quantité totale d'eau recyclée et réutilisée (m ³)	20 785	23 935	
Quantité totale d'eau stockée (m ³)	—	—	
<ul style="list-style-type: none"> • changement dans le stockage (m³) 	N/A	N/A	
Intensité : Consommation d'eau totale par chiffre d'affaires net (m ³ /M€)	1 305	1 137	

(a) Consommation d'eau relative : consommation d'eau totale (m³), rapportée à la production.

(b) Chiffre d'affaires net publié dans la [section 4.1](#), analyse du chiffre d'affaires dans la [note 4](#) aux états financiers consolidés.

Les indicateurs présentés ci-dessus n'ont pas fait l'objet d'une validation par un organe externe.

Progrès réalisés en 2024

En 2024, la consommation d'eau sur nos sites industriels est en diminution par rapport à 2023 :

- 13 % en intensité ;
- 16 % en relatif par rapport à la production ;
- 7 % en absolu.

Cette performance est obtenue grâce aux actions mises en œuvre sur les sites.

Objectif

À horizon 2028, Guerbet s'est fixé un objectif de réduction des consommations d'eau relative de 8,7 % par rapport à 2023, pour ses opérations propres. Cet objectif a été introduit dans certains de ses financements. Des discussions ont eu lieu

avec des investisseurs pour définir cet objectif. Il vise à renforcer la résilience du Groupe face au changement climatique. Il est décliné annuellement et rentre dans le calcul de la rémunération variable des collaborateurs concernés (voir [section 5.1.2.3 Critères RSE dans la rémunération variable](#)).

L'objectif a été défini en tenant compte des risques pour Guerbet, notamment le stress hydrique affectant trois de ses sites, ainsi que des perspectives de production à moyen terme, sans toutefois s'appuyer sur des preuves scientifiques.

En raison d'une croissance de l'activité et du lancement d'un nouveau produit plus consommateur d'eau, le Groupe prévoit une augmentation des consommations sur ses sites industriels, qui sera en partie compensée par des démarches 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler).

5.2.6 Biodiversité et écosystèmes – ESRS E4

Conscient des enjeux environnementaux, Guerbet s'engage à développer ses activités le plus durablement possible, en tenant compte des enjeux de préservation de la biodiversité et des écosystèmes. Les IRO matériels ⁽¹⁾ pour les opérations propres et l'aval des activités du Groupe sont synthétisés ci-dessous.

IRO matériels	Description de l'IRO	Périmètre	Horizon temporel
Impact négatif	Participation à la dégradation ou à la perte de biodiversité.	Opérations propres Aval	Court terme

Les impacts matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes ont été identifiés sur la base du modèle d'affaires de Guerbet. L'évaluation de l'importance des enjeux de biodiversité a pris en compte les activités du Groupe, notamment les processus de production. La base de données ENCORE a été utilisée pour l'évaluation des impacts sur les écosystèmes.

Le Groupe n'a pas identifié de risques sur cet ESRS et n'a pas mené de consultations spécifiques auprès des communautés affectées lors de son analyse de double matérialité. Guerbet a examiné ses dépendances à la biodiversité. Il en est ressorti que cela n'était pas matériel.

Conscient que ses activités, notamment liées à la production, peuvent potentiellement affecter les écosystèmes, le Groupe a initié une cartographie via l'outil *WWF Biodiversity Risk Filter* afin d'évaluer la matérialité d'impacts de ses sites de production vis-à-vis de zones protégées ou sensibles pour la biodiversité. Via cette première cartographie, Guerbet n'a pas identifié d'impact significatif de ses opérations sur les espèces menacées.

5.2.6.1 Plan de transition

À date, Guerbet ne dispose pas d'un plan de transition relatif à la biodiversité mais veille à prendre en compte cet enjeu dans sa stratégie RSE et son modèle d'affaires, comme décrit dans les sections précédentes.

Dans la continuité de la cartographie initiée et de l'approfondissement de l'évaluation des impacts, Guerbet souhaite approfondir à court terme l'analyse conduite pour mieux comprendre ses impacts sur la biodiversité et le cas échéant définir un plan de transition et des objectifs.

Ce travail de cartographie permettra également de mener une analyse sur les sites pouvant se trouver à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité à horizon un à trois ans. Cette étude aura pour objectif de définir la superficie potentiellement affectée négativement.

5.2.6.2 Politique

À ce jour, le Groupe ne dispose pas d'une politique dédiée à la biodiversité. Cependant, étant un enjeu environnemental transverse, la biodiversité est couverte par plusieurs engagements et politiques :

- la charte éthique (voir [section 5.1.3](#)) ;
- la politique HSE (voir [section 5.2.2](#)) ;
- l'engagement *People & Planet* (voir [section 5.2.1](#)) et les cinq axes du pilier *Planet* de Guerbet : analyse du cycle de vie, décarbonation, préservation des ressources, maîtrise des rejets et partenariat durable qui vise la préservation de la biodiversité et du vivant. Ces axes sont déclinés en engagements et actions et contribuent à la réduction de l'impact de Guerbet sur la biodiversité :
 - le plan de transition et la Stratégie Climat (voir [section 5.2.3](#)) de Guerbet,
 - l'engagement à maîtriser les rejets (voir [section 5.2.4](#)), à préserver les ressources en eau (voir [section 5.2.5](#)) et à favoriser l'économie circulaire (voir [section 5.2.7](#)).

L'ensemble des engagements et des politiques vis-à-vis de l'environnement, et par conséquent de la biodiversité, sont déployés sur les sites industriels sous la responsabilité des Directeurs de site, et déclinés selon les enjeux locaux.

5.2.6.3 Actions

Les actions suivantes menées par le Groupe et ses sites participent à lutter contre les facteurs d'érosion de la biodiversité :

- les différents leviers de décarbonation (voir [section 5.2.3.4.2](#)) ;
- la maîtrise des rejets liés aux activités (voir [section 5.2.4.2](#)) ;
- la réduction des prélèvements d'eau (voir [section 5.2.5.2](#)) ;
- l'optimisation des ressources et la gestion des déchets (voir [section 5.2.7.2](#)).

De plus, dans le cadre du plan d'action biodiversité déployé par le site de Dublin, une étude d'impact a été réalisée en amont de l'installation de la ferme solaire. Une cartographie du site a également été faite afin d'identifier l'ensemble de la faune et de la flore présentes.

⁽¹⁾ Les impacts s'appliquent aux parties prenantes, tandis que les risques et opportunités concernent Guerbet. Les évaluations des impacts, risques et opportunités sont brutes, c'est-à-dire qu'elles ne tiennent pas compte des moyens de maîtrise existants (politiques, actions, objectifs et indicateurs).

Afin de favoriser l'équilibre des écosystèmes et des sols et de contribuer à la pollinisation, les sites en France et en Irlande mettent en place des actions complémentaires :

- le site de Dublin a défini un plan de pollinisation du terrain à long terme et a poursuivi l'initiative de plantation de graines de fleurs sauvages ;
- les sites de Marans et de Lanester poursuivent les initiatives d'éco-pâturage ;
- le site de Lanester dispose de ruches et le site d'Aulnay-sous-Bois en parraine ;
- les sites industriels et le siège de Guerbet se mobilisent avec des démarches de gestion raisonnée des espaces verts.

Il convient de souligner que ces actions font l'objet d'une publication volontaire de Guerbet (contenus hors CSRD).

À date, le Groupe n'a pas eu recours à des mesures de compensation de la perte de biodiversité. S'agissant des

ressources allouées à la gestion des impacts et des risques matériels, Guerbet ne publiera pas ce type d'information pour cette première année de reporting de durabilité au format CSRD.

5.2.6.4 Indicateurs et objectifs

Guerbet n'a pas défini d'indicateurs et d'objectif spécifiques en matière de biodiversité. Néanmoins, les objectifs suivants et actions et indicateurs associés, présentés dans le présent État de durabilité, participent à préserver la biodiversité :

- objectifs climatiques ;
- réduction des consommations d'eau relative.

À date, Guerbet n'a pas mis en place de mesures de suivi d'efficacité des actions.

5.2.7 Favoriser l'économie circulaire – ESRS E5

Conscient des enjeux environnementaux, Guerbet s'engage à développer ses activités le plus durablement possible, en tenant compte des enjeux d'économie circulaire. Les IRO matériels ⁽¹⁾ pour les opérations propres et l'aval des activités du Groupe sont synthétisés ci-dessous.

IRO matériels	Description de l'IRO	Périmètre	Horizon temporel
Impact négatif	Impacts sur la biodiversité et sur la santé humaine liés à la production de déchets.	Opérations propres	Court terme
Opportunité	Réduction des coûts d'approvisionnement en matières premières grâce à l'optimisation des rendements de production, à l'augmentation du recyclage en interne ou à la revente de matière.	Opérations propres	Court terme
Risque	Augmentation des coûts de traitement en lien avec l'évolution des réglementations ou pour mettre en place des solutions de réutilisation ou de recyclage.	Opérations propres	Court terme
Risque	Détérioration de l'image de Guerbet en cas d'éco-conception insuffisante (ex. : prise en compte insuffisante de la fin de vie des produits, éco-score moins performant).	Opérations propres Aval	Court terme

Les IRO matériels ont été identifiés sur la base du modèle d'affaires de Guerbet qui nécessite des ressources et des matières premières pour fabriquer les principes actifs, les produits de contraste et les dispositifs médicaux. L'évaluation de l'importance de la thématique des déchets a été menée en prenant en compte les processus de production existants et les données de déchets historiquement suivies par le Groupe. Concernant les ressources sortantes (produits et services mis sur

le marché), l'évaluation a été menée en prenant en compte les attentes des partenaires, des clients et de la société civile. La base de données ENCORE et le rapport des Nations Unies (*Global Waste Management Outlook*, UNEP) ont été utilisés.

Le Groupe n'a pas spécifiquement mené de consultations auprès des parties prenantes lors de son analyse de double matérialité.

⁽¹⁾ Les impacts s'appliquent aux parties prenantes, tandis que les risques et opportunités concernent Guerbet. Les évaluations des impacts, risques et opportunités sont brutes, c'est-à-dire qu'elles ne tiennent pas compte des moyens de maîtrise existants (politiques, actions, objectifs et indicateurs).

5.2.7.1 Politique

Les IRO relatifs à l'utilisation des ressources et l'économie circulaire ne font pas l'objet d'une politique dédiée mais sont couverts par plusieurs engagements et politiques du groupe Guerbet :

- la charte éthique (voir [section 5.1.3](#)) ;
- la politique HSE qui vise notamment à réduire les impacts environnementaux de Guerbet et à prendre en compte les aspects HSE dès le démarrage de tout projet de développement ;
- l'engagement *Planet* (voir [section 5.2.1](#)) est centré autour de l'éco-conception et de cinq axes, dont quatre contribuent directement à favoriser l'économie circulaire : analyse de cycle du vie, préservation des ressources, maîtrise des rejets et partenariat durable.

Ces engagements visent à réduire l'impact de Guerbet sur l'environnement et à maîtriser nos coûts de production.

L'ensemble de ces engagements et politiques sont déployés sur les sites industriels sous la responsabilité des Directeurs de site.

5.2.7.2 Actions, indicateurs et objectifs

5.2.7.2.1 Innover en faveur d'une utilisation plus raisonnée des ressources

Le Groupe met en œuvre une démarche d'innovation sur les procédés des sites de production de principes actifs qui repose notamment sur :

- l'utilisation de solvants issus de la régénération ;
- le recyclage interne de l'iode ;

Le site de Lanester a recyclé davantage d'iode en tonnes en 2024 (+2 %). Le pourcentage d'iode recyclé en interne est en baisse, compte tenu de l'augmentation de production en 2024 et des limites de capacité de l'installation de récupération d'iode.

Le taux de recyclage de solvants du site de Dublin est en augmentation en 2024 (+4 %) grâce à l'amélioration continue des équipements et des process de recyclage de solvants.

De plus, Guerbet a établi une feuille de route 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) pour le packaging, inspirée du plan d'engagement du Leem (Les entreprises du médicament). Cela permettra au Groupe de consolider une donnée dans un délai d'un à trois ans, afin d'établir des objectifs, d'assurer un suivi et d'identifier d'autres sources de progrès.

- le recyclage de solvants en interne ;
- la substitution de solvants par d'autres moins impactants pour l'environnement.

Ces actions sont pilotées par les équipes du développement industriel chimie du Groupe et visent à réduire l'impact de Guerbet.

Plusieurs des orientations définies se sont déjà concrétisées sur les sites industriels du Groupe. Le site de Dublin dispose d'installations de valorisation de deux solvants. Chaque année, ce sont ainsi 80 % des tonnages de ces solvants qui sont recyclés en interne.

Toujours sur le site de Dublin, mais également celui de Lanester, la récupération d'iode et d'ioversol (principe actif) permet de conjuguer compétitivité et réduction de l'impact environnemental lié à l'utilisation de ces ressources. En effet, l'iode récupéré est ensuite réutilisé, minimisant les coûts d'achats de la matière première, tout en réduisant la pression sur la demande en iode. Ainsi, 46 % de l'iode utilisé par le site de Lanester est recyclé en 2024 en interne. À Lanester également, un procédé a été mis en place pour séparer un solvant à haut pouvoir calorifique des eaux usées. Une fois isolé, ce solvant est injecté dans l'incinérateur du site, permettant ainsi de diminuer la quantité de gaz utilisée et d'augmenter la quantité d'iode récupérée.

Indicateurs et objectifs sur les ressources entrantes

Les types de ressources entrantes sont présentés dans la chaîne de valeur (voir [section 5.1.1](#)) du Groupe.

Les consommations d'eau sont détaillées dans [la section 5.2.5](#).

	2023	2024
Poids total des produits et matières techniques et biologiques utilisés	Confidentiel	Confidentiel
Pourcentage de matières biologiques issues de sources durables, utilisées pour produire les produits et services de l'entreprise (y compris emballages)	Confidentiel	Confidentiel
Taux d'iode recyclé en interne à Lanester	52,3 %	45,9 %
Taux de solvants recyclés en interne à Dublin	76 %	80 %

À date, Guerbet n'a pas défini d'objectifs relatifs à l'utilisation des ressources entrantes. Guerbet souhaite approfondir à court terme l'analyse conduite pour mieux comprendre ses impacts en matière de ressources entrantes et le cas échéant définir un objectif.

5.2.7.2.2 Renforcer les démarches d'éco-conception

Guerbet a l'ambition de renforcer les démarches d'éco-conception et d'économie circulaire des nouveaux produits ou des produits en développement, en associant ses partenaires et clients. Pour optimiser ces démarches, le Groupe souhaite également réaliser davantage d'analyses du cycle de vie (ACV) de ses produits.

En 2024, Guerbet a reçu le Prix Innovation JFR 2024 (Journées francophones de radiologie) dans la catégorie Coup de Cœur du Jury pour son produit Elucirem™. Ce produit représente une avancée majeure dans le domaine de l'imagerie par résonance magnétique (IRM). Il favorise l'obtention d'images d'une qualité équivalente aux produits de contraste gadolinés macrocycliques actuellement disponibles sur le marché tout en utilisant la moitié de la dose de gadolinium. Cette posologie optimise ainsi l'utilisation des ressources naturelles en diminuant la quantité de gadolinium nécessaire pour la production d'une dose unitaire et réduit également la quantité de gadolinium libérée dans l'environnement par le patient.

Depuis trois ans, les équipes R&D dispositifs médicaux basées en France mettent également en œuvre une stratégie d'éco-conception. Cette stratégie vise à améliorer la performance environnementale dès la conception et sur l'ensemble du cycle de vie, y compris en matière de déchets. Pour cela, des ACV comparatives en partie financées par l'ADEME (Agence de la transition écologique) ont été réalisées. Actuellement, les injecteurs Guerbet ont une durée de vie de sept ans, ce qui est la durée de vie moyenne des injecteurs mis sur le marché. Ces injecteurs ne disposent pas d'indice de réparabilité.

Par ailleurs, Guerbet dispose d'un conditionnement écoconçu : Scanbag® by Xenetix. Initialement présenté en flacon, Xenetix® bénéficie aussi d'un conditionnement en poche de polypropylène. Celui-ci préserve les qualités du produit tout en simplifiant les procédures d'utilisation, en améliorant la sécurité du personnel médical et en apportant un progrès notable dans la gestion des déchets. Ce conditionnement a fait l'objet d'une analyse du cycle de vie qui a démontré son impact positif sur l'environnement par rapport au format flacon.

5.2.7.2.3 Améliorer la fin de vie des produits

Pour une gestion plus responsable de la fin de vie des produits, Guerbet s'est engagé à travers deux actions principales. La première consiste en un partenariat et mécénat du Groupe auprès de la Chaire MeGadoRe (*Medical Gadolinium Recycling*), qui consiste à collecter les fractions de produits de contraste non utilisés dans les établissements de santé en France. À terme, l'objectif est de parvenir à recycler le gadolinium. En 2024, plus de la moitié des IRM françaises étaient membres de ce réseau d'IRM verte.

S'agissant des résidus de produits de contraste à base d'iode, un pilote est en cours avec des hôpitaux et cliniques pour récupérer ces produits iodés non injectés et les recycler. L'iode ainsi recyclé est utilisé dans l'industrie textile pour la production du nylon.

5.2.7.2.4 Gérer durablement les déchets industriels

L'ensemble des sites industriels ont des programmes d'optimisation, de valorisation et recyclage des déchets, soit en interne, soit en externe.

Indicateurs et objectifs sur les ressources sortantes

À date, Guerbet ne quantifie pas la part de contenu recyclable dans les produits et leurs emballages. Le centre d'expertise packaging a initié un projet de consolidation des emballages qui permettra d'obtenir cet indicateur pour le packaging et d'identifier de nouvelles sources de progrès dans un délai d'un à trois ans.

À date, Guerbet n'a pas défini d'objectifs relatifs à l'utilisation des ressources sortantes. Guerbet souhaite approfondir à court terme l'analyse conduite pour mieux comprendre ses impacts et le cas échéant définir un objectif.

TYPE DE DÉCHETS ET VALORISATION

	Total	Dangereux	Non dangereux
Quantité totale de déchets (tonnes)	15 211	10 150	5 061
Quantité totale de déchets valorisés (tonnes)	8 891	4 903	3 988
• dont préparation en vue de la réutilisation (tonnes)	—	—	—
• dont recyclage (tonnes)	5 051	1 168	3 884
• dont autre valorisation (tonnes)	3 840	3 735	105
Quantité totale de déchets éliminés (tonnes)	6 320	5 247	1 073
• dont incinération (tonnes)	4 402	4 370	32
• dont mise en décharge (tonnes)	757	234	523
• dont autre élimination (tonnes)	1 161	643	518
Quantité totale de déchets radioactifs (tonnes)	—	—	—
Quantité totale de déchets non valorisés (tonnes)	6 320	5 247	1 073
Quantité totale de déchets non recyclés (tonnes)	10 160	8 982	1 178
Taux de déchets non valorisés	42 %	34 %	8 %
Taux de déchets non recyclés	67 %	59 %	8 %
Taux de déchets valorisés	58 %	32 %	26 %
Taux de déchets recyclés	33 %	8 %	26 %

Les principaux types de déchets issus des processus de production de Guerbet correspondent à des déchets organiques, des déchets contenant des solvants et des déchets d'emballages (carton, plastique...).

En 2024, la quantité totale de déchets générés par les sites industriels du Groupe et traités en externe est en augmentation de 30 % en absolu par rapport à 2023. Cette augmentation est principalement liée à l'augmentation de la production sur nos sites et à une augmentation de la part de déchets traités en externe sur le site de Dublin afin d'optimiser le fonctionnement de sa station d'épuration.

58 % des déchets des sites industriels traités en externe sont valorisés (versus 55 % en 2023) et 33 % sont recyclés.

Ce résultat est en progrès par rapport aux années précédentes, notamment par l'augmentation de la part de déchets valorisés à Lanester, premier contributeur du Groupe en volume.

Des programmes de tri et de valorisation des déchets sont également en place au siège et dans certaines filiales, comme à Prague.

5.2.7.2.5 Ressources allouées aux plans d'action

S'agissant des ressources allouées à la gestion des impacts et des risques matériels, Guerbet ne publiera pas ce type d'information pour cette première année de reporting de durabilité au format CSRD.

5.2.8 Enjeux environnementaux de la chaîne de valeur amont

Le Groupe mène une politique d'achats responsables. Dans ce cadre, Guerbet ne travaille qu'avec des fournisseurs intègres, qui respectent l'environnement. Guerbet a décidé de promouvoir ses valeurs sociales auprès de ses fournisseurs et de leur demander d'agir de même auprès de leurs propres partenaires économiques.

La démarche d'achats responsables du Groupe est intégrée dans la charte éthique (voir [section 5.1.3](#)).

En matière d'environnement, les IRO matériels ⁽¹⁾ pour l'amont des activités du Groupe sont synthétisés ci-dessous.

IRO matériels /ESRS matériels	Description de l'IRO	Périmètre	Horizon temporel
Impact négatif /E1, E2, E3, E4, E5	Conséquences néfastes sur les écosystèmes, la biodiversité et la santé humaine, découlant des activités des fournisseurs du Groupe (émissions de GES, consommation d'eau, rejets, déchets, pression accrue sur le changement d'affectation des sols, utilisation de substances préoccupantes) et contribution à la raréfaction des ressources.	Amont	Court terme
Impact négatif /E1	Dégradation des conditions de travail des salariés des fournisseurs en cas de mauvaise adaptation au changement climatique.	Amont	Moyen terme
Risque /E1	Risque d'image en cas d'approvisionnement chez des fournisseurs accaparant les ressources en eau au détriment des populations locales dans un contexte d'accroissement du stress hydrique.	Amont	Court terme
Risque /E1	Disruption de la chaîne d'approvisionnement en cas d'événements climatiques extrêmes ou chroniques liés au changement climatique (pénurie d'eau, accès aux matières premières notamment végétales).	Amont	Moyen terme
Risque /E1, E5	Réduction des marges du fait de l'augmentation des coûts des matières premières et de l'énergie.	Amont	Court terme

En matière sociale et de gouvernance, les IRO pour l'amont des activités de Guerbet sont présentés respectivement dans les sections [5.3.3 Travailleurs de la chaîne de valeur – ESRS S2](#) et [5.4.2.1 Gestion des relations avec les fournisseurs](#).

⁽¹⁾ Les impacts s'appliquent aux parties prenantes, tandis que les risques et opportunités concernent Guerbet. Les évaluations des impacts, risques et opportunités sont brutes, c'est-à-dire qu'elles ne tiennent pas compte des moyens de maîtrise existants (politiques, actions, objectifs et indicateurs).

5.2.8.1 Politique

« Chez Guerbet, nous cherchons à tisser des relations durables avec des fournisseurs responsables pour préserver le vivant » : telle est la vision des achats responsables du Groupe, en lien avec ses deux piliers RSE *People & Planet*. Guerbet considère que la démarche d'achats responsables contribue à la création de valeur pour le Groupe, tout en améliorant sa performance et sa résilience. En effet, au-delà de la recherche du meilleur rapport qualité/prix, l'acte d'achat vise l'amélioration à long terme de l'efficacité de l'entreprise, de son image et de la qualité des produits commercialisés, tout en réduisant les impacts sociaux et environnementaux.

Cette vision est traduite par une politique Groupe, dont la mise en œuvre est placée sous la responsabilité du Directeur des Achats.

Guerbet promeut ses valeurs éthiques, sociales et environnementales auprès de ses fournisseurs par l'intermédiaire de son code de conduite fournisseurs annexé aux nouveaux contrats. Ce code formalise les attentes de Guerbet et définit les principes que les fournisseurs s'attachent à respecter dès lors qu'ils contractualisent avec Guerbet en matière d'environnement notamment. Guerbet demande à ses fournisseurs d'agir de même auprès de leurs propres partenaires économiques. Ce code est décliné en dix principes, dont deux principes relatifs à l'environnement.

Droits humains

1. Soutien et respect de la protection des droits humains, y compris au niveau international
2. Pas de complicité d'atteintes aux droits humains

Travail

3. Respect des droits, de la santé et de la sécurité des travailleurs
4. Élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire
5. Abolition effective du travail des enfants
6. Combat de la discrimination en matière d'emploi

Environnement

7. Mesures de protection face aux défis environnementaux
8. Initiatives visant à une plus grande responsabilité environnementale

Concurrence équitable

9. Activités menées conformément à une concurrence réelle et équitable

Éthique des affaires

10. Lutte contre toute forme de corruption

Le Groupe s'engage à respecter ces principes et engage tous ses fournisseurs, quelle que soit leur implantation, à en faire de même lorsqu'ils signent ce code annexé à chaque nouveau contrat.

5.2.8.2 Actions

Outre les actions menées par Guerbet sur ses opérations propres, le Groupe veille également à ce que l'impact environnemental de ses fournisseurs clés soit maîtrisé. Cela passe notamment par des processus de sélection, d'évaluation, de dialogue et de revue de la performance et par le code de conduite fournisseurs.

Renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux avec les fournisseurs stratégiques

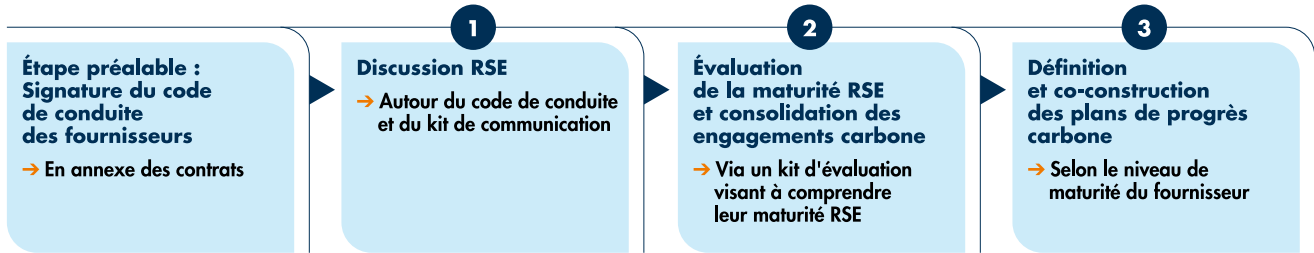
Comme indiqué dans la section 4.8.2 Risques opérationnels, un plan visant à qualifier une seconde source pour les matières premières stratégiques est mis en œuvre en fonction des ressources techniques disponibles.

La Direction des Achats, avec les principaux utilisateurs internes, en particulier les sites industriels, évalue la performance de ses fournisseurs et de sous-traitants stratégiques en utilisant la méthode « Pestel ». Cette méthode, multi-critères permet notamment d'évaluer leur performance HSE.

Dans le cadre de sa démarche d'achats responsables, le Groupe a souhaité renforcer ses relations avec ses fournisseurs les plus stratégiques. Ainsi, en 2024, une initiative a été menée avec une quarantaine de fournisseurs clés sélectionnés (représentant environ 50 % des émissions liées aux achats de matières premières et d'emballages) selon les critères suivants :

- la criticité carbone du fournisseur à l'échelle du Groupe et par catégorie d'achats ;
- top 5 fournisseurs par sites industriels.

Cette initiative fournisseur a été mise en œuvre par des binômes métier et achats selon les étapes suivantes :



L'objectif à terme est d'identifier ou co-construire les plans de progrès, selon la maturité des fournisseurs. Ce projet a été mis en avant dans une publication du Leem (Les entreprises du médicament) comme illustration exemplaire des engagements environnementaux du secteur. À titre d'exemple, Guerbet a mis en œuvre un plan d'action RSE spécifique avec un partenaire majeur en Asie, avec l'accompagnement de ce partenaire dans la réalisation d'un premier bilan carbone sur 2023 et 2024.

Guerbet a pour ambition que la transformation de ses fournisseurs soit alignée avec celle du Groupe. Concrètement, cela se traduit par l'intégration de la thématique durabilité dans les discussions avec les fournisseurs. Des *business review* (revue de la performance) sont organisées annuellement avec des fournisseurs : leur objectif est de garantir une évaluation de la qualité, de soutenir l'amélioration continue, d'assurer un approvisionnement optimal et de renforcer les relations existantes. Ces *business review* intègrent des enjeux environnementaux.

Développer les compétences RSE des acheteurs

Le déploiement de la politique achats responsables est assuré en interne par des formations spécifiques délivrées auprès des fonctions achats.

Guerbet a mis en œuvre un programme pour renforcer les compétences des acheteurs :

- webinaires de lancement de l'initiative fournisseurs pour présenter l'ambition et la démarche d'achats responsables auprès des binômes achats et métier ;
- formation aux achats responsables à destination de l'ensemble des acheteurs du Groupe, couvrant notamment des enjeux environnementaux ;
- formation de 50 % des acheteurs du Groupe à l'empreinte carbone et aux leviers de décarbonation ;
- forum mensuel d'échange et de suivi de l'initiative.

Ces formations et l'animation du réseau visent à ce que les équipes s'approprient et déploient la vision de durabilité du Groupe.

Depuis cette année, les acheteurs disposent également d'une boîte à outils pour mener à bien leur mission de responsabilité dans les actes d'achat, dont l'intégration du code de conduite fournisseurs dans les nouveaux contrats.

5.2.8.3 Indicateurs et objectifs

Objectif	Résultat 2024	Objectif 2024
Échanger avec les 40 fournisseurs stratégiques de Guerbet pour présenter la démarche de Guerbet, évaluer leur maturité RSE et co-construire un plan de progrès commun.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Discussion : 100 % 2. Évaluation : 100 % 3. Engagement ou plan de progrès : 80 % 	100 %

Guerbet prévoit également de se doter d'un outil d'évaluation RSE dont les résultats serviront à définir des objectifs d'amélioration des pratiques des fournisseurs sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance.

5.3 PEOPLE (INFORMATION SOCIALE)

5.3.1 CINQ AXES D'ENGAGEMENTS POUR PRÉSERVER LES COLLABORATEURS 180

5.3.2 COLLABORATEURS DE GUERBET – ESRS S1 180

5.3.2.1	Gestion des impacts et processus de dialogue	181
5.3.2.2	Politique Ressources Humaines	182
5.3.2.3	Politique sociale responsable	183
5.3.2.4	Santé et sécurité	183
5.3.2.5	Qualité de vie au travail et conditions de travail	187
5.3.2.6	Développement des compétences	188
5.3.2.7	Rémunération, reconnaissance et attractivité	191
5.3.2.8	Diversité et inclusion	193
5.3.2.9	Engagements en matière de droits humains	197
5.3.2.10	Engagement sociétal	197
5.3.2.11	Gestion des incidences négatives et canaux d'écoute	197

5.3.3 TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR – ESRS S2 198

5.3.3.1	Gestion des impacts et processus de dialogue	198
5.3.3.2	Achats responsables et engagements en matière de droits humains	198
5.3.3.3	Gestion des incidences négatives et canaux d'écoute	199

5.3.4 COMMUNAUTÉS LOCALES – ESRS S3 200

5.3.4.1	Gestion des impacts et processus de dialogue	200
5.3.4.2	Politique	200
5.3.4.3	Actions	200
5.3.4.4	Indicateurs et objectifs	201
5.3.4.5	Gestion des incidences négatives et canaux d'écoute	202

5.3.5 ENGAGEMENT ET RESPONSABILITÉ DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ – ESRS S4 202

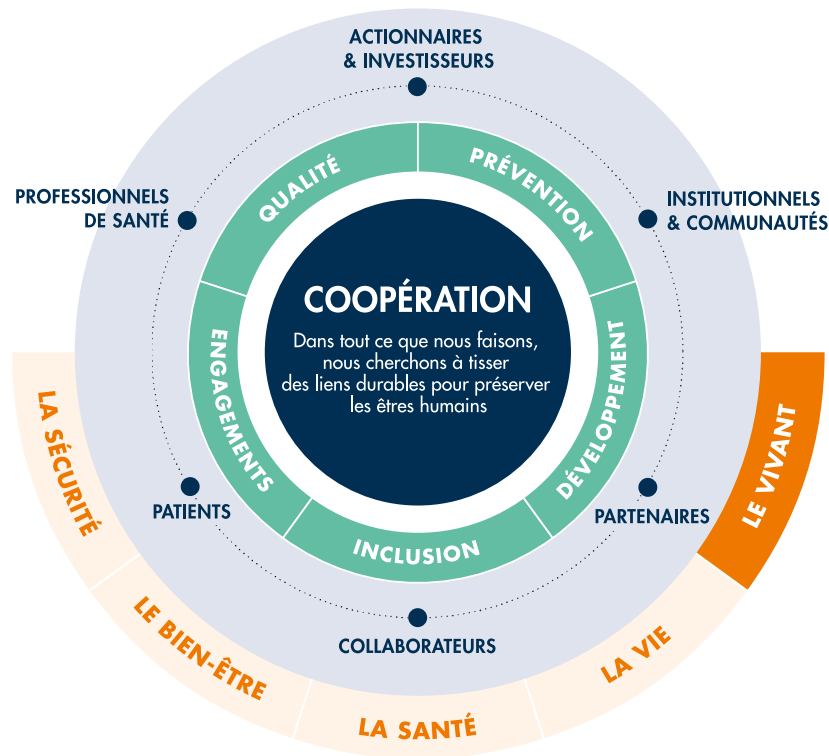
5.3.5.1	Gestion des impacts et processus de dialogue	202
5.3.5.2	Innovation et contribution à la santé	203
5.3.5.3	Qualité et sécurité des produits pour les patients et professionnels de santé	204
5.3.5.4	Sécurité des patients dans les essais cliniques	206
5.3.5.5	Accès aux produits	208
5.3.5.6	Gestion des incidences négatives et canaux d'écoute	210



5.3.1 Cinq axes d'engagements pour préserver les collaborateurs

Le Groupe cherche à tisser des liens durables pour préserver les êtres humains, en créant toutes les conditions pour générer de la coopération, autour de cinq axes :

- prévention ;
- engagements ;
- développement ;
- inclusion ;
- qualité.



5.3.2 Collaborateurs de Guerbet – ESRS S1



Au 31 décembre 2024, le groupe Guerbet emploie 2 905 collaborateurs à travers le monde ⁽¹⁾.

Guerbet privilégie l'emploi pérenne, en cohérence avec la vision à long terme de sa stratégie : 95 % de l'effectif en fin d'année est en contrat permanent.

Guerbet n'embauche pas de salariés sous des contrats avec des horaires non garantis.

Guerbet commercialise ses produits dans plus de 117 pays sur les cinq continents grâce à ses équipes implantées dans plus de 30 pays en Europe, en Asie-Pacifique, en Amérique du Nord et en Amérique latine.

⁽¹⁾ Effectif au 31 décembre 2024, c'est-à-dire le nombre de salariés Guerbet à temps plein, temps partiel, en contrat permanent ou temporaire et hors stagiaires. voir note 1.5.5 Répartition géographique de l'effectif instantané au 31 décembre.

EFFECTIF FIN D'ANNÉE PAR TYPE DE CONTRAT

(ventilé par région)

	Europe	Amérique du Nord	Amérique latine	Asie-Pacifique	Total
NOMBRE DE SALARIÉS GUERBET	1 766	576	305	258	2 905
Permanents	1 642	572	294	255	2 763
Temporaires	124	4	11	3	142
À temps plein	1 658	572	294	254	2 778
À temps partiel	108	4	11	4	127

EFFECTIF FIN D'ANNÉE PAR PAYS

(dans les pays où Guerbet compte au moins 50 salariés et représentant plus de 10 % de l'effectif total)

Pays	Nombre de salariés (effectifs)
France	1 372
États-Unis	576

5.3.2.1 Gestion des impacts et processus de dialogue

5.3.2.1.1 Impacts, risques et opportunités et lien avec le modèle d'affaires et la stratégie

Les impacts négatifs matériels pouvant affecter l'ensemble des collaborateurs et intervenants extérieurs sur nos sites portent principalement sur des sujets de santé et de sécurité, en partie inhérents au secteur d'activité de Guerbet. En effet, les collaborateurs occupant des postes de terrain sur les sites industriels sont plus exposés aux risques d'accidents graves et sont ainsi susceptibles d'être plus vulnérables. Dans le cadre des travaux d'analyse de double matérialité, la Directrice RSE et HSE a confirmé l'importance de cet enjeu pour l'entreprise, qui est pris en compte de manière continue sur les sites. Le dialogue avec les collaborateurs considérés comme vulnérables est régulier et a lieu lors de rituels tels que les dialogues et les visites de sécurité sur le terrain. Ces actions menées en contact direct avec les collaborateurs permettent de mieux comprendre et prendre en compte leurs attentes.

Une actualisation de la politique HSE (voir [section 5.2.2](#)) est prévue en 2025. Elle s'appuiera sur plusieurs référentiels internationaux tels que l'OHSA 18001.

Le deuxième impact négatif porte sur des sujets de diversité et d'inclusion, qui pourraient générer du mal-être auprès des collaborateurs. Les risques liés à ces impacts pour Guerbet concernent sa réputation mais également sa compétitivité et sa productivité.

Ces impacts et risques sont détaillés dans les sections suivantes, en introduction de chaque politique.

S'agissant des conséquences de la stratégie de transition climat sur les collaborateurs, le Groupe veille à ce qu'une formation continue ait lieu auprès des équipes concernées, afin que la transition environnementale s'accompagne également du développement des compétences (cf. [Sensibiliser et engager les collaborateurs aux objectifs de décarbonation](#)).

Les opérations de Guerbet, qui requièrent une expertise technique avancée, peuvent engendrer de la dépendance vis-à-vis des compétences de ses collaborateurs. Dans ce contexte, des difficultés à attirer et à maintenir un niveau de compétence adéquat pourraient nuire à la compétitivité et à la continuité des activités. Le processus de gestion des compétences vise à s'assurer que les qualifications nécessaires sont présentes notamment dans un contexte de transition climatique.

Outre les réglementations en vigueur, le Groupe s'engage à respecter et à promouvoir les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (interdiction du travail des enfants et du travail forcé, non-discrimination en matière d'emploi, respect des droits syndicaux).

5.3.2.1.2 Processus de dialogue

La charte éthique (voir [section 5.1.3](#)) place le respect des collaborateurs au cœur des préoccupations de Guerbet. Le « CARE » (au sens de prendre soin de tous les acteurs de son écosystème) est d'ailleurs intégré aux valeurs de l'entreprise.

Dans ce cadre respectueux de l'individu, Guerbet s'appuie sur une culture santé et sécurité forte, promeut la diversité, ne tolère aucune discrimination ou harcèlement envers autrui.

S'agissant des processus de dialogue, moteurs de la réussite du Groupe, l'interaction de proximité entre les managers et les collaborateurs est le mode d'interaction privilégié au quotidien et lors de temps forts tels que les entretiens de performance annuel et de développement.

Guerbet s'attache également à nourrir un dialogue social régulier, qui vise notamment à :

- favoriser la communication entre toutes les parties prenantes internes : dialogue entre les partenaires sociaux et la Direction, entre les managers et leurs équipes, ainsi que le dialogue intersecteurs ;
- prévenir les conflits par l'expression, l'écoute, la prise en compte de façon anticipée de situations potentiellement conflictuelles, l'attention portée aux conditions d'exercice du travail et le recueil des propositions d'amélioration ;
- orienter les décisions pour répondre aux attentes et aux besoins des collaborateurs. Par exemple, la transformation culturelle, présentée dans la [section 5.4.1 Culture d'entreprise](#), a été initiée suite à des retours recueillis auprès des collaborateurs via l'enquête *Guerbet Listens*.

Pour renforcer le sentiment d'appartenance et permettre aux salariés de connaître et de comprendre l'avancement du plan stratégique, le Comité exécutif organise tous les trois mois une visioconférence pour l'ensemble des salariés du Groupe. Elle inclut la présentation d'éléments d'actualité, l'avancement du plan stratégique ainsi qu'un temps de questions-réponses. En complément, le Directeur Général et les membres du Comité exécutif échangent régulièrement sur la stratégie au sein des différentes entités lors de visites, afin d'interagir directement avec les collaborateurs.

L'enquête *Guerbet Listens* permet aux collaborateurs de s'exprimer sur tous les aspects de leur vie au travail, autour de 13 catégories : engagement, RSE, inclusion, bien-être, développement, performance et responsabilité, coopération, focus client, leadership, alignement stratégique, communication, gestion du changement et innovation, reconnaissance.

Cette enquête est réalisée annuellement auprès de l'ensemble des salariés depuis 2022 : de manière complète tous les deux ans et en format *Pulse* l'année suivante. Ce dernier format met l'accent sur les axes d'amélioration relevés lors de l'enquête complète.

L'enquête *Pulse* réalisée en 2024 a porté sur les thèmes suivants : engagement, leadership, alignement stratégique et gestion du changement et innovation. 79 % des salariés ont répondu au questionnaire (+2 points par rapport à la précédente enquête). Cette démarche d'écoute active des collaborateurs a donné lieu à la création d'un groupe de travail portant sur ces thématiques.

L'expression des collaborateurs est également favorisée par plusieurs outils, tels que *Guerbet Inside*, le réseau social du Groupe. De multiples communautés géographiques et thématiques s'y sont développées, permettant de partager des initiatives dans le monde entier et d'interagir pour les encourager, les commenter ou les dupliquer. *Guerbet Inside* est le lieu où sont accessibles les documents de référence pour tous les collaborateurs, mais c'est aussi un forum d'expression et de collaboration sur les sujets importants du Groupe, et un endroit où chaque manager peut favoriser les interactions dans son équipe.

Le Groupe a toujours favorisé le dialogue avec les instances représentatives du personnel qu'il considère comme de véritables partenaires pour améliorer la performance et accélérer la transformation de Guerbet. Ce dialogue est mené sur la base d'une confiance réciproque et s'appuie sur la transparence, l'échange, le respect et l'engagement communs avec la volonté d'atteindre les résultats.

Dans ce cadre, au niveau du Groupe, la structure de dialogue social est organisée sur trois niveaux :

- au niveau des établissements et/ou entités ;
- au niveau des organisations syndicales ;
- au niveau du Conseil d'administration : deux salariés sont administrateurs et disposent des mêmes droits que tout autre administrateur. Un représentant du personnel participe également aux réunions du Conseil d'administration, sans droit de vote.

Le dialogue social est structuré notamment autour d'accords relatifs à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, à la QVCT, à l'aménagement du temps de travail, aux conditions d'emploi, au télétravail et plus généralement à l'emploi. La thématique de la santé et de la sécurité est également un sujet d'échanges réguliers avec les instances représentatives du personnel.

Le Groupe veille à ce que les droits syndicaux soient reconnus et respectés dans tous les pays où il est implanté, et ce, via la fonction ressources humaines et l'équipe managériale qui sont les relais de ce dialogue entre le Groupe et les collaborateurs et leurs représentants. Le Groupe s'assure également du libre dialogue entre les collaborateurs et leurs représentants au regard du cadre légal applicable localement.

Taux de couverture des négociations collectives et du dialogue social

(pour les pays comptant plus de 50 salariés et représentant plus de 10 % du total)

Pays/région	Couverture des négociations collectives ^(a)	Couverture du dialogue social ^(b)
France	100 %	100 %
États-Unis	— %	N/A

(a) Pourcentage de salariés couverts par des conventions collectives de travail.

(b) Pourcentage de salariés couverts par des représentants des travailleurs.

En France, le Directeur des Relations Sociales s'assure qu'un dialogue social constructif s'établit, dans le respect des réglementations en vigueur.

Les négociations collectives ne sont pas réglementairement obligatoires pour nos sites aux États-Unis, cependant Guerbet favorise activement le dialogue social pour garantir un environnement de travail inclusif, collaboratif et engageant.

5.3.2 Politique Ressources Humaines

Guerbet met en œuvre une politique de Ressources Humaines (RH) qui vise à soutenir l'ambition de transformation du Groupe en répondant aux enjeux de recrutement, de développement, d'évaluation de la performance et de reconnaissance des collaborateurs.

Cette politique déployée à l'ensemble du Groupe définit les principes fondamentaux à respecter par tous pour contribuer à ce succès :

- adapter en permanence l'organisation pour gagner en flexibilité et efficacité ;
- respecter les règles des 3 E : Équilibre, Équité, Éthique ;
- simplifier la vie au travail ;
- faciliter le changement ;
- harmoniser les pratiques.

Pour y parvenir, la Direction des Ressources Humaines, responsable de la mise en œuvre de cette politique, s'appuie sur deux fondamentaux :

1. une organisation :
 - une optimisation permanente de l'organisation du travail et des structures de l'entreprise pour une définition claire et adaptée du travail,
 - une organisation matricielle, avec une contractualisation des responsabilités hiérarchiques et transversales au sein d'unités opérationnelles et de communautés de métiers ;
2. des pratiques, pour :
 - fournir un environnement de travail motivant, respectueux, éthique,
 - garantir l'adéquation du capital humain aux ambitions et au développement pérenne de l'entreprise dans le monde,
 - développer l'employabilité de chacun sur le long terme,
 - accompagner le management dans la conduite des changements,
 - évaluer la performance et rétribuer justement les contributions de chacun,
 - améliorer en permanence la Responsabilité Sociale de l'Entreprise,
 - mettre à disposition des outils adaptés à chacune des étapes du parcours professionnel.

Cette politique et les principes associés sont applicables à l'ensemble du Groupe. Chaque filiale s'en empare et les adapte selon les spécificités locales. Cette politique est alignée sur les instruments pertinents reconnus au niveau international, y compris les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La politique RH du Groupe est mise à disposition des collaborateurs sur le système de gestion documentaire interne.

La Direction des Ressources Humaines est responsable de la mise en œuvre de cette politique. Chaque filiale s'en empare et les adapte selon les spécificités locales.

5.3.2.3 Politique sociale responsable

La réussite de la stratégie ambitieuse du Groupe repose sur la performance de ses équipes.

Pour cela, Guerbet déploie au niveau de l'ensemble du Groupe une politique sociale responsable qui s'articule autour des cinq grands thèmes suivants :

- diversité et inclusion : convaincu que la diversité et l'ouverture aux autres constituent sa richesse sociale, le groupe Guerbet applique de longue date une politique d'ouverture et de non-discrimination ;
- prévention : Guerbet veille à ce que chacun de ses collaborateurs puisse évoluer dans un climat de confiance et développer son employabilité en encourageant le développement professionnel. Le Groupe veille également à favoriser la qualité et la continuité de la communication avec les collaborateurs. Enfin, Guerbet veille à préserver l'intégrité physique et mentale de ses collaborateurs et offre des moyens de prévention et des garanties de protection sociale ;
- reconnaissance : élément de motivation individuelle et collective important, la reconnaissance de chaque contribution à la réussite fait partie intégrante du système de rémunération et de développement du Groupe ;
- engagement : Guerbet s'inscrit dans une démarche de développement durable et veille à l'équilibre des intérêts de tous les acteurs de son développement (économique, écologique, opérationnel), en interne comme en externe : salariés, partenaires sociaux, partenaires économiques, administrations, collectivités locales, parties prenantes de son écosystème. Cette thématique de l'engagement est une résultante des politiques et initiatives mises en place ;
- responsabilité : Guerbet affirme ses droits, tout en évoluant avec un souci permanent de respect des personnes, des organisations, des lois et de son environnement, en toute transparence.

Ces principes sont applicables à l'ensemble du Groupe. La politique est mise à disposition des collaborateurs sur le système de gestion documentaire interne.

La Direction des Ressources Humaines est responsable de la mise en œuvre de cette politique. Chaque filiale s'en empare et les adapte selon les spécificités locales.

5.3.2.4 Santé et sécurité

Chez Guerbet, la santé et la sécurité de ses collaborateurs et de tout intervenant extérieur sont LA priorité, incarnée au travers notamment de la valeur CARE. Le « zéro accident » est, plus que jamais, notre objectif. Dans cette optique, le Groupe mène une politique d'amélioration continue. Il se conforme aux lois et réglementations applicables en la matière, partout où il exerce ses activités.

En matière de santé et sécurité, les IRO matériels ⁽¹⁾ sont synthétisés ci-dessous.

IRO matériel	Description de l'IRO	Périmètre	Horizon
Impact négatif lié à des incidents ponctuels	Maladies professionnelles ou accidents du travail graves, en cas de mesures de prévention insuffisantes.	Opérations propres	Court terme
Risque	Réputationnel ou financier, en cas d'incident industriel majeur lié à des mesures de prévention insuffisantes.	Opérations propres	Court terme

⁽¹⁾ Les impacts s'appliquent aux parties prenantes, tandis que les risques et opportunités concernent Guerbet. Les évaluations des impacts, risques et opportunités sont brutes, c'est-à-dire qu'elles ne tiennent pas compte des moyens de maîtrise existants (politiques, actions, objectifs et indicateurs).

5.3.2.4.1 Politique

La charte éthique (voir [section 5.1.3](#)) de Guerbet rappelle que la santé et la sécurité des collaborateurs sont prioritaires.

Les six engagements de la politique HSE (voir [section 5.2.2](#)) mettent l'accent sur l'importance d'une culture de la santé et de la sécurité partagée. Ces engagements s'appliquent à tous les collaborateurs du Groupe.

La mise en œuvre de la politique HSE relève de la responsabilité du Directeur Général ainsi que du Directeur des Opérations Techniques et de la Directrice des Ressources Humaines. S'agissant de la procédure de surveillance de cette politique, le suivi et l'amélioration des résultats de sécurité passent par la définition d'un objectif annuel clé pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe, en particulier pour le Directeur Général, les membres du Comité exécutif et l'équipe managériale. Pour les collaborateurs éligibles, la réduction du nombre d'accidents est un critère entrant dans le calcul de la rémunération variable et/ou intégré dans le calcul de l'intéressement.

En parallèle de cette politique déployée à l'ensemble du Groupe, Guerbet veille à suivre les réglementations en matière

de santé et sécurité applicables et notamment le règlement européen REACH ([5.2.4 Maîtrise des rejets – ESRS E2](#)).

En outre, le système de management HSE vient en soutien de la politique HSE et apporte une dimension plus opérationnelle, en s'appuyant sur six engagements :

1. une approche d'amélioration continue et la mesure de la performance ;
2. des collaborateurs respectueux des valeurs de Guerbet (CARE), acteurs et responsables de leur propre sécurité et de celle de leurs collègues ;
3. un encadrement responsable et attentif à créer et maintenir un environnement propice à la prévention des incidents et des accidents ;
4. des principes fondamentaux de sécurité clairement définis et partagés ;
5. une présence renforcée sur le terrain pour identifier toute situation à risque afin de bâtir et entretenir les mesures de maîtrise nécessaires à la prévention des accidents ;
6. le maintien d'un dialogue efficace avec nos parties prenantes.

Guerbet a formalisé son système de management HSE autour des dix axes de travail suivants :



5.3.2.4.2 Actions

Une démarche proactive de prévention des risques

« *We get what we tolerate* » (Nous obtenons ce que nous tolérons) : tel est le *motto* défini par le Directeur des Opérations Techniques en matière de santé et sécurité au travail. Communiqué aux managers et aux équipes, ce *motto* a notamment pour vocation de renforcer le leadership des managers sur la sécurité, de rappeler que la sécurité est la responsabilité de tous, d'améliorer la performance.

En 2024, les actions menées sur les sites industriels en faveur de la prévention se sont poursuivies :

- les managers veillent à un dialogue régulier sur la santé et sécurité afin que les équipes puissent discuter librement sur ces sujets, remonter les situations à risques et les traiter, échanger sur des actions d'amélioration, partager les retours d'expérience d'accident ou incident interne ou externe, etc. ;
- les managers vont régulièrement sur le terrain à l'occasion de visites sécurité, un moment privilégié au cours duquel ils échantonnent avec les collaborateurs et observent les situations et l'environnement de travail. Par ailleurs, des rituels quotidiens sont organisés au niveau des comités de direction des sites industriels, permettant de remonter les sujets HSE, favorisant ainsi une réactivité accrue et un engagement collectif. Ces rituels sont également réalisés avec les équipes de production ;
- l'ensemble des sites industriels ont des équipes HSE dédiées. Certains sites s'appuient également sur des relais sécurité chargés d'animer et de relayer les messages de prévention, de collecter et de remonter des alertes ou des besoins aux managers ou aux équipes HSE, pour qu'ils soient priorités et traités ;
- pour l'ensemble des collaborateurs des sites industriels et du siège, Guerbet organise aussi chaque année des journées *People & Planet*. Ces journées sont l'occasion de sensibiliser et former sur des thématiques HSE et de renforcer la culture des équipes. Des programmes d'encouragement aux améliorations sécurité via les systèmes de récompense (*Awards* catégorie *People*) ont également été mis en œuvre. Il s'agit d'un programme continu qui a vocation à se tenir chaque année ;
- un *reporting* des événements HSE : le Groupe dispose d'une procédure continue de *reporting* des événements. L'objectif : analyser ces événements pour identifier et traiter les causes racines afin d'éviter qu'ils ne se reproduisent sur nos sites. Le partage des retours d'expérience et bonnes pratiques est organisé entre les sites. Cette procédure est applicable sur l'ensemble des entités de Guerbet.
- un système d'évaluation et de maîtrise des risques : pour les sites français, Guerbet met à jour les évaluations des risques au poste de travail et met en œuvre des plans d'action associés pour supprimer ou réduire le risque. Hors France, les sites réalisent des analyses des tâches afin d'identifier les situations à risque et les résoudre à la source. L'évaluation des risques chimiques, biologiques et l'exposition aux substances dangereuses rentrent dans le processus d'évaluation des risques. C'est également le cas d'autres risques tels que l'exposition au bruit ;
- des procédures pour les opérations les plus à risque : l'équipe HSE et RSE du Groupe a défini des procédures vitales reposant sur les meilleures pratiques existantes. Elles

ont pour objectif de définir les mesures de prévention et de protection sur des opérations susceptibles de causer des accidents graves (ex. : travail en hauteur, espace confiné, etc.). Ces standards sont mis à disposition dans le système documentaire du Groupe. Ils peuvent être déclinés sur les sites par des procédures spécifiques ;

- des plans d'intervention d'urgence en cas d'accidents ou d'incidents. L'ensemble des sites industriels disposent d'équipes d'intervention pour agir rapidement en cas d'événement accidentel avec les moyens mis à disposition (type incendie) et sécuriser la zone afin de faciliter l'intervention des secours externes. Ces équipes bénéficient d'une formation spécifique renouvelée régulièrement. Les sites Seveso, par leur nature, font quant à eux l'objet d'actions spécifiques comme la réalisation d'études de danger et la mise en place de plans d'intervention spécifiques qui sont activés dans le cas où un scénario majeur viendrait à se produire. De plus, Guerbet a développé une procédure de gestion de crise et des plans de continuité d'activité associés. Il s'agit d'actions continues qui ont vocation à se poursuivre dans le temps.

Pour mesurer l'efficacité des actions en place, Guerbet a également mis en place plusieurs dispositifs de suivi tels que des réunions régulières de revue de la performance pour suivre les actions menées sur les sujets prioritaires au niveau de chaque site.

Le Groupe visite régulièrement les sites industriels, notamment lors des revues de performance trimestrielles.

Les sites sont également inspectés par les autorités de tutelle.

Les visites des commissions de représentants des salariés constituent également des mesures de prévention.

Des programmes de prévention de santé au travail

Les actions de prévention sont réalisées en lien avec les services de santé au travail et les instances santé-sécurité locales, telles que la Commission interne de prévention des accidents de Rio ou, en France, les Comités sociaux et économiques et/ou commissions santé, sécurité et conditions de travail, ou avec les relais sécurité.

Sur les sites industriels, en lien avec la médecine du travail et les équipes HSE, des programmes de prévention sont mis en œuvre en fonction des risques identifiés localement, comme des tests d'audition, de vision, des contrôles atmosphériques et des formations à l'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI). Ainsi, pour réduire les risques associés, Guerbet mène des actions de prévention, en réalisant des investissements ou des aménagements de poste de travail ou en mettant à disposition des protections individuelles pour les postes les plus exposés.

Par un suivi médical adapté, Guerbet anticipe les éventuelles inaptitudes au travail et apporte des réponses en matière d'aménagement de poste de travail ou du temps de travail. Le cas échéant, Guerbet recherche, avec le concours des commissions handicap, des solutions de reclassement personnalisées afin de favoriser le maintien en activité.

Des initiatives santé sont ainsi mises en œuvre, telles que la mise en place de nouveaux équipements et/ou d'actions organisationnelles pour améliorer l'ergonomie.

Des campagnes de vaccination peuvent être réalisées localement ainsi que des sensibilisations autour des thèmes de la nutrition, du risque de canicule, de la prévention du cancer, comme par exemple à l'occasion d'Octobre rose pour sensibiliser au cancer du sein et de Novembre bleu pour le cancer de la prostate.

Guerbet propose des programmes de téléconsultation ou d'assistance médicale sur plusieurs entités (voir [5.3.2.5 Qualité de vie au travail et conditions de travail](#)), incluant pour la France une cellule de soutien psychologique.

Ressources allouées aux plans d'action

S'agissant des ressources allouées à la gestion des impacts et des risques matériels, Guerbet ne publiera pas ce type

d'information pour cette première année de *reporting* de durabilité au format CSRD.

5.3.2.4.3 Indicateurs et objectifs

Pour suivre l'efficacité de la politique et des actions en place, Guerbet suit des indicateurs d'actions (nombre de visites sécurité terrain, dialogues sécurité, taux de réalisation des actions...), un indicateur de résultat, le *safety index*, qui agrège la fréquence des accidents déclarés (ou TRIR ⁽¹⁾) et le taux de gravité.

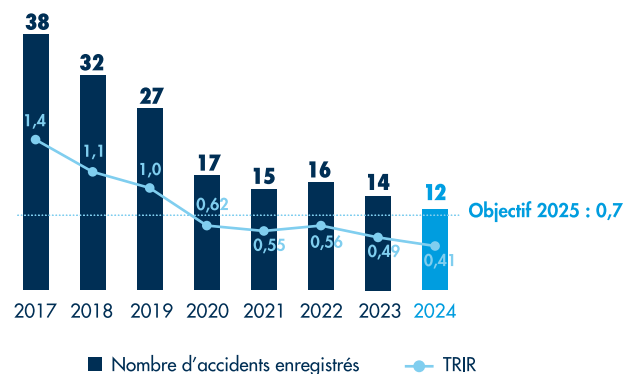
	2023	2024	Commentaires
INDICATEURS COLLABORATEURS GUERBET			
TRIR	0,48	0,41	Objectif 2025 : • 0,7 (spécifique Guerbet)
Moyenne sur 2 ans du taux de gravité	0,09	0,083	Objectif : • Année 2024 : 0,100 • Année 2028 : 0,065
Taux de gravité des accidents	0,06	0,11	
Taux de fréquence des accidents avec arrêt	2,56	2,14	
Taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt	2,98	2,57	
Nombre de décès	–	–	
Nombre d'accidents du travail déclarés	14	12	
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	11	10	
Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail	269	498	
INDICATEURS AUTRES TRAVAILLEURS, NON-SALARIÉS			
Nombre de décès	0	0	
INDICATEUR CONSOLIDÉ COLLABORATEURS GUERBET			
% de collaborateurs couverts par le système de management de la santé et de la sécurité	Non consolidé	71 %	

L'objectif « moyenne sur 2 ans du taux de gravité » a été introduit dans les critères RSE pour certains des financements. Des discussions ont eu lieu avec des investisseurs pour définir les objectifs de réduction.

Nos systèmes de management couvrent 100 % des salariés des sites industriels du Groupe qui sont les salariés les plus exposés. Ils couvrent également les sites français hors Intrasense. Cela représente 71 % des salariés du Groupe. Nous visons de couvrir 100 % des salariés d'ici 2026.

Le nombre d'accidents déclarés est en diminution depuis plusieurs années et cette tendance se poursuit en 2024.

ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE SÉCURITÉ DU GROUPE



⁽¹⁾ TRIR : Total Recordable Incident Rate, soit le nombre d'accidents déclarés rapporté au nombre de collaborateurs.

5.3.2.5 Qualité de vie au travail et conditions de travail

5.3.2.5.1 Politique

La qualité de vie au travail (QVT) et les conditions de travail (QVCT) sont des éléments essentiels pour assurer le bien-être de tous les collaborateurs du Groupe et sa performance globale.

En matière de QVT et de conditions de travail, les IRO matériels ⁽¹⁾ sont synthétisés ci-dessous.

IRO matériel	Description de l'IRO	Périmètre	Horizon
Risque	Réputationnel, diminution de l'attractivité, sanctions en cas de conditions de travail dégradées ou de pratiques de harcèlement.	Opérations propres	Court terme

Les enjeux de QVCT sont couverts entre autres par la politique Ressources Humaines (voir [section 5.3.2.2](#)), par la politique sociale responsable (voir [section 5.3.2.3](#)) et par la politique HSE (voir [section 5.2.2](#)), ainsi que par la prise en compte des intérêts de collaborateurs, le dialogue social et les démarches en matière de développement des compétences, de diversité et d'inclusion.

5.3.2.5.2 Actions

Guerbet a comme ambition de favoriser un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée, en offrant un cadre de travail agréable et motivant à ses salariés. Cette démarche comprend notamment le maintien et l'amélioration continue d'un environnement de travail sécurisé, le développement de pratiques managériales et de mesures favorisant la qualité de vie au travail des collaborateurs et l'attention à leur bien-être.

L'enquête interne *Guerbet Listens* permet de mesurer et de définir la qualité de vie au travail au sein de chacune des implantations en vue de déployer dans un second temps des actions adaptées aux spécificités locales pour l'ensemble du Groupe.

Sur le périmètre France, la QVCT fait l'objet de négociations annuelles et se structure à ce jour autour de cinq leviers d'actions qui s'appliquent pour les collaborateurs :

- 1. vie dans l'entreprise** : afin d'améliorer les conditions financières et la qualité de vie de ses collaborateurs, Guerbet octroie des indemnités de déplacement propre, sur le carburant, ainsi qu'une participation aux frais de repas pour l'ensemble des collaborateurs. Pour les temps partiels, la possibilité de cotiser à la retraite sur la base d'un temps plein est également proposée ;
- 2. articulation vie professionnelle/vie personnelle** : afin d'offrir un meilleur équilibre vie professionnelle/vie personnelle, plusieurs dispositifs sont proposés aux collaborateurs parents, tels que :
 - l'octroi d'une heure le jour de la rentrée scolaire de leurs enfants, de la maternelle à la sixième,
 - le maintien d'une rémunération en cas d'absence, pour les familles monoparentales ou les parents d'enfants malades ou en situation de handicap,
 - l'assouplissement du télétravail pour les femmes enceintes,
 - le maintien du salaire net des salariés en congé paternité, sans condition d'ancienneté, et sans plafonnement,

- la mise en place d'un entretien annuel spécifique sur la charge de travail pour les cadres autonomes ;
- 3. prévention des risques psycho-sociaux (RPS)** : Guerbet délivre des formations à la prévention des RPS aux managers, notamment afin qu'ils soient en mesure d'objectiver la charge de travail de leurs équipes. Au sein des CSE d'établissements, plusieurs référents RPS sont également formés. Les collaborateurs se voient quant à eux délivrer un support de communication sur les RPS afin de prévenir et réduire les risques psycho-sociaux. Pour contribuer à l'amélioration du bien-être mental des collaborateurs, une ligne d'écoute psychologique a été mise à disposition et communiquée sur *Guerbet Inside* et via de l'affichage. Il s'agit d'une ligne externe disponible 24h/24, garantissant la confidentialité et l'anonymat. Sur les périmètres Dublin, Asie-Pacifique et États-Unis, des programmes de téléconsultations médicales ou d'assistance sont mis à disposition des collaborateurs. Par ailleurs, une sensibilisation au harcèlement moral et sexuel a été proposée au moyen d'une fiche explicative disponible sur l'intranet RH ;
 - 4. accompagnement vers la retraite** : en complément des actions présentées dans la section [5.3.2.8 Diversité et inclusion](#) et notamment le paragraphe [Encourager l'emploi de toutes les générations](#), Guerbet propose plusieurs mesures pour ses collaborateurs seniors, afin de les accompagner vers la retraite :
 - congé de préparation à la retraite, temps partiel pré-retraite,
 - transformation de la rémunération en congé capitalisé,
 - conversion du 13^e/14^e mois en congé capitalisé en fin de carrière ou conversion de l'indemnité de fin de carrière sur le préavis du collaborateur,
 - entretien professionnel intégrant un volet senior pour les salariés de plus de 50 ans,
 - entretien dédié trois ans avant le départ en retraite,
 - mise à disposition de plusieurs outils de communication et possibilité de recevoir un soutien personnalisé de la Caisse de retraite pour les collaborateurs de plus de 57 ans ;

⁽¹⁾ Les impacts s'appliquent aux parties prenantes, tandis que les risques et opportunités concernent Guerbet. Les évaluations des impacts, risques et opportunités sont brutes, c'est-à-dire qu'elles ne tiennent pas compte des moyens de maîtrise existants (politiques, actions, objectifs et indicateurs).

- 5. accompagnement du handicap** : les Commissions handicap au sein des CSE et les dispositifs d'inclusion des personnes en situation de handicap sont présentés dans la section [5.3.2.8 Diversité et inclusion](#) et notamment le paragraphe [Favoriser l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap](#). En parallèle, afin d'accroître l'inclusion des personnes en situation de handicap et d'améliorer leurs conditions de travail, une série d'actions a été mise en place :
- campagne annuelle de sensibilisation d'information sur le handicap au travail,
 - accompagnement dans le renouvellement de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) par un référent handicap,
 - octroi d'une prime de 800 euros en cas de RQTH initiale puis de 400 euros lors du renouvellement,
 - formation des managers et des équipes intégrant un collaborateur en situation de handicap,
 - autorisation d'absence payée de 14 heures annuelles aux collaborateurs disposant d'une RQTH pour tout rendez-vous en lien avec son handicap.

La QVCT chez Guerbet intègre également le droit à la déconnexion. C'est dans ce sens qu'un accord télétravail a été signé, pour favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. En complément, les collaborateurs se sont vu remettre un guide de bonnes pratiques d'organisation du travail au domicile et du travail sur écran.

Ces actions s'inscrivent dans la durée.

En matière de développement des compétences, les IRO matériels ⁽¹⁾ sont synthétisés ci-dessous.

IRO matériel	Description de l'IRO	Périmètre	Horizon temporel
Risque	Perte d'attractivité, de productivité, de compétitivité et d'innovation en cas de mauvaise gestion des compétences.	Opérations propres	Moyen terme

La Direction des Ressources Humaines a établi une politique de développement des compétences au niveau Groupe, définissant les rôles et les responsabilités des collaborateurs autour de cet enjeu. Cette politique s'appuie sur un développement professionnel continu des compétences des collaborateurs, leur permettant d'acquérir, de développer et de renforcer les savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires à la maîtrise de leur poste de travail.

Elle vise également à anticiper les besoins de développement de compétences pour répondre aux évolutions attendues dans le secteur, soutenant ainsi la transformation de l'entreprise et l'atteinte de ses objectifs prioritaires.

Pour cela, la politique s'appuie sur une note d'orientation, définie au niveau Groupe, identifiant chaque année les compétences essentielles qui permettront de réaliser les objectifs :

- dans le respect de la réglementation, de l'environnement et au sein d'un cadre de travail sûr et sain pour les collaborateurs ;

S'agissant des ressources allouées à la gestion des impacts et des risques matériels, Guerbet ne publiera pas ce type d'information pour cette première année de reporting de durabilité au format CSRD.

5.3.2.5.3 Indicateurs et objectifs

Guerbet n'a pas défini d'indicateurs et d'objectifs spécifiques à la QVCT mais veille à suivre le bon déploiement des actions précitées.

Les entretiens annuels manager/collaborateurs et le dialogue avec les représentants du personnel contribuent à suivre ce déploiement et à identifier des pistes d'amélioration.

Guerbet Listens représente également un moyen de suivre l'efficacité de la politique et des plans d'action en matière de qualité de vie au travail et conditions de travail.

5.3.2.6 Développement des compétences

5.3.2.6.1 Politique

Le développement des compétences est un axe essentiel de notre engagement *People & Planet*. Il contribue à la durabilité et à la performance du Groupe et contribue à sa transformation. Il offre des opportunités de développement professionnel aux collaborateurs, concourant ainsi à l'amélioration de leur satisfaction et de leur engagement au travail et à leur employabilité.

- tout en développant les expertises techniques nécessaires pour relever les défis d'aujourd'hui et préparer le futur ;
- avec des outils et des procédés optimisés pour gagner en performance ;
- sans oublier les compétences transverses et les métacompétences pour soutenir la réussite des projets du Groupe, accompagner sa transformation et développer sa culture.

Les salariés sont activement impliqués par leur manager dans l'élaboration de leur plan de développement des compétences. Une campagne de recueil des besoins est menée auprès des collaborateurs du Groupe. Les grandes orientations de la politique sont communiquées aux collaborateurs via un webinaire ainsi qu'au sein de l'outil RH.

⁽¹⁾ Les impacts s'appliquent aux parties prenantes, tandis que les risques et opportunités concernent Guerbet. Les évaluations des impacts, risques et opportunités sont brutes, c'est-à-dire qu'elles ne tiennent pas compte des moyens de maîtrise existants (politiques, actions, objectifs et indicateurs).

Cette politique est déclinée localement au sein de chaque site. Il en va de même pour les actions présentées ci-après qui s'inscrivent dans une démarche globale et ne s'appliquent pas nécessairement à l'ensemble des sites, départements ou métiers. La définition de la note d'orientation et le suivi des plans de développement des compétences des collaborateurs s'inscrivent dans le cycle annuel de gestion de la performance et font l'objet d'entretiens entre collaborateurs et managers. Les managers s'y préparent, accompagnés par les Ressources Humaines, avec un partage de bonnes pratiques et une sensibilisation aux dispositifs principaux mobilisables.

Les plans et leur suivi sont formalisés au sein d'une plateforme SIRH (logiciel de gestion des ressources humaines), dotée d'un module LMS (*Learning Management System*) qui permet notamment de diffuser les parcours de formation, faciliter l'accès aux formations en ligne, et tracer les formations (*a minima* pour les formations faisant l'objet d'inspection).

5.3.2.6.2 Actions

Répondre aux enjeux de qualité et de sécurité d'un Groupe pharmaceutique

Pour répondre aux enjeux de qualité des produits et services et de sécurité des collaborateurs concernés notamment sur les sites industriels, Guerbet offre des formations rigoureuses sur les bonnes pratiques de fabrication (BPF) et les normes de conformité réglementaire. Ces formations permettent de garantir que tous les employés clés comprennent et appliquent les procédures de contrôle de qualité et de sécurité nécessaires. En outre, elles favorisent une culture de l'amélioration continue et de la vigilance, essentielle pour maintenir des standards élevés dans la production et la distribution des médicaments. Ces actions de formation s'inscrivent dans la durée.

Transformer la culture d'entreprise de manière participative

La participation active des collaborateurs est également intégrée dans un programme de transformation culturelle visant à aligner les valeurs et les comportements avec les objectifs stratégiques de l'organisation, tout en favorisant une meilleure cohésion et dynamique d'engagement. Dans le cadre de ce programme, depuis 2022, plusieurs ambassadeurs et équipes volontaires ont pu bénéficier de coaching pour accompagner l'animation et le pilotage d'actions de transformation culturelle au cœur de différents départements, sites et pays (voir section 5.4.1 Culture d'entreprise).

Acquérir dès à présent les compétences du futur

Pour répondre aux attentes des professionnels de santé et des patients avec le lancement de nouveaux produits et solutions innovantes pour le futur, les axes de développement des compétences sont construits notamment autour des domaines de l'Imagerie Diagnostique, de l'Imagerie Interventionnelle, du Digital et de l'Intelligence Artificielle. Il s'agit en effet de domaines de compétences clés, afin de réussir les projets du Groupe.

La préparation du futur implique également d'améliorer les performances des collaborateurs, via l'excellence opérationnelle et l'amélioration continue, soutenues notamment par des programmes de *lean management*⁽¹⁾, de résolution de problèmes, ou encore de digitalisation et d'analyse des données. Les compétences en gestion de projet font également partie des priorités pour assurer la réalisation efficace des objectifs stratégiques permettant à l'entreprise de s'adapter et de réussir dans un environnement en constante évolution.

Des formations sur des thématiques transversales liées à la RSE sont également mises en place telles que des formations aux achats responsables et sur la réduction de l'empreinte carbone. Cette action de formation, renforcée en 2024, a pour vocation à se poursuivre sur les prochaines années pour accompagner notre stratégie de décarbonation et de réduction de nos impacts environnementaux.

Enfin, pour continuer à favoriser la croissance du Groupe dans un contexte international, l'inclusion, la diversité et la communication interculturelle, Guerbet poursuit son investissement pour l'apprentissage des langues étrangères, avec notamment la mise à disposition de tous les collaborateurs d'une plateforme d'apprentissage en ligne.

En parallèle du développement des compétences, le Groupe a formalisé des plans de succession, outils de pilotage visant à garantir la pérennité des compétences et des savoir-faire. Déployés sur l'ensemble des postes managériaux, ces plans assurent la continuité de l'entreprise tout en anticipant les mouvements à venir au sein des équipes.

Accompagner le développement des leaders

Dans le cadre de la préparation des plans de succession des fonctions managériales clés, Guerbet propose un programme de développement spécifique : le *Guerbet Development Center*. Ce programme d'une durée de neuf mois accueille des collaborateurs de différents pays, métiers, âges, genres, séniorité, encadrés par des coaches internes. Il est ouvert aux collaborateurs ayant le potentiel pour évoluer sous trois à cinq ans vers un poste clé de l'entreprise de niveau de leadership avancé. Ces actions de développement s'inscrivent dans la durée.

Axé sur le développement des compétences de leader transformationnel, le programme propose notamment des séminaires (incluant présentations, ateliers en groupe, challenges et *awards*), des webinaires, par des intervenants internes et externes, et la réalisation d'un projet en équipe internationale transverse. Les thématiques abordées sont centrées sur les caractéristiques principales attendues chez le leader Guerbet : se connaître soi, se connaître en sa qualité de leader, connaître l'entreprise (son cœur de métier, ses stratégies de développement), avec un ancrage sur les valeurs du Groupe (*CARE, COOPERATE, INNOVATE, ACHIEVE*) et une ouverture sur les possibilités de se développer au sein du Groupe (réseau, chemin de carrière).

Cette initiative permet par anticipation de renforcer les plans de succession de manière inclusive et concourt également à la motivation, à l'engagement et à la fidélisation des collaborateurs à haut potentiel, ainsi qu'au développement du sentiment d'appartenance à l'échelle du Groupe.

⁽¹⁾ Le *lean management* est une méthode de gestion et d'organisation du travail qui vise à améliorer les performances d'une entreprise.

Dans la continuité du *Guerbet Development Center*, Guerbet a mis en place un programme de mentorat pour les collaborateurs participant au programme *Guerbet Development Center*, qui offre l'opportunité d'une relation professionnelle privilégiée entre un mentor et un mentoré sur une durée d'une année. Le mentor plus expérimenté accompagne le mentoré via des conseils, via le partage de connaissances, d'expériences et de relations, afin de viser l'atteinte d'objectifs de développement convenus en début de programme. Un programme qui renforce l'inclusion et l'épanouissement en aidant à progresser dans l'entreprise, avec un transfert de savoir-faire et d'expertise entre les générations, favorisant la continuité et l'innovation au sein du Groupe.

Programme global de développement du leadership

Conscient du rôle pivot des managers dans le développement des collaborateurs et dans l'objectif d'accompagner de façon pérenne la transformation du Groupe et le développement de tous les collaborateurs, Guerbet investit dans le renforcement des compétences managériales et humaines de ses managers à tout niveau de l'organisation. Ces actions de développement s'inscrivent dans la durée.

Le programme a comme objectif de donner aux managers de Guerbet les outils et attitudes pour engager leurs équipes dans la durée, renforcer leur confiance dans ce rôle et développer leur leadership : engager, développer et reconnaître la performance des collaborateurs. Déployé sur l'ensemble des zones géographiques, le programme de formation d'une durée de six jours est structuré en trois niveaux, permettant aussi bien aux nouveaux managers qu'aux managers expérimentés de le suivre, renforçant ainsi leurs compétences.

Développer une culture de l'apprentissage

Une variété de formats pédagogiques est proposée pour répondre aux objectifs de développement des compétences techniques ou humaines : cours animés par formateur, coaching/mentorat, congrès, *e-learning*s, prise de connaissance de documents, formations au poste, etc., en situation de travail, présentiel ou distanciel. Ces actions de développement s'inscrivent dans la durée. Guerbet encourage l'ensemble des collaborateurs à se développer, selon ce qui est pertinent pour le poste et le besoin du collaborateur.

À noter également, l'utilisation du réseau social d'entreprise *Guerbet Inside*, qui favorise le co-développement via les communautés, l'échange d'informations, de bonnes pratiques, de tutoriels, via des articles de blog, vidéos, webinaires, etc., contribuant à la culture d'apprentissage au sein du Groupe.

Programme de développement des formateurs internes

Cette culture de l'apprentissage entre collaborateurs est renforcée par l'implication de formateurs internes sur les différents sites du Groupe. Au cours des formations collectives qu'ils animent, ils partagent leur expertise et leur savoir-faire, participant au transfert et à la capitalisation des connaissances et au développement de réseaux.

Afin de soutenir ses formateurs internes, Guerbet propose des formations au métier de formateur, incluant des formations sur les outils et les méthodologies pédagogiques de conception et d'animation, pour des formats synchrones et asynchrones. Ces aptitudes à la conception sont renforcées par la mise à disposition d'outils, afin que les experts métiers formateurs qui

souhaitent accélérer le partage de leurs expertises puissent facilement concevoir des modules digitalisés (*e-learning*).

Ces actions de développement s'inscrivent dans la durée.

Dispositif d'abondement des initiatives personnelles de développement

Guerbet soutient également les initiatives personnelles des salariés qui souhaitent investir dans ces actions de développement en proposant un dispositif d'abondement (abondement financier pour participation aux coûts pédagogiques, ou sous forme de jours pour réaliser l'action de formation sur le temps de travail). Ces actions de développement s'inscrivent dans la durée.

Favoriser les mobilités interne et internationale

Guerbet incite l'ensemble des équipes à envisager des perspectives de carrière dans un périmètre Groupe. Elle vise à détecter de nouveaux talents, à développer et renforcer l'engagement des collaborateurs, et s'intègre dans la politique de développement des compétences.

La mobilité interne comprend l'évolution hiérarchique (promotion) ou un changement géographique.

Tous les collaborateurs, quelles que soient leur ancienneté et leur fonction dans l'entreprise, sont éligibles à la mobilité interne et encouragés à faire part de leur souhait à leur manager et RH au moment des discussions de carrière.

Les équipes diffusent auprès des collaborateurs les postes vacants, pour encourager la mobilité interne et le recrutement participatif.

Évaluation de l'efficacité des actions

L'évaluation de l'efficacité des formations est réalisée en suivant plusieurs approches selon la nature de la formation et son impact : *a minima*, une évaluation des résultats est effectuée lors de l'entretien de fin d'année entre le collaborateur formé et son manager. Cette évaluation peut être renforcée par une évaluation en situation par le formateur ou via un questionnaire, voire faire l'objet d'une présentation devant un jury.



S'agissant des ressources allouées à la gestion des impacts et des risques matériels, Guerbet ne publiera pas ce type d'information pour cette première année de *reporting* de durabilité au format CSRD.

5.3.2.6.3 Indicateurs et objectifs

La politique de développement des compétences Groupe s'accompagne d'objectifs.

Ainsi, en 2024, le Groupe a renouvelé et renforcé l'objectif de développement des collaborateurs, demandant à chaque manager de garantir que plus de 80 % de son équipe atteigne au moins un de leurs objectifs de développement des compétences dans l'année.

En 2024, Guerbet a déployé un module LMS unique dans son système RH pour gérer le suivi des données de formation. L'objectif est de faciliter et fiabiliser le suivi des données de formation pour l'ensemble du Groupe à compter de 2025. Les données nombre d'heures de formation et pourcentage de salariés formés ne sont pas publiées pour 2024, du fait de la migration en cours d'année.

	2024	Objectif 2024
Part des salariés ayant réalisé au moins un objectif de développement dans l'année	93 %	80 % 
Part des salariés ayant participé à des évaluations de performances	98 %	90 % 
• Femmes	98 %	
• Hommes	99 %	

Le Groupe a nettement dépassé l'objectif fixé en matière de développement des compétences. Cette démarche est intégrée dans la revue de performance des collaborateurs, réalisée pour plus de 98 % d'entre eux. Cet objectif est également largement atteint. Ces processus contribuent à renforcer la reconnaissance et l'attractivité du Groupe.

5.3.2.7 Rémunération, reconnaissance et attractivité

5.3.2.7.1 Politique

Les salariés de Guerbet sont au cœur de la réussite du Groupe. La politique de reconnaissance est un élément essentiel à sa performance à long terme.

En matière de rémunération et de reconnaissance, les IRO matériels ⁽¹⁾ sont synthétisés ci-dessous.

IRO matériel	Description de l'IRO	Périmètre	Horizon temporel
Risque	Perte d'attractivité, de productivité, de compétitivité et d'innovation en cas de manque de reconnaissance ou de rémunération peu attractive.	Opérations propres	Moyen terme

Chez Guerbet, la politique de rémunération globale intègre l'ensemble des éléments de rétribution des collaborateurs de l'entreprise, au niveau de l'ensemble du Groupe. Elle inclut des éléments monétaires et non monétaires, tels que les éléments d'intéressement aux résultats, de rémunération à long terme, ainsi que l'ensemble des éléments de développement des collaborateurs.

Cette politique couvre plusieurs objectifs :

- attirer et fidéliser les salariés ;
- reconnaître équitablement la contribution des collaborateurs à la stratégie dans un contexte de transformation ;
- analyser régulièrement la compétitivité et la structure des rémunérations par rapport aux références marché et aux pratiques des pays.

Le Directeur Paie, Rémunération et Avantages Sociaux est responsable et suit la mise en œuvre de la politique. En outre, Guerbet prépare une approche uniformisée sur la transparence des salaires pour 2026, afin de la mettre à disposition des collaborateurs.

5.3.2.7.2 Actions

Les actions décrites dans cette section sont mises en œuvre à l'échelle du Groupe.

Offrir une rémunération directe et indirecte attractive

Guerbet offre à l'ensemble de ses collaborateurs dans le monde une rémunération attractive et liée à l'évaluation de leur contribution aux succès de l'entreprise. Cela représente un levier de motivation individuelle et collective, favorisant la

performance, l'engagement, l'attractivité et la fidélisation. Les augmentations annuelles prennent ainsi en compte la performance individuelle du collaborateur, en plus de son positionnement salarial au regard du marché.

À cette rémunération fixe s'ajoute une rémunération variable, liée à des objectifs individuels et collectifs intégrant entre autres des critères RSE (exemple : sécurité, carbone, eau, développement des compétences), sous forme de bonus et/ou d'intéressement au résultat (voir section [5.1.2.3 Critères RSE dans la rémunération variable](#)).

Par ailleurs, en lien avec ses engagements en matière de diversité et d'inclusion, le Groupe veille à une égalité de rémunération entre les hommes et les femmes, évaluée par l'index de l'égalité professionnelle (voir section [5.3.2.8 Diversité et inclusion](#)).

Il existe des réglementations spécifiques en matière de transparence des salaires, comme dans certains États nord-américains et au Brésil, auxquelles Guerbet se conforme, et d'autres sont à venir dans tous les pays européens en 2026. La transparence des salaires permet d'apporter une équité salariale tout en prévenant les discriminations sociales et représente un moyen de renforcer la confiance des collaborateurs.

Au-delà de la rémunération directe, Guerbet propose un package « Rémunération et avantages sociaux » Groupe comprenant les éléments suivants :

- la reconnaissance monétaire et non monétaire de la performance individuelle et collective ;

⁽¹⁾ Les impacts s'appliquent aux parties prenantes, tandis que les risques et opportunités concernent Guerbet. Les évaluations des impacts, risques et opportunités sont brutes, c'est-à-dire qu'elles ne tiennent pas compte des moyens de maîtrise existants (politiques, actions, objectifs et indicateurs).

- des couvertures de prévoyance, santé et retraite compétitives : compte tenu de l'évolution des dépenses et des couvertures de santé, Guerbet veille à maintenir un bon niveau de prestation santé pour les collaborateurs du Groupe notamment en réalisant des audits réguliers, en veillant à maintenir une prestation santé au moins aussi bonne que le marché local. En matière de prévoyance, Guerbet assure ses salariés afin de faire face aux risques personnels les plus importants ;
- l'attribution gratuite d'actions de performance pour certaines catégories de salariés : depuis 2016, l'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration à émettre des plans d'attribution d'actions de performance. Le dernier plan a été validé par le Conseil d'administration en 2023 et intègre des critères financiers et RSE ;
- des véhicules de fonction à la disposition de certaines catégories de salariés ;
- la prise en charge de certaines dépenses, en fonction des législations locales ;
- la possibilité du travail au domicile et sa mise en œuvre selon l'éligibilité.

Les engagements RSE de Guerbet font également l'objet de mécanismes de reconnaissance, par l'intégration de critères et d'objectifs RSE à atteindre par certains collaborateurs.

Faire de Guerbet une entreprise attractive

Dans le cadre de son objectif d'attirer et de fidéliser ses collaborateurs, Guerbet met à jour en 2025 sa marque

5.3.2.7.3 Indicateurs et objectifs

Départ des collaborateurs

	2024
Nombre total de départ de collaborateurs	537
Taux de rotation des collaborateurs	18,5 %
Nombre total de départ de collaborateurs en contrat permanent	440
Taux de rotation des collaborateurs en contrat permanent	15,9 %

Le taux de rotation du personnel de 18,5 % comprend la somme des départs au sein de Guerbet sur l'année 2024 y compris des salariés temporaires, rapporté à la moyenne de l'effectif de Guerbet sur l'année complète. Le taux de rotation est publié pour la première fois en 2024, et reste stable par rapport à 2023.

Écart de rémunération et ratio de rémunération

	2024
Écart de rémunération entre femmes et hommes pour le Groupe	8,6 %
Ratio de rémunération annuelle pour le Groupe	19,4 %

Dans sa politique de rémunération, Guerbet base ses décisions sur les compétences et les expériences, ce qui permet de mettre en avant une pratique aspirant vers l'équité des rémunérations. La méthode de calcul de l'écart de rémunération entre femmes et hommes définie par la CSRD présente des limites du fait des conversions monétaires et en raison de la méthode qui ne tient pas compte de la structure des effectifs par pays, des métiers et de l'ancienneté. Par conséquent, il ne reflète pas fidèlement les pratiques de Guerbet en matière d'égalité salariale, contrairement à des index plus spécifiques comme l'indice

employeur. Celle-ci reflète les évolutions stratégiques du Groupe et vise à le faire connaître plus largement auprès de nouveaux talents.

Pour renforcer son attractivité, l'engagement et le sentiment d'appartenance de ses collaborateurs, Guerbet a lancé un programme de transformation de l'entreprise en 2021 (voir section [5.4.1 Culture d'entreprise](#)). Le Groupe mesure l'engagement et la satisfaction des collaborateurs via l'enquête *Guerbet Listens* et d'autres indicateurs tels que le nombre de départs et le taux de rotation.

Pour les nouveaux entrants du Groupe, Guerbet met en œuvre un parcours d'intégration individualisé, adapté localement. En 2024, Guerbet a réalisé un *e-learning* d'intégration afin de présenter les valeurs, l'histoire du Groupe, son ambition, ainsi que ses sites et activités, dans le but de renforcer le sentiment d'appartenance. Cet *e-learning*, animé notamment par des membres du Comité exécutif ou de la Direction, sera diffusé à partir de 2025.

Les sites industriels mettent également en place des journées d'immersion pour les collaborateurs d'autres entités, notamment pour les salariés du siège.

Ressources allouées aux plans d'action

S'agissant des ressources allouées à la gestion des impacts et des risques matériels, Guerbet ne publiera pas ce type d'information pour cette première année de *reporting* de durabilité au format CSRD.

d'égalité en France. Plus d'information sur les actions en matière d'égalité entre femmes et hommes à la section [5.3.2.8 Diversité et inclusion](#).

En 2024, l'évolution du ratio de rémunération annuelle pour le groupe Guerbet (19,4 % contre 15,5 % en 2023) s'explique par le versement de la rémunération variable annuelle plus importante qu'en 2023. Ce versement est aligné avec les objectifs du Groupe et validé par l'Assemblée générale des actionnaires.

Le suivi de ces indicateurs constitue un moyen de mesure des actions et initiatives. Guerbet ne dispose pas d'objectif chiffré.

Protection sociale

La protection sociale du Groupe couvre contre les pertes de revenus dues à l'un des événements majeurs de la vie : maladie ; chômage à partir du moment où le travailleur commence à travailler pour l'entreprise ; accident du travail et handicap acquis ; congé parental ; et départ à la retraite.

La part des salariés couverts par une protection sociale n'est pas consolidée à date.

Salaire décent

Pour cette première année de reporting au format CSRD, les définitions en matière de salaire décent ayant tardé à être établies, le Groupe ne publie pas les indicateurs associés.

En matière de diversité et inclusion, les IRO matériels ⁽¹⁾ sont synthétisés dans le tableau suivant.

IRO matériel	Description de l'IRO	Périmètre	Horizon
Impact négatif lié à des incidents ponctuels	Atteinte aux personnes en cas de discrimination.	Opérations propres	Court terme
Risque	Réputationnel ou sanction en cas de discrimination.	Opérations propres	Moyen terme

5.3.2.8.1 Politique

La politique sur la diversité et l'inclusion sera formalisée en 2025 pour l'ensemble du Groupe, sous la responsabilité de la Direction des Ressources Humaines.

À date, les IRO relatifs à cet enjeu sont couverts par la politique sociale responsable (voir [section 5.3.2.3](#)) ainsi que par la charte éthique (voir [section 5.1.3](#)).

5.3.2.8.2 Actions

Les actions présentées dans cette section s'inscrivent dans la durée.

Garantir un environnement de travail inclusif

En accord avec sa [charte éthique](#), Guerbet favorise l'inclusion, applique une tolérance zéro en matière de discrimination, sous toutes ses formes (sexe, âge, situation de famille, orientation sexuelle, handicap, origine nationale ou ethnique, convictions religieuses ou politiques). Ces thèmes sont intégrés aux formations managériales.

L'ambition du Groupe est ainsi d'offrir un lieu de travail qui repose sur l'égalité des chances pour permettre à tous les collaborateurs de développer leur carrière, depuis les processus de recrutement et de sélection jusqu'à la formation, le développement et les mobilités internes. Guerbet veille donc à ce que les pratiques menées en matière de développement, de mobilité interne, de recrutement et de rémunération soient fondées sur les compétences et l'expérience, sans discrimination sous toutes ses formes, y compris indépendamment du genre.

Par ailleurs, l'équipe des Ressources Humaines et les managers à tout niveau de l'entreprise sont garants de la promotion d'une démarche axée sur la diversité, l'inclusion et l'égalité des chances. À ce titre, Guerbet a matérialisé des engagements

Guerbet souhaite approfondir ce sujet dans un délai d'un à trois ans. Les salaires sont revus régulièrement sur la base de *benchmarks* spécialisés afin de s'assurer de la cohérence de nos pratiques par rapport au marché pharmaceutique notamment. L'industrie pharmaceutique offre des niveaux de rémunération attractifs, qui reflètent l'importance et la complexité des compétences requises dans ce secteur et garantissant une approche de prise en compte des salaires décents.

5.3.2.8 Diversité et inclusion

Guerbet est convaincu que la diversité de ses équipes constitue une richesse et représente une opportunité pour développer la performance durable, l'innovation et la créativité du Groupe.

majeurs sur le thème de la diversité, au travers d'une charte de non-discrimination aux États-Unis. En France, des négociations sont réalisées annuellement sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'emploi des jeunes et des seniors et l'emploi des personnes en situation de handicap.

En cas d'acte de discrimination, toute la chaîne managériale et l'équipe des Ressources Humaines peuvent être sollicitées et une plateforme de signalement (voir [section 5.4.2.2.5](#)) est mise à la disposition des collaborateurs du Groupe, permettant de recueillir les signalements de façon confidentielle et anonyme.

Certains sites, comme celui de Raleigh, mettent également en place des initiatives locales en faveur de l'inclusion, notamment par la création d'un Comité diversité et inclusion.

Accélérer et encourager l'égalité de genre

Le Groupe a pour ambition d'atteindre l'égalité professionnelle sans distinction de genre. Guerbet vise notamment la même proportion d'hommes et de femmes au niveau des cadres dirigeants et du Comité exécutif.

Avec 40 % de femmes au sein du Comité exécutif de Guerbet, Guerbet est en avance sur les exigences de l'article 14 de la loi n° 2021-1774 du 24 décembre 2021 qui vise 30 % de femmes cadres dirigeantes à horizon 2026 et 40 % à horizon 2029.

Par ailleurs, l'ensemble des sociétés du Groupe en France a négocié des accords et défini des plans d'action en faveur de l'égalité professionnelle. Ceux-ci reposent sur un diagnostic, partagé avec les partenaires sociaux, pour identifier les éventuels points d'amélioration dans l'entreprise. Ce diagnostic repose sur plusieurs indicateurs, notamment en matière de recrutement, de qualification, de formation et de rémunération.

⁽¹⁾ Les impacts s'appliquent aux parties prenantes, tandis que les risques et opportunités concernent Guerbet. Les évaluations des impacts, risques et opportunités sont brutes, c'est-à-dire qu'elles ne tiennent pas compte des moyens de maîtrise existants (politiques, actions, objectifs et indicateurs).

Favoriser l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap

Le Groupe s'engage à mener une démarche en faveur de l'emploi des travailleurs en situation de handicap, en s'appuyant sur les interlocuteurs RH et l'équipe de référents handicap présente en France. Ces derniers veillent à accompagner les salariés concernés dans la gestion de leur handicap au quotidien et à répondre aux questions de l'ensemble des salariés sur le handicap en entreprise. Ils accompagnent également les managers dans l'adaptation de leurs pratiques managériales afin de répondre au plus près aux besoins de leurs collaborateurs en situation de handicap.

Cette démarche se traduit par des actions concrètes menées depuis plusieurs années sur les entités en France, telles que :

- en 2024, des formations de managers et recruteurs au recrutement de personnes en situation de handicap ;
- la réalisation d'aménagement ergonomique de postes de travail pour favoriser le maintien en activité, en lien avec le service de santé au travail ;
- la recherche d'adaptation de postes ou de solutions de reclassement personnalisées afin de favoriser le maintien en activité, avec le concours des commissions handicap ;
- le recours au secteur protégé et au secteur adapté pour certaines prestations (collecte et tri des déchets, entretien des espaces verts et de la voirie, etc.) ;
- des initiatives visant à modifier le regard porté par chacun sur le handicap et à convaincre que la différence n'est pas un handicap, mais peut au contraire créer des synergies :
 - participation de salariés à la course « *Special Olympics* »,
 - publication régulière d'articles et de vidéos concernant le handicap sur le réseau social *Guerbet Inside*,
 - réalisation de témoignages de salariés,
 - coaching de jeunes et visite d'associations,
 - atelier de sensibilisation lors des journées HSE,
 - sensibilisation à l'occasion de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées.

Encourager l'emploi de toutes les générations

Les entités françaises du Groupe bénéficient de plusieurs engagements en faveur de l'emploi des seniors, grâce à des mesures d'aménagement du temps de travail, des actions pour la transmission des compétences (tutorats avec formation des tuteurs) et des dispositifs d'aménagement des fins de carrière.

Guerbet s'engage pour le bien-être et le maintien dans l'emploi des seniors (50 ans et plus) ainsi que pour favoriser leur recrutement.

Guerbet œuvre aussi en faveur de l'accès des jeunes à un emploi durable et met en place des mesures visant à favoriser leur intégration. Des contrats en volontariat international en entreprise (VIE) offrent aux moins de 28 ans la possibilité de réaliser plusieurs missions dans différentes entités à l'international.

Enfin, Guerbet mène une démarche active d'accueil d'alternants et de stagiaires de tous niveaux et filières, contribuant ainsi à la formation des jeunes et à l'accès à leur premier emploi. Lorsque cela est possible, le Groupe recherche des alternants venant de quartiers prioritaires. Guerbet développe des partenariats avec des écoles, lycées et universités locales, organise des visites de sites ou des stages de découverte, afin de faire découvrir aux jeunes leurs activités et le monde de l'entreprise.

Et parce que l'inclusion de toutes les générations est aussi un enjeu de culture, plusieurs formations ont été réalisées auprès des managers de plusieurs sites pour mieux comprendre et manager les différentes générations.

Enfin, dans le cadre de notre programme de volontariat *Guerbet Positive*, des initiatives sont également réalisées auprès des jeunes (cf. section 5.3.2.10 Engagement sociétal).

Ressources allouées aux plans d'action

S'agissant des ressources allouées à la gestion des impacts et des risques matériels, Guerbet ne publiera pas ce type d'information pour cette première année de reporting de durabilité au format CSRD.

5.3.2.8.3 Indicateurs et objectifs

Accélérer et encourager l'égalité de genre

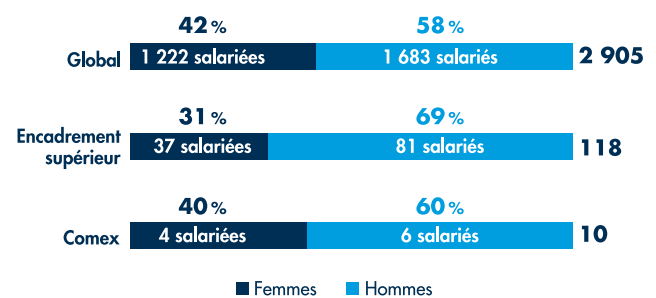
Guerbet s'était fixé un objectif à horizon 2023 d'avoir au moins 40 % de femmes occupant un poste de management, de cadre intermédiaire ou de dirigeante. Ces objectifs ont été atteints dès 2022.

Le Groupe vise une représentation équilibrée des femmes à tous les niveaux.

Fin 2024, la répartition des effectifs est la suivante :

EFFECTIF FIN D'ANNÉE PAR GENRE

Genre	Nombre de salariés (effectif)
Masculin	1 683
Féminin	1 222
Autre	—
Non déclaré	—
TOTAL SALARIÉS	2 905



EFFECTIF FIN D'ANNÉE PAR TYPE DE CONTRAT

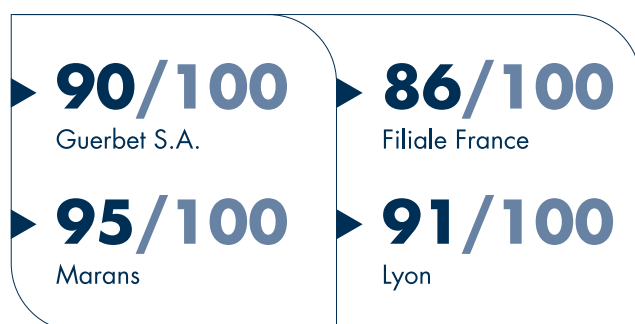
(ventilé par genre)

	Femme	Homme	Autres	Non communiqué	Total
NOMBRE DE SALARIÉS	1 222	1 683	—	—	2 905
Permanents	1 150	1 614	—	—	2 764
Temporaires	72	69	—	—	141
À temps plein	1 137	1 641	—	—	2 778
À temps partiel	85	42	—	—	127

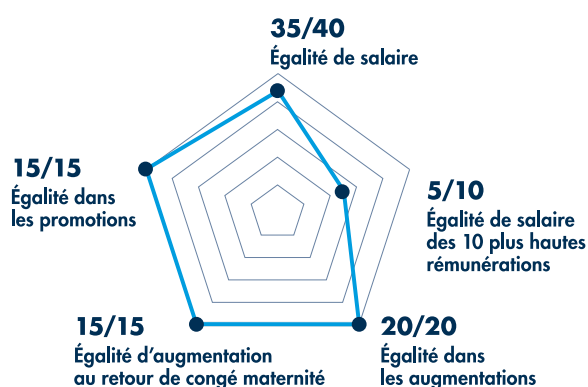
Pour évaluer l'efficacité des plans d'action sur le périmètre France, Guerbet répond également à l'index de l'égalité professionnelle, conçu dans le cadre de la loi de 2018 sur l'avenir professionnel. Cet index repose sur cinq critères : l'écart de rémunération femmes-hommes, l'écart dans les augmentations annuelles et dans les promotions, au retour de congé maternité et la présence de femmes parmi les 10 salaires les plus élevés de l'entreprise.

Pour l'année 2024, les entités Guerbet en France ont obtenu les résultats suivants :

INDICE ÉGALITÉ FRANCE



ZOOM GUERBET S.A.



Ces résultats témoignent de l'engagement du Groupe en matière d'égalité de genre.

Favoriser l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap

	2024
Pourcentage de salariés en situation de handicap, en France	4,4 %
• Femmes	2,7 %
• Hommes	3,5 %

À ce jour, le pourcentage de salariés en situation de handicap est consolidé uniquement pour la France en raison de certaines spécificités législatives et réglementaires à l'international. En France, l'obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap est accompagnée de dispositifs de déclaration et de suivi spécifiques, facilitant la collecte et la consolidation des données.

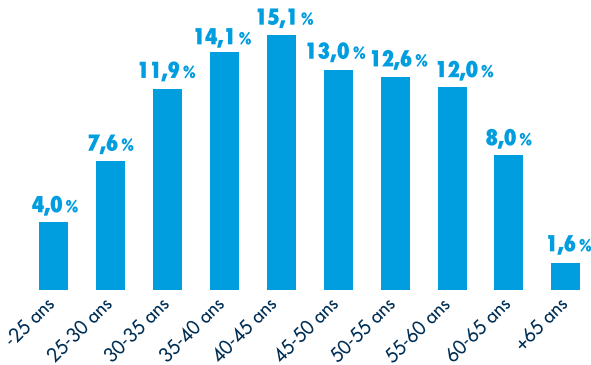
Ce pourcentage n'intègre que les salariés de Guerbet et ne comptabilise pas les salariés de nos fournisseurs. Le taux d'emploi des travailleurs en situation de handicap de Guerbet S.A., calculé en 2024 pour l'année 2023, est de 5,2 %. Ce taux intègre également les emplois indirects et témoigne des initiatives menées depuis plusieurs années au sein des entités en France qui encouragent le recours au secteur adapté.

Encourager l'emploi de toutes les générations

En 2024, 69 collaborateurs seniors ont rejoint le Groupe, soit plus de 13 % des recrutements. Sur ces 69 salariés, 15 % occupent des postes d'encadrement supérieur.

En 2024, 16,7 % des stagiaires et d'alternants ont accédé à un premier emploi dans les sites Guerbet en France (en contrat permanent ou temporaire).

PYRAMIDE DES ÂGES GUERBET



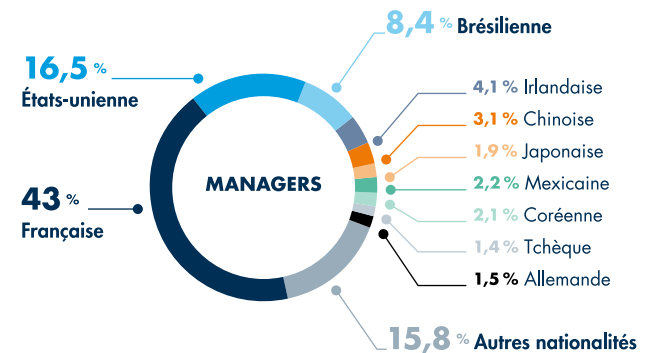
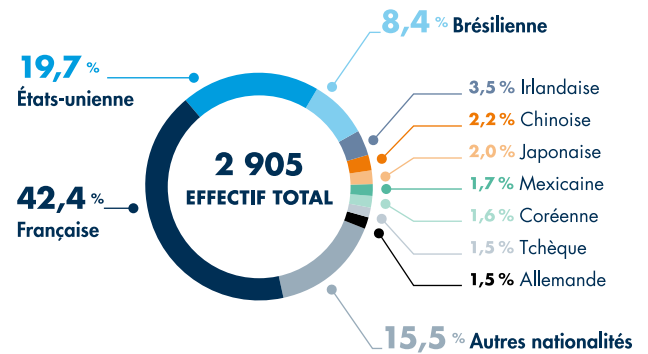
EFFECTIF FIN D'ANNÉE PAR ÂGE, VENTILÉ PAR GENRE

Âge	Nombre	Pourcentage
Moins de 30 ans	332	11 %
Femme	151	5 %
Homme	181	6 %
Autre	—	— %
Non communiqué	—	— %
Entre 30 et 50 ans	1 576	54 %
Femme	682	23 %
Homme	894	31 %
Autre	—	— %
Non communiqué	—	— %
Plus de 50 ans	997	34 %
Femme	389	13 %
Homme	608	21 %
Autre	—	— %
Non communiqué	—	— %
TOTAL	2 905	100 %

Favoriser la diversité culturelle

Présent dans 30 pays et réunissant 79 nationalités au sein de ses effectifs, Guerbet favorise la diversité, sans distinction d'origine ethnique ou culturelle. Le suivi de l'indicateur relatif à la répartition des nationalités au niveau Groupe et managérial permet de s'assurer de l'efficacité de sa politique RH. Parmi les 79 nationalités représentées, 41 occupent un poste de manager.

RÉPARTITION DES NATIONALITÉS AU NIVEAU DU GROUPE ET DES MANAGERS



5.3.2.9 Engagements en matière de droits humains

Le groupe Guerbet s'engage à respecter les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), à savoir :

- le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;
- l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;
- l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- l'abolition effective du travail des enfants.

Guerbet intègre les droits humains dans ses politiques internes telles que sa charte éthique (voir [section 5.1.3](#)), sa plateforme de signalement sécurisée (voir [section 5.4.2.2.5](#)) et son code de conduite fournisseurs.

À date, Guerbet ne fait pas l'objet de condamnations et donc d'amendes ou de pénalités relatives aux droits humains.

5.3.2.10 Engagement sociétal

Guerbet dispose d'un programme de volontariat, *Guerbet Positive*. Il convient de noter que cet enjeu n'a pas été évalué comme matériel à l'issue de l'analyse de double matérialité. Néanmoins, ce programme témoigne de l'engagement, de Guerbet et de ses collaborateurs, pour apporter de la valeur concrète et humaine auprès d'associations caritatives, de leurs bénéficiaires et des causes soutenues, en lien avec la Raison d'être, les valeurs et la stratégie RSE du Groupe.

Chaque collaborateur volontaire peut consacrer trois jours par an sur son temps de travail pour réaliser des activités de volontariat de compétences ou de terrain, en lien avec les causes soutenues par le programme : santé, environnement, diversité & inclusion et solidarité avec les enjeux locaux. Le déploiement et l'animation du programme s'appuient sur des champions locaux et ambassadeurs par région.

Il peut s'agir d'activités en lien avec leurs compétences personnelles ou professionnelles, d'activités de terrain ou de collectes, ou d'initiatives organisées sur les sites à l'occasion des semaines du développement durable ou sur la période de fin d'année, telles que le ramassage de déchets, des collectes, des distributions alimentaires, etc.

En France, Guerbet est partenaire de l'association NQT, « Nos quartiers ont des talents ». Dans ce cadre, des salariés parrainent des jeunes diplômés issus de quartiers prioritaires ou de milieux sociaux défavorisés. Ils les aident à définir leur projet professionnel et à améliorer leurs outils de recherche d'emploi. Ils peuvent aussi leur prodiguer des conseils pour intégrer les codes de l'entreprise, préparer des entretiens de

recrutement, développer leur réseau professionnel et les aider à prendre confiance en eux.

Indicateurs

Depuis son lancement en 2021, le programme est déployé progressivement dans les entités du Groupe. Il est en place en France, aux États-Unis, à Prague, en Afrique du Sud, au Japon, dans nos entités LATAM et en Angleterre.

En 2024, plus de 264 collaborateurs se sont mobilisés sur leur temps de travail, auprès d'une vingtaine d'associations, soit plus de 12 % des salariés concernés par le programme.

5.3.2.11 Gestion des incidences négatives et canaux d'écoute

Pour remédier aux impacts négatifs qui pourraient toucher les collaborateurs en matière de santé et sécurité, Guerbet propose à ses collaborateurs une protection sociale qui couvre notamment les accidents au travail. Ce point est détaillé au paragraphe [Protection sociale](#).

Tout comportement inapproprié ou contraire aux principes d'éthique peut être signalé au manager, aux interlocuteurs RH, à la Direction juridique ou éthique, ou sur la [plateforme de signalement](#) mise à disposition des collaborateurs. Cette plateforme, directement mise en place par Guerbet, permet de recueillir, d'enregistrer et d'instruire de façon confidentielle toute alerte professionnelle déclarée de façon anonyme ou non.

	2024
Nombre de messages reçus au cours de l'année au travers du dispositif d'alerte concernant des sujets ressources humaines	21

Cette donnée intègre les cas éventuels d'incidents de discrimination, y compris le harcèlement. Guerbet ne publie pas la donnée de manière spécifique pour cette première année de reporting.

En 2024, aucun problème grave en matière de droits humains n'a été rapporté via la ligne d'alerte.

Un bilan annuel des remontées est présenté au Comité éthique du Conseil d'administration annuellement.

Ce dispositif, qui est également complété par des relais d'écoute sur les sites, renforce la démarche proactive de Guerbet pour un environnement de travail sûr et durable, en intégrant santé, sécurité, inclusion, qualité de vie dans les pratiques quotidiennes de chacun.

5.3.3 Travailleurs de la chaîne de valeur – ESRS S2

5.3.3.1 Gestion des impacts et processus de dialogue

5.3.3.1.1 Impacts, risques et opportunités et lien avec le modèle d'affaires et la stratégie

Pour Guerbet, les travailleurs de la chaîne de valeur amont les plus exposés aux impacts négatifs mentionnés ci-dessous sont les travailleurs occupant des postes de terrain sur les sites de fabrication des sous-traitants et des fournisseurs. Cette identification a été réalisée dans le cadre des travaux d'analyse de double matérialité, en lien avec l'évaluation de la performance des fournisseurs au travers de la méthode « Pestel » (présentée à la section 4.8.2 Risques opérationnels). Guerbet travaille avec quelques fournisseurs ayant des sites de

production localisés dans des pays plus exposés aux risques liés aux droits du travail et aux droits humains (travail des enfants ou travail forcé). Guerbet s'engage à ne travailler qu'avec des fournisseurs intègres, qui respectent les droits humains et le droit du travail (selon les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail et les principes directeurs des Nations Unies).

Dans le cas où des impacts négatifs surviendraient auprès des sous-traitants et des fournisseurs et de leurs travailleurs, Guerbet serait exposé à un risque réputationnel, comme mentionné plus bas, ou de disruption. Pour limiter les impacts pour les travailleurs de sa chaîne de valeur amont et limiter ses risques, le Groupe veille à limiter ses dépendances à un sous-traitant ou fournisseur et à mener des actions de prévention.

Concernant les collaborateurs de la chaîne de valeur amont, les IRO matériels ⁽¹⁾ sont synthétisés dans le tableau suivant.

IRO matériel	Description de l'IRO	Périmètre	Horizon
Impact négatif étendu	Dégradation de la sécurité ou de la santé physique ou mentale des salariés des fournisseurs en cas de mesures de prévention insuffisantes en matière de sécurité industrielle, de conditions de travail ou de pratiques non éthiques touchant par exemple aux droits humains ou à des pratiques de discrimination.	Amont	Court terme
Risque	Réputationnel ou disruption de l'approvisionnement en cas d'incident industriel majeur lié à des mesures de prévention insuffisantes d'un fournisseur.	Opérations propres	Moyen terme

5.3.3.1.2 Processus de dialogue

Les fonctions achats du Groupe veillent à ce que des discussions régulières et transparentes se tiennent avec ses sous-traitants et ses fournisseurs. Cela repose dans un premier temps sur les interactions directes entre les équipes de Guerbet (les acheteurs et les contributeurs métier) et les fournisseurs. Il existe également un processus de dialogue formalisé avec les fournisseurs clés, au travers des revues de performance qui intègrent des aspects RSE. La fréquence de ces interactions est définie au cas par cas en fonction des besoins.

En 2024, Guerbet a mené une initiative avec une quarantaine de fournisseurs sélectionnés et des collaborateurs répartis dans des binômes métier/achats, avec comme objectif de renforcer le dialogue RSE, notamment sur les sujets environnementaux. La force de ces binômes reposait ainsi dans la conciliation des besoins spécifiques des métiers avec la vision des acheteurs sur la chaîne d'approvisionnement. Cette initiative, dont le processus est détaillé dans la section 5.2.8 Enjeux environnementaux de la chaîne de valeur amont, a également été construite dans l'objectif d'en faire un levier de dialogue. En effet, elle permet à Guerbet d'échanger avec ses fournisseurs stratégiques sur leurs engagements en matière de durabilité et de prendre en compte leurs priorités et leurs difficultés, afin de les accompagner dans le déploiement de plans de progrès.

Les enjeux sociaux tels que la sécurité au travail sont également intégrés dans le cadre des revues de performance organisées annuellement avec des fournisseurs.

5.3.3.2 Achats responsables et engagements en matière de droits humains

5.3.3.2.1 Politique

Guerbet mène une politique d'achats responsables à l'échelle du Groupe présentée dans la section 5.4.2.1 Gestion des relations avec les fournisseurs. Dans ce cadre, Guerbet ne travaille qu'avec des fournisseurs intègres, qui respectent les droits humains et le droit du travail. Guerbet promeut ses valeurs sociales auprès de ses fournisseurs et leur demande d'agir de même auprès de leurs propres partenaires économiques.

Le Groupe met en avant ses valeurs éthiques, sociales et environnementales auprès de ses fournisseurs par l'intermédiaire de son code de conduite fournisseurs, dont les six premiers principes traitent d'enjeux sociaux :

1. Soutien et respect de la protection des droits humains, y compris au niveau international ;
2. Pas de complicité d'atteintes aux droits humains ;
3. Respect des droits, de la santé et de la sécurité des travailleurs ;
4. Élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire ;
5. Abolition effective du travail des enfants ;
6. Combattre la discrimination en matière d'emploi.

Les thématiques de harcèlement, discrimination, santé et sécurité sont intégrées dans ce code de conduite fournisseurs.

⁽¹⁾ Les impacts s'appliquent aux parties prenantes, tandis que les risques et opportunités concernent Guerbet. Les évaluations des impacts, risques et opportunités sont brutes, c'est-à-dire qu'elles ne tiennent pas compte des moyens de maîtrise existants (politiques, actions, objectifs et indicateurs).

5.3.3.2.2 Actions

Évaluer et renforcer la chaîne d'approvisionnement de Guerbet

Guerbet met en œuvre un plan d'action depuis plusieurs années visant à qualifier une seconde source pour les matières premières stratégiques en fonction des ressources techniques disponibles (voir section 4.8.2 Risques opérationnels).

La Direction des Achats, avec les principaux utilisateurs internes, en particulier les sites industriels, évalue la performance de ses fournisseurs et de ses sous-traitants stratégiques en utilisant la méthode « Pestel ». Cette méthode, multi-critère, permet notamment d'évaluer leur performance HSE. Avec l'un de ses partenaires majeur, en Asie, Guerbet a également mis en œuvre une démarche spécifique, avec la réalisation d'un audit sécurité des procédés en 2023.

Renforcer la prise en compte des enjeux sociaux avec ses fournisseurs stratégiques

En 2024, Guerbet a démarré un pilote avec cinq fournisseurs clés pour évaluer leur performance RSE via EcoVadis. Guerbet souhaite déployer un outil d'évaluation RSE en 2025 intégrant les enjeux sociaux également.

Développer et renforcer les compétences RSE des acheteurs

Le déploiement de la politique achats responsables est assuré en interne par la prise de connaissance des documentations par les acheteurs.

En 2024, Guerbet a déployé une formation aux achats responsables à destination de l'ensemble des acheteurs du Groupe, couvrant notamment les enjeux sociaux.

En 2025, un poste au sein de l'équipe achat sera dédié à structurer et piloter la démarche achats responsables.

Le Directeur des Achats reste le sponsor en matière d'achats responsables auprès du Comité exécutif.

Faire évoluer l'ensemble de la filière

En 2024, Guerbet a participé à une initiative sectorielle du Leem (Les Entreprises du médicament) visant à encourager d'autres acteurs pharmaceutiques à déployer des démarches d'achats responsables. Cette initiative a donné lieu à la création d'un kit achats responsables mis à disposition auprès des adhérents du Leem. Le kit contient une série d'outils pratiques et une charte fournisseurs définissant plusieurs engagements en matière d'achats responsables des entreprises adhérentes et de leurs fournisseurs.

Ressources allouées aux plans d'action

S'agissant des ressources allouées à la gestion des impacts et des risques matériels, Guerbet ne publiera pas ce type d'information pour cette première année de reporting de durabilité au format CSRD.

5.3.3.2.3 Indicateurs et objectifs

Guerbet ne dispose pas encore d'objectifs et indicateurs spécifiques sur les enjeux sociaux pour sa chaîne de valeur amont. Le Groupe y travaillera en 2025 en lien avec le déploiement d'un outil d'évaluation RSE.

En 2024, le Groupe n'enregistre aucun signalement en matière de droits humains qui impliquerait les travailleurs de la chaîne de valeur. Cela constitue une mesure de l'efficacité des politiques et initiatives.

5.3.3.3 Gestion des incidences négatives et canaux d'écoute

En cas d'incidences négatives, l'acheteur et l'interlocuteur métier sont les points de contact privilégiés pour que les fournisseurs et les partenaires de Guerbet puissent faire part de leurs questions ou préoccupations.

Guerbet attend de ses fournisseurs qu'ils remédient à tout problème de non-conformité vis-à-vis des principes définis dans le code de conduite fournisseurs. Les fournisseurs sont par ailleurs encouragés à informer Guerbet en temps opportun, s'ils rencontrent des difficultés à appliquer ces principes clés ou identifient des infractions à ce code et/ou aux lois applicables susceptibles de compromettre leur relation avec Guerbet.

La plateforme de signalement (voir section 5.4.2.2.5) est également accessible à l'ensemble des parties prenantes internes et externes de Guerbet, y compris à ses fournisseurs et sous-traitants et leurs travailleurs et communiquée dans le code de conduite fournisseurs. Compte tenu de la pluralité du nombre de clients des fournisseurs avec lesquels Guerbet travaille, le Groupe ne dispose pas de moyens permettant de s'assurer que ses fournisseurs partagent à leurs salariés l'existence d'une plateforme de signalement.

Guerbet prévoit également de se doter d'un outil d'évaluation RSE dont les résultats serviront à définir des objectifs d'amélioration des pratiques des fournisseurs notamment sur les sujets sociaux et à mesurer l'efficacité du dialogue.



5.3.4 Communautés locales – ESRS S3

5.3.4.1 Gestion des impacts et processus de dialogue

5.3.4.1.1 Impacts, risques et opportunités et lien avec le modèle d'affaires et la stratégie

Concernant les communautés locales, les IRO matériels ⁽¹⁾ sont synthétisés dans le tableau suivant.

IRO matériel	Description de l'IRO	Périmètre	Horizon temporel
Impact positif étendu	Contribution au développement local par la création d'emplois, qu'ils soient directs ou indirects (via les fournisseurs).	Amont	Court terme
Impact négatif lié à des incidents ponctuels	Conséquences néfastes sur la santé des riverains en cas d'incident industriel lié à des mesures de prévention insuffisantes en matière de sécurité ou de manque de maîtrise des rejets.	Amont Opérations propres	Court terme
Risque	Disruption de la chaîne d'approvisionnement chez un fournisseur clé de matières premières, en cas de non-acceptation des activités de ce fournisseur par les populations riveraines.	Amont	Court terme

5.3.4.1.2 Processus de dialogue

Guerbet attache une importance particulière à la qualité du dialogue avec les communautés et autorités locales et s'engage à échanger avec elles de manière transparente et responsable. C'est pourquoi le Groupe développe localement des relations et impulse des initiatives pour favoriser le développement économique des territoires sur lesquels il est implanté.

Sous la responsabilité des Directeurs de site, les sites industriels de Guerbet sont en relation étroite avec leur écosystème local et sont amenés à être en contact avec les autorités locales sur des sujets tels que l'environnement, l'emploi, les investissements industriels, ainsi qu'à travers sa Direction Affaires Publiques et Communication.

Ainsi, Guerbet est en contact régulier avec les autorités locales, notamment sur ses sites Seveso (voir section 5.2.4 Maîtrise des rejets – ESRS E2). À Marans et à Lanester, les commissions annuelles de suivi de site constituent un cadre d'échanges et d'information en vue de prévenir les risques d'atteinte à l'environnement, de suivre l'activité des sites classés et de promouvoir l'information du public. Ces commissions sont composées de cinq collègues : administration de l'État, collectivités territoriales, exploitant, riverains et associations de l'environnement, salariés de l'exploitant. Ces deux sites font aussi partie de groupes de travail sur ces thématiques, et sont membres de réseaux comme France Chimie.

De plus, à Lanester, des interactions régulières ont lieu avec la municipalité, la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), certains prestataires ainsi qu'avec les riverains.

Enfin, À Dublin, une commission a lieu annuellement et réunit tous les riverains de la zone industrielle et l'autorité locale.

En 2024, aucun signalement matériel n'a été rapporté.

5.3.4.2 Politique

À ce jour, Guerbet ne dispose pas d'une politique formalisée concernant les communautés affectées, ce sujet étant traité au travers des politiques HSE (voir section 5.2.2) et achats (voir section 5.3.3). Le Groupe veille au suivi des IRO spécifiques aux communautés locales par le biais d'un dialogue régulier, incluant des commissions annuelles sur les sites API et des revues de performance des fournisseurs. Par ailleurs, Guerbet déploie des politiques HSE et des actions sur ses sites API afin de garantir la santé et la sécurité des personnes, notamment des communautés locales, en mettant en œuvre des processus de prévention des accidents majeurs et en maîtrisant les impacts environnementaux.

5.3.4.3 Actions

Préserver la sécurité et la santé des communautés locales en prévenant en continu les risques industriels

Les trois sites classés Seveso du Groupe (Dublin, Marans et Lanester) sont soumis à des prescriptions particulières au travers notamment d'arrêtés préfectoraux et réalisent régulièrement des études de danger pour prévenir les accidents industriels.

Les procédures internes et la formation du personnel permettent également d'intégrer les évolutions réglementaires et de maintenir les compétences pour la maîtrise des risques présentés dans le paragraphe Une démarche proactive de prévention des risques.

Des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) sont mis en œuvre sur les sites de Marans et Lanester, renforçant la protection des populations riveraines. En effet, en cas d'accident, ce plan prévoit des mesures d'urgence afin d'en limiter les conséquences. De plus, les PPRT permettent la maîtrise de l'urbanisation au sein de périmètres définis selon les risques, restreignant ainsi la construction de nouvelles infrastructures dans les zones à risques, dans l'objectif de protéger les populations et pour garantir la sécurité des riverains.

⁽¹⁾ Les impacts s'appliquent aux parties prenantes, tandis que les risques et opportunités concernent Guerbet. Les évaluations des impacts, risques et opportunités sont brutes, c'est-à-dire qu'elles ne tiennent pas compte des moyens de maîtrise existants (politiques, actions, objectifs et indicateurs).

Par ailleurs, dans le cadre de leurs obligations réglementaires, les sites Seveso mettent en place des plans d'intervention d'urgence afin de garantir une gestion efficace en cas d'incident, intégrant des mesures pour informer et protéger les communautés locales. Voir le paragraphe Une démarche proactive de prévention des risques.

En complément, les sites mettent en place des actions continues visant à prévenir les risques pouvant affecter les communautés locales.

Le site de Lanester a déployé une initiative visant à renforcer le contrôle et la prévention des nuisances olfactives. Une équipe d'experts olfactifs a suivi une formation spécifique sur la détection et l'analyse des odeurs pouvant émaner des sites de Guerbet afin de garantir une surveillance proactive et de mettre en œuvre des mesures correctives adaptées.

Par ailleurs, le site de Lanester, en concertation avec les autorités locales, a décidé de maintenir certaines exigences Seveso liées à son ancien classement seuil haut. Ces exigences concernent notamment l'organisation des secours, le système de gestion de la sécurité garantissant la mise en œuvre de solides processus de prévention des risques ainsi que le PPRT. Cette décision témoigne du haut degré d'exigence en matière d'amélioration continue sur les domaines de la sécurité industrielle pour garantir la sécurité des salariés, des riverains et de l'environnement.

Soutenir de manière continue l'emploi et le tissu économique local partout où Guerbet est présent

Guerbet est un acteur engagé dans les territoires où il est implanté. Depuis 2018, Guerbet réalise régulièrement une

étude économique pour mesurer les impacts nationaux et locaux de l'activité de Guerbet pour l'économie française, en termes d'emplois directs et indirects, et d'investissements. Cette étude sera actualisée en 2025.

Par ailleurs, avec son programme de volontariat *Guerbet Positive*, le Groupe et ses salariés s'engagent depuis 2021 auprès d'associations locales au profit de leurs bénéficiaires ou des causes soutenues (voir 5.3.2.10 Engagement sociétal).

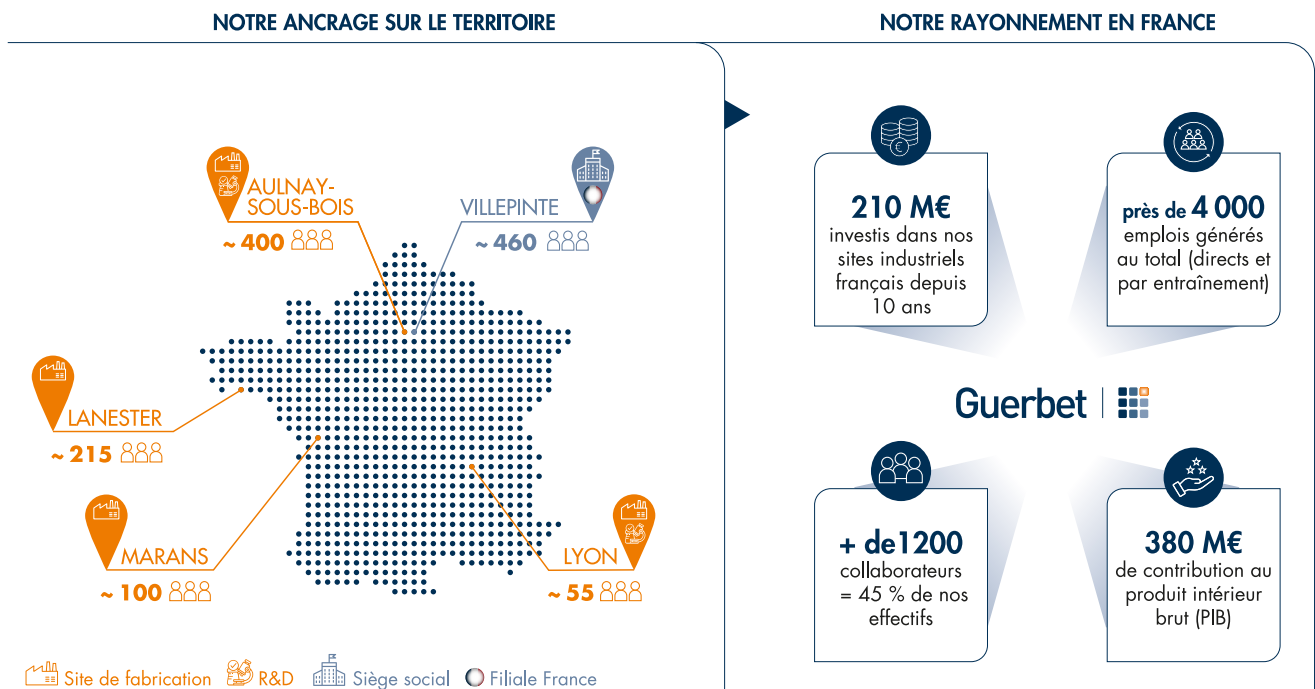
S'agissant des ressources allouées à la gestion des impacts et des risques matériels, Guerbet ne publiera pas ce type d'information pour cette première année de reporting de durabilité au format CSRD.

5.3.4.4 Indicateurs et objectifs

Au niveau du Groupe, Guerbet n'a pas défini d'indicateur ni d'objectif relatif aux communautés affectées en dehors des indicateurs suivis par les sites de production de principes actifs et présentés à la section 5.2.4 Maîtrise des rejets – ESRS E2.

Néanmoins, Guerbet a mené une étude économique pour mesurer les impacts nationaux et locaux de son activité sur l'économie française. Il en ressort les résultats suivants : l'activité de Guerbet contribue pour plus de deux tiers à des entreprises en France, en termes d'emplois directs et indirects, et d'investissements. Cette étude sera mise à jour en 2025.

Les échanges avec les communautés locales et l'absence de signalement matériel permettent de s'assurer de l'efficacité des mesures en place.



Entre 2011 et 2021, la progression de la valeur ajoutée de Guerbet a été nettement plus dynamique que dans le reste de l'économie et similaire à l'ensemble du secteur pharmaceutique.

5.3.4.5 Gestion des incidences négatives et canaux d'écoute

L'efficacité de ces actions est mesurée notamment grâce aux *reportings* mensuels et aux revues de performance trimestrielles présentées à la section 5.2.2 Politique HSE.

En cas d'accident et en fonction de sa gravité, le site déclencherait son plan d'intervention d'urgence. Les secours externes seraient sollicités en cas de besoin. Les autorités locales seraient informées si les effets de l'accident sortaient

des limites du site. Le cas échéant, elles activeraient alors le plan d'intervention externe. Ces deux plans agissent en synergie pour l'organisation des secours et l'information du public. En parallèle, le Groupe activerait également sa procédure de gestion de crise.

Enfin, la plateforme de signalement en ligne présentée dans la section 5.4.2.2.5 Dispositif de signalement et protection des lanceurs d'alerte permet à quiconque de faire remonter des alertes.

5.3.5 Engagement et responsabilité dans le domaine de la santé – ESRS S4

Il est essentiel pour les équipes de Guerbet de répondre aux attentes des patients et des professionnels de santé en garantissant la disponibilité de produits et services sûrs, efficaces et de très grande qualité, mais également en diffusant une information utile, fiable et étayée.

5.3.5.1 Gestion des impacts et processus de dialogue

5.3.5.1.1 Impacts, risques et opportunités et lien avec le modèle d'affaires et la stratégie

Dans le cadre de ses travaux d'analyse de double matérialité, Guerbet a identifié que les consommateurs et utilisateurs finaux correspondent aux personnes utilisant ses produits en réponse à des besoins médicaux ou lors d'essais cliniques, à savoir les patients et professionnels de santé.

Concernant les patients et professionnels de santé, les IRO matériels sont synthétisés dans les tableaux des différentes sections de cette partie.

5.3.5.1.2 Processus de dialogue

Comme spécifié dans la charte éthique (voir section 5.1.3), Guerbet gère ses interactions avec les professionnels et les organismes de santé en respectant scrupuleusement les réglementations locales. Cette Charte décrit ainsi la communication auprès des professionnels de santé et les procédures relatives aux pratiques promotionnelles.

Les informations sur les produits envers les patients et les professionnels de santé constituent un enjeu spécifique pour le Groupe.

En matière d'informations sur les produits, les IRO matériels ⁽¹⁾ pour l'aval des activités sont synthétisés dans le tableau suivant.

IRO matériel	Description de l'IRO	Périmètre	Horizon
Impact négatif lié à des incidents ponctuels	L'utilisation inappropriée des produits en cas de manque ou de mauvaise information sur leur bonne utilisation pourraient compromettre la sécurité des patients.	Aval	Court terme
Risque	Sanctions en cas de mauvaise information sur un produit.	Aval	Court terme
Opportunité	Développer les relations avec les professionnels de santé, les former et les informer notamment lors de congrès.	Aval	Court terme

Politique

Guerbet développe des interactions à caractère scientifique et éducatif avec les professionnels de santé, pour le bénéfice de la recherche ou de la formation médicale, dans le respect des réglementations locales.

Le Groupe interagit avec les associations de patients et les patients de façon respectueuse et transparente.

Guerbet mène une politique de promotion responsable et respecte la relation patient-médecin. Ainsi, le Groupe veille à diffuser une information objective, non trompeuse et favorisant l'usage rationnel de ses produits. Tous les supports de promotion des médicaments et des dispositifs sont dûment vérifiés et approuvés afin de garantir leur conformité d'un point de vue scientifique, technique, réglementaire et éthique.

⁽¹⁾ Les impacts s'appliquent aux parties prenantes, tandis que les risques et opportunités concernent Guerbet. Les évaluations des impacts, risques et opportunités sont brutes, c'est-à-dire qu'elles ne tiennent pas compte des moyens de maîtrise existants (politiques, actions, objectifs et indicateurs).

Cette politique et les principes associés sont applicables à l'ensemble du Groupe. Il est de la responsabilité de tous les départements, de ses filiales, de ses distributeurs et de ses agents de promouvoir et de la mettre en œuvre. Le pilotage de cette politique et du programme global de conformité est réalisé par la responsable conformité Groupe. Sa mise en œuvre locale est sous la responsabilité du Directeur local.

Les produits de contraste étant des médicaments soumis à prescription médicale, la promotion des indications dûment approuvées par les autorités de santé compétentes est exclusivement réservée aux professionnels de santé et le Groupe n'en fait pas la publicité auprès du grand public. Guerbet veille à ce que toute information promotionnelle sur ses produits soit fondée sur des données et preuves pertinentes.

Actions

Les équipes médicales et commerciales sont formées régulièrement afin de délivrer toutes les informations pertinentes en lien notamment avec la sécurité d'utilisation et l'efficacité des produits. Ces informations peuvent être issues de documents approuvés par les autorités de santé tels que le résumé des caractéristiques du produit (RCP) ⁽¹⁾ et les instructions d'utilisation des dispositifs médicaux, ou issues d'articles provenant de la littérature scientifique et médicale.

En France, la promotion du médicament est régie par le référentiel de certification de la Haute Autorité de santé qui encadre les activités d'information par démarchage ou prospection visant à la promotion des médicaments.

Les organismes certificateurs indépendants contrôlent que les pratiques de promotion des entreprises du médicament soient conformes à la charte de l'information en vigueur, notamment en matière de qualité et de transparence de la visite médicale. La filiale commerciale Guerbet France est à ce titre certifiée par l'AFNOR et auditiée tous les ans.

Il est essentiel pour Guerbet de répondre aux attentes des patients et des professionnels de santé en garantissant la disponibilité de produits et services sûrs, efficaces et de qualité. Pour cela, le Groupe a mis en place plusieurs dispositifs pour recueillir les expériences des professionnels de santé et des patients, ainsi que les défis auxquels ils sont confrontés, afin de répondre de façon plus adéquate à leurs besoins via des enquêtes notamment. Ces interactions visent un dialogue continu par des actions proactives auprès des professionnels ou des organisations de santé. Ces derniers peuvent solliciter Guerbet pour toute question en lien avec ses produits ou services. Ces interactions sont encadrées par des procédures.

Guerbet respecte l'indépendance des professionnels de santé et exige de ses collaborateurs des comportements éthiques et déontologiques dans leurs pratiques commerciales.

Les questions scientifiques ou médicales des professionnels de santé sont traitées par des collaborateurs formés, s'appuyant sur un réseau en région et/ou global. Une base de données interne recense toutes les questions, ainsi que les réponses, de sorte que les responsables médicaux en région puissent y accéder aisément et fournir une réponse dans les meilleurs

délais. Le réseau international étant activé en complément afin d'apporter la réponse la plus pertinente aux professionnels de santé.

Les interactions entre Guerbet et les professionnels de santé sont formalisées par un contrat, notamment pour éviter tout risque de corruption ou de conflit d'intérêts.

Le Groupe veille également à ce que les prestataires susceptibles d'interagir avec les professionnels de santé en son nom respectent les réglementations applicables dans ce domaine, en intégrant cette exigence dans les contrats.

Pour éviter tout risque de conflits d'intérêts et de corruption, ces interactions sont rendues publiques sur le site *Transparence-Santé* du ministère de la Santé et de l'Accès au soin en France ⁽²⁾ et par des dispositifs similaires dans les autres pays, conformément aux réglementations en vigueur.

Les interactions avec les patients sont strictement encadrées par la loi de sorte que les échanges se font de manière transparente et non promotionnelle. Par exemple, Guerbet est partenaire de plusieurs associations de patients qui permettent au Groupe d'améliorer sa connaissance des pathologies, l'information sur ses produits et services, ainsi que l'optimisation des soins apportés. Par ailleurs, les produits Guerbet sont soumis à prescription médicale et par conséquent la promotion au grand public n'est pas autorisée.

Guerbet a identifié des personnes vulnérables et des situations de vulnérabilité (enfants, grossesse et allaitement, etc.) qui nécessitent une information spécifique mise à disposition dans les RCP.

L'évaluation de ces interactions et de leur efficacité est suivie par différents indicateurs internes. Guerbet s'assure de manière continue que les informations essentielles en matière de recherche, de produits et de services distribués par le Groupe parviennent aux professionnels de santé par le canal des collaborateurs en charge du partage de ces informations.

5.3.5.2 Innovation et contribution à la santé

5.3.5.2.1 Politique

Le Groupe articule sa stratégie de Recherche & Innovation autour de trois axes : l'Imagerie Diagnostique, l'Imagerie Interventionnelle et l'Intelligence Artificielle (voir section [1.6 Innovation, Recherche et Développement](#)).

En matière d'innovation et de contribution à la santé, Guerbet, au travers de sa feuille de route stratégique, a comme ambition de :

- renforcer son leadership en IRM ;
- favoriser le développement du Lipiodol® au-delà du traitement du carcinome hépatocellulaire en explorant de nouvelles applications thérapeutiques ;
- trouver de nouveaux relais de croissance en étendant ses activités au-delà du diagnostic et en devenant un acteur majeur dans les solutions d'IA pour l'oncologie.

⁽¹⁾ Le RCP est un document destiné aux professionnels de santé qui synthétise notamment les informations relatives aux indications thérapeutiques, aux contre-indications, aux modalités d'utilisation et aux effets indésirables d'un médicament.

⁽²⁾ <https://www.transparence.sante.gouv.fr/>.

En matière d'innovation et contribution à la santé, les IRO matériels ⁽¹⁾ pour l'aval des activités sont synthétisés dans le tableau suivant.

IRO matériel	Description de l'IRO	Périmètre	Horizon
Impact positif étendu	Diagnostic plus précis et découverte de nouvelles indications liées à l'innovation en imagerie interventionnelle et en IA, permettant d'améliorer la qualité des soins pour les patients.	Aval	Moyen terme
Risque	Perte de compétitivité en cas de manque d'innovation.	Aval	Moyen terme
Opportunité	Réputation améliorée par l'innovation en imagerie interventionnelle et IA augmentant la précision des diagnostics.	Aval	Moyen terme

La stratégie de recherche et d'innovation est sous la responsabilité du Directeur de la Recherche, de l'Innovation et du Développement des Affaires. Guerbet ne dispose pas d'une politique formalisée au sens de la CSRD, car l'innovation et la contribution à la santé constituent son cœur de métier.

La gouvernance de la stratégie de Recherche & Innovation est assurée au niveau du Conseil d'administration. Un comité stratégique est chargé de réviser régulièrement la stratégie, avant approbation par le Conseil d'administration et du Comité exécutif. Une présentation est également effectuée auprès des représentants du personnel via le Comité social et économique.

5.3.5.2.2 Actions

Les projets menés par Guerbet en 2024 sont détaillés dans la section 1.6 Innovation, Recherche et Développement. Ce chapitre aborde notamment :

- la poursuite du développement de technologies facilitant la détection de certains cancers, notamment du pancréas ;
- la commercialisation d'Elucirem™ et sa reconnaissance par le Prix Innovation JFR 2024 (Journées francophones de radiologie) ;
- la recherche et développement de nouvelles générations de produits et de nouvelles molécules ;
- le développement de solutions fondées sur l'Intelligence Artificielle (IA) pour l'aide au diagnostic et à la prise de décision médicale :
 - conception de solutions logicielles, en partenariat avec Intrasense, pour rendre les diagnostics plus précis, plus rapides et plus accessibles,
 - intégration de l'IA prostate au sein des solutions Intrasense et obtention de la certification CE de la plateforme Myrian® 2.12, intégrant l'IA prostate, permettant sa commercialisation en Europe,
 - obtention d'un financement de 5,9 M€ de Bpifrance pour Liflow®, solution innovante dédiée à l'imagerie oncologique intégrant l'IA multi-organes développée par Guerbet ;
- la mise en place d'un partenariat en 2024 avec la société Nuclidium, spécialisée en produits radiopharmaceutiques de pointe à base de cuivre.

S'agissant des ressources allouées à la gestion des impacts et des risques matériels, Guerbet ne publiera pas ce type d'information pour cette première année de reporting de durabilité au format CSRD.

5.3.5.2.3 Indicateurs et objectifs

9 % du chiffre d'affaires du Groupe est dédié à la R&D.

L'innovation et la contribution à la santé sont soutenues par trois priorités stratégiques du Groupe à l'horizon 2033, visant à répondre aux besoins médicaux des patients et des professionnels de santé :

- renforcer notre leadership en IRM ;
- favoriser le développement du Lipiodol® :
 - utilisation de cette solution au-delà du traitement du carcinome hépatocellulaire,
 - exploration de nouvelles applications thérapeutiques ;
- nouveaux relais de croissance :
 - extension de nos activités au-delà du diagnostic,
 - développement de nos solutions d'IA pour l'oncologie.

5.3.5.3 Qualité et sécurité des produits pour les patients et professionnels de santé

Comme spécifié dans la charte éthique (voir section 5.1.3), chez Guerbet, la sécurité des patients est notre priorité absolue. Notre engagement envers la qualité se reflète dans notre système de gestion de la qualité, nos processus de surveillance de la sécurité des médicaments et des dispositifs médicaux, ainsi que notre programme d'amélioration continue. Nous concevons et fabriquons des produits de contraste et des dispositifs médicaux offrant un équilibre bénéfice/risque favorable, garantissant les normes les plus élevées de sécurité et d'efficacité. Nous respectons toutes les législations en vigueur, les meilleures pratiques et nous suivons des protocoles de test rigoureux.

⁽¹⁾ Les impacts s'appliquent aux parties prenantes, tandis que les risques et opportunités concernent Guerbet. Les évaluations des impacts, risques et opportunités sont brutes, c'est-à-dire qu'elles ne tiennent pas compte des moyens de maîtrise existants (politiques, actions, objectifs et indicateurs).

En matière de qualité et sécurité des produits, les IRO matériels ⁽¹⁾ pour l'aval des activités sont synthétisés dans le tableau suivant.

IRO matériel	Description de l'IRO	Périmètre	Horizon
Impact négatif lié à des incidents ponctuels	Erreurs de diagnostic ou d'effets secondaires non anticipés, en cas d'utilisation de produits issus de la contrefaçon ou non conformes, pouvant conduire à un impact santé pour les patients.	Aval	Court terme
Risque	Réputationnel et économique en cas de médiatisation d'incidents liés à l'usage de produits contrefaits ou non conformes.	Aval	Court terme

5.3.5.3.1 Politique

La Vision Qualité du Groupe place la sécurité des patients comme priorité absolue. Guerbet a comme ambition de répondre aux attentes des patients et des professionnels de santé en garantissant la disponibilité de produits sûrs, efficaces et de haute qualité. Cela passe par une innovation constante pour faciliter les progrès dans le diagnostic des grandes pathologies et pour anticiper les besoins futurs grâce à des produits à valeur ajoutée sociétale (voir sections [1.4 Présentation des activités](#) et [1.6 Innovation, Recherche et Développement](#)).

Pour atteindre cette ambition, la politique qualité de Guerbet, qui couvre l'ensemble du Groupe, repose sur les points fondamentaux suivants :

1. Les besoins et les attentes des clients constituent notre moteur ;
2. La qualité s'applique à l'intégralité de nos activités ;
3. Chaque collaborateur Guerbet est responsable de la qualité et des performances des produits ou des services ainsi que de la sécurité du patient. Les objectifs qualité s'appliquent à l'ensemble des collaborateurs ;
4. Ce sont les collaborateurs de qualité qui font les entreprises de qualité. Pour cette raison, l'ensemble des salariés de Guerbet bénéficie de la formation, de l'apprentissage et de l'expérience nécessaires pour effectuer leur travail de manière compétente ;
5. L'engagement d'améliorer en permanence la qualité des produits et services. Notre initiative en faveur de l'amélioration continue repose sur le programme d'excellence opérationnelle de Guerbet. Dans ce cadre, des revues de la performance sont réalisées de manière trimestrielle sur chaque site industriel ;
6. La réalisation de nos objectifs qualité constitue la principale responsabilité de l'équipe de Direction et nécessite la participation active de chaque collaborateur du Groupe, dans le respect des principes éthiques et des valeurs de Guerbet.

La Direction Qualité et Opérations Techniques est en charge de la mise en œuvre de cette politique. Sa mise à jour est prévue pour 2025. Les collaborateurs sont pleinement intégrés à cette politique via une communication régulière (affichage sur site, manuel qualité en ligne, engagement de la Direction, etc.). Cette politique vise à partager les objectifs et à sensibiliser et renforcer l'engagement de l'ensemble des équipes. L'organisation veille au partage des axes d'amélioration et retours d'expérience afin de favoriser l'amélioration continue.

5.3.5.3.2 Actions

Développer une culture qualité

La culture qualité au sein de Guerbet vise à créer un environnement où la qualité est l'affaire de tous, afin que chaque collaborateur puisse adopter le bon comportement et prendre les bonnes décisions. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique qualité, Guerbet a défini les axes de travail suivants :

- poursuivre la mise en place/révision de politique qualité standardisée ;
- poursuivre la diffusion d'une culture qualité commune en organisant notamment des formations auprès des collaborateurs concernés incluant des méthodes d'investigation pour augmenter notre réactivité ;
- maintenir les compétences de la Direction Qualité en recrutant des experts qualité dispositifs médicaux et des experts stérilité et micro-biologie ;
- mettre en place l'annexe 1 des *Good Manufacturing Practice* (EU GMP) qui définit les règles de fabrication des médicaments dans des conditions stériles.

Améliorer notre performance qualité de manière continue

Pour accompagner la Vision Qualité qui place la sécurité des patients comme priorité absolue, pour se conformer aux nouvelles exigences des autorités de santé et pour soutenir les orientations stratégiques du Groupe, Guerbet a défini la feuille de route suivante :

- « Bon du premier coup » (objectif fixé à l'année) : cet objectif intègre plusieurs critères relatifs à la qualité et la mise à disposition des produits, mais également des critères liés à l'efficacité des processus, de façon à éviter le gaspillage de ressources notamment. Cet objectif vise également la satisfaction client. L'avancée de Guerbet vis-à-vis de cet objectif est suivie mensuellement au sein de la Direction des Opérations Techniques ;
- améliorer le temps de cycle de libération d'un lot, des laboratoires à la chaîne de production. En 2024, une initiative a été déployée sur le traitement des déviations. Plusieurs sessions de formation ont été organisées auprès des collaborateurs et des réunions de suivi permettent de suivre l'efficacité de cette initiative ;
- améliorer la réactivité du service qualité et poursuivre la réalisation des investigations ;
- développer la performance des laboratoires contrôle qualité. En 2023, la nouvelle version du LIMS (système de gestion de l'information du laboratoire) a été déployée, ainsi que la mise en place des plans de continuité pour les produits d'utilité publique ;

- analyser plus finement les coûts de non-qualité pour renforcer les plans d'action. À terme, les équipes qualité et RSE souhaitent également traduire ces coûts de non-qualité en impacts environnementaux pour renforcer les synergies entre les enjeux d'efficacité opérationnelle, de qualité et environnementaux. Il peut s'agir par exemple de convertir ces coûts de non-qualité en émissions de gaz à effet de serre, ou en quantité d'eau prélevée, afin de sensibiliser également les salariés.

La performance qualité de Guerbet et les objectifs associés à sa feuille de route sont suivis de manière mensuelle.

Les sites ou départements de Guerbet font par ailleurs l'objet d'audits périodiques pour vérifier la conformité au système de management de la qualité (SMQ) du Groupe et afin de s'assurer que Guerbet respecte l'ensemble des obligations et engagements réglementaires. Les audits sont déterminés à partir d'une analyse des risques. Lorsque des écarts par rapport aux exigences internes ou externes sont constatés lors d'audits, des plans d'action correctifs et préventifs sont mis en place et suivis jusqu'à leur résolution.

Les sites industriels sont autorisés par les autorités de santé et font l'objet d'inspections externes réglementaires qui alimentent les plans d'amélioration continue.

Dans le cadre de sa feuille de route qualité, les audits qualité des sites de fabrication de Guerbet, de fournisseurs de matières premières et de services ont été réalisés conformément aux plans établis, permettant de monitorer et d'améliorer la performance qualité.

Prévention des contrefaçons

Un produit contrefait (médicament ou dispositif médical) est un faux produit. Il peut être contaminé ou contenir un ingrédient actif erroné ou inexistant. Il peut contenir le bon ingrédient actif mais à la mauvaise dose. Les médicaments contrefaits sont illégaux et peuvent être dangereux pour la santé.

Pour prévenir des contrefaçons, les produits fournis par Guerbet sont délivrés selon une procédure précise et connue par l'ensemble des établissements de santé. En cas de démarche commerciale dérogeant à cette procédure, les établissements de santé doivent le rapporter à Guerbet qui se chargera d'alerter les autorités compétentes.

Guerbet prend au sérieux tous les signalements de contrefaçons et a défini une procédure visant à gérer les risques pour les patients et à informer les parties à risque, y compris les autorités sanitaires, chaque fois que cela est nécessaire. L'objectif : parvenir au retrait des produits présumés contrefaits de la chaîne d'approvisionnement.

Guerbet dispose également d'une procédure de gestion des contrefaçons avérées ou suspectées, qui s'applique à toutes les entités du Groupe impliquées dans les opérations de fabrication, de conditionnement, d'importation, de distribution, de marketing et de ventes.

Cette procédure s'applique aux produits libérés (produits finis médicamenteux, dispositifs médicaux, kits, etc.). Elle est établie sous la responsabilité du Pharmacien Responsable du Groupe, du Directeur Qualité et du responsable de la conformité réglementaire pour les dispositifs médicaux. Elle est établie conformément aux standards tels que la Directive 2011/62/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 modifiant la directive 2001/83/CE instituant un code communautaire relatif aux médicaments à usage humain, en ce qui concerne la prévention de l'introduction dans la chaîne d'approvisionnement légale de médicaments falsifiés (EU GMP/GDP).

L'ensemble des collaborateurs Guerbet est tenu de signaler à son responsable toute information relative à un produit contrefait (avéré ou suspecté). Cette procédure est mise à disposition via le système documentaire.

En cas de suspicion, le *Risk Manager* de Guerbet coordonne un groupe de gestion de crise chargé d'enquêter sur le cas pour remédier aux incidences négatives en cas de contrefaçon d'un produit (ex. : rappel de lot).

Ressources allouées aux plans d'action

S'agissant des ressources allouées à la gestion des impacts et des risques matériels, Guerbet ne publiera pas ce type d'information pour cette première année de reporting de durabilité au format CSRD.

5.3.5.3.3 Indicateurs et objectifs

Guerbet suit différents indicateurs qualité sur ses sites industriels avec des objectifs associés. Guerbet s'est notamment fixé un objectif d'amélioration des produits « bon du premier coup ».

Indicateurs	Objectif	2024	Objectif 2024
Bon du premier coup	Amélioration du « bon du premier coup » versus année N-1	+ 7,6 %	+ 7,8 %

5.3.5.4 Sécurité des patients dans les essais cliniques

Après des années de recherche, l'évaluation clinique, dernière phase du développement de tout produit de santé, est essentielle pour sa mise sur le marché. Elle permet de collecter des données sur l'efficacité et la tolérance des produits chez des sujets sains et des patients, dans le cadre d'une recherche rigoureuse permettant d'évaluer le bénéfice/risque.

Les participants aux essais cliniques jouent un rôle essentiel en faisant progresser la science et la médecine, par un acte de solidarité. Les connaissances et expériences acquises lors des essais cliniques sont partagées internationalement et contribuent à l'avancement de la médecine au-delà des frontières.

Certains essais cliniques offrent également aux patients un accès anticipé aux produits de santé les plus récents avant leur mise sur le marché. Cela permet aux participants de bénéficier des dernières avancées scientifiques.

En matière de sécurité des patients dans les essais cliniques, les IRO matériels ⁽¹⁾ pour l'aval des activités sont synthétisés dans le tableau suivant.

IRO matériel	Description de l'IRO	Périmètre	Horizon
Impact négatif lié à des incidents ponctuels	Les médicaments ou traitements expérimentaux peuvent provoquer des effets indésirables pour les participants.	Aval	Court terme
Impact négatif étendu	Les études cliniques dans les pays à revenu faible à modéré peuvent présenter des risques accrus en raison de la vulnérabilité socio-économique potentielle, de standards éthiques moins stricts.	Aval	Court terme

5.3.5.4.1 Politique

Le Groupe n'a pas de politique dédiée en matière de sécurité dans les essais cliniques mais se conforme à toutes les réglementations des territoires où se déroulent ses essais cliniques et intègre les grands principes des standards internationaux tels que :

- les principes de la Déclaration d'Helsinki ⁽²⁾ ;
- les recommandations de l'*International Council for Harmonisation of Technical Requirements for Pharmaceuticals for Human Use* (ICH) ;
- les bonnes pratiques cliniques (BPC) ;
- la directive européenne 2001/20/CE relative à l'application de bonnes pratiques cliniques dans la conduite d'essais cliniques de médicaments à usage humain.

La Déclaration d'Helsinki énonce plusieurs principes guidant les activités du Groupe, parmi lesquels :

- la sécurité et le bien-être des patients et des participants à la recherche doivent prévaloir sur les intérêts de la science et de la société ;
- toute personne participant à une recherche doit donner son consentement libre et éclairé ;
- les risques encourus doivent être raisonnablement compensés par les bénéfices attendus pour les patients ou la société ;
- les médecins doivent tenir compte des normes et standards éthiques, légaux et réglementaires applicables dans leur propre pays ainsi que des normes et standards internationaux ;
- les personnes vulnérables (enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap, etc.) doivent faire l'objet d'une protection particulière ;
- les essais cliniques sont systématiquement présentés devant un comité d'éthique (généralement le comité d'éthique des hôpitaux participant aux essais) pour évaluation et avis.

L'*International Council for Harmonisation of Technical Requirements for Pharmaceuticals for Human Use* (ICH) joue également un rôle clé dans le domaine des essais cliniques. En effet, cette institution établit des lignes directrices visant à garantir la qualité, la sécurité et l'efficacité des médicaments,

ainsi qu'à standardiser les processus entre les différentes régions du monde. Les bonnes pratiques cliniques (BPC) sont également reprises dans la majorité des dispositifs réglementaires des territoires où Guerbet met en œuvre ses essais cliniques et constituent le socle du système qualité et des opérations cliniques de Guerbet.

L'équipe développement clinique, rattachée à la Direction Affaires Médicales et Réglementaires, est en charge de s'assurer du respect de ces réglementations.

5.3.5.4.2 Actions

Avant de lancer un essai clinique, des études de laboratoire doivent avoir démontré des résultats satisfaisants selon des principes scientifiques et réglementaires établis. Ces études évaluent la tolérabilité, la valeur diagnostique, thérapeutique ou préventive des produits, par la réalisation notamment de tests *in vitro*. Ce n'est qu'après l'obtention de résultats satisfaisants que des essais cliniques sur des volontaires sains peuvent être envisagés, afin d'évaluer la tolérabilité clinique du produit.

Une fois le profil de tolérabilité confirmé, les essais cliniques chez les patients peuvent commencer. Ces essais s'inscrivent dans un plan de développement clinique visant à démontrer, de manière scientifique, rigoureuse et conforme aux réglementations, l'efficacité et la sécurité du produit.

Les essais cliniques sont dans les phases ultérieures du développement, réalisés sur une cible de plus en plus large. Une fois l'efficacité et le profil de sécurité confirmés par les différentes étapes de développement clinique, le rapport bénéfice-risque est évalué et doit être favorable afin de demander une Autorisation de Mise sur le Marché.

Ces études cliniques sont soumises à des comités d'éthique indépendants ou des comités de protection des personnes, chargés d'examiner la nécessité de la nouvelle solution ainsi que les protocoles d'essai, pour assurer la protection des participants. Une étude clinique ne peut commencer qu'après l'approbation de l'un de ces comités, chargés également de surveiller le déroulement de l'essai pour garantir la sécurité et le bien-être des participants.

⁽¹⁾ Les impacts s'appliquent aux parties prenantes, tandis que les risques et opportunités concernent Guerbet. Les évaluations des impacts, risques et opportunités sont brutes, c'est-à-dire qu'elles ne tiennent pas compte des moyens de maîtrise existants (politiques, actions, objectifs et indicateurs).

⁽²⁾ <https://www.wma.net/fr/polices-post/declaration-dhelsinki-de-lamm-principes-ethiques-applicables-a-la-recherche-medicale-impliquant-des-etres-humains/>.

Avant le début de l'essai, des mesures de gestion des risques sont mises en place pour détecter et traiter rapidement les problèmes de sécurité liés au produit testé. Chaque participant est informé des modalités de l'essai, y compris des risques éventuels qui pourraient subvenir et bénéficie d'un suivi médical personnalisé.

Dans les phases de développement clinique de ses produits, Guerbet exclut la possibilité pour les patients de participer à plusieurs essais en même temps, qui pourraient fausser leurs résultats ou altérer l'évaluation de la sécurité du produit. Si le patient est éligible à plusieurs essais cliniques, il devra faire un choix éclairé en comparant les bénéfices et les risques de chacun. Ce choix prendra également en compte sa prise en charge médicale sans participation à un essai, avec l'accompagnement d'un professionnel de santé.

Il est à noter que, pour éviter une professionnalisation des volontaires aux essais cliniques, Guerbet ne pratique qu'une indemnisation du temps consacré à l'étude. Aucun essai clinique ne fait l'objet d'une rémunération.

Enfin, Guerbet ne réalise pas d'essais cliniques dans des pays où les infrastructures de santé en place ne permettent pas d'utiliser les produits ou de réaliser une évaluation de l'étude clinique par un comité d'éthique, ou d'administrer le traitement dans les conditions prévues, ou encore de mettre en œuvre la prise en charge médicale des participants.

Les équipes de Guerbet en France coordonnent tous les essais cliniques mondiaux répartis dans une centaine de centres d'investigation. Chaque acteur professionnel impliqué dans un essai clinique dont Guerbet est le promoteur est formé aux principes définis par la politique et s'engage à les mettre en œuvre. Le Groupe veille à leur respect dans la définition de leurs rôles et responsabilités, par la formation, le contrôle qualité et en réalisant des audits qualité.

Guerbet est également soumis à une publication en ligne régulière et systématique des éléments clés des essais cliniques, depuis le démarrage d'une nouvelle étude clinique jusqu'à ses résultats. Cela permet aux malades d'accéder aux informations relatives aux recherches cliniques en cours concernant des produits de santé en développement ou déjà commercialisés. Ce processus est particulièrement intéressant dans le cadre de maladies rares ou de difficulté d'accès aux soins, par exemple.

Guerbet est également soumis à une publication en ligne régulière et systématique des éléments clés des essais cliniques, depuis le démarrage d'une nouvelle étude clinique jusqu'à ses résultats. Cela permet aux malades d'accéder aux informations relatives aux recherches cliniques en cours concernant des produits de santé en développement ou déjà commercialisés. Ce processus est particulièrement intéressant dans le cadre de maladies rares ou de difficulté d'accès aux soins par exemple.

S'agissant des ressources allouées à la gestion des impacts et des risques matériels, Guerbet ne publiera pas ce type d'information pour cette première année de *reporting* de durabilité au format CSRD.

5.3.5.4.3 Indicateurs et objectifs

Le Groupe n'a pas défini d'indicateurs ni d'objectifs en lien avec la sécurité des patients dans les essais cliniques. S'agissant de ses responsabilités en tant qu'entreprise pharmaceutique, Guerbet n'a pas défini d'objectif spécifique pour évaluer ses politiques et actions en matière de sécurité des patients dans les essais cliniques.

Dans le cadre de ces essais, les professionnels de santé reçoivent un protocole intégrant les consignes relatives au déroulé de l'essai, avec une liste de données à récupérer. La mise en œuvre de ce protocole et la conformité des activités sont contrôlées par les moniteurs de l'essai et permettent d'assurer son efficacité. Les données recueillies varient selon la nature de l'essai et sont réduites aux éléments nécessaires à la production de résultat et de conclusions prévus par le protocole de recherche clinique.

5.3.5.5 Accès aux produits

L'enjeu de l'accessibilité des produits de santé repose en partie sur le financement du produit. Une absence de financement public, notamment dans des pays avec une faible couverture sociale, ne permet pas aux patients les plus démunis d'accéder aux produits.

L'accès au marché d'un médicament est le résultat d'un processus encadré réglementairement impliquant les autorités de santé. Il vise à obtenir un remboursement du produit de santé par les organismes publics de santé à un prix réglementé afin que le plus grand nombre de patients puisse en bénéficier. Cette demande de prise en charge publique du produit se fait à l'initiative de Guerbet, dans tous les pays où il est présent directement ou indirectement. Le Groupe effectue cette demande pour tous ses médicaments et négocie avec les autorités les conditions d'accès (ex. : indication remboursable, population cible et niveau de prix). Ces démarches interviennent en amont de la commercialisation, au moment du lancement et tout au long du cycle de vie du médicament, pour obtenir puis maintenir l'accès des patients aux médicaments.

Le système d'approvisionnement et le circuit de distribution constituent également des facteurs importants de l'accessibilité des produits dans la mesure où des pénuries peuvent entraver l'accès aux soins.

L'accès aux marchés émergents est également un enjeu pour les patients et pour le Groupe. La demande de médicaments y est en forte croissance et nécessite des stratégies adaptées aux spécificités locales et une compréhension approfondie des besoins de ces marchés.

En matière d'accès aux produits, les IRO matériels ⁽¹⁾ pour l'aval des activités sont synthétisés dans le tableau suivant.

IRO matériel	Description de l'IRO	Périmètre	Horizon
Impact négatif lié à des incidents ponctuels	Retard de diagnostic en cas de discontinuité d'approvisionnement notamment pour les médicaments d'intérêt thérapeutique majeur ou en cas de non-prise en charge par les organismes publics.	Aval	Court terme
Impact positif étendu	Accès aux produits dans le monde, y compris dans les pays à revenu faible à modéré.	Aval	Court terme
Risque	Réputationnel en cas de discontinuité d'approvisionnement notamment pour les médicaments d'intérêt thérapeutique majeur, voire risque de sanction.	Aval	Moyen terme
Risque	Perte de revenus, au profit de concurrents dont les produits seraient commercialisés et financés par les organismes publics.	Aval	Moyen terme

5.3.5.5.1 Politique

La stratégie de Guerbet en matière d'accès au marché de ses médicaments vise à garantir l'obtention de leur remboursement/financement par les organismes de santé publics, permettant ainsi l'accès aux médicaments au-delà des seuls marchés privés. Ainsi, Guerbet aspire à permettre un accès et une équité d'accès à ses médicaments pour tous les patients partout où il est présent directement ou indirectement. La stratégie d'accès au marché est validée par la Directrice Marketing et le Directeur Général, et l'équipe accès au marché est en charge de sa mise en œuvre en collaboration avec les filiales commerciales.

Dans chacun des pays, les conditions d'accès demandées, et notamment le prix, visent toujours à s'adapter au contexte économique local, notamment celui de la politique de dépenses publiques en santé et des contraintes y afférant.

Guerbet ne dispose pas d'une politique formalisée, car sa stratégie s'inscrit dans les cadres réglementaires en place dans les différents pays. Les autorités de santé ont la charge de déterminer les conditions de remboursement des médicaments selon plusieurs critères (besoin médical, valeur clinique, présence de comparateurs sur le marché, valeur clinique ajoutée, population cible, etc.) avant de négocier les prix sur la base de la proposition de Guerbet et des prix des comparateurs présents sur le marché.

De plus, afin de maîtriser l'approvisionnement et la distribution de nos médicaments, notre ambition est de développer notre excellence opérationnelle en optimisant nos processus et en améliorant le ratio de produits livrés à temps et en totalité.

Enfin, en termes d'expansion géographique, une des ambitions de notre feuille de route stratégique est d'asseoir notre présence dans la région Asie-Pacifique en devenant un acteur majeur en Chine et en ouvrant de nouveaux marchés. Sur ce continent, nous avons depuis cinq ans fait évoluer notre modèle vers une distribution directe en Asie, avec une croissance très dynamique portée par une excellente performance en Chine.

5.3.5.5.2 Actions

Assurer une continuité d'approvisionnement suite à la réforme dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale 2024

L'année 2024 a été marquée par plusieurs évolutions significatives dans le secteur des produits de contraste, notamment en raison de l'application de la réforme de la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS), impactant leurs modalités de financement et donc leur circuit de distribution en favorisant un usage multi-patient.

Cette année de transition a été marquée par la prise en charge de la majorité des produits de contraste par l'Assurance maladie dans le cadre de l'acte médical et par conséquent l'établissement de nouveaux circuits de distribution :

- intégration du coût des produits de contraste dans le forfait technique et approvisionnement en direct des radiologues avec la création de comptes dédiés associés à la notion de « radiologue responsable ». Ainsi, Guerbet a su s'adapter, dans les délais impartis, en passant de quelques grossistes à approvisionner, à plusieurs centaines de cabinets de radiologie ;
- maintien de certains produits dans le circuit officiel.

Les pratiques ont évolué avec l'arrivée des formats multi-patients. Guerbet a été amené à développer de nouveaux conditionnements, qui ont fait l'objet de nouvelles Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) et de nouvelles demandes de prise en charge. Ces nouveaux conditionnements ont nécessité une adaptation rapide des chaînes de production sur les sites du Groupe.

Afin d'assurer une continuité d'approvisionnement pendant cette réforme, sa mise en œuvre a été effectuée en concertation avec les autorités, notamment pour le suivi de la disponibilité des produits et des remontées terrain afin d'identifier les points de vigilance liés à ces changements.

Enfin, Guerbet pilote les stocks afin d'ajuster la production par rapport au besoin.

⁽¹⁾ Les impacts s'appliquent aux parties prenantes, tandis que les risques et opportunités concernent Guerbet. Les évaluations des impacts, risques et opportunités sont brutes, c'est-à-dire qu'elles ne tiennent pas compte des moyens de maîtrise existants (politiques, actions, objectifs et indicateurs).

Optimiser les délais et conditions d'accès au marché d'Elucirem™

Après les États-Unis, Elucirem™ a obtenu son AMM au sein de l'Union Européenne fin 2023 ainsi qu'au Royaume-Uni et en Suisse. Elucirem™ est le représentant d'une nouvelle génération de produit de contraste à base de gadolinium de structure macrocyclique ayant une dose de gadolinium inférieure de moitié à celle des autres produits de contraste gadolinés macrocycliques pour une efficacité comparable.

L'un des principaux bénéfices de ce produit est ainsi de réduire l'exposition du patient au gadolinium, répondant ainsi à un besoin médical reconnu par la communauté scientifique. Pour assurer un large accès aux patients dans les meilleurs délais de ce nouveau produit, Guerbet a déposé des dossiers de demande de remboursement auprès des autorités de santé de 16 pays en Europe à ce jour et a déjà obtenu des avis favorables concernant les modalités de prise en charge en France, Italie, Autriche, Royaume-Uni, Espagne, Suisse et Slovénie.

Maintenir l'accès aux médicaments d'intérêt thérapeutique majeur (MITM)

Dans le cadre de la loi de modernisation du système de santé français, les médicaments d'intérêt thérapeutique majeur (MITM) ont été définis comme une classe de médicaments dont l'absence pourrait compromettre le pronostic vital des patients à court ou moyen terme. La non-disponibilité de ces médicaments représenterait également une perte de chance importante pour les patients, au regard de la gravité ou du potentiel d'évolution de leur maladie.

Certaines références de Guerbet sont identifiées MITM. Dans ce cadre, Guerbet respecte les engagements définis conformément au décret n° 2021-349 du 30 mars 2021 relatif au stock de sécurité destiné au marché national afin de garantir un accès à ces MITM.

Guerbet assure un stock pour toutes ses spécialités pharmaceutiques MITM. Un suivi et pilotage de l'évolution de ces stocks en fonction des besoins du marché et des calendriers de production/libération des lots est assuré. Des solutions alternatives sont proposées pour assurer une continuité d'approvisionnement et de traitement pour les patients.

Guerbet se conforme à la réglementation en vigueur en matière de gestion des risques de pénurie des médicaments et dispose de plans de gestion de pénurie pour ses MITM concernés qu'il tient à jour et soumet aux autorités annuellement.

Le Groupe a mis en place plusieurs actions :

- réunion transverse de suivi des stocks et de la performance *On Time In Full* (produits livrés à temps et en totalité), revue et proposition alternative quand nécessaire ;
- *reporting* renforcé dans les outils à la demande des autorités selon des processus internes clairement définis.

Ressources allouées aux plans d'action

S'agissant des ressources allouées à la gestion des impacts et des risques matériels, Guerbet ne publiera pas ce type d'information pour cette première année de *reporting* de durabilité au format CSRD.

5.3.5.5.3 Indicateurs et objectifs

L'ambition de Guerbet est de développer son excellence opérationnelle en optimisant ses processus et en livrant à temps et en totalité plus de 95 % de ses commandes.

5.3.5.6 Gestion des incidences négatives et canaux d'écoute

Le dispositif de signalement (voir [section 5.4.2.2.5](#)) est accessible aux professionnels de santé et aux patients.

En cas d'incidents liés à des produits ne répondant pas aux standards qualité de Guerbet, pouvant entraîner la mise en danger des patients, une enquête serait lancée pour identifier les causes. Un plan d'action correctif serait ensuite déployé.

Par ailleurs, si un incident concerne l'usage d'un produit, le professionnel de santé peut s'adresser au service de réclamation de Guerbet (information disponible sur le site internet de Guerbet). Celui-ci entamera également des investigations afin de récupérer des informations sur le lot concerné auprès notamment des collaborateurs en charge des processus de fabrication.

Enfin, s'agissant de l'accès aux produits au marché en France, Guerbet répond à la réglementation et fait preuve de transparence sur les situations de tensions ou de ruptures sur la chaîne d'approvisionnement auprès des autorités de santé.

5.4 INFORMATION SUR LA CONDUITE DES AFFAIRES – ESRS G1

5.4.1	CULTURE D'ENTREPRISE	211	5.4.2.3	Respect du droit de la concurrence	218
5.4.2	ÉTHIQUE DES AFFAIRES	212	5.4.2.4	Protection des données personnelles	218
5.4.2.1	Gestion des relations avec les fournisseurs	212	5.4.2.5	Représentation d'intérêts	219
5.4.2.2	Prévention de la corruption et des conflits d'intérêts	213			

5.4.1 Culture d'entreprise

Guerbet place la coopération humaine au cœur de chacune de ses relations et de ses actions. Pour faire vivre cet engagement, le Groupe veille à ce que chaque collaborateur intègre dans son quotidien la Raison d'être, la culture et les valeurs (*Achieve, Cooperate, Care, Innovate*) qui définissent Guerbet.

La charte éthique (voir [section 5.1.3](#)) définit le socle de la culture d'entreprise. Les IRO matériels ⁽¹⁾ associés sont synthétisés dans le tableau suivant.

IRO matériel	Description de l'IRO	Périmètre	Horizon temporel
Opportunité	Renforcer l'attractivité et la rétention des collaborateurs.	Opérations propres	Moyen terme

Guerbet a lancé un programme de transformation de l'entreprise en 2021, intégrant un volet sur la culture d'entreprise en 2022, notamment pour renforcer son attractivité. Près de 200 collaborateurs volontaires, accompagnés par des coaches externes, ont travaillé à définir les orientations culturelles. Pour assurer la représentation de la diversité du Groupe, ces groupes de travail ont été constitués en intégrant des collaborateurs issus de l'ensemble des sites et pays où Guerbet est présent. À l'issue de ces travaux, cinq principes comportementaux ont été définis, en lien avec les ambitions stratégiques de Guerbet :

- orientation client : nous agissons avec le client, au cœur de nos préoccupations ;
- focus : nous suivons une seule direction et menons une exécution ciblée ;
- audace : nous prenons des risques avisés et apprenons de nos expériences ;
- responsabilité : nous prenons des responsabilités et les assumons ;
- coopération : nous collaborons proactivement, dans un esprit gagnant-gagnant.

En lien avec ces cinq principes, 25 objectifs de comportement ont été définis pour une déclinaison opérationnelle. Ainsi, les collaborateurs, dans le cadre d'un entretien avec leur manager, sont amenés à sélectionner deux objectifs sur lesquels ils s'engagent à travailler durant l'année. Les managers reçoivent en parallèle une grille spécifique pour suivre les progrès des collaborateurs.

L'enquête d'engagement interne *Guerbet Listens* permet également de mesurer l'appropriation des cinq principes par les équipes. Une campagne d'affichage sur les sites industriels permet d'incarner l'appropriation et de rendre concrets ces comportements par les collaborateurs des sites.

Enfin, un système d'awards récompensant les collaborateurs et équipes ayant déployé des initiatives en lien avec les cinq principes comportementaux a été mis en place par Guerbet.

Chaque Direction fait vivre les principes comportementaux et les objectifs associés, à travers ses politiques et ses plans d'action.

⁽¹⁾ Les impacts s'appliquent aux parties prenantes, tandis que les risques et opportunités concernent Guerbet. Les évaluations des impacts, risques et opportunités sont brutes, c'est-à-dire qu'elles ne tiennent pas compte des moyens de maîtrise existants (politiques, actions, objectifs et indicateurs).

5.4.2 Éthique des affaires

Au travers de sa charte éthique (voir [section 5.1.3](#)) diffusée à tous les collaborateurs, Guerbet renouvelle son engagement contre toutes les formes de corruption, de trafic d'influence, de conflits d'intérêts et toute pratique non conforme ou non intègre dans la conduite de ses affaires. Le chapitre « Agir avec intégrité dans la conduite des affaires » de cette charte traite notamment des principes de conduite attendue dans la prévention des conflits d'intérêts, la représentation d'intérêts, le respect du droit de la concurrence, les achats responsables et la lutte contre la corruption.

Le chapitre « Respecter les patients et les acteurs de la santé » couvre quant à lui les informations sur les produits, les interactions avec les professionnels de santé et avec les associations de patients (cf. [section 5.3.5 Engagement et responsabilité dans le domaine de la santé – ESRS S4](#)).

5.4.2.1 Gestion des relations avec les fournisseurs

Guerbet mène une politique d'achats responsables fondée sur des relations collaboratives, équilibrées et saines avec ses fournisseurs. Les critères de sélection de nos prestataires s'appuient sur des règles de mise en concurrence ouverte et loyale.

Elle décrit les principes fondamentaux indispensables à la bonne maîtrise de la fonction achat et de l'acte d'achat par l'ensemble des clients internes (notamment les sites industriels), des membres de la Direction Achats et des fournisseurs du groupe Guerbet. Ces grands principes, accessibles sur le système documentaire interne de Guerbet et partagées aux acheteurs, sont les suivants :

- développer une stratégie d'achats globale sur le long terme ;
- intégrer des critères d'éthique et de responsabilité sociale dans les achats du Groupe ;
- garantir le process d'implication des équipes achats ;

- consolider le processus de gestion des fournisseurs ;
- garantir une concurrence juste ;
- optimiser les processus d'achat grâce au processus *Procure to Pay* (P2P) ;
- garantir des relations pérennes avec les fournisseurs.

Le Groupe demande à ses collaborateurs impliqués dans des actes d'achat d'agir dans le respect des principes de la charte d'achats éthique. À travers cette charte, chaque acheteur :

- veille à ne pas accepter, directement ou indirectement, des cadeaux, des services, des prestations en nature, des commissions ou versements d'argent ;
- ne reprend pas à son compte ou ne détourne pas les créations proposées par un fournisseur ou un prestataire lors d'un appel d'offres ;
- ne divulgue pas les informations recueillies lors d'une négociation à un autre fournisseur ;
- ne sélectionne pas des fournisseurs qui feraient appel au travail forcé, au travail des enfants, au travail clandestin. Le fournisseur sélectionné doit proposer à ses employés des conditions de travail sécurisées et saines.

Le code de conduite fournisseurs intègre aussi plusieurs critères en matière de concurrence équitable et de lutte contre la corruption que les fournisseurs s'attachent à respecter dès lors qu'ils contractualisent avec Guerbet. Ce code définit les attentes de Guerbet et les normes à satisfaire en matière de conduite des activités, et s'applique à toute personne physique ou morale agissant au nom de Guerbet ou de ses filiales. À travers ce code associé à tout nouveau contrat, Guerbet attend aussi de ses fournisseurs qu'ils relayent les engagements mentionnés auprès de leurs propres fournisseurs, sous-traitants ou prestataires de services, et qu'ils mettent en œuvre leur propre programme de conformité.

En matière de gestion des relations avec les fournisseurs, les IRO matériels ⁽¹⁾ sont synthétisés dans le tableau suivant.

IRO matériel	Description de l'IRO	Périmètre	Horizon temporel
Impact négatif	Fragilisation financière des fournisseurs, notamment des petites et moyennes entreprises en cas de retard de paiement.	Amont/ Opérations propres	Court terme
Risque	Détérioration de l'image de Guerbet en cas de mauvaises pratiques d'achats en lien avec des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux, ou liées aux délais de paiement.	Opérations propres	Court terme

Face à l'impact potentiel de fragilisation financière des fournisseurs, Guerbet a réalisé en 2024 un audit relatif aux pratiques de paiement (voir le paragraphe [Modalités de paiement et délai moyen de paiement d'une facture](#) ci-après), dont les conclusions serviront à définir un plan d'action dédié.

⁽¹⁾ Les impacts s'appliquent aux parties prenantes, tandis que les risques et opportunités concernent Guerbet. Les évaluations des impacts, risques et opportunités sont brutes, c'est-à-dire qu'elles ne tiennent pas compte des moyens de maîtrise existants (politiques, actions, objectifs et indicateurs).

Dans la sélection de ses fournisseurs, Guerbet vérifie également leur garantie financière et assure une mise en concurrence, gage d'efficacité selon les règles suivantes :

- libre accès aux appels d'offres ;
- égalité de traitement des candidats ;
- transparence et traçabilité des procédures ;
- prise en compte du coût total ;
- comparaison des fournisseurs sur la base de critères homogènes, dont des critères RSE, qui représentent dorénavant 10 à 20 % des critères de sélection des fournisseurs. À ce titre, Guerbet dispose d'un outil interne « Pestel » de cotation des risques de ses principaux fournisseurs qui intègre des critères RSE tels que la qualité ou l'analyse des risques physiques climatiques (voir [4.8.2 Risques opérationnels](#)).

Le Groupe s'engage également à :

- éviter les situations de dépendance économique et les pratiques commerciales abusives ;
- conduire l'acte d'achat avec le plus grand professionnalisme en toutes circonstances ;
- garantir la confidentialité à la propriété intellectuelle vis-à-vis des partenaires extérieurs.

Actions

Guerbet prévoit de se doter d'un outil d'évaluation RSE dont les résultats serviront à définir des objectifs d'amélioration des pratiques des fournisseurs sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Indicateurs et objectifs

Cette section présente des informations relatives à l'exigence de publication G1-6 Pratiques en matière de paiement.

Modalités de paiement et délai moyen de paiement d'une facture

Guerbet s'efforce de respecter les délais de paiement légaux afin de maintenir des relations commerciales saines avec ses fournisseurs. En 2024, Guerbet a réalisé un audit dédié, dont les conclusions serviront à définir un plan d'action dans un horizon de deux à trois ans.

En matière de prévention de la corruption et des conflits d'intérêts, les IRO matériels ⁽¹⁾ sont synthétisés dans le tableau suivant.

IRO matériel	Description de l'IRO	Périmètre	Horizon temporel
Impact négatif	Contribution à la dégradation des systèmes de santé en cas de non-respect des lois et des conventions internationales de lutte contre la corruption.	Amont/ Opérations propres et Aval	Court terme
Risque	Détérioration de l'image et sanctions en cas de non-respect des lois et des conventions internationales de lutte contre la corruption.	Opérations propres	Court terme

Guerbet a mis en place deux mécanismes qui visent à empêcher et détecter la corruption et les conflits d'intérêts. Le premier mécanisme consiste en une prise de contact directe avec la Direction de l'Éthique, la Direction juridique ou le

Afin de soutenir la stabilité financière de ses partenaires, le délai de paiement standard visé au niveau Groupe est de 60 jours à compter de la date d'émission de la facture, sauf règles et spécificités locales. Par exemple, en France, Guerbet applique les délais de paiement imposés par la loi de modernisation de l'économie, dite LME, du 4 août 2008.

Concernant les PME (petites et moyennes entreprises), Guerbet ne prévoit pas de conditions de paiement particulières sauf si la loi l'exige. Néanmoins, les délais de paiement sont définis au cas par cas, en fonction des discussions et contextes des entreprises concernées.

Chez Guerbet, le suivi des délais de paiement est basé sur l'indicateur « délai de paiement fournisseur » (DPF) (*Days Payable Outstanding* en anglais ou *DPO*). Il est en moyenne de 67 jours en 2024. Ce nombre de jours est légèrement surestimé car les achats sont pris en compte hors taxes (et non pas avec la TVA, car l'information par entité est difficilement accessible). Actuellement, le suivi du pourcentage de paiements effectués dans les délais n'est pas consolidé au niveau du Groupe en raison des différents systèmes de gestion. Un rapport pour suivre cet indicateur est en cours de développement et sera disponible en 2025.

Nombre de procédures judiciaires en cours pour retard de paiement

À ce jour, aucune procédure judiciaire n'est en cours en raison de retard de paiement.

5.4.2.2 Prévention de la corruption et des conflits d'intérêts

En vertu de la loi française anti-corruption Sapin II, du FCPA américain et du *Bribery Act* britannique, Guerbet lutte activement contre la corruption et le trafic d'influence avec un programme spécifique. La confiance de nos parties prenantes et notre succès à long terme en dépendent. La vigilance est donc essentielle pour chacun, quel que soit le niveau hiérarchique ou le lieu de travail, en particulier dans les relations avec les clients, les distributeurs, les agents, les fournisseurs, les prescripteurs, les fonctionnaires et les intermédiaires.

responsable anti-corruption en cas de suspicion ou de fait avéré. Le second mécanisme est le signalement par la *GuerbetEthicsAlertLine*.

⁽¹⁾ Les impacts s'appliquent aux parties prenantes, tandis que les risques et opportunités concernent Guerbet. Les évaluations des impacts, risques et opportunités sont brutes, c'est-à-dire qu'elles ne tiennent pas compte des moyens de maîtrise existants (politiques, actions, objectifs et indicateurs).

Les signalements remontés font par la suite l'objet d'une analyse au cas par cas et des investigations complémentaires peuvent être menées si besoin avant toute prise de décision. Certains cas peuvent également être remontés jusqu'au Comité exécutif ou à la Direction générale.

Les résultats de ces investigations sur les sujets d'anti-corrupcion ainsi que le bilan des signalements sur la *GuerbetEthicsAlertLine* font l'objet d'une présentation annuelle auprès du Comité éthique, gouvernance et RSE du Conseil d'administration.

5.4.2.2.1 Politiques en matière de lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts

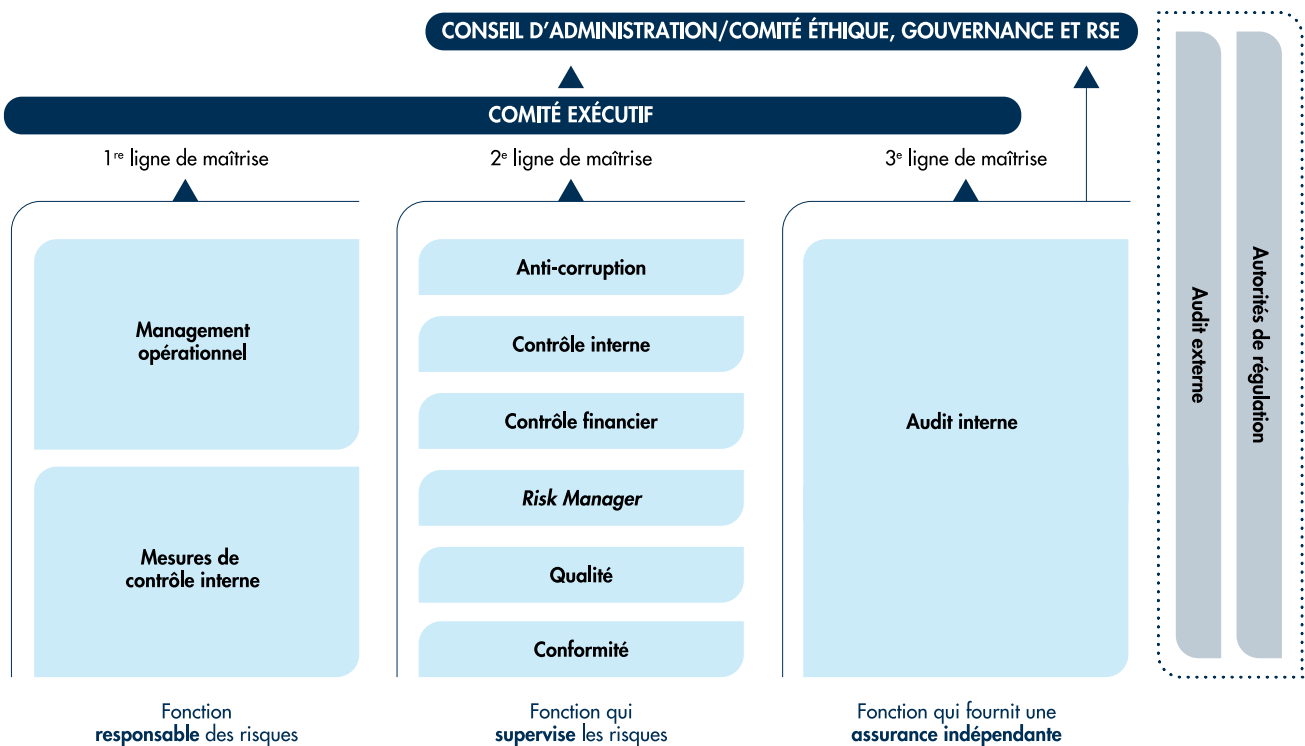
Comme spécifié dans la charte éthique (voir [section 5.1.3](#)), Guerbet ne tolère aucune forme de corruption ou de trafic d'influence. La vigilance s'impose donc à tous, quel que soit le niveau hiérarchique ou le lieu de travail, et plus particulièrement dans le cadre des relations avec les clients, les fournisseurs, les prescripteurs, les agents de la fonction publique et les intermédiaires.

Guerbet dispose d'une politique de lutte contre la corruption, qui s'applique à l'ensemble des personnes suivantes :

- les administrateurs, membres du Conseil d'administration ;
- le Directeur Général et les membres du Comité exécutif ;
- les dirigeants et toute personne mandataire sociale d'une entité du Groupe ;
- l'ensemble des collaborateurs, y compris occasionnels (intérimaires, apprentis, stagiaires, etc.) ;
- tous les tiers intermédiaires collaborant avec le Groupe.

Le responsable anti-corrupcion du Groupe définit la politique anti-corrupcion sous la supervision du Directeur Audit, Risque, Contrôle Interne et Éthique et rend compte au Directeur Général et au Comité éthique, gouvernance et RSE. Il élabore le dispositif conformément aux lois et réglementations applicables et coordonne sa mise en œuvre au sein du Groupe. Il est chargé de soutenir les collaborateurs et les managers de diverses façons dans la gestion globale de la lutte anti-corrupcion.

La lutte anti-corrupcion est de la responsabilité de tous, des membres du Conseil d'administration jusqu'aux collaborateurs en passant par les dirigeants, selon le modèle des trois lignes de maîtrise des risques illustré ci-après :



Le Conseil d'administration s'assure de la mise en place d'un dispositif de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence.

Le Comité éthique, gouvernance et RSE prépare les travaux du Conseil d'administration en matière d'éthique, de gouvernance et de RSE au sein du Groupe. À ce titre, ce Comité suit toute question concernant le dispositif de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence.

Le Directeur Général et les membres du Comité exécutif sont quant à eux les garants de la mise en œuvre de la politique anti-corrupcion du Groupe. Ils se doivent d'incarner et d'inspirer une culture d'intégrité auprès de l'ensemble des collaborateurs et d'inspirer en lien avec la Raison d'être et la charte éthique (voir [section 5.1.3](#)).

Plus largement, chaque « *global leader* » est responsable de décliner la politique anti-corrupcion dans son périmètre de responsabilités.

Ainsi, chaque collaborateur doit :

- connaître cette politique et respecter ses principes dans l'exercice de ses fonctions ;
- partager et faire connaître cette politique aux collaborateurs sous sa responsabilité mais également aux tiers qui agissent au nom de Guerbet ;
- participer aux formations du Groupe sur ce sujet et s'assurer le cas échéant que les collaborateurs sous sa responsabilité les ont suivies également ;
- communiquer de bonne foi tous les signaux d'alerte.

Guerbet a également constitué un réseau de correspondants anti-corruption afin d'aider au déploiement du programme. Ce réseau aide à la mise en œuvre des politiques, procédures et formations au sein des différentes entités de Guerbet. Il facilite la remontée des questions et alertes pouvant exister. Le réseau permet de partager des retours d'expérience et l'amélioration continue du programme.

Les contrôles effectués, qu'ils soient périodiques ou *ad hoc*, et leurs conclusions seront synthétisés périodiquement et partagés avec le Comité exécutif et les instances de gouvernance.

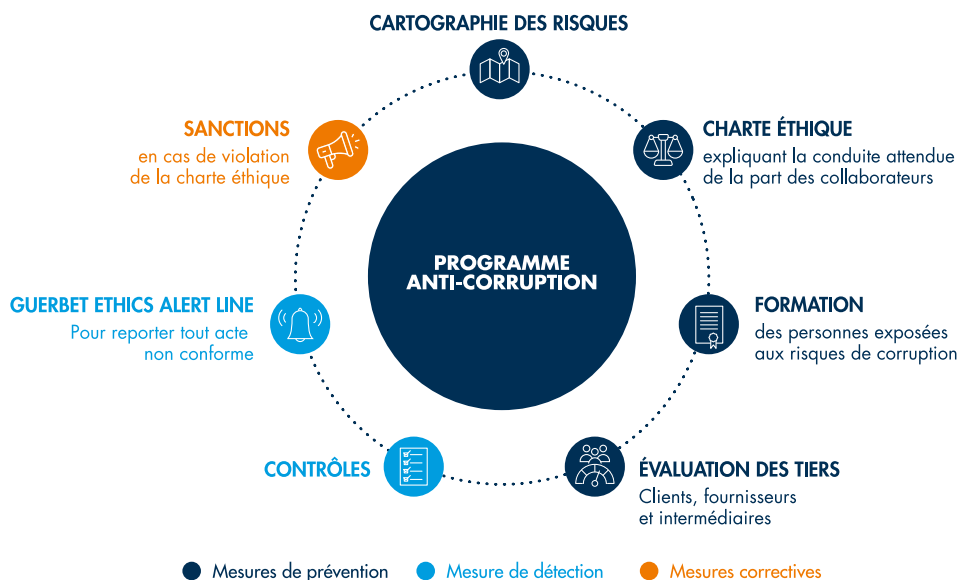
Guerbet dispose également d'une procédure de gestion des conflits d'intérêts. Cette dernière s'accompagne d'un questionnaire individuel permettant d'identifier les situations pouvant générer des conflits d'intérêts envoyé aux cadres et aux dirigeants du Groupe.

Guerbet déploie un programme de conformité anti-corruption afin de prévenir et détecter les faits de corruption au sein du Groupe en conformité avec la loi Sapin II. Ce programme a été mis en place par la Direction Audit, Risque, Contrôle Interne et Éthique, rattachée au Directeur Général. Au sein de cette Direction, le responsable anti-corruption est en charge du déploiement de ce dispositif au sein du Groupe avec l'appui du réseau de correspondants.

5.4.2.2 Cartographie des risques de corruption

Guerbet dispose également d'une cartographie des scénarios de risques de corruption et de trafic d'influence, réalisée selon une méthodologie qui combine des données internes et externes, et ce, en conformité avec les recommandations de l'Agence française anticorruption (AFA). Grâce à cette approche par les risques, Guerbet renforce en continu ses dispositifs de contrôle interne au regard des risques spécifiques identifiés et met en place des plans d'action complémentaires lorsque nécessaire, avec les responsables de fonctions concernés, dans l'objectif d'améliorer la prévention et la détection des risques de corruption.

À partir de 2025, Guerbet prévoit de simplifier son approche et de renforcer l'intégration des risques spécifiques de ses filiales.



5.4.2.2.3 L'évaluation des tiers

Compte tenu de son activité et de l'analyse des risques, Guerbet a mis en place une procédure d'évaluation des tiers dont ses partenaires commerciaux. Ainsi, en fonction de plusieurs critères de risque comme le risque pays ou la typologie du tiers, les intermédiaires commerciaux font l'objet d'une procédure spécifique d'évaluation et s'engagent contractuellement au respect des clauses anti-corruption.

D'une manière générale, le recours à un tiers doit respecter les principes suivants :

- le tiers doit avoir la formation et l'expérience au regard des biens ou services qui seront fournis ;
- la transaction doit avoir une justification économique ;
- la rémunération doit être en adéquation avec le niveau d'expertise et le service fourni ;
- le tiers doit avoir bonne réputation et être de bonne foi.

5.4.2.2.4 Formation à la prévention de la corruption

L'ambition est de promouvoir une forte culture de l'éthique et de l'intégrité au sein du Groupe et de sa chaîne de valeur afin de prévenir et de détecter les risques de corruption et de trafic d'influence pour soutenir une croissance durable et responsable.

Les politiques et dispositifs sont communiqués aux personnes les plus exposées en matière de corruption active. En interne, il s'agit des fonctions en lien direct avec les professionnels de santé ou avec les autorités pour les Autorisations de Mise sur le Marché. Pour les distributeurs, après avoir conduit une diligence raisonnable, Guerbet demande lors de l'établissement des contrats la signature d'une lettre d'engagement. Concernant les fournisseurs, Guerbet intègre son code de conduite lors de l'établissement des contrats.

Le module de *e-learning* sur la charte éthique (voir [section 5.1.3](#)) adressé à tout nouveau collaborateur intègre la lutte contre la corruption.

Un module *e-learning* sur la prévention de la corruption et du trafic d'influence est également disponible dans sept langues. Il est destiné aux personnes les plus exposées du Groupe, en matière de corruption active, à savoir les collaborateurs des

filiales commerciales. Des recyclages sont prévus tous les trois ans. Cet *e-learning* est attribué à toutes les filiales commerciales, aux équipes du siège et aux *global leaders* en tant que décisionnaires.

Des sessions de sensibilisation *ad hoc* sont également réalisées auprès des collaborateurs les plus exposés et des *global leaders*, ainsi qu'auprès des partenaires commerciaux de Guerbet dans certaines zones géographiques sensibles.

Le responsable anti-corruption a développé des compétences sur ces thématiques au travers de son expérience professionnelle, de sa formation à la charte éthique, ainsi qu'en suivant une formation dédiée sur plusieurs jours à l'Institut français de l'audit et du contrôle internes (IFACI). Il participe régulièrement à des webinaires spécialisés et entretient des contacts réguliers avec l'Agence française anticorruption (AFA) via notamment une veille de leurs publications.

Une formation aux pratiques anti-corruption a également été délivrée au Conseil d'administration il y a quelques années.

Les visites des filiales réalisées en 2024 se poursuivront en 2025, pour être au plus proche des opérationnels, pour partager des bonnes pratiques et identifier des nouveaux risques.

PARTICIPANTS E-LEARNING

	Fonctions à risque	Encadrement supérieur	Comité exécutif	Autres membres du personnel
Total achevé dans l'année	154	25	3	79
Total achevé sur 3 ans	476	75	9	170
Total éligible tous les 3 ans	574	86	10	331
Taux d'achèvement sur 3 ans	83 %	87 %	90 %	51 %
Durée	30 min	30 min	30 min	30 min
Fréquence	Tous les trois ans	Tous les trois ans	Tous les trois ans	Tous les trois ans
Thèmes abordés	Définition de la corruption, cadre légal, programme anti-corruption, prévention du trafic d'influence, mise en situation, partage de bonnes pratiques			

PARTICIPANTS FORMATION AVEC FORMATEUR

	Fonctions à risque
Durée	1 heure
Total ayant participé dans l'année	164
Thèmes abordés	Définition de la corruption, cadre légal, programme anti-corruption, prévention du trafic d'influence, mise en situation, partage de bonnes pratiques

S'agissant des ressources allouées à la gestion des impacts et des risques matériels, Guerbet ne publiera pas ce type d'information pour cette première année de *reporting* de durabilité au format CSRD.

Indicateurs et objectifs

Le tableau ci-dessous précise les cas de corruption survenus au cours de l'année de reporting :

	2024
Nombre de condamnations pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	—
Montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	—
Nombre total des cas de corruption (passive et active)	—
Nombre de cas ayant entraîné le renvoi ou la sanction de travailleurs pour corruption	—
Nombre de cas de contrats ayant été résiliés ou n'ayant pas été renouvelés avec des partenaires commerciaux en raison d'infractions liées à de la corruption	1

5.4.2.2.5 Dispositif de signalement et protection des lanceurs d'alerte

Guerbet encourage ses collaborateurs et ses parties prenantes externes à signaler tous faits contraires à ses principes éthiques, ainsi qu'aux lois et réglementations en vigueur.

Ainsi, au cours de l'année 2024, 30 messages ont été reçus à travers ce dispositif d'alerte.

Il convient de noter que l'enjeu de protection des lanceurs d'alerte n'a pas été évalué comme matériel à l'issue de l'analyse de double matérialité et fait l'objet d'une publication volontaire de Guerbet. Néanmoins, le dispositif de signalement est important à souligner.

Ces signalements peuvent être faits par les collaborateurs auprès de leur responsable hiérarchique, de référents désignés ou au travers d'une plateforme de signalement dédiée, *GuerbetEthicsAlertLine*⁽¹⁾. Cette plateforme est intégrée par défaut dans la liste des applications disponibles pour les collaborateurs, de sorte qu'elle apparaisse dès leur connexion à leur session. L'existence de cette plateforme et son fonctionnement sont également communiqués sur le réseau social d'entreprise *Guerbet Inside*. Le module de *e-learning* sur la charte éthique (voir [section 5.1.3](#)) adressé à tout nouveau collaborateur intègre le dispositif de signalement.

Cette plateforme de signalement sécurisée et indépendante du réseau informatique permet de recueillir, d'enregistrer et d'instruire de façon confidentielle et dans le respect des droits à la vie privée et à la protection des données toute alerte professionnelle déclarée de façon anonyme ou non. La confidentialité et l'anonymat permettent une protection efficace contre les représailles. Guerbet communique en insistant sur la possibilité de remonter les alertes de manière anonyme et suit la proportion de messages anonymes reçus.

La Directrice Juridique et Conformité (membre du Comité exécutif) ainsi que le Directeur de l'Éthique, de l'Anti-corruption et du Contrôle Interne (rattaché au Directeur Général) sont les référents Groupe du dispositif de signalement. Ils sont en charge du suivi du dispositif de la réception et du traitement des signalements. Pour accomplir cette mission, ils s'appuient sur leur expérience professionnelle et leurs compétences acquises.

Tous les messages reçus sont traités sous la responsabilité des deux référents Groupe afin de coordonner les analyses, la recevabilité, les investigations, la confidentialité et les actions correctrices éventuelles (dont sanctions).

Un bilan annuel de fonctionnement du dispositif de signalement, des remontées associées et de l'efficacité du dispositif est présenté au Comité éthique et au Conseil d'administration annuellement.

⁽¹⁾ <https://report.whistleb.com/fr/GuerbetEthicsAlertLine>.

5.4.2.3 Respect du droit de la concurrence

Le droit de la concurrence permet de garantir une concurrence équitable et de protéger les consommateurs ou clients finaux contre toute pratique anticoncurrentielle (par exemple pratiques

commerciales déloyales : ententes sur les prix, restrictions de marché) qui pourrait nuire aux patients et aux systèmes de santé.

En matière de droit de la concurrence, les IRO matériels ⁽¹⁾ sont synthétisés dans le tableau suivant.

IRO matériel	Description de l'IRO	Périmètre	Horizon temporel
Impact positif	Une concurrence pure et parfaite entre les acteurs du marché peut favoriser une baisse de prix et réduire l'impact pour les systèmes de santé.	Opérations propres	Moyen terme
Risque	Détérioration de l'image ou sanction en cas de pratiques anti-concurrentielles avérées.	Opérations propres	Court terme

Politique

Guerbet respecte les règles d'une concurrence ouverte, équitable et honnête partout où le Groupe exerce son activité. Ainsi, il proscriit toute entente sur les prix, protège ses clients et ses partenaires contre les pratiques commerciales déloyales et s'engage à observer une veille concurrentielle pertinente.

La Directrice Juridique et Conformité, membre du Comité exécutif, est en charge du bon respect du droit de la concurrence au sein du Groupe avec l'appui des responsables juridiques locaux et managers régionaux constituant un réseau de correspondants.

Le prix des produits et des solutions est défini de manière éthique, objective, transparente et fiable.

Actions

Les collaborateurs suivent une formation en ligne obligatoire sur la charte éthique (voir [section 5.1.3](#)), qui couvre le droit du commerce et de la concurrence. Cette charte comprend des principes et des règles de conduite spécifiques.

Des formations sont effectuées régulièrement aux collaborateurs les plus exposés et aux membres du Comité exécutif.

Mécanismes d'alerte et remédiation

La plateforme de signalement (voir [section 5.4.2.2.5](#)) en ligne permet à quiconque de faire remonter des alertes, y compris en matière de droit de la concurrence.

En 2024, aucune procédure ni réclamation en matière de concurrence n'a été reçue par le Groupe.

Ce type de cas serait remonté aux équipes juridiques pour traitement.

5.4.2.4 Protection des données personnelles

Guerbet a établi une politique de protection des données conforme au règlement général sur la protection des données (RGPD). À ce titre, Guerbet met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles propres à protéger les droits des parties prenantes (salariés, clients, professionnels de santé, patients) avec lesquelles il interagit.

En matière de protection des données personnelles, les IRO matériels ⁽¹⁾ sont synthétisés dans le tableau suivant.

IRO matériel	Description de l'IRO	Périmètre	Horizon temporel
Impact négatif	Divulgateion non autorisée ou altération des données personnelles de patients ou de participants aux essais cliniques en cas de faille ou d'un traitement non conforme des données.	Aval	Court terme
Risque	Réputationnel en cas de divulgation non autorisée ou altération de données personnelles de collaborateurs, de patients ou de participants aux essais cliniques ; amendes d'une autorité de contrôle.	Amont/ Opérations propres/Aval	Court terme

Guerbet a établi une politique de protection des données personnelles, par laquelle le Groupe et ses filiales s'engagent à traiter les données à caractère personnel conformément aux lois sur la protection de la vie privée applicables (y compris le règlement sur la protection des données RGPD dans l'Union Européenne).

Cette politique de protection des données énumère les principes fondamentaux et les mesures techniques et organisationnelles devant être observés par les responsables de traitements des données dans l'entreprise, pour prévenir toute perte, ou accès, utilisation, divulgation, modification ou destruction non autorisés.

⁽¹⁾ Les impacts s'appliquent aux parties prenantes, tandis que les risques et opportunités concernent Guerbet. Les évaluations des impacts, risques et opportunités sont brutes, c'est-à-dire qu'elles ne tiennent pas compte des moyens de maîtrise existants (politiques, actions, objectifs et indicateurs).

Par ailleurs, les obligations des prestataires auxquels les différentes Directions du Groupe confient des opérations de traitements de données personnelles (par exemple, la Direction des Ressources Humaines, la Direction des Affaires Médicales et Réglementaires) sont encadrées contractuellement, via des accords spécifiques sur la protection des données, incluant la description de mesures techniques et organisationnelles. La Direction des Affaires Juridiques veille à la signature de tels accords, le cas échéant.

Le Délégué à la protection des données (DPO) pilote la mise en œuvre de la conformité du Groupe au RGPD, via un outil de pilotage de la conformité en ligne, accessible aux responsables de traitements concernés. Cet outil contient les registres de traitements et les AIPD (analyses d'impact protection des données) lorsqu'elles sont requises.

La charte éthique (voir [section 5.1.3](#)), que les collaborateurs suivent à travers une formation en ligne obligatoire, inclut également des dispositions sur la protection des données à caractère personnel.

Par ailleurs, le DPO est chargé de sensibiliser les employés aux principes du RGPD. À cet égard, un module de *e-learning* obligatoire est diffusé aux collaborateurs du siège et de toutes les filiales européennes, y compris Royaume-Uni et Suisse.

Enfin, la Direction des Ressources Humaines a modifié les modèles de contrat de travail en les enrichissant d'informations complémentaires sur le traitement des données personnelles des collaborateurs.

5.4.2.5 Représentation d'intérêts

Il convient de souligner que cet enjeu fait l'objet d'une publication volontaire de Guerbet.

Afin d'améliorer la compréhension par ses parties prenantes des enjeux auxquels Guerbet fait face, le Groupe s'efforce

d'expliquer ce qu'il fait, pourquoi il le fait et comment cela impacte la société. C'est dans un esprit de responsabilité et de transparence que Guerbet participe à un dialogue constructif avec les pouvoirs publics et leurs représentants, en charge de l'élaboration des lois et réglementations impactant son activité. Guerbet respecte les réglementations locales en vigueur et, le cas échéant, s'inscrit sur les registres de transparence. Guerbet n'a aucune affiliation politique.

Guerbet attache une importance particulière à la qualité du dialogue avec les autorités locales et nationales et s'engage à travailler avec elles de manière transparente et responsable, notamment à travers sa Direction Affaires Publiques.

Le Groupe échange notamment avec les autorités concernées, afin de les informer des mesures de sécurité mises en place et de garantir la conformité aux réglementations HSE en vigueur sur ses sites Seveso.

Le Groupe entretient également des discussions concernant les pratiques de remboursement des frais de santé.

Le Groupe contribue également au débat public en fournissant aux institutions publiques, aux législateurs et aux responsables politiques une expertise technique aux niveaux local, national et international. Conformément à la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite loi Sapin II), Guerbet est inscrit sur le répertoire public des représentants d'intérêts.

Le Groupe est également adhérent et membre de différents pôles et associations professionnelles, notamment en France : Leem, France Chimie, G5 Santé, MedTech In France, French Healthcare, etc. Guerbet est également adhérent de syndicats professionnels dans d'autres pays.



1

2

3

4

5

6

7

5.5 TAXONOMIE ENVIRONNEMENTALE

5.5.1	CONTEXTE DE LA TAXONOMIE EUROPÉENNE	220	5.5.4	INDICATEURS FINANCIERS ÉLIGIBLES	223
5.5.2	STRATÉGIE RSE DE GUERBET ET TAXONOMIE	221	5.5.5	INDICATEURS FINANCIERS ALIGNÉS	225
5.5.3	ACTIVITÉS ÉLIGIBLES	221	5.5.6	CONCLUSION ET PERSPECTIVES	228

5.5.1 Contexte de la taxonomie européenne

L'Union Européenne (UE) a publié le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020, dit règlement « Taxonomie », relatif à l'établissement d'un cadre visant à promouvoir les investissements durables au sein de l'Union Européenne.

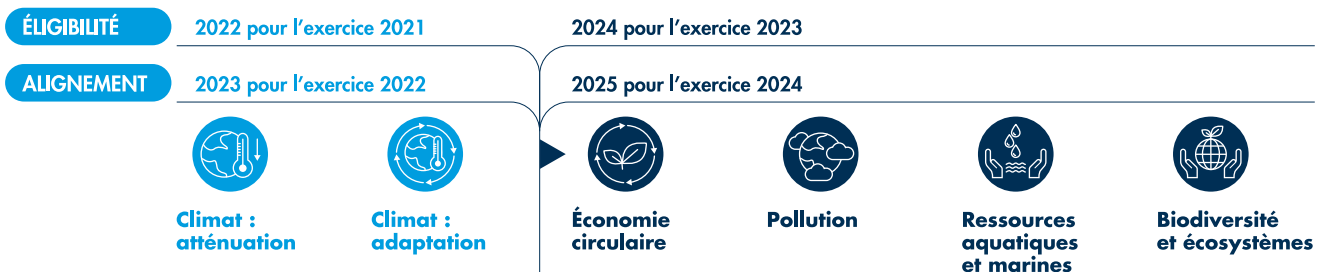
Dans ce cadre, Guerbet publie la part de son chiffre d'affaires, de ses dépenses d'investissement (CAPEX) et d'exploitation (OPEX) éligibles à un ou plusieurs des objectifs environnementaux définis par le législateur :

- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique ;
- utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;
- transition vers une économie circulaire ;
- prévention et réduction de la pollution ;

- protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Les activités éligibles sont définies dans les annexes du règlement délégué, qui incluent les codes NACE éligibles (Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne), ainsi que des critères techniques. Les activités qui ne répondent pas à ces définitions sont considérées comme non éligibles.

Les exigences de publication des indicateurs clés de performance au titre de l'exercice concernent l'éligibilité et l'alignement pour ces six objectifs environnementaux. Cette publication s'est réalisée de manière progressive comme illustré dans l'infographie ci-dessous.



Guerbet a identifié ses activités éligibles aux objectifs environnementaux et analysé leur alignement avec les critères de durabilité. Pour cela, Guerbet a vérifié :

- la contribution substantielle à l'un des objectifs environnementaux : selon les critères techniques fixés pour l'objectif concerné ;
- l'absence de préjudice important aux autres objectifs environnementaux (DNSH : *Do No Significant Harm*) ;

- le respect des garanties minimales en matière de droits humains, de diligence raisonnable en matière de corruption, de fiscalité et droit de la concurrence.

Pour qu'une activité soit alignée, elle doit contribuer de manière substantielle à l'un des objectifs environnementaux, sans porter préjudice aux autres objectifs, tout en respectant les garanties minimales.

5.5.2 Stratégie RSE de Guerbet et taxonomie

Les activités de Guerbet portent essentiellement sur la recherche & innovation, la fabrication et la commercialisation de produits de contraste, de dispositifs médicaux et de solutions innovantes, indispensables à l'Imagerie Diagnostique et Interventionnelle.

L'activité de Guerbet est visée directement par trois objectifs de la taxonomie verte :

- l'objectif « prévention et réduction de la pollution », au titre du 1.2 « Fabrication de médicaments » ;
- l'objectif « atténuation du changement climatique », au titre du 8.1 « Traitement de données, hébergement et activités connexes » lié à ses activités Intelligence Artificielle ;
- l'objectif « transition vers une économie circulaire » au titre des activités de fabrication et vente de dispositifs médicaux :
 - 1.2 « Fabrication d'équipements électriques et électroniques »,
 - 5.1 « Réparation, remise à neuf et reconditionnement »,
 - 5.2 « Vente de pièces détachées ».

Les activités de Guerbet ayant comme vocation à générer du chiffre d'affaires ne sont pas visées directement par les objectifs « utilisation durable et protection des ressources aquatiques et

marines », « protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes » ; le règlement ayant ciblé les secteurs d'activité les plus impactants de l'Union Européenne.

Les activités de fabrication et commercialisation de produits de contraste et de dispositifs médicaux ne sont pas visées directement par les objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation. La Commission européenne a priorisé les secteurs les plus contributeurs aux émissions de GES au niveau de l'Union Européenne, ainsi que les secteurs avec le plus grand potentiel de contribution à la décarbonation de l'économie. Les activités de Guerbet ne sont pas considérées dans ce cadre comme ayant une contribution substantielle aux deux objectifs climatiques définis par la taxonomie.

Au-delà des obligations liées au règlement sur la taxonomie, dans le cadre de sa stratégie RSE, Guerbet a défini son engagement *Planet* articulé autour de cinq axes : analyse de cycle de vie, décarbonation, préservation des ressources, maîtrise des rejets, partenariats durables. Guerbet a pris des objectifs de décarbonation qui contribuent à l'atténuation du changement climatique (présentés à la section [5.3.2 Climat – ESRS E1](#)).

5.5.3 Activités éligibles

Guerbet a identifié du chiffre d'affaires, de CAPEX ou d'OPEX éligibles liés à ses activités de fabrication et commercialisation de produits pour l'Imagerie Diagnostique et Interventionnelle.

Guerbet a identifié des CAPEX et OPEX liés aux objectifs visant directement ses activités :

- l'objectif « prévention et réduction de la pollution », au titre du 1.2 « Fabrication de médicaments » ;
- l'objectif « atténuation du changement climatique », au titre du 8.1 « Traitement de données, hébergement et activités connexes » liée à ses activités Intelligence Artificielle ;
- l'objectif « transition vers une économie circulaire » au titre des activités :
 - 1.2 « Fabrication d'équipements électriques et électroniques »,
 - 5.1 « Réparation, remise à neuf et reconditionnement »,
 - 5.2 « Vente de pièces détachées ».

Guerbet a également identifié des CAPEX et OPEX liés à des mesures individuelles, qui correspondent à des achats et dépenses d'investissement relatifs à d'autres activités éligibles, principalement :

- annexe « Atténuation du changement climatique » :
 - 6.5 « Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers »,
 - activités immobilières (activités 7.2 & 7.7),
 - activités d'installation, maintenance et réparation (7.3 à 7.6),
 - activité 8.1 « Traitement de données, hébergement et activités connexes » de l'annexe « Atténuation du changement climatique » ;
- annexe « Contrôle de la pollution » :
 - activité 1.1 « Fabrication de principes actifs pharmaceutiques ou de substances actives ».

Le périmètre des activités éligibles de Guerbet, directement et indirectement ciblées par la réglementation, est synthétisé dans le tableau suivant :

Activité	Objectif	CA	CAPEX	OPEX	Commentaires
1.2 « Fabrication de médicaments »	Pollution	×	×	×	Activité directement ciblée par la réglementation
1.2 « Fabrication d'équipements électriques et électroniques »	Économie circulaire	×	×	×	Activité directement ciblée par la réglementation
5.1 « Réparation, remise à neuf et reconditionnement »	Économie circulaire	×	×	×	Activité directement ciblée par la réglementation
5.2 « Vente de pièces détachées »	Économie circulaire	×	×	×	Activité directement ciblée par la réglementation
8.1 « Traitement de données, hébergement et activités connexes »	Climat (atténuation)	×	×	×	Activité directement ciblée par la réglementation
6.5 « Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers »	Climat (atténuation)		×		Liés à des mesures individuelles, qui correspondent à des achats et dépenses d'investissement relatifs au titre des locations longue durée de flottes de véhicules légers
7.2 & 3.2 « Rénovation de bâtiments existants »	Climat (atténuation) & Économie circulaire		×		Liés à des mesures individuelles qui correspondent à des achats et dépenses d'investissement
Installation, maintenance et réparation :					
7.3 « d'équipements favorisant l'efficacité énergétique »	Climat (atténuation)		×		Liés à des mesures individuelles qui correspondent à des achats et dépenses d'investissement relatifs à cette activité
7.4 « de bornes de recharge pour véhicules électriques »	Climat (atténuation)		×		Liés à des mesures individuelles qui correspondent à des achats et dépenses d'investissement relatifs à cette activité
7.5 « d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments »	Climat (atténuation)		×		Liés à des mesures individuelles qui correspondent à des achats et dépenses d'investissement relatifs à cette activité
7.6 « de technologies liées aux énergies renouvelables »	Climat (atténuation)		×		Liés à des mesures individuelles qui correspondent à des achats et dépenses d'investissement relatifs à cette activité
7.7 « Acquisition et propriété de bâtiments »	Climat (atténuation)		×		Liés à des mesures individuelles, qui correspondent à des achats et dépenses d'investissement au titre des variations positives de droits d'utilisation pour des baux immobiliers de longue durée et au titre de constructions réalisées pour le compte propre de la Société

Les activités non éligibles à la taxonomie verte sont notamment les autres activités liées aux dispositifs médicaux.

5.5.4 Indicateurs financiers éligibles

Méthodologie d'identification des indicateurs financiers éligibles

Les informations financières utilisées pour calculer les indicateurs d'éligibilité sont issues des systèmes de suivi financier de Guerbet pour l'exercice 2024. Les données ont été analysées afin d'éviter tout double comptage d'activités éligibles au numérateur des indicateurs taxonomie.

Chiffre d'affaires éligible

Les activités de Guerbet étant ciblées par deux objectifs de la taxonomie, Guerbet présente du chiffre d'affaires éligible au titre des deux objectifs pollution et économie circulaire synthétisés ci-dessous.

Activité	Objectif	CA 2024 activités éligibles (K€)	Renvoi vers les états financiers consolidés
1.2 « Fabrication de médicaments »	Pollution	735 052	Non disponible en lecture directe dans le DEU
1.2 « Fabrication d'équipements électriques et électroniques »	Économie circulaire	29 697	Non disponible en lecture directe dans le DEU
5.1 « Réparation, remise à neuf et reconditionnement »	Économie circulaire	6 945	Non disponible en lecture directe dans le DEU
5.2 « Vente de pièces détachées »	Économie circulaire	2 667	Non disponible en lecture directe dans le DEU
8.1 « Traitement de données, hébergement et activités connexes »	Climat (atténuation)	2 239	Non disponible en lecture directe dans le DEU
TOTAL CA ÉLIGIBLE (NUMÉRATEUR)		776 600	

Le chiffre d'affaires consolidé pour les activités éligibles qui constitue le numérateur taxonomie s'élève à 776 600 K€.

Le chiffre d'affaires consolidé qui constitue le dénominateur taxonomie s'élève à 841 093 K€.

Le ratio de chiffre d'affaires éligible s'élève à 92 % du total chiffre d'affaires.

CAPEX éligibles

En 2024, les CAPEX éligibles de Guerbet comprennent :

- les dépenses d'investissement relatives aux actifs ou processus qui sont associés aux activités économiques ayant comme vocation de générer du chiffre d'affaires et éligibles à la taxonomie, à savoir :
 - 1.2 « Fabrication de médicaments », pour l'objectif contrôle de la pollution,
 - 1.2 « Fabrication d'équipements électriques et électroniques », 5.1 « Réparation, remise à neuf et reconditionnement » et 5.2 « Vente de pièces détachées », pour l'objectif économie circulaire,
 - 8.1 « Traitement de données, hébergement et activités connexes », pour l'objectif d'atténuation climatique ;
- les dépenses d'investissement liées à l'achat d'activités économiques éligibles à la taxonomie et aux mesures individuelles permettant aux activités concernées de devenir bas carbone ou d'entraîner des réductions de GES, à savoir les activités :

- 6.5 « Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers », au titre des locations longue durée de flottes de véhicules légers,
- secteur immobilier (catégorisé respectivement 7 dans les objectifs climat et 3 dans l'objectif circularité) :
 - 7.2 climat & 3.2 économie circulaire « Rénovation de bâtiments existants »,
 - 7.3 « Installation, maintenance et réparation » d'équipements favorisant l'efficacité énergétique,
 - 7.4 « Installation, entretien et réparation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les bâtiments (et les places de stationnement attenantes aux bâtiments) »,
 - 7.5 « Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments »,
 - 7.6 « Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables »,
 - 7.7 « Acquisition et propriété de bâtiments », au titre des variations positives de droits d'utilisation pour des baux immobiliers de longue durée et au titre de constructions réalisées pour le compte propre de la Société.

Ces CAPEX éligibles constituent le numérateur pour calculer la part de CAPEX éligibles.

Investissements liés à :	Objectifs	Normes	Montant (en K€)
Fabrication de médicaments (1.2)	Pollution		14 013
Fabrication d'équipements électriques et électroniques (1.2) Réparation, remise à neuf et reconditionnement (5.1) & Vente de pièces détachées (5.2)	Économie circulaire		473
Droits d'utilisation locations de flottes de véhicules (6.5)	Climat (atténuation)	IFRS 16	2 505
Immobilisations corporelles (6.5)	Climat (atténuation)	IAS 16	—
Rénovation de bâtiments existants (7.2) & (3.2)	Climat (atténuation) & Économie circulaire		—
Installation, maintenance et réparation :			
• d'équipements favorisant l'efficacité énergétique (7.3)			
• de bornes de recharge pour véhicules électriques (7.4)			
• d'instruments et dispositifs de mesure, régulation et contrôle de la performance énergétique des bâtiments (7.5)			
• et de technologies liées aux énergies renouvelables (7.6)	Climat (atténuation)	IAS 16	2 815
Activités immobilières et droits d'utilisation des baux immobiliers de longue durée (7.7)	Climat (atténuation)	IFRS 16	882
Traitement de données, hébergement et activités connexes (8.1)	Climat (atténuation)	IAS 38	14
TOTAL CAPEX ÉLIGIBLES (NUMÉRATEUR)			20 702

En 2024, le montant des CAPEX éligibles (numérateur) s'élève à 20 702 K€, comme détaillé ci-dessus.

Conformément à la réglementation en matière de taxonomie, le dénominateur des CAPEX comprend les acquisitions de R&D, les augmentations brutes d'immobilisations corporelles et incorporelles et les droits d'utilisation (location IFRS 16).

Investissements liés à :	Normes	Montant (en K€)	Renvoi vers les états financiers consolidés
R&D	IAS 38	4 352	Non disponible en lecture directe dans le DEU
Immobilisations corporelles	IAS 16	34 460	Section 6.1.2, note 6.1
Droits d'utilisation	IFRS 16	6 490	Section 6.1.2, note 6.1
Immobilisations incorporelles	IAS 38	23 152	Non disponible en lecture directe dans le DEU
TOTAL CAPEX (DÉNOMINATEUR)		68 454	

En 2024, le montant du dénominateur s'élève à 68 454 K€, comme détaillé ci-dessus.

Le ratio de CAPEX éligibles s'élève à 20 702 K€, soit 30 % du total CAPEX.

OPEX éligibles

En 2024, les OPEX éligibles de Guerbet comprennent les coûts directs non capitalisés qui se rapportent :

- aux actifs ou processus associés aux activités économiques éligibles, à savoir de la R&D pour les activités suivantes :
 - Fabrication de médicaments (1.2) pour l'objectif contrôle de la pollution,

- Fabrication d'équipements électriques et électroniques (1.2), réparation, remise à neuf et reconditionnement (5.1) & Vente de pièces détachées (5.2) pour l'objectif économie circulaire,
- Traitement de données, hébergement et activités connexes (8.1) pour l'objectif climat ;
- à l'achat d'activités économiques éligibles, à savoir les constructions et activités immobilières.

Coûts directs non capitalisés liés à :	Objectif	Montant (en K€)
Fabrication de médicaments (1.2)	Pollution	49 522
Fabrication d'équipements électriques et électroniques (1.2) Réparation, remise à neuf et reconditionnement (5.1) & Vente de pièces détachées (5.2)	Économie circulaire	3 175
Traitement de données, hébergement et activités connexes (8.1)	Climat	8 666
TOTAL OPEX ÉLIGIBLES (NUMÉRATEUR)		61 363

En 2024, le montant des OPEX éligibles (numérateur) s'élève à 61 363 K€, comme détaillé ci-dessus.

Coûts directs non capitalisés liés à :	Montant (en K€)	Renvoi vers les états financiers consolidés 2022
R&D	76 180	Section 1.6.6
Maintenance	25 255	Non disponible en lecture directe dans le DEU
TOTAL OPEX (DÉNOMINATEUR)	101 435	

Conformément au règlement sur la taxonomie, le dénominateur des OPEX, qui est composé des coûts directs non capitalisés liés à la R&D et des coûts de maintenance, s'élève à 101 435 K€.

Les OPEX éligibles s'élèvent à 61 363 K€, soit 60 % des OPEX.

5.5.5 Indicateurs financiers alignés

Méthodologie d'analyse des critères de contribution substantielle et DNSH spécifiques

Objectif prévention et contrôle de la pollution

Les critères de contribution substantielle et DNSH (absence de préjudice important aux autres objectifs, *Do No Significant Harm*) ont été analysés pour vérifier l'alignement. Une activité ne peut être alignée que si elle ne nuit pas de manière significative à l'un des autres objectifs de la taxonomie.

En 2024, Guerbet a analysé les critères d'alignement pour les activités :

- 1.2 « Fabrication de médicaments » pour l'objectif prévention et contrôle de la pollution ;
- 1.2 « Fabrication d'équipements électriques et électroniques », 5.1 « Réparation, remise à neuf et reconditionnement » et 5.2 « Vente de pièces détachées » pour l'objectif transition vers une économie circulaire.

Cette analyse a été conduite auprès des entités concernées par les activités éligibles, avec l'accompagnement d'un cabinet externe. Les sites industriels et services liés à ces produits ont été identifiés. Des réunions spécifiques ont été organisées pour recueillir les informations nécessaires afin d'évaluer les critères d'alignement. Cette analyse a permis de conclure que 90 % du chiffre d'affaires n'est pas aligné.

Ce non-alignement à l'objectif de prévention et contrôle de la pollution pour l'activité principale du Groupe, à savoir 1.2 « Fabrication de médicaments », s'explique notamment par deux critères bloquants pour la plupart des produits de Guerbet :

- les produits de Guerbet ne répondent pas aux critères de biodégradabilité de la taxonomie. Ce critère représente un véritable obstacle pour de nombreux médicaments qui ne sont généralement pas considérés comme rapidement biodégradables ;
- il est complexe d'apporter la preuve que les produits de Guerbet constituent des alternatives écologiquement supérieures aux autres produits de la même catégorie.

L'approche « tout ou rien » freine les progrès, car elle n'incite pas à l'amélioration progressive.

Mesures individuelles objectif atténuation climat

Pour les activités en mesures individuelles concernant les activités 6.5, Guerbet n'a pas été en mesure de vérifier les critères d'alignement pour l'ensemble des CAPEX et OPEX, du fait de la complexité des critères et des difficultés rencontrées à collecter les informations en interne et en externe. De ce fait, les CAPEX et OPEX éligibles au titre des mesures individuelles, pour lesquels l'analyse n'a pas pu être conduite, ont été considérés comme non alignés.

- 6.5 « Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers » : l'alignement a pu être analysé pour les véhicules en France, cette donnée n'étant pas consolidée pour les véhicules à l'international ;
- activités immobilières (activités 7.2 & 7.7) : l'alignement a pu être analysé au cas par cas ;
- activités d'installation, maintenance et réparation (7.3 à 7.6) : analyse de l'alignement au cas par cas. Guerbet n'a pas pu vérifier l'alignement pour certains équipements favorisant la décarbonation sur ses sites industriels faute d'information transmise par certains fournisseurs, tels que le remplacement d'une chaudière ou d'équipements frigorifiques relatifs à l'activité 7.3 ;
- activité 8.1 « Traitement de données, hébergement et activités connexes » de l'annexe « Atténuation du changement climatique » : Guerbet n'a pas pu vérifier l'alignement faute d'information transmise par certains fournisseurs.

Guerbet a privilégié une approche conservatrice afin de ne pas fictivement gonfler les ratios. La part de CAPEX et OPEX alignés est probablement sous-estimée.

Ces premiers exercices d'analyse d'éligibilité et d'alignement réalisés par Guerbet sont susceptibles d'évoluer les prochaines années, avec l'évolution de la disponibilité des données, notamment les données techniques et les informations de fournisseurs d'équipements ou de services, ainsi que l'évolution de la réglementation.

Méthodologie d'analyse des DNSH génériques et des garanties minimales

DNSH Adaptation

Guerbet a vérifié le respect des critères du DNSH générique Adaptation pour l'ensemble de ses activités éligibles, conformément à l'appendice A.

Le Groupe a réalisé une analyse de l'exposition de ses activités aux risques climatiques, y compris physiques. Cette analyse a été déployée sur le patrimoine immobilier identifié comme matériel par le Groupe et comprenant les risques climatiques physiques (température, sécheresse, précipitation, catastrophes naturelles, etc.), détaillé à la section [5.2.3.3 Identification des risques physiques et de transition](#) pour plus d'information.

Dans un deuxième temps, le Groupe a conduit une évaluation de la vulnérabilité financière des principaux risques, physiques et de transition, visant à déterminer l'importance des risques. Les risques climatiques sont projetés à horizons 2030, 2040-2050 sur la base de deux scénarios : scénario à faibles émissions (1,5 °C) et scénario à fortes émissions (4 °C).

En lien avec ces analyses, Guerbet a identifié des solutions d'adaptation permettant de réduire les risques climatiques principaux, y compris physiques.

Garanties sociales minimales en matière de droits humains

Conformément aux principes directeurs des garanties minimales décrits dans l'article 4 du règlement taxonomie, les activités économiques doivent également respecter des garanties sociales minimales.

Sur le volet des droits humains, Guerbet s'appuie sur ses systèmes de management, politiques et outils tels que sa charte éthique (voir [section 5.1.3](#)), sa plateforme de signalement sécurisée (voir [section 5.4.2.2.5](#)) et ses engagements en matière de droits humains vis-à-vis de ses collaborateurs. Pour les travailleurs de sa chaîne de valeur (voir [section 5.3.3](#)), Guerbet s'appuie également sur sa démarche d'achats responsables et notamment son code de conduite fournisseurs.

Guerbet ne dispose pas d'une cartographie spécifique sur les droits humains. Le Groupe prévoit de l'établir et pourra sur cette analyse définir une politique spécifique des droits humains qui viendra compléter les dispositifs existants.

Guerbet ne fait pas l'objet de condamnation en matière de droits humains ⁽¹⁾.

Guerbet estime ainsi respecter les critères des garanties minimales relatifs aux droits humains.

Corruption

En matière de lutte contre la corruption, Guerbet dispose d'un dispositif de prévention de la corruption et du trafic d'influence en conformité avec la loi Sapin II qui est mis en place par la Direction Audit, Contrôle Interne et Compliance, directement rattachée au Directeur Général. Le département Contrôle Interne et Anti-corruption est en charge du déploiement de ce dispositif au sein du Groupe avec l'appui de managers régionaux ou locaux constituant un réseau de correspondants. Cela s'accompagne de politiques et de procédures, notamment une charte éthique et une plateforme de signalement sécurisée, et de formation des salariés (voir [section 5.4.2.2 Prévention de la corruption et des conflits d'intérêts](#)).

Droit de la concurrence

Guerbet respecte les règles d'une concurrence ouverte, équitable et honnête partout où le Groupe exerce son activité et le promeut dans sa charte éthique. Ainsi, il proscrie toute entente sur les prix, protège ses clients et ses partenaires contre les pratiques commerciales déloyales et s'engage à observer une veille concurrentielle pertinente. Guerbet forme régulièrement ses salariés exposés aux bonnes pratiques de droit de la concurrence (voir [section 5.4.2.3](#)).

Fiscalité

Le risque d'évasion fiscale n'a pas été identifié comme étant un enjeu matériel pour le Groupe. Le groupe Guerbet n'encourage ni ne promeut l'évasion fiscale et les implantations dans des États et territoires non coopératifs, ni pour lui-même ou ses filiales, ni pour ses clients.

⁽¹⁾ Vérifié en consultant les bases du National Contact Points et BHRRC.

Résultats d'éligibilité et d'alignement sur l'exercice

Les résultats des indicateurs taxonomie au titre de l'exercice sont présentés ci-dessous de manière synthétisée. Les résultats détaillés en utilisant les tableaux réglementaires sont présentés en annexes [5.7.2 Tableau taxonomie environnementale](#).

Le CA éligible s'élève à 776 600 K€, soit 92 % du CA total.

Le CA aligné s'élève à 0 K€, soit 0 % du CA éligible et 0 % du CA total.

	Part de CA aligné/ (CA absolu)	Part de CA éligible/ (CA absolu)
CCM	— %	0,3 %
CCA	— %	— %
WTR	— %	— %
CE	— %	4,7 %
PPC	— %	87,4 %
BIO	— %	— %

Les CAPEX éligibles s'élèvent à 20 702 K€, soit 30 % du total CAPEX.

Les CAPEX alignés s'élèvent à 2 679 K€, soit 13 % des investissements éligibles et 4 % du total CAPEX.

	Part de CAPEX aligné/ (CAPEX absolu)	Part de CAPEX éligible/ (CAPEX absolu)
CCM	14 %	9,1 %
CCA	— %	— %
WTR	— %	— %
CE	— %	0,7 %
PPC	— %	20,5 %
BIO	— %	— %

Les OPEX éligibles s'élèvent à 61 363 K€, soit 60 % du total OPEX.

Les OPEX alignés s'élèvent à 0 K€, soit 0 % des dépenses éligibles et 0 % du total OPEX.

	Part d'OPEX aligné/ (OPEX absolu)	Part d'OPEX éligible/ (OPEX absolu)
CCM	— %	49 %
CCA	— %	— %
WTR	— %	— %
CE	— %	3 %
PPC	— %	9 %
BIO	— %	— %

CCM : Climate Change Mitigation (Atténuation du changement climatique).

CCA : Climate Change Adaptation (Adaptation au changement climatique).

WTR : Water and Marine Resources (Ressources aquatiques et marines).

CE : Circular Economy (Économie circulaire).

PPC : Pollution Prevention and Control (Pollution).

BIO : Biodiversity and ecosystems (Biodiversité et écosystèmes).

Les investissements alignés sont principalement liés :

- à l'installation de bornes électriques et au recours à des véhicules électriques et hybrides encouragé par la politique concernant les véhicules de fonction (activité 6.5), tout particulièrement dans les pays où la production d'électricité est la moins carbonée. À titre d'exemple, fin 2024, en France, 32 % des véhicules de fonction sont hybrides ou électriques (versus 19 % en 2021). L'alignement n'a pas pu être vérifié sur l'ensemble des véhicules concernés ;
- à l'acquisition d'un bâtiment administratif de classe énergétique B et dans le top 15 % national sur un de nos sites industriels (activité 7.7).

À noter que certains investissements et dépenses de décarbonation ne sont pas comptabilisés dans les investissements éligibles, soit parce que les *reportings* en place ne permettent pas ce niveau de détail soit parce que non considérés comme éligibles par la réglementation. À titre d'exemple, les OPEX liés aux panneaux solaires sur notre site de Dublin ne répondent pas aux critères d'éligibilité de la taxonomie verte.

5.5.6 Conclusion et perspectives

92 % du chiffre d'affaires de Guerbet est éligible à la taxonomie.

La conclusion de l'analyse d'alignement conduite par Guerbet est que le chiffre d'affaires de Guerbet éligible à la taxonomie n'est pas aligné.

Ce non-alignement à l'objectif de prévention et contrôle de la pollution pour l'activité principale du Groupe, à savoir 1.2 « Fabrication de médicaments », s'explique notamment par deux critères bloquants : d'une part il est complexe d'apporter la preuve que les produits de Guerbet constituent des alternatives écologiquement supérieures aux autres produits de la même catégorie, d'autre part les produits ne répondent pas aux critères de biodégradabilité de la taxonomie comme de nombreux médicaments qui ne sont généralement pas considérés comme rapidement biodégradables.

L'approche actuelle « tout ou rien » de la taxonomie freine les progrès, car elle n'incite pas à l'amélioration progressive.

Plan d'adaptation avec les objectifs climatiques de la taxonomie

La majorité du chiffre d'affaires de Guerbet n'est pas éligible aux objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique de la taxonomie. Les informations relatives à ces objectifs sont limitées à des mesures individuelles, principalement dans la catégorie de l'activité immobilière. Guerbet ne dispose pas de plan d'adaptation sur cette catégorie qui n'est pas la plus prioritaire au regard des enjeux en matière de climat.

Évolution par rapport à l'exercice précédent

La part de chiffre d'affaires éligible est stable par rapport à l'année précédente.

La baisse des CAPEX éligibles par rapport à l'année précédente est liée à l'acquisition d'un bâtiment administratif impactant fortement cette année-là.

Par ailleurs, les critères n'apparaissent pas suffisamment représentatifs des actions mises en place par Guerbet sur le plan environnemental. Ainsi, les ratios de chiffres d'affaires, d'OPEX et CAPEX éligibles et alignés, calculés pour l'année, ne reflètent pas les actions et investissements de Guerbet pour réduire l'impact de ses activités sur l'environnement, décrits à la section [5.2 Planet \(information environnementale\)](#).

Guerbet révisera la méthodologie de calcul des indicateurs sur la base des données et informations externes qui seront disponibles dans le futur et sur la base des évolutions réglementaires.

Guerbet mènera une réflexion sur la stratégie d'alignement de son chiffre d'affaires, en tenant compte notamment de l'évolution du cadre réglementaire européen qui pourrait notamment induire des changements de méthodologie.

Le Groupe mènera également une réflexion sur l'intégration de critères contribuant à l'alignement dans ces processus, notamment en matière d'achats et de *reporting* interne des investissements.

5.6 MÉTHODOLOGIES ET CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES

5.6.1	PÉRIMÈTRES ET EXCLUSIONS	229	5.6.5	CHANGEMENTS SURVENUS DEPUIS L'EXERCICE PRÉCÉDENT	230
5.6.2	SYSTÈMES ET PROCESSUS DE COLLECTE DES DONNÉES	229	5.6.6	LISTE DES POINTS DE DONNÉES DANS LES NORMES TRANSVERSES ET THÉMATIQUES DÉRIVÉES D'AUTRES TEXTES LÉGISLATIFS DE L'UE (ESRS 2 IRO-2, APPENDICE B)	230
5.6.3	SOLLICITATION DE TIERS EXTERNES	229			
5.6.4	AUTRES CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES	230			

5.6.1 Périmètres et exclusions

La période de *reporting* pour les indicateurs de l'année N est du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N.

De manière générale, les informations de durabilité présentées couvrent le même périmètre que celui des états financiers de Guerbet, présentés dans le chapitre 6 États financiers et notes annexes.

Des indicateurs peuvent présenter des exclusions. Il peut s'agir d'indicateurs non significatifs, non disponibles dans les systèmes, de spécificités locales rendant certaines informations confidentielles ou d'informations non pertinentes à consolider du fait de leur impact négligeable :

- les consommations d'eau, d'énergie et les quantités de déchets sont consolidées pour les sites industriels du

Groupe. Sont exclus de la déclaration les sites administratifs, filiales commerciales, et autres centres de distribution ou de R&I, leur impact étant négligeable ;

- handicap : le nombre de salariés en situation de handicap est consolidé pour la France (à l'exception de la société Intrasense qui n'est pas couverte par le même système d'information RH) du fait de spécificités locales ne permettant pas l'accès à ce type d'information pour d'autres pays ;
- évaluation de performance et développement des compétences : la donnée n'est pas consolidée pour la société Intrasense qui n'est pas couverte par le même système d'information RH.

5.6.2 Systèmes et processus de collecte des données

La collecte des informations nécessaires à l'État de durabilité a été réalisée de la manière suivante :

- le *reporting* des indicateurs de performance est réalisé via des fichiers internes de consolidation et des systèmes d'information. Afin d'assurer l'homogénéité et la fiabilité des indicateurs suivis sur l'ensemble des sites industriels, Guerbet a établi un référentiel décrivant les définitions des indicateurs ainsi que les modalités de calcul ;

- le *reporting* des informations qualitatives est réalisé via des interviews de contributeurs clés, en se basant notamment sur les documentations internes telles que les politiques du Groupe ;
- les indicateurs quantitatifs du présent rapport n'ont pas fait l'objet d'une revue par un auditeur externe.

5.6.3 Sollicitation de tiers externes

Guerbet s'est appuyé sur deux cabinets externes dans le cadre de l'établissement de son État de durabilité : un cabinet pour mener l'analyse de double matérialité et identifier les enjeux matériels et un autre cabinet pour rédiger le rapport. Les consultants externes ont travaillé avec les équipes Guerbet pour mener à bien les travaux.

En dehors de la revue de l'État de durabilité par les Commissaires aux comptes (voir [section 5.8](#)), il n'y a pas eu d'autres vérificateurs tiers qui ont été impliqués dans la préparation de l'État de durabilité.

5.6.4 Autres circonstances particulières

Il n'y a pas de circonstance particulière à signaler, telles des acquisitions ou des cessions qui auraient pu impacter l'État de durabilité.

5.6.5 Changements survenus depuis l'exercice précédent

Il s'agit d'un premier exercice d'État de durabilité et il n'y a pas de changement majeur dans le calcul des indicateurs.

5.6.6 Liste des points de données dans les normes transverses et thématiques dérivées d'autres textes législatifs de l'UE (ESRS 2 IRO-2, appendice B)

IRO-2 – Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par les déclarations relatives à la durabilité de l'entreprise.

Exigences de publication	Référence dans la déclaration de Guerbet relative à la durabilité	Pages
ESRS 2 – INFORMATIONS GÉNÉRALES À PUBLIER		
BP-1 : Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité	5.1.7 Base générale d'établissement des états de durabilité – BP-1	150
BP-2 : Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	5.6 Méthodologies et circonstances particulières	229
GOV-1 : Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	5.1.2.1 Rôle des organes de gouvernance	139
GOV-2 : Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes	5.1.2.2 Informations transmises aux organes de gouvernance RSE	141
GOV-3 : Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	5.1.2.3 Critères RSE dans la rémunération variable	141
GOV-4 : Déclaration sur la diligence raisonnable	5.1.5 Vigilance raisonnable	147
SBM-1 : Stratégie, modèle d'affaires et chaîne de valeur	5.1.1 Modèle d'affaires, chaîne de valeur et stratégie RSE	136
SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties intéressées	5.1.4 Parties prenantes	144
SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle d'affaires	5.1.6.1 Résultat de l'analyse de double matérialité et 5.1.6.2 Lien avec la stratégie et le modèle d'affaires	148
IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	5.1.6.1 Méthodologie de l'analyse de double matérialité	148
IRO-2 : Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité	5.1.6.4 IRO-2 – Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par les déclarations relatives à la durabilité de l'entreprise 5.6.6 Liste des points de données dans les normes transverses et thématiques dérivées d'autres textes législatifs de l'UE (ESRS 2 IRO-2, appendice B)	150 230

Exigences de publication	Référence dans la déclaration de Guerbet relative à la durabilité	Pages
ESRS E1 – CHANGEMENT CLIMATIQUE		
ESRS 2 GOV-3 : Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs	5.1.2.3 Critères RSE dans la rémunération variable	141
ESRS 2 IRO-1 : Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les incidences, risques et opportunités importants	5.1.6.1 Méthodologie de l'analyse de double matérialité ; 5.2.3.3 Identification des risques physiques et de transition	149 ; 156
ESRS 2 SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires	5.1.6.1 Résultat de l'analyse de double matérialité ; 5.1.6.2 Lien avec la stratégie et le modèle d'affaires	148-149
E1-1 : Plan de transition	5.2.3.2 Stratégie de transition	155
E1-2 : Politique	5.2.3.4 Politique	158
E1-3 : Actions et ressources	5.2.3.5 Actions	159
E1-4 : Cibles	5.2.3.6 Objectif SBTi et Objectif ESG	163
E1-5 : Consommation d'énergie et mix énergétique	5.2.3.6 Consommation d'énergie et mix énergétique des sites industriels de Guerbet	163
E1-6 : Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES	5.2.3.6 Émissions totales de GES du Groupe	166
E1-7 : Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	5.2.3.6 Projet d'absorption et d'atténuation des GES	166
E1-8 : Tarification interne du carbone	5.2.3.6 Tarification interne du carbone	166
E1-9 : Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles	5.2.3.3 Identification des risques physiques et de transition	156
ESRS E2 – POLLUTION		
ESRS 2 IRO-1 : Description des procédures de recensement et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	5.1.6.1 Méthodologie de l'analyse de double matérialité ; 5.2.4 Maîtrise des rejets – ESRS E2	149 ; 167
E2-1 : Politique	5.2.4.1 Politique	167
E2-2 : Actions et ressources	5.2.4.2 Actions	167
E2-3 : Cibles	5.2.4.3 Indicateurs et objectifs	169
E2-4 : Indicateur pollution de l'air, de l'eau et des sols	5.2.4.3 Indicateurs et objectifs	169
E2-5 : Substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes	5.2.4.2 Éviter et réduire les substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes	168
E2-6 : Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés à la pollution	N/A, disposition transitoire	N/A
ESRS E3 – RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES		
ESRS 3 IRO-1 : Description des procédures de recensement et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	5.1.6.1 Méthodologie de l'analyse de double matérialité ; 5.2.5 Préservation des ressources en eau – ESRS E3	149 ; 170
ESRS E3-1 : Politique	5.2.5.1 Politique	170
E3-2 : Actions et ressources	5.2.5.2 Actions	170
E3-3 : Cibles	5.2.5.3 Indicateurs et objectifs	171
E2-4 : Indicateur eau recyclée et réutilisée	5.2.5.3 Indicateurs et objectifs	171
E2-4 : Indicateur consommation d'eau totale en m ³ par rapport au chiffre d'affaires généré	5.2.5.3 Indicateurs et objectifs	171

Exigences de publication	Référence dans la déclaration de Guerbet relative à la durabilité	Pages
ESRS E4 – BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES		
ESRS 2 SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires	5.1.6.1 Résultat de l'analyse de double matérialité ; 5.1.6.2 Lien avec la stratégie et le modèle d'affaires ; 5.2.6 Biodiversité et écosystèmes – ESRS E4	149 ; 172
ESRS 2 IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	5.1.6.1 Méthodologie de l'analyse de double matérialité ; 5.2.6 Biodiversité et écosystèmes – ESRS E4	148 ; 172
E4-1 : Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle d'affaires	5.2.6.1 Plan de transition	172
E4-2 : Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes	5.2.6.2 Politique	172
E4-3 : Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	5.2.6.3 Actions	172
E4-4 : Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes	5.2.6.4 Indicateurs et objectifs	173
E4-5 : Métriques d'incidence liées à l'altération de la biodiversité et des écosystèmes	5.2.6.4 Indicateurs et objectifs	173
E4-6 : Incidences financières escomptées des risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes	N/A, disposition transitoire	N/A
ESRS E5 – UTILISATION DES RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE		
ESRS 2 IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	5.1.6.1 Méthodologie de l'analyse de double matérialité ; 5.2.7 Favoriser l'économie circulaire – ESRS E5	149 ; 173
E5-1 : Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	5.2.7.1 Politique	174
E5-2 : Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	5.2.7.2 Indicateurs et objectifs sur les ressources entrantes	174
E5-3 : Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	5.2.7.2 Indicateurs et objectifs sur les ressources entrantes	174
E5-4 : Ressources entrantes	5.2.7.2 Indicateurs et objectifs sur les ressources entrantes	174
E5-5 : Ressources sortantes	5.2.7.2 Indicateurs et objectifs sur les ressources sortantes	175
E5-6 : Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	N/A, disposition transitoire	N/A
ESRS S1 – EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE		
ESRS 2 SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties intéressées	5.3.2.1 Gestion des impacts et processus de dialogue	181
ESRS 2 SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires	5.1.6.1 Résultat de l'analyse de double matérialité ; 5.1.6.2 Lien avec la stratégie et le modèle d'affaires ; 5.3.2 Collaborateurs de Guerbet – ESRS S1	149 ; 181-197
S1-1 : Politiques liées aux effectifs de l'entreprise	5.3.2.2 Politique Ressources Humaines ; 5.3.2.3 Politique sociale responsable ; 5.3.2.4 Santé et sécurité	183 ; 184
S1-2 : Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants	5.3.2.1 Gestion des impacts et processus de dialogue	181
S1-3 : Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	5.3.2.1.1 Gestion des incidences négatives et canaux d'écoute	197
S1-4 : Actions concernant les incidences importantes, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches	Paragraphes « Actions » présentés dans les sous-sections de 5.3.2 Collaborateurs de Guerbet – ESRS S1	181-197
S1-5 : Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	Paragraphes « Indicateurs et objectifs » présentés dans les sous-sections de 5.3.2 Collaborateurs de Guerbet – ESRS S1	181-197

Exigences de publication	Référence dans la déclaration de Guerbet relative à la durabilité	Pages
S1-6 : Caractéristiques des salariés de l'entreprise	5.3.2 Collaborateurs de Guerbet – ESRS S1 5.3.2.8 Diversité et inclusion	181 ; 193-196
S1-7 : Caractéristiques des travailleurs non salariés faisant partie des effectifs de l'entreprise	N/A, disposition transitoire	N/A
S1-8 : Couverture des négociations collectives et dialogue social	5.3.2.1 Gestion des impacts et processus de dialogue – Taux de couverture des négociations collectives et du dialogue social	181
S1-9 : Métriques de diversité	5.3.2.8.3 Indicateurs et objectifs	194-196
S1-10 : Salaires décents	5.3.2.7 Rémunération, reconnaissance et attractivité – Salaire décent	191
S1-11 : Protection sociale	5.3.2.7.3 Indicateurs et objectifs – Protection sociale	192
S1-12 : Personnes handicapées	5.3.2.8.3 Indicateurs et objectifs – Favoriser l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap	194-196
S1-13 : Métriques de la formation et du développement des compétences	5.3.2.6.3 Indicateurs et objectifs	190
S1-14 : Métriques de santé et de sécurité	5.3.2.4.3 Indicateurs et objectifs	186
S1-15 : Métriques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	5.3.2.5 Qualité de vie au travail et conditions de travail	187
S1-16 : Métriques de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	5.3.2.7.3 Indicateurs et objectifs	192
S1-17 : Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme	5.3.2.9 Engagements en matière de droits humains	197
ESRS S2 – TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR		
ESRS 2 SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties intéressées	5.3.3.1 Gestion des impacts et processus de dialogue	198
ESRS 2 SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires	5.3.3.1.1 Impacts, risques et opportunités et lien avec le modèle d'affaires et la stratégie	198
S2-1 : Politiques	5.3.3.2.1 Politique	198
S2-2 : Processus d'interaction	5.3.3.1.2 Processus de dialogue	198
S2-3 : Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux	5.3.3.3 Gestion des incidences négatives et canaux d'écoute	199
S2-4 : Actions et efficacité de ces actions	5.3.3.2.2 Actions	199
S2-5 : Cibles	5.3.3.2.3 Indicateurs et objectifs	199
ESRS S3 – COMMUNAUTÉS TOUCHÉES		
ESRS 2 SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties intéressées	5.3.4.1 Gestion des impacts et processus de dialogue	200
ESRS 2 SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires	5.3.4.1.1 Impacts, risques et opportunités et lien avec le modèle d'affaires et la stratégie	200
S3-1 : Politiques	5.3.4.2 Politique	200
S3-2 : Processus d'interaction	5.3.4.1.2 Processus de dialogue	200
S3-3 : Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux	5.3.4.5 Gestion des incidences négatives et canaux d'écoute	202
S3-4 : Actions et efficacité de ces actions	5.3.4.3 Actions	200
S3-5 : Cibles	5.3.4.4 Indicateurs et objectifs	201

Exigences de publication	Référence dans la déclaration de Guerbet relative à la durabilité	Pages
ESRS S4 – CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX		
ESRS 2 SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties intéressées	5.3.5.1 Gestion des impacts et processus de dialogue	202
ESRS 2 SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires	5.3.5.1.1 Impacts, risques et opportunités et lien avec le modèle d'affaires et la stratégie	202
S4-1 : Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux	Paragraphes « Politique » présentés dans les différentes sous-sections de 5.3.5 Engagement et responsabilité dans le domaine de la santé – ESRS S4	202-210
S4-2 : Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finaux	5.3.5.6 Gestion des incidences négatives et canaux d'écoute	210
S4-3 : Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	5.3.5.6 Gestion des incidences négatives et canaux d'écoute	210
S4-4 : Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	Paragraphes « Actions » présentés dans les différentes sous-sections de 5.3.5 Engagement et responsabilité dans le domaine de la santé – ESRS S4	202-210
S4-5 : Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	Paragraphes « Indicateurs et objectifs » présentés dans les différentes sous-sections de 5.3.5 Engagement et responsabilité dans le domaine de la santé – ESRS S4	202-210
ESRS G1 – CONDUITE DES AFFAIRES		
ESRS 2 GOV-1 : Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	5.1.2.1 Rôle des organes de gouvernance	139
ESRS 2 IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	5.1.6.1 Méthodologie de l'analyse de double matérialité	148
G1-1 : Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	5.4.1 Culture d'entreprise ; 5.4.2 Éthique des affaires	211 ; 212-219
G1-2 : Gestion des relations avec les fournisseurs	5.4.2.1 Gestion des relations avec les fournisseurs	212
G1-3 : Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	5.4.2.2 Prévention de la corruption et des conflits d'intérêts	213
G1-4 : Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin	Paragraphe « Indicateurs et objectifs » de la section 5.4.2.2 Prévention de la corruption et des conflits d'intérêts	213
G1-5 : Influence politique et activités de lobbying	5.4.2.5 Représentation d'intérêts	219
G1-6 : Pratiques en matière de paiement	5.4.2.1 Gestion des relations avec les fournisseurs – Modalités de paiement et délai moyen de paiement d'une facture	212

Exigence de publication et point de donnée correspondant	Référence SFDR	Référence au pilier 3	Référence au règlement sur les indices de référence	Référence à la législation européenne sur le climat	Pages
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance, paragraphe 21, point d)	Indicateur n° 13, tableau 1, annexe I	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission			61 ; 139
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants, paragraphe 21, point e)			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		61
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la diligence raisonnable, paragraphe 30	Indicateur n° 10, tableau 3, annexe I				147
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles, paragraphe 40, point d) i)	Indicateur n° 4, tableau 1, annexe I		Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013 ; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, tableau 1 : Informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2 : Informations qualitatives sur le risque social	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission	Ne concerne pas Guerbet
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques, paragraphe 40, point d) ii)	Indicateur n° 9, tableau 2, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Ne concerne pas Guerbet
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées, paragraphe 40, point d) iii)	Indicateur n° 14, tableau 1, annexe I		Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818 annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816II		Ne concerne pas Guerbet
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac, paragraphe 40, point d) iv)			Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II.		Ne concerne pas Guerbet
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050, paragraphe 14			Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119		155
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence « accord de Paris », paragraphe 16, point g)			Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2020/1818	Ne concerne pas Guerbet : Guerbet a des objectifs SBTi
ESRS E1-4 Objectifs de réduction des émissions de GES, paragraphe 34	Indicateur n° 4, tableau 2, annexe I		Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : métriques d'alignement	Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818	163
ESRS E1-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant une forte incidence sur le climat), paragraphe 38	Indicateur n° 5, tableau 1, et indicateur n° 5, tableau 2, annexe I				164

Exigence de publication et point de donnée correspondant	Référence SFDR	Référence au pilier 3	Référence au règlement sur les indices de référence	Référence à la législation européenne sur le climat	Pages
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique, paragraphe 37	Indicateur n° 5, tableau 1, annexe I				164
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique, paragraphes 40 à 43	Indicateur n° 6, tableau 1, annexe I				164
SRS E1-6 Émissions de GES brutes de périmètres 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES, paragraphe 44	Indicateurs n° 1 et n° 2, tableau 1, annexe I		Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818	166
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes, paragraphes 53 à 55	Indicateur n° 3, tableau 1, annexe I		Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : métriques d'alignement	Article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818	165
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone, paragraphe 56			Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119		166
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat, paragraphe 66			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		156
ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique, paragraphe 66, point a)					Disposition transitoire
ESRS E1-9 Emplacement des actifs importants exposés à un risque physique significatif, paragraphe 66, point c)			Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47, modèle 5 : Portefeuille bancaire – Risque physique lié au changement climatique : expositions soumises à un risque physique		157
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique, paragraphe 67, point c)			Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34, modèle 2 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : Prêts garantis par des biens immobiliers – Efficacité énergétique des sûretés		Disposition transitoire
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat, paragraphe 69			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission		Disposition transitoire

Exigence de publication et point de donnée correspondant	Référence SFDR	Référence au pilier 3	Référence au règlement sur les indices de référence	Référence à la législation européenne sur le climat	Pages
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejeté dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28	Indicateur n° 8, tableau 1, annexe I ; indicateur n° 2, tableau 2, annexe I, indicateur n° 1, tableau 2, annexe I ; indicateur n° 3, tableau 2, annexe I				169
ESRS E3-1 Ressources aquatiques et marines, paragraphe 9	Indicateur n° 7, tableau 2, annexe I				170
ESRS E3-1 Politique en la matière, paragraphe 13	Indicateur n° 8, tableau 2, annexe I				170
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers, paragraphe 14	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I			Ne concerne pas Guerbet	
ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée, paragraphe 28, point c)	Indicateur n° 6.2, tableau 2, annexe I				171
ESRS E3-4 Consommation d'eau totale en m ³ par rapport au chiffre d'affaires généré par les activités propres, paragraphe 29	Indicateur n° 6.1, tableau 2, annexe I				171
ESRS 2- IRO 1 - E4, paragraphe 16, point a) i	Indicateur n° 7, tableau 1, annexe I				172
ESRS 2- IRO 1 - E4, paragraphe 16, point b)	Indicateur n° 10, tableau 2, annexe I				172
ESRS 2- IRO 1 - E4, paragraphe 16, point c)	Indicateur n° 14, tableau 2, annexe I				172
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/agricoles durables, paragraphe 24, point b)	Indicateur n° 11, tableau 2, annexe I			Ne concerne pas Guerbet	
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers, paragraphe 24, point c)	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I			Ne concerne pas Guerbet	
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation, paragraphe 24, point d)	Indicateur n° 15, tableau 2, annexe I			Ne concerne pas Guerbet	
ESRS E5-5 Déchets non recyclés, paragraphe 37, point d)	Indicateur n° 13, tableau 2, annexe I				175
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs, paragraphe 39	Indicateur n° 9, tableau 1, annexe I				175
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque de travail forcé, paragraphe 14, point f)	Indicateur n° 13, tableau 3, annexe I			Ne concerne pas Guerbet	
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail, paragraphe 14, point g)	Indicateur n° 12, tableau 3, annexe I			Ne concerne pas Guerbet	
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme, paragraphe 20	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				196
ESRS S1-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		182

Exigence de publication et point de donnée correspondant	Référence SFDR	Référence au pilier 3	Référence au règlement sur les indices de référence	Référence à la législation européenne sur le climat	Pages
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains, paragraphe 22	Indicateur n° 11, tableau 3, annexe I				Ne concerne pas Guerbet
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail, paragraphe 23	Indicateur n° 1, tableau 3, annexe I				183
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes, paragraphe 32, point c)	Indicateur n° 5, tableau 3, annexe I				196
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail, paragraphe 88, points b) et c)	Indicateur n° 2, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		185
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies, paragraphe 88, point e)	Indicateur n° 3, tableau 3, annexe I				185
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, paragraphe 97, point a)	Indicateur n° 12, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		191
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du Directeur Général, paragraphe 97, point b)	Indicateur n° 8, tableau 3, annexe I				191
ESRS S1-17 Cas de discrimination, paragraphe 103, point a)	Indicateur n° 7, tableau 3, annexe I				196
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE, paragraphe 104, point a)	Indicateur n° 10, tableau 1, et indicateur n° 14, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		196
ESRS 2- SBM3 – S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur, paragraphe 11, point b)	Indicateurs n° 12 et n° 13, tableau 3, annexe I				197
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme, paragraphe 17	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				197
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur, paragraphe 18	Indicateurs n° 11 et n° 4, tableau 3, annexe I				197
ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE, paragraphe 19	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818			198
ESRS S2-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 19			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		197

Exigence de publication et point de donnée correspondant	Référence SFDR	Référence au pilier 3	Référence au règlement sur les indices de référence	Référence à la législation européenne sur le climat	Pages
ESRS S2-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme recensés en amont ou en aval de la chaîne de valeur, paragraphe 36	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				198
ESRS S3-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'homme, paragraphe 16	Indicateur n° 9, tableau 3, annexe I, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I			Ne concerne pas Guerbet	
ESRS S3-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT et/ou des principes directeurs de l'OCDE, paragraphe 17	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818			199
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme, paragraphe 36	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				199
ESRS S4-1 Politiques en matière de consommateurs et d'utilisateurs finaux, paragraphe 16	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				201 - 209
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE, paragraphe 17	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818			197
ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme, paragraphe 35	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				196
ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption, paragraphe 10, point b)	Indicateur n° 15, tableau 3, annexe I			Ne concerne pas Guerbet	
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte, paragraphe 10, point d)	Indicateur n° 6, tableau 3, annexe I				216
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption, paragraphe 24, point a)	Indicateur n° 17, tableau 3, annexe I	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816			216
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption, paragraphe 24, point b)	Indicateur n° 16, tableau 3, annexe I				216

5.7 ANNEXE CSRD

5.7.1 DÉFINITIONS SPÉCIFIQUES	240	5.7.1.4	Domaine de la santé	244	
5.7.1.1	Environnement	240	5.7.1.5	Conduite des affaires	244
5.7.1.2	Santé et sécurité	242	5.7.2 TABLEAUX TAXONOMIE ENVIRONNEMENTALE	246	
5.7.1.3	Collaborateurs	243			

5.7.1 Définitions spécifiques

5.7.1.1 Environnement

Afin d'assurer l'homogénéité et la fiabilité des indicateurs environnement suivis, Guerbet a défini les différents indicateurs en prenant en compte les prescriptions méthodologiques des ERS.

Facteurs de conversion, facteurs d'émission et méthodologie

Les facteurs de conversion et facteurs d'émission sont centralisés et actualisés au niveau Groupe afin d'assurer une cohérence.

Les émissions de GES sont calculées à partir des facteurs d'émission issus majoritairement de l'ADEME, de l'AIB, de l'EPA, d'Ecoinvent et du référentiel de comptabilité du Leem.

Guerbet suit la méthodologie du *GHG protocol* pour calculer les émissions à partir des données d'activité et des facteurs d'émission.

Émissions de GES scopes 1 et 2

Guerbet suit deux indicateurs :

- émissions de GES liées aux énergies des sites industriels ;
- émissions de GES scopes 1 & 2 Groupe.

Les données sont comptabilisées sur la base :

- du *reporting* des énergies : sur la base des consommations réelles de l'année N pour les sites industriels ; sur la base des consommations réelles pour le siège et de calcul sur les surfaces des locaux pour les autres entités ;
- du *reporting* des émissions fugitives (fuite de fluides frigorigènes) pour l'année N. Les émissions liées aux fluides frigorigènes ont été obtenues selon deux méthodes : au réel pour l'ensemble des sites industriels et par calcul sur la base des surfaces pour les autres entités ;
- du *reporting* des consommations réelles de fioul, de diesel pour les équipements mobiles ;
- du *reporting* des valeurs mesurées ou calculées pour les émissions de procédés.

Afin de refléter la performance de Guerbet sans tenir compte des facteurs de décarbonation exogène, nous prenons en compte les énergies renouvelables et nous calculons les émissions liées aux consommations d'énergie à facteur d'émission constant. C'est-à-dire que nous prenons en compte les facteurs d'émission utilisés en 2021 : les facteurs d'émission

utilisés sont ceux de l'année 2015 pour le gaz et de l'année 2020 *market-based* pour l'électricité (*market-based* signifie en tenant compte des facteurs d'émission des fournisseurs d'électricité choisis par Guerbet).

Nous suivons également les émissions liées aux consommations d'énergie en mettant à jour les facteurs d'émission tous les trois ans afin de suivre nos objectifs pour notre engagement « SBTi ».

Pour calculer ces émissions liées à l'incinérateur à Lanester, Guerbet utilise un facteur d'émission calculé en interne, à partir des réactions chimiques d'oxydation thermique.

Émissions de GES scope 3

Guerbet suit les émissions de GES du *scope 3* Groupe, pour les catégories du *GHG protocol* suivantes :

- biens et services achetés ;
- biens d'équipement ;
- activités liées aux combustibles et à l'énergie ;
- transport et distribution en amont ;
- déchets générés dans le cadre de l'exploitation ;
- voyages d'affaires ;
- déplacements domicile-travail des collaborateurs ;
- acheminement en aval ;
- utilisation des produits vendus ;
- traitement en fin de vie des produits vendus.

Les données d'entrée pour le calcul du bilan carbone du *scope 3* sont des données primaires (issues des fournisseurs) et internes.

Des données primaires sont par exemple les rapports d'émissions de nos prestataires de transport et de voyage, ou les quantités ou poids de matières et biens achetés, les quantités et modes de traitement de déchets traités en externe. Les facteurs d'émission pour les matières et biens achetés ainsi que pour les déchets traités en externe proviennent de bases de données. Pour les facteurs d'émission pour les autres postes, nous utilisons les rapports de nos prestataires. Ces données représentent 42 % de nos émissions.

Des données internes sont par exemple les dépenses pour les biens, services et biens d'investissements achetés ou la fin de vie des produits vendus. Ces données représentent 58 % de nos émissions.

Le Groupe veille à utiliser des facteurs d'émission les plus spécifiques possibles pour limiter les incertitudes du bilan carbone. Cependant, les incertitudes sont inhérentes à la méthode. Les incertitudes les plus importantes concernent les données reposant sur des facteurs d'émission monétaires utilisés pour une partie des achats (80 % d'incertitude). À date, peu de fournisseurs de la chaîne de valeur amont de Guerbet disposent de facteurs d'émission établis par produit. Guerbet encourage ses principaux fournisseurs à tendre vers cette bonne pratique.

Les catégories suivantes du *GHG protocol* ne sont pas comptabilisées car non pertinentes pour Guerbet (pas d'activité entrant dans ces catégories) : actifs loués en amont, transformation des produits vendus, actifs loués en aval, franchises et Investissements.

Consommation d'énergie

Les énergies comprennent l'électricité, le gaz, le fioul utilisés pour la production ou le chauffage. Sont exclues les consommations de gaz et de fioul pour l'usage des chariots élévateurs ou pour alimenter les générateurs de secours.

Les données sont comptabilisées via les factures d'énergie ou équivalent, à défaut sur la base de compteurs avec vérification de la cohérence de la donnée.

Pour les indicateurs de ventilation d'énergie par source, les données utilisées sont ces consommations d'énergie, ainsi que les mix électriques des pays où sont situés nos sites de production, les cas d'autoconsommation et les achats d'énergie renouvelable par garanties d'origine. Les mix électriques des pays sont pris pour l'année N-1 via les données de l'Agence internationale de l'énergie.

Production d'énergie

Toute énergie (électricité, vapeur, autres fluides chauffants) produite sur nos sites industriels est autoconsommée.

Pour la production de vapeur et autres fluides chauffants sur nos sites : toute vapeur et fluide chauffant est produit via du gaz. Tout le gaz naturel consommé sur nos sites l'est à cette fin.

Nous utilisons la répartition suivante : 90 % de la consommation de gaz pour la production vapeur, 10 % pour la production d'autres fluides chauffants. Cette répartition est estimée à partir d'audits énergétiques de nos sites.

Intensité énergétique par rapport au chiffre d'affaires net

Consommation totale d'énergie provenant d'activités dans des secteurs à fort impact sur le climat par chiffre d'affaires net provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique

(MWh/1 M€)

Consommation d'eau

Il s'agit de la consommation d'eau publique uniquement. Est exclue la consommation d'eau recyclée et réutilisée en interne (indicateur consolidé séparément).

Les données sont comptabilisées via les factures d'eau ou équivalent, à défaut sur la base de compteurs avec vérification de la cohérence de la donnée.

L'objectif porte sur la consommation d'eau relative, c'est-à-dire ramenée aux quantités produites par les sites de production de principes actifs et pharmaceutiques : la production d'injecteurs n'est pas comptabilisée.

Consommation d'eau relative

Il s'agit de la consommation d'eau ramenée aux quantités produites par les sites de production de principes actifs et pharmaceutiques, la production d'injecteurs n'est pas comptabilisée.

L'objectif de réduction porte sur cet indicateur.

Rejets

Les indicateurs relatifs aux rejets concernent nos sites de production d'API (Dublin, Lanester et Marans).

- NOx : émissions d'oxyde d'azote issues des chaudières pour nos sites de Dublin et Marans, et de l'incinérateur pour notre site de Lanester. Les autres sites Guerbet sont exclus. Les données sont issues de mesures en continu ou de mesures ponctuelles rapportées aux débits pour estimer les quantités annuelles. Ces mesures, estimations et déclarations sont validées par les BREF et/ou les réglementations locales/licences d'exploitation.
- COT : les données relatives au carbone organique total sont issues des données relatives à la demande chimique en oxygène (DCO), qui sont converties via la formule en vigueur dans la réglementation européenne : $COT = DCO/3$. Les données relatives à la DCO concernent nos sites de Dublin, Lanester et Marans qui comportent une station de traitement biologique. Les autres sites Guerbet n'ayant pas de telle station sont exclus du périmètre de *reporting*. La DCO est mesurée à une fréquence journalière ou mensuelle, et les quantités annuelles sont estimées grâce aux débits des effluents associés en sortie de sites. Ces mesures, estimations et déclarations sont validées par les BREF et/ou les réglementations locales/licences d'exploitation.

Eau recyclée et réutilisée

Il s'agit de la consommation d'eau utilisée au moins une fois qui a été traitée, ou non, pour être utilisée à nouveau avant d'être rejetée dans le traitement final ou dans l'environnement.

Cela peut être par exemple le recyclage dans un même processus ou dans un processus différent au sein du même site.

Ressources entrantes/Recyclage interne

Les indicateurs suivis sont les pourcentages recyclés en interne :

- iode pour notre site de Lanester ;
- solvants pour notre site de Dublin.

Les pourcentages sont calculés en divisant les quantités recyclées par les quantités totales utilisées (quantité totale utilisée = quantité achetée + quantité recyclée). Pour Dublin, la moyenne des taux de recyclage des deux solvants recyclés est utilisée.

Déchets traités en externe

La distinction entre les déchets recyclés et non recyclés est celle de la réglementation européenne pour les pays membres de l'Union Européenne (décision 2000/532/CE du 3 mai 2000) et celle de la réglementation locale pour les autres pays.

Les déchets sur site en attente d'enlèvement par une entreprise extérieure sont exclus de cet indicateur.

Lorsque les données brutes sont en mètres cubes, à défaut de donnée, l'hypothèse d'une densité de 1 est retenue, c'est-à-dire qu'un mètre cube équivaut à une tonne.

Déchets recyclés

Les déchets recyclés se réfèrent aux matériaux qui ont été récupérés et traités en externe pour être réutilisés dans de nouveaux cycles de production ou d'utilisation.

Selon la réglementation européenne (décision 2000/532/CE du 3 mai 2000), cela couvre les codes R2, R3, R4, R5 et R6.

Déchets dangereux

Les déchets dangereux sont définis comme des déchets contenant des éléments toxiques ou dangereux pour la santé humaine ou l'environnement. Ils sont caractérisés par certaines propriétés de danger (explosif, inflammable, toxique...).

Déchets non dangereux

Les déchets non dangereux ne présentent pas ces propriétés de danger.

5.7.1.2 Santé et sécurité

Afin d'assurer l'homogénéité et la fiabilité des indicateurs accidents et maladies professionnelles suivis dans l'ensemble de ses entités, Guerbet a mis en œuvre une procédure de *reporting*. Ce document précise les méthodologies à suivre pour le *reporting* des accidents et maladies professionnelles de l'ensemble du Groupe : définitions, délais de *reporting*, calcul des indicateurs. Ces méthodologies tiennent compte des prescriptions des ESRS.

Précisions méthodologiques :

Accidents déclarés

Guerbet consolide pour l'ensemble du Groupe le nombre d'accidents enregistrés selon la procédure de *reporting* interne du Groupe qui comptabilise les accidents avec arrêt, ou avec postes aménagés, ou traitement médical.

Les accidents de trajet ne sont pas comptabilisés.

TRIR

Total Recordable Incident Rate, c'est-à-dire le taux d'accidents déclarés, pour les salariés de Guerbet (CDI, CDD, apprentis, stagiaires).

Les accidents de trajet ne sont pas comptabilisés.

Il s'agit du nombre d'accidents enregistrés (selon procédure interne Groupe), sur l'année N, au niveau Groupe pour 100 salariés.

Cet indicateur est déployé à l'ensemble du Groupe.

Calcul : nombre d'accidents déclarés sur l'année N x 100 / effectif fin d'année.

Heures travaillées théoriques

Cet indicateur est utilisé pour calculer le taux de fréquence et de gravité des accidents avec arrêt.

Les heures travaillées théoriques sont calculées sur la base de l'effectif fin d'année du Groupe et de la durée annuelle légale du travail en France (de 1 607 heures).

Calcul : effectif fin d'année x 1 607 heures.

Taux de fréquence des accidents du travail

- Taux de fréquence des accidents avec arrêt : il s'agit du nombre d'accidents avec arrêt de travail (selon procédure interne Groupe), sur l'année N, au niveau Groupe, rapporté à un million d'heures travaillées théoriques.
- Taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt : il s'agit du nombre d'accidents déclarés (selon procédure interne Groupe), sur l'année N, au niveau Groupe, rapporté à un million d'heures travaillées théoriques.

Les accidents de trajet ne sont pas comptabilisés.

Calcul : nombre d'accidents sur l'année N x 1 000 000 / heures travaillées théoriques

Taux de gravité des accidents du travail

Le taux de gravité désigne le ratio entre le nombre de jours perdus suite à des accidents du travail selon la procédure interne Groupe et le nombre d'heures travaillées multiplié par 1 000. Cela vise à exprimer la gravité des accidents avec arrêt en fonction de la durée de l'arrêt de travail.

Les jours perdus des accidents de trajet ne sont pas comptabilisés.

Plusieurs indicateurs sont suivis :

Indicateurs	Méthodologie
Taux de gravité des accidents de l'année N	Nombre de jours d'arrêt de l'année N pour des accidents ayant eu lieu l'année N, rapporté à 1 000 heures travaillées théoriques
Taux de gravité moyenne 2 ans	Moyenne des taux de gravité de l'année N et de l'année N-1

5.7.1.3 Collaborateurs

Ces indicateurs concernent les collaborateurs de Guerbet (ESRS S1).

Effectifs fin d'année

Nombre de salariés bénéficiant d'un contrat avec une société de l'entreprise Guerbet présents dans l'entreprise à la date du 31 décembre.

Les effectifs intègrent l'ensemble des collaborateurs bénéficiant d'un contrat avec une société de l'entreprise Guerbet (permanent ou temporaire), y compris les apprentis et stagiaires ayant un contrat avec Guerbet.

Travailleurs externes

- Travailleurs intérimaires : un « travailleur intérimaire » est un contrat de courte durée, souvent utilisé pour répondre à un besoin immédiat (par exemple, le remplacement d'un salarié absent en production). Une agence met des salariés temporairement à la disposition de l'entreprise utilisatrice (Guerbet), en les rémunérant pour l'exécution d'une tâche précise. Le « travailleur intérimaire » est alors placé sous l'autorité et la responsabilité de Guerbet.
- Autres travailleurs externes : dans le cadre d'une prestation de services, Guerbet confie à un prestataire des missions. L'entreprise prestataire fait appel à des travailleurs pour réaliser la mission. Les intervenants sont des salariés du prestataire (en contrat permanent ou temporaire) et sont placés sous l'autorité et la responsabilité de l'entreprise prestataire.

Handicap

Indicateur calculé pour la France uniquement.

Nombre de salariés en situation de handicap, parmi les salariés ayant un contrat avec une société de l'entreprise Guerbet présents dans l'entreprise à la date du 31 décembre.

Donnée issue de l'outil de gestion MyHR.

Les effectifs intègrent l'ensemble des collaborateurs bénéficiant d'un contrat avec une société de l'entreprise Guerbet (permanent ou temporaire), y compris les apprentis et stagiaires ayant un contrat avec Guerbet.

Incidents/plaintes

Nombre de messages reçus au cours de l'année grâce à notre dispositif d'alerte concernant des sujets ressources humaines.

Sont comptabilisés les messages reçus que le cas soit fondé ou non et donc indépendamment de l'enquête menée en interne.

À date, Guerbet ne distingue pas les messages relatifs à la discrimination des autres alertes concernant des sujets de ressources humaines.

Taux de rotation

Mesure le renouvellement de l'effectif d'une entreprise sur l'année N.

Calcul : taux de rotation du personnel = $100 \times (\text{somme des départs dans l'année}) / (\text{moyenne de l'effectif dans l'année})$

Encadrement supérieur

Cette catégorie, utilisée notamment pour le calcul d'indicateur d'égalité, inclut les membres du Comité exécutif, les postes à responsabilité et à impact sur la stratégie du Groupe, tels que les positions au comité de direction d'usine, de direction de filiales et de directions des fonctions centrales en se basant sur les catégories « *grading* ». Une attention particulière est portée à cette catégorie, dans le cadre de son engagement d'égalité de genre.

Nationalité

Cet indicateur est reporté de manière volontaire. Il présente des limites liées notamment à la saisie de ces informations dans le système RH. Par ailleurs, pour les salariés ayant plusieurs nationalités, une seule est renseignée dans l'outil.

Indicateur formation

En 2024, Guerbet a déployé un module LMS unique dans son système RH pour gérer le suivi des données de formation. Les données « nombre d'heures de formation » et « pourcentage de salariés formés » ne sont pas publiées pour 2024, du fait de la migration courant d'année. L'objectif est de faciliter et fiabiliser le suivi des données de formation pour l'ensemble du Groupe à compter de 2025.

Guerbet publie un autre indicateur en 2024, il s'agit de la part des salariés ayant réalisé au moins un objectif de développement dans l'année (voir la définition « développement des compétences »).

Développement des compétences

Part des salariés ayant réalisé au moins un objectif de développement dans l'année. Les données sont extraites du système d'information RH. Les salariés comptabilisés sont les salariés en CDI arrivés avant le 1^{er} janvier de l'année et actifs au moment de la campagne d'évaluation lancée fin novembre, qui ont terminé au moins un de leurs objectifs de développement dans l'année. Sont pris en compte les formulaires déclaratifs signés par le salarié et le manager.

Évaluation de la performance

La part des salariés ayant participé à des évaluations de performances est calculée sur la base de données de performance extraites du système RH.

Les salariés comptabilisés sont les salariés en CDI, qui disposent d'un formulaire d'évaluation annuelle noté dans MyHR.

Le pourcentage est calculé sur la base de l'ensemble des salariés en CDI arrivés avant le 15 septembre et actifs au moment de la campagne d'évaluation lancée fin novembre.

Départ des collaborateurs

Nombre de salariés ayant quitté l'entreprise dans l'année, parmi les salariés bénéficiant d'un contrat avec une société de l'entreprise Guerbet. Il peut s'agir de contrat permanent ou temporaire, y compris d'apprentis et stagiaires ayant un contrat avec Guerbet.

Taux de rotation

La formule permettant d'obtenir ce taux est la suivante :
 $100 \times (\text{nombre de départs dans l'année}) / (\text{moyenne de l'effectif dans l'année})$

Écart de rémunération entre femmes et hommes

L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes correspond à la différence, exprimée en pourcentage, entre la moyenne des salaires horaires des hommes et celle des femmes.

Calcul : $100 \times (\text{moyenne des salaires horaires des hommes} - \text{moyenne des salaires horaires des femmes}) / \text{moyenne des salaires horaires des hommes}$

La moyenne des salaires horaires est calculée en fonction du salaire annuel contractuel et des primes réelles versées dans l'année, en utilisant le taux de conversion moyen de l'année.

Ratio de rémunération annuel

Le ratio d'équité mesure l'écart entre la rémunération du Directeur Général et le salaire médian pour le groupe Guerbet.

Il tient compte des salariés en contrat permanent et temporaire, présents en fin d'année.

Sont exclus les salariés expatriés, en longue maladie, et les suspensions.

Calcul : $(\text{rémunération du Directeur Général}) / (\text{rémunération médiane des salariés du groupe Guerbet, en excluant la rémunération du Directeur Général})$

Calcul de la rémunération du Directeur Général :

- rémunération fixe (incluant les charges sociales) ;
- rémunération variable (incluant les charges sociales) ;
- rémunération exceptionnelle (incluant les charges sociales) ;
- avantages en nature.

Présentée à la section [2.4.3.2 Tableau détaillé de la rémunération du Directeur Général, David Hale](#).

Calcul de la rémunération médiane à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée : rémunération fixe et variable versée au cours de l'année de référence.

5.7.1.4 Domaine de la santé

Évolution du bon du premier coup

Il s'agit de l'évolution, entre l'année N-1 et l'année N, du nombre d'opérations des lots libérés (ou certifiés) sans déviation dans le mois, rapporté au nombre total d'opérations des lots libérés (ou certifiés) dans le mois.

Commande livrée à temps et en totalité (OTIF)

L'OTIF (*On Time In Full*) est un indicateur de performance utilisé pour mesurer l'efficacité des livraisons. Il évalue si les commandes sont livrées à temps, en totalité et sans erreur.

Il est calculé en prenant le nombre de commandes livrées à temps et en totalité, rapporté au nombre total de commandes, multiplié par 100 pour obtenir un pourcentage.

5.7.1.5 Conduite des affaires

E-learning anti-corrupcion

E-learning achevé dans l'année : nombre de salariés Guerbet ayant achevé le *e-learning* dans l'année pour les salariés présents dans l'année.

E-learning achevé sur trois ans : nombre de salariés Guerbet ayant achevé le *e-learning* les trois dernières années pour les salariés présents dans l'année.

Salariés éligibles : nombre de salariés Guerbet présents dans l'année pour qui le *e-learning* est attribué. Il s'agit des fonctions à risque (salariés des filiales commerciales), de l'encadrement supérieur, du Comité exécutif et des autres salariés du siège.

Cas de corruption

Sont comptabilisés les cas de corruption détectés et avérés, pour de la corruption passive ou active, directe ou indirecte.

Les cas dans lesquels sont impliqués des acteurs intervenant dans la chaîne de valeur de l'entreprise sont communiqués uniquement lorsque l'entreprise partenaire ou ses salariés sont directement impliqués.

Délais de paiement

L'indicateur est le DPF (délai de paiement fournisseur).

Calcul du DPF : $(\text{dettes fournisseurs}) / (\text{achats hors taxes de l'année}) \times (\text{nombre de jours calendaires de l'année})$

Ce nombre de jours est légèrement surestimé, du fait que les achats sont pris en compte hors taxes (et non pas avec la TVA car l'information n'est pas disponible en lecture directe pour l'ensemble des entités).

5.7.2 Tableaux taxonomie environnementale

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	Non
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	Non
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	Non
Ligne	Activités liées au gaz fossile	
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	Non
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	Non
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	Non



1

2

3

4

5

6

7

TAXONOMIE – CHIFFRE D'AFFAIRES

(1)	(2)	(3)	(4)	Critères de contribution substantielle						(9)	(10)
				(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)		
Activités économiques	Code(s)	Chiffre d'affaires total (K€)	% du chiffre d'affaires (%)	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes		
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE											
A.1. Activités alignées sur la taxonomie											
Chiffre d'affaires des activités alignées sur la taxonomie (A.1.)		—	—								
• dont habitantes		—	—								
• dont transitoires		—	—								
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non alignées											
Fabrication de médicaments	PPC 1.2	735 052	87,4 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL		
Fabrication d'équipements électriques et électroniques	CE 1.2	29 697	3,5 %	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL	N/EL		
Réparation, remise à neuf et reconditionnement	CE 5.1	6 945	0,8 %	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL	N/EL		
Vente de pièces détachées	CE 5.2	2 667	0,3 %	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL	N/EL		
Traitement de données, hébergement et activités connexes	CCM 8.1	2 239	0,3 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL		
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non alignées (A.2.)		776 600	92,3 %	0,3 %	—	— %	4,7 %	87,4 %	— %		
TOTAL A (A.1. + A.2.)		776 600	92,3 %	0,3 %	—	— %	4,7 %	87,4 %	— %		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE											
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie (B)		64 493	7,7 %								
TOTAL (A + B)	N/A	841 093	100 %								

Critères d'absence de préjudice important (DNSH – Do No Significant Harm)									
(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)
Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Part du chiffre d'affaires alignée (A.1.) ou éligible (A.2.) sur la taxinomie, année N-1 (%)	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)
							–		
							–	H	
							–		I
							85,8 %		
							4,1 %		
							0,8 %		
							0,4 %		
							91,1 %		
							91,1 %		



1

2

3

4

5

6

7

TAXONOMIE – CAPEX

(1)	(2)	(3)	(4)	Critères de contribution substantielle					
				(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
Activités économiques	Code(s)	Dépenses d'investissement absolues (K€)	Part des dépenses d'investissement (%)	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
A.1. Activités alignées sur la taxonomie									
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5	219	0,3 %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3	—	— %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments	CCM 7.4	7	— %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM 7.5	30	— %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6	2 415	3,5 %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	8	— %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Traitement de données, hébergement et activités connexes	CCM 8.1	—	— %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Dépenses d'investissement des activités alignées sur la taxonomie (A.1.)	N/A	2 679	3,9 %	3,9 %	—	—	—	—	—
• dont habitantes	N/A	—	— %	—	—	—	—	—	—
• dont transitoires	N/A	2 679	3,9 %						
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non alignées									
Fabrication de médicaments	PPC 1.2	14 766	21,6 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL
Fabrication d'équipements électriques et électroniques ; Réparation, remise à neuf et reconditionnement ; Vente de pièces détachées	EC 1.2 EC 5.1 EC 5.2	473	0,7 %	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL	N/EL
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5	2 286	3,3 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3	—	— %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments	CCM 7.4	363	0,5 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM 7.5	—	— %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6	—	— %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	874	1,3 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Traitement de données, hébergement et activités connexes	CCM 8.1	1	— %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Dépenses d'investissement des activités éligibles à la taxonomie mais non alignées (A.2.)	N/A	18 763	27,4 %	5,1 %	N/EL	N/EL	0,7 %	21,6 %	N/EL
TOTAL A (A.1. + A.2.)		21 442	31,3 %						
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
Dépenses d'investissement des activités non éligibles à la taxonomie (B)	N/A	47 012	71,4 %						
TOTAL A + B	N/A	68 454	100 %						

Critères d'absence de préjudice important
(DNSH – Do No Significant Harm)

(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)
Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Part des dépenses d'investissement d'investissement alignées (A.1) ou éligibles (A.2) sur la taxeonomie, année N-1 (%)	Catégorie (activité habitante) <i>H</i>	Catégorie (activité transitoire) <i>T</i>
Oui	Oui	N/A	Oui	Oui	N/A	Oui	0,3%		<i>T</i>
Oui	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	2,8%	<i>H</i>	
Oui	Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	—%	<i>H</i>	
Oui	Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	—%	<i>H</i>	
Oui	Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	—%	<i>H</i>	
Oui	Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	2,9%		<i>T</i>
Oui	Oui	Oui	Oui	N/A	N/A	Oui			
Oui	Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	3,1%		
							—%	<i>H</i>	
							3,1%		<i>T</i>
							15,0%		
							0,4%		
							6,1%		
							2,8%		
							—%		
							—%		
							—%		
							1,0%		
							—%		
							25,4%		
							28,6%		

TAXONOMIE – OPEX

(1) Activités économiques	(2) Code(s)	(3) Dépenses d'exploitation totales (K€)	(4) % des dépenses d'exploitation (%)	Critères de contribution substantielle					
				(5) Atténuation du changement climatique	(6) Adaptation au changement climatique	(7) Ressources aquatiques et marines	(8) Économie circulaire	(9) Pollution	(10) Biodiversité et écosystèmes
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
A.1. Activités alignées sur la taxonomie									
Dépenses d'exploitation des activités alignées sur la taxonomie (A.1.)	N/A	—	—	—	—	—	—	—	—
• dont habilitantes	N/A	—	—	—	—	—	—	—	—
• dont transitoires	N/A	—	—						
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non alignées									
Fabrication de médicaments	PPC 1.2	49 522	48,8 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL
Fabrication d'équipements électriques et électroniques	CE 1.2	3 175	3,1 %	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL	N/EL
Traitement de données, hébergement et activités connexes	CCM 8.1	8 666	8,5 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Dépenses d'exploitation des activités éligibles à la taxonomie mais non alignées (A.2.)		61 363	60,5 %	8,5 %	— %	— %	3,1 %	48,8 %	— %
TOTAL A (A.1. + A.2.)		61 363	60,5 %						
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
Dépenses d'exploitation des activités non éligibles à la taxonomie (B)		40 072	39,5 %						
TOTAL (A + B)		101 435	100 %						

Critères d'absence de préjudice important (DNSH – Do No Significant Harm)									
(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)
Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Part des dépenses d'exploitation d'exploitation alignées (A.1) ou éligibles (A.2) sur la taxonomie, année N-1 (%)	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	–		
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	–	H	
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	–		T
							50,2 %		
							4,9 %		
							7,1 %		
							62,2 %		
							62,2 %		



1

2

3

4

5

6

7

5.8 RAPPORT DE CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ET DE CONTRÔLE DES EXIGENCES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée générale de la société Guerbet,

Le présent rapport est émis en notre qualité de Commissaires aux comptes de Guerbet. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre et incluses dans le rapport sur la gestion du Groupe.

En application de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, Guerbet est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte du rapport sur la gestion du Groupe. Ces informations ont été établies dans un contexte de première application des articles précités caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes, le recours à des estimations significatives, l'absence de pratiques et de cadre établis notamment pour l'analyse de double matérialité ainsi que par un dispositif de contrôle interne évolutif. Elles permettent de comprendre les impacts de l'activité de Guerbet sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du Code précité notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par Guerbet pour déterminer les informations publiées, et le respect de l'obligation de consultation du Comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de durabilité avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le Code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par Guerbet dans le rapport de gestion du Groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

En outre, cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de Guerbet, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par Guerbet en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

Elle permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur les éventuelles données comparatives.

Conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par Guerbet pour déterminer les informations publiées, et respect de l'obligation de consultation du Comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du travail

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par Guerbet lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans l'État de durabilité, et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

En outre, nous avons contrôlé le respect de l'obligation de consultation du Comité social et économique.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par Guerbet avec les ESRS.

Concernant la consultation du Comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du travail, nous vous informons qu'à la date du présent rapport, celle-ci n'a pas encore eu lieu.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Concernant l'identification des parties prenantes

Les informations relatives à l'identification des parties prenantes sont mentionnées dans le rapport de gestion du Groupe et présentées dans la section 5.1.4 « Parties prenantes » de l'État de durabilité

Nous avons pris connaissance de l'analyse réalisée par Guerbet pour identifier :

- les parties prenantes, qui peuvent affecter les entités du périmètre des informations ou peuvent être affectées par elles, par leurs activités et relations d'affaires directes ou indirectes dans la chaîne de valeur ;
- les principaux utilisateurs des états de durabilité (y compris les principaux utilisateurs des états financiers).

Nous nous sommes entretenus avec la Direction et/ou les personnes que nous avons jugées appropriées et avons inspecté la documentation disponible.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- apprécier la cohérence des principales parties prenantes identifiées par Guerbet avec la nature de ses activités et son implantation géographique, en tenant compte de ses relations d'affaires et de sa chaîne de valeur ;
- exercer notre esprit critique pour apprécier le caractère représentatif des parties prenantes identifiées par Guerbet ;
- apprécier le caractère approprié de la description donnée dans le paragraphe 5.1.4 « Parties prenantes » de l'État de durabilité, notamment, en ce qui concerne les modalités de collecte des intérêts et des points de vue des parties prenantes mises en place par Guerbet ainsi que les engagements pris par Guerbet auprès de ces parties prenantes dans le cadre de sa stratégie RSE.

Concernant l'identification des impacts, risques et opportunités

Les informations relatives à l'identification des impacts, risques et opportunités sont mentionnées dans le rapport de gestion du Groupe et présentées dans la section 5.1.6 « Impacts, risques et opportunités » de l'État de durabilité.

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par Guerbet concernant l'identification des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités, réels ou potentiels, en lien avec les enjeux de durabilité mentionnés dans le paragraphe AR 16 des « Exigences d'application » de la norme ESRS 1, et le cas échéant, ceux qui sont spécifiques à Guerbet, tel que présenté dans la section 5.1.6 « Impacts, risques et opportunités » de l'État de durabilité.

En particulier, nous avons apprécié la démarche mise en place par Guerbet pour déterminer ses impacts et ses dépendances, qui peuvent être source de risques ou d'opportunités, notamment le dialogue mis en œuvre, le cas échéant, avec les parties prenantes.

Nous avons pris connaissance de la matrice réalisée par Guerbet des IRO identifiés, notamment la description de leur répartition dans les activités propres et la chaîne de valeur, ainsi que leur horizon temporel (court, moyen ou long terme – présenté au niveau des normes thématiques), et apprécié la cohérence de cette matrice avec notre connaissance du Groupe.

Nous avons :

- apprécié l'approche descendante utilisée par Guerbet pour recueillir les informations au titre des filiales ;
- apprécié la manière dont Guerbet a considéré la liste des sujets de durabilité énumérés par la norme ESRS 1 (AR 16) dans son analyse ;
- apprécié la cohérence des impacts, risques et opportunités réels et potentiels identifiés par Guerbet avec les analyses sectorielles disponibles ;
- apprécié la cohérence des impacts, risques et opportunités actuels et potentiels identifiés par Guerbet, notamment ceux qui lui sont spécifiques, car non couverts ou insuffisamment couverts par les normes ESRS avec notre connaissance du Groupe ;
- apprécié comment Guerbet a pris en considération les différents horizons temporels notamment s'agissant des enjeux climatiques ;
- apprécié si Guerbet a pris en compte les risques et opportunités pouvant découler d'événements à la fois passés et futurs du fait de ses activités propres ou de ses relations d'affaires, y compris les actions entreprises pour gérer certains impacts ou risques ;
- apprécié si Guerbet a tenu compte de ses dépendances aux ressources naturelles, humaines et/ou sociales dans l'identification des risques et opportunités.

Concernant l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière

Les informations relatives à l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière sont mentionnées au 5.1.6.1 « Méthodologie de l'analyse de double matérialité » de l'État de durabilité.

Nous avons pris connaissance, par entretien avec la Direction et inspection de la documentation disponible, du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par Guerbet, et apprécié sa conformité au regard des critères définis par ESRS 1.

Nous avons notamment apprécié la façon dont l'entité a établi et appliqué les critères de matérialité de l'information définis par la norme ESRS 1, y compris relatifs à la fixation de seuils, pour déterminer les informations matérielles publiées :

- au titre des indicateurs relatifs aux IRO matériels identifiés conformément aux normes ESRS thématiques concernées ;
- au titre des informations spécifiques à Guerbet.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport de gestion du Groupe et présentées dans l'État de durabilité avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de durabilité, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par Guerbet relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport de gestion du Groupe présentées dans l'État de durabilité avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant au paragraphe « Cadre d'application de la première année » de la section 5.1.7 « Base générale d'établissement des états de durabilité » de l'État de durabilité, qui décrit les spécificités contextuelles liées à la première application des exigences de la CSRD, en particulier en ce qui concerne l'indisponibilité ou la disponibilité partielle de certaines informations notamment concernant les indicateurs relatives aux substances préoccupantes ou très préoccupantes utilisées, les microplastiques ou les pratiques en matière de délai de paiement fournisseurs tels que mentionnés au sein de ce paragraphe.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Informations fournies en application des normes environnementales (ESRS E1 à E5)

Les informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1) sont mentionnées dans la section 5.2.3 « Climat – ESRS E1 » de l'État de durabilité.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- apprécier, sur la base des entretiens menés avec la Direction ou les personnes concernées, si la description des politiques, actions et cibles mises en place par le Groupe couvre les domaines suivants : atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique et efficacité énergétique ;
- apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans les notes de la section environnementale des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport sur la gestion du Groupe et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance du Groupe.

En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan des émissions de gaz à effet de serre (inclus dans E1), nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe visant à la conformité des informations publiées ;
- apprécier la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés et la chaîne de valeur amont et aval ;
- prendre connaissance du protocole d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par le Groupe pour établir le bilan d'émissions de gaz à effet de serre et apprécier ses modalités d'application et les processus de collecte mis en place, sur une sélection de catégories d'émissions et de sites contribuant aux scopes 1, 2 et 3 de l'empreinte carbone du Groupe ;
- apprécier le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
- rapprocher, sur la base de sondages, pour les données physiques (telles que la consommation d'énergie), les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par Guerbet pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhension ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de tels éléments à communiquer dans notre rapport.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 25 mars 2025

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars
Bruno POUGET

Crowe HAF
Membre de Crowe Global
David KHAROUBI



1

2

3

4

5

6

7

ÉTATS FINANCIERS ET NOTES ANNEXES

6.1	COMPTES CONSOLIDÉS ET ANNEXES	258	6.4	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	326
6.1.1	États de synthèse	258			
6.1.2	Notes annexes aux états financiers consolidés	262	6.5	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	330
6.2	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	301			
6.3	COMPTES INDIVIDUELS ET ANNEXES SOCIALES	305			
6.3.1	Comptes annuels	305			
6.3.2	Notes annexes aux comptes annuels	308			

6.1 COMPTES CONSOLIDÉS ET ANNEXES

6.1.1 États de synthèse

6.1.1.1 Bilan consolidé

ACTIF (VALEURS NETTES)

(en K€)	Note	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	5	106 685	97 115
Immobilisations corporelles	6	291 315	293 929
Autres actifs financiers non courants	1 & 7	21 780	24 527
Impôts différés – Actif	8	27 507	28 038
Total Actifs non courants		447 287	443 609
Stocks	9	301 231	305 178
Clients et Comptes rattachés	10 & 1.1	172 900	149 550
Actifs destinés à être cédés ^(a)		11 415	9 942
Autres actifs financiers courants	1 & 1.1	54 185	65 685
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 & 1.2	50 237	51 279
Total Actifs courants		589 967	581 633
TOTAL ACTIF		1 037 254	1 025 242

PASSIF (VALEURS NETTES)

(en K€)	Note	31/12/2024	31/12/2023
Capital		12 641	12 641
Autres réserves		408 847	390 334
Résultat net		16 084	23 866
Écart de conversion		(43 336)	(48 509)
Capitaux propres, part du groupe	11	394 237	378 332
Résultat et Réserves, des participants ne donnant pas le contrôle		(2 665)	(60)
Total des capitaux Propres		391 572	378 272
Dettes financières non courantes	2.1 & 2.2	350 638	374 045
Autres passifs financiers non courants	2	2 780	3 689
Impôts différés – Passif	8	6 371	9 448
Provisions non courantes	12	31 410	30 562
Passifs non courants		391 199	417 743
Fournisseurs et autres dettes	13 & 2.1	95 084	92 916
Dettes financières courantes	2.1 & 2.2	44 486	13 000
Autres passifs courants	1 & 2.7	78 725	77 957
Impôts exigibles – Passif		24 958	29 584
Autres provisions à court terme	12	11 229	15 770
Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente		—	—
Total Passifs courants		254 483	229 227
TOTAL PASSIF		1 037 254	1 025 242

(a) Suite à l'annonce du Groupe de janvier 2023 d'un recentrage stratégique avec une concentration des efforts pour l'activité II sur le Lipiodol® et la mise en vente des activités cathéter, les actifs non courants d'Accurate Medical Therapeutics ont été considérés comme « destinés à être cédés », en application de la norme IFRS 5. Ces actifs et passifs ont été enregistrés à leur juste valeur et classés en bas du bilan consolidé du Groupe. Il en résulte un actif net de 11 415 K€ au 31 décembre 2024 incluant les actifs non courants et les stocks. La vente des actifs d'Accurate Medical Therapeutics à Argon Medical a été conclue le 14 janvier 2025 (cf. note 27 Événements postérieurs à la clôture).

6.1.1.2 Compte de résultat consolidé

(en K€)	Note	2024	2023
Chiffre d'affaires	4	841 093	785 690
Redevances		3 699	6 908
Autres produits de l'activité	14	7 677	3 615
Achats consommés et variation de stocks		(189 263)	(179 704)
Charges de personnel	15	(273 980)	(263 625)
Charges externes	16	(255 029)	(233 806)
Impôts et taxes	17	(16 400)	(15 441)
Dotations aux amortissements et dépréciations	18	(61 215)	(61 145)
Dotations nettes aux provisions	18	(8 634)	1 037
Autres produits et charges d'exploitation	19	1 623	(4 858)
Résultat opérationnel courant		49 570	38 671
• <i>dont participation</i>		(917)	(915)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		283	123
Coût de l'endettement financier brut	20	(22 573)	(8 714)
Coût de l'endettement financier net		(22 290)	(8 591)
Profits et pertes de change		(5 746)	1 707
Autres produits et charges financiers		(2 187)	(979)
Charge d'impôt sur le résultat	21	(5 881)	(8 637)
Résultat net consolidé		13 467	22 171
• <i>Résultat net – part du groupe</i>		16 084	23 866
• <i>Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle</i>		(2 617)	(1 696)
Résultat net par action de 1 € de nominal (en euros)		1,07	1,75
Résultat net dilué par action de 1 € de nominal (en euros)	26	1,07	1,75

6.1.1.3 État du résultat global consolidé

(en K€)	2024	2023
Résultat net consolidé de l'exercice	13 467	22 171
• <i>Revenu net – part du groupe</i>	16 084	23 866
• <i>Revenu net des participations ne donnant pas le contrôle</i>	(2 617)	(1 696)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		
Non recyclable		
Écarts actuariels sur engagements IAS 19	409	(1 430)
Impôt différé sur écarts actuariels sur engagements IAS 19	(100)	1 190
Écarts actuariels sur engagements IFRS 2	706	205
Impôt différé sur écarts actuariels sur engagements IFRS 2	(182)	1 259
Recyclable		
Instruments de couverture	162	(11 187)
Variation des écarts de conversion	5 173	(11 716)
RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	19 635	492
• <i>Revenu net – part du groupe</i>	22 240	2 185
• <i>Revenu net des participations ne donnant pas le contrôle</i>	(2 605)	(1 693)

6.1.1.4 Tableau des flux de trésorerie consolidé

(en K€)	Note	2024	2023
Résultat net		13 467	22 171
Variation amortissements et provisions sur immobilisations et autres actifs circulants		73 148	58 220
Dotations et reprises de provisions pour risques		(2 657)	(957)
Variation de juste valeur des instruments de couverture		2 349	(1 973)
Charges de stock-options et actions gratuites		717	205
Résultat de cession d'immobilisations et autres ajustements		(708)	1 861
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		86 315	79 527
Coût de l'endettement financier net		20 523	10 635
Charges d'impôt (y compris impôts différés)	21	5 881	8 637
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		112 719	98 799
Impôts versés		(19 247)	(6 910)
(Augmentation)/diminution des stocks		(6 568)	(36 274)
(Augmentation)/diminution du poste clients et comptes rattachés		(27 348)	(28 970)
Augmentation/(diminution) du poste fournisseurs et comptes rattachés		1 885	(10 342)
(Augmentation)/diminution des autres actifs		3 483	(10 289)
Augmentation/(diminution) des autres passifs		16 296	21 422
Variation du B.F.R. lié à l'activité		(12 252)	(64 452)
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)		81 220	27 437
Investissements		(58 236)	(56 438)
• en immobilisations incorporelles	5.1	(24 948)	(12 489)
• en immobilisations corporelles	6.1	(32 045)	(41 555)
• en immobilisations financières		(1 243)	(2 394)
Cessions		5 080	2 414
• en immobilisations incorporelles		1 440	720
• en immobilisations corporelles		1 242	721
• en immobilisations financières		2 398	973
Acquisition d'Intrasense, nette de la trésorerie acquise		—	(2 668)
Augmentation (Diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations		(5)	(3 240)
Flux net de trésorerie d'investissement (B)		(53 161)	(59 931)
Dividendes versés		(6 305)	(6 310)
Augmentation de capital		—	—
Émissions d'emprunts		13 343	445 541
Remboursements d'emprunts	2.2	(14 112)	(383 856)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)		(20 502)	(10 626)
Flux net de trésorerie de financement (C)		(27 576)	44 749
Incidence de la variation des taux de change (D)		(1 400)	(2 656)
Variation de la trésorerie nette (A) + (B) + (C) + (D)		(916)	9 599
Trésorerie initiale	2.6	51 032	41 433
TRÉSORERIE FINALE		50 116	51 032

TRÉSORERIE NETTE

(en K€)	2024	2023
Concours bancaires	(120)	(247)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	50 237	51 279
TOTAL	50 116	51 032

6.1.1.5 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en K€)	Capital	Réserves consolidées	Résultat	Variation des écarts de conversion	Capitaux propres Part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Situation au 31/12/2022	12 641	444 835	(41 116)	(36 792)	379 570	—	379 570
Affectation du résultat 2022	—	(41 116)	41 116	—	—	—	—
Distribution de dividendes	—	(6 311)	—	—	(6 311)	—	(6 311)
Résultat consolidé 2023	—	—	23 866	—	23 866	(1 696)	22 171
Écarts actuariels	—	(7 455)	—	—	(7 455)	—	(7 455)
Écarts de conversion	—	—	—	(11 716)	(11 716)	—	(11 716)
Augmentation de capital	—	—	—	—	—	—	—
Autres mouvements	—	378	—	—	378	1 636	2 014
Situation au 31/12/2023	12 641	390 334	23 866	(48 509)	378 332	(60)	378 272
Affectation du résultat 2023	—	23 865	(23 866)	—	—	—	—
Distribution de dividendes	—	(6 305)	—	—	(6 305)	—	(6 305)
Résultat consolidé 2024	—	—	16 084	—	16 084	(2 617)	13 467
Écarts actuariels	—	953	—	—	953	12	965
Écarts de conversion	—	—	—	5 173	5 173	—	5 173
Augmentation de capital	—	—	—	—	—	—	—
Autres mouvements	—	—	—	—	—	—	—
SITUATION AU 31/12/2024	12 641	408 848	16 084	(43 336)	394 237	(2 665)	391 572

6.1.2 Notes annexes aux états financiers consolidés

Les chiffres présentés dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire. Certains totaux peuvent présenter des écarts d'arrondis.

6.1.2.1 Règles et méthodes comptables

a) Principes généraux et déclaration de conformité

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés de Guerbet sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'approuvé par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers. Le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne diffère sur certains aspects du référentiel IFRS publié par l'IASB. Néanmoins, le Groupe s'est assuré que les informations financières pour les périodes présentées n'auraient pas été substantiellement différentes s'il avait appliqué le référentiel IFRS tel que publié par l'IASB.

Les normes comptables internationales comprennent les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les normes IAS (*International Accounting Standards*) ainsi que leurs interprétations SIC (*Standing Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

Le référentiel IFRS adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2024 est disponible à la rubrique Interprétations et normes IAS/IFRS, sur le site suivant : <https://www.efrag.org/en/financial-reporting/endorsement-status>.

b) Principales normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2024

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024 de :

- l'amendement de la norme IAS 1 relatif au classement courant/non courant des passifs assortis de clauses d'exigibilité anticipée (« covenants ») et aux informations à fournir en annexe les concernant ;
- l'amendement des normes IAS 7 et IFRS 7 relatifs aux informations à fournir en annexe au titre des accords de financement des fournisseurs ; et
- l'amendement de la norme IFRS 16, concernant la comptabilisation des dettes de loyer dans une transaction de cession-bail ;

n'a pas d'impacts significatifs pour le groupe Guerbet.

En décembre 2022, l'Union Européenne a publié la Directive 2022/2523 afin de mettre en œuvre la réforme fiscale de l'OCDE. Cette directive s'applique à compter du 1^{er} janvier 2024. De plus, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 12 « Réforme fiscale internationale – Modèle de règle du Pilier 2 » applicable pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2023, qui introduit une exemption temporaire à la comptabilisation des actifs ou passifs d'impôts différés liés à cet impôt minimum. Cette réforme n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers du Groupe au 31 décembre 2024.

b bis) Principales normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB d'application non obligatoire au 1^{er} janvier 2024 au sein de l'Union Européenne

Le Groupe n'a pas anticipé de normes, amendements et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2024.

c) Estimations et jugements

Pour l'établissement des états financiers conformément aux normes IFRS, le Groupe procède à des estimations et fait des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

La Direction évalue ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les principales estimations significatives faites par la Direction du Groupe portent notamment sur l'évaluation des *goodwill* et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée, des dépréciations de stocks, des provisions, des litiges avec des tiers, et les impôts différés.

c bis) Effets des problématiques climatiques sur les états financiers

En préparant les états financiers consolidés, le Groupe a considéré l'impact du changement climatique, particulièrement dans le contexte des informations requises au sein de l'État de durabilité du Document d'enregistrement universel.

Les *business plans* prennent en compte les investissements nécessaires permettant au Groupe d'atteindre les objectifs fixés, mais les effets à court et moyen terme ne sont pas chiffrables à ce stade.

c ter) Contrats d'approvisionnement en énergies renouvelables

Afin de réduire ses émissions de carbone liées à l'achat d'énergie, le groupe Guerbet peut être amené à signer des contrats d'achat d'énergie renouvelable à long terme (*Power Purchase Agreements* ou PPA). Au 31 décembre 2024, un seul contrat de ce type existe, dont les principales caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Site	Dublin (Irlande)
Date de démarrage	2024
Durée du contrat	20 ans
Production (en KWh par an)	2 000 000

Le Groupe a analysé le contrat afin de déterminer si l'opération est un contrat de location ou un achat en substance. Sur la base des éléments du contrat, la transaction est qualifiée d'achat par Guerbet de la centrale photovoltaïque de par :

- le transfert automatique de la propriété à Guerbet au terme du contrat ;
- l'option d'achat à la main de Guerbet ; et
- le droit exclusif d'acheter l'intégralité de l'électricité produite.

La qualification en substance nous a ensuite permis de conclure sur la comptabilisation de la transaction en tant qu'acquisition (immobilisation corporelle – IAS 16) en contrepartie d'une dette (IFRS 9). Conformément à IFRS 9, ce passif financier est évalué à sa juste valeur, définie comme la valeur actualisée des flux sur la durée du contrat.

Au 31 décembre 2024, il en résulte un actif et un passif de 2,4 M€.

d) Principes de consolidation

Les filiales sont consolidées en fonction du contrôle exercé par la société-mère. Guerbet consolide :

- par intégration globale, les sociétés dans lesquelles la société-mère exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif ;
- par mise en équivalence, les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sans en assurer la gestion.

Toutes les transactions inter-compagnies sont éliminées.

d bis) Intérêts (ou participations) ne donnant pas le contrôle

Les intérêts minoritaires ou participations ne donnant pas le contrôle sont évalués selon les règles définies par la norme IFRS 3 sur les regroupements d'entreprises.

Dans le cadre de l'acquisition d'Intrasense en 2023, les intérêts minoritaires ont été déterminés sur la base de leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets identifiables.

e) Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur est comptabilisé en *goodwill* (méthode dite du *goodwill* partiel).

Si cette différence est positive, elle est comptabilisée à l'actif, en *goodwill*. Dans le cas contraire, elle est comptabilisée immédiatement en produits.

f) Méthodes de conversion

Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction.

Les éléments monétaires du bilan et du tableau de flux de trésorerie sont réévalués pour leur contre-valeur au cours de clôture à la date de l'arrêté comptable. Les écarts résultant de cette valorisation sont enregistrés au compte de résultat en « Autres produits et charges financiers ».

Les éléments non monétaires du bilan évalué au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

Les résultats sur opérations d'options en devises sont comptabilisés à l'échéance de l'option dans la mesure où elles couvrent des opérations commerciales postérieures à la clôture de l'exercice. La prime payée est inscrite à l'actif du bilan jusqu'à l'échéance de l'option.

Conversion des comptes des filiales étrangères hors zone euro

Les capitaux propres sont convertis aux taux historiques, les autres postes du bilan aux cours officiels de fin d'exercice et les postes du compte de résultat au cours moyen de l'exercice. L'écart résultant de l'utilisation de ces différents taux est porté dans les capitaux propres, au poste « Écarts de conversion ».

Cas particulier : conversion des comptes de filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est hyperinflationniste

L'Argentine et la Turquie sont identifiées comme pays à hyperinflation depuis plusieurs années.

La norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyperinflationnistes » s'applique aux états financiers de Guerbet Argentina, branche de Guerbet Argentina Ltd. (UK), ainsi qu'à Guerbet Ilac Tibbi A.S (filiale turque). Les états financiers de Guerbet Argentina sont convertis en euro dans le cadre des comptes consolidés du Groupe. En vertu du paragraphe IAS 21.42B, les retraitements devant être opérés sur les actifs/passifs non monétaires tels que définis par le paragraphe IAS 29.8 ne s'appliquent que sur les états financiers produits à partir de la date à laquelle la monnaie est identifiée comme hyperinflationniste. La masse des actifs et passifs non monétaires de Guerbet Argentina et Guerbet Ilac Tibbi A.S n'est pas significative au 31 décembre 2024. L'impact de l'hyperinflation sur les éléments monétaires ne modifie pas la lecture des états financiers Groupe. Aucun retraitement spécifique n'a donc été effectué.

g) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à la juste valeur en cas de regroupement d'entreprises. Les marques enregistrées à l'actif du bilan concernent uniquement des marques acquises soutenues par des dépenses de promotion.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon leur durée d'utilité. La durée d'utilité est la période pendant laquelle une entité s'attend à utiliser un actif, ou le nombre d'unités de production ou unités similaires que l'entité s'attend à obtenir de l'actif. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

De manière générale :

- les marques ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test annuel de perte de valeur ;
- les brevets et technologies acquis sont amortis linéairement sur une durée n'excédant pas la durée de protection ;
- l'amortissement des logiciels informatiques est pratiqué sur une durée de trois à dix ans selon le mode linéaire.

h) Frais de recherche et développement

Les frais encourus pendant la phase de recherche sont comptabilisés en charges. Les frais encourus pendant la phase de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères ci-après peuvent être démontrés :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et
- sa capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires, le Groupe considère que, pour les produits de contraste, les frais supportés avant obtention de l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) ne répondent pas aux critères ci-dessus. Par conséquent, ces frais de développement internes sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Par ailleurs, les frais supportés après obtention de l'AMM constituent en règle générale des frais commerciaux non activables. Dans le cadre des *Post Marketing Requirements* (PMR) aux États-Unis, des études complémentaires, intervenant après obtention d'un agrément, peuvent être demandées. Dans ce cas, les coûts liés à ces études répondent aux critères de comptabilisation en immobilisation (se référer à la [note 5](#) pour plus de détails).

Les crédits d'impôt recherche sont classés en « Autres produits et charges d'exploitation » du compte de résultat (cf. [note 19 Autres produits et charges d'exploitation](#)).

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production. Par exception, selon l'option ouverte par la norme IFRS 1 sur la première adoption des IFRS, le site de Villepinte a été comptabilisé à la juste valeur au 1^{er} janvier 2004.

Les coûts directement attribuables et nécessaires à la mise en état de marche des investissements, depuis les avant-projets (sommaires et détaillés) d'ingénierie jusqu'aux coûts de validation et qualification des installations, sont immobilisés.

Les coûts des emprunts sont incorporés dans la valeur des immobilisations pour les projets d'investissements stratégiques s'échelonnant sur plusieurs mois de fabrication et ayant débuté après le 1^{er} janvier 2009.

Les subventions d'équipement reçues ne sont pas déduites de la valeur des immobilisations mais présentées pour leur valeur amortie en produits constatés d'avance. Les amortissements sont calculés linéairement selon la durée d'utilité des actifs sur la base du coût d'acquisition ou de production, éventuellement réévalué, et sous déduction d'une valeur résiduelle le cas échéant. Les durées d'amortissement sont appréciées en fonction des durées d'utilité qui s'établissent en général dans les limites suivantes :

- constructions : 20 à 50 ans ;
- aménagements, agencements : 10 à 20 ans ;
- installations techniques, matériels et outillages : 5 à 10 ans ;
- autres immobilisations corporelles : 5 à 10 ans.

j) Dépréciation des immobilisations

Nature des actifs testés

Goodwill et immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie

Les *goodwill* et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les indices de perte de valeur peuvent être relatifs notamment au succès des phases successives de développement clinique, à la pharmacovigilance, à la protection des brevets, à l'arrivée de produits concurrents et/ou de génériques ou à l'évolution du chiffre d'affaires réalisé par rapport aux prévisions effectuées.

Autres actifs immobilisés

Les autres actifs immobilisés, y compris les immobilisations corporelles et financières, sont également soumis à un test de perte de valeur individuel chaque fois que les événements ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables. Par ailleurs, l'ensemble des immobilisations corporelles, ainsi que les actifs courants entrant dans la définition du besoin en fonds de roulement, sont testés chaque année au sein des unités génératrices de trésorerie en tant qu'élément ne pouvant pas générer des entrées de trésorerie largement indépendantes des autres groupes d'actifs rattachés auxdites unités génératrices de trésorerie.

Tests de perte de valeur – modalités retenues par le Groupe

Les tests de perte de valeur consistent à comparer la valeur nette comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

Pour les *goodwil* et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, le Groupe détermine la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT), ou groupes d'UGT, à partir de leur valeur d'utilité. Celle-ci est fondée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés y afférents. Ces derniers reposent sur des prévisions à court et moyen terme, établies par le management du Groupe. Les flux de trésorerie estimés sont actualisés en retenant le coût moyen pondéré du capital déterminé pour chaque UGT ou groupes d'UGT. Pour chaque UGT ou groupes d'UGT, une perte de valeur est enregistrée sur une ligne distincte au compte de résultat pour le différentiel. Dans le cas d'une perte de valeur identifiée sur une UGT ou groupes d'UGT, cette dernière est imputée en priorité sur les *goodwil*. Les pertes de valeur comptabilisées relatives à des *goodwil* sont irréversibles. Les modalités et hypothèses clés propres aux tests de dépréciation d'actif réalisés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont présentées pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie et les *goodwil* en [note 5.3](#).

k) Contrats de location

Conformément à la norme IFRS 16 en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019, pour tous les contrats de location autres que ceux de courte durée (inférieure ou égale à un an) ou portant sur des actifs de faible valeur (valeur inférieure à 5 KUSD), un droit d'utilisation est constaté à l'actif pour un montant identique à celui de la dette au titre des loyers futurs ajusté, le cas échéant, des paiements d'avance ou des montants provisionnés au titre des loyers à payer.

Au compte de résultat, une charge d'amortissement du droit d'utilisation de l'actif ainsi qu'une charge d'intérêt relative à la dette de loyers (charge financière) sont comptabilisées.

Les loyers afférant aux contrats de courte durée ou de faible valeur sont comptabilisés en charge au compte de résultat.

l) Actifs financiers

Depuis le 1^{er} janvier 2018, tout nouvel actif financier, hors trésorerie et instruments dérivés, est classé suivant l'une des trois catégories comptables suivantes :

- coût amorti (exemple : prêts et créances) ;
- juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (OCI – *Other Comprehensive Income*) (il y a deux types d'actifs en juste valeur par OCI : les titres de créances, qui donnent lieu à dépréciation et recyclage, et les actions, qui ne donnent lieu ni à dépréciation ni à recyclage) ;
- juste valeur par résultat.

La classification des actifs financiers est déterminée lors de leur comptabilisation initiale en fonction du modèle de gestion relatif à la manière dont le Groupe gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie et de créer de la valeur. La norme IFRS 9 identifie trois modèles de gestion :

- le modèle de gestion dont l'objectif est de détenir des actifs pour recouvrer les flux de trésorerie contractuels ;

- le modèle de gestion dont l'objectif est de détenir des actifs pour recouvrer les flux de trésorerie contractuels et les flux de cessions ;
- les autres modèles de gestion.

Les actifs financiers sont suivis à chaque clôture. Conformément à la norme IFRS 9, la reconnaissance d'une dépréciation des actifs financiers est basée sur les pertes de crédits attendues. Ce modèle s'applique aux actifs évalués au coût amorti ou aux actifs financiers répondant aux critères de SPPI (*Solely Payments of Principal and Interest*) et évalués en juste valeur par OCI sauf pour les actions pour lesquelles il n'y a pas de dépréciation.

Dans le cadre de la mise en place de contrats d'affacturage, les cessions de créances sont analysées en fonction des trois critères principaux de décomptabilisation des actifs financiers selon la norme IFRS 9 :

- l'expiration (IFRS 9.3.2 3a) ou le transfert (IFRS 9.3.2 4a) des droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif ;
- le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif (IFRS 9.3.2 6a) ;
- la perte du contrôle de l'actif (IFRS 9.3.2 6c).

Ces critères sont appréciés de manière successive, en respectant les différentes étapes d'analyse de l'arbre de décision d'IFRS 9.

m) Stocks

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont valorisés comme les produits finis et les encours au prix standard. En fin de période les écarts entre les coûts standards et les coûts réels de fabrication sont analysés en vue d'une éventuelle capitalisation. Les stocks de produits en cours et finis sont valorisés au coût de revient incorporant les frais directs et indirects de production, à l'exclusion des frais de siège, financiers ou commerciaux, et la valeur nette comptable ne peut excéder la valeur nette de réalisation. Une provision pour dépréciation est constituée en fonction du taux de rotation des stocks, de leur date de péremption et d'éventuels problèmes de qualité.

La sous-activité est exclue de la valorisation des stocks.

n) Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, en fonction du risque crédit évalué au cas par cas, conformément à la norme IFRS 9, et sur la base des pertes de crédits attendues.

o) Actifs détenus en vue d'être cédés

Un actif, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue d'être cédé quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, la vente doit être hautement probable. Pour que la vente soit hautement probable, un plan de vente de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé) doit avoir été engagé par un niveau de direction approprié, et un programme actif pour trouver un acheteur et finaliser le plan doit avoir été lancé.

p) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste est constitué des liquidités sur des comptes courants bancaires. Les valeurs mobilières de placement et de dépôts mobilisables ou cessibles, d'une durée inférieure à trois mois sont qualifiées d'équivalents de trésorerie lorsqu'ils sont facilement convertibles en trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur juste valeur en résultat.

q) Provisions

Les provisions correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de façon précise ;
- l'incidence économique est négative pour le Groupe, c'est-à-dire que ce passif s'analyse comme une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

r) Engagement envers les salariés

Le Groupe participe à des régimes à cotisations ou à prestations définies, selon les lois et habitudes des pays dans lesquels le Groupe exerce son activité. L'évaluation des engagements liés à des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi est conforme à la norme IAS 19 révisée. Les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Celle-ci consiste à se baser sur les indemnités qui seront versées aux salariés en tenant compte de la pyramide des âges, du taux de rotation du personnel et du taux de survie déterminé à partir des tableaux officiels par tranche d'âge. Les montants obtenus sont revalorisés en fonction d'hypothèses d'inflation et de promotion et actualisés pour tenir compte de la date à laquelle les prestations seront effectivement versées. Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont portés en capitaux propres. Ces évaluations sont réalisées une fois par an, pour tous les régimes. La répartition des droits à prestation faite de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire la date avant laquelle les services rendus par le membre du personnel n'affectent ni le montant ni l'échéance des prestations.

s) Instruments financiers dérivés

Le Groupe a recours aux instruments financiers dérivés afin de gérer et réduire son exposition aux risques de fluctuation des cours de change et des taux d'intérêt. Ces instruments sont négociés auprès d'établissements financiers de premier plan.

La mise en œuvre d'une comptabilité de couverture requiert de démontrer et documenter l'efficacité de la relation de couverture lors de sa mise en place et tout au long de sa vie (IFRS 9.6.4.1). L'efficacité de la couverture, sur le plan comptable, est vérifiée par le ratio de couverture entre l'élément couvert et l'instrument de couverture. Ce ratio doit être approprié, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de déséquilibre entre les poids de l'élément couvert et de l'instrument de couverture.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à la date de clôture pour leur valeur de marché, dite de juste valeur. Celle-ci est déterminée d'une part par les établissements financiers, d'autre part par une société indépendante.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées selon les principes suivants :

- pour les instruments de couverture documentés en couverture de flux futurs, les variations de juste valeur sont enregistrées en *Other Comprehensive Income* (OCI) pour la partie efficace. La partie inefficace est enregistrée en résultat ;
- pour les instruments de couverture documentés en couverture de juste valeur et les instruments non documentés, les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat.

t) Dettes financières

Les emprunts sont enregistrés initialement à la juste valeur. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif consistant à porter au compte de résultat sur la durée de vie de l'emprunt toute différence entre le produit de l'emprunt net des coûts de transaction et la valeur de remboursement. Les emprunts sont considérés comme des passifs courants, sauf si le Groupe détient un droit inconditionnel de différer le remboursement du passif au-delà d'une période de 12 mois après la clôture.

u) Chiffre d'affaires

Conformément à la norme IFRS 15, le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'une obligation de performance est satisfaite, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle du bien ou du service (IFRS 15.31 et IFRS 15.32).

v) Subventions publiques

Les subventions d'investissement ne sont pas comptabilisées en diminution du coût d'acquisition des immobilisations, mais portées en produits constatés d'avance. Leur montant est repris en autres produits opérationnels au même rythme que les amortissements des immobilisations subventionnées. Les aides à l'innovation et à l'emploi qui sont perçues sont comptabilisées en « Autres produits de l'activité » sur la période au cours de laquelle elles deviennent définitivement acquises.

w) Paiements fondés sur des actions

Stock-options : les paiements basés sur des actions concernent des plans d'options consentis à des salariés. Le Groupe applique la norme IFRS 2 pour les options de souscription d'actions octroyées après le 7 novembre 2002. La méthode binomiale est utilisée pour évaluer la juste valeur des options accordées. La juste valeur des options est comptabilisée en charges de personnel de manière étalée sur la durée d'indisponibilité des options, en contrepartie des capitaux propres.

Actions gratuites : le Groupe applique la norme IFRS 2 pour les plans d'actions gratuites consentis à des salariés. La juste valeur des actions est comptabilisée en charges de personnel de manière étalée sur la durée de la période d'acquisition, en contrepartie des capitaux propres.

x) Impôt sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigé des impositions différées. Celles-ci sont calculées sur toutes les différences temporaires provenant de l'écart entre la base fiscale et la base consolidée des actifs et passifs, selon une approche bilancielle avec application du report variable et en fonction d'un échéancier fiable de reversement. Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus sont ceux résultant de textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lors du dénouement des opérations concernées. Les impôts différés sur déficits sont comptabilisés lorsqu'ils sont récupérables dans un avenir proche. Les impôts différés, actifs ou passifs, sont compensés entre eux au niveau de chaque entité fiscale et sont portés pour leur montant net, au passif ou à l'actif. En France, les sociétés Guerbet S.A., Guerbet France, Medex et Simafex sont intégrées fiscalement dans le cadre de l'article 223-A du Code général des impôts.

Aux États-Unis, les sociétés Guerbet America, Liebel-Flarsheim Company LLC, Guerbet LLC, Guerbet Caribbean Inc. et Liebel-Flarsheim Ireland Inc. sont intégrées fiscalement.

Le Groupe ne qualifie pas la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) d'impôt sur les résultats et la présente dans les « Impôts et taxes » au compte de résultat.

y) Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat net par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le résultat net par action, dilué, est déterminé en tenant compte de toutes les actions qui pourraient être potentiellement créées et de l'économie éventuelle, nette d'impôt, qui résulterait de la conversion d'instruments donnant un accès différé au capital. À la fin de l'exercice, les actions potentielles sont constituées uniquement par des options de souscription d'actions.

z) Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt résulte de l'addition :

- du résultat net ;
- des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres ;
- des charges calculées (dotations aux amortissements, provisions...), diminuées des reprises sur charges calculées ;
- du résultat de cession des immobilisations et actifs financiers non courants ;

réduit de :

- la quote-part des subventions d'investissement rapportées au résultat.

6.1.2.2 Événements majeurs survenus au cours de l'année 2024

Cessions de créances

La société Guerbet France a effectué deux cessions de créances sans recours en 2024.

Le premier contrat d'affacturage sans recours a été signé le 26 juin 2024 avec la Banque Postale *Leasing & Factoring* pour un montant de 3,6 M€.

Un deuxième contrat, pour un montant de 5 M€, a été signé le 24 décembre 2024 avec la même banque et sur le même format que le contrat initial.

La société Guerbet S.A. a procédé à de l'escompte sans recours de deux crédits documentaires en 2024 pour un montant total de 1 M€. Le contrat avec BRED Banque Populaire a été signé le 10 décembre 2024.

L'analyse des contrats a démontré que les risques et avantages relatifs aux créances cédées ont été transférés et que, dans ce cadre, les créances sont décomptabilisées de l'actif du bilan au 31 décembre 2024 conformément à la norme IFRS 9.

Parc solaire sur le site de Dublin (Irlande)

Dans le cadre de sa stratégie et de son engagement visant à réduire ses émissions de carbone, en février 2024, Guerbet a inauguré son nouveau parc solaire sur le site de Dublin en Irlande. Ce parc solaire est le résultat d'un contrat d'énergie renouvelable à long terme (PPA) signé avec Enerpower.

Ce projet fournira 18 % de l'énergie électrique du site sur une base annualisée et, pendant les mois de pointe de l'été, pourrait potentiellement alimenter la centrale sans ajout d'électricité provenant du réseau pendant la journée.

Pour rappel, en 2023, Guerbet avait pris l'engagement, validé par la *Science-Based Targets initiative* (SBTi), de réduire ses émissions de carbone de 27,5 % pour le *scope* 1+2 et de 13,5 % pour le *scope* 3 d'ici 2032. Ce partenariat avec Enerpower est un excellent exemple de relation qui aidera le Groupe à atteindre ces objectifs.

Partenariat avec Nuclidium

Le 22 mai 2024, Guerbet et Nuclidium ont conclu un partenariat stratégique pour soutenir le développement de la radiothéranostique ciblée basée sur des radio-isotopes de cuivre. Ce partenariat permettra à Nuclidium d'accéder aux connaissances et au réseau étendu de Guerbet en matière d'imagerie diagnostique, de production et d'essais cliniques, facilitant ainsi la progression des candidats théranostiques de Nuclidium vers la commercialisation. Guerbet a réalisé un investissement stratégique non exclusif dans Nuclidium dans le cadre de cet accord. François Nicolas, Directeur Recherche, Développement, Innovation et IA de Guerbet, a rejoint le Conseil d'administration de Nuclidium en qualité d'observateur.

Réforme française des produits de contraste

Entrée en vigueur le 1^{er} mars 2024 par l'article 59 de la LFSS pour 2024, la réforme modifie le circuit d'approvisionnement et les modalités de financement des produits de contraste utilisés en radiologie pour les scanners et les IRM. Elle autorise la création de suppléments facturables pour certains actes médicaux utilisant des produits de contraste mais ne relevant pas des forfaits techniques.

Compte tenu de ce changement effectif de mode de financement, les produits de contraste concernés ne sont plus pris en charge au titre de la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux ni délivrés sur prescription médicale par les pharmaciens d'officine aux patients. Il revient alors aux médecins réalisant l'imagerie de fournir les produits de contraste nécessaires à la réalisation de l'acte après achat auprès des industriels.

Dans les comptes au 31 décembre 2024, l'impact de cette réforme sur les sociétés françaises du groupe Guerbet est notable (augmentation générale des créances clients et renouvellement du stock).

Conflit russo-ukrainien

La société Intrasure a des intérêts dans les zones impactées par la crise en Ukraine (Russie et Biélorussie notamment). Le groupe Guerbet est donc plus exposé depuis sa prise de participation dans Intrasure, mais il estime que les effets sur

ses opérations et la performance financière seront très limités au niveau global.

Gouvernance

À la suite de l'Assemblée générale du 24 mai 2024 et du Conseil d'administration qui s'est tenu le même jour, Hugues Lecat a été nommé Président du Conseil d'administration de Guerbet, en remplacement de Didier Izabel (qui restera administrateur et Président du Comité d'audit jusqu'à l'échéance de son mandat en 2026).

En mars 2024, Guerbet a annoncé le renforcement de son équipe dirigeante avec deux nouvelles nominations. Christine Allard et Eva Ohlsson rejoignent respectivement le Groupe en qualité de Directrice des Affaires Publiques et Communication Groupe et Directrice des Ressources Humaines. Elles intègrent toutes les deux le Comité exécutif de Guerbet.

6.1.2.3 Périmètre de consolidation

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale à 100 %, à l'exception de la société Intrasure, acquise début 2023 et détenue à 56,46 % (voir liste des sociétés en note 30).

En 2024, toutes les entités ont la même durée d'exercice, 12 mois, et clôturent leur exercice le 31 décembre.

6.1.2.4 Notes sur les comptes consolidés

SOMMAIRE DES NOTES

NOTE 1	Actifs financiers	270
NOTE 2	Passifs financiers	272
NOTE 3	Gestion des risques financiers	275
NOTE 4	Informations complémentaires (ex-informations sectorielles)	277
NOTE 5	Immobilisations incorporelles	279
NOTE 6	Immobilisations corporelles	283
NOTE 7	Actifs financiers non courants	284
NOTE 8	Actifs et passifs d'impôts différés	285
NOTE 9	Stocks	286
NOTE 10	Clients et comptes rattachés	287
NOTE 11	Capitaux propres	287
NOTE 12	Provisions	288
NOTE 13	Fournisseurs et comptes rattachés	291
NOTE 14	Autres produits de l'activité	291
NOTE 15	Charges de personnel	291
NOTE 16	Charges externes	293
NOTE 17	Impôts et taxes	293
NOTE 18	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	294
NOTE 19	Autres produits et charges d'exploitation	294
NOTE 20	Coût de l'endettement financier brut	294
NOTE 21	Impôt sur les bénéfices	295
NOTE 22	Frais de recherche et développement	295
NOTE 23	Subventions publiques	295
NOTE 24	Informations relatives aux parties liées	296
NOTE 25	Engagements hors bilan	296
NOTE 26	Résultats par action et résultats dilués par action	297
NOTE 27	Événements postérieurs à la clôture	297
NOTE 28	Affectation du résultat 2024	297
NOTE 29	Honoraires des Commissaires aux comptes	298
NOTE 30	Liste des sociétés consolidées	299

NOTE 1 Actifs financiers

2024	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la Juste Valeur par le Résultat	Actifs financiers à la Juste Valeur par les capitaux propres	Total Bilan
Créances d'impôts non courantes	—	—	—	—	—
Autres actifs financiers non courants	11 081	10 625	—	74	21 780
Clients et autres débiteurs	—	172 900	—	—	172 900
Autres actifs financiers courants	—	53 222	963	—	54 185
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	—	50 237	—	50 237
TOTAL	11 081	236 747	51 200	74	299 102

2023	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la Juste Valeur par le Résultat	Actifs financiers à la Juste Valeur par les capitaux propres	Total Bilan
Créances d'impôts non courantes	—	—	—	—	—
Autres actifs financiers non courants	11 455	12 190	—	882	24 527
Clients et autres débiteurs	—	149 550	—	—	149 550
Autres actifs financiers courants	—	63 539	2 146	—	65 685
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	—	51 279	—	51 279
TOTAL	11 455	225 278	53 425	882	291 040

ÉTAT DE VARIATION DES DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIFS FINANCIERS

	2023	Dotations	Reprises	Écarts conversion et autres mouvements	2024
Clients et autres débiteurs	2 293	1 423	(439)	13	3 290
Autres actifs financiers courants ^(a)	3 357	342	—	—	3 699
TOTAL	5 650	1 765	(439)	13	6 989

(a) Dépréciation des parts Truffle Capital.

	2022	Dotations	Reprises	Écarts conversion et autres mouvements	2023
Clients et autres débiteurs	4 220	394	(3 214)	(41)	2 293
Autres actifs financiers courants ^(a)	3 365	—	(8)	—	3 357
TOTAL	7 585	394	(3 222)	(41)	5 650

(a) Dépréciation des parts Truffle Capital.

1.1 Prêts et créances au coût amorti

	2024			2023		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Autres actifs financiers non courants	11 495	(870)	10 625	12 190	—	12 190
Clients et autres débiteurs	176 190	(3 290)	172 900	151 842	(2 293)	149 550
Autres actifs financiers courants	54 185	—	54 185	66 604	(919)	65 685
TOTAL	241 871	(4 160)	237 710	230 636	(3 212)	227 424

Autres actifs financiers courants au coût amorti	2024	2023
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	4 449	4 340
État et collectivités	36 169	41 446
Fournisseurs débiteurs	—	—
Personnel et organismes sociaux	5	36
Redevances à recevoir	—	—
Subventions à recevoir	—	—
Autres actifs courants	2 145	8 967
Charges constatées d'avance	11 418	10 896
TOTAL	54 185	65 685

Créances clients par antériorité d'échéances au 31 décembre 2024	Valeur brute
Créances non échues	159 968
Créances échues depuis moins de 3 mois	7 742
Créances échues depuis moins de 6 mois	4 474
Créances échues depuis moins de 1 an	998
Créances échues depuis moins de 2 ans	495
Créances échues depuis plus de 2 ans	(776)
TOTAL	172 900

L'encours clients au 31 décembre 2024 est réduit par deux cessions de créance sans recours effectuées en juin (3,6 M€) et décembre (5 M€) en France dont l'analyse démontre que les risques et avantages relatifs aux créances cédées ont été transférés et que dans ce cadre les créances sont décomptabilisées de l'actif du bilan conformément à la norme IFRS 9.

Créances clients par antériorité d'échéances au 31 décembre 2023	Valeur brute
Créances non échues	136 420
Créances échues depuis moins de 3 mois	11 109
Créances échues depuis moins de 6 mois	2 392
Créances échues depuis moins de 1 an	(75)
Créances échues depuis moins de 2 ans	10
Créances échues depuis plus de 2 ans	(305)
TOTAL	149 549

L'encours clients au 31 décembre 2023 est réduit par une cession de créance sans recours effectuée en décembre en France pour 9,9 M€ dont l'analyse démontre que les risques et avantages relatifs aux créances cédées ont été transférés et que dans ce cadre les créances sont décomptabilisées de l'actif du bilan conformément à la norme IFRS 9.

1.2 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat

(en K€)	2024	2023
Actifs financiers à la juste valeur par résultat hors dérivés dont	51 200	53 425
Swap	963	2 146
Valeurs Mobilières	3 544	5 224
Disponibilités	46 693	46 055
TOTAL	51 200	53 425

NOTE 2 Passifs financiers

2.1 Détail des passifs financiers avec distinction de la partie non courante de ces passifs

(en K€)	2024			2023
	Courant	Non courant	Total	Total
Dettes financières (note 2.2)	44 486	350 638	395 125	387 045
Fournisseurs	95 084	—	95 084	92 916
Autres passifs financiers (note 2.7)	77 634	—	77 634	77 957
Instruments financiers dérivés (note 3) et autres	1 091	2 779	3 870	3 686
TOTAL	218 296	353 417	571 713	561 603

2.2 Détail des dettes financières avec distinction de la partie non courante de ces dettes

(en K€)	2024	2023
Dettes non courantes dont	350 638	374 045
Réserve spéciale de participation (comptes courants bloqués)	1	4
Locations financement	2 347	—
Dettes de location IFRS 16	10 236	13 527
Emprunts auprès des établissements de crédit	222 829	246 641
Autres emprunts ^{(a)(b)}	115 225	113 873
Dettes courantes dont	44 486	13 000
Dettes de location IFRS 16	8 850	8 930
Emprunts auprès des établissements de crédit	31 429	190
Autres emprunts	997	172
Intérêts courus	3 090	3 174
Réserve de participation courante	—	287
Concours bancaires	120	247
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	395 125	387 045

(a) En juillet 2023, le Groupe a refinancé une partie de sa dette en faisant pour la première fois appel aux marchés de capitaux à hauteur de 100 M€, dont 50 M€ sous forme de placement privé (EuroPP) et 50 M€ sous forme d'Obligations de Relance.

(b) En décembre 2008, la demande d'aide pour le projet de recherche franco-allemand « Iseult » déposée auprès d'OSEO a été approuvée par la Commission européenne. Un financement a été obtenu sur les dépenses engagées dont 39 % sous forme d'avances remboursables et 61 % sous forme de subvention. Un avenant au contrat a été signé en juin 2020 afin de revoir les conditions d'atteinte des derniers jalons et le versement des aides associées, mais aussi afin de modifier les modalités de retours financiers en cas de commercialisation d'un produit issu du projet. Compte tenu de l'avancement du projet et de la négociation avec la BPI des clauses de remboursement, le Groupe a procédé, conformément à la norme IFRS 9, à une mise à jour de l'évaluation de la juste valeur du passif financier. Cela a conduit à la comptabilisation d'un complément d'avances remboursables au titre de l'actualisation de 1,3 M€ dont la contrepartie est comptabilisée en charges financières. Au 31 décembre 2024, le montant du passif financier s'élève à 15,8 M€. L'évaluation de ce passif intègre un potentiel complément de retour financier prévu à échéance post 2030 pour un maximum de 10,2 M€, estimé à chaque arrêté en tenant compte notamment de la progression des ventes de gadopiciérol.

RÉPARTITION DE LA DETTE AVANT COUVERTURE

	2024	2023
Part de la dette à taux variable (avant couverture)	65 %	64 %
Part de la dette à taux fixe	35 %	36 %

60 % de la dette à taux variable est couverte par un instrument dérivé de taux.

RÉCONCILIATION DE LA VARIATION DES PASSIFS ISSUS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

	2023	Émission	Remboursement	Concours bancaires	Effet de change et autres mvts	Reclassement	2024
Dettes non courantes	374 045	19 217	(11 129)	—	203	(31 697)	350 638
Dettes courantes	13 000	(85)	—	(129)	3	31 698	44 486
TOTAL	387 045	19 132	(11 129)	(129)	206	—	395 124

2.3 **Détail des dettes financières par devise**

Devises	2024			2023		
	Cours de clôture	Montant	%	Cours de clôture	Montant	%
Euro	1	384 656	97,4 %	1	374 592	96,8 %
Won	1 532	536	0,1 %	1 434	646	0,2 %
Dollar Hong Kong	8,07	649	0,2 %	8,63	1 176	0,3 %
Dollar US	1,04	4 986	1,3 %	1,11	6 325	1,6 %
CNY	7,58	592	0,1 %	7,85	870	0,2 %
Divers	—	3 705	0,9 %	—	3 436	0,9 %
TOTAL DETTES FINANCIÈRES		395 124			387 045	

2.4 **Détail des dettes financières par échéances**

Ces dettes financières présentent les échéances suivantes :

(en K€)	2024	2023
Échéances à moins de 1 an	44 486	13 000
Échéances à plus de 1 an et inférieures à 5 ans	244 809	268 550
Échéances à plus de 5 ans ^(a)	105 829	105 495
TOTAL	395 125	387 045

(a) Dont 100 M€ correspondant au refinancement de la dette par des obligations de relance et un placement privé obligataire.

2.5 Dettes de location

Les échéances des dettes de location sont les suivantes :

(en K€)	2024	2023
Échéances à moins de 1 an	8 850	8 930
Échéances à plus de 1 an et inférieures à 5 ans	12 583	13 527
TOTAL	21 433	22 456

2.6 Évolution de l'endettement financier

L'endettement financier net a évolué comme suit au cours de l'exercice :

(en K€)	2024	2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	50 237	51 279
Concours bancaires et soldes créditeurs de banques	(120)	(247)
Trésorerie nette	50 116	51 032
Endettement financier brut hors concours bancaires	(395 004)	(386 798)
ENDETTEMENT FINANCIER NET	(344 888)	(335 766)

Les emprunts comprennent une clause prévoyant une valeur maximale du ratio « Endettement financier net/EBITDA retraité ⁽¹⁾ », qui varie selon les années.

La valeur maximale du ratio est de 4,0. Au 31 décembre 2024, il s'élève à 2,75.

2.7 Autres passifs financiers courants

(en K€)	2024	2023
Dettes sociales	58 777	61 756
Dettes sur immobilisations	4 009	4 421
Dettes diverses	15 940	11 780
TOTAL	78 725	77 957

⁽¹⁾ EBITDA retraité = Résultat opérationnel + dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions après déduction des frais de restructuration.

NOTE 3 Gestion des risques financiers

3.1 Risque de change

3.1.1 Exposition et couverture du risque de change au 31 décembre 2024

Compte tenu de son empreinte internationale, le Groupe est exposé au risque de change sur plusieurs devises tel qu'exposé ci-après.

(en M€)	USD	BRL	JPY	HKD	KRW	CNY	CLP	COP
Risque comptable ^(a)	84,03	21,67	24,72	(27,60)	16,09	17,68	8,55	7,54
Positions avant couverture	84,03	21,67	24,72	(27,60)	16,09	17,68	8,55	7,54
Couverture du risque de change	(71,80)	—	(18,82)	28,21	—	—	—	—
Position de change nette	12,24	21,67	5,90	0,61	16,09	17,68	8,55	7,54

(a) Le risque comptable regroupe les positions en devises non fonctionnelles des entités du groupe Guerbet.

L'exposition en USD résulte principalement du solde net prêteur des comptes courants de Guerbet avec ses différentes filiales via le mécanisme de *cash-pooling*.

L'exposition en BRL provient essentiellement des entités industrielles du Groupe qui facturent les filiales brésiliennes en monnaie locale conformément à la règle du Groupe.

La position de change en yens (JPY) est due au financement par Guerbet de sa filiale japonaise.

Les facturations en devises étrangères de Guerbet Asia Pacific basée à Hong Kong à ses clients tiers ainsi que ses ventes croissantes à sa filiale chinoise en CNY sont à l'origine notre exposition à l'achat du HKD.

L'exposition en KRW provient des créances commerciales de Guerbet et de Guerbet Asia Pacific sur les deux filiales coréennes.

Le Groupe couvre une partie de son exposition au risque de change en procédant à des *swaps* et à des opérations de

change à terme. Ces instruments, bien qu'ils offrent une couverture économique, ne sont pas désignés dans une relation de couverture sur le plan comptable. Aussi, la variation de valeur de ces dérivés est enregistrée en résultat financier.

La valeur de marché (*mark to market*) au 31 décembre 2024 des instruments dérivés de change s'élevait à -126 K€.

3.1.2 Analyse de la sensibilité du résultat financier au risque de change comptable au 31 décembre 2024

Le calcul de la sensibilité est effectué sur le solde net non couvert (risque comptable après déduction des encours de couvertures), pour les principales devises.

Le tableau ci-dessous reprend l'impact sur le résultat financier d'une variation de 10 % de ces devises contre l'euro sur la position de change comptable nette au 31 décembre 2024 :

(en K€)	2024	2023
USD	1 224	7 170
BRL	2 167	2 740
JPY	590	2 433
KRW	1 609	1 496
HKD	61	288
CNY	1 768	441
CLP	855	444
COP	754	NC

3.2 Risque de taux d'intérêt

3.2.1 Exposition et couverture du risque de taux au 31 décembre 2024

En juillet 2023, Guerbet a finalisé le refinancement de sa dette par la mise en place d'une ligne de crédit syndiqué à taux variable venant se substituer à la facilité de crédit dont l'échéance était en mars 2024. Cette ligne d'un montant de 350 M€ a été tirée en deux tranches à hauteur de 250 M€ sur une durée de cinq ans. Ce dispositif a été complété par l'émission d'obligations EuroPP à taux fixe pour un montant de 50 M€ et une durée de six ans et demi et l'émission d'obligations Relance à taux fixe pour un montant de 50 M€ sur une période de huit ans.

Lors du précédent financement en mars 2019, le choix avait été fait de couvrir la tranche B du crédit syndiqué, soit 225 M€, par la mise en place d'instruments de couverture de taux à départ différé de deux ans à échéance mars 2024. Au moment du refinancement de la dette existante cette année, nous avons décidé de conserver ces instruments et de prévoir de mettre en place une nouvelle couverture de taux à départ différé en mars 2024 afin de prendre le relais.

Ainsi, courant novembre 2023, nous avons couvert la tranche B du nouveau crédit syndiqué, soit 150 M€, au travers de différents instruments, pour moitié sous forme de *swaps* de taux d'intérêt et pour moitié sous forme de tunnels (achat de *caps* et vente de *floors*).

La valeur de marché (*mark to market*) au 31 décembre 2024 des instruments dérivés négociés en novembre 2023 et adossés à la nouvelle dette s'élevait à -2,7 M€. Ces instruments de couverture étant éligibles à la comptabilité de couverture dite de flux de trésorerie futurs (*cash-flow hedge*) et ayant un test d'efficacité de 100 % à la clôture, leur valeur de marché n'a pas eu d'impact sur le résultat financier de l'entreprise.

La part de la dette financière du Groupe à taux variable avant couverture est de 65 %.

Ci-dessous la répartition de la dette à moins d'un an et plus d'un an.

	À moins de 1 an ^(a)	À plus de 1 an	Total
Passifs financiers à taux fixe	(12 937)	(127 480)	(140 416)
Passifs financiers à taux variable	(31 549)	(223 158)	(254 707)
Actifs financiers à taux fixe	—	—	—
Actifs financiers à taux variable	50 237	—	50 237
Position nette de gestion ^(b)			
• à taux fixe	(12 937)	(127 480)	(140 416)
• à taux variable	18 687	(223 158)	(204 471)
Hors bilan ^(c)	—	(75 000)	(75 000)
Position nette après gestion			
• à taux fixe	(12 937)	(202 480)	(215 416)
• à taux variable	18 687	(148 158)	(129 471)

(a) Toutes échéances des actifs et passifs financiers à taux variables et échéances à moins d'un an des actifs et passifs financiers à taux fixes.

(b) Somme des différences (actifs – passifs) à taux fixes et (actifs – passifs) à taux variables.

(c) Seules les nouvelles opérations de couverture ont été prises en compte dans le tableau de répartition en adéquation avec la nouvelle dette du Groupe.

3.2.2 Analyse de la sensibilité du résultat financier au risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2024

Plus de 97 % de la dette du Groupe est en euro. En conséquence, la sensibilité calculée dans cette note porte uniquement sur la dette en euro.

Le calcul de la sensibilité aux taux d'intérêt est effectué sur la dette brute à taux variable non couverte (104,7 M€) ainsi que la quote-part de la dette couverte par des tunnels (75 M€). Une variation à la hausse ou à la baisse de 100 points de base sur l'Euribor induirait une variation du coût de la dette de plus ou moins 1 M€ sur un an.

Une variation à la hausse de 100 points de base sur l'Euribor induirait une augmentation du coût de la dette de 1,7 M€ sur un an tandis qu'une baisse de 100 points de base entraînerait une réduction de 1,6 M€.

3.3 Risque de liquidité

En juillet 2023, Guerbet a finalisé le refinancement de sa dette par la mise en place d'une ligne de crédit syndiqué de 350 M€, dont une ligne de crédit confirmée de 100 M€ d'une durée de cinq ans avec deux options d'extension successives d'un an (sujettes à l'accord des banques), anticipant ainsi le refinancement de son crédit existant qui arrivait à échéance en mars 2024. Au 31 décembre 2024, cette ligne confirmée était disponible en totalité.

Ce dispositif a été complété par l'émission d'obligations EuroPP pour un montant de 50 M€ et une durée de six ans et demi et l'émission d'obligations Relance pour un montant de 50 M€ sur une période de huit ans permettant ainsi à Guerbet de diversifier ses sources de financement, d'étaler les échéances de sa dette et d'en augmenter la maturité moyenne.

En fin d'année, le Groupe dispose également de *cash* disponible à hauteur de 50,2 M€.

NOTE 4 Informations complémentaires (ex-informations sectorielles)

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que toute l'activité du Groupe s'effectue dans une branche d'activité unique, à savoir la recherche, le développement, la fabrication et la vente de produits de contraste pour l'imagerie médicale. En conséquence, le Groupe ne présente pas d'information sectorielle au sens entendu par la norme IFRS 8.

Toutefois, afin d'assurer une lecture fine de son activité, le Groupe présente au sein du présent paragraphe un détail de son activité par zone géographique. Cette information correspond aux états de *reporting* internes utilisés par la Direction pour le pilotage du Groupe. Une information complémentaire de chiffre d'affaires par gamme de produits est fournie.

4.1 Informations géographiques

Les informations géographiques sont présentées ci-dessous en fonction de l'analyse des risques et de la rentabilité en deux sous-ensembles, correspondant à l'organisation interne du Groupe et à des développements différents de Guerbet sur ces marchés :

- les principaux marchés européens où le groupe Guerbet a pu construire des relations clients pérennes et une position forte grâce à la présence de ses propres réseaux de visiteurs médicaux ;
- les autres marchés.

L'Europe comprend les pays européens où le Groupe est présent via ses propres réseaux de visiteurs médicaux, à savoir : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Royaume-Uni, Pays-Bas, Italie, Portugal, Suisse, Israël.

La part non affectée du résultat opérationnel correspond aux frais administratifs de siège, aux frais de recherche et développement, et aux frais industriels indirects non imputables aux produits, composantes qui ne peuvent être affectées que de manière arbitraire aux différents secteurs.

2024	Sociétés européennes sur leurs marchés	Autres	Non affecté	Total
Chiffres d'affaires				
Marchés européens	311 171	—	—	311 171
Autres marchés	36 215	493 707	—	529 922
Total	347 386	493 707	—	841 093
Amortissements & Dépréciations	—	—	(61 215)	(61 215)
Dotations nettes aux provisions	—	—	(8 634)	(8 634)
Résultat opérationnel courant	—	—	—	49 570
RÉSULTAT NET	—	—	—	13 467
Actifs sectoriels	841 882	195 371	—	1 037 254
• <i>dont immobilisations</i>	313 916	84 084	—	397 999
Passifs sectoriels hors dettes financières et capitaux propres	107 927	142 630	—	250 557
Capitaux propres	—	—	391 572	391 572
Dettes financières	—	—	395 124	395 124
Investissements sectoriels	—	—	—	—
• <i>incorporels</i>	24 942	6	—	24 948
• <i>corporels</i>	24 286	7 758	—	32 045

2023	Sociétés européennes sur leurs marchés	Autres	Non affecté	Total
Chiffre d'affaires				
Marchés européens	312 005	—	—	312 005
Autres marchés	41 027	432 658	—	473 686
Chiffre d'affaires total	353 032	432 658	—	785 690
Amortissements & dépréciations	—	—	(61 145)	(61 145)
Autres charges sans contrepartie de trésorerie	—	—	1 037	1 037
Résultat opérationnel	—	—	—	38 671
RÉSULTAT NET	—	—	—	22 171
Actifs sectoriels	855 673	164 349	—	1 020 022
• <i>dont immobilisations</i>	301 797	89 247	—	391 044
Passifs sectoriels hors dettes financières et capitaux propres	138 564	116 138	—	254 703
Capitaux propres	—	—	378 272	378 272
Dettes financières	—	—	387 045	387 045
Investissements sectoriels	—	—	—	—
• <i>incorporels</i>	12 489	—	—	12 489
• <i>corporels</i>	27 438	14 117	—	41 555

4.2 Ventilation du chiffre d'affaires par gamme de produits

Le chiffre d'affaires du groupe Guerbet est décomposé par gamme de produits comme suit :

	2024	2023
Rayons X	56,9 %	55,4 %
IRM	31,2 %	32,7 %
TOTAL IMAGERIE DIAGNOSTIQUE	88,1 %	88,1 %
IMAGERIE INTERVENTIONNELLE	11,9 %	11,9 %

NOTE 5 Immobilisations incorporelles

5.1 Valeurs brutes

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2024
Marques	10 053	—	(1)	—	154	10 206
Brevets et technologies	41 510	996	(3)	—	978	43 482
Autorisations de Mise sur le Marché (AMM)	9 473	—	—	—	(390)	9 083
Relations commerciales	5 208	—	—	—	235	5 443
Goodwill	28 773	—	—	—	—	28 773
Logiciels	105 911	60	(817)	—	43 871	149 026
Incorporels en cours ^(a)	39 147	26 448	—	—	(41 124)	24 471
VALEURS BRUTES	240 075	27 504	(821)	—	3 725	270 483

(a) La variation de +30,4 M€ d'immobilisations incorporelles en 2024 s'explique principalement par d'importants investissements informatiques (21,8 M€) dans le cadre du déploiement de SAP dans plusieurs filiales du Groupe ainsi que des coûts de projets R&D capitalisés pour 4,4 M€. Les logiciels Liver Care advisor et Prostate Care advisor développés dans le cadre du partenariat avec Merative (ex-IBM Watson) ont été mis en service courant 2024 pour un montant de 23,3 M€.

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre ^(a)	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2023
Marques	10 140	—	—	—	(87)	10 053
Brevets et technologies	29 041	1 135	—	11 890	(556)	41 510
Autorisations de Mise sur le Marché (AMM)	10 526	—	—	—	(1 053)	9 473
Relations commerciales	5 341	—	—	—	(133)	5 208
Goodwill	27 497	—	—	1 276	—	28 773
Logiciels	102 678	—	(2 414)	177	5 470	105 911
Incorporels en cours ^(b)	32 321	11 354	—	650	(5 178)	39 147
VALEURS BRUTES	217 544	12 489	(2 414)	13 993	(1 536)	240 075

(a) Actifs de la société Intrasense acquise en janvier 2023.

(b) Les augmentations d'immobilisations incorporelles (+12,5 M€) comprennent des investissements informatiques à hauteur de 8,7 M€ (essentiellement SAP) ainsi que des coûts de projets R&D capitalisés pour 1,8 M€.

5.2 Amortissements et dépréciations par catégorie d'immobilisations

	31/12/2023	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2024
Brevets et technologies	33 469	4 281	(2)	—	(151)	37 598
Autorisations de Mise sur le Marché (AMM)	5 130	1 032	—	—	(207)	5 955
Marques & Relations commerciales	6 738	3 181	—	—	211	10 129
Goodwill	—	—	—	—	—	—
Logiciels	77 226	12 176	(1 897)	—	22 611	110 116
Incorporels en cours ^(a)	20 397	—	—	—	(20 397)	—
TOTAL	142 960	20 670	(1 898)	—	2 067	163 798

(a) Dépréciation des actifs IBM Watson constatée suite à la rupture du partenariat par Merative (ex-IBM Watson) en octobre 2022. Les actifs (logiciels) développés dans le cadre de ce partenariat (Liver Care advisor et Prostate Care advisor) ont été mis en service courant 2024. La dépréciation est reprise au même rythme que les dotations aux amortissements.

	31/12/2022	Dotations	Reprises	Variation de périmètre ^(a)	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2023
Brevets et technologies	22 645	3 138	—	8 113	(427)	33 469
Autorisations de Mise sur le Marché (AMM)	3 836	1 727	—	—	(433)	5 130
Marques & Relations commerciales	3 650	3 181	—	—	(93)	6 738
Goodwill	—	—	—	—	—	—
Logiciels	69 091	10 218	(2 121)	171	(132)	77 226
Incorporels en cours ^(a)	20 397	—	—	—	—	20 397
TOTAL	119 619	18 264	(2 121)	8 284	(1 085)	142 960

(a) Dépréciation des actifs IBM Watson constatée suite à la rupture du partenariat par Merative (ex-IBM Watson) en octobre 2022.

5.3 Informations complémentaires sur les principales immobilisations incorporelles

Estimations des valeurs recouvrables d'unités génératrices de trésorerie incluant des *goodwil* ou immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Conformément à l'approche retenue, quatre unités génératrices de trésorerie ont été définies, correspondant à des zones géographiques (EMEA, LATAM, APAC et NAM) en fonction de l'architecture retenue par le management du Groupe quant à

l'analyse de sa performance ainsi que dans l'exercice de planification à moyen terme de son activité.

La valeur comptable de chacune des unités génératrices de trésorerie a été déterminée en fonction de clés d'allocation spécifiques, en particulier sur la base de la destination géographique de la production manufacturière des usines. Conformément à IAS 36, les *goodwil* ne sont alloués à aucune unité génératrice de trésorerie (ne générant pas de flux *cash* suffisamment indépendants des autres actifs du Groupe) ; ils sont testés à travers un *business plan* « consolidé ».

Valeur nette comptable au 31 décembre 2024 (en M€)	Global	EMEA	NAM	APAC	LATAM
<i>Goodwill</i>	28,8	—	—	—	—
Immobilisations incorporelles à durée de vie non définie	—	—	—	—	—
Actifs productifs (manufacturiers)	250,6	102,4	52,1	67,4	28,7
Autres actifs de support	498,9	294,3	139,5	48,6	16,6
TOTAL	778,2	396,7	191,6	115,9	45,3
Taux de croissance à l'infini	2,8 %	2,4 %	2,2 %	3,2 %	3,4 %
Taux d'actualisation	10,3 %	10,0 %	9,0 %	10,6 %	12,5 %

Le taux d'actualisation retenu pour chacune des unités génératrices de trésorerie est déterminé en fonction d'une prime de risque spécifique à la zone géographique concernée. Il en

ressort par pondération un taux d'actualisation global de 10,3 % (contre 11,1 % dans le cadre des tests menés au 31 décembre 2023).

Au 31 décembre 2024, les tests de valeur reposent sur des flux de trésorerie actualisés déterminés sur la base des meilleures estimations connues au 31 décembre 2024. Ils sont issus en particulier du Plan Moyen Terme déterminé par le management du Groupe sur un horizon de cinq ans, une

dernière année supplémentaire de test (2030 normatif) a été conçue par extrapolation en considérant un niveau d'activité normatif pour chacune des zones. Les principales hypothèses retenues sont présentées ci-après :

Évolution du chiffre d'affaires	Global	EMEA	NAM	APAC	LATAM
2025		11,7 %	29,5 %	6,2 %	0,9 %
2026	8,3 %	4,1 %	11,5 %	10,7 %	13,0 %
2027	5,8 %	6,5 %	7,7 %	5,1 %	1,5 %
2028	5,7 %	2,5 %	7,6 %	10,5 %	2,8 %
2029	5,2 %	3,5 %	4,1 %	8,5 %	5,2 %

Pour chacune de ces unités génératrices de trésorerie, la valeur actualisée excède la valeur nette comptable. En conséquence, aucune dépréciation n'est considérée par la résultante de ces tests au 31 décembre 2024.

En termes de sensibilité, une augmentation d'un point du taux d'actualisation ou une diminution de 10 % du taux de croissance à l'infini ou de même une dégradation de 10 % de marges n'entraînerait, pour les zones EMEA, APAC, NAM et LATAM, aucune constatation de perte de valeur.

Capitalisation des études précliniques et cliniques requises par la *Food and Drug Administration* aux États-Unis

En décembre 2017, Guerbet LLC a reçu une demande de la FDA (*Food and Drug Administration*) de réaliser deux études précliniques et une étude clinique pour le Dotarem®, produit commercialisé aux États-Unis pour lequel l'agrément a été obtenu en 2013.

En novembre 2022, Guerbet LLC a reçu une deuxième demande de la FDA faisant référence à l'AMM obtenue pour Elucirem™ en septembre 2022. Comme pour le Dotarem®, la FDA demande à Guerbet de réaliser deux études précliniques et une étude clinique.

Ces études entrent dans le cadre des *Post Marketing Requirements* (PMR) régis par la section 505(o) du FDCA (*Federal Food, Drug and Cosmetic Act*). Elles sont obligatoires, mais le résultat ne remet pas en question la commercialisation des produits sur le marché américain. En effet, selon la FDA, « *the results from completed studies provide additional information that can lead to safety labeling changes, support expanded use of a drug, or alleviate concerns about a potential drug risk* ».

Dans le cadre des règles Groupe et après analyse de la norme IAS 38, les coûts liés aux études précliniques et cliniques, intervenant après obtention d'un agrément, répondent aux critères de comptabilisation en immobilisation.

Au 31 décembre 2024, 2,4 M€ ont été capitalisés pour les études précliniques et 4,1 M€ pour l'étude clinique au titre de la PMR pour le Dotarem® et Elucirem™. Les études précliniques ont été mises en service en 2024.

NOTE 6 Immobilisations corporelles

6.1 Analyse du poste par catégorie

(en K€)	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Mouvements de périmètre	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2024
Terrain	16 465	—	—	—	343	16 808
• dont location-financement IFRS 16	—	—	—	—	—	—
Constructions	237 128	2 822	(2 634)	—	6 502	243 818
• dont location-financement IFRS 16	31 590	2 765	(2 299)	—	332	32 388
Installations techniques, matériels et outillages	441 417	3 175	(2 320)	—	22 610	464 883
• dont location-financement IFRS 16	1 186	574	(210)	—	1	1 552
Autres immobilisations corporelles	102 861	7 116	(6 875)	—	6 416	109 518
• dont location-financement IFRS 16	14 602	3 152	(2 546)	—	(51)	15 158
Immobilisations en cours	53 613	27 838	—	—	(31 186)	50 265
Valeurs brutes	851 484	40 951	(11 829)	—	4 686	885 291
Amortissements	(557 101)	(41 626)	8 806	—	(3 673)	(593 594)
Dépréciation	(455)	—	—	—	72	(383)
VALEURS NETTES	293 929	(676)	(3 023)	—	1 085	291 315

(en K€)	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2023
Terrain	16 609	—	—	—	(144)	16 465
• dont location-financement IFRS 16	—	—	—	—	—	—
Constructions	227 013	6 107	(3 621)	997	6 632	237 128
• dont location-financement IFRS 16	27 794	5 950	(2 679)	997	(472)	31 590
Installations techniques, matériels et outillages	418 432	557	(1 127)	—	23 555	441 417
• dont location-financement IFRS 16	1 231	472	(514)	—	(3)	1 186
Autres immobilisations corporelles	98 265	8 124	(9 738)	515	5 695	102 861
• dont location-financement IFRS 16	12 677	5 065	(3 102)	84	(122)	14 602
Immobilisations en cours	54 844	38 255	—	—	(39 487)	53 613
Valeurs brutes	815 163	53 043	(14 486)	1 512	(3 748)	851 484
Amortissements	(528 611)	(42 881)	13 457	(819)	1 754	(557 101)
Dépréciations	(434)	—	—	—	(21)	(455)
VALEURS NETTES	286 119	10 162	(1 029)	693	(2 016)	293 929

Les immobilisations corporelles louées (IFRS 16) sont constituées principalement de bureaux et bâtiments industriels (66 %), de la flotte des véhicules (17 %) et de matériel informatique (14 %) au 31 décembre 2024.

Les coûts annuels de location relatifs aux contrats de courte durée ou portant sur des biens de faible valeur s'élèvent à 6,2 M€ au 31 décembre 2024.

6.2 Ventilation des immobilisations corporelles nettes par zone monétaire

Devises	2024		2023	
	Cours de clôture	Montant	Cours de clôture	Montant
Euro	—	221 381	—	222 184
USD	1,0389	54 225	1,11	54 515
Real	6,4253	8 156	5,36	8 337
Autres devises	N/A	7 553	N/A	8 893
TOTAL		291 315		293 929

6.3 Réévaluations

L'ensemble immobilier à usage de bureaux de Villepinte a été réévalué à sa juste valeur au 1^{er} janvier 2004 par un cabinet d'expertise indépendant. La valeur des bâtiments a été estimée à 11,3 M€. Compte tenu de la valeur comptable nette de ces bâtiments au 1^{er} janvier 2004, soit 3,3 M€, la réévaluation a porté sur 8 M€, dont 6,5 M€ affectés aux constructions et 1,5 M€ au terrain.

Une seconde évaluation a été faite en 2008. La valeur des bâtiments a été estimée à 12,6 M€, ce qui a confirmé l'absence de perte de valeur.

NOTE 7 Actifs financiers non courants

(en K€)	2024			2023
	Brut	Provision	Net	Net
Dépôts et cautionnements	1 095	—	1 095	1 397
Actifs de réassurance PIDR Allemagne (cf. note 12.2)	7 347	—	7 347	7 386
Prêts	2 993	(870)	2 123	2 878
Autres actifs financiers non courants ^(a)	14 914	(3 699)	11 215	12 866
TOTAL	26 349	(4 569)	21 780	24 527

^(a) Les autres actifs financiers non courants comprennent principalement l'investissement dans le fonds pour l'innovation Truffle Capital pour 14,7 M€ en valeur brute et 3,7 M€ de dépréciation.

NOTE 8 Actifs et passifs d'impôts différés

(en K€)	2023	Mouvements en résultat	Mouvements en capitaux propres	Écarts de conversion et divers	Reclassements	Sortie de périmètre	2024
Actifs d'impôts différés	28 038	—	—	—	4 356	—	27 507
Passifs d'impôts différés	(9 448)	—	—	—	(4 356)	—	(6 371)
TOTAL	18 591	3 228	(279)	(404)	—	—	21 136
dont impôts différés résultants de :							
Activation des déficits fiscaux ^(a)	10 604	(633)	—	102	—	—	10 073
Décalages temporaires	5 191	1 585	(137)	486	—	—	7 124
Retraitement provisions réglementées	(17 634)	100	—	(1)	—	—	(17 535)
Immobilisations corporelles	(6 295)	1 097	—	(728)	—	—	(5 925)
Immobilisations incorporelles	(3 238)	2 182	—	(522)	—	—	(1 578)
Retraitement des marges sur stocks	22 504	(2 370)	—	186	—	—	20 319
Retraitement provisions sur risques filiales	1 158	73	—	(104)	—	—	1 128
Locations financement/IFRS 16	15	(44)	—	1	—	—	(29)
Retraitements Injecteurs	—	—	—	—	—	—	—
Retraitement Instruments financiers	(1 395)	1 118	(42)	(1)	—	—	(320)
Provision Retraite	6 171	279	(100)	11	—	—	6 361
Autres	1 511	(160)	—	167	—	—	1 518

(a) Activation des déficits fiscaux :

- USA : Les perspectives d'évolutions favorables du groupe fiscal américain avaient conduit à l'activation en 2021 des déficits fiscaux existants et non encore activés (47 M\$) pour un montant d'impôt différé actif de 8 M€, pour lequel un montant net de 4 M€ d'impôt différé a été utilisé au titre des exercices fiscaux 2022 et 2023. En 2024, une réduction du déficit fiscal de 3 M€ a été constatée au titre de corrections antérieures. Après imputation sur le résultat fiscal 2024, le montant des déficits reportables à la clôture s'élève à 13,4 M€ pour un impôt différé de 3,2 M€.
- Accurate Medical Therapeutics : Les positions fiscales de l'entité ont été figées en 2024 du fait de la vente en cours. Fin 2022, le solde total des impôts différés actifs sur déficits reportables de l'entité s'élevait à 6 M€. Cet actif est compensé par un impôt différé passif du même montant.

Déficits reportables et effets d'impôts (en K€)	31/12/2024	
	Déficits activés (base)	Déficits activés (impôt)
USA	13 436	3 231
Accurate Medical Therapeutics	26 815	6 167
Japon	1 274	390
Autres	963	285
TOTAL	42 488	10 073

(en K€)	2022	Mouvements en résultat	Mouvements en capitaux propres	Écarts de conversion et divers	Reclassements	Sortie de périmètre	2023
Actifs d'impôts différés	16 653	—	—	—	5 220	—	28 038
Passifs d'impôts différés	(9 872)	—	—	—	(5 220)	—	(9 448)
TOTAL	6 781	7 504	4 956	(75)	—	(575)	18 591
Dont impôts différés résultant de :							
Activation des déficits fiscaux ^(a)	10 470	334	—	(201)	—	—	10 604
Décalages temporaires	4 266	161	891	(127)	—	—	5 191
Retraitement provisions réglementées	(18 035)	443	—	(42)	—	—	(17 634)
Réévaluation des immobilisations corporelles	(6 018)	(607)	—	330	—	—	(6 295)
Différence d'évaluation/immobilisations incorporelles	(3 724)	475	—	586	—	(575)	(3 238)
Retraitement des marges sur stocks	13 744	9 223	—	(464)	—	—	22 504
Retraitement provisions sur risques filiales	797	364	—	(3)	—	—	1 158
Locations-financement/IFRS 16	(10)	25	—	—	—	—	15
Retraitement injecteurs	—	—	—	—	—	—	—
Retraitement instruments financiers	(2 567)	(1 706)	2 889	(11)	—	—	(1 395)
Provision retraite	6 088	(1 108)	1 163	28	—	—	6 171
Autres	1 770	(101)	13	(171)	—	—	1 511

(a) Activation des déficits fiscaux :

- USA : Les perspectives d'évolutions favorables du groupe fiscal américain avaient conduit à l'activation en 2021 des déficits fiscaux existants et non encore activés (47 M\$) pour un montant d'impôt différé actif de 8 M€, pour lequel un montant net de 5 M€ d'impôt différé a été utilisé au titre du résultat fiscal 2022. En 2023, un déficit fiscal complémentaire de 2 M€ a été constaté au titre de corrections antérieures. Il a été compensé par une utilisation des déficits de 2 M€ au cours de l'exercice.
- Accurate Medical Therapeutics : Les positions fiscales de l'entité ont été figées en 2023 du fait de la vente en cours. Fin 2022, le solde total des impôts différés actifs sur déficits reportables de l'entité s'élevait à 6 M€. Cet actif est compensé par un impôt différé passif du même montant.

31/12/2023

Déficits reportables et effets d'impôts (en K€)	Déficits activés (base)	Déficits activés (impôt)
USA	15 609	3 555
Accurate Medical Therapeutics	25 387	5 924
Medex	971	251
Autres	2 808	874
TOTAL	44 775	10 604

NOTE 9 Stocks

(en K€)	2024	2023
Matières premières et pièces détachées	65 741	94 844
Produits finis, intermédiaires, encours et marchandises	270 046	234 188
Valeur brute	335 787	329 032
Provisions	(34 556)	(23 854)
VALEUR NETTE	301 231	305 178

Les stocks bruts de matières premières ont significativement baissé grâce à un projet de rationalisation. Par ailleurs, les stocks bruts de produits finis ont augmenté suite à deux éléments exceptionnels : le lancement du nouveau produit Elucirem™ en Europe nécessitant de constituer un stock initial, et le changement de business model en France (multi-use) qui a nécessité d'adapter complètement notre offre et notre production (cf. section 6.1.2.2 Événements majeurs survenus au cours de l'année 2024, paragraphe « Réforme française des produits de contraste »).

NOTE 10 Clients et comptes rattachés

(en K€)	2024	2023
Valeur brute	176 190	151 842
Provisions	(3 290)	(2 293)
VALEUR NETTE	172 900	149 550

L'augmentation des créances clients est principalement due à la réforme française des produits de contraste. Les créances clients au 31 décembre 2024 sont par ailleurs diminuées des créances cédées et des escomptes de crédit documentaire pour 6 M€ (cf. section 6.1.2.2 Événements majeurs survenus au cours de l'année 2024).

NOTE 11 Capitaux propres

11.1 Évolution du nombre d'actions de la société-mère

Au 31 décembre 2024, le capital de la société-mère était constitué de 12 641 115 actions de 1 € de nominal.

Les actions de la société Guerbet ont évolué comme suit :

	2024
Nombre d'actions au début de l'exercice	12 641 115
Création d'actions par levée de stock-options	—
NOMBRE D' ACTIONS À LA FIN DE L'EXERCICE	12 641 115

11.2 Détail des capitaux propres

	2024	2023
Capital social	12 641	12 641
Primes d'émission, de fusion et de conversion d'obligations convertibles	11 774	11 774
Réserves légales	1 264	1 264
Réserves consolidées	359 440	352 736
Report à nouveau	36 369	24 088
Résultat consolidé	16 084	23 865
Écarts de conversion	(43 336)	(48 509)
TOTAL	394 237	378 332

NOTE 12 Provisions

12.1 Mouvements

	2023	Mouvements de périmètre	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Écarts de conversion et reclassements	Variation des hypothèses actuarielles	2024
Non courantes	30 562	—	2 826	(1 213)	(1 790)	1 433	(409)	31 410
Dont avantages différés du personnel (note 12.2)	28 301	—	2 575	(1 213)	(80)	(66)	(409)	29 109
Courantes								
Litiges fiscaux	3 552	—	993	(292)	—	(719)	—	3 534
Litiges commerciaux	1 236	—	478	(82)	(269)	—	—	1 363
Provisions liées au personnel	369	—	316	(69)	—	—	—	616
Obligations diverses ^(a)	10 613	—	423	(2 809)	(1 170)	(1 339)	—	5 716
Total Provisions courantes	15 770	—	2 210	(3 252)	(1 439)	(2 058)	—	11 229
TOTAL PROVISIONS	46 332	—	5 036	(4 465)	(3 229)	(625)	(409)	42 639

(a) Comprend une reprise de provision pour restructuration de 2,3 M€ chez Guerbet.

	2022	Mouvements de périmètre	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Écarts de conversion et reclassements	Variation des hypothèses actuarielles	2023
Non courantes	32 150	22	1 766	(2 564)	(43)	(2 200)	1 430	30 562
Dont avantages différés du personnel (note 12.2)	27 437	22	1 443	(2 100)	(43)	111	1 430	28 301
Courantes								
Litiges fiscaux ^(a)	7 618	—	939	(4 499)	(569)	63	—	3 552
Litiges commerciaux	1 724	241	265	(690)	(304)	—	—	1 236
Provisions liées au personnel	693	—	234	(454)	(104)	(1)	—	369
Obligations diverses ^(b)	3 876	—	6 189	(579)	(544)	1 671	—	10 613
Total Provisions courantes	13 912	241	7 626	(6 222)	(1 521)	1 734	—	15 770
TOTAL PROVISIONS	46 062	263	9 393	(8 786)	(1 564)	(466)	1 430	46 332

(a) Comprend une reprise de provision de 4,2 M€ liée au contrôle fiscal de Guerbet.

(b) Comprend une provision pour restructuration de 4,8 M€ chez Guerbet.

12.2 Avantages différés du personnel

a) Description

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages postérieurs à l'emploi sous forme :

- d'indemnités de départ en retraite ou fin de carrière (France, Italie, Autriche, Corée, Japon, Turquie, Irlande) ;
- de compléments de retraite à prestations définies (Allemagne) ou de prépensions de 58 à 60 ans (Belgique).

Ces engagements sont provisionnés.

b) Évaluation et comptabilisation

Le Groupe n'accorde pas de régime couvrant les dépenses médicales de ses anciens salariés.

Les engagements relatifs aux compléments de retraite à verser aux salariés allemands sont couverts par des actifs financiers correspondant à des fonds investis auprès de tiers (actifs du régime). L'intégralité des placements est effectuée auprès de compagnies d'assurance, jugées sans risque. Ces actifs sont évalués chaque année, à une fréquence suffisante pour que les montants comptabilisés ne diffèrent pas de façon significative des actifs et passifs à terminaison. Ils sont évalués à 7,3 M€ au 31 décembre 2024, dont 0,9 M€ d'actifs de couverture (hors actifs de réassurance). Les primes versées dans le cadre de régimes de retraite à cotisations définies sont prises en charge sur l'exercice.

Les obligations du Groupe sont calculées en utilisant les hypothèses en vigueur dans les pays concernés.

Les écarts actuariels sont portés directement en capitaux propres, ainsi que l'autorise la norme IAS 19 révisée.

c) Hypothèses actuarielles retenues pour la France et l'Allemagne représentant 98 % des provisions et 100 % des actifs de régime

	France		Allemagne	
	2024	2023	2024	2023
Taux d'actualisation (C)	3,50 %	3,50 %	3,60 %	3,60 %
Rendement moyen attendu des actifs du régime	N/A	N/A	N/A	N/A
Évolution des salaires	2,90 %	2,90 %	2,30 %	2,30 %
Taux de révision moyen des rentes	N/A	N/A	2,00 %	2,00 %
Hypothèses de mortalité	T	T	T	T
Taux de rotation du personnel	S	S	S	S
Âge de départ en retraite	E	E	65	65
Taux des charges sociales	V	V	V	V

C = Courbe Mercer Yield (MYC).

E = Âge de départ estimé sur la base d'un âge moyen de début de carrière par catégorie de salarié et des annuités requises par la réglementation.

S = Tables de taux établies à partir de statistiques et selon les axes d'analyse tels que le statut et l'âge du salarié, selon leur pertinence.

T = Les tables retenues pour la France métropolitaine sont les tables TH 00-02 décalée et TF 00-02 décalée et pour l'Allemagne la table du Dr Klaus Heubeck (R 2018 G).

V = Variable en fonction du taux de charges sociales de l'entité concernée.

Les informations suivantes ne sont pas fournies en détail (N/A) :

- les rendements moyens attendus des actifs du régime pour les sociétés françaises, car les régimes français ne comportent pas d'actifs ;
- les taux de révision moyens des rentes, car les régimes français correspondent à des indemnités de départ en retraite et non à des rentes ;
- les taux de croissance moyens des dépenses médicales, car dans aucune société les régimes ne couvrent les dépenses médicales.

Engagements au Bilan	2024	2023
Valeur actualisée des engagements	29 962	29 237
Juste valeur des actifs des régimes	(853)	(936)
Solde des engagements	29 109	28 301
Montants comptabilisés au bilan	—	—
Provisions pour avantages différés du personnel	29 109	28 301
Actifs financiers (comptables) non courants	—	—
SOLDE NET DU BILAN : PASSIF (ACTIF) NET	29 109	28 301

Charges au Compte de Résultat	2024	2023
Coûts des services de l'année	1 881	1 796
Coûts financiers	945	1 023
Autres impacts	(6)	(1 149)
TOTAL NET DES CHARGES DES RÉGIMES	2 821	1 671

Variation des engagements sur l'exercice	2024	2023
Engagements en début de période	28 301	27 437
Coûts des services de l'année	1 881	1 796
Coûts financiers	978	1 023
Autres impacts dont écarts actuariels	(6)	(1 164)
Versements employeur aux actifs de financement	(1 14)	(47)
Prestations versées	(1 575)	(2 393)
Gains et pertes actuariels	(431)	1 534
Impact changement de méthode	—	—
Écarts de conversion en devises étrangères	—	—
Autres	75	(1 15)
ENGAGEMENTS EN FIN DE PÉRIODE	29 109	28 301

d) Analyse de la sensibilité des hypothèses actuarielles

Une variation à la hausse du taux d'actualisation de 25 points de base diminuerait la valeur actualisée des engagements de -810 K€, soit -2,77 %. Une variation à la baisse de 25 points de base augmenterait les engagements de +848 K€, soit +2,90 %.

12.3 Passifs éventuels

Au 31 décembre 2024, le groupe Guerbet n'a plus de passifs éventuels (se référer à la note (b) du tableau de la [note 2.2](#) pour plus d'informations).

NOTE 13 Fournisseurs et comptes rattachés

	2024	2023
Fournisseurs et comptes rattachés	95 083	92 916
TOTAL	95 083	92 916

NOTE 14 Autres produits de l'activité

	2024	2023
Production vendue de services	6 323	3 056
Subvention d'exploitation	1 354	559
TOTAL	7 677	3 615

NOTE 15 Charges de personnel

15.1 Détail des charges de personnel

	2024	2023
Salaires et traitements	(212 035)	(203 266)
Charges sociales	(61 027)	(59 444)
Participation des salariés	(917)	(915)
TOTAL	(273 980)	(263 625)

15.2 Principales caractéristiques et paramètres d'évaluation de l'avantage consenti par le Groupe au titre de paiement fondé sur actions – plan d'options de souscription d'actions

En 2011 et 2012, le Groupe a mis en place des plans de souscription d'actions. L'ensemble des plans a pris fin au 31 décembre 2021. Au cours de l'exercice 2024, aucune option n'a été levée.

15.3 Plan d'attribution d'actions gratuites

Le Conseil d'administration a, en date du 24 mai 2024, arrêté un nouveau plan d'attribution d'actions (Plan 7) destiné à certains salariés et dirigeants de Guerbet et de ses filiales françaises et étrangères.

Les hypothèses retenues pour les plans d'actions gratuites en cours au 31 décembre 2024 sont décrites ci-après :

	Plan 5	Plan 6	Plan 7
Date d'octroi	22/09/2022	01/07/2023	01/07/2024
Date d'acquisition	22/09/2025	01/07/2026	01/07/2027
Durée d'acquisition	3 ans	3 ans	3 ans
Cours à la date d'octroi	17,92	17,00	35,20
Taux de dividendes anticipés	2 %	2,3 %	2,5 %
Taux sans risque	1,50 %	2,80 %	2,60 %
Volatilité	37 %	36 %	38 %
Taux de <i>turnover</i>	2,06 %	2,06 %	5,71 %
Probabilité de réalisation des conditions de performance	Selon le modèle Monte-Carlo	Selon le modèle Monte-Carlo	Selon le modèle Monte-Carlo

Il reste 82 821 actions gratuites en cours d'attribution pour le Plan 5 et 65 597 actions gratuites pour le Plan 6. Un nouveau plan est en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2024.

Voici le détail au 31 décembre 2024 :

Type de plan	Nombre d'instruments initialement attribués	Nombre d'instruments définitivement attribués	Date d'attribution	Fin période d'acquisition (sous condition de présence)	Période d'acquisition en années	Engagement par plan
AGAP (régime 5)	90 005		2022	2025	3	1 220 K€
Nombre d'actions vivantes au 31/12/2024	82 821					
AGAP (régime 6)	110 599		2023	2026	3	796 K€
Nombre d'actions vivantes au 31/12/2024	65 597					
AGAP (régime 7)	76 867		2024	2027	3	1 430 K€
Nombre d'actions vivantes au 31/12/2024	61 494					

L'engagement total, depuis le premier plan d'attribution d'actions (datant du 28 septembre 2016), a été évalué au moyen du modèle Monte-Carlo avec la formule de Black & Scholes.

En application de ces plans, il a été comptabilisé une charge de 1 074 K€ en contrepartie des capitaux propres.

15.4 Effectif moyen pendant l'exercice

	2024	2023
Europe	1 735	1 745
Amérique	917	912
Asie	257	247
TOTAL	2 909	2 904

15.5 Répartition géographique de l'effectif instantané au 31 décembre

	2024	2023
Europe	1 766	1 741
Amérique	881	935
Asie	258	244
TOTAL	2 905	2 920

NOTE 16 Charges externes

	2024	2023
Sous-traitance industrielle	(26 120)	(22 303)
Matières et fournitures non stockées ^(a)	(31 740)	(24 629)
Locations et charges locatives	(13 742)	(12 066)
Entretien et réparations	(25 255)	(26 484)
Assurances	(5 208)	(5 587)
Études et recherches	(12 871)	(13 589)
Personnel extérieur	(7 663)	(6 804)
Commissions et honoraires	(54 619)	(48 850)
Publicité et relations extérieures	(7 702)	(8 001)
Transports	(20 315)	(17 229)
Déplacements, missions et réceptions	(12 490)	(10 090)
Frais postaux et de télécommunication	(1 939)	(2 128)
Congrès et séminaires	(9 670)	(10 468)
Frais d'inscription	(8 534)	(8 834)
Autres charges diverses	(17 161)	(16 744)
TOTAL	(255 029)	(233 806)

[a] Pour rappel, les charges de 2023 étaient impactées à la baisse par une économie de 7 M€ correspondant à une « prime » ARENH obtenue dans le cadre d'un contrat d'achat d'électricité qualifié de « own use ». Cette prime résultait d'une faculté d'arbitrage entre le prix à terme et le prix ARENH, particulièrement favorable sur 2023, considérée comme une caractéristique usuelle des contrats et non comme un dérivé incorporé.

NOTE 17 Impôts et taxes

	2024	2023
Taxes sur rémunérations	(1 870)	(2 083)
Contribution économique territoriale (France)	(1 844)	(1 930)
Autres impôts et taxes	(12 687)	(11 428)
TOTAL	(16 400)	(15 441)

NOTE 18 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

	2024	2023
Dotations aux amortissements		
Sur immobilisations incorporelles	(19 662)	(18 264)
Sur immobilisations corporelles	(41 626)	(42 881)
TOTAL	(61 289)	(61 145)

	2024	2023
Dotations aux dépréciations		
Sur goodwill	—	—
Sur immobilisations incorporelles	74	—
TOTAL	74	—

	2024	2023
Dotations nettes aux provisions		
Risques et charges	4 187	(2 641)
Clients	(850)	2 820
Stocks	(10 688)	159
Retraites	(1 282)	699
TOTAL	(8 634)	1 037

NOTE 19 Autres produits et charges d'exploitation

	2024	2023
Redevances versées	(3 393)	(2 431)
Crédit d'impôt recherche	4 450	3 748
Résultat sur cession des immobilisations	701	(496)
Autres produits et charges divers	(135)	(5 679)
TOTAL	1 623	(4 858)

NOTE 20 Coût de l'endettement financier brut

	2024	2023
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	(679)	(476)
Intérêts des emprunts et concours bancaires	(19 843)	(10 158)
Swaps d'intérêts	(2 050)	1 920
TOTAL	(22 573)	(8 714)

NOTE 21 Impôt sur les bénéfices

21.1 Détail de la charge d'impôt

	2024	2023
Impôt courant	(9 110)	(16 141)
Impôt différé	3 229	7 503
TOTAL	(5 881)	(8 637)

21.2 Analyse de la charge d'impôt

	2024	2023
Résultat avant impôt	19 347	30 808
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante ^(a)	(4 998)	(7 958)
Impact des différences de taux d'imposition	1 793	2 015
Impact des charges définitivement non déductibles ou non imposables	270	1 642
Impact des crédits d'impôt	1 031	1 378
Impact des impôts différés sur déficits et divers ^{(b)(c)}	(3 977)	(5 715)
TOTAL	(5 881)	(8 637)
TAUX D'IMPÔTS EFFECTIF (%)	30,40 %	28,04 %
<i>(a) Taux d'imposition</i>	25,83 %	25,83 %

(b) 2024 : Dont provision pour contrôle fiscal portant sur l'intégration fiscale française pour -1 M€, et -3,5 M€ au titre des pertes non reconnues au cours de l'exercice. Guerbet a déposé une demande de procédure amiable entre la France et les États-Unis pour l'élimination de la double imposition résultant des redressements en France suite au contrôle fiscal. Les autorités fiscales ont confirmé l'ouverture de la procédure à Guerbet au cours de l'année 2024. L'issue de cette démarche n'étant pas certaine, ses éventuelles conséquences positives seront le cas échéant traduites dans les comptes quand une décision aura été rendue.

(c) 2023 : Dont provision pour contrôle fiscal portant sur l'intégration fiscale française pour -2,5 M€.

NOTE 22 Frais de recherche et développement

Les montants ci-dessous sont comptabilisés en charges :

	2024	2023
Frais directs	66 069	73 005
Frais indirects	10 186	8 223
EFFORT GLOBAL DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	76 254	81 228

La définition du périmètre de la R&D et la méthode d'allocation des frais indirects incluent les achats consommés de matières, les charges externes, les charges de personnel et les dotations aux amortissements.

NOTE 23 Subventions publiques

Les subventions suivantes ont été comptabilisées au compte de résultat :

Rubrique comptable	Nature	2024	2023
Autres produits de l'activité	Aide à l'innovation	637	14
Autres produits de l'activité	Aides à l'emploi	527	229
TOTAL		1 164	243

NOTE 24 Informations relatives aux parties liées

24.1 Relations avec les sociétés non consolidées

Toutes les sociétés significatives du Groupe sont consolidées par intégration globale à 100 %, à l'exception d'Intrasense. Les transactions entre ces sociétés sont éliminées. L'impact total des entités non consolidées n'est pas significatif.

24.2 Rémunérations et avantages consentis par le Groupe aux principaux dirigeants

Les principaux dirigeants constituent le Comité exécutif. Ils ont perçu les rémunérations et bénéficié des avantages suivants en milliers d'euros :

	2024	2023
Avantages à court terme	3 801	2 877
Part fixe des rémunérations brutes totales (hors avantages en nature)	2 722	2 149
Part variable des rémunérations ^(a)	1 039	728
Avantages en nature	40	—
Avantages postérieurs à l'emploi	915	671
• dont cotisations de retraite supplémentaire par capitalisation	128	108
• dont provision pour indemnités de départ en retraite	787	563
Autres avantages à long terme	Néant	Néant
Indemnités de fin de contrat de travail	Néant	298
Paiement en actions	557	Néant

(a) La part variable dépend pour chacun de l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs individuels au cours de l'année précédente. Elle est modulée en fonction de la performance de Guerbet ou du Groupe, au cours de cette même année, et est calculée sur la base du salaire de décembre 2024.

Les membres du Conseil d'administration ont perçu 300 K€ au cours de l'année 2024 représentant la rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2023.

NOTE 25 Engagements hors bilan

	2024	2023
Avals et cautions et autres engagements donnés aux tiers pour le compte des entreprises liées	12 178	12 178
Avals et cautions donnés aux tiers et autres engagements ^(a)	376	376
TOTAL	12 553	11 467

(a) Au 31 décembre 2024, Guerbet a un engagement de souscription dans le fonds commun de placement dans l'innovation – Truffle Capital – pour un montant maximal de 15 M€, dont 14,6 M€ déjà versés.

Engagements reçus	2024	2023
Avals et cautions reçus des tiers et autres engagements ^{(a)(b)}	105 427	101 492
TOTAL	105 427	101 492

(a) Dans le cadre de son refinancement, Guerbet a négocié auprès de ses banques partenaires une ligne de crédit confirmée d'un montant de 100 M€ mise en place le 28 juillet 2023, entièrement disponible au 31 décembre 2024.

(b) Une garantie bancaire de 4 M\$ a été émise en notre faveur par notre distributeur en Argentine en avril 2024 afin de sécuriser notre encours. Cette garantie a une durée de validité d'un an.

Dans le cadre de demandes de la FDA aux États-Unis de réaliser diverses études précliniques et/ou cliniques réglementaires pour des produits de contraste déjà mis sur le marché (Post Marketing Requirements), Guerbet a signé des

contrats de collaboration avec d'autres acteurs du secteur des produits de contraste pour le partage financier et l'organisation des études. Les engagements financiers du Groupe à ce titre s'élevaient à 6,7 M€ pour la période 2025-2028.

NOTE 26 Résultats par action et résultats dilués par action

	2024	2023
Résultat net consolidé part du Groupe	13 467	22 171
Nombre moyen pondéré d'actions de l'exercice	12 641 115	12 641 115
RÉSULTAT NET PAR ACTION	1,07	1,75

PRÉSENTATION RÉTROSPECTIVE DU NOMBRE D' ACTIONS (IAS 33.64)

	2024	2023
Résultat net consolidé part du Groupe	13 467	22 171
Résultat net consolidé après dilution	13 467	22 171
Nombre d'actions actuelles	12 641 115	12 641 115
RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION	1,07	1,75

NOTE 27 Événements postérieurs à la clôture

Le 14 janvier 2025, Guerbet a annoncé la cession des actifs d'Accurate Medical Therapeutics Ltd., développeur, fabricant et distributeur des microcathéters SeQure® et DraKon™, à Argon Medical, l'un des principaux fournisseurs de solutions de dispositifs médicaux pour les procédures de radiologie interventionnelle, de chirurgie vasculaire, de cardiologie interventionnelle et d'oncologie. La vente s'aligne sur l'orientation stratégique de Guerbet en tant que leader mondial

de l'imagerie médicale, et sur son projet d'investir dans la valorisation de ses principaux actifs. Les conditions financières de la transaction n'ont pas été divulguées.

Le 16 janvier 2025, la société Guerbet S.A. a été notifiée d'un contrôle par l'URSSAF portant sur la période à compter du 1^{er} janvier 2022.

NOTE 28 Affectation du résultat 2024

Le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 lors de sa séance du 25 mars 2025. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur

approbation par l'Assemblée générale des actionnaires. Le Conseil d'administration proposera de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2024.

NOTE 29 Honoraires des Commissaires aux comptes

2024	Forvis Mazars				Crowe HAF			
	Commissaire aux comptes		Réseau		Commissaire aux comptes		Réseau	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés								
• Émetteur ^(a)	251	33 %	—	— %	250	30 %	—	— %
• Filiales intégrées globalement	37	5 %	363	47 %	94	11 %	428	51 %
Sous-total	288	37 %	363	47 %	344	41 %	428	51 %
Services autres que la certification des comptes								
• Émetteur	—	— %	—	— %	17	2 %	—	— %
• Filiales intégrées globalement	—	— %	—	— %	—	— %	—	— %
Sous-total	—	— %	—	— %	17	2 %	—	— %
• Durabilité	119	15 %	—	— %	51	6 %	—	— %
TOTAL	407	53 %	363	47 %	412	49 %	428	51 %

(a) Comprend les honoraires relatifs aux travaux menés dans le cadre de la migration des systèmes d'information.

Le tableau ci-dessus n'intègre pas les honoraires de KPMG pour l'audit d'Intrasense et de Profass pour Guerbet SpA (filiale italienne).

2023	Forvis Mazars				Crowe HAF			
	Commissaire aux comptes		Réseau		Commissaire aux comptes		Réseau	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés								
• Émetteur	200	33 %	—	— %	205	29 %	—	— %
• Filiales intégrées globalement	36	6 %	337	56 %	97	14 %	393	55 %
Sous-total	236	39 %	337	56 %	302	43 %	393	55 %
Services autres que la certification des comptes								
• Émetteur (travaux RSE)	25	4 %	—	— %	14	2 %	—	— %
• Filiales intégrées globalement	—	— %	—	— %	—	— %	—	— %
Sous-total	25	4 %	—	— %	14	2 %	—	— %
TOTAL	261	44 %	337	56 %	316	45 %	393	55 %

NOTE 30 Liste des sociétés consolidées

N° Siren	Société-Mère	Siège	2024 % d'intérêt % de contrôle	2023 % d'intérêt % de contrôle
308491521	Guerbet	France	Société-mère	Société-mère
308412434	Simafex	France	100 %	100 %
340598978	Medex	France	100 %	100 %
789526555	Guerbet France	France	100 %	100 %
452479504	Intrasense	France	56 %	56 %
	A. Martins & Fernandes SARL	Portugal	100 %	100 %
	Guerbet Laboratories Ltd.	Royaume-Uni	100 %	100 %
	SA Guerbet NV	Belgique	100 %	100 %
	Guerbet Nederland BV	Pays-Bas	100 %	100 %
	Guerbet SpA	Italie	100 %	100 %
	Laboratorios Farmaceuticos Guerbet S.A.U.	Espagne	100 %	100 %
	Guerbet AG	Suisse	100 %	100 %
	Guerbet Ilac Tibbi Malzeme A.S	Turquie	100 %	100 %
	Liebel-Flarsheim Ireland Ltd.	Irlande	100 %	100 %
	Guerbet Argentina Ltd.	Royaume-Uni	100 %	100 %
	Guerbet Czech Rep. s.r.o	République tchèque	100 %	100 %
	Accurate Medical Therapeutics Ltd.	Israël	100 %	100 %
	Guerbet Austria G.m.b.H	Autriche	100 %	100 %
	Guerbet Ireland Unlimited Co.	Irlande	100 %	100 %
	Guerbet Imaging Switzerland AG	Suisse	100 %	100 %
	Guerbet Poland Sp. Z.o.o.	Pologne	100 %	100 %
	Guerbet G.m.b.H	Allemagne	100 %	100 %

N° Siren	Société-Mère	Siège	2024 % d'intérêt % de contrôle	2023 % d'intérêt % de contrôle
	Guerbet South Africa Pty Ltd.	République d'Afrique du Sud	100 %	100 %
	Guerbet Asia Pacific Ltd.	Hong Kong	100 %	100 %
	Guerbet India Private Ltd.	Inde	100 %	100 %
	Guerbet Japan K.K.	Japon	100 %	100 %
	Guerbet Medical Consulting (Shanghai) Co., Ltd.	Chine	100 %	100 %
	Guerbet Korea Ltd.	Corée	100 %	100 %
	Guerbet Taiwan Co. Ltd.	Taiwan, province de Chine	100 %	100 %
	Imaging Solutions Korea Ltd.	Corée	100 %	100 %
	Guerbet Pharmaceuticals Wenzhou Co., Ltd.	Chine	100 %	100 %
	Guerbet LLC	USA	100 %	100 %
	Liebel-Flarsheim Company LLC	USA	100 %	100 %
	Guerbet Caribbean, Inc. (Puerto Rico branch)	Porto Rico	100 %	100 %
	Guerbet Caribbean, Inc.	USA	100 %	100 %
	Guerbet America LLC	USA	100 %	100 %
	Guerbet Produtos Radiologicos Ltda.	Brésil	100 %	100 %
	Guerbet Argentina Ltd. (branch)	Argentine	100 %	100 %
	Guerbet Imagem Do Brasil Ltda.	Brésil	100 %	100 %
	Guerbet Chile Ltda.	Chili	100 %	100 %
	Guerbet Mexicana S.A. de C.V.	Mexique	100 %	100 %
	Guerbet Colombia SAS	Colombie	100 %	100 %
	Guerbet Panama S.A.	Panama	100 %	100 %
	Operadora De Insumos Para La Salud Guerbet, S.A. de C.V.	Mexique	100 %	100 %
	Guerbet Imaging Panama S.A.	Panama	100 %	100 %
	Gestion Especializada Loro S.A. de C.V.	Mexique	100 %	100 %
	Guerbet Australia Pty Ltd.	Australie	100 %	100 %

6.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée générale de la société Guerbet,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Guerbet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des actifs incorporels à durée de vie indéterminée et des *goodwil* – tests de perte de valeur

Paragraphe j) des règles et méthodes comptables et note 5.3 de l'annexe des comptes consolidés

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le Groupe a effectué par le passé des opérations d'acquisition et de croissance externe, et a reconnu à l'issue du processus d'allocation des prix d'acquisition, des *goodwil*, des actifs manufacturiers et des actifs incorporels, notamment liés à la propriété intellectuelle.

Ces *goodwil* correspondant à l'écart entre le prix payé et la juste valeur des actifs sont testés à travers un business plan consolidé. Les autres actifs sont alloués aux quatre groupes d'unité génératrices de trésorerie (UGT), définies en fonction des zones géographiques d'implantation du Groupe, comme indiqué à la note 5.3 de l'annexe des comptes consolidés.

La Direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable des *goodwil* et des actifs à durée de vie indéterminée, figurant au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant de 28,8 millions d'euros, dont 27,5 millions d'euros de *goodwil*, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas d'indice de perte de valeur.

Les modalités des tests de perte de valeur mis en œuvre, ainsi que les principales hypothèses retenues sont décrites en note 5.3 de l'annexe des comptes consolidés. La valeur recouvrable a été déterminée par référence à la valeur d'utilité calculée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus des groupes d'actifs composant les quatre UGT.

L'appréciation de la valeur recouvrable de ces actifs constitue un point clé de l'audit compte tenu de leur caractère significatif au regard du bilan consolidé et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la Direction pour déterminer les hypothèses utilisées pour réaliser les tests de dépréciation, s'agissant notamment des hypothèses de constructions budgétaires du Plan Moyen Terme, du taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué.

Notre réponse

Nous avons vérifié la conformité de la méthodologie et du modèle de calcul appliqué par le Groupe avec les normes comptables en vigueur, nous appuyant en cela sur nos spécialistes en évaluation.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et nous avons ainsi notamment :

- vérifié l'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable des groupes d'UGT et la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été établies pour estimer la valeur d'utilité ;
- vérifié la conformité des projections de flux de trésorerie avec le Plan à Moyen Terme 2025-2029 (« PMT ») établi par la Direction, telles qu'elles ont été présentées et approuvées par le Conseil d'administration ;
- procédé à l'analyse critique de la vraisemblance et de la cohérence des principales hypothèses retenues dans la construction du PMT au regard des réalisations historiques ;
- apprécié les taux d'actualisation retenus par la Direction, en les comparant à notre propre estimation de ces taux, établis avec l'aide de nos spécialistes en évaluation et par analyse des différents paramètres constitutifs à appliquer ;
- vérifié les calculs et l'exactitude arithmétique des tests de dépréciation réalisés ;
- examiné les informations données dans la note 5.3 de l'annexe des comptes consolidés, notamment en ce qui concerne les hypothèses clés et les analyses de sensibilité réalisées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre Société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Guerbet par l'Assemblée générale du 23 mai 2008 pour le cabinet Crowe HAF et du 26 mai 2023 pour le cabinet Forvis Mazars.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Crowe HAF était dans la 17^e année de sa mission sans interruption et le cabinet Forvis Mazars était dans la 2^e année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 25 mars 2025

Les Commissaires aux comptes

Crowe HAF
Membre de Crowe Global
David KHAROUBI

Forvis Mazars
Bruno POUGET

6.3 COMPTES INDIVIDUELS ET ANNEXES SOCIALES

6.3.1 Comptes annuels

6.3.1.1 Bilan

ACTIF

(en K€)	Note	31/12/2024			31/12/2023
		Montants bruts	Amortissements/ Provisions	Montants nets	Montants nets
Brevets, marques et droits similaires		2	—	2	3
Autres immobilisations incorporelles		144 552	88 250	56 301	42 232
Avances et acomptes		—	—	—	301
Total immobilisations incorporelles	1	144 554	88 250	56 304	42 536
Terrains		1 554	—	1 554	1 554
Constructions		116 260	81 233	35 026	37 616
Matériel et outillage industriels		203 859	149 220	54 639	53 738
Autres immobilisations corporelles		16 774	14 182	2 593	2 955
Immobilisations en cours		27 066	21	27 044	27 995
Avances et acomptes		283	—	283	243
Total immobilisations corporelles	2	365 797	244 657	121 140	124 102
Participations	3	359 754	106 300	253 454	226 728
Créances rattachées à des participations				—	—
Prêts	4/6	2 103	—	2 103	9 247
Autres immobilisations financières	6	135	—	135	145
Total immobilisations financières		361 992	106 300	255 692	236 119
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		872 342	439 207	433 135	402 757
Stocks	5	134 432	15 432	119 000	113 866
Avances et acomptes		2 368	—	2 368	1 642
Clients et comptes rattachés	6	153 826	78	153 747	115 737
Autres créances d'exploitation	6	167 289	36 172	131 118	184 935
Total créances d'exploitation		323 483	36 250	287 233	302 313
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	7	19 898	—	19 898	25 865
TOTAL ACTIF CIRCULANT		477 813	51 681	426 131	442 044
Charges constatées d'avance	6	2 673	—	2 673	1 818
Charges à répartir sur plusieurs exercices		—	—	—	—
Écarts de conversion		15 322	—	15 322	14 423
TOTAL ACTIF		1 368 150	490 888	877 262	861 042

PASSIF

<i>(en K€)</i>	Note	31/12/2024	31/12/2023
Capital social		12 641	12 641
Primes d'émission		12 363	12 363
Réserve légale		1 264	1 264
Autres réserves		52 015	52 015
Report à nouveau		39 414	27 133
Résultat de l'exercice		27 916	18 586
Situation nette		145 614	124 003
Provisions réglementées	9	58 088	59 284
TOTAL CAPITAUX PROPRES	8	203 702	183 286
Provisions pour risques et charges	10	42 962	41 030
Avances conditionnées	11	10 008	10 082
Autres fonds propres		10 008	10 082
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit hors concours bancaires courants		260 023	353 111
Concours bancaires courants et soldes créditeurs courants		119	103
Autres emprunts et dettes financières divers		100 015	302
Total dettes financières		360 157	353 516
Fournisseurs et comptes rattachés		79 419	90 773
Dettes fiscales et sociales		42 687	52 087
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		3 261	3 955
Autres dettes		124 193	118 792
Total dettes d'exploitation et diverses		249 561	265 607
TOTAL DETTES	12	609 718	619 123
Produits constatés d'avance	12	301	443
Écarts de conversion		10 571	7 077
TOTAL PASSIF		877 262	861 042

6.3.1.2 Compte de résultat

(en K€)	Note	2024	2023
Produits vendus en France		87 454	106 230
Produits vendus à l'étranger		412 332	383 557
Chiffre d'affaires produits	14	499 785	489 788
Services et produits divers		41 276	44 501
Droits et redevances		3 699	6 908
Production immobilisée		2 823	2 252
Reprises sur provisions		8 848	13 727
Transferts de charges		1 956	1 192
Subventions d'exploitation		1 065	198
Autres produits		2 985	4 100
Total produits d'exploitation		562 437	562 666
Achats stockés de marchandises, matières premières et autres approvisionnements		(275 720)	(269 482)
+ stock initial		(121 166)	(108 714)
- stock final		134 432	121 166
Consommations de l'exercice		(262 455)	(257 030)
Achats non stockés, autres services et charges extérieures		(122 293)	(115 520)
Impôts, taxes et assimilés		(5 601)	(6 016)
Charges de personnel	15	(104 536)	(107 947)
Amortissements		(24 450)	(23 395)
Provisions		(24 163)	(7 061)
Autres charges et dépréciations		(11 226)	(9 592)
Total charges d'exploitation		(554 724)	(526 559)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		7 712	36 107
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		45 887	8 270
Intérêts et produits assimilés		33 120	43 287
Différences positives de change		1 143	587
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		198	53
Total produits financiers		80 347	52 197
Amortissements, dépréciations et provisions		(35 848)	(37 695)
Intérêts et charges assimilées		(25 665)	(21 032)
Différences négatives de change		(4 488)	(656)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		(99)	—
Total charges financières		(66 099)	(59 383)
RÉSULTAT FINANCIER	16	14 248	(7 186)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		21 960	28 921
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		126	260
Produits exceptionnels sur opérations en capital		65	(100)
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges		11 758	9 908
Total produits exceptionnels		11 949	10 067
Charges sur opérations de gestion		227	(1 395)
Charges sur opérations en capital		(449)	(1 777)
Amortissements et provisions		(7 889)	(12 422)
Total charges exceptionnelles		(8 111)	(15 594)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	17	3 837	(5 527)
Participation des salariés		(780)	(710)
Impôts sur les bénéfices	18	2 898	(4 099)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		27 916	18 586

6.3.2 Notes annexes aux comptes annuels

Les chiffres présentés dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros (sauf mention contraire).

Événements significatifs

Partenariat avec Nuclidium

Le 22 mai 2024, Guerbet et Nuclidium ont conclu un partenariat stratégique pour soutenir le développement de la radiothéranostique ciblée basée sur des radio-isotopes de cuivre. Ce partenariat permettra à Nuclidium d'accéder aux connaissances et au réseau étendu de Guerbet en matière d'imagerie diagnostique, de production et d'essais cliniques, facilitant ainsi la progression des candidats théranostiques de Nuclidium vers la commercialisation. Guerbet a réalisé un investissement stratégique non exclusif dans Nuclidium dans le cadre de cet accord. François Nicolas, Directeur Recherche, Développement, Innovation et IA de Guerbet, a rejoint le Conseil d'administration de Nuclidium en qualité d'observateur.

Contrôle fiscal

Guerbet a été soumis à un contrôle fiscal portant sur les années 2018 à 2021. Les notifications de redressement ont toutes été reçues.

Au titre du contrôle fiscal, l'impact dans les comptes de Guerbet au 31 décembre 2024 est de 9,9 M€ (d'une part, au bilan, une dette fiscale de 7,5 M€ et d'autre part une provision pour risques et charges de 2,4 M€). En 2023, ce montant était réparti d'une part en dette fiscale pour 11,6 M€ et d'autre part en provision pour risques et charges pour 2,1 M€.

Cession de créance

Guerbet a procédé à de l'escompte sans recours de deux crédits documentaires en 2024 pour un montant total de 1 M€. Le contrat avec BRED Banque Populaire a été signé le 10 décembre 2024.

Au 31 décembre 2024, l'escompte apparaît en diminution des créances clients.

Règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général, ce dernier correspond au règlement ANC n° 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

a) Estimations et jugements

Pour l'établissement des états financiers, la Société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

La Direction évalue ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les résultats réels futurs sont susceptibles de différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par la Direction de la Société portent notamment sur l'évaluation des titres de participation.

b) Immobilisations incorporelles

Brevets et Autorisation de Mise sur le Marché (AMM)

Les brevets sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les frais afférents aux brevets et AMM sont enregistrés en charges. Les brevets sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité.

Marques

Les marques acquises sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Conformément au PCG 212-3, les frais de dépôt et de renouvellement des marques sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les marques ne donnent lieu à aucun amortissement.

Frais de recherche et de développement

Les frais encourus pendant la phase de recherche sont comptabilisés en charges. Les frais encourus pendant la phase de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères ci-après peuvent être démontrés :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et
- sa capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires, la Société considère que, pour les produits de contraste, les frais supportés avant obtention de l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) ne répondent pas aux critères ci-dessus. Par conséquent, ces frais de développement sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Par ailleurs, les frais supportés après obtention de l'AMM constituent en règle générale des frais commerciaux non activables. Dans le cadre des **Post Marketing Requirements** (PMR) aux États-Unis, des études complémentaires, intervenant après obtention d'un agrément, peuvent être demandées. Dans ce cas, les coûts liés à ces études répondent aux critères de comptabilisation en immobilisation (se référer à la [note 1](#) pour plus de détails).

Les crédits d'impôt recherche sont classés en déduction de l'impôt.

Immobilisations incorporelles autres

Les autres immobilisations incorporelles comprennent, pour l'essentiel, des logiciels. Ces logiciels sont amortis sur trois ans. Bénéficiant des possibilités d'amortissements sur 12 mois offertes par la législation fiscale pour les logiciels, des amortissements dérogatoires ont été constatés. Ils représentent la quote-part d'amortissement supplémentaire par rapport aux amortissements classiques. Cette possibilité d'amortissement exceptionnel sur 12 mois n'est plus possible sur les nouvelles acquisitions depuis le 1^{er} janvier 2017.

Il faut toutefois distinguer le progiciel de gestion intégré SAP des autres logiciels. La Société a décidé d'activer les coûts internes de personnel liés directement au projet. Le progiciel est amorti sur une durée de 10 ans.

c) Immobilisations corporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur les durées d'utilité selon le mode linéaire, ce qui correspond en moyenne aux durées suivantes :

- constructions : 10 à 20 ans ;
- aménagements, agencements : 10 ans ;
- installations techniques, matériel et outillage : 5 à 10 ans ;
- autres immobilisations corporelles : 3 à 15 ans.

Pour toutes les acquisitions antérieures, et ce, jusqu'au 31 décembre 1997, puis à nouveau à partir du 1^{er} janvier 2002, toutes les possibilités offertes par la législation fiscale en matière d'amortissements dégressifs et exceptionnels sont utilisées. Le différentiel entre les amortissements dégressifs et linéaires est considéré comme dérogatoire. Les immobilisations corporelles peuvent faire l'objet de dépréciations éventuelles en fonction de l'utilisation des biens par Guerbet.

d) Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Ils sont éventuellement dépréciés en fonction de leur valeur d'inventaire. Les méthodes d'évaluation de cette valeur d'inventaire sont fondées sur la quote-part de situation nette des filiales, sur les flux de trésorerie futurs actualisés ou sur une méthode de référence. Lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée pour la différence.

Dans le cas de la société Intrasense acquise en janvier 2023, une approche multi-critère a été retenue pour l'évaluation des titres au 31 décembre 2024, basée sur le cours de Bourse et les flux de trésorerie futurs.

Pour Truffle Capital, la valeur d'utilité correspond à la valeur liquidative du fonds.

Les frais d'acquisition des titres de participations sont comptabilisés directement au compte de résultat.

Les autres immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure.

e) Prêts et avances accordés aux filiales

Les prêts et avances accordés aux filiales sont comptabilisés à leur valeur nominale et éventuellement dépréciés en fonction des risques grevant leur recouvrabilité.

f) Stocks et en cours

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont évalués au coût d'entrée moyen pondéré. Les stocks de produits en cours et finis sont valorisés au coût de revient incorporant les frais directs et indirects de production, à l'exclusion des frais de siège, financiers ou commerciaux. Une provision pour dépréciation est constituée en fonction du taux de rotation des stocks, de leur date de péremption et d'éventuels problèmes de qualité.

g) Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, en fonction des risques grevant leur recouvrabilité.

h) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire de ces titres, déterminée sur la base de leur valeur probable de négociation, c'est-à-dire leur valeur liquidative à la clôture de l'exercice, est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Aucune dotation pour dépréciation n'est constatée sur les actions propres destinées à être attribuées gratuitement aux salariés et dont l'avantage donné est provisionné dans les provisions pour risques et charges conformément au PCG.

i) Emprunts

Les frais d'émission d'emprunt sont comptabilisés directement au compte de résultat. La Société n'a pas opté pour l'étalement.

j) Instruments financiers

Les primes payées dans le cadre des options de taux d'intérêt sont inscrites à l'actif du bilan lors de l'acquisition de l'option et rapportées au compte de résultat **prorata temporis** sur la durée du contrat. Les charges éventuelles sur la variation du taux d'intérêt sont provisionnées. Afin de gérer son exposition aux risques de change et de taux qui découlent de son activité industrielle et commerciale, Guerbet S.A. utilise des instruments financiers cotés sur des marchés organisés. La politique de la Société est de ne pas opérer sur les marchés à des fins spéculatives.

k) Conversion des éléments en devises

Guerbet S.A. centralise la gestion des risques de change de ses filiales françaises. Les dettes et les créances libellées en devises, hors de la zone euro, sont converties au taux en vigueur au 31 décembre. Les différences de change latentes dégagées à cette occasion sont comptabilisées au bilan dans les écarts de conversion. Guerbet S.A. couvre ses risques de change par des contrats à terme ou des options sur devises. Les provisions éventuelles pour perte de change tiennent compte de ces couvertures. Les résultats sur opérations d'options en devises sont comptabilisés à l'échéance de l'option dans la mesure où elles couvrent des opérations commerciales postérieures à la clôture de l'exercice. La prime payée est inscrite à l'actif du bilan jusqu'à l'échéance de l'option.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, date d'application du règlement ANC 2015-05, une distinction est effectuée entre transactions commerciales et transactions financières en devises étrangères.

La perte de change des transactions commerciales est présentée en résultat d'exploitation dans la rubrique achats non stockés, autres services et charges extérieures alors que le gain de change est dans la rubrique autres produits.

l) Provisions réglementées

Selon les dispositions légales, les provisions réglementées sont constituées de provisions pour amortissements dérogatoires.

Les amortissements dérogatoires sont calculés selon la méthodologie explicitée en b) et c) pour les immobilisations incorporelles et corporelles.

m) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges constatées correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de façon précise ;
- l'incidence économique est négative pour la Société, c'est-à-dire que ce passif s'analyse comme une obligation de la Société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

n) Engagements d'indemnités de départ en retraite

Les engagements d'indemnités de départ en retraite sont comptabilisés en provisions pour risques. S'agissant des régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Celle-ci consiste à se baser sur les indemnités qui seront versées aux salariés au moment probable de leur départ en retraite en tenant compte de la pyramide des âges, du taux de rotation du personnel et du taux de survie déterminé à partir des tableaux officiels par tranche d'âge. Les montants obtenus sont revalorisés en fonction d'hypothèses d'inflation et de promotion puis actualisés pour tenir compte de la date à laquelle les indemnités seront effectivement versées. Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont portés en totalité en résultat. Ces évaluations sont réalisées une fois par an, pour tous les régimes. La méthode utilisée pour la répartition des droits à prestation est faite de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service compte pour l'acquisition des droits à prestation.

o) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a transfert à l'acheteur des avantages et des risques liés à la propriété des biens.

p) Subventions d'exploitation

Guerbet S.A. reconnaît une subvention dans ses comptes sociaux au moment de l'obtention de l'accord par l'organisme financeur à travers un produit à recevoir.

q) Attribution d'actions gratuites

Comme indiqué dans le PCG, les charges relatives aux attributions d'actions gratuites sont présentées dans les charges de personnel, par l'intermédiaire d'un compte de transfert de charges. Comme indiqué dans le PCG, la provision comptabilisée à chaque clôture évolue notamment en fonction du coût probable d'achat, du nombre d'actions devant être attribuées en fonction de la rotation du personnel et de l'évolution de la valeur de l'action et des services rendus. Le taux de rotation du personnel retenu est de 2,06 % pour les plans 5 et 6, et de 5,71 % pour le plan 7. Cette provision est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits pour les attributions d'actions gratuites destinées aux salariés de Guerbet S.A.

Les charges relatives aux attributions d'actions gratuites destinées à des salariés membres du groupe Guerbet mais n'appartenant pas à la société Guerbet S.A. ne sont pas étalées linéairement et sont refacturées aux filiales.

SOMMAIRE DES NOTES

NOTE 1	Immobilisations incorporelles	312
NOTE 2	Immobilisations corporelles	313
NOTE 3	Participations	313
NOTE 4	Prêts	313
NOTE 5	Stocks	314
NOTE 6	État des échéances des créances	314
NOTE 7	Valeurs mobilières de placement et disponibilités	315
NOTE 8	Capitaux propres	315
NOTE 9	Provisions réglementées	315
NOTE 10	Provisions pour risques et charges	316
NOTE 11	Avances conditionnées	316
NOTE 12	État des échéances des dettes	317
NOTE 13	Produits à recevoir et charges à payer	317
NOTE 14	Chiffre d'affaires	318
NOTE 15	Charges de personnel	318
NOTE 16	Résultat financier	318
NOTE 17	Résultat exceptionnel	319
NOTE 18	Impôts sur les bénéfices	319
NOTE 19	Situation fiscale latente	320
NOTE 20	Effet de l'application des règles fiscales sur le résultat de l'exercice	320
NOTE 21	Parties liées	320
NOTE 22	Plan d'attribution d'actions gratuites	321
NOTE 23	Éléments susceptibles d'engendrer des risques de marché	322
NOTE 24	Rémunérations allouées aux mandataires sociaux	322
NOTE 25	Effectif moyen pendant l'exercice	322
NOTE 26	Engagements hors bilan	323
NOTE 27	Autres informations	324
NOTE 28	Événements postérieurs à la clôture	324
NOTE 29	Liste des filiales et participations	324

NOTE 1 Immobilisations incorporelles

	31/12/2023	Augmentations 2024	Diminutions 2024	31/12/2024
Concessions, brevets et droits similaires	3	—	(1)	2
Logiciels	81 021	41 102	(637)	121 486
Immobilisations en cours	41 240	22 488	(40 663)	23 065
Avances et acomptes	301	—	(301)	—
Valeurs brutes ^(a)	122 565	63 590	(41 602)	144 553
Amortissements logiciels	(56 133)	(9 938)	637	(65 434)
Dépréciations logiciels ^(b)	(23 897)	—	(1 080)	(22 817)
VALEURS NETTES	42 535	53 652	(42 045)	56 302

(a) La variation de +22 M€ en valeurs brutes des immobilisations incorporelles en 2024 est principalement due à d'importants investissements informatiques pour le déploiement de SAP dans plusieurs filiales du Groupe (21,8 M€) ainsi que des coûts de projets R&D capitalisés pour 3 M€. Les logiciels Liver Care advisor et Prostate Care advisor développés dans le cadre du partenariat avec Merative (ex-IBM Watson) ont été mis en service courant 2024 pour un montant de 23,3 M€.

(b) Les dépréciations de 23,9 M€ comptabilisées en 2022 concernent les actifs IBM Watson et Occlugel. Elles ont été constatées suite à la rupture du partenariat par Merative (ex-IBM Watson) en octobre 2022, et au recentrage stratégique tel qu'annoncé en janvier 2023. Ces actifs ayant été mis en service en 2024, la dépréciation est reprise au même rythme que les dotations aux amortissements.

Capitalisation des études précliniques et cliniques requises par la Food and Drug Administration aux États-Unis

Courant décembre 2017, Guerbet LLC a reçu une demande de la FDA (Food and Drug Administration) de réaliser deux études précliniques et une étude clinique pour le Dotarem[®], produit également commercialisé aux États-Unis pour lequel l'agrément a été obtenu en 2013.

En novembre 2022, Guerbet LLC a reçu une deuxième demande de la FDA faisant référence à l'AMM obtenue pour Elucirem[™] en septembre 2022. Comme pour le Dotarem[®], la FDA demande à Guerbet de réaliser deux études précliniques et une étude clinique.

Ces études entrent dans le cadre des *Post Marketing Requirements* (PMR) régis par la section 505(o) du FDCA (*Federal Food, Drug and Cosmetic Act*). Elles sont obligatoires, mais le résultat ne remet pas en question la commercialisation

des produits sur le marché américain. En effet, selon la FDA, « *the results from completed studies provide additional information that can lead to safety labeling changes, support expanded use of a drug, or alleviate concerns about a potential drug risk* ».

Dans le cadre des règles Groupe, les coûts liés aux études précliniques et cliniques, intervenant après obtention d'un agrément, répondent aux critères de comptabilisation en immobilisation.

Au 31 décembre 2024, 2,4 M€ ont été capitalisés pour les études précliniques et 4,1 M€ pour l'étude clinique au titre de la PMR pour le Dotarem[®] et Elucirem[™]. Les études précliniques ont été mises en service en 2024.

NOTE 2 Immobilisations corporelles

	31/12/2023	Augmentations 2024 ^(a)	Diminutions 2024 ^(b)	31/12/2024
Terrains	1 554	—	—	1 554
Constructions	114 097	2 379	(216)	116 259
Installations techniques, matériel et outillage industriels	195 316	9 754	(1 211)	203 859
Autres immobilisations corporelles	16 528	372	(126)	16 774
Immobilisations en cours	28 017	11 993	(12 944)	27 066
Avances et acomptes	243	40	—	283
Valeurs brutes	355 755	24 538	(14 497)	365 795
Amortissements terrains	—	—	—	—
Amortissements constructions	(76 482)	(4 966)	215	(81 233)
Amortissements installations techniques, matériel et outillage industriel	(141 577)	(8 813)	1 170	(149 220)
Amortissements autres immobilisations corporelles	(13 573)	(733)	124	(14 182)
Amortissements	(231 632)	(14 511)	1 508	(244 635)
Dépréciations	(21)	—	—	(21)
VALEURS NETTES	126 900	(4 485)	(11 480)	(123 496)

(a) Les augmentations d'immobilisations corporelles en valeurs brutes de 12,5 M€ en 2024 s'expliquent principalement par des investissements pour les sites de production (9,9 M€ pour le site de Lanester et 2,4 M€ pour le site d'Aulnay-sous-Bois).

(b) Les diminutions des immobilisations corporelles sont liées à des inventaires effectués sur l'ensemble des sites d'Aulnay-sous-Bois, de Lanester et de Villepinte.

NOTE 3 Participations

	31/12/2023	Augmentations 2024	Diminutions 2024	31/12/2024
Valeur brute des titres de participation au 31 décembre	355 833	3 953	(32)	359 754
Dépréciations des titres de participations ^(a)	(129 105)	(9 802)	32 606	(106 300)
VALEUR NETTE DES TITRES DE PARTICIPATION AU 31 DÉCEMBRE	226 728	(5 849)	32 574	253 454

(a) Les dépréciations complémentaires sur les titres de participations concernent principalement les filiales Intrasense et Guerbet Japan KK.

Ces montants correspondent aux titres détenus au 31 décembre. Les informations financières par filiales et autres participations sont détaillées dans la [note 29 Liste des filiales et participations](#). Les dotations et les reprises pour dépréciation des titres de participation sont comptabilisées en résultat financier.

NOTE 4 Prêts

	2024	2023
Prêts au personnel	12	15
Autres prêts ^(a)	2 091	9 232

(a) Dont remboursement du prêt par Guerbet Asia Pacific Ltd. pour un montant de 7,8 M€ et souscription d'un prêt convertible à Nuclidium pour 1 M€.

NOTE 5 Stocks

	2024	2023
Matières premières, approvisionnements		
Montant brut	29 876	29 220
Dépréciations	(337)	(16)
Montant net	29 539	29 204
Produits intermédiaires et finis		
Montant brut	64 638	62 785
Dépréciations	(14 684)	(6 971)
Montant net	49 954	55 814
Marchandises		
Montant brut	39 917	29 161
Dépréciations	(410)	(313)
Montant net	39 507	28 848
MONTANT NET TOTAL	119 000	113 867

Les stocks de matières premières ont significativement baissé grâce à un projet de rationalisation. Par ailleurs, les stocks de produits finis ont augmenté suite à deux éléments exceptionnels : le lancement du nouveau produit Elucirem™ en Europe nécessitant de constituer un stock initial, et le changement de business model en France (multi-use) qui a nécessité d'adapter complètement notre offre et notre production (cf. section 6.1.2.2 Événements majeurs survenus au cours de l'année 2024, paragraphe « Réforme française des produits de contraste »).

NOTE 6 État des échéances des créances

	2024			2023
	Montants bruts	1 an au plus	Plus d'un an	
Créances rattachées à des participations	—	—	—	
Prêts	2 103	25	2 078	9 247
Autres immobilisations financières	135	—	135	145
Clients douteux ou litigieux	1	1	—	1
Autres créances clients ^(a)	153 825	153 825	—	115 842
Personnel et comptes rattachés	20	20	—	3
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	39	39	—	116
État, impôt sur les bénéfices ^(b)	13 305	7 138	6 167	19 545
État, taxe sur la valeur ajoutée	3 928	3 928	—	6 807
État, créances diverses	264	264	—	198
Groupe et associés	143 880	143 880	—	164 623
Débiteurs divers	4 767	4 767	—	12 087
Charges constatées d'avance	2 673	2 673	—	1 818
TOTAL	327 315	318 934	8 380	332 072

(a) Dont augmentation de la créance sur clients étrangers de 2 M€ et des clients Groupe de 35,9 M€. Le poste Autres créances clients est diminué de l'escompte de crédits documentaires pour 1 M€.

(b) Dont CIR pour un total de 6 M€ (360 K€ en 2020, 1,4 M€ en 2022, 4,5 M€ en 2024).

NOTE 7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placements et disponibilités sont constituées de 37 615 actions propres d'une valeur nominale de 1 € représentant une valeur brute totale de 707 K€, de 13 placements financiers d'actions de SICAV d'une valeur de 319 K€ et des disponibilités pour un montant de 18,9 M€.

Une partie des actions propres est destinée à l'attribution des actions gratuites, l'autre partie est liée au contrat de liquidité mis en place en mars 2022 avec Exane BNP Paribas. Ce

contrat vise à favoriser la liquidité des transactions et la régularité des actions, et d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché. Au démarrage, 600 K€ en numéraire ont été affectés par Guerbet S.A. à la mise en œuvre du contrat.

Dans le cadre du contrat de liquidité, 10 352 actions ont été acquises au cours de l'exercice et figurent au compte de liquidité au 31 décembre 2024.

NOTE 8 Capitaux propres

	2024	2023
Capitaux propres au début de l'exercice	183 286	173 197
Dividendes distribués	(6 321)	(6 321)
Dividendes portés en report à nouveau (liés aux actions propres)	16	9
Augmentation capital social et prime d'émission et de fusion	—	135
Résultat de l'exercice	27 916	18 586
Provisions réglementées	(1 196)	(2 321)
CAPITAUX PROPRES À LA FIN DE L'EXERCICE	203 702	183 286

	2024
Nombre d'actions au début de l'exercice	12 641 115
Création d'actions par levée de stock-options	—
NOMBRE D' ACTIONS À LA FIN DE L'EXERCICE	12 641 115

NOTE 9 Provisions réglementées

	31/12/2023	Dotations 2024	Reprises 2024	31/12/2024
Provision pour amortissements dérogatoires	59 284	7 889	(9 085)	58 088
TOTAL	59 284	7 889	(9 085)	58 088

NOTE 10 Provisions pour risques et charges

	31/12/2023	Reprises 2024 (provision utilisée/ reclassée)		Reprises 2024 (provision non utilisée)	31/12/2024
		Dotations 2024			
Indemnités de départ en retraite (exploitation) ^(a)	14 606	1 882	(1 763)	—	14 724
Risque de change d'exploitation ^(b)	2 838	4 930	—	(2 838)	4 931
Risque de change financier ^(b)	11 585	10 392	—	(11 585)	10 392
Autres (exploitation) ^(c)	2 178	3 862	(70)	(1 465)	4 504
Autres (financier) ^(d)	4 978	1 773	(292)	(592)	5 867
Autres (exceptionnel) ^(e)	4 846	—	(2 301)	—	2 545
TOTAL	41 031	22 839	(4 426)	(16 480)	42 962

(a) Indemnités de départ en retraite :

L'entreprise n'a pas d'engagements en matière de pensions, de compléments de retraite ou d'avantages similaires, à l'exception d'un engagement en matière de compléments de retraite pour ses mandataires. Le calcul de la provision pour indemnité de départ en retraite prend comme hypothèse que 100 % des départs en retraite seront volontaires. La provision pour indemnité de départ en retraite ne couvre pas les mandataires sociaux au 31 décembre 2024.

Les principales hypothèses actuarielles appliquées pour l'évaluation de la provision des indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

Taux d'actualisation financière :

Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2024 est de 3,5 %.

Taux de rotation :

Le taux de rotation est établi à partir de statistiques et selon les axes d'analyse tels que statut et âge du salarié, selon leur pertinence.

Taux d'augmentation des salaires :

Le taux d'augmentation des salaires retenu pour le calcul de l'engagement au 31 décembre 2024 est de 2,9 %.

Taux de charges sociales :

Le taux de charges sociales retenu au 31 décembre 2024 est de 48,15 %.

Taux de mortalité :

Les tables retenues pour la France métropolitaine sont les tables TH 00-02 et TF 00-02 décalée.

Taux d'inflation :

Le taux d'inflation retenu au 31 décembre 2024 est de 2 %.

(b) Risque de change :

Conformément au règlement 2015-05, la provision pour perte de change distingue les transactions commerciales et les transactions financières en devises étrangères.

Transactions commerciales : 4,9 M€.

Transactions financières : 10,4 M€.

(c) Autres (exploitation) : dont provision pour attribution d'actions gratuites aux salariés pour un montant de 3,4 M€ et provision pour litige commercial de 127 K€.

(d) Autres (financier) : dont provision pour rappel d'impôt de 2,4 M€ et provision au titre du contrat OSEO pour un montant de 3,5 M€.

(e) Autres (exceptionnel) : dont provision pour restructuration de 2,5 M€.

Passifs éventuels

Au 31 décembre 2024, Guerbet S.A. n'a plus de passifs éventuels (se référer à la note 11 ci-après pour plus d'informations).

NOTE 11 Avances conditionnées

En décembre 2008, la demande d'aide pour le projet de recherche franco-allemand « Iseult » déposée auprès d'OSEO a été approuvée par la Commission européenne. Un financement a été obtenu sur les dépenses engagées, dont 39 % sous forme d'avances remboursables et 61 % sous forme de subvention.

Un avenant au contrat a été signé en juin 2020 afin de revoir les conditions d'atteinte des derniers jalons et le versement des aides associées, mais aussi afin de modifier les modalités de

retours financiers en cas de commercialisation d'un produit issu du projet.

Au 31 décembre 2024, 10 M€ d'avances remboursables reçues de 2008 à 2020 au titre de cette convention d'aide sont comptabilisés au bilan en « Avances conditionnées ». En complément, une provision pour charge au titre de la prime de remboursement de 9 M€ prévue au contrat est constituée depuis 2021. La provision s'élève à 3,5 M€ à fin 2024.

NOTE 12 État des échéances des dettes

	2024				2023
	Montant brut	1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Montant brut
Concours bancaires courants et soldes créditeurs courants	119	119	—	—	103
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit hors concours bancaires courants ^(a)	260 023	35 023	225 000	—	253 111
Emprunts et dettes financières diverses	100 015	—	—	100 015	100 302
Fournisseurs et comptes rattachés	79 419	79 419	—	—	90 773
Personnel et comptes rattachés	23 293	23 293	—	—	25 548
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 521	7 521	—	—	7 982
État : impôt sur les bénéfices	1 736	1 736	—	—	5 022
État : TVA	1 819	1 819	—	—	—
État : autres impôts, taxes et assimilés	8 318	8 318	—	—	12 631
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 261	3 261	—	—	3 955
Groupe et associés ^(b)	115 937	115 937	—	—	88 102
Autres dettes ^(c)	9 376	9 376	—	—	30 690
Produits constatés d'avance	301	301	—	—	443
TOTAL	611 139	286 123	225 000	100 015	618 663

(a) Dont 250 M€ correspondant au refinancement de la dette par un crédit syndiqué auprès des banques.

Dont 100 M€ correspondant au refinancement de la dette par des obligations de relance et un placement privé obligataire.

(b) Cette variation s'explique principalement par la hausse des comptes courants de Guerbet France (24,7 M€) et de Guerbet Ireland Unlimited Company (10,4 M€).

(c) Cette variation s'explique par le changement des flux de prix de transfert ne transitant plus systématiquement par Guerbet S.A.

Les emprunts comprennent une clause prévoyant une valeur maximale du ratio « Endettement financier net/EBITDA Groupe retraité ⁽¹⁾ », qui varie selon les années.

La valeur maximale du ratio est de 4,0. Au 31 décembre 2024, il s'élève à 2,75.

NOTE 13 Produits à recevoir et charges à payer

	2024	2023
Produits à recevoir		
Créances rattachées à des participations	—	—
Clients et comptes rattachés ^(a)	32 471	26 342
Autres créances ^(b)	4 641	9 121
Banques, établissements financiers	—	—
TOTAL	37 111	35 463
Charges à payer		
Emprunts et dettes financières	3 023	3 111
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 542	55 915
Dettes sur immobilisations	—	—
Dettes fiscales et sociales ^(c)	32 073	38 584
Autres dettes ^(d)	9 376	30 510
Intérêts courus sur découvert	119	103
TOTAL	96 132	128 224

(a) Dû principalement à des factures à établir liées aux ajustements de prix de transfert pour un montant total de 30 M€.

(b) Dont 4,3 M€ d'avoirs à recevoir liés aux ajustements de prix de transfert.

(c) Dont 7,5 M€ de rappel d'impôts pour les années 2018 à 2021.

(d) Dû principalement à des avoirs à établir liés aux ajustements de prix de transfert pour un montant total de 9 M€.

⁽¹⁾ EBITDA retraité = Résultat opérationnel + dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions après déduction des frais de restructuration.

NOTE 14 Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires par zone géographique

	2024	2023
France avec DOM-TOM	115 490	116 280
Europe hors France	149 157	132 549
Europe avec France	264 647	248 829
Asie	111 625	103 535
Amérique latine	33 061	27 528
Amérique du Nord	63 007	85 163
Autres pays	27 444	24 734
TOTAL	499 784	489 788

Chiffre d'affaires par gamme de produits

	2024	2023
Rayons X	284 382	237 384
IRM	165 661	189 553
Total Imagerie Diagnostique	450 043	426 937
Imagerie Interventionnelle	49 741	62 851
TOTAL	499 784	489 788

NOTE 15 Charges de personnel

	2024	2023
Salaires et traitements	69 701	70 440
Charges sociales	34 835	37 507
TOTAL	104 536	107 947

NOTE 16 Résultat financier

	2024	2023
Dividendes ^(a)	21 733	29 310
Intérêts nets ^(b)	(14 278)	(7 055)
Résultat de change	(3 346)	(68)
Provision nette sur titre de participation ^(c)	22 804	(20 368)
Autres ^(d)	(12 666)	(9 004)
TOTAL	14 248	(7 186)

(a) Dont dividendes reçus de Guerbet Ireland pour 10 M€, Guerbet Asia Pacific Ltd. pour 4 M€ et Simaflex pour 2 M€.

(b) Dont charge d'intérêts sur emprunts de 21 M€, produit d'intérêts nets sur comptes courants de 5 M€ des intérêts sur swaps de 2,6 M€.

(c) Cette variation est due principalement à la reprise de provision sur titres de Guerbet Ireland Unlimited Company pour 32,6 M€.

(d) Dont 11,6 M€ en reprises et 10,4 M€ en dotations de provisions pour risques et charges et une dépréciation de compte courant de 15,7 M€.

Conformément au règlement ANC 2015-05, le résultat de change des transactions commerciales est présenté en résultat d'exploitation dans la rubrique « Autres charges » pour un montant de 6 M€ et « Autres produits » pour un montant de 3 M€ en 2024.

NOTE 17 Résultat exceptionnel

	2024	2023
Charge nette sur provisions et provisions réglementées	3 869	(2 514)
Valeur nette comptable sur sorties d'immobilisations	(77)	(1 767)
Charges actions gratuites ^(a)	(372)	(11)
Produit de cessions sur sorties d'immobilisations	55	(100)
Autres ^(b)	362	(1 134)
TOTAL	3 837	(5 526)

(a) Cette charge correspond à une distribution d'actions gratuites en mai 2024.

(b) Dont 0,4 M€ de régularisation de rappel d'impôts.

NOTE 18 Impôts sur les bénéfices

Depuis 1988, le Groupe a opté pour l'intégration fiscale. Les sociétés suivantes font partie historiquement du périmètre de l'intégration fiscale : Guerbet S.A. (société-mère et tête de groupe d'intégration fiscale) et Simafex. À compter de l'exercice 2014, les sociétés Medex et Guerbet France sont rentrées dans le périmètre d'intégration fiscale. Les charges d'impôt sont supportées comptablement par les sociétés intégrées (filiales et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale. Les produits d'impôts liés aux déficits sont conservés chez la société-mère. Les économies réalisées par le groupe d'intégration fiscale non liées aux déficits (rectifications liées à

certaines opérations intra-groupe) sont conservées chez la société-mère et constatées chez celle-ci en produits. Les crédits d'impôt recherche, apprentissage, famille et compétitivité emploi sont réalloués aux sociétés qui les ont générés. Les économies d'impôt résultant des déficits fiscaux des filiales leur seront réallouées par imputation sur leurs bénéfices fiscaux ultérieurs. Le bénéfice fiscal d'ensemble au taux normal du groupe d'intégration fiscale s'élève pour l'année 2024 à 6,8 M€. Le produit d'impôt du groupe d'intégration fiscale s'élève à 2,6 M€ après imputation des crédits d'impôt, dont celui du crédit d'impôt recherche 2024 pour 4,4 M€.

Le produit ou la charge d'impôt figurant au compte de résultat s'analyse ainsi :

	2024	2023
Produit ou (charge) d'impôt du Groupe	2 794	(1 128)
Charge d'impôt en provenance des filiales intégrées	1 573	1 724
Économie d'impôt réallouée aux filiales intégrées	(1 303)	(759)
Autres charges d'impôt	(166)	(3 936)
PRODUIT OU (CHARGE) D'IMPÔT DE LA SOCIÉTÉ TÊTE DE GROUPE	2 898	(4 099)

Le produit ou la charge d'impôt de la société tête de Groupe se répartit ainsi :

	2024	2023
IS sur résultat courant	3 623	(5 251)
IS sur résultat exceptionnel	(929)	944
Autres charges d'impôt	204	209
PRODUIT OU (CHARGE) D'IMPÔT DE LA SOCIÉTÉ TÊTE DE GROUPE	2 898	(4 099)

Charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts

Pour l'exercice 2024, les charges de ce type supportées par Guerbet S.A. correspondent à des amortissements de voitures de tourisme pour un montant de 247 K€.

NOTE 19 Situation fiscale latente

La situation fiscale latente de Guerbet S.A. a été calculée sur la base de l'intégration fiscale à compter de l'exercice 1988. De ce fait, les impôts payés d'avance résultant du décalage entre la comptabilisation de certains produits et charges et leur

incorporation dans le résultat fiscal, et les impôts à payer sur des éléments de capitaux propres (provisions réglementées) ont été déterminés pour l'ensemble des sociétés intégrées fiscalement.

	2024	2023
Impôts nets latents sur différences temporaires (impôts payés d'avance)	16 123	14 423
Impôts latents sur capitaux propres (impôts à payer)	18 256	18 318

Ces impôts latents ont été calculés à des taux prospectifs basés sur la loi de finances pour 2024 et majorés de la contribution sociale.

NOTE 20 Effet de l'application des règles fiscales sur le résultat de l'exercice

Afin de bénéficier de certaines dispositions fiscales, la Société est tenue de comptabiliser au compte de résultat (résultat exceptionnel) des écritures qui ne présentent pas le caractère de charges ou de produits comptables.

	2024	2023
Résultat avant impôts	25 018	22 685
Dotation ou reprise nette de provisions réglementées et d'amortissements dérogatoires	(1 196)	(2 321)
Résultat corrigé avant impôts	26 213	25 005

NOTE 21 Parties liées

Les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

Abandon de créances consenti aux entreprises liées et mis en œuvre au cours de l'exercice 2024

Néant.

NOTE 22 Plan d'attribution d'actions gratuites

Le Conseil d'administration a, en date du 24 mai 2024, arrêté un nouveau plan d'attribution d'actions (Plan 7) destiné à certains salariés et dirigeants de Guerbet et de ses filiales françaises et étrangères.

Les hypothèses retenues pour les plans d'actions gratuites en cours au 31 décembre 2024 sont décrites ci-après :

	Plan 5	Plan 6	Plan 7
Date d'octroi	22/09/2022	01/07/2023	01/07/2024
Date d'acquisition	22/09/2025	01/07/2026	01/07/2027
Durée d'acquisition	3 ans	3 ans	3 ans
Cours à la date d'octroi	17,92	17,00	35,20
Taux de dividendes anticipés	2 %	2,3 %	2,5 %
Taux sans risque	1,50 %	2,80 %	2,60 %
Volatilité	37 %	36 %	38 %
Taux de <i>turnover</i>	2,06 %	2,06 %	5,71 %
Probabilité de réalisation des conditions de performance	Selon le modèle Monte-Carlo	Selon le modèle Monte-Carlo	Selon le modèle Monte-Carlo

Il reste 82 821 actions gratuites en cours d'attribution pour le Plan 5 et 65 597 actions gratuites pour le Plan 6. Un nouveau plan est en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2024. Voici le détail au 31 décembre 2024 :

Type de plan	Nombre d'instruments initialement attribués	Nombre d'instruments définitivement attribués	Date d'attribution	Fin période d'acquisition (sous condition de présence)	Période d'acquisition en années	Engagement par plan
AGAP (régime 5)	90 005		2022	2025	3	1 220 K€
Nombre d'actions vivantes au 31/12/2024	82 821					
AGAP (régime 6)	110 599		2023	2026	3	796 K€
Nombre d'actions vivantes au 31/12/2024	65 597					
AGAP (régime 7)	76 867		2024	2027	3	1 430 K€
Nombre d'actions vivantes au 31/12/2024	61 494					

L'engagement total, depuis le premier plan d'attribution d'action (datant du 28 septembre 2016), a été évalué au moyen du modèle Monte-Carlo avec la formule de Black & Scholes.

En application de ces plans, il a été comptabilisé une dotation aux provisions de 3 418 K€ pour les actions restant à attribuer au 31 décembre 2024.

NOTE 23 Éléments susceptibles d'engendrer des risques de marché

Risque de taux de change

La majeure partie du risque de change comptable de Guerbet est liée aux financements des différentes filiales réalisés dans la devise fonctionnelle de ces dernières ainsi qu'aux flux intra-groupe en majorité libellés dans la devise fonctionnelle des filiales. Les montants les plus significatifs sont sur l'USD

(97 M€), le JPY (23 M€), le BRL (21,7 M€) et le KRW (13,9 M€). Guerbet couvre une partie de son exposition de change en procédant à des swaps de change et à des opérations de change à terme.

Risque de taux d'intérêt

Lors du précédent financement en mars 2019, le choix avait été fait de couvrir la tranche B du crédit syndiqué, soit 225 M€, par la mise en place d'instruments de couverture de taux à départ différé de deux ans à échéance mars 2024.

Au moment du refinancement de la dette existante cette année, nous avons décidé de conserver ces instruments et de prévoir de mettre en place une nouvelle couverture de taux à départ différé en mars 2024 afin de prendre le relais. Ainsi, en novembre 2023, nous avons couvert la tranche B du nouveau crédit syndiqué, soit 150 M€, au travers de différents instruments, pour moitié sous forme de swaps de taux d'intérêt et pour moitié sous forme de tunnels (achat de caps et vente de floors).

La valeur de marché (*mark to market*) au 31 décembre 2024 des instruments dérivés de taux mis en place en novembre 2023 et adossés à la nouvelle dette s'élevait à -2,7 M€.

Le calcul de la sensibilité aux taux d'intérêt est effectué sur la dette brute à taux variable non couverte (98,2 M€) ainsi que la quote-part de la dette couverte par des tunnels (75 M€). La dette de Guerbet S.A. est intégralement libellée en euros.

Une variation à la hausse de 100 points de base sur l'Euribor induirait une augmentation du coût de la dette 1,7 M€ sur un an tandis qu'une baisse de 100 points de base entraînerait une réduction de 1,6 M€.

NOTE 24 Rémunérations allouées aux mandataires sociaux

	2024	2023
Rémunérations allouées aux mandataires sociaux	1 074	876

Il s'agit des rémunérations perçues au titre de leur fonction de mandataires sociaux et au titre de leur fonction salariée.

NOTE 25 Effectif moyen pendant l'exercice

	2024	2023
Ouvriers, employés	186	187
Techniciens, agents de maîtrise	404	414
Cadres	444	456
EFFECTIF MOYEN TOTAL	1 034	1 057

NOTE 26 Engagements hors bilan

	2024	2023
Avals et cautions et autres engagements donnés aux tiers pour le compte des entreprises liées	25 388	24 827
Avals et cautions donnés aux tiers et autres engagements	1 917	1 706
Engagements de crédit-bail immobilier et mobilier dont redevances :	2 721	4 247
• à moins de 1 an	1 976	1 549
• entre 1 et 5 ans	745	2 698
• à plus de 5 ans	—	—
Dettes assorties de garanties	—	—
TOTAL	30 026	30 780

	Redevances de crédit-bail payées en 2024	Redevances de crédit-bail payées en 2023
Sur crédits-bails immobiliers	—	—
Sur crédits-bails mobiliers	1 648	1 893
TOTAL	1 648	1 893

Les éléments financiers afférents aux biens mobiliers et immobiliers en crédits-bails sont les suivants :

	2024	2023
Valeur des biens mobiliers et immobiliers	7 035	6 905
Dotations aux amortissements si les biens avaient été acquis par l'entreprise	1 157	887
Valeur résiduelle des biens en fin de contrat	—	—

Pour 2024, le détail de ces biens en crédits-bails par nature se présente comme suit :

	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice	Dotations aux amortissements cumulées	Valeur nette
Installations techniques, matériels et outillage	—	—	—	—
Autres immobilisations corporelles	7 035	1 157	4 051	2 984
TOTAL	7 035	1 157	4 051	2 984

Au 31 décembre 2024, Guerbet S.A. a un engagement de souscription dans le fonds commun de placement dans l'innovation – Truffle Capital – pour un montant maximal de 15 M€, dont 14,6 M€ déjà versés.

Dans le cadre de demandes de la FDA aux États-Unis de réaliser diverses études précliniques et/ou cliniques réglementaires pour des produits de contraste déjà mis sur le marché (*Post Marketing Requirements*), Guerbet S.A. a signé des contrats de collaboration avec d'autres acteurs du secteur des produits de contraste pour le partage financier et l'organisation des études. À ce titre, les engagements financiers s'élèvent à 6,7 M€ pour la période 2025-2028.

Une garantie bancaire de 4 M\$ a été émise en faveur de Guerbet S.A. par notre distributeur en Argentine en avril 2024 afin de sécuriser l'encours client. Cette garantie a une durée de validité d'un an.

Guerbet S.A. se porte garant des créances que Guerbet Asia Pacific Ltd. a envers d'autres filiales du Groupe.

Enfin, Guerbet S.A. apporte son soutien financier à ses filiales Guerbet Colombia S.A.S. et Guerbet Imaging Panama S.A.

NOTE 27 Autres informations

Néant.

NOTE 28 Événements postérieurs à la clôture

Le 14 janvier 2025, Guerbet a annoncé la cession des actifs d'Accurate Medical Therapeutics Ltd., développeur, fabricant et distributeur des microcathéters SeSure® et DraKon™, à Argon Medical, l'un des principaux fournisseurs de solutions de dispositifs médicaux pour les procédures de radiologie interventionnelle, de chirurgie vasculaire, de cardiologie interventionnelle et d'oncologie. La vente s'aligne sur

l'orientation stratégique de Guerbet en tant que leader mondial de l'imagerie médicale, et sur son projet d'investir dans la valorisation de ses principaux actifs. Les conditions financières de la transaction n'ont pas été divulguées.

Le 16 janvier 2025, Guerbet S.A. a été notifié d'un contrôle par l'URSSAF portant sur la période à compter du 1^{er} janvier 2022.

NOTE 29 Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation (en K€)	Capital	Capitaux propres hors capital et résultat	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances accordés	Cautions et avals	Chiffre d'affaires produits	Dividendes	Résultat dernier exercice clos
A – Titres dont la valeur brute excède 1 % du capital de Guerbet S.A.										
Filiales										
Simafex (France)	1 280	27 128	100	1 224	1 224	5 568	—	40 926	2 000	3 753
Medex (France)	180	7 288	100	3 000	3 000	—	—	17 161	—	1 899
Intrasense (France)	2 631	4 686	56	12 880	6 816	2 421	—	2 262	—	(5 670)
Martins & Fernandes (Portugal)	410	669	100	1 224	975	635	—	3 434	—	(243)
Guerbet Laboratories Ltd. (Royaume-Uni)	5 253	1 003	100	5 643	5 643	—	40	14 464	—	(1 247)
SA Guerbet N.V. (Belgique)	541	1 247	100	379	379	—	500	12 198	919	655
Guerbet SPA (Italie)	8 000	6 441	100	8 743	8 743	—	2 000	21 761	330	449
Laboratorios Farmaceuticos Guerbet (Espagne)	781	5 916	100	790	790	715	—	18 059	—	(35)
Guerbet A.G. (Suisse)	531	3 758	100	304	304	1 311	—	35 257	—	746
Guerbet Imaging Switzerland AG (Suisse)	83	840	100	13 370	—	—	—	—	—	(35)
Guerbet Austria G.M.B.H. (Autriche)	73	41	100	146	146	—	—	2 383	—	39
Guerbet Ireland Unlimited Company (Irlande)	41 650	26 694	100	141 700	115 237	—	5 164	91 241	10 000	6 049
Guerbet Czech Republic s.r.o. (République tchèque)	344	75	100	329	329	—	—	2	381	192
Guerbet A.S. (Turquie)	327	(251)	100	4 503	—	—	436	1 122	—	333
Accurate Medical Therapeutics Ltd. (Israël) ^(a)	2	13 455	100	38 258	—	26 716	—	94	—	(3 749)
Guerbet South Africa Pty Ltd. (Afrique du Sud)	180	1 000	100	777	777	—	13	6 336	—	375
Guerbet Korea Ltd. (Corée)	5 472	(1 217)	100	8 202	8 202	—	—	29 624	—	(413)
Guerbet Taiwan (Taiwan)	207	2 144	100	191	191	—	—	11 945	552	(576)
Guerbet Japan KK (Japon)	6 010	(1 701)	100	5 904	1 069	22 254	—	48 209	—	(778)

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation (en K€)	Capital	Capitaux propres hors capital et résultat	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances accordés	Cautions et avals	Chiffre d'affaires produits	Dividendes	Résultat dernier exercice clos
Guerbet Mexicana (Mexique)	2 723	864	100	3 600	3 600	967	—	15 689	—	(367)
Guerbet Produtos Radiologicos (Brésil)	4 709	13 950	100	11 197	11 197	—	—	54 527	—	1 445
Guerbet Imagem do Brasil, Ltda. (Brésil)	10 481	(7 035)	23	4 966	318	—	—	23 174	—	(1 992)
Guerbet Chile Limitada (Chili)	633	(21)	100	416	416	—	—	9 883	—	417
Guerbet Panama S.A. (Panama)	369	(221)	100	1 009	146	8 456	—	1 519	—	(26)
Guerbet Australia Pty Ltd. (Australie)	1 014	1 484	100	1 577	1 577	—	—	14 518	606	(17)
Guerbet America LLC (États-Unis)	—	83 584	100	69 000	69 000	3 948	630	—	—	2 139
Guerbet GmbH (Allemagne)	25	9 508	100	1 629	1 629	—	—	27 490	3 000	2 195
Gestion Especializada Loro (Mexique)	2 332	(1 586)	100	2 256	580	—	—	—	—	(165)
Guerbet Colombia SAS (Colombie)	13	(675)	100	1 572	—	—	—	8 709	—	(494)

B – Titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de Guerbet

Filiales

Abarem (France)	1		100	1	—					—
Abalux (France)	1		100	1	—					—
Guerbet France (France)	2	19 216	100	2	2			113 920		787
Guerbet Nederland B.V. (Pays-Bas)	91	1 144	100	92	92			14 911		1 033
Guerbet Asia Pacific Ltd. (Hong Kong)	—	30 132	100	N.S.	N.S.			119 874	3 925	4 314
Guerbet Poland SP.Z.O.O. (Pologne)	8	371	100	70	70			818		177
Guerbet Imaging Panama S.A. (Panama)	529	(6 194)	100	NS	NS	1 593		4 459		(603)
Guerbet India (Inde)	93	46	100	97	—			3 650		111

Participations

Participations dans les sociétés françaises	N.C.			76	76					N.S.
Truffle				14 625	10 926					

(a) Les avances ont été dépréciées à hauteur de 19,3 M€.

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	Filiales		Participations	
	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères
Valeur comptable des titres détenus :				
• brute :	17 108	327 944	14 701	
• nette :	11 042	231 409	11 002	
Montant des prêts et avances accordés	7 989	66 595	—	
Montant des cautions et avals	—	8 782	—	
Montant des dividendes encaissés	2 000	19 713	—	

Pour les filiales en dehors de la zone euro et le capital, les capitaux propres ont été convertis au taux de clôture, et le résultat a été converti au taux de moyen au 31 décembre 2024.

6.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée générale de la société Guerbet,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Guerbet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de l'exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Point clé de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation et des prêts et avances accordés aux filiales

Paragraphes d) et e) des règles et méthodes comptables et notes 3, 4 et 6 de l'annexe des comptes annuels

Risque identifié

Les titres de participation et les prêts et avances accordés aux filiales rattachées, figurent au bilan au 31 décembre 2024 pour des montants nets respectifs de 253 millions d'euros et 83 millions d'euros. Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés en fonction de leur valeur d'utilité à la clôture de l'exercice des entités concernées. Les prêts et avances accordés aux filiales sont comptabilisés à leur valeur nominale et éventuellement dépréciés en fonction des risques grevant leur recouvrabilité.

La détermination de la valeur d'utilité des titres de participation et de la valeur recouvrable des prêts et avances accordés aux filiales, qui représentent un montant particulièrement significatif, requiert l'exercice du jugement de la Direction. Nous avons donc considéré l'évaluation de ces actifs comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons apprécié le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur de ces actifs. Nous avons vérifié que l'estimation de ces valeurs par la Direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation appliquée et des éléments chiffrés utilisés.

Pour les titres de participation dont la valeur est significative ou qui présentent un risque spécifique de perte de valeur, nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance des modalités d'évaluation de leur valeur d'inventaire ;
- pour les titres de participation pour lesquels l'évaluation de la valeur d'inventaire est fondée sur la quote-part de situation nette : rapprocher la quote-part de situation nette retenue pour les besoins du test de dépréciation avec les états financiers audités de la filiale concernée ;
- pour les titres de participation pour lesquels l'évaluation de la valeur d'inventaire est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés : apprécier la cohérence de la valeur d'inventaire obtenue au regard des éléments à disposition à date et rapprocher la quote-part de cette valeur d'inventaire avec la valeur nette comptable des titres ;
- pour les titres de participation pour lesquels l'évaluation de la valeur d'inventaire est fondée sur une méthode de référence : apprécier la cohérence de la méthode et de la valeur d'inventaire retenue ;
- pour les titres de participation pour lesquels une approche d'évaluation multicritères a été retenue : rapprocher la valeur d'inventaire avec le cours de Bourse et apprécier la cohérence de la valeur d'inventaire issue des flux de trésorerie actualisés.

Nos travaux ont consisté également à apprécier le caractère recouvrable des prêts et avances accordés aux filiales au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre Société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre Société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Guerbet par l'Assemblée générale du 23 mai 2008 pour le cabinet Crowe HAF et du 26 mai 2023 pour le cabinet Forvis Mazars.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Crowe HAF était dans la 17^e année de sa mission sans interruption et le cabinet Forvis Mazars était dans la 2^e année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 25 mars 2025

Les Commissaires aux comptes

Crowe HAF
Membre de Crowe Global
David KHAROUBI

Forvis Mazars
Bruno POUGET

6.5 **RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée générale de la société Guerbet,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 25 mars 2025

Les Commissaires aux comptes

Crowe HAF
Membre de Crowe Global
David KHAROUBI

Forvis Mazars
Bruno POUGET



1

2

3

4

5

6

7

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.1	PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	332
7.2	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT	332
7.3	PERSONNES RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	332
7.4	CAPITAL SOCIAL	333
7.4.1	Historique du capital social	333
7.4.2	Titres non représentatifs du capital social	333
7.5	ACCESSIBILITÉ DU DOCUMENT AU PUBLIC	333

7.6	INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL SUR LA SOCIÉTÉ	334
7.6.1	Forme juridique et dénomination sociale	334
7.6.2	Date de constitution	334
7.6.3	Registre du commerce et des sociétés (RCS)	334
7.6.4	Exercice social	334

7.7	STATUTS (EXTRAITS)	335
7.7.1	Dispositions statutaires régissant le fonctionnement des organes de direction et d'administration	335
7.7.2	Dispositions statutaires régissant la répartition des bénéfices	336
7.7.3	Dispositions statutaires liées au capital	336
7.7.4	Autres dispositions statutaires	336

7.8	TABLES DE CONCORDANCE	337
7.8.1	Prospectus européen	337
7.8.2	Rapport financier annuel	340

7.1 PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

David Hale, Directeur Général.

7.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT

J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et, le cas échéant, les comptes consolidés, sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant aux pages 117 et

suivantes, présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées et qu'il a été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité applicables.

Villepinte, le 3 avril 2025

David Hale

Directeur Général

7.3 PERSONNES RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

	Premier mandat	Dernier renouvellement	Expiration du mandat
FORVIS MAZARS Représenté par M. Bruno Pouget 61, rue Henri-Regnault 92075 Paris-La Défense cedex	Assemblée générale du 26 mai 2023		Assemblée générale relative à l'exercice 2028
CROWE HAF Membre du réseau Crowe Global représenté par M. David Kharoubi 16, rue Camille-Pelletan 92300 Levallois-Perret	Assemblée générale du 23 mai 2008	Assemblée générale du 20 mai 2022	Assemblée générale relative à l'exercice 2027

7.4 CAPITAL SOCIAL

7.4.1 Historique du capital social

Toutes les augmentations de capital correspondent à des levées de souscription d'actions.

Événement	Date du Conseil d'administration constatant l'augmentation de capital	Nombre de titres créés	Nombre d'actions composant le capital social	Capital social (en €)
Augmentation de capital	6 janvier 2009	15 396	3 019 965	12 079 860
Augmentation de capital	19 janvier 2010	21 796	3 041 761	12 167 044
Augmentation de capital	19 janvier 2011	8 285	3 050 046	12 200 184
Division par 4 du nominal ^(a)	Non applicable	12 200 184	12 200 184	12 200 184
Augmentation de capital	11 mars 2015	8 000	12 208 184	12 208 184
Augmentation de capital	9 février 2016	135 290	12 343 474	12 343 474
Augmentation de capital	28 mars 2017	157 774	12 501 148	12 501 148
Augmentation de capital	27 mars 2018	62 210	12 563 358	12 563 358
Augmentation de capital	26 mars 2019	17 903	12 581 261	12 581 261
Augmentation de capital	24 mars 2020	14 900	12 596 161	12 596 161
Augmentation de capital	24 mars 2021	6 513	12 602 674	12 602 674
Augmentation de capital	23 mars 2022	38 441	12 641 115	12 641 115

(a) Intervenue le 23 janvier 2014.

7.4.2 Titres non représentatifs du capital social

Non applicable.

7.5 ACCESSIBILITÉ DU DOCUMENT AU PUBLIC

Les Documents de référence sont disponibles sur le site internet www.guerbet.com sous la rubrique « Investisseurs », tout comme les autres documents liés à l'information réglementée (rapports financiers semestriels, communiqués de presse, déclarations mensuelles du nombre d'actions et de droits de vote, etc.).

De plus, conformément aux dispositions légales, tout Actionnaire peut venir exercer son droit de communication permanent et ainsi venir consulter les documents cités à l'article L. 225-15 du Code de commerce au siège social situé au 15, rue des Vanesses, 93420 Villepinte.

7.6 INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL SUR LA SOCIÉTÉ

7.6.1 **Forme juridique et dénomination sociale**

La dénomination sociale de la Société est Guerbet. Elle est organisée sous la forme d'une société anonyme (SA) à Conseil d'administration de droit français régie par le Code de commerce. Le siège social se situe au 15, rue des Vanesses, 93420 Villepinte ; le numéro de téléphone est le

+33 (0)1 45 91 50 00 et l'adresse internet est www.guerbet.com (les informations figurant sur le site web ne font pas partie du prospectus, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le prospectus).

7.6.2 **Date de constitution**

La société Guerbet a été créée le 16 juillet 1926 par transformation d'une société en participation, fondée en 1901 en société en commandite simple, puis transformée en société anonyme le 1^{er} janvier 1965. La forme « Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance » a été adoptée le 27 octobre 2001 avant d'être modifiée lors de

l'Assemblée générale mixte du 21 mai 2010 pour passer sous la forme « Société anonyme à Conseil d'administration ». La date d'expiration de la Société est le 30 juin 2100 sauf dissolution anticipée ou prorogation, comme ce fut le cas pour 99 années lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 1998.

7.6.3 **Registre du commerce et des sociétés (RCS)**

La société Guerbet est identifiée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 308491521 tandis que son activité est rattachée au code APE 2120 Z – Fabrication de préparations pharmaceutiques. Son numéro de LEI est : 969500WV1U1WQ059L135.

7.6.4 **Exercice social**

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

7.7 STATUTS (EXTRAITS)

7.7.1 Dispositions statutaires régissant le fonctionnement des organes de direction et d'administration

7.7.1.1 Pouvoirs du Conseil d'administration (article 12)

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'administration donne les autorisations prévues par la loi (notamment celles prévues aux termes des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce) ainsi que, à titre de mesure d'ordre interne non opposable aux tiers, les autorisations mentionnées sous l'article 14 des présents statuts.

Le Conseil d'administration peut décider la création en son sein de comités dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité, sans que lesdites attributions puissent avoir pour objet de déléguer à un comité les pouvoirs qui sont attribués au Conseil d'administration lui-même par la loi ou les statuts, ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

À peine de nullité, il est interdit aux administrateurs autres que les personnes morales de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la Société, de se faire consentir par elle un découvert en compte courant ou autrement ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers des tiers. La même interdiction s'applique au Directeur Général, au(x) Directeur(s) Général(aux) délégué(s) et aux représentants permanents des personnes morales administrateurs, ainsi qu'aux conjoints, ascendants et descendants des personnes ci-dessus visées et à toute personne interposée.

Les administrateurs ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle ni solidaire relativement aux engagements de la Société, autres que celles prévues par les dispositions légales en vigueur.

7.7.1.2 Pouvoirs du Directeur Général (article 14)

Sous réserve des limitations légales, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

Toutefois, à titre de Règlement Intérieur et sans que les limitations puissent être opposées aux tiers, le Conseil d'administration peut limiter l'étendue des pouvoirs du Directeur Général.

7.7.1.3 Pouvoirs du Directeur Général délégué (article 14)

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux délégués. Toutefois, il dispose à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.



1

2

3

4

5

6

7

7.7.2 Dispositions statutaires régissant la répartition des bénéfices

Répartition statutaire du résultat (article 24)

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Après approbation des comptes et constatation de l'existence d'un bénéfice distribuable, il est prélevé sur ce bénéfice la somme nécessaire pour distribuer aux Actionnaires un premier dividende, non cumulatif, égal à 6 % du montant libéré et non amorti des actions qu'ils possèdent.

Sur l'excédent disponible, l'Assemblée générale prélève toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe un, est réparti entre tous les Actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent.

L'Assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque Actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions de ce dividende ou de ces acomptes sur dividende.

7.7.3 Dispositions statutaires liées au capital

Les dispositions statutaires liées au capital sont détaillées dans la troisième partie de ce Document, « Capital et actionariat ».

7.7.4 Autres dispositions statutaires

Objet social (article 2)

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- la recherche, le développement et l'invention de tous produits pharmaceutiques ou chimiques, ainsi que de tous dispositifs médicaux ;
- la fabrication, l'achat et la commercialisation de tous produits pharmaceutiques ou chimiques, ainsi que de tous dispositifs médicaux ;
- le développement et la commercialisation de services, sous quelques formes que ce soit, directement ou indirectement liées aux activités pharmaceutiques et médicales et plus généralement aux activités de santé ;
- toutes activités industrielles, commerciales et financières, directement ou indirectement liées à cet objet, y compris les activités de recherche, et la création, l'acquisition, la détention, l'exploitation et la vente de brevets, de licences, de savoir-faire et plus généralement de tous droits de propriété intellectuelle et industrielle ;
- ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'application ou le développement.

7.8 TABLES DE CONCORDANCE

7.8.1 Prospectus européen

La table de concordance du Document d'enregistrement universel permet d'identifier les informations prévues par les annexes 1 et 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019 ayant complété les dispositions du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017.

Dans le tableau ci-dessous, les pages mentionnées font référence au présent Document d'enregistrement universel de Guerbet déposé auprès de l'AMF.

	Rubrique	Page
1	Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente	
1.1	Personnes responsables des informations	<u>332</u>
1.2	Déclaration des personnes responsables	<u>332</u>
1.3	Nom, adresse, qualifications et intérêts potentiels des personnes intervenant en qualité d'experts	Non applicable
1.4	Attestation relative aux informations provenant d'un tiers	Non applicable
1.5	Déclaration de l'autorité compétente	Non applicable
2	Contrôleurs légaux des comptes	
2.1	Noms et adresses	<u>332</u>
2.2	Changement éventuel	Non applicable
3	Facteurs de risques	<u>126</u>
4	Informations concernant l'émetteur	
4.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	<u>334</u>
4.2	Lieu, numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur	<u>334</u>
4.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	<u>334</u>
4.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site web avec un avertissement	1 ; <u>334</u> à 336
5	Aperçu des activités	
5.1	Principales activités	<u>46</u>
5.1.1	Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	<u>46-47</u>
5.1.2	Nouveaux produits ou services importants lancés sur le marché	<u>49-54</u>
5.2	Principaux marchés	<u>46</u>
5.3	Événements importants	<u>120</u>
5.4	Stratégie et objectifs	<u>18-19</u> ; <u>20-21</u> ; <u>118-121</u>
5.5	Dépendance de l'émetteur à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	<u>55</u>
5.6	Déclaration sur la position concurrentielle	<u>47</u>
5.7	Investissements	
5.7.1	Investissements importants réalisés	23 ; 120 ; 48-55
5.7.2	Principaux investissements en cours ou que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes et méthodes de financement	Non applicable
5.7.3	Co-entreprises et engagements pour lesquels l'émetteur détient une proportion significative du capital	Non applicable
5.7.4	Questions environnementales	Non applicable

	Rubrique	Page
6	Structure organisationnelle	
6.1	Description sommaire du Groupe	<u>12-13</u>
6.2	Liste des filiales importantes	<u>56-57 ; 299</u>
7	Examen de la situation financière et du résultat	
7.1	Situation financière	<u>120</u>
7.1.1	Évolution des résultats et de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extra-financière	<u>118-121 ; 258-261 ; 178-184 ; 284-288</u>
7.1.2	Prévisions de développement futur et activité en matière de recherche et de développement	<u>49</u>
7.2	Résultat d'exploitation	<u>119</u>
7.2.1	Facteurs importants, événements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements	<u>126-131</u>
7.2.2	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	<u>118-120</u>
8	Trésorerie et capitaux	
8.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	<u>110-112 ; 122 ; 258-261 ; 267-268 ; 285-288</u>
8.2	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	<u>120 ; 260</u>
8.3	Informations sur les besoins de financement et la structure de financement de l'émetteur	<u>259-260 ; 274 ; 294 ; 306 ; 317</u>
8.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	<u>258 ; 316</u>
8.5	Informations concernant les sources de financement attendues	<u>260</u>
9	Environnement réglementaire	<u>127</u>
10	Informations sur les tendances	
10.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente et changement significatif de performance financière du Groupe, survenus depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date d'enregistrement du Document d'enregistrement universel	<u>120-121</u>
10.2	Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	<u>120-121</u>
11	Prévisions ou estimations du bénéfice	
11.1	Prévisions ou estimations de bénéfice publiées	<u>120-121</u>
11.2	Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévision	Non applicable
11.3	Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables	Non applicable
12	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale	
12.1	Informations concernant le Conseil d'administration et la Direction générale	<u>60</u>
12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la Direction générale	<u>62</u>
13	Rémunérations et avantages	
13.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par l'émetteur ou ses filiales	<u>87</u>
13.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	<u>87</u>

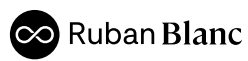
	Rubrique	Page
14	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
14.1	Date d'expiration du mandat actuel des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	<u>66-79</u>
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de l'émetteur	<u>62</u>
14.3	Informations sur les Comités du Conseil	<u>81-83</u>
14.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	<u>104</u>
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	Non applicable
15	Salariés	
15.1	Nombre de salariés	4 ; 180-210 ; <u>293</u>
15.2	Participations et stock-options	<u>87-103</u> ; <u>112-114</u> ; <u>292</u>
15.3	Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	<u>110</u> ; <u>191</u>
16	Principaux Actionnaires	
16.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital à la date du Document d'enregistrement universel	<u>110-112</u>
16.2	Existence de droits de vote différents	<u>110-112</u>
16.3	Détention ou contrôle de l'émetteur et mesures prises pour éviter un exercice abusif de ce contrôle	<u>114</u>
16.4	Accords dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	Non applicable
17	Transactions avec des parties liées	<u>320</u>
18	Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
18.1	Informations financières historiques	
18.1.1	Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et le rapport d'audit	<u>118-120</u> ; <u>258-304</u>
18.1.2	Changement de date de référence comptable	Non applicable
18.1.3	Normes comptables	<u>262-268</u>
18.1.4	Changement de référentiel comptable	<u>262-268</u>
18.1.5	Informations financières en normes comptables françaises	<u>262-268</u>
18.1.6	États financiers consolidés	<u>258-261</u>
18.1.7	Date des dernières informations financières	<u>262</u>
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	Non applicable
18.3	Audit des informations financières annuelles	<u>301-304</u>
18.4	Informations financières pro forma	Non applicable
18.5	Politique de distribution de dividendes	Non applicable
18.5.1	Description de la politique de distribution de dividende et de toute restriction applicable	Non applicable
18.5.2	Montant du dividende par action	<u>109</u>
18.6	Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage	Non applicable
18.7	Changement significatif de la situation financière	<u>120</u>
18.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	Non applicable
18.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	<u>120</u>

	Rubrique	Page
19	Informations supplémentaires	
19.1	Capital social	<u>333</u>
19.1.1	Capital social souscrit	<u>110 ; 132</u>
19.1.2	Titres non représentatifs du capital	<u>333</u>
19.1.3	Actions détenues par l'émetteur	<u>110</u>
19.1.4	Information sur les valeurs mobilières	Non applicable
19.1.5	Conditions d'acquisition	Non applicable
19.1.6	Informations sur le capital de tout membre de groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options	Non applicable
19.1.7	Historique du capital social	<u>333</u>
19.2	Actes constitutifs et statuts	<u>334-334</u>
19.2.1	Objet social	<u>336</u>
19.2.2	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	<u>116</u>
19.2.3	Disposition ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	<u>114</u>
20	Contrats importants	Non applicable
21	Documents disponibles	<u>333</u>

7.8.2 Rapport financier annuel

La table de concordance ci-après permet d'identifier les principales informations prévues à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Rubrique	Page
Comptes annuels	305-325
Comptes consolidés	258-300
Rapport de gestion	117-134
Rachat par la Société de ses propres actions	111
Attestation du responsable du document	332
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	326-329
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	301-304
Honoraires des Commissaires aux comptes	298
Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	<u>60</u>



Conception et réalisation : Ruban Blanc

Crédits photos : © Guerbet





www.guerbet.com

let's get connected

